Property of

CSaT

Please return to

Graduate Theological

Union Library

LIBRARY

OF THE

SAN FRANCISCO THEOLOGICAL

SEMINARY

SAN ANSELMO

CALIFORNIA

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/revue-dhistoire-de-leglise-de-france_1946_32

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

TOME XXXII

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1968

CSaT

BR
840
R46
v.32
1946

Reprint from the original with permission of

"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

Société d'histoire ecclésiastique de la France

STATUTS

MODIFIÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
TENUE LE 22 JUIN 1946

ARTICLE PREMIER. — La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

ART. 2. — Le siège de la Société est à Paris, 52, avenue de Breteuil (VII[e]).

ART. 3. — La Société se compose de membres fondateurs et de membres titulaires ou associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et être agréé par le Conseil d'administration.

Chaque sociétaire paie une cotisation minima fixée tous les ans par l'Assemblée générale[1].

Le prix de la cotisation annuelle est doublé pour les pays étrangers favorisés par le change et pour les abonnements souscrits par les libraires ou maisons de commission, quel que soit le pays. Sont exceptés les Bibliothèques de France et les Établissements français à l'Étranger.

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*.

ART. 4. — Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres, élus tous les cinq ans par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau, nomme un Comité de rédaction pour la publication de la *Revue*, des Commissions spéciales aux

1. On ne peut plus, à l'heure présente, faire du montant de la cotisation un texte *ne varietur*. Nous avons, en conséquence, ajourné la faculté de rachat. Et voici, pour 1947, les conditions adoptées.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 500 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 300 francs, réduite à 270 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans les trois premiers mois de l'année.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 300 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques de France, les Établissements français à l'Étranger, les Prêts-Revues, etc....

Le prix de l'abonnement à la *Revue d'histoire de l'Église de France* est porté à 600 francs pour les membres étrangers et les abonnés non sociétaires.

Tout abonnement, tout versement de cotisation effectués par l'intermédiaire d'un libraire est majoré de 10 % au profit du libraire.

59279

fins poursuivies par la Société et deux commissaires aux comptes renouvelables à volonté.

Le Bureau comprend : un président élu à vie, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un secrétaire-archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général, assisté du Comité de rédaction.

ART. 5. — L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Pour les questions d'importance, présentées par le Bureau, les sociétaires présents à l'Assemblée ont seuls voix délibérative.

Les procès-verbaux des séances sont publiés dans la *Revue* sous la signature d'un secrétaire.

ART. 6. — Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres, de dons et de subventions.

ART. 7. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ART. 8. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

ART. 9. — Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. Henri Ardant et Victor Carrière.

COMMISSION DE PUBLICATION DES REGISTRES DE VISITE DIOCÉSAINS

MM. Léonce Celier, Guy Duboscq, Philippe Lauer, Mlle Françoise Lehoux, M. Georges Tessier, et les membres du Bureau.

Secrétaire : Mlle Françoise Lehoux.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Histoire ecclésiastique de la France

MEMBRES TITULAIRES

S. Ém. le cardinal Pierre Gerlier, [683], archevêque de Lyon (Rhône).

S. Ém. le cardinal Achille Liénart, [649], évêque de Lille, 68, rue Royale, Lille (Nord).

S. Ém. le cardinal Pierre Petit de Julleville, [757], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).

S. Ém. le cardinal Suhard, [2], archevêque de Paris, 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris (VII[e]).

S. Ém. le cardinal Eugène Tisserant, [1031], membre de l'Institut, secrétaire de la Sacrée Congrégation orientale, *membre du Conseil,* 11, via Po, Rome (Italie). — M. F. C. R.

S. Exc. Mgr Roger Beaussart, [861], archevêque titulaire de Mocissos, auxiliaire de S. Ém. le cardinal Suhard, 6, place du Parvis-Notre-Dame, Paris (IV[e]).

S. Exc. Mgr Jean Chollet, [280], archevêque de Cambrai, 30, rue de Royon, Cambrai (Nord).

S. Exc. Mgr Pierre Durieux, [941], archevêque de Chambéry (Savoie).

S. Exc. Mgr Maurice Feltin, [978], archevêque de Bordeaux, 14, rue Croix-de-Seguin, à Bordeaux (Gironde).

S. Exc. Mgr Georges Grente, [298], archevêque-évêque du Mans, membre de l'Académie française, *membre du Conseil,* le Mans (Sarthe).

S. Exc. Mgr Augustin Leynaud, [491], archevêque d'Alger, 28, boulevard Amiral-Pierre, Alger (Algérie). — M. F.

S. Exc. Mgr Jean-Joseph Moussaron, [884], archevêque d'Albi (Tarn).

S. Exc. Mgr François Auvity, [746], évêque titulaire de Dionysiana, abbaye de Bonneval, par le Cayrol (Aveyron).

1. Les membres fondateurs sont désignés, en fin d'alinéa, par les sigles M. F. — Les membres qui ont racheté leur cotisation sont indiqués par les sigles C. R.

S. Exc. Mgr Émile BLANCHET, [1109], évêque de Saint-Dié (Vosges).

S. Exc. Mgr Gabriel BRUNHES, [742], évêque de Montpellier (Hérault).

S. Exc. Mgr Jean DELAY, [929], évêque de Marseille, 66, rue Vauvenargues, Marseille (Bouches-du-Rhône).

S. Exc. Mgr Henri DUTOIT, [711], évêque titulaire de Letopolis, 105, rue Saint-Gabriel, Lille (Nord).

S. Exc. Mgr Joseph ÉVRARD, [894], évêque titulaire de Dionysios, ancien évêque de Meaux, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

S. Exc. Mgr Marcel FLEURY, [854], évêque de Nancy, 6, rue Girardet, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

S. Exc. Mgr Patrice FLYNN, [753], évêque de Nevers, 4, rue du Cloître-Saint-Cyr, Nevers (Nièvre).

S. Exc. Mgr Auguste GAUDEL, [879], évêque de Fréjus et Toulon, à Fréjus (Var).

S. Exc. Mgr Eugène LE BELLEC, [1012], évêque de Vannes (Morbihan).

S. Exc. Mgr Julien LE COUËDIC, [1235], évêque de Troyes (Aube). M. F. C. R.

S. Exc. Mgr Amédée MAISONOBE, [882], évêque de Belley (Ain).

S. Exc. Mgr Édouard MESGUEN, [885], évêque de Poitiers, 44, rue Jean-Jaurès, à Poitiers (Vienne).

S. Exc. Mgr V. PERRIN, [737], évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, 6, rue du Four, Arras (Pas-de-Calais).

S. Exc. Mgr Gabriel PIGUET, [956], évêque de Clermont, 23, rue Pascal, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

S. Exc. Mgr Pierre RIVIÈRE, [889], évêque de Monaco (Principauté de Monaco).

S. Exc. Mgr Félix ROEDER, [912], évêque de Beauvais (Oise).

S. Exc. Mgr Benjamin-Octave ROLAND-GOSSELIN, [610], évêque de Versailles (Seine-et-Oise).

S. Exc. Mgr François SERRAND, [574], évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

S. Exc. Mgr Joseph-Marie TISSIER, [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).

S. Exc. Mgr Paul-Louis TOUZÉ, [1252], évêque titulaire de Lebesso, auxiliaire de S. Ém. le cardinal Suhard, 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris (VII[e]).

Aigrain (Le chanoine René), [315], professeur honoraire à l'Université catholique d'Angers, *membre du Conseil*, 33, rue Cornet, Poitiers (Vienne).

Aillot (Le chanoine P.), [11], 12, rue Cazotte, Dijon (Côte-d'Or).

Aimond (Mgr Charles), [61], directeur de l'Enseignement libre, 47, route de Pau, Lourdes (Hautes-Pyrénées).

Allain (Le chanoine), [1056], 2, rue Saint-Martin, Coutances (Manche).

Allemang (Le R. P. Georges), [360], O. M. I., Saint-Ulrich, par Sarrebourg (Moselle).

Alloing (Le chanoine Louis), [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la *Semaine religieuse*, 38, rue des Cordeliers. Belley (Ain).

Allut (Louis), [765], La Clairière, à Écully (Rhône).

Amiot (L'abbé Paul), [922], le Prieuré-Saint-Bernard, La Moulle, par Morez (Jura).

Andrieu (Le chanoine Michel), [1293]. doyen de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, 29, Faubourg-National, Strasbourg (Bas-Rhin).

Anel (Charles), [1274], professeur agrégé au lycée Buffon, 11, rue du Regard, Paris (VI[e]).

Angély (Le chanoine), [582], 2, rue Palissy, Agen (Lot-et-Garonne).

Annat (L'abbé J.), [334], directeur de la *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque*, 11, rue du Maréchal-Joffre, Pau (Basses-Pyrénées).

Appolis (Émile), [877], professeur agrégé d'histoire au Lycée, 8. rue de Ferrare, Montpellier (Hérault).

Arbois de Jubainville (Paul d'), [17], archiviste départemental honoraire, 6, place d'Alliance, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Ardant (Le chanoine G.-M.), [1024], vicaire général, directeur du *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 17, boulevard Gambetta, Limoges (Haute-Vienne).

Ardant (Henri), [262], ancien inspecteur des finances, professeur à l'École des sciences politiques, *membre du Conseil*, 87, quai d'Orsay, Paris (VII[e]). — M. F.

Argenton (Gérard), [1029], notaire à Parthenay (Deux-Sèvres).

Arial (Le R. P. Lucien), [1306], Grand Séminaire des Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon (Rhône).

Arquillière (Le chanoine Henri-X.), [20], doyen de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, *membre du Conseil*, 104, rue de Rennes, Paris (VI[e]).

Arthus-Bertrand (André), [1269], 46, rue de Rennes, Paris (VI[e]).

AUBENAS (Roger), [895], professeur agrégé à la Faculté de droit de Montpellier, villa Aziyadé, 6, avenue Saint-Nicolas, Cannes (Alpes-Maritimes).

AUBERT (Marcel), [579], membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, *membre du Conseil,* 8, cité Vaneau, Paris (VII[e]).

AUBIER (Fernand), [1153], éditeur, 13, quai Conti, Paris (VI[e]).

AUBRY (Le chanoine Désiré), [637], directeur de la *Semaine religieuse,* 19, rue Quesnel-Morinière, Coutances (Manche).

AUCLER (L'abbé A.), [991], curé de Vergigny (Yonne).

AUMAITRE (Le R. P.), [1107], missionnaire diocésain, 6, rue Malherbe, Nantes (Loire-Inférieure).

AVOUT (Le baron Jacques d'), [1288], 8, rue des Carmes, Paris (V[e]).

AUVRAY (Le R. P.), [1319], docteur en théologie, bibliothécaire-adjoint à l'Institut catholique de Paris, 26, rue de l'Université, Paris (VI[e]).

BABIN (Joseph), [948], président du Tribunal civil, 23, avenue Foucaud, Limoges (Haute-Vienne).

BACHELIER (L'abbé Alcide), [823], docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université catholique, 75, rue de Bressac, à Angers (Maine-et-Loire).

BACHELOT (L'abbé Jean), [1165], 4, rue Quatrefages, Paris (V[e]).

BARBIER (Pierre), [1090], greffe du Tribunal de commerce de Montereau, 29, boulevard Orloff, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

BARDY (Le chanoine Gustave), [729], docteur ès-lettres, *membre du Conseil,* 9, boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or).

BASCHET (Henri), [1163], directeur de la *Touraine mutualiste vieillesse,* 6, rue Berthelot, Tours (Indre-et-Loire).

BASSET (Lucien), [1297], ingénieur-chimiste, 42, rue de Paris, Montmorency (Seine-et-Oise).

BAUFINE (Le chanoine André), [1226], supérieur du Séminaire de théologie, 59 bis, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

BAUTIER (Robert), [1290], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, 33, rue de Turenne, Paris (III[e]).

BAVEREY (L'abbé Joseph), [1347], curé de Ventron (Vosges).

BÉCHENNEC (L'abbé Corentin), [1277], vicaire à la cathédrale Saint-Front, 12, rue du Plantier, Périgueux (Dordogne).

BELEYMET (L'abbé E.), [1275], maître de chapelle à la cathédrale Saint-Front, 12, rue du Plantier, Périgueux (Dordogne).

BERGEROU (L'abbé Urbain), [652], supérieur du Petit Séminaire, Nay (Basses-Pyrénées).

BERNARD (Antoine), [1014], professeur à la Faculté de droit, 58, rue Saint-Fort, Bordeaux (Gironde).

Bernard (L'abbé F.), [548], curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).

Berthet (L'abbé Marc), [949], professeur au Séminaire de Château-Chalon, par Voiteur (Jura).

Berthier (Le chanoine Michel), [1227], curé-archiprêtre de la Cathédrale de Versailles, 4, place Saint-Louis, Versailles (Seine-et-Oise).

Bertier de Sauvigny (Le R. P. G. de), [1020], professeur à l'École Saint-Jean de Béthune, 26, rue de Béthune, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bertin (Le chanoine Paul), [1300], docteur ès-lettres, aumônier du Collège de jeunes filles de Béthune, Beuvry (Pas-de-Calais).

Bertout (Mlle Anne), [996], docteur de l'Université de Paris, 177, rue Lecourbe, Paris (XV[e]).

Beuve (L'abbé Albert), [1065], curé de Sacey, par Pontorson (Manche).

Béziers (L'abbé Marcel-Léon), [1327], professeur d'histoire au Petit Séminaire, La Maladrerie, 3, rue du Général-Moulin, Caen (Calvados).

Bilhaud (L'abbé R.), [787], curé-doyen de Corbie (Somme).

Bindel (Le chanoine Victor), [794], 77, rue Truffaut, Paris (XVII[e]).

Bindet (L'abbé Jean), [832], professeur à l'Institut Notre-Dame, Avranches (Manche).

Biron (Dom Réginald), [785], O. S. B., aumônier du Bon-Pasteur, Château-Sauvage, à Pessac (Gironde).

Bisson (Maurice), [1087], directeur administratif de la Société des entrepôts Morel et Lefort, 12, avenue de la République, à Joinville-le-Pont (Seine).

Biver (André), [689], archiviste en chef de la Nièvre, 30, cours des Récollets, Nevers (Nièvre).

Blin (Eugène-Louis), [581], 11, rue Blücher, Falaise (Calvados).

Blond (L'abbé Louis), [1291], chapelain de la basilique de Notre-Dame-des-Victoires, 4, rue de la Feuillade, Paris (II[e]).

Bochsruth (Dom Michel), [808], O. S. B., 96, rue de Fetinne, Liége (Belgique).

Bodet (L'abbé Marcel) [251], aumônier des Hospitalières, 1, rue Jean-Jaurès, Poitiers (Vienne).

Boivin-Champeaux (Jean), [992], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 250 bis boulevard Saint-Germain, Paris (VII[e]).

Boncelle (L'abbé Basile), [940], à Rouillé (Vienne).

Boncœur (L'abbé Théophile), [1092], curé-doyen d'Évran (Côtes-du-Nord).

Bonnaud-Delamare (Roger), [1281], docteur en droit et docteur ès-lettres, sous-préfet de Douai (Nord).

Bonnenfant (Le chanoine G.), [613], docteur agrégé en droit canonique, directeur des œuvres de l'Enseignement libre, 15, rue du Docteur-Guinday, Évreux (Eure).

Bouchaud (Le chanoine Paul), [590], supérieur de l'École Saint-Paul, 171, rue de Paris, Angoulême (Charente).

Boudot-Lamotte (Joseph), [838], 5, rue Pape-Carpentier, Paris (VI[e]).

Bouisson (Le chanoine Émile), [672], curé du Sacré-Cœur, les Routes, Toulon (Var).

Boulet (Mme Noële Maurice-Denis), [1206], 1, rue du Général-Pershing, Clermont (Oise).

Bourcier (Jean), [1141], 10, rue Étienne-Marcel prolongée, Paris (III[e]).

Bourgeat (L'abbé Charles), [638], professeur au Grand Séminaire, à Auch (Gers).

Bourgin (Georges), [1232], ancien membre de l'École française de Rome, directeur honoraire des Archives de France, 72, boulevard Saint-Michel, Paris (VI[e]).

Bousquet (L'abbé Louis), [603], consulteur diocésain d'histoire et d'archéologie, 3, rue de l'Amphithéâtre, Rodez (Aveyron).

Boussard (Jacques), [1352], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris (IV[e]).

Boussoulade (L'abbé Jean), [1346], vicaire à Saint-Jean-Baptiste, 21, allée de Bellevue, le Perreux (Seine).

Boyenval (L'abbé René), [1265], curé de Berles-Monchel, par Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais).

Boyer (Le chanoine Camille), [825], curé-doyen de Noisy-le-Roi (Seine-et-Oise).

Boyer (Georges), [1225], professeur à la Faculté de droit de Toulouse, 17, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).

Boyer (Le chanoine Louis), [577], à Allanche (Cantal).

Breillat (Pierre), [1150], bibliothécaire en chef de la ville, 5, rue de l'Indépendance-Américaine, Versailles (Seine-et-Oise).

Brelot (Jean), [1331], professeur agrégé d'histoire au Lycée, 8, rue Brichard, Lons-le-Saunier (Jura).

Brémond (Marcel), [1308], censeur du Lycée Lamoricière, à Oran (Algérie).

Bressolles (Mgr Adrien), [853], vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, vicaire général de la Marine, 24, rue Cassette, Paris (VI[e]).

Breysse (L'abbé M.), [1176], Grand Séminaire de Viviers (Ardèche).

Bricon (Le chanoine Joseph), [53], vicaire général honoraire, supérieur du Grand Séminaire, Séez (Orne).

Brillet (Le R. P. Gaston), [1212], supérieur général de l'Oratoire de France, 2, impasse Sainte-Eustache, Paris (I^er^).

Brochard (L'abbé Louis), [54], curé de Saint-Gervais, 68, rue François-Miron, Paris (IV^e^).

Brongniart (L'abbé Marcel), [910], 2, rue Saint-Ambroise, Paris (XI^e^).

Bros (Mgr Albert), [570], vicaire général, 10, rue Notre-Dame, à Meaux (Seine-et-Marne).

Brousse (M. le chanoine Julien), [946], historiographe diocésain de Tulle, La Roche-Canillac (Corrèze).

Bruley (Édouard), [792], professeur agrégé au lycée Condorcet, 18, rue de Liége, Paris (IX^e^).

Brunat (Georges), [1104], 20 bis, rue du Brazzu, Rouen (Seine-Inférieure).

Bucaille (Victor), [56], 20, rue Cassette, Paris (VI^e^).

Burel (Le chanoine Joseph), [1118], curé de Saint-Joseph, 18, rue Bihorel, Rouen (Seine-Inférieure).

Burgard (L'abbé Charles), [1292], Institut Saint-Pierre-Fourier, rue des Bénédictins, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Buron (L'abbé Lucien), [1070], à Marcheprime (Gironde).

Calendini (Le chanoine Louis), [58], aumônier de Notre-Dame de Sainte-Croix, à Précigné (Sarthe).

Canal (Séverin), [1233], archiviste en chef de la Loire-Inférieure, 8, rue de Bouillé, Nantes (Loire-Inférieure).

Cantin (L'abbé), [525], directeur diocésain de l'Œuvre de l'Adoption, 27, rue Lafayette, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Carchet (L'abbé G.), [907], professeur au Grand Séminaire, Auch (Gers).

Carolus-Barré (Louis), [939], ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à l'Institut de France, 14, rue Saint-Guillaume, Paris (VII^e^).

Carreyre (L'abbé Jean), [60], professeur au Grand Séminaire de Saint-Sulpice, 6, rue du Regard, Paris (VI^e^).

Carrière (L'abbé Victor), [61], professeur à l'Institut catholique de Paris, *secrétaire général de la Société,* 7, rue Paul-Messein, Montmorency (Seine-et-Oise). — M. F., C. R.

Carru (Le R. P. Henri), [635], supérieur de la Maison d'institution de l'Oratoire, villa Béthanie, Montsoult (Seine-et-Oise).

Catta (L'abbé Étienne), [937], professeur à l'Université catholique, 28, rue Joachim-du-Bellay, Angers (Maine-et-Loire).

CATUHE (Mlle Henriette), [1279], agrégée des lettres, professeur au lycée Racine, 20, rue Gay-Lussac, Paris (V^e^).

CAVALLERA (Le R. P. Ferdinand), [1234], professeur à l'Institut catholique de Toulouse, 31, rue de la Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne).

CAZALS (L'abbé Henri), [1096], curé de Saint-Loubès (Gironde).

CELIER (Le comte Léonce), [437], inspecteur général des Bibliothèques et des archives, *membre du Conseil*, 44, rue Saint-Joseph, le Chesnay (Seine-et-Oise).

CHALUMEAU (L'abbé Raymond) [1036], professeur d'histoire au Grand Séminaire, Montauban (Tarn-et-Garonne).

CHANDON DE BRIAILLES (Le comte), [688], La Cordelière, Chaource (Aube).

CHAPPOULIE (Mgr Henri), [921], docteur ès-lettres et en droit canonique, président des œuvres de la Propagation de la foi et de Saint-Pierre apôtre, 5, rue Monsieur, Paris (VII^e^).

CHARTIER (Le chanoine Maurice), [566], membre de la Commission historique du Nord, 6, rue Vaucelette, Cambrai (Nord).

CHATAING (L'abbé Pierre), [903], curé-doyen, Manzat (Puy-de-Dôme).

CHÂTILLON (L'abbé François), [1322], maître de conférences à la Faculté de théologie catholique, directeur de la *Revue du Moyen Age latin*, 11, rue de la Toussaint, Strasbourg (Bas-Rhin).

CHAUVIN (L'abbé Yves-Étienne), [1076], curé de Clérac (Charente-Maritime).

CHENESSEAU (Le chanoine Georges), [461], docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique, 63, rue Violet, pavillon V, Paris (XV^e^).

CHEREL (Albert), [490], correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, Anthon (Isère).

CHÉRUEL (L'abbé Jules), [1339], 18, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc (Ille-et-Vilaine).

CHESNEAUX (Jean), [1310], agrégé d'histoire, 64, rue Gay-Lussac, Paris (V^e^).

CHEVALLIER (Pierre), [1345], agrégé d'histoire, professeur au lycée de garçons, 36, rue du Musée, Troyes (Aube).

CHEVRIER (Georges), [1295], professeur à la Faculté de droit, 4, rue du Tillon, Dijon (Côte-d'Or).

CHOUX (L'abbé Jacques), [1333], Grand Séminaire de l'Asnée, Villers-lés-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

CIVRAYS (Le chanoine Théophile), [70], doyen honoraire de l'Université catholique de l'Ouest, 22, rue Donadieu-de-Puycharric, Angers (Maine-et-Loire).

Claude (L'abbé Hubert), [1228], 13, rue de la Gare, Oignies (Pas-de-Calais).

Clergeac (Mgr A.), [404], docteur ès-lettres, vicaire général, 50, rue Victor-Hugo, Auch (Gers).

Collinet (Mme Paul), [348], 12, rue de Condé, Paris (VI^e^).

Combes (L'abbé André), [984], professeur à l'Institut catholique de Paris, 1, place du Marché, le Vésinet (Seine-et-Oise).

Combes (Jacques), [1007], inspecteur primaire honoraire, Clion-sur-Indre (Indre).

Constantin (Le chanoine Marcel), [1028], curé de Saint-Sulpice, 50, rue de Vaugirard, Paris (VI^e^).

Contrasty (Le chanoine Jean), [839], directeur de la *Revue historique de Toulouse*, à Lortet, par Labarthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées).

Coolen (Le chanoine Georges), [1071], aumônier du Lycée, 36, rue Carnot, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Coornaert (Émile), [1196], professeur au Collège de France, 3, rue Paillet, Paris (V^e^).

Couëssin (Henri de), [1067], supérieur du Séminaire universitaire, professeur à la Faculté de théologie, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Couraly (Mlle A.-P.), [1075], 16, rue de Provence, Versailles (Seine-et-Oise).

Courcel (Robert de), [1207], ancien diplomate, président de la Société historique et archéologique de Corbeil, Étampes et du Hurepoix, 47, rue de Bellechasse, Paris (VII^e^).

Courcelle (Pierre), [1247], maître de conférences à la Sorbonne, 4, rue du Sud, Clamart (Seine).

Couturier (Le chanoine Joseph), [1154], maître ès-arts de l'Université de Londres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 6, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).

Crespin (L'abbé Robert), [904], curé de Chalette-sur-Loing, 21, rue Marceau, Chalette-sur-Loing (Loiret).

Cristiani (Le chanoine Léon), [444], doyen des lettres aux Facultés catholiques de Lyon, *membre du Conseil*, 18, chemin Balme-Baron, Crépieux-Lapape (Ain).

Daguillon (Mlle Jeanne), [780], bibliothécaire à la Sorbonne, 33, rue Greuze, Paris (XVI^e^). — C. R.

Dain (Alphonse), [1225], agrégé des lettres, directeur à l'École pratique des hautes-études et à l'Institut catholique, 42, rue de Dantzig, Paris (XV^e^).

Dansette (Adrien), [1185], homme de lettres, 4, boulevard Flandrin, Paris (XVI^e^).

Darbos (L'abbé Simon-Albert), [1094], curé de Toctoucau (Gironde).

Daurel (L'abbé Paul), [1334], curé-doyen d'Audenge (Gironde).

Dauvillier (Jean), [913], professeur à la Faculté de droit. 12, avenue Marcel-Doret, Toulouse (Haute-Garonne).

Decraene (L'abbé Léon), [1114], curé d'Estrée-Blanche (Pas-de-Calais).

Décréau (L'abbé Jean), [994], Petit Séminaire Saint-Hugues, Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

Dedieu (L'abbé Joseph), [643], docteur ès lettres, 70, allée Jean-Jaurès, Toulouse (Haute-Garonne).

Déjardins (L'abbé Victor), [970], aumônier du Lycée, 13, rue d'Arzeu, Oran (Algérie).

Delacroix (L'abbé Simon), [749], professeur à l'Institut catholique, 56 bis, rue Desnouettes, Paris (XV[e]).

Delaporte (Le chanoine Yves), [364], docteur en droit canon, archiviste diocésain, 11, rue Chantault, Chartres (Eure-et-Loir).

Delaruelle (L'abbé Étienne), [886], directeur au Grand Séminaire, 9, rue des Teinturiers, Toulouse (Haute-Garonne).

Delaunay (André), [1208], bibliothécaire de la ville d'Avranches, 5, rue Saint-Saturnin, Avranches (Manche).

Delessard (Léon), [718], archiviste en chef de la Côte-d'Or, 8, rue Jeannin, Dijon (Côte-d'Or).

Delhaye (L'abbé Philippe), [1312], professeur à la Faculté de théologie, 60, boulevard Vauban, Lille (Nord).

Deltreil (L'abbé Roger), [1106], curé de Carsac-de-Carlux et aumônier de la maison de Saint-Rome (Dordogne).

Delvigne (Le chanoine Jean), [1246], archiprêtre de Compiègne (Oise).

Denaix (L'abbé Jean), [986], curé d'Hattonchâtel, par Vigneulles (Meuse).

Denis (L'abbé Jacques), [1035], professeur au Grand Séminaire de Sens et chargé de cours à la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris, 147, Grand'Rue, Sens (Yonne).

Desdouits (Le chanoine), [1119], aumônier de l'Hôpital, 1, rue Saint-Jean, à Louviers (Eure).

Des Graviers (L'abbé Jean), [898], aumônier du Collège Stanislas, professeur suppléant à la Faculté de droit canonique de Paris, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI[e]).

Deshoulières (Fr.), [964], directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, membre de la Commission des monuments historiques, à l'Isle-sur-Arnon, par Ids-Saint-Roch (Cher).

Desmars (Joseph), [872], ancien conseiller d'État, 68, boulevard de Courcelles, Paris (XVII[e]).

Détrez (Le chanoine L.), [710], curé de la Cathédrale, 20, rue Basse, Lille (Nord).

Devillers (Le R. P. Émile), [1127], professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut missionnaire Saint-Gérard, Sousceyrac (Lot).

Devreesse (Mgr Robert), [1122], docteur ès-lettres, Città del Vaticano, Rome (Italie); — en France, 2, rue Diderot, Asnières (Seine).

Dhumez (Hubert), [1284], villa Antonia, Mongins (Alpes-Maritimes).

Diebold (L'abbé Étienne), [1260], professeur au Grand Séminaire, château de Cracouville, par Évreux (Eure).

Dillay (Mlle Madeleine), [1324], conservateur-adjoint aux Archives nationales, 7, rue Daubenton, Paris (XV^e^).

Dodin (L'abbé André), [1120], prêtre de la Mission, professeur au Grand Séminaire, 226, route de Bordeaux, Angoulême (Charente).

Dop (Pierre), [1095], à Sare (Basses-Pyrénées).

Douilhet (Albert), [1105], ingénieur, à Fontenelle, par Archiac (Charente-Maritime).

Doyen (Le chanoine Henri), [726], aumônier des lycées de Soissons, directeur de la Maîtrise de la Cathédrale, 23, place Mantoue, Soissons (Aisne).

Drioux (Le chanoine Georges), [692], docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique, 60, boulevard Vauban, Lille (Nord).

Drouet (L'abbé Michel), [1123], curé de Saint-André-sur-Sèvre, par La Forêt (Deux-Sèvres).

Drouot (Henri), [950], docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Pelletier-de-Chambure, Dijon (Côte-d'Or).

Dubois (L'abbé J.), [580], curé d'Artigues, par Agen (Lot-et-Garonne).

Dubois (Mlle Marguerite), [990], docteur ès-lettres, chargée de conférences à la Sorbonne, 1, avenue de l'Observatoire, Paris (XIV^e^).

Duboscq (Guy), [1320] archiviste aux Archives nationales, *secrétaire-archiviste de la Société*, 10, rue Barthélemy, Paris (XV^e^).

Duchemin (Marcel), [1135], attaché au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 15, rue de Beaujolais, Paris (I^er^).

Duclaud (Le chanoine Henri), [1193], docteur en théologie, aumônier honoraire du lycée Henri IV, 92, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIV^e^).

Dufourcq (Albert), [88], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Bordeaux, maison Chilho, La Bastide-Clairence (Basses -Pyrénées).

Dujardin (Le docteur Louis), [883], membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, à Saint-Renan (Finistère).

Dumas (Auguste), [1224], professeur à la Faculté de droit, 15, rue Goyrand, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Dumont (François), [1243], professeur à la Faculté de droit de Paris, 6, rue du Chemin-de-Fer, Sceaux (Seine).

Dupuis (L'abbé L.), [981], École Sainte-Croix, 7 bis, rue du Parc, Orléans (Loiret).

Durand-Vaugaron (Louis), [1214], attaché à la Bibliothèque municipale, 16, rue de Châteaudun, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Duroselle (Jean-Baptiste), [1344], assistant à la Sorbonne, 6, rue Mansart, Versailles (Seine-et-Oise).

Durtelle de Saint-Sauveur (Edmond), [681], professeur à la Faculté de droit, doyen honoraire, 36, boulevard Sévigné, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Dussart (L'abbé Paul), [1179], curé d'Anor (Nord).

Dussaux (Mme Paul), [1033], 103, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Duval (Le R. P. André), [1283], O. P., professeur d'histoire et bibliothécaire à la Faculté de théologie du Saulchoir, Étiolles, par Soisy-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Duvaux (Le chanoine Camille), [857], curé de Saint-Jean de Montmartre, 19, rue des Abbesses, Paris (XVIII[e]).

Dykmans (Le R. P. Marc), [1326], 11, rue des Récollets, Louvain (Belgique).

Eschenlauer (L'abbé Georges), [959], curé de Gif (Seine-et-Oise).

Espeut (L'abbé Pierre), [650], curé de Saint-Just, place de l'Église, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Espinas (Georges), [1188], archiviste honoraire des Affaires étrangères, archiviste-bibliothécaire de la Société des antiquaires de France, 39, rue de l'Université, Paris (VII[e]).

Eude (Robert), [1192], président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, 32, rue Joseph-Delattre, Rouen (Seine-Inférieure).

Even (Mgr Michel), [685], recteur de la Basilique, supérieur des chapelains, à Pontmain (Mayenne).

Eygun (François), [352], chargé de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers, conservateur de la Bibliothèque municipale, 11, rue des Écossais, Poitiers (Vienne).

Fabre (Louis), [530], avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur à l'École de notariat de Paris et aux Écoles polytechniques du Palais de justice, 129, boulevard Masséna, Paris (XIII[e]), et château de Mas-Berthier, par Marval (Haute-Vienne).

Falletti (Louis), [1026], professeur à la Faculté de droit, 41, rue de Bonnel, Lyon (Rhône).

Farcy (Le chanoine), [1111], curé de Saint-Sever, 3, rue d'Elbeuf, Rouen (Seine-Inférieure).

Fassy (Le chanoine Jules), [1220], archiprêtre à Maillane (Bouches-du-Rhône).

Fauchery (L'abbé), [974], vicaire au Saint-Esprit, 40, rue Espariat, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Faucon (L'abbé Édouard), [1330], professeur à l'Institution Sainte-Marie, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Favrolt (L'abbé Pierre), [1307], professeur au Grand Séminaire, à Laval (Mayenne).

Fayoux (L'abbé A.), [1268], curé de Château-Garnier (Vienne).

Féret (Le R. P. H.-M.), [677], O. P., professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie du Saulchoir, Étiolles, par Soisy-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Fernessole (Le R. P. Pierre), [1266], docteur ès-lettres, professeur d'histoire religieuse à l'Institut catholique de Paris, 5 ter, rue de la Légion-d'Honneur, Saint-Denis (Seine).

Feuchère (Le docteur Pierre), [1336], membre de l'Académie d'Arras, 4, rue Hocedez, à Wattignies (Nord).

Flavigny (Mgr Léon), [691], vicaire général honoraire, curé-doyen, 4, place du Château, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Flayelle (L'abbé Jean), [1239], aumônier des Collèges modernes, 14, rue Potiers, à Douai (Nord).

Fliche (Augustin), [408], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, *membre du Conseil* 31, rue Saint-Guilhem, Montpellier (Hérault).

Font-Réaulx (Jacques de), [501], archiviste en chef de la Drôme, rue André-Lacroix, Valence (Drôme). — C. R.

Foreville (Mlle Raymonde), [705], docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, 9, rue Jean-Bart, Paris (VI^{e}).

Formigé (Jules), [1001], membre de l'Institut, inspecteur général des Monuments historiques, 52, avenue du Président-Roosevelt, Paris (VIII^{e}).

Fortier-Beaulieu (Paul), [1138], secrétaire général de la Société des historiens locaux, 6, rue Alexandre-Raffin, Roanne (Loire).

Fournier (Le chanoine Édouard), [96], président de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, doyen honoraire de la Faculté de droit canonique de Paris, 3, rue de Jérusalem, Arras (Pas-de-Calais).

François (Michel), [772], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, *membre du Conseil*, 270, boulevard Raspail, Paris (XIV[e]).

Françon (Pierre), [1145], 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Annonay (Ardèche).

Gaillard (L'abbé Louis), [906], curé-archiprêtre de Voreppe, maître de conférences aux Facultés catholiques de Lyon, à Voreppe (Isère).

Garaud (Marcel), [1155], professeur à la Faculté de droit de Poitiers, ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, 13, rue Monseigneur-Augouard, Poitiers (Vienne).

Garin (Le chanoine Joseph), [100], curé de Saint-Bernard, 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIII[e]).

Gaudemet (Jean), [781], professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, 40, boulevard des Invalides, Paris (VII[e]).

Gaulmier (L'abbé Étienne), [848], professeur au Séminaire des Vocations tardives, Fontgombaud (Indre).

Gauroy (Le chanoine Edmond), [675], curé de Saint-Loup, Châlons-sur-Marne (Marne).

Gauthier (Le R. P. Antoine), [1354], O. P., couvent des Dominicains, Saint-Alban-Leysse (Savoie).

Gavalda (André), [1129], avocat général à la Cour de cassation. 5, rue Jean-Bart, Paris (VI[e]).

Geistodt-Kiener (Daniel), [1034], 10, rue de l'École-Normale, à Épinal (Vosges).

Germain-Martin (Henri), [989], ancien chargé de cours des Facultés de droit, directeur des études économiques à la Banque nationale pour le développement du commerce et de l'industrie. 110, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIV[e]).

Giet (L'abbé Stanislas), [1190], docteur ès-lettres, curé de Boucé (Orne).

Ginestet (L'abbé Joseph), [632], professeur, 9, rue Riguepels, Toulouse (Haute-Garonne).

Girard (Le chanoine André), [1337], supérieur de l'Institution Sainte-Marie, 38, rue Jean-Baffier, Bourges (Cher).

Girard (L'abbé J.), [751], aumônier à Belletanche, par Borny-lés-Metz (Moselle).

Girault (L'abbé Charles), [1200], curé de Coulaines (Sarthe).

Girier (L'abbé M.), [1069], curé de Sainte-Catherine-sous-Riverie, à Lyon (Rhône).

Girod de l'Ain (Édouard), [982], 24 bis, avenue du Président-Wilson, Paris (XVI[e]).

Girod de l'Ain (L'abbé Raymond), [1051], premier vicaire de Saint-François de Sales, 8, rue Brémontier, Paris (XVII[e]).

Gitton (L'abbé Bernard), [1064], vicaire à Châtillon-sur-Loire (Loiret).

Goubert (Le R. P. Paul), [1230], S. J., professeur aux Facultés catholiques, 6, rue d'Auvergne, Lyon (Rhône).

Gouget (Le chanoine Auguste), [1249], curé de Saint-Germain des Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris (VI^e^).

Gourlin (L'abbé Jules), [108], curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

Gouyon (L'abbé Paul), [1132], docteur en droit canonique, aumônier du Lycée, 19, rue Paul-Louis-Lande, Bordeaux (Gironde).

Grabar (André), [1175], directeur à l'École pratique des hautes études, 2, avenue Dode-de-la-Brunerie, Paris (XVI^e^).

Grand (Mlle Marie), [1210], 19 bis, avenue Darblay, Corbeil (Seine-et-Oise).

Grelier (L'abbé Charles), [983], inspecteur départemental de la Société française d'archéologie, 30, rue Carnot, Challans (Vendée).

Griffe (Le chanoine Élie), [565], docteur en théologie et docteur ès-lettres, professeur au Grand Séminaire, rue Trivalle, Carcassonne (Aude).

Griselin (Mlle), [969], diplômée d'études supérieures d'histoire du droit, 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (VII^e^).

Groote (André de), [812], 5, rue Méchain, Paris XIV^e^).

Gry (Mgr Léon), [463], recteur émérite de l'Université catholique d'Angers, à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine).

Guermonprez (Le chanoine André), [1032], aumônier, 21, rue Cotelière, à Château-Gontier (Mayenne).

Guervin (Mgr Marius-H.), [1169], chanoine du Saint-Sépulcre, archimandrite titulaire de Saint-Jean-d'Acre, Nazareth et Tibériade, 60, rue Jules-Barni, Amiens (Somme). — M. F.

Guibourgé (Le chanoine Léon), [1228], curé-archiprêtre d'Étampes (Seine-et-Oise).

Guichard (L'abbé Joseph), [272], 95, rue de Sèvres, Paris (VI^e^).

Guignard (L'abbé), [1093], curé de Saint-Pierre, 19, rue Corderies-Montagne, Tonneins (Lot-et-Garonne).

Guillois (André), [1053], professeur à la Faculté de droit, doyen honoraire, 4, rue du Lycée, Dijon (Côte-d'Or).

Guilloux (Le chanoine Allain), [1317], directeur de l'Enseignement diocésain, 4, rue de l'Ancien-Évêché, Laval (Mayenne). — M. F.

Guiraud (Jean), [409], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Besançon, *membre du Conseil*, 2, rue de Lorraine, Courbevoie (Seine).

Guirimand (Edmond), [1149], 5, rue Madeleine, Grenoble (Isère).

Guizard (L'abbé Louis), [927], secrétaire général de la Propagation de la Foi, chargé de cours à la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique, 30, rue Vaneau, Paris (VII[e]).

Guynot (Le chanoine Ernest), [622], supérieur du Grand Séminaire, 2, rue Saint-Benin, Nevers (Nièvre).

Haquet (Le chanoine Auguste), [1039], curé-doyen, 7, rue du Docteur-Léonard, Lillebonne (Seine-Inférieure).

Harcourt (Le comte Robert d'), [1161], de l'Académie française, professeur de littérature allemande à l'Institut catholique, 52, avenue de Saxe, Paris (XV[e]).

Hardy (L'abbé Edmond), [1102], curé-doyen de Pont-Faverger (Marne).

Haucourt (Mlle Geneviève d'), [998], archiviste-paléographe, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale, 37, rue Gambetta, Nantes (Loire-Inférieure).

Havet (Edmond), [1086], pharmacien, rue de la Gare, Pont-de-Briques, Saint-Étienne (Pas-de-Calais).

Hémonée (Le chanoine Maurice), [1181], secrétaire de l'Évêché, 2, rue Porte-Clos-Haut, Blois (Loir-et-Cher).

Herbécourt (Pierre d'), [747], archiviste en chef de l'Aube, 2, quai Comte-Henri, Troyes (Aube).

Hérissay (Jacques), [867], président de la Corporation des publicistes chrétiens, 21, rue Visconti, Paris (VI[e]).

Hildesheimer (Ernest), [914], archiviste en chef des Alpes-Maritimes, 26, avenue Montplaisir, Nice (Alpes-Maritimes).

Hocquard (L'abbé Gaston), [852], professeur aux Facultés catholiques de Lyon, 8, rue du Maréchal-Dode, Grenoble (Isère).

Hourcade (L'abbé), [1099], curé de Jurançon (Basses-Pyrénées).

Jacquart (Jean), [1287], 7, rue Ferdinand-Duval, Paris (IV[e]).

Jacquin (Le R. P.), [126], O. P., 5, rue Turgot, Dijon (Côte-d'Or).

Jail (Le chanoine Maximilien) [639], 14, rue Beyle-Stendhal, à Grenoble (Isère).

Jalinoux (Roger), [773], 31, rue d'Étienne-d'Orves, Vincennes (Seine).

Jarry (L'abbé Eugène), [773], chargé de cours à l'Institut catholique, aumônier du lycée Molière, 4, rue des Bauches, Paris (XVI[e]).

Joachim (J.), [474], professeur honoraire, directeur de la *Revue d'Alsace*, 7, rue Saint-Nicolas, à Delle (Territoire de Belfort).

Join-Lambert (Michel), [1244], professeur au Lycée de Metz, 5, avenue Élisée-Reclus, Paris (VII[e]).

Jouvin (Henri), [911], le Prieuré, Rémalard (Orne).

Jubin (Antoine), [796], 103, rue Pierre-Corneille, Lyon (Rhône).

Jusseaume (L'abbé Remi), [1066], aumônier à Rougémont, par Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire).

Kerbiriou (Le chanoine Louis), [967], docteur ès-lettres, à Tréméven, par Quimperlé (Finistère).

Kern (Léon), [658], directeur des Archives de la Confédération helvétique, professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université, 55, rue de la Justice, Berne (Suisse).

Köll (L'abbé Louis), [1178], professeur d'histoire à l'École Saint-Sigisbert, 19, cours Léopold, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Kytspotter (L'abbé Joseph de), [1125], vicaire à Saint-Louis d'Antin, 60, rue de Rome, Paris (IX^{e}).

Labourt (Le chanoine Jérôme), [909], vicaire général, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 71, rue Boissière, Paris (XVI^{e}).

Lacger (Le chanoine Louis de), [135], aumônier des Bénédictines missionnaires, à Ambositra (Madagascar).

Lachat (Ivan), [735], chef de comptabilité à la Banque de France, vice-président de la Société archéologique de Sens, 14, rue du Tambour-d'Argent, à Sens, et Le Cognot, à Laroche-Saint-Cydroine (Yonne).

Lacroix (Maurice), [631], professeur agrégé d'histoire et géographie au lycée Berthollet, 20, rue Guillaume-Fichet, Annecy (Haute-Savoie).

La Monneraye (Le comte Henri de), [464], château de Fouilloux, par Laval-Annexe (Mayenne). — C. R.

La Monneraye (Le comte Jean de), [434], conservateur de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, *membre du Conseil,* 19, rue de Mademoiselle, Versailles (Seine-et-Oise).

Lamonnerie (Le chanoine Siméon), [1311], curé-doyen de Chambon-sur-Voueize (Creuse).

Lanhers (Mlle Yvonne), [1015], archiviste aux Archives nationales, 141, rue Saint-Dominique, Paris (VII^{e}).

Laplatte (Claude), [795], conseiller à la Cour d'appel, 5, rue Chauffour, Colmar (Haut-Rhin).

Laprey (L'abbé L.), [1025], curé de Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir).

Largier (L'abbé Pierre), [1170], curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, 39, boulevard Saint-Germain, Paris (V^{e}).

Larue (L'abbé Olivier), [945], Maisoncelles-sur-Ajon, par Évrécy (Calvados).

Lassailly (L'abbé Jacques), [863], membre de la Commission départementale des antiquités de Seine-et-Oise, curé d'Ablon, place Cholet, Ablon (Seine-et-Oise).

Laterrade (Le R. P. Basile), [1037], abbaye Sainte-Marie du Pont-Colbert, Versailles (Seine-et-Oise).

Latour (L'abbé Jules-Marc), [1010], curé-doyen de Montignac-sur-Vézère (Dordogne).

Latreille (André), [875], professeur à la Faculté des lettres de Lyon, 2, chemin de Parenty, Neuville-sur-Saône (Rhône).

Lauer (Philippe), [993], ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 25, boulevard Sandeau, Paris (XVI^{e}).

Laugardière (L'abbé Maurice de), [147], à Ivoy-le-Pré (Cher).

Laurain (Mlle Madeleine), [1280], archiviste-paléographe, 52, avenue de Breteuil, Paris (VII^{e}).

Laurens (Le chanoine Louis), [1253], curé de Saint-Eustache, 2, impasse Saint-Eustache, Paris (I^{er}).

Laurent (Benoît), [1289], docteur en droit, 5, rue de la Comédie, Saint-Étienne (Loire).

Lavaquery (L'abbé Louis), [462], docteur ès-lettres, à Graville, par Saint-Mammès (Seine-et-Marne).

Le Bras (Gabriel), [482], professeur à la Faculté de droit, président de la Section des sciences religieuses à l'École pratique des hautes études, *président de la Société*, 3, place du Panthéon, Paris (V^{e}). — M. F.

Lebreton (Le R. P. Jules), [671], docteur ès-lettres, doyen honoraire de la Faculté de théologie de Paris, *vice-président de la Société*, 15, rue Monsieur, Paris (VII^{e}).

Lecat (L'abbé Jean), [1112], curé du Sacré-Cœur, avenue Dampierre, Valenciennes (Nord).

Lechat (L'abbé Jean), [1262], 1, place Littré, Avranches (Manche).

Leclercq (L'abbé Robert), [924], curé de Sainte-Marguerite-Marie, 27, rue Jules-Ferry, le Perreux (Seine).

Lecointe (Hubert), [1068], 1, rue de l'Abreuvoir, Mareil-Marly (Seine-et-Oise).

Lecotté (Roger), [1316], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, secrétaire général de la Fédération folklorique de l'Ile-de-France, 38, rue Truffaut, Paris (XVII^{e}).

Lecureux (Mlle Bernadette), [1131], archiviste-paléographe, 23, rue Bertrand, Paris (VII^{e}).

Ledonné (L'abbé Jean), [958], professeur à l'Institution Sainte-Marie, 3, rue du Général-Moulin, La Maladrerie, Caen (Calvados).

Ledré (Charles), [1191], docteur ès-lettres, 26, rue Feydau, Paris (II^{e}).

Leflon (Le chanoine Jean), [1108], docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique, 18, villa Guibert, Paris (XVI^{e}).

LEGLAY (Marcel), [1255], professeur agrégé d'histoire au lycée d'Amiens (Somme).

LE HELLOCO (Le chanoine Pierre), [150], vice-recteur de l'Université catholique, 27, rue Volney, Angers (Maine-et-Loire).

LEHOUX (Mlle Françoise), [810], archiviste-paléographe, 54, rue Vaneau, Paris (VII[e]).

LE MARESQUIER (Augustin), [1203], le Pont-de-la-Noë, à Tourlaville (Manche).

LEMARIGNIER (Jean-Fr.), [803], archiviste-paléographe, professeur à la Faculté de droit de Lille, 10, rue Huysmans, Paris (VI[e]).

LEMOING (Le chanoine Félix-Fr.), [1054], correspondant de la Commission des monuments historiques, archiprêtre de Blaye (Gironde).

LEPOINTE (Gabriel), [868], professeur à la Faculté de droit de Lille, 8, avenue Félix-Faure, Paris (XV[e]).

LESOURD (Paul), [545] archiviste-paléographe, professeur à l'Institut catholique, 16 ter, avenue Bosquet, Paris (VII[e]).

LESTIENNE (Le chanoine Paul), [1072], secrétaire de l'Évêché, 29, rue Négrier, Lille (Nord).

LESTOCQUOY (L'abbé Jean), [1219], professeur à l'Institution Saint-Joseph, 2, rue des Promenades, Arras (Pas-de-Calais).

LÉVÊQUE (L'abbé L.), [543], curé-doyen, place des Vieilles-Halles, Vittel (Vosges).

LEVILLAIN (Léon), [694], membre du Comité des travaux historiques, professeur honoraire à l'École des chartes, *membre du Conseil*, à Saint-Christophe-de-Jambet (Sarthe).

LIEUTIER (Le chanoine Paul), [158], directeur diocésain de l'Œuvre des vocations, 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris (VII[e]).

LIMOUZIN-LAMOTHE (Raymond), [684], docteur ès-lettres, professeur agrégé au lycée Louis-le-Grand, *membre du Conseil*, 34, avenue Duquesne, Paris (VII[e]).

LORIDON (L'abbé Gabriel), [534], curé de Lémenc, 5, rue Burdin, Chambéry (Savoie).

LOUIS (René), [1038], maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, 38, rue Gay-Lussac, Paris (V[e])

MADAULE (Jacques), [1257], ancien membre de l'École française de Rome, professeur agrégé au lycée Michelet, 52, rue Baudin, Issy-les-Moulineaux (Seine).

MADELIN (Jules), [1030], conservateur honoraire des Forêts, château de la Pichardière, Neuville-aux-Bois (Loiret).

MADELIN (Louis), [734], de l'Académie française, *membre du Conseil*, 123, avenue Mozart, Paris (XVI[e]).

MAHIEU (Bernard), [124], archiviste aux Archives nationales, 58, rue Monsieur-le-Prince, Paris (VI[e]).

MAHIEU (Le chanoine Léon), [840], doyen honoraire de la Faculté de théologie, 19, rue de Bourgogne, Lille (Nord).

MAILLÉ (La marquise de), [358], 6, rue du Colonel-Combes, Paris (VII[e]). — C. R. M. F.

MAISONNEUVE (L'abbé Henri), [1263], docteur en droit canonique, maître de conférences à l'Université catholique de Lille, 60, boulevard Vauban, Lille (Nord).

MALLET (L'abbé Ernest), [1044], directeur au Grand Séminaire, 135, rue de Saint-Genès, Bordeaux (Gironde).

MALMEZAT (Jean), [1185], professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 133, boulevard Raspail, Paris (VI[e]).

MANGIN (Joseph), [935], archiviste en chef des Landes, 24, rue Victor-Hugo, Mont-de-Marsan (Landes).

MARBOUTIN (Le chanoine Raoul), [276], directeur de l'Enseignement libre, 22, rue Joseph-Bara, Agen (Lot-et-Garonne).

MARCHAL (Jean), [585], docteur en droit, 138, faubourg Bourgogne, Orléans (Loiret).

MARCHAL (Le chanoine Léon), [162], professeur au Grand Séminaire de Villers-lés-Nancy, 163, rue Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MARCILLE (Alfred), [512], avocat honoraire au Conseil d'État, à Roumare, par Saint-Pierre (Seine-Inférieure).

MARILIER (L'abbé Jean), [1323], à Meursault (Côte-d'Or).

MAROT (Pierre), [1353], professeur de bibliographie à l'École des chartes, *secrétaire général adjoint de la Société*, 32, rue Cassette, Paris (VI[e]).

MARQUAY (Le chanoine Joseph), [951], curé de la Cité, 10, rue Cavaignac, Périgueux (Dordogne).

MASCLAPHIER (L'abbé Joseph), [802], curé de Saint-Pierre-Saint-Paul, place de l'Église, Clamart (Seine).

MASTIAS (René), [1113], directeur de société, 18 bis, rue de la République, Mainvilliers-Chartres (Eure-et-Loir).

MAUFROY (René), [1073], ingénieur des arts et manufactures, agriculteur, Wariville, par La Neuville-en-Hez (Oise).

MAURICE (L'abbé Adalbert), [925], curé de Fresquiennes, par Pavilly (Seine-Inférieure).

MAURIN (L'abbé C.-A.), [165], 24, rue Diderot, Béziers (Hérault).

MAZIN (Paul), [156], agrégé des lettres, professeur d'histoire au lycée Hoche, 25, boulevard de la République, Versailles (Seine-et-Oise).

MÉNARD (L'abbé), [1201], vicaire à la Cathédrale, 31, rue de la Brèche, Chartres (Eure-et-Loir).

Ménindès (Le R. P. Robert), [722], professeur d'histoire au Séminaire des Missions franciscaines, 47, rue des Solitaires, Paris (XIV^e^).

Metman (M. et Mme Yves), [1016], 5, rue du Colonel-Moll, Paris (XVII^e^).

Meyer (Louis), [702], 89, quai d'Orsay, Paris (VII^e^).

Metz (L'abbé René), [1335], maître de conférences à la Faculté de théologie catholique, 11, rue de la Toussaint, Strasbourg (Bas-Rhin).

Michel (L'abbé Joseph), [1115], bibliothécaire en chef des Facultés catholiques, 25, rue du Plat, Lyon (II^e^) (Rhône).

Michel-Dansac (Robert), [76], 20, rue de Lisbonne, Paris (VIII^e^).

Millerand (L'abbé J.), [1049], curé de Longecourt (Côte-d'Or).

Mirot (Léon), [1304], ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire aux Archives nationales, à Bièvres (Seine-et-Oise).

Mollière (Le chanoine Humbert), [169], secrétaire à l'Archevêché, 12, chemin du Fort-Saint-Irénée, Lyon (Rhône).

Monier (Raymond), [966], professeur à la Faculté de droit, président de la Société d'histoire des pays flamands, picards et wallons, 5, rue Michelet, Paris (VI^e^).

Montesquiou-Fézensac (Le comte Blaise de), [1117], membre résidant de la Société des antiquaires de France, 10, avenue Frédéric-Le Play, Paris (VII^e^).

Moreau (Le R. P. E. de), [819], professeur au Collège théologique, membre de l'Académie royale de Belgique, 11, rue des Récollets, Louvain (Belgique).

Morvan (L'abbé Félix), [1332], curé de Torteval, par Longraye (Calvados).

Mouchel (Le chanoine), [1084], directeur de l'Enseignement libre, 15, rue Clémenceau, Coutances (Manche).

Müller (Le chanoine Armand), [1180], professeur à la Maîtrise de Chartres et maître de conférences à l'Institut catholique de Paris, 18, cloître Notre-Dame, Chartres (Eure-et-Loir).

Noirot (L'abbé Marcel), [1217], 185, Grand'Rue, Morez (Jura).

Olivier (Mlle Suzanne), [1321], archiviste aux Archives nationales, 44, rue de La-Tour-d'Auvergne, Paris (IX^e^).

Olivier-Martin (François), [793], membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit, *membre du Conseil*, 24, rue de Varenne, Paris (VII^e^).

Ourliac (Paul), [805], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté de droit, 3, rue Montardy, Toulouse (Haute-Garonne).

Palanque (Jean-Remy), [522], professeur à la Faculté des lettres, *membre du Conseil*, 25, boulevard Saint-Louis, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Pasquier (Le chanoine Émile), [322], docteur en théologie, Externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

Paumelle (Le docteur Pierre), [1046], oculiste, 10, rue de la Seille, Rouen (Seine-Inférieure).

Peltier (L'abbé Henri), [847], docteur en théologie, professeur au Grand Séminaire, 61, rue Saint-Fuscien, Amiens (Somme).

Péniguel (Jean), [1116], recteur, à Comblessac, par Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Perrat (Charles), [980], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École des chartes, 13, boulevard Raspail, Paris (VII[e]).

Perrier (Antoine), [1238], professeur au Lycée, 15, rue Saint-Paul, Limoges (Haute-Vienne).

Perrin (Charles-Edmond), [1245], professeur à la Sorbonne, *membre du Conseil*, 11 bis, rue de Navarre, Paris (V[e]).

Perrin (L'abbé Adolphe), [1213], curé de Corveissiat, par Bolozon (Ain).

Perrin (Tony), [697], directeur général-adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain, 11, rue de la Paroisse, Versailles (Seine-et-Oise).

Perrouault (L'abbé P.), [1079], Maison de retraite, à Régnéville-sur-Mer (Manche).

Perroud (Le chanoine Marc), [611], docteur en théologie, curé-archiprêtre de Maché, Chambéry (Savoie).

Perroy (Édouard), [1184], professeur à la Faculté des lettres de Lille, 70, rue Gay-Lussac, Paris (V[e]).

Perruquet (Le R. P. Henri), [1299], de la congrégation des Chanoines réguliers, curé de Cannes-la-Bocca (Alpes-Maritimes).

Persod (L'abbé A.), [1348], Séminaire de l'Houmeau (Charente-Maritime).

Perthuis de Laillevault (L'abbé J. de), [771], Léotoing, par Brioude (Haute-Loire).

Petit (L'abbé Bernard), [1042], curé à Binas (Loir-et-Cher).

Petit (L'abbé Camille), [923], directeur du Collège de l'Immaculée-Conception, 2, rue de l'Arquebuse, Saint-Dizier (Hte-Marne).

Petit (Fabien), [702], Documentation catholique, 22, cours Albert-I[er], Paris (VIII[e]).

Petit (Le R. P. François), [1218], de l'ordre de Prémontré, curé de la Basilique, Longpont, par Montlhéry (Seine-et-Oise).

Piétresson de Saint-Aubin (Pierre), [406], archiviste en chef du département du Nord et de la ville de Lille, chargé de cours à la Faculté des lettres, 1, rue du Pont-Neuf, Lille (Nord).

Pinel (L'abbé Robert), [1242], curé de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 34, rue de l'Église, par Darnétal (Seine-Inférieure).

Pinot (L'abbé Antoine), [1082], curé de Cervon (Nièvre).

Platelle (L'abbé Henri), [1264], 74, rue de Lille, Valenciennes (Nord).

Pocquet du Haut-Jussé (Barthélemy), [701], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres, 11, rue de Robien, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Pognon (Edmond), [997], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 131, boulevard Malesherbes, Paris (VIII[e]).

Poirier (Le chanoine Adolphe), [188], professeur à l'Université catholique d'Angers, directeur des *Archives du diocèse de Luçon*, 4, rue Brault, Angers (Maine-et-Loire) et L'Aiguillon-sur-Mer (Vendée).

Poivez (L'abbé Henri), [932], curé d'Aiseret (Côte-d'Or).

Pommeret (Le chanoine Hervé), [189], docteur ès-lettres, professeur à l'École Saint-Charles, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Potey (Paul), [1160], greffier de paix, 66, rue de Wazemmes, Lille (Nord).

Pouthas (Charles), [739], professeur à la Sorbonne, 32, avenue Rapp, Paris (VII[e]).

Pradel (Le chanoine Henri), [813], directeur de *l'Éducateur apôtre*, rue de l'Oratoire, Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes).

Préclin (Edmond), [676], doyen de la Faculté des lettres, 25, rue Charles-Nodier, Besançon (Doubs).

Presse (Dom Alexis), [864], à Boquen, par Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord).

Pressoir (Le chanoine), [1156], supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, 59 bis, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine).

Prieur (Le chanoine C.), [403], curé-archiprêtre de la basilique-cathédrale Saint-Front, 12, rue du Plantier, Périgueux (Dordogne).

Priou (L'abbé L.), [1349], missionnaire, rue Clémenceau, à Montaigu (Vendée).

Quénet (Le chanoine Charles-Alexandre), [1313], vicaire général, 6, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris (V[e]).

Raffin (Le chanoine Léonce), [192], curé de Sainte-Madeleine, 14, rue de la Ville-l'Évêque, Paris (VIII[e]).

Raison du Cleuziou (L'abbé Jacques), [1101], 22, rue Vicairie, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Ramel (Albéric), [1002], 1, cours de Verdun, Lyon (Rhône).

Rancœur (René), [1145], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 10, rue Gay-Lussac, Paris (V[e]).

Régnier (Le chanoine Edmond), [1137], curé-doyen de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne).

Renou (L'abbé P.), [373], professeur au Grand Séminaire, rue Barra, Angers (Maine-et-Loire).

Renouvin (Pierre), [1162], membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, directeur de la *Revue historique*, 2, boulevard Saint-Germain, Paris (V^e^).

Reulos (Michel), magistrat délégué à la Chancellerie, 38, rue Lacépède, Paris (V^e^).

Reviron (Le chanoine Jean), [669], docteur en théologie, supérieur de l'Institution Saint-Lazare, Autun (Saône-et-Loire).

Rey (Paul), [682], au Domaine de Clairac, par Maureilhan (Hérault).

Rhein (André), [193], archiviste-paléographe, à Solesmes, par Sablé (Sarthe).

Ricard (Robert), [786], professeur à la Faculté des droit et lettres, 58, boulevard du Télemly, Alger (Algérie). — M. F., C. R.

Rigal (Le chanoine Louis), [1130], 1, rue Louis-Blanc, Rodez (Aveyron).

Rivet (Georges-Julien), [1236], professeur agrégé au lycée Voltaire, 101, avenue de la République, Paris (XI^e^).

Robert (Jean), [892], professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, 3 bis, rue de Vélizy, Bellevue (Seine-et-Oise).

Robert (Mgr Joseph), [878], vicaire général, 16, rue Monseigneur-Gibier, Versailles (Seine-et-Oise).

Rollet (Henri), [1198], industriel, 2 bis, rue Scheffer, Paris (XVI^e^).

Ronceray (L'abbé Paul), [1062], curé de Chaingy (Loiret).

Roptin (L'abbé Alexis), [1060], recteur de La Vicomté-sur-Rance, par Pleudihen (Côtes-du-Nord).

Roserot de Melin (Mgr Joseph), [278], ancien membre de l'École française de Rome, vicaire général, 2, place du Préau, Troyes (Aube). — C. R.

Rostaing (L'abbé Emmanuel), [943], curé de Montvernier, par Montamafrey (Savoie).

Roudil (Mlle Cécile), [627], directrice du lycée de jeunes filles, à Poitiers (Vienne).

Rousseau (L'abbé André), [1276], vicaire à la cathédrale Saint-Front, 12, rue du Plantier, Périgueux (Dordogne).

Rousseau (Le docteur Julien), [1126], Chantemerle, Beauvoir-sur-Mer (Vendée).

Rousset de Pina (Jean), [540], le Roure, par Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Roussier (Jules), [777], professeur à la Faculté de droit, 1, rue Élisée-Reclus, Alger (Algérie).

ROUSSOT (Jean), [977], avocat, 12, rue de l'Héritan, Mâcon (Saône-et-Loire).

ROUZIÈS (Le R. P. Urbain), [322], bibliothécaire honoraire de l'Institut catholique, *membre du Conseil,* 2, impasse Saint-Eustache, Paris (I^er^).

ROY (Louis), [1305], professeur au Collège de la Malgrange, à Jarville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).

ROZIER (Mgr A.), [660], directeur de *l'Ami du clergé,* Langres (Haute-Marne). — C. R.

RUINAUT (Joseph),. [1273], conservateur adjoint à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, à Castandet, par Grenade-sur-Adour (Landes).

SAINT-PALAIS D'AUSSAC (L'abbé Franck de), [1258], prêtre de la Mission, recteur de Saint-Louis des Français, à Lisbonne (Portugal).

SALLIOU (Le chanoine Alain), [1205], rue Saint-André, Tréguier (Côtes-du-Nord).

SALTET (Mgr Louis), [605], professeur à l'Institut catholique, *membre du Conseil,* 31, rue de la Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne).

SALVAT (Le chanoine Joseph), [615], majoral du Félibrige, professeur à l'Institut catholique, 31, rue de la Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne).

SALVINI (Joseph), [436], archiviste en chef de la Vienne, président de la Société des archives historiques du Poitou, 4, rue Aliénor-d'Aquitaine, Poitiers (Vienne).

SARDA (Joseph), [1199], syndic du Conseil du syndicat des journalistes français, 15, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

SARRÈTE (Le chanoine Jean), [202], président de la section d'histoire et d'archéologie de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, aumônier de l'Hospice de la Miséricorde, 57, avenue d'Espagne, Perpignan (Pyrénées-Orient.).

SARTIGES (Le comte Bertrand de), [1088], maire de Conflans-sur-Loing, au Perthuis, par Amilly (Loiret).

SAUVAGE (R. N.), [375], docteur ès-lettres, archiviste en chef du Calvados, à la Préfecture, Caen (Calvados).

SAVOYANT (L'abbé P.), [1325], à Nouhant, par Gouzon (Creuse).

SCHUMANN (Robert), [1140], avocat, député de la Moselle, à Chazelles, par Moulins-lés-Metz (Moselle).

SÉCHER (L'abbé Joseph), [1282], professeur d'histoire au Collège Saint-Stanislas, 2, rue Saint-Stanislas, Nantes (Loire-Inférieure).

SECRET (L'abbé Bernard), [1164], aumônier militaire, 16, rue de Boigne, Chambéry (Savoie).

Sédillière (Le chanoine), [1004], curé de Saint-Séverin, 3, place des Prêtres-Saint-Séverin, Paris (V^e^).

Segondy (L'abbé Jean), [1294], curé de Cessenon (Hérault).

Sergent (M.), [962], président honoraire du Tribunal civil, 11, rue des Orfèvres, Sens (Yonne).

Serpette (L'abbé Étienne), [1078], curé de Cartigny (Somme).

Sessac (L'abbé Jean), [1103], curé de Rioux (Charente-Maritime).

Sevestre (L'abbé Émile), [429], 23, rue Vandal, Paris (XIV^e^).

Sevrin (L'abbé Ernest), [667], aumônier des Sœurs du Bon-Secours, 11, rue Saint-Maurice, Chartres (Eure-et-Loir).

Sol (Le chanoine Eugène), [207], archiviste diocésain, 3, avenue de Toulouse, Cahors (Lot).

Sorre (L'abbé Jean), [858], docteur en théologie, directeur au Grand Séminaire, 57, boulevard d'Alsace, Bayonne (Basses-Pyrénées).

Souillac (Le chanoine Pierre), [953], secrétaire de l'Évêché, Périgueux (Dordogne). — C. R.

Taillandier (L'abbé C.), [1081], curé d'Urville-Hague, par Nacqueville (Manche).

Tambour (Le chanoine Auguste), [769], curé-doyen de Luzy (Nièvre).

Télégoni (Le R. P. Pierre), [1298], Saint-Joseph de l'Écluse, à Taulignan (Drôme).

Tenant de la Tour (Le chanoine Geoffroy), [1296], 42, rue Jean-Rey, Viroflay (Seine-et-Oise).

Terrillon (L'abbé Érasme), [1152], à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

Terroine (Mlle Anne), [1013], archiviste-paléographe, 97, boulevard Saint-Michel, Paris (V^e^).

Tessier (Georges), [741], secrétaire du Comité des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, *membre du Conseil*, 60, rue de Vaugirard, Paris (VI^e^).

Texier (L'abbé Marcel), [1301], secrétaire de la Société archéologique de Saintes, curé de Chay, par Saujon (Charente-Maritime).

Théard (L'abbé André), [1128], École Saint-Louis, 127, avenue de Paris, à La Baule (Loire-Inférieure).

Thévenot (L'abbé Ernest), [1045], curé de Germigny-sur-Loire, par Pougues-les-Eaux (Nièvre).

Thouvenot (Raymond), [1286], inspecteur des antiquités du Maroc, 10, avenue de Fez, Rabat (Maroc).

Timbal (Pierre), [1222], professeur à la Faculté de droit de Lille, 15, rue Nicolas-Fortin, Paris (XIII^e^).

Tisset (Pierre), [778], professeur à la Faculté de droit, 3, place Chabaneau, Montpellier (Hérault).

Toillon (Le chanoine Louis), [973], curé de Saint-Antoine, le Chesnay (Seine-et-Oise).

Tournier (Mgr Clément), [217], curé-doyen de la basilique Saint-Sernin, directeur de la *Revue historique de Toulouse*, 7, place Saint-Sernin, Toulouse (Haute-Garonne). — M. F.

Toutain (Jules), [1197], directeur d'études honoraire à l'École pratique des hautes-études, 25, rue du Four, Paris (VI^e^).

Trannoy (André), [1100], docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique d'Angers, 8, rue Volney, Angers (Maine-et-Loire).

Tréca (Le R. P. A.), [960], des Pères Blancs, Maison-Carrée, Alger (Algérie).

Tribot (L'abbé Eugène), [1059], curé de Clussais, par La Pommeraie (Deux-Sèvres).

Triboulet (Raymond), [1098], sous-préfet de Bayeux (Calvados).

Tricou (Jean), [1000], notaire, 2, rue d'Oran, Lyon (Rhône).

Trin (L'abbé Antoine), [1011], curé de Labrousse (Cantal).

Troadec (L'abbé Jean), [1270], professeur d'histoire au Collège Saint-François, Lesneven (Finistère).

Turlan (Juliette), [1187], docteur en droit, 48, quai de la Loire, Paris (XIX^e^).

Ulrich (L'abbé Pierre), [881], curé de Courtisols (Marne).

Vallery-Radot (Jean), [639], conservateur du Cabinet des estampes, 39, avenue d'Eylau, Paris (XVI^e^).

Valois (Charles), [324], archiviste-paléographe, 13, rue de l'Abbaye, Paris (VI^e^), et La Cantée, Ligny-le-Ribault (Loiret).

Van Costenobel (L'abbé), [1182], curé de Saint-Énogat, 60, boulevard Albert-Lacroix, Dinard (Ille-et-Vilaine).

Vanhaeck (Maurice), [846], docteur en droit, 29, rue de Cassel, Roubaix (Nord).

Varagnac (André), [1240], conservateur au Musée national des arts et traditions populaires, secrétaire général du Centre international de synthèse, 6, rue du Pas-de-la-Mule, Paris (III^e^).

Varangot (L'abbé André), [1271], vicaire à la basilique de Notre-Dame-des-Victoires, 8, rue de la Banque, Paris (II^e^).

Vaucelle (Le chanoine E.), [635], docteur ès-lettres, curé de Saint-Pierre, 79, rue Blanqui, Tours (Indre-et-Loire).

Vaudron (L'abbé A.), [1008], chapelain de l'Œuvre expiatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne).

Vielliard (Mlle Jeanne), [1022], ancien membre de l'École française de Rome, secrétaire général de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, 36, avenue de l'Observatoire, Paris (XIV^e^).

VIELLIARD (L'abbé René), [842], aumônier de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur, 14, place de la Résistance, Saint-Denis (Seine).

VILLAT (Louis), [601], professeur d'histoire à la Faculté des lettres, 22, rue de Languedoc, Toulouse (Haute-Garonne).

VILLEY (Michel), [1329], maître de conférences à la Faculté de droit, 104, rue d'Assas, Paris (VI[e]).

VINATIER (L'abbé Jean), [1267], vicaire à Lapleau (Corrèze).

VINAY (Louis), [651], professeur à l'École Saint-Jean, villa Saint-Marcel, boulevard Exelmans, le Chesnay (Seine-et-Oise).

VINCENT (Le R. P. Louis-Hugues), [1157], O. P., École biblique et archéologique française de Saint-Étienne, Jérusalem (Palestine). — Correspondant : librairie Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris (VI[e]).

VIPLE (Joseph), [1058], docteur en droit, président honoraire du tribunal de Moulins, Ébreuil (Allier).

WEMAERE (L'abbé A.), [1085], curé de Crochte, par Bergues (Nord).

WIMET (Pierre-André), [1338], 21, rue de Courtrai, Lille (Nord).

YVER (Jean), [782], professeur à la Faculté de droit, 15, rue Grusse, Caen (Calvados).

ZEILLER (Jacques), [435], membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des hautes-études, *vice-président de la Société*, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (VI[e]), et à Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise).

MEMBRES ASSOCIÉS

ABBAYE DE FARNBOROUGH, [260], O. S. B., Hants (Angleterre). — M. le Bibliothécaire.

ABBAYE DE LA PIERRE-QUI-VIRE, [1309], O. S. B., par Saint-Léger-Vauban (Yonne).

ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ-LÉS-BRUGES, [1251], O. S. B. (Belgique). — Correspondant, M. Maurice Ghesquière, 45, rue Nain, Roubaix (Nord).

ABBAYE DE SAINT-WANDRILLE, [928], O. S. B., à Saint-Wandrille (Seine-Inférieure). — Bibliothécaire, dom Laporte.

ABBAYE DE SCOURMONT, [1318], à Forges-lez-Chimay (Belgique). — Correspondant, M. Derzelle, la Gruerie, Signy-le-Petit (Ardennes).

ABBAYE DE SOLESMES, [1138], à Solesmes, par Sablé-sur-Sarthe (Sarthe). — Le R. Père Abbé.

ABBAYE D'HAUTECOMBE, [417], O. S. B., par Saint-Pierre-de-Curtille (Savoie). — Bibliothécaire, dom Buenner.

Abbaye Notre-Dame des Dombes, [1272], par Marlieux (Ain). — Bibliothécaire, R. P. Bruno.

Abbaye Saint-Benoît d'En-Calcat, [826], à Dourgne (Tarn). — R. P. Emmanuel de Floris.

Abbaye Sainte-Marie, [1134], O. S. B., 5, rue de la Source, Paris (XVI^e^). — R. P. Boulanger.

Abbaye Saint-Martin de Ligugé, [295], O. S. B., à Ligugé (Vienne). — R. P. bibliothécaire.

Abbaye Saint-Maurice, [37], O. S. B., à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Abbaye Saint-Paul de Wisques, [916], par Wizernes (Pas-de-Calais). — R. P. Boutry. — *Cinq exemplaires.*

Archives de l'État de Neuchatel, [18], Neuchâtel (Suisse).

Archives départementales de la Dordogne, [377], Périgueux (Dordogne). — Archiviste en chef, M. Lavergne.

Archives départementales de l'Aisne, [1202], Laon (Aisne). — Correspondant, M. Peltier Martin, 4, rue Paul-Doumer, Laon.

Archives départementales de la Marne, [1254], 1, rue des Buttes, Châlons-sur-Marne (Marne). — Archiviste en chef, M. Gandilhon.

Archives départementales de la Mayenne, [829], rue Noémie-Hamard, Laval (Mayenne). — Archiviste en chef, M. Chanteux.

Archives départementales de la Meuse, [1167], 44, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse). — Archiviste en chef, M. Becquart.

Archives départementales de la Moselle, [1302], Metz (Moselle). — Archiviste en chef, M. Rigault.

Archives départementales de la Seine, [703], 30, quai Henri-IV, Paris (IV^e^). — Archiviste en chef, M. de Vaux de Foletier. — Correspondant, Messageries Hachette, 111, rue Réaumur, Paris (III^e^).

Archives départementales de la Vendée, [538], à la Préfecture, La Roche-sur-Yon (Vendée). — Archiviste en chef, M. Monnier.

Archives départementales de l'Hérault, [745], 40, rue Proudhon, Montpellier (Hérault). — Archiviste en chef, M. Oudot de Dainville.

Archives départementales de Maine-et-Loire, [944], à Angers (Maine-et-Loire). — Archiviste en chef, M. Levron.

Archives départementales de Saône-et-Loire, [831], à Mâcon (Saône-et-Loire). — Archiviste en chef, M. Morgand.

Archives départementales des Ardennes, [536], 4, rue des Assises, à Mézières (Ardennes).

Archives départementales de Seine-et-Marne, [800], à la Préfecture, Melun (Seine-et-Marne). — Archiviste en chef, M. Hubert.

Archives départementales de Seine-et-Oise, [293], 12, rue Neuve, Versailles (Seine-et-Oise). — Archiviste en chef, M. Lemoine.

Archives départementales du Finistère, [1083], 4, rue du Palais, Quimper (Finistère). — Archiviste en chef, M. Waquet.

Archives départementales du Morbihan, [1005], rue Alain-le-Grand, Vannes (Morbihan). — Archiviste en chef, M. Thomas-Lacroix.

Bibliothèque cantonale et universitaire, [35], Fribourg (Suisse). — Bibliothécaire, M. Sattler.

Bibliothèque centrale d'Études, [321], 52, avenue de Breteuil, Paris (VII[e]). — *Deux exemplaires.*

Bibliothèque de la Faculté de droit, [366], 5, rue Cujas, Paris (V[e]). — Correspondant, librairie du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris (V[e]).

Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin, [39], à Enghien (Belgique). — Chez M. le dépositaire, 73, rue des Stations, Lille (Nord).

Bibliothèque de la résidence des Pères Jésuites, [1074], 21, boulevard G.-Guisthau, Nantes (Loire-Inférieure).

Bibliothèque de la Sorbonne, [537], 45, rue des Écoles, Paris (V[e]). — M. le Conservateur.

Bibliothèque de la ville de Rouen, [336], rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inférieure).

Bibliothèque de l'École française de Rome, [338], Palais Farnèse, Rome (Italie).

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris, [40], 21, rue d'Assas, Paris (VI[e]). — Bibliothécaire en chef, M. Prévost.

Bibliothèque de l'Institut canadien, [503], Hôtel de Ville, Québec (Canada).

Bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse, [1159], 31, rue de la Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne). — M. le Bibliothécaire.

Bibliothèque de l'Institut de France, [41], 23, quai de Conti. Paris (VI[e]). — M. le Conservateur.

Bibliothèque de l'Université catholique d'Angers, [1211], place André-Leroy, Angers (Maine-et-Loire).

Bibliotheca dell' Universita cattolica del S. Cuore, [743], 9, piazza S. Ambrogio, Milano (3/20) (Italie).

Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon, [410], 25, rue du Plat, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université d'Aix, [316], Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Bibliothèque de l'Université d'Alger, [971], rue Michelet, Alger (Algérie). — M. le Bibliothécaire.

Bibliothèque de l'Université de Besançon, [1215], à Besançon (Doubs). — Correspondant, librairie Daniel, 64, Grand'Rue, Besançon.

Bibliothèque de l'Université de Caen, [142], 168, rue Caponière, Caen (Calvados). — Correspondant, librairie Bigot, 98, rue Saint-Pierre, Caen.

Bibliothèque de l'Université de Clermont-Ferrand, [1158], 1, boulevard Lafayette, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Bibliothécaire, M. Le Chapelain.

Bibliothèque de l'Université de Dijon, [640], 38, rue Chabot-Charny, Dijon (Côte-d'Or). — Correspondant, librairie Dugrivel, 26, rue de la Liberté, Dijon.

Bibliothèque de l'Université de Gand, [296], 2, fossé d'Oshon, Gand (Belgique). — Correspondant, M. Claeys-Verheughe, libraire, 9, placé Saint-Michel, à Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Glasgow, [520], (Écosse). — Correspondant, Jackson, Son and C°, booksellers, 73, West George Street, Glasgow (Écosse).

Bibliothèque de l'Université de Grenoble [720], place de Verdun, Grenoble (Isère).

Bibliothèque de l'Université de Lausanne, [855], à Lausanne (Suisse). — Correspondant, librairie F. Rouge, 6, rue Haldimand, Lausanne (Suisse).

Bibliothèque de l'Université de Liége, [505], 1, place Cockerill, Liége (Belgique). — Correspondant, M. Wickmans, rue Saint-Paul, Liége (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Lille, [372], 1, place Georges-Lyon, Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Lyon, [833], 18, quai Claude-Bernard, à Lyon (Rhône). — Correspondant, librairie Flammarion, 19, place Bellecour, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université de Montpellier [985], à Montpellier (Hérault). — Correspondant, librairie Dubois, 5, Grand'Rue, Montpellier.

Bibliothèque de l'Université de Nancy, [45], 11, place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque de l'Université de Nimègue, [679], Nimègue (Pays-Bas).

Bibliothèque de l'Université de Toulouse, [1343], 56, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne). — Correspondant, Ed. Privat, 14, rue des Arts, Toulouse.

Bibliothèque de l'Université grégorienne, [641], piazza della Pilotta, Rome, 101 (Italie).

Bibliothèque de Saint-Louis des Français, [346], 5, via San Luigi de Francesi, 5, Rome 111 (Italie).

Bibliothèque des Archives nationales, [609], 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris (IV^e^). — Correspondant, librairie Didier, 4, rue de la Sorbonne, Paris (V^e^).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille, [104], 60, boulevard Vauban, Lille (Nord). — Bibliothécaire, M. Dubrulle.

Bibliothèque des Prêtres de la Mission, [483], 95, rue de Sèvres, Paris (VII^e^). — Bibliothécaire, M. Combaluzier.

Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, [1314], 59 bis, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine). — Bibliothécaire. M. de Calan.

Bibliothèque Franciscaine provinciale, [111], 26, rue Boissonnade, Paris (XIV^e^).

Bibliothèque historique de la ville de Paris, [1018], 29, rue de Sévigné, Paris (III^e^). — Correspondant, Messageries Hachette, 111, rue Réaumur, Paris.

Bibliothèque municipale d'Avranches, [1261], Hôtel de ville, Avranches (Manche). — Bibliothécaire, M. Delaunay.

Bibliothèque municipale de Bordeaux, [466], 3, rue Mably, Bordeaux (Gironde). — Correspondant, librairie Féret et fils, 9, rue de Grassi, Bordeaux.

Bibliothèque municipale de Colmar, [1342], 1, quai des Dominicains, Colmar (Haut-Rhin). — Correspondant, Maison Huffel, 2, place de la Cathédrale, Colmar.

Bibliothèque municipale de Marseille, [887], 2, place Auguste-Carli, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bibliothèque municipale de Nantes, [1221], 35 bis, rue Gambetta, Nantes (Loire-Inférieure).

Bibliothèque municipale de Nîmes (Bibliothèque Séguier), [616], 19, Grand'Rue, Nîmes (Gard). — Correspondant, librairie Bertrand, 17, place du Marché, Nîmes.

Bibliothèque municipale de Pontoise (Bibliothèque Mallet), [1285], à Pontoise (Seine-et-Oise).

Bibliothèque municipale de Troyes, [723], rue du Musée, Troyes (Aube). — Correspondant, librairie Pitois, 47, rue Thiers, Troyes.

Bibliothèque municipale de Versailles, [46], rue de l'Indépendance-Américaine, Versailles (Seine-et-Oise).

Bibliothèque municipale d'Orléans, [815], rue Dupanloup, Orléans (Loiret).

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, [656], 6, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).

Bibliothèque publique de Tunis, [664], 20, Souk-el-Attarine, Tunis (Tunisie).

Bibliothèque publique et universitaire, [90], Genève (Suisse). — Bibliothécaire, M. E. Chatelan.

Bibliothèque royale de Belgique, [700], Bruxelles (Belgique). — Correspondant, librairie Cooreman, 29-31, rue de Namur, Bruxelles (Belgique).

Bibliothèque Sainte-Geneviève [1350], 10, place du Panthéon, Paris (V^e^). — Conservateur, M. Guy de Valous.

British Museum, [499], Londres (Angleterre).

Centre d'études régionales du Pas-de-Calais, [1259], Préfecture du Pas-de-Calais, Archives départementales, Arras (Pas-de-Calais). — Directeur, M. Lestocquoy.

Cornell University's library, [208], Ithaca, N. Y. (États-Unis d'Amérique). — Correspondant, librairie Stechert, 16, rue Condé, Paris (VI^e^).

General Theological Seminary Library, [668], Chelsea Square, New-York City (États-Unis d'Amérique).

Grand Séminaire Aubert de la Castille, [1172], à La Crau (Var). — Supérieur, M. Martin.

Grand Séminaire d'Averme, [893], Averme, par Moulins (Allier). — M. le Supérieur.

Grand Séminaire de Bourges, [1194], rue Nicolas-Leblanc, à Bourges (Cher). — Bibliothécaire, M. Culleron.

Grand Séminaire de Coutances, [1328], Coutances (Manche). — Bibliothécaire, M. Sachot.

Grand Séminaire de Langres, [699], 1, rue Aubert, à Langres, (Haute-Marne). — M. le Supérieur.

Grand Séminaire de Lille, [764], 60, rue Hippolyte-Lefebvre, à Lille (Nord). — M. le Bibliothécaire.

Grand Séminaire de Mende, [830], Mende (Lozère). — L'Économe, M. Meyrueix.

Grand Séminaire de Metz, [330], 3, rue d'Asfeld, Metz (Moselle). — Bibliothécaire, M. Leclerc.

Grand Séminaire de Montpellier, [626], 4, rue Montels, Montpellier (Hérault). — Bibliothécaire, M. Bonjeu.

Grand Séminaire de Nancy, [71], à Villers, par Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Bibliothécaire, M. Clamer.

Grand Séminaire de Poitiers, [211], 10, rue de la Trinité, à Poitiers (Vienne). — M. le Bibliothécaire.

Grand Séminaire de Rouen, [871], 88, rue du Champ-des-Oiseaux, Rouen (Seine-Inférieure). — M. le Supérieur.

GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-FLOUR, [888], à Saint-Flour (Cantal). — M. le Supérieur.

GRAND SÉMINAIRE DE SOISSONS, [653], 42, avenue de Paris, Soissons (Aisne).

GRAND SÉMINAIRE DE STRASBOURG, [267], 2, rue des Frères, Strasbourg (Bas-Rhin). — M. le Bibliothécaire.

GRAND SÉMINAIRE DE TROYES, [816], rue Saint-Martin-ès-Aires, à Troyes (Aube). — M. le Supérieur.

GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, [724], 75, rue Montplaisir, à Valence (Drôme). — M. le Supérieur.

HARWARD COLLEGE'S LIBRARY, [209], Cambridge, Massachusetts (États-Unis d'Amérique). — Correspondant, librairie Stechert, 16, rue Condé, Paris (VI[e]).

INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE, [1183], à Ploërmel (Morbihan). — M. le Supérieur général.

JOHN RYLANDS LIBRARY, [127], à Manchester (Angleterre. — Correspondant, David Nutt, 212, Schaftesburg avenue, London, W. C. 2 (Angleterre).

LIBRAIRIE ANDRIÈS, [1351], 18, rue du Vieux-Colombier, Paris (VI[e]).

LIBRAIRIE N. V. MARTINUS NIJHOFF, [665], 9, Lange Voorhout. S'Gravenhage (Hollande). — Correspondant, Maison du Livre français, 4, rue Félibien, Paris (VI[e]). — *Quatre exemplaires.*

LIBRARY OF CATHOLIC UNIVERSITY OF AMERICA, [329], Washington, D. C. (États-Unis d'Amérique). — Correspondant, librairie Stechert, 16, rue Condé, Paris (VI[e]).

LIBRARY OF PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY, [539], Princeton, New Jersey (États-Unis d'Amérique).

MUSÉE CALVET, [174], à Avignon (Vaucluse).

PETIT SÉMINAIRE DE GOURDON, [625], rue des Cordeliers, Gourdon (Lot). — M. l'Économe.

PETIT SÉMINAIRE DE LA PROVIDENCE, [253], 33, rue Saint-André, Reims (Marne).

PRÊT-REVUES CATHOLIQUE, [349], à Perpignan (Pyrénées-Orientales). — *Deux exemplaires.*

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY, [617], Princeton, New-Jersey (États-Unis d'Amérique).

PROCURE DES MISSIONS, [1136], 42, rue de Grenelle, Paris (VII[e]). — Le R. P. bibliothécaire.

SAINT-JOHN'S SEMINARY, [554], Brighton, Massachusetts (États-Unis d'Amérique). — R. Arthur J. Riley.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, [1174], 33, rue de Montmoreau, Angoulême (Charente).

Société des Missionnaires d'Afrique, [1009], Petit Séminaire des Pères Blancs, à Saint-Laurent-d'Olt (Aveyron). — R. P. Mancheron.

Union Apostolique, [1340], 18, rue de Varenne, Paris (VII[e]).

Union Theological Seminary, [427], 120 th Street Broadway, New-York (États-Unis d'Amérique). — Correspondant, librairie Stechert, 16, rue Condé, Paris (VI[e]).

University Library, [567], Cambridge (Angleterre).

L'ORIGINE DES ÉVÊCHÉS DE LA BELGIQUE SECONDE

Les études sur ces évêchés par Duchesne, Vercauteren, de Moreau. — L'évangélisation au cours du IIIe siècle et la fondation du siège de Reims. — Faible probabilité d'évêchés organisés au IVe siècle. — Les évêchés du VIe siècle. — Les évêchés doubles : Noyon-Tournai, Cambrai-Arras. — Possibilité d'une explication parallèle pour Thérouanne-Boulogne.

La question de l'organisation primitive des évêchés de la Belgique seconde a déjà été abordée au cours d'études plus générales et, par une rare chance, les auteurs de ces recherches sont parmi les meilleurs savants de ce siècle. Ainsi les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,* de Mgr Duchesne[1] contiennent les listes critiques des évêques antérieurs au XIIIe siècle et si l'auteur se défend justement d'avoir voulu faire une histoire de ces évêques, ses aperçus ont apporté la lumière en une question où les imaginations et les prétentions locales avaient parfois étrangement ajouté aux faits. Encore faut-il remarquer que, dans la Belgique seconde, les légendes n'avaient pas excessivement proliféré quant à une prétendue apostolicité; que la critique de Mgr Duchesne a peut-être été un peu vive pour l'existence de certains saints. Le fait, très probable pour les saints Thimothée et Apollinaire de Reims, qui ne seraient que les saints romains du même nom au jugement de Duchesne, me paraît certain pour saint Saulve d'Amiens, dont la mention du culte à Arras, à l'époque d'Alcuin, rend presque impossible l'assimilation à saint Saulve de Valenciennes mort en 801[1*]. M. Vercauteren, dans le livre précieux qu'il a consacré aux *Civitates de la Belgique seconde*[2] ne s'oc-

1. Tome III (Paris, 1915). Le volume n'est peut-être pas le meilleur des trois. La pensée de Mgr Duchesne a évolué entre le t. I et le t. III quant à l'époque de l'organisation des évêchés.

1° Pour saint Saulve, voir mon article : *les Saints et les églises de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras au VIIIe siècle,* dans la *Revue du Nord,* t. XXVI (1943), p. 197.

2. Académie royale de Belgique, classe des Lettres, Mémoires in-8°, t. XXXIII (Bruxelles, 1934).

cupe qu'accessoirement de la question religieuse ; ses vues sont pourtant précieuses par leur pénétrante information. Enfin quelques pages du R. P. de Moreau dans son admirable *Histoire de l'Église en Belgique*[3] donnent des clartés sur les diocèses qui intéressaient géographiquement son travail.

On peut considérer les sources comme connues et leur critique à peu près terminée. A-t-on une vue d'ensemble du problème de l'évangélisation et de l'établissement des évêchés ? Cela ne paraît pas assuré, d'autant plus que beaucoup d'hésitation se manifeste quant à la valeur des légendes des saints les plus anciens.

*
* *

On peut être assuré que le Christianisme vint dans la Belgique seconde en suivant la voie du Rhin à la Bretagne. L'archéologie le montre. Des verres gravés de scènes religieuses et fabriqués à Cologne se rencontrent à Reims, dans le Vermandois comme à Boulogne-sur-Mer. C'était du reste, au IV^e^ siècle, la voie normale du commerce. L'archéologie nous assure encore, par ces trouvailles de lampes ou de verres gravés, qu'un peu partout il y avait des chrétiens au IV^e^ siècle.

On verra plus loin que la métropole de la Belgique seconde avait un évêque dès le milieu du III^e^ siècle; on retiendra ce fait avec d'autant plus d'intérêt que même le sud de la France n'en connut que très peu qui fûssent plus anciens : l'évangélisation ne se fit pas du sud au nord, mais suivant les voies de communication.

Un évêque résidant à Reims au milieu du III^e^ siècle, voilà le point ferme de cette enquête, déjà établi depuis longtemps. Que penser du reste de la Belgique seconde ?

*
* *

Ici se pose le problème des légendes des saints. Des traditions de Reims, Tournai, Beauvais, Senlis, Amiens nous rapportent que des chrétiens furent martyrisés : leur culte n'a jamais cessé. Il serait hors de propos d'analyser ces légendes qui sont en général fabuleuses et ont exercé la patience des critiques. On peut reconnaître sans crainte que nous ne savons rien de ces saints personnages, sauf pourtant ce qui im-

3. Tome I (Bruxelles, 1940). Y ajouter : GANSHOF, *l'Église en Belgique au Moyen Age*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XX (1941), p. 719-742 (compte rendu du précédent).

porte le plus : leur existence. Il me semblerait très aventureux de n'y pas consentir; il y avait très généralement un tombeau et il n'y a guère d'exemple de culte remontant au moins aux temps mérovingiens qui n'ait pas une base sérieuse : la légende n'est qu'une plante grimpante et ne se soutient que grâce au monument. On peut donc douter, malgré Duchesne, que les saints Thimothée et Apollinaire soient ceux de Rome et de Ravenne[4]. Leur basilique remontait à la fin du IV^e^ siècle ou au début du V^e^ siècle; c'est ce qu'indique clairement le qualificatif de *spectabilis* attribué au fondateur[5]. On ne voit pas pourquoi un saint romain serait venu prendre une place de cette importance à Reims et encore moins pourquoi on devrait rejeter l'existence de martyrs rémois. On peut en dire autant pour saint Piat de Tournai, dont le tombeau de Seclin fut toujours honoré d'un culte, pour saint Lucien de Beauvais, saint Rieul de Senlis, saint Firmin d'Amiens et même pour les saints Fuscien et Victoric qui figurent au martyrologe hiéronymien. On reste impressionné par cette énumération dont on nous assure que les titulaires en remontent au III^e^ siècle. Assurément il y a là bien des incertitudes, mais, au moment où le siège épiscopal de Reims est fondé, vers 250 probablement, est-il rien de plus vraisemblable que ce premier apostolat et ces saints auxquels la qualité de martyr ne fut pas refusée ?

*
* *

Il en est à peu près de même au IV^e^ siècle, avec quelques lueurs plus précises. On ignore tout des saints Crépin et Crépinien de Soissons, de saint Memmie de Châlons; ici encore, il faut conclure à leur existence et à leur probable apostolat. Pour le pays des Morins avec Thérouanne, un document célèbre, la lettre de saint Paulin de Nole, laisse penser, malgré des interprétations contraires, que l'évêque de Rouen, Victrice, en fut l'apôtre au IV^e^ siècle[6]. Nous ne connaissons que le nom de *Superior*, évêque des Nerviens (Bavai ou Cambrai ?)

4. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 142. Contre : Leflon, *Histoire de l'Église de Reims du I^er^ au V^e^ siècle* (Reims, 1942).

5. Vercauteren, *Civitates de la Belgique seconde*, p. 45. Remarquons aussi la présence de ces saints dans le martyrologe hiéronymien. M. Leflon n'a pas eu connaissance de l'ouvrage de Vercauteren, mais il arrive à un résultat identique pour d'autres raisons.

6. Voir R. P. de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, p. 45 et Ganshof, *l'Église en Belgique au Moyen Age*, p. 721, qui y adhère; en sens inverse : Vercauteren, *Civitates*, p. 312.

et d'*Eulogius*, évêque des Ambiens, conservés par hasard, en 346[7].

Que penser de tout cela ? Il y a une liste épiscopale régulière, certaine, à Reims : Imbetausius, quatrième évêque, remonte à l'an 314. On saisit là le fonctionnement normal d'un évêché fondé au milieu du IIIe siècle; personne n'en peut douter. Mais que dire des autres évêchés ? Saint Memmie fut-il le premier évêque de Châlons, Superior fut-il le premier évêque des Nerviens et Euloge celui des Ambiens, ce qualificatif entraînant l'idée que l'évêché est régulièrement fondé et la succession épiscopale normale[8] ? On pourrait le croire et il semble que ce soit même le sentiment de Mgr Duchesne[9] : « Il est vraisemblable que tous les chefs-lieux de la *Notice des Gaules* étaient devenus des sièges épiscopaux au moment où s'ouvrit, presque avec le Ve siècle, la période des invasions définitives[10]. » J'avoue pouvoir difficilement me ranger à cet avis. A côté de la masse confuse des chrétiens, masse d'une importance qu'il ne faut pas exagérer surtout à l'Ouest de la Belgique seconde, masse de laquelle seraient sortis les martyrs dont on a vu les noms, on voit seulement émerger une liste épiscopale, celle de Reims; elle est seule de son espèce et on ne saurait s'en étonner. La métropole de la Belgique seconde devait la première avoir un évêché : le rôle de saint Remi, on le verra, sera encore une démonstration de la prééminence rémoise. Mais peut-on dire que Superior des Nerviens et Euloge des Ambiens soient vraiment les chaînons d'une liste normalement suivie ? Ajoutons-y saint Memmie pour Châlons et saint Diogène pour Arras, ce dernier mort vers 407; nous serons ainsi tout à fait large. Or aucune liste épiscopale suivie n'intègre ces noms. Leur rôle nous est parfaitement inconnu.

Au reste, le nombre des chrétiens était-il si grand qu'il fallût un évêque dans chaque cité ? On ne connaît pas d'évêque à Arras, au moment où il y a un évêque des Nerviens à Cam-

7. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 110 et p. 127.

8. Je ne retiens pas ici l'idée parfois exprimée que saint Victrice ait fondé un évêché en Morinie : ce sont des rêveries.

9. *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 9 et s.; Duchesne penchait pour une date plus tardive dans le t. I. Ainsi des érudits locaux ont pu s'appuyer sur ses dires pour soutenir des thèses différentes.

10. Je ne chercherai pas à résoudre le problème de la *Notice des Gaules*. Est-ce un document ecclésiastique, comme le voudrait M. Vercauteren avec Mommsen (cf. *Civitates*, p. 207) ? Je pense qu'il faudrait une certitude qui n'est pas acquise pour pouvoir résoudre automatiquement le problème des évêchés, toute cité énumérée étant, selon cette thèse, un évêché.

brai et Bavai. On ne voit pas qu'au temps où saint Vaast, au début du VI^e^ siècle, est évêque d'Arras, il y ait un évêque à Cambrai. A Amiens aucun nom d'évêque entre 346 et 511. Soissons, d'abord administré par Reims, n'offre que des noms légendaires avant le temps de saint Remi. A Châlons, la certitude ne commence qu'avec saint Alpin, au milieu du V^e^ siècle. Rien à Tournai avant le VI^e^ siècle. De même pour Saint-Quentin-Noyon.

On dira que les invasions sont venues réduire à néant la vie religieuse. C'est un fait que, même pour Trèves et Cologne, il y a des lacunes graves dans les listes épiscopales au V^e^ siècle. L'interruption est donc normale, mais, à Trèves comme à Cologne, il y a une liste, antérieure aux invasions : la fondation est bien assurée. A Reims, s'il y a eu une interruption au V^e^ siècle, il n'y paraît guère. Saint Nicaise étant martyr, en 407 au plus tôt, on trouve trois noms pour atteindre saint Remi vers 475. Il n'y a là rien d'invraisemblable.

Il nous est impossible de raisonner de la même façon pour le reste de la Belgique seconde. Tout est si vague, si inconsistant qu'on voit surtout des sortes de missionnaires s'attacher à l'une ou l'autre des *civitates*. Rien ne prouve un établissement stable d'un évêque : la constatation paraît trop générale pour qu'on puisse invoquer un oubli de tous ces évêques antérieurs au V^e^ siècle.

*
* *

Dès que s'ouvre le VI^e^ siècle tout s'éclaire; cette confusion fait place à la lumière. Si on consulte les signatures du concile d'Orléans en 511, on y relève les noms des évêques de Senlis, Amiens, Laon et Noyon[11]. Il était tout naturel, on l'a déjà bien des fois remarqué, de donner une nouvelle vie aux chrétiens que les invasions avaient mis en fâcheuse position. On peut penser que tout cela est dû à saint Remi. Il est vrai que, pour les évêchés cités dans les listes du concile de 511, l'influence de l'évêque de Reims n'a rien d'apparent. Mais on peut la soupçonner par un autre groupe de nominations épiscopales où sa main paraît clairement. On a souvent admis que Principius, le premier évêque historique de Soissons, était frère de saint Remi. Gennobaude, premier évêque de Laon, est institué par saint Remi, lui aussi; saint Vaast, premier évêque de la liste d'Arras, est envoyé vers 500 par l'évêque de Reims; le P. de Moreau admet volontiers que l'influence

11. Cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. III.

du métropolitain fut importante dans la nomination de saint Eleuthère au siège de Tournai.

A la mort de saint Remi, un premier essai d'organisation générale de la Belgique seconde était fait. Pourtant quelques *civitates* ne sont pas pourvues : Cambrai, au temps de saint Vaast, n'a pas d'évêque; enfin ces peuples « du bout du monde », comme disaient les Anciens, les Morins, eurent peut-être deux évêques successifs d'origine franque, à une époque indéterminable : Audemond et Athalbert paraissent dans les anciennes listes et ne proviennent d'aucune légende. Dans l'ensemble, sauf pour Cambrai qui paraît avoir été réuni à Arras en ce temps déjà, comme il le restera jusqu'en 1094, les *civitates* les plus éloignées de Reims semblent avoir échappé à l'action de saint Remi[12].

Ce n'est pas que cette organisation présentât alors un caractère de fixité bien définitif. Il fallut des adaptations aux circonstances : c'est au moins ce que l'on peut inférer de singulières vicissitudes, à peu près inexplicables du reste. Il y eut en effet, plus ou moins rapidement, des réunions de cités sous un même évêque. Il serait aventureux de chercher une raison unique ou des cas identiques, mais il y a une certaine parenté entre les groupes Reims-Soissons, Tournai-Noyon, Cambrai-Arras, et même, à mon sens, Boulogne-Thérouanne.

*
* *

Pourquoi s'en étonner ? On trouve ailleurs des cas de changements de résidence dans la même cité; ainsi chez les Helvètes, les premiers évêques connus, tout en portant le titre de la capitale, Avenches, résident à Windisch et même, à la fin du VI[e] siècle, à Lausanne. Mais Avenches était une ville restée presque déserte depuis l'invasion des Alamans en 264. L'évêque de la cité de Bâle semble avoir résidé d'abord à Augst dont il porte le nom dans sa titulature[13], de même que l'évêque de Tongres va résider à Maestricht. Que le même évêque puisse administrer deux cités, c'est également évident. Il est probable que cela arriva pour Reims et Soissons, unis en des temps très anciens. Les cas qui semblent parallèles de Tournai-Noyon et Cambrai-Arras sont plus épineux.

12. Beauvais a une liste indiquant le 13[e] évêché en 632. Il est impossible d'en contrôler la valeur. Elle éveille beaucoup de doutes car aucun des douze premiers noms n'est connu par ailleurs, ni ne se rapporte à aucun culte.

13. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 21.

En 626 ou 627 un évêque porte pour la première fois le titre d'évêque de Noyon et Tournai, situation qui durera jusque 1146. Le deuxième successeur de saint Vaast, Védulfe, quitte Arras pour Cambrai. Les deux évêchés restèrent unis jusque 1094. On a sans succès cherché des raisons à ces transferts. N'y aurait-il pas eu à Arras un désastre détruisant la cité épiscopale qui toujours resta presque dépeuplée, demande M. Ferdinand Lot ? Nombre plus grand de païens à Tournai et Arras qu'à Noyon et Cambrai, dit le P. de Moreau[14]. Mais, n'est-ce pas là une pure hypothèse ? Importance politique plus grande pour les deux évêchés subsistants, déclare le même érudit. Tout cela n'est pas invraisemblable, mais je crois que nous ignorerons toujours ce qu'il a pu en être.

Les deux cas sont-ils si étroitement liés qu'on a l'air de le croire ? Noyon administre en effet Tournai à partir de 620 environ, alors qu'il y avait déjà depuis l'an 500 environ des évêques de Vermand. Il y a deux listes épiscopales bien distinctes aux origines. Mais les diocèses d'Arras-Cambrai n'ont qu'une liste commune. Saint Vaast et ses deux successeurs figurent en somme comme évêques de Cambrai, en résidence à Arras. C'est le phénomène inverse qui se constate à partir de saint Géry. Par ailleurs la distance de Cambrai à Arras est assez faible, les deux diocèses sont voisins; au lieu que la commodité des voyages de Tournai à Noyon devait être très relative et que la situation des deux diocèses sans frontières communes est pour le moins singulière. Il n'y a donc pas identité dans les deux cas, sauf pour l'ignorance où nous sommes de la raison initiale. L'indication formelle qui en résulte est surtout une sorte de flottement dans l'organisation des évêchés ; le paganisme encore général l'explique : il faudra l'action monacale au cours du VII[e] siècle pour christianiser ces territoires.

*
* *

Le cas de Thérouanne-Boulogne a beaucoup agité les historiens locaux : on comprend avec quelle ardeur les Audomarois et les Boulonnais, tous deux héritiers de Thérouanne, ont pu revendiquer la possession d'un évêché antérieur à saint

14. M. Ganshof considère cette hypothèse avec une faveur particulière (*l'Église en Belgique au Moyen Age*, p. 724); mais Arras est si proche de Cambrai qu'on conçoit difficilement une différence de quelque importance. Les *Gesta episcoporum Cameracensium* parlent d'évêques pour Cambrai et Arras avant saint Vaast. Mais, écrits sur les documents connus vers 1041, ils ne citent aucun nom.

Omer. Les érudits de valeur qui ont soutenu les thèses opposées sont aujourd'hui disparus et on peut réfléchir à la question sans autre souci que celui de chercher la lumière.

Le cas de l'évêché de Boulogne a été débattu avec âpreté et d'autant plus que, périodiquement, se font jour des désirs de voir se rétablir l'évêché qui exista à partir de la bulle d'institution de Pie V (3 mars 1567). On cherche donc classiquement des arguments dans l'histoire. L'abbé Haigneré fit le premier travail scientifique en faveur de la thèse boulonnaise; le chanoine Bled lui répondit dans un travail d'une belle tenue scientifique, mais quelque peu partial ; l'abbé Haigneré était mort à ce moment (1913); au changement suivant d'évêque d'Arras, Mgr Lejeune, archiprêtre de Boulogne, reprit les armes contre le chanoine Bled (qui allait du reste disparaître à ce moment) en ajoutant peu d'arguments, sauf du point de vue archéologique. Singulière polémique où l'adversaire est régulièrement disparu : c'est le dialogue des morts[15] !

Depuis lors la question a été abordée, avec une grande compétence scientifique, par M. Van Wervecke, dans son bel ouvrage sur l'évêché de Thérouanne[16], travail malheureusement écrit en néerlandais.

On peut ramener à peu de chose les arguments indéfiniment développés. D'abord, pour un siège antérieur aux invasions, la situation de Boulogne : importance maritime, militaire, point d'aboutissement de route; la présence même de chrétiens est certaine et — bien qu'aucun des auteurs n'en fasse mention — la coupe de verre représentant le sacrifice d'Abraham et portant le monogramme constantinien, trouvée à Boulogne, remonte au IVe siècle et constitue le souvenir chrétien le plus ancien du nord de la France, avec une lampe chrétienne trouvée à Noyelles-Godault. On peut admettre l'apostolat de saint Victrice. Tout cela nous reporte à l'état général de la Belgique seconde, mais est bien loin de suffire à postuler l'existence d'un siège épiscopal. Pourquoi s'en étonner ? Bien

15. L'abbé Haigneré est revenu plusieurs fois sur la question (1856, 1866, 1891) : ces deux dernières dates correspondent à des changements d'évêques d'Arras; voir : HAIGNERÉ, *Recueil historique du Boulonnais*, t. III (1900), p. 328 et bibliographie, p. 374; BLED, *Boulogne a-t-il été évêché avant le XVIe siècle ?*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XXXI (1912-1913), p. 7-49; Mgr LEJEUNE, *l'Existence d'un siège épiscopal antique à Boulogne* (1917). Chose curieuse, les thèses contraires Bled-Lejeune s'appuient sur les *Fastes épiscopaux* de Duchesne et avec raison. Bled n'a connu que le t. I, où les évêchés du nord sont donnés comme de date tardive; le t. III paru en 1915 penche vers un établissement général des évêchés au IVe siècle.

16. *Het bisdom Terwaan* (Université de Gand, Recueil de travaux, 52e fasc. Gand, Paris, 1924).

des évêchés italiens proches de Milan ne reçurent de titulaires que beaucoup plus tard.

On voit par ailleurs, et le fait complique la situation, que Boulogne ne devint *cité* que vers le IIIe-IVe siècle, par un démembrement de la cité des Morins : cela confirme son importance, mais ne donne pas d'argument supplémentaire, même pour la période suivante.

On ne sait donc rien — exactement rien — sur la place que le christianisme tenait dans la région[17] : tentatives d'évangélisation par saint Victrice, à peu près sûrement, existence des saints Fuscien et Victoric. Les invasions remettent tout en question et bien davantage même. Thérouanne est ruiné. Il lui faudra de longues années pour s'en relever.

C'est alors qu'intervient saint Omer, considéré à juste titre comme le premier évêque de Thérouanne : il ouvre la liste indiscutable des chefs de l'Église des Morins. Et ici se pose une singulière question, cas unique, à ce que je puis savoir, dans l'histoire des évêchés de l'ancienne Gaule. La titulature des évêques a changé et — contrairement à ce qui s'est produit ailleurs — a commencé par le nom des villes pour prendre ensuite celui de la *civitas*. Il est curieux de constater que saint Omer est appelé par un contemporain, dans une énumération fort exacte d'évêques : *Praesul... Bononiae* et *Tharoanensis oppidi*. Après quoi on ne voit plus que le titre d'évêque de Thérouanne. En 839, l'évêque Folquin inaugure le titre qui restera de *Morinorum episcopus*, titre qui a une saveur antique et qui proviendrait, a-t-on pensé, du goût littéraire de la renaissance carolingienne[18]. On retrouve l'appellation primitive sur l'épitaphe d'Étienne, mort en 935 à Boulogne, au temps où les évêques semblaient y être réfugiés à la suite des invasions normandes.

Tels sont les faits qui se déduisent des textes. L'archéologie fournit aussi deux indications que relève Camille Enlart. D'abord la cathédrale de Boulogne était tout à fait à proximité du rempart, ce qui caractérise, comme chacun sait, les églises les plus anciennes. Au reste la vie de saint Omer fait mention d'une église existant à Boulogne antérieurement à son épiscopat. Ensuite et surtout, l'existence d'un baptistère, séparé de l'église. On assure que ceci est l'indice d'une résidence épiscopale et on peut y consentir. Mais à quelle époque ?

Il semble qu'il faille interpréter tous ces faits ensemble.

17. Cette partie négative est bien développée par le chanoine Bled. Mgr Lejeune a usé d'amplifications oratoires.

18. Pour tout ceci, voir Van Wervecke, *Het bisdoom Terwaan*, chap. II.

Saint Omer, laisse entendre la *Vita 1*, écrite avant 820, fut spécialement dirigé vers Thérouanne; une tradition invérifiable déclare que cette ville était à peu près inhabitable et que l'évêque s'en alla vers Boulogne où il résida. Dans tous les cas la même vie fait allusion à un séjour de saint Omer à Boulogne. Il y trouvait une église au moins, alors qu'on ne sait ce qui existait à Thérouanne. Jonas, un contemporain, écrit peut-être en un moment où saint Omer séjourne à Boulogne depuis longtemps. Il qualifie Thérouanne d'*oppidum* : c'est une petite ville fortifiée[19]. L'église de Boulogne devient donc cathédrale : un baptistère dut y être élevé. Au X^e^ siècle les évêques des Morins reprirent tout naturellement la titulature où Boulogne est au premier plan. Les invasions des Normands les avaient contraints à une résidence, temporaire mais prolongée, dans cette ville. Car il faut remarquer que les textes donnent à Boulogne la première place, quand son nom est associé à celui de Thérouanne; ainsi dans le fameux texte de Jonas, contemporain de saint Omer. Je crois qu'il est sage d'admettre que Boulogne était, à l'époque de saint Omer, considéré comme un second siège épiscopal des Morins : sa situation de *civitas*, la présence du baptistère, le titre donné à saint Omer paraissent des arguments sérieux. Et cela ne devait pas paraître extraordinaire en un temps où Arras et Cambrai, Tournai et Noyon étaient régis par un seul évêque. Lorsque, plus tard, la titulature, par un fait unique, prend le nom d'évêché des Morins, on peut y voir la manière commode de désigner les deux évêchés.

J. LESTOCQUOY.

19. Cf. VERCAUTEREN, *Civitates*, p. 351.

A propos du quatrième centenaire de la mort de Luther

LUTHER
ET LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS

L'appel de Luther au Concile, en 1518. — Appel de Luther à l'université de Paris. — Les premiers courants luthériens à l'université de Paris. — Noël Beda, premier syndic de la Faculté de théologie de Paris. — La *Determinatio* ou censure parisienne des erreurs de Luther. — Mesures de répression contre le luthéranisme. — Réactions luthériennes contre la censure de Paris. — L'arrêt du Parlement de 1523.

Le 18 février 1546, Luther mourait à Wittemberg, le lieu de sa naissance, à l'âge de soixante-deux ans, trois mois et sept jours. Le monde luthérien va donc célébrer, en 1946, son quatrième centenaire. Ce serait une entreprise bien vaste et non moins délicate que de décrire, à cette occasion, la fortune de sa doctrine, au sein de l'Église de France, d'autant plus que l'on continua longtemps, chez nous, à nommer luthériens des personnages qui adhéraient au calvinisme, c'est-à-dire à quelque chose d'assez différent du luthéranisme. Notre ambition, ici, sera moins grande et nous nous bornerons à rappeler les circonstances qui entourèrent la condamnation des idées de Luther par la célèbre Faculté de théologie de Paris, le 15 avril 1521.

L'APPEL DE LUTHER AU CONCILE EN 1518.

La Faculté de théologie de Paris jouissait encore, au début du XVI[e] siècle, d'un immense prestige. Sans doute, les temps n'étaient plus où l'on disait communément, avec respect et admiration : l'Italie a la Papauté; l'Allemagne a l'Empire et la France, la Sorbonne ! La papauté était battue en brèche depuis plusieurs siècles. L'Empire ne gardait plus que péniblement sur les monarchies d'alentour une sorte de primauté

d'honneur. Les universités ne voulaient plus voir en celle de Paris qu'une vénérable aïeule, dont les titres devenaient chaque jour plus discutables. L'unité religieuse et morale de l'Europe chrétienne était à la veille de se rompre. Le vieil édifice présentait maintes lézardes en son imposante structure.

Il y avait eu cependant, un peu partout hors de France comme en France même, une certaine émotion quand on avait appris, dans les premiers mois de 1518, que l'université de Paris avait lancé un « Appel du pape au futur concile ».

Le prétexte de cet appel n'était autre que la conclusion du concordat de Bologne entre le roi François Ier et le pape Léon X, à Bologne, en 1516, et la condamnation de la Pragmatique Sanction de Bourges, qui en avait été la conséquence logique, au concile de Latran, en 1517. L'opposition au Concordat avait été menée parallèlement par le parlement de Paris et par l'Université[1].

Devant la précision et la réitération des ordres royaux, le Parlement avait fléchi le premier et, le 22 mars 1518, sur les instances de La Trémouille, premier chambellan du roi, il avait enregistré l'acte concordataire.

Loin de se laisser émouvoir par cette défaillance, l'Université avait immédiatement convoqué ses docteurs aux Mathurins et décidé d'appeler ses avocats en consultation, ce qui eut lieu, le 24 mars. Puis, le 27, une nouvelle assemblée avait lieu aux Bernardins, d'où sortirent trois décrets : 1° un appel au futur Concile[2]; 2° une défense d'imprimer et de vendre le Concordat; 3° une députation au primat des Gaules, l'archevêque de Lyon, pour le prier de convoquer une assemblée de l'Église gallicane.

Le retentissement de ces actes fut énorme. Sans doute, le pape Léon X s'empressa de réprouver, en termes sévères, l'appel au concile de l'Université, et de maintenir dans toute sa force la convention conclue entre le roi de France et le Saint-Siège[3]. Le coup n'en était pas moins porté et tous ceux qui commençaient à se détacher du Saint-Siège s'en réjouirent.

Parmi ces derniers, le plus impétueux était un professeur de la jeune université de Wittemberg, Martin Luther, moine

1. Voir Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 774 et ss. — Crévier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. V, p. 103 et suiv. — Abbé Féret, *la Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, époque moderne, t. I, p. 294 et suiv.

2. Texte de cet appel dans P. Dupuy, *Preuves des libertés de l'Église gallicane* (Paris, 1731), t. I, part. II, col. 56 et suiv.

3. Bulle du 17 juillet 1518, original aux Archives nationales, carton J 942.

augustin. Son nom, jusque-là inconnu, avait acquis soudain, dans les derniers mois de 1517, une prodigieuse notoriété, à la suite de l'affichage, par ses soins, à la porte de la collégiale de Wittemberg, de 95 thèses sur les Indulgences. Parmi ces thèses, on trouvait en particulier la suivante : « Ils prêchent d'une manière humaine ceux qui prétendent que l'âme s'envole aux cieux dès que la pièce a résonné dans le tronc. » On ne doit pas regarder, semble-t-il, comme une simple coïncidence que précisément, en mai 1518, la Faculté de théologie de Paris censura la proposition que voici : « Quiconque met au tronc de la croisade un teston ou la valeur pour une âme en purgatoire, il délivre ladite âme incontinent, et s'en va infailliblement ladite âme aussitôt en paradis. — En baillant dix testons, pour dix âmes, voire mille testons pour mille âmes, elles s'en vont incontinent et sans doute au paradis. »

C'était bien l'écho de certaines prédications attribuées au dominicain Jean Tetzel et qui pouvaient se résumer en ce distique :

> A peine dans ce tronc est tombée une obole,
> Du purgatoire une âme au paradis s'envole.

« Proposition fausse et scandaleuse », avait décrété la Faculté de théologie parisienne[4].

Une telle censure n'avait pu, de nouveau, que remplir d'allégresse l'adversaire de Tetzel, Martin Luther. Mais voici que le moine est convoqué à la diète d'Augsbourg par le légat du pape, le cardinal Cajetan, théologien célèbre lui-même. Il se présente devant lui, le 12 octobre 1518, un mardi. Nous possédons, sur cette entrevue et les suivantes, le propre récit de Luther[5].

Il y fut tout de suite question beaucoup plus de l'autorité du pape que du problème des indulgences. Au cours de l'entretien, « il commença, écrit Luther, à me vanter la puissance du pape, en l'élevant au-dessus du concile, au-dessus de l'Écriture, au-dessus de tout dans l'Église. Et pour me persuader, il me cita la réprobation et l'annulation du concile de Bâle et déclara que l'on devait condamner les Gersonistes avec Gerson lui-même. Mais comme ces choses étaient nouvelles à

4. Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. I (Paris, 1736), part. I, p. 399.
5. *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. II, p. 1 et suiv.

mes oreilles, j'ai nié, au contraire, la supériorité du pape sur le concile et sur l'Écriture. Puis *j'ai glorifié l'appel de l'université de Paris*[6]...»

Le lendemain, mercredi, Luther recommença la discussion et proposa de donner des explications écrites de ses théories et de les soumettre au jugement des universités de Bâle, Fribourg, Louvain et même, ajouta-t-il, avec emphase, « à la mère des sciences, l'université de Paris[7]. »

On sait que les conférences entre Luther et Cajetan n'aboutirent pas. Chaque fois que le moine se retirait d'auprès du légat, c'était pour se confirmer dans la résolution de ne rien abandonner de ses doctrines. Selon une information d'un certain Scheurl, qui semble avoir été bien informé, deux amis de Luther, appelés à Augsbourg par Cajetan pour tâcher de le convaincre, à savoir Staupitz, vicaire général de l'ordre des Augustins en Saxe, et Wenceslas Link, provincial du même Ordre, furent les premiers à lui suggérer de se réfugier à Paris, auprès de l'illustre Université qui savait tenir tête au pape lui-même. Ils auraient même fait, à ce sujet, des démarches auprès de gros négociants d'Augsbourg, pour obtenir des monnaies de change sur la France. Ces démarches échouèrent toutefois parce qu'ils n'avaient pas présentement les sommes nécessaires pour la transaction projetée.

Quoi qu'il en soit, Luther en appelait, le 16 octobre, du pape mal informé au pape mieux informé. Le 20, il quittait secrètement Augsbourg et rentrait, le 31, à Wittemberg. Le réformateur est alors extrêmement troublé. Il ne sait encore si l'électeur de Saxe, son maître, voudra et pourra le défendre. Il s'attend à l'excommunication de Rome. Et de plus en plus l'idée de se réfugier à Paris obsède son esprit. Là du moins, il se persuade qu'il sera en sûreté ! En attendant, il médite de lancer, lui aussi, à l'exemple de la célèbre université, un « Appel au concile ». Et il exécute son dessein, dans toutes les formes, c'est-à-dire par devant notaire et en présence de témoins, le 28 novembre 1518. Il a soin, pour cela — chose remarquable — de reproduire presque mot pour mot la formule parisienne, ce qui ne laisse aucun doute sur l'influence exercée sur son esprit par le précédent de l'appel du 27 mars, à Paris.

6. « Deinde et Universitatis Parrhisiensis appellationem commendavi... ».

7. Voir sur tout cela L. Cristiani, *Du Luthéranisme au protestantisme* (Paris, 1911), p. 57 et suiv. — Sur l'extraordinaire autorité de l'université de Paris, voir Denifle-Weiss, *Luther und Luthertum*, t. II, p. 76 et suiv.

A vrai dire, il n'oublie qu'une chose, c'est que l'appel de l'université de Paris ne portait que sur une question disciplinaire, tandis que lui, Luther, il était en opposition avec le Saint-Siège sur des questions doctrinales.

Ce qui prouve à quel point il se faisait illusion, c'est qu'il songeait toujours à s'enfuir en France, alors que la Sorbonne ne tarderait pas à condamner ses doctrines de la façon la plus formelle et la plus dure.

Une lettre de lui à son ami Spalatin, chapelain du duc-électeur de Saxe, en date du 2 décembre 1518, nous apprend qu'il est sur le point de partir. « Sans l'arrivée de ta lettre, lui dit-il, je me préparais à me retirer, cher Spalatin, et je suis encore prêt aux deux alternatives... Si je reste, je serai privé d'une grande liberté de parler et d'écrire; si je m'en vais, je déverserai tout et j'offrirai ma vie au Christ[8]. »

Le prince finit pourtant par lui donner de telles assurances, qu'il renonça à partir pour Paris. Il écrit à Staupitz, le 13 décembre : « Le prince a de gros soucis à mon sujet. Il aimerait mieux me voir ailleurs. Il m'a fait parler longuement par Spalatin à Lichtenberg, à ce propos. J'ai déclaré que si les censures arrivent je ne resterai pas. Mais il me dissuada de partir si vite pour la France. J'attends encore ses avis[9]... »

APPEL DE LUTHER A L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Luther ne partit pas et il ne se priva pas pour autant de sa liberté habituelle de parler et d'écrire. Au cours de l'année 1519, il engagea une lutte oratoire mémorable contre un théologien de l'université d'Ingolstadt, Jean Eck. Le théâtre de la bataille fut l'université de Leipzig, sous la présidence du duc de Saxe, Georges le Barbu, qui avait prêté la grande salle de son palais à cet effet. Jean Eck était seul de son côté. Auprès de Luther se trouvait son collègue de l'université de Wittemberg, Karlstadt. Une très nombreuse assistance suivit, avec passion, les péripéties de ce tournoi théologique, qui se prolongea du 27 juin au 16 juillet. Les adversaires avaient d'avance précisé leurs positions par des publications de thèses. Parmi les propositions de Luther, la plus remarquable et la plus retentissante avait été celle-ci :

8. ENDERS, *Luthers Briefwechsel*, t. I, p. 308-309.
9. « Dissuasitque ne tam cito in Galliam irem. Adhuc expecto consilium ejus. » ENDERS, *loco citato*, p. 319.

La supériorité de l'Église romaine sur toutes les autres ne se prouve que par d'insignifiants décrets des Pontifes romains. Ces décrets datent de moins de quatre cents ans. Contre eux se dressent onze cents ans d'histoire authentique, les textes de l'Écriture et le décret du concile de Nicée, le plus sacré de tous[10] !

Avant d'engager le combat, Jean Eck et Karlstadt tombèrent d'accord sur les conditions suivantes : les arguments pour et contre seraient relevés par quatre notaires ou greffiers, mais leur texte, constituant *les actes de la Dispute*, comme on disait alors, serait soumis à un jury et n'obtiendrait les honneurs de la publication qu'après la sentence des arbitres. Cela se passait le 26 juin, un dimanche. Le lendemain, Luther, mis à son tour en présence de son adversaire, refusa tout net de souscrire aux mêmes articles. Lui qui demandait, nous l'avons dit, huit mois auparavant, à Augsbourg, le jugement des universités et notamment de celle de Paris, il se méfiait d'elles maintenant. Il résista huit jours avant de consentir à ce que demandait Jean Eck et encore en stipulant bien que cette acceptation d'un arbitrage universitaire ne nuirait en rien à son « Appel au Concile » du 28 novembre précédent. Cette convention fut signée le 4 juillet. Mais dès le 27 juin, Jean Eck et Karlstadt avaient commencé leur duel scolastique.

De ce duel, Jean Eck sortait facilement vainqueur. Enfin, le 4 juillet, Luther entra dans la lice. L'intérêt, qui avait parfois langui, au cours de la semaine précédente, rebondit aussitôt. Pendant cinq jours, du 4 au 8, la discussion porta sur la fameuse thèse de Luther, citée plus haut, c'est-à-dire sur la primauté romaine, l'un de ces problèmes qui agitaient au plus haut point les esprits, au sein de la chrétienté, depuis l'époque du Grand Schisme. Il n'est pas inutile de noter que la position de Luther, — nous voulons dire sa position officielle et publique, car dans son for intérieur, il lui était déjà échappé maintes réflexions avec ses amis qui prouvent qu'il allait déjà beaucoup plus loin, — était sensiblement celle du gallicanisme : à savoir que Pierre et ses successeurs, les papes, possédaient de droit divin, dans l'Église, une primauté d'honneur, mais nullement une primauté de juridiction. Le pouvoir disciplinaire des papes, et, à plus forte raison, leur autorité doctrinale, lui apparaissait, un peu comme leur puissance temporelle, comme une institution purement humaine, relativement récente.

10. *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. II, p. 161. Rédaction un peu différente, avec le même sens, p. 185.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la conversation qui suivit. Il suffira de dire que Jean Eck opposa à Luther les décisions du concile de Constance, l'une des grandes autorités du gallicanisme. « Mais il n'est pas vrai, s'écria d'abord Luther, que j'aie parlé contre le concile de Constance ! » Jean Eck l'avait pourtant acculé à cette conclusion que le Concile général lui-même, dans l'Église, n'est pas infaillible. Et il avait conclu cette partie du débat, en disant : « Si vous croyez qu'un concile régulier soit faillible et de fait se soit trompé, alors vous êtes pour moi comme un publicain et un païen. »

Du 9 au 14 juillet, la querelle se poursuivit entre les deux champions, mais en perdant beaucoup de son actualité par la nature des sujets abordés : le purgatoire, les indulgences, la pénitence et le pouvoir des clés.

Ce que l'on attendait maintenant, c'était le choix des arbitres, puisqu'il avait été convenu que les actes de la « dispute » seraient soumis au jugement d'une ou de plusieurs universités. Karlstadt déclara se contenter, en ce qui le concernait, de celle d'Erfurt. Quant à Luther, il fit appel à la décision de l'université d'Erfurt, où il avait fait ses études jadis, et à celle de l'université de Paris, qu'il tenait, nous l'avons dit, en si grande estime, surtout depuis l'appel au pape de cette université, en mars 1518. Toutefois, par une innovation qui parut suspecte et bizarre aux assistants, il prétendit que le litige devrait être soumis, dans chaque université, non aux seuls théologiens, mais à tous les professeurs, y compris ceux des Facultés de droit, de médecine et des arts. Jean Eck s'éleva avec force contre cette idée saugrenue, — bien révélatrice pour nous des théories sur le sacerdoce universel que Luther ne tarderait pas à prêcher explicitement, — et il exigea que seuls les maîtres des Facultés de théologie et de décret — droit canonique — fussent appelés à se prononcer. Le duc Georges de Saxe, invité à arbitrer ce petit différend, se prononça contre Luther. Par contre, Jean Eck récusa les professeurs de l'Ordre augustinien, tandis que Luther récusa ceux de l'Ordre dominicain. Il fut entendu que ni les uns ni les autres, tant à Erfurt qu'à Paris, ne seraient appelés à faire partie du jury. Les adversaires se séparèrent enfin, après avoir signé ces conventions, et en chantant victoire chacun de son côté, comme il est d'usage en pareil cas. De l'avis presque unanime, cependant, les Wittembergeois sortaient franchement battus de cette longue et dure bataille verbale[11].

11. Sur tout cela, nous nous permettons une fois encore de renvoyer à notre ouvrage : *Du Luthéranisme au protestantisme*, p. 90 et suiv.

LES PREMIERS COURANTS LUTHÉRIENS A L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Transportons-nous maintenant à l'université de Paris. Que se passait-il dans ce monde toujours si vivant, si mobile, parfois si agité et si turbulent des étudiants de la célèbre école ? Depuis le début du XVI[e] siècle, des courants nouveaux y avaient fait leur apparition. On n'y parlait plus seulement, comme aux siècles précédents, des *anciens* et des *modernes*, c'est-à-dire des thomistes et scotistes d'une part et des occamistes et nominalistes de l'autre. Les publications répétées d'un Lefèvre d'Étaples et de ses disciples, celles d'Érasme, l'énorme débat entre théologiens scolastiques et humanistes autour de l'affaire Reuchlin, surexcitaient les esprits, soulevaient les discussions, passionnaient les étudiants, mettaient aux prises les professeurs et leurs élèves[12].

C'est surtout dans la correspondance des maîtres et des étudiants, ou du moins dans ce qui a pu en être conservé, qu'il est curieux de saisir la puissance et l'ampleur des remous qui se révélaient en cette mer tumultueuse de l'Université. Le 30 août 1514, Lefèvre écrivait à Reuchlin, pour lui annoncer que cette puissante autorité intellectuelle venait de trancher contre lui et en faveur des théologiens de Cologne, contre qui il se battait. Mais il ajoutait aussitôt à cette fâcheuse nouvelle l'expression de ses encouragements personnels à poursuivre la lutte et il lui jetait ce cri : « Si tu triomphes, nous triompherons avec toi[13] ! »

Il n'était pas encore question, à Paris, de Luther, à cette date. Mais bientôt son nom allait voler de bouche en bouche. Ce que l'on note par contre très nettement, c'est une sorte de dégoût des étudiants pour les antiques discussions scolastiques. L'un d'eux, un Suisse, Valentin Tschudi, écrit à Zwingli, qui n'était pas encore curé de Zurich, mais seulement chapelain à Einsiedeln, à la date du 22 juin 1518, pour lui décrire l'état lamentable, selon lui, des études philosophiques et théologiques à l'université de Paris. Là règnent en maîtres ceux qu'il appelle, d'un nom qu'il n'avait sûrement pas inventé et qui circulait dans le clan des humanistes, les « Gym-

12. Voir sur ces mouvements divers A. RENAUDET, *Préréforme et Humanisme à Paris* (Paris, 1916), surtout la troisième partie, de 1504 à 1517, p. 488-688.

13. « Si vinces nos tecum vincimus. » Voir la lettre dans HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (1866), t. I, p. 17 et suiv.

nosophistes ». « Je voudrais que tu voies, lui disait-il, ces théologiens, soi-disant colonnes de la foi, délirant avec puérilité en leurs questions... Ils s'escriment jusqu'à l'enrouement, à tel point que parfois ils font explosion dans le tumulte des auditeurs et semblent sur le point de perdre la voie au milieu de l'arène[14]. »

Et voici que Luther entre en scène dans cette correspondance. Le 9 avril 1519, Lefèvre d'Étaples, écrivant à Beatus Rhenanus, le prie de saluer de sa part Humelberg, Capito (le futur réformateur de Strasbourg), « et Luther *si* parfois tu le rencontres »[15].

Au même Beatus Rhenanus, qui avait été étudiant à Paris et résidait sans doute alors dans sa patrie, Sélestat, en Alsace, avant de s'installer à Bâle, Pierre Tschudi, frère de Valentin, écrit, de façon beaucoup plus explicite, le 17 mai 1519, donc un mois avant la Dispute de Leipzig : « Les œuvres de Martin Luther sont accueillies à bras ouverts (*obviis ulnis*) par toute la cohorte des érudits[16]... »

Nous possédons une confirmation très intéressante du renseignement donné ici par Pierre Tschudi, dans une lettre que Luther en personne avait adressée, dès le 13 avril 1519, à son ami Jean Lang : « On m'a écrit de divers côtés et notamment de Bâle, où Froben (l'imprimeur), vantant chaleureusement mon esprit de liberté, me signale qu'il lui a été communiqué de Paris, par des amis, que mes ouvrages sont accueillis avec faveur, là-bas, et lus par un grand nombre de Sorbonnistes, c'est-à-dire de théologiens. Il ajoute que tous mes exemplaires ont été dispersés par lui en Italie, en Espagne, en Angleterre, en France et au Brabant[17]... »

Ce fut bien autre chose, comme on le pense, quand on connut les détails de la Dispute de Leipzig et quand on sut officiellement que l'université de Paris avait été choisie comme arbitre, avec celle d'Erfurt. En quel sens allait se prononcer la Faculté de théologie la plus illustre du monde ? C'est ce que tout le monde se demandait. Disons tout de suite qu'à Erfurt, probablement par suite de divisions au sein du

14. « Elata voce etiam ad ravim usque digladiantur, ut, quandoque in assistentium strepitu, explodantur, voces suas media in arena amissuri videantur. » HERMINJARD, t. I, p. 39.

15. *Ibidem*, p. 45.

16. *Ibidem*, p. 47. — Beatus Rhenanus, de son vrai nom Bild, était un humaniste. Comme la plupart des humanistes, il fut d'abord sympathique aux idées de Luther, mais s'en détacha, à partir de 1525, à l'exemple d'Érasme. Il mourut à Strasbourg en 1547.

17. ENDERS, *Luthers Briefwechsel*, t. II, p. 12.

corps professoral, aucune décision n'intervint, en dépit d'un message pressant du duc Georges de Saxe. Mais Paris pouvait-elle se dérober sans déchoir ? Ses docteurs se considéraient, traditionnellement, comme les véritables défenseurs de l'orthodoxie catholique, dans l'intervalle des réunions conciliaires. Les décisions des Pontifes romains eux-mêmes ne leur paraissaient pas d'un poids comparable à celles qu'il leur appartenait d'émettre. Pour cette raison même, la Faculté de théologie ne se pressa pas de se prononcer. On devine aisément les motifs de cette lenteur calculée. En premier lieu, la Dispute de Leipzig s'était déroulée surtout autour de la question de la primauté pontificale, et, sur ce point, nous l'avons dit, la Faculté parisienne n'était pas très éloignée des positions de Luther. Elle ne voulait pas le moins du monde donner raison, du moins, sans réserve, à son adversaire. Mais Luther avait été si loin qu'il était impossible, pour les théologiens de Paris, de ne pas censurer certaines de ses opinions, surtout en ce qui concerne l'autorité des Conciles généraux et, en particulier, de celui de Constance. En second lieu, l'on apprenait chaque jour la publication par Luther de nouveaux ouvrages, beaucoup plus audacieux que les thèses qu'il avait soutenues à Leipzig. Ne convenait-il pas d'attendre que ce torrent eût quelque peu épuisé de son abondance, afin de porter un jugement d'ensemble sur le théologien si évidemment révolutionnaire de Wittemberg ? Enfin, le grand nombre des documents à dépouiller et à examiner exigeait des études longues et des vérifications minutieuses.

De ces trois raisons, la seconde nous paraît la plus forte. Ce qui le fait croire, c'est que, en fait, dans la *Détermination* de la Faculté de théologie de Paris, la Dispute de Leipzig ne tiendra plus qu'une place très restreinte. Il n'y sera pas même fait allusion directement. Un très grand nombre de propositions censurées, et des plus importantes, seront extraites d'ouvrages de Luther postérieurs à la Dispute, et principalement du plus étendu de tous ceux qu'il eût encore publiés : le *Prélude sur la Captivité babylonienne de l'Église,* dont les premiers exemplaires ne sortirent que le 6 octobre 1520.

L'on n'avait cependant pas attendu jusque-là pour commencer l'examen des doctrines luthériennes. Un voyageur suisse, le poète Henri Loriti, surnommé Glareanus, parce qu'il était originaire du canton de Glaris, où Zwingli avait débuté comme curé, écrivait à ce dernier, le 1er novembre 1520, pour lui dire que l'Université était très occupée à Paris à étudier les pièces de la Dispute de Leipzig. Et il ajoutait, parlant des

ouvrages de Luther : « Il n'est pas de livres qui s'achètent plus avidement. J'ai entendu dire par un libraire qu'il en avait vendu récemment 1 400 exemplaires, à la foire de Francfort, ce qu'il n'avait jamais vu pour les ouvrages d'un même auteur. Çà et là, on bénit Luther[18]. »

Nous serions enclins à penser qu'une autre raison s'ajouta à celles que nous avons énumérées pour retarder la décision parisienne et ce fut l'apparition, au nombre des dignités de la Faculté, d'une fonction nouvelle, qui fut confiée à un homme plein de zèle et d'ardeur, dont le premier soin aurait été d'élargir l'examen commencé pour le faire porter sur tout ce que l'on pouvait atteindre des publications de Luther. Cette fonction était celle de syndic, et ce premier syndic se nommait Noël Beda.

NOEL BÉDA, PREMIER SYNDIC DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

Il existait un syndic ou procureur de l'Université, probablement depuis les origines de celle-ci, au XIII^e^ siècle. Il avait pour mission de représenter le corps enseignant, dans toutes les actions publiques où il pouvait se trouver engagé, notamment en justice ou auprès des autorité civiles et religieuses. Avec le temps, chaque Faculté éprouva le besoin d'avoir son syndic particulier. La Faculté de droit ne réussit cependant pas à s'en faire attribuer. Celle des arts et celle de théologie furent plus heureuses. En 1520, la fonction de syndic de la Faculté de théologie reçut toute son ampleur. Il appartiendrait désormais au syndic de surveiller la rédaction du registre des procès-verbaux des réunions de la Faculté et du registre plus important encore de ses décisions doctrinales. Bien mieux, le syndic fut chargé d'un rôle en quelque sorte *inquisitorial*. Il aurait pour mission de signaler à la Faculté et de poursuivre d'office, devant les diverses juridictions, celle de la Faculté d'abord, puis celle du Parlement s'il y avait lieu, les ouvrages ou les doctrines hétérodoxes. Or, le premier syndic, nommé en 1520, d'abord pour un an, puis à perpétuité, fut le fameux Noël Béda (ou Bédier). Ce personnage était, selon Du Boulay, originaire du diocèse d'Avranches[19]. On ne sait rien de sa jeunesse ni de ses études, sinon qu'il avait suivi

18. HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 63 : « *Passim benedicitur Luthero.* » Voir aussi *Corpus reformatorum, Opera Zuinglii*, t. VII, p. 362.

19. DU BOULAY, *Historia universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 963.

la filière ordinaire, qu'il était maître ès-arts, quand il fut appelé à succéder à Jean Standonck, en qualité de principal du collège de Montaigu, en 1504. Trois ans plus tard, Béda se faisait recevoir docteur en théologie. On le savait homme d'action et de vigueur, et c'est sans doute ce qui lui valut d'être élu syndic de la Faculté de théologie, à une heure critique par excellence. Il venait de publier, en 1519, une *Scholastica declaratio sententiae et ritus Ecclesiae de unica Magdalena,* dans laquelle il prenait parti contre la théorie récemment exposée par Lefèvre d'Étaples et son disciple, Josse Clichtoue, sur les « trois Maries ». Du coup, il s'était posé en défenseur de la tradition contre toute espèce de nouveauté et il devait persévérer, dans ce rôle souvent ingrat, jusqu'à sa mort.

Ce fut à ce personnage, au zèle parfois intempérant et à la science unilatérale, mais au courage indomptable, que se trouva confié le soin de presser la sentence contre les doctrines luthériennes. Du moment qu'il était dans la fonction du syndic de poursuivre les doctrines suspectes et de dénoncer les ouvrages qui les renfermaient, il est naturel de penser que ce fut Béda qui insista auprès de la Faculté, pour que l'examen des théories luthériennes fût poussé aussi loin que possible. C'est pourquoi nous serions disposés à penser qu'il fit reprendre cet examen, en son entier, qu'il y fit englober les plus récents ouvrages du novateur et en particulier celui de *la Captivité de Babylone,* qui contenait toute une théologie sacramentaire, en contradiction formelle avec celle de l'Église. Cette conjecture est appuyée sur les textes. Nous possédons une lettre d'Érasme, datée de Malines, en mai 1521, c'est-à-dire aussitôt après la publication de la *Determinatio* du 15 avril, où il est dit : « A Paris, deux personnages principaux attaquent Luther : Querquo, un Normand, petit vieillard plein de virulence, et Béda, disciple de Standonck, qui est un tronc d'arbre plutôt qu'un homme. La chose, à ce que j'apprends, s'envenime : à Paris, on a fait arrêter plusieurs personnages qui défendaient manifestement Luther[20]. » Le « Querquo », nommé en premier lieu par Érasme, s'appelait tout simplement Guillaume Duchêne, d'où l'on avait fait *Quercus,* travesti par les étudiants en « Querquo ». Quant à

20. « Parisiis, duo potissimum impugnant Lutherum : Querquo, Normannus, seniculus virulentus, et Beda Standonchensis, truncus verius quam homo. Res, ut audio, nunc agitur venenis : Parisiis, sublati sunt aliquot qui Lutherum manifeste defendebant », Herminjard, *Correspondance des réformateurs,* t. I, p. 65, voir la note 3, sur Aléandre, injustement accusé par Érasme à ce sujet.

Béda, nous allons voir le surnom que les amis de Luther, humanistes pour la plupart,' lui avaient donné. Une seconde lettre de Glareanus à Zwingli, datée de Paris, le 4 juillet 1521, nous donne sur la condamnation de Luther les précisions suivantes : « Ce sont les triumvirs qui l'ont condamné : *Béda* — non certes le Vénérable —, *Quercus* et un certain *Christophorus*. Les noms de ces monstres sont connus maintenant du public lui-même : *Belua, Stercus* et *Christotomus*[21]. »

Dans la même lettre, Glareanus prétendait que Lefèvre d'Étaples avait quitté la capitale, parce qu'il ne pouvait entendre dire du mal de Luther[22].

Il ne faudrait pas croire, sur la foi de ces racontars humanistes, que la *Determinatio,* dont nous allons donner maintenant l'analyse, fût l'œuvre de trois théologiens seulement. Il semble qu'il faille interpréter les indications données ici, en ce sens que les trois théologiens, Béda, Duchêne et Christophe, avaient été chargés de dépouiller les œuvres de Luther et de préparer la liste des erreurs à censurer. On ne voit pas très bien comment les choses auraient pu se passer autrement. Ils formaient donc une sorte de commission à laquelle fut confié le soin de dresser le tableau des propositions malsonnantes qui foisonnaient dans les livres du moine de Wittemberg. Ce tableau dut être ensuite discuté en séance plénière, ou, comme on disait alors, en « congrégations générales » de la Faculté théologique. Pendant que les maîtres parisiens se livraient à cette étude méticuleuse, Luther était en route pour la diète de Worms, où il aurait à répondre en présence de l'empereur, le jeune Charles-Quint, et de tous les membres du Reichstag, des erreurs contenues dans ces mêmes ouvrages compulsés par Béda et ses deux collègues. La *Determinatio* ou Censure officielle de la Faculté de théologie de Paris est en effet datée du 15 avril 1521, et ce fut les 17-18 avril que Luther comparut à Worms.

LA « DETERMINATIO » OU CENSURE PARISIENNE DES ERREURS DE LUTHER.

Jusqu'au dernier moment, le secret avait été gardé sur le sens des décisions de la Faculté de théologie de Paris. A

21. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 70. — On voit que l'esprit satirique des étudiants n'avait pas eu à se fatiguer en inventions difficiles : Beda devenait *Belua,* la bête fauve; Quercus ou Duchêne était changé en *Stercus,* fumier ou ordure; et de Christophorus, porte-Christ, on avait fait *Christotomus,* bourreau ou pourfendeur du Christ. — Il est très probable que ce Christophe n'était autre que Clichtoue dont le nom est plaisamment altéré par Glaréan pour faire un jeu de mot (N. D. L. R.).

22. « Faber Stapulensis ab urbe longe abest, ... neque ullam ob causam quam quod convitia in Lutherum audire non potest » (*Ibid.,* p. 71.)

Worms, le bruit courut même un instant qu'elles étaient favorables à Luther. L'électeur Frédéric de Saxe attachait tant d'importance au jugement attendu qu'il n'avait pas jugé au-dessous de sa dignité d'écrire aux théologiens de Paris. Sa lettre était arrivée en juillet 1520, mais n'avait pas reçu alors de réponse. Ce ne fut que le 24 avril 1521, que la Faculté arrêta les termes de trois lettres destinées à accompagner sa *Determinatio*, l'une pour le roi de France, une autre pour l'empereur, et la troisième pour le prince-électeur. Le titre officiel de la Censure était le suivant : *Determinatio theologicae Facultatis Parisiensis super doctrina Lutherana*[23].

Après un préambule présentant des considérations générales sur les hérésies du passé et sur celle de Luther, la plus récente et l'une des plus graves de toutes, le document énumérait, sous des titres distincts, les propositions extraites des œuvres du novateur. Il y en avait en tout 104, mais sans numéros d'ordre. Nous allons les passer en revue.

On ne saurait certes accuser la Faculté parisienne d'avoir sous-estimé le péril luthérien. Elle mettait au contraire en vigoureux relief le danger auquel étaient alors exposés les fidèles, du fait des nouvelles erreurs. Puis, désignant nommément le principal auteur de ces erreurs, la *Determinatio* s'exprimait ainsi, en son introduction :

> Parmi les nouveaux hérétiques, il en est un qui se nomme Martin Luther et c'est le plus notable, autant qu'il est permis de le conjecturer d'après les nombreux écrits qui circulent sous son nom. Il s'étudie en effet à restaurer les doctrines des hérétiques antérieurs... et à en fabriquer d'autres. Cet homme, qui n'a pas appris à se faire de sa science une opinion modérée, prétend avoir plus de science à lui seul que tous les autres, qui ont été ou sont encore dans l'Église. Il a osé préférer son jugement aux écoles de toutes les universités; il méprise les sentiments des anciens et même des saints docteurs de l'Église; et pour mettre le comble à son impiété, il s'efforce de ruiner les décrets des saints Conciles, comme si Dieu avait réservé à Luther la mission de dire ce qui est nécessaire au salut des fidèles, mission que n'aurait point connue l'Église dans les siècles passés, comme si, jusqu'à nos jours, le Christ avait laissé son épouse dans les ténèbres et l'aveuglement spirituel ! O arrogance impie et sans pudeur !

L'idée sous-entendue de ce préambule est le dogme de l'assistance promise par Jésus-Christ à son Église. On pourrait

23. Texte dans Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 108 et suiv., et dans Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. I, part. II, p. 365-374.

dire que la position de Luther ressemblait à celle du déiste en face d'un adorateur de la divine Providence. Le déiste croit qu'il a fallu un Dieu pour construire cette horloge savante que nous appelons le monde, mais que l'horloge une fois créée est abandonnée à elle-même. Ainsi, Luther, non point en propres termes, mais par tout l'ensemble de son attitude théologique, proclamait que Jésus-Christ a bien délivré au monde le message divin de vérité dont il était chargé, mais qu'ensuite il a laissé ce message exposé aux aventures des hommes. Luther allait même plus loin, car il soutenait que l'œuvre du Christ n'avait pas été seulement exposée aux injures du temps, mais qu'en fait et très réellement elle avait disparu sous les revêtements humains, au point d'être méconnaissable, si bien qu'il avait fallu attendre sa venue, à lui, Luther, pour la dégager des ténèbres, pour la restaurer dans sa pureté primitive, pour retrouver enfin l'Évangile dans sa perfection divine ! Et c'était contre cette prétention énorme que les docteurs parisiens élevaient leur protestation indignée: « O arrogance impie et sans pudeur ! »

A vrai dire, ce que Luther venait de faire, l'esprit qui l'animait, l'orgueil qui l'inspirait, tout cela était commun à tous les hérétiques du passé. On pourrait dire que cette audace c'est l'hérésie même, l'hérésie à l'état pur, c'est-à-dire la méfiance à l'égard de Jésus-Christ ou du moins de son action au cœur de l'Église, son épouse mystique.

Luther, disaient les théologiens de la Faculté de Paris, a renouvelé plusieurs des erreurs des siècles révolus, et en particulier dans son livre de *la Captivité* babylonique, que l'on peut comparer, à juste titre, au Coran. Il est certain que toute sa doctrine présente des erreurs exécrables au sujet de la foi comme de la morale; elle est de plus propre à séduire le simple peuple; elle est injurieuse à tous les docteurs; elle déroge à l'autorité de l'Église et de l'ordre hiérarchique; elle est ouvertement schismatique, contraire à l'Écriture sainte dont elle corrompt le sens, blasphématoire au Saint-Esprit, pernicieuse à la République chrétienne. Elle doit, pour tous ces motifs, être étouffée, les écrits qui la contiennent devront être condamnés au feu, et leur auteur sera contraint, par toutes les voies de droit, de la rétracter.

A la suite de cet exposé d'ensemble, la *Determinatio* ne présentait les propositions qu'elle frappait de ses censures que comme des exemples de la gravité des erreurs dénoncées par elle. Sa liste ne prétendait nullement à être exhaustive. Elle suffirait cependant à dissiper toute hésitation, à chasser

toute espèce de doute au sujet de la gravité des hérésies qui menaçaient la sainte Église.

Sous environ vingt-cinq titres différents, les thèses luthériennes étaient très inégalement réparties. Certains titres ne contiennent qu'une seule proposition, d'autres en ont deux, quatre ou davantage. Le titre de beaucoup le plus chargé était le premier : *sur les sacrements*. Il ne contenait pas moins de dix-neuf propositions, dont voici la substance :

1. Les sacrements sont d'invention récente.
2. L'Église ne connaît point le sacrement de l'Ordre.
3. Tous les chrétiens jouissent des mêmes pouvoirs, dans l'administration de tous les sacrements.
4. Le pouvoir des clés est commun à tous les fidèles.
5. Tous les chrétiens sont prêtres.
6. La Confirmation et l'Extrême-Onction ne sont pas des sacrements institués par Jésus-Christ.
7. Selon l'Évangile, la Messe n'est pas un sacrifice.
8. C'est une erreur d'offrir et d'appliquer la Messe pour les péchés, pour les satisfactions, pour les défunts, pour ses propres besoins ou pour ceux des autres.
9. On ne doit pas douter que tous les prêtres, les moines, les évêques et leurs prédécesseurs aient été et soient des idolâtres, qui se trouvent en grand péril, en raison de l'ignorance où ils sont du sacrement et de l'abus qu'ils en font.
10. Dans l'Eucharistie, c'est le pain même qui est le corps de Jésus-Christ (impanation).
11. C'est une impiété et une tyrannie de refuser la communion sous les deux espèces aux laïques.
12. Ce ne sont pas les Bohémiens (Hussites), mais bien les Romains qu'il faut appeler hérétiques et schismatiques.
13. Le mariage n'est pas un sacrement d'institution divine, mais inventé par les hommes.
14. L'union d'un homme avec une femme doit être maintenue, même si elle est faite contre les lois canoniques.
15. Les prêtres doivent approuver tous les mariages contractés contre les lois ecclésiastiques dont les papes peuvent dispenser, mais non pas ceux qui sont expressément défendus par l'Écriture.
16. Toute l'efficacité des sacrements de la nouvelle Loi se trouve dans la foi.
17. Nous recevons, dans les sacrements, tout ce que nous croyons que nous devons recevoir, quelle que soit l'intention du ministre, et même s'il agit par feinte ou par dérision.
18. Il est dangereux de croire que la pénitence est une seconde planche de salut après le naufrage.
19. Quiconque s'étant confessé ou étant repris de sa faute en demande pardon devant quelqu'un de ses frères, est absous de son péché.

24. *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. VI, p. 484 et suiv.

Toutes ces propositions étaient tirées de la *Captivité de Babylone*, où rien ne serait plus facile que de les retrouver. Elles recevaient de la Faculté les censures les plus sévères, hérétiques, fausses, scandaleuses, etc.

Le second titre portait sur les constitutions ou ordonnances de l'Église (*De Constitutionibus Ecclesiae*), et l'on n'y trouvait qu'une seule proposition :

Ni le pape, ni les évêques, ni aucun homme n'a le droit de rien ordonner à un chrétien, si ce n'est de son consentement. Et tout ce qui se fait autrement procède d'un esprit de tyrannie.

Cette proposition, note la *Determinatio*, est susceptible d'éloigner les sujets de la soumission et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs prélats et supérieurs, destructive des lois positives et séditieuse, erronée au regard de la foi et de la morale et déjà condamnée chez les Vaudois et analogue à une erreur d'Aërius[25].

Le titre suivant était ainsi énoncé : de l'égalité des œuvres — *de operum aequalitate*. Il ne comprenait aussi qu'un seul article :

Les œuvres ne sont rien devant Dieu ou elles sont toutes égales, en ce qui concerne le mérite.

Cette proposition est fausse, opposée aux saintes Écritures et conforme à l'erreur des Joviniens.

Il y avait deux propositions dans le titre concernant les vœux :

1. Il faut conseiller d'abolir ou d'éviter tous les vœux.
2. Il est probable que les vœux ne servent qu'à donner de l'orgueil et de la présomption.

Dans cette seconde proposition, Luther ne s'était exprimé qu'avec un reste d'hésitation. Son langage allait être tout autre dans un ouvrage qu'il acheva vers la fin de novembre 1521. Jusqu'au 9 septembre de la même année, il gardait des doutes et écrivait à Mélanchton : « La foi ne détruit pas les vœux, tout dépend de l'esprit dans lequel on les a faits. » Il dira maintenant, au terme d'une évolution commencée depuis longtemps : « Il est évident désormais que les vœux sont nuls,

25. Aërius est un hérétique du IVe siècle, qui avait soutenu, entre autres choses, qu'il est condamnable de « jeûner par ordre ». Il mettait d'autre part les prêtres au même niveau que les évêques.

impies et contraires à l'Évangile. Aussi, peu importe qu'on les ait faits dans une intention pieuse ou sacrilège, puisqu'il est certain qu'on a pris des engagements mauvais. Il faut donc se confier à l'Évangile et briser résolument tous ces vœux, quelles que soient les circonstances, les intentions, les époques dans lesquelles on les a prononcés. Il faut revenir à la liberté de la foi chrétienne[26]. »

Si nous notons cela, c'est pour rappeler que la condamnation de la Faculté de théologie de Paris allait tomber sur un homme en marche, qui dépasserait bientôt et de loin les positions où on pouvait le croire installé.

A la suite du titre sur les vœux, venait une seule proposition placée sous la dénomination : de l'essence divine.

Dans les trois cents dernières années, on a déterminé mal à propos dans les écoles catholiques plusieurs choses, notamment les propositions suivantes que l'essence divine n'engendre point et n'est point engendrée, et aussi que l'âme est la forme substantielle du corps humain[27].

Toutes les propositions censurées jusqu'ici dans la *Determinatio* appartenaient au traité luthérien de *la Captivité* babylonienne de l'Église. Les suivantes étaient extraites d'autres ouvrages du même auteur.

Sur la Conception immaculée de Marie :

Le sentiment contraire n'est pas condamné.

En quoi, Luther avait raison, au temps où il écrivait. Mais les gallicans tenaient pour valable la définition de l'Immaculée-Conception par le pape avignonnais Clément VII. C'était du reste une des thèses favorites de la Faculté de théologie de Paris. Elle censurait donc l'opinion de Luther en disant qu'elle était « fausse et avancée avec ignorance et impiété contre l'honneur de la Vierge ».

Sur la contrition, c'était principalement dans son ouvrage intitulé *Resolutiones disputationum de indulgentiarum vir-*

26. Dans le *De votis monasticis Martini Lutheri judicium* (*Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. VII, p. 668).

27. Cette dernière proposition avait été niée par Jean-Pierre Olivi et son erreur avait été condamnée au concile de Vienne (1311-1312) en termes très explicites, car on y avait déclaré *hérétique* quiconque « oserait prétendre que l'âme raisonnable ou intellectuelle n'est pas, par elle-même et essentiellement, la forme du corps humain ». En somme, Luther accusait d'erreur flagrante un concile reconnu comme général dans l'Église.

tute et dans le *Pro Veritate inquirenda et timoratis conscientiis consolandis conclusiones,* le premier très développé, le second très court, et tous deux des premiers mois de 1518, que Luther avait exprimé ses idées[28]. Il y déclarait que la distinction de trois parties dans la pénitence : contrition, confession et satisfaction, n'était fondée ni dans l'Écriture ni dans les écrits des anciens Pères. Il en voulait spécialement à « la contrition, qui se prépare dans l'examen de conscience, le souvenir et la détestation des péchés, et se traduit par un sentiment d'amer regret de la vie passée, alors que l'on pèse en soi-même la gravité, la multitude, la laideur de ces fautes, la perte de la félicité éternelle et la menace des châtiments de la damnation », et, au souvenir sans doute des scrupules qui avaient si souvent déchiré son propre cœur, il déclarait qu'une telle contrition n'engendre que l'hypocrisie et ne fait que rendre davantage pécheur. A l'entendre, la pénitence véritable ne consistait à aucun degré en cette contrition-là, mais dans le simple changement de vie.

La doctrine de Luther, à ce sujet, avait été frappée déjà par une bulle pontificale, en date du 15 juin 1520[29]. Il est remarquable qu'en censurant à son tour des propositions toutes semblables de Luther, la Faculté de théologie de Paris ne daignait pas faire allusion à la sentence papale. Il est infiniment probable que les docteurs de Paris, non seulement ne regardaient pas cette sentence comme irréformable et infaillible, mais estimaient que leur jugement, à eux, l'emportait de loin, au sein de l'Église, en autorité et en prestige sur les décisions de Rome. Quoi qu'il en soit, la Faculté n'eut pas de peine à aligner dix propositions de Luther sur la contrition pour les déclarer inadmissibles et erronées.

Il y avait ensuite sept propositions sur la confession, quatre sur l'absolution, huit sur la satisfaction. Le sens général en était que la confession ne saurait jamais être entière. Il est impossible en effet, selon Luther, de confesser tous les péchés mortels et même de les connaître. Dans la primitive Église, on ne confessait que les péchés publics très graves. Vouloir tout confesser, c'est ne rien laisser à la miséricorde divine, c'est se défier d'elle, c'est pécher contre elle. Quant à l'absolution, elle n'a de valeur que par la foi du pénitent. Si tu crois que tes péchés te sont remis, ils le sont, quelle que soit l'in-

28. *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe,* t. I, p. 522-629 et 629-634.

29. C'est la bulle *Exsurge Domine,* de Léon X. Elle condamnait 41 propositions de Luther. C'est cette bulle que Luther jeta solennellement au feu, à Wittemberg, en présence de ses étudiants, le 10 décembre 1520.

tention du prêtre à qui tu les confesses. « Si par impossible, avait écrit Luther, le pénitent qui se confesse n'était pas contrit, ou si le prêtre ne l'absolvait pas sérieusement mais par manière de jeu (*joco*), pourvu qu'il se croie absous, il l'est très véritablement. » De même, pour s'approcher de la sainte table, c'est une erreur trop commune, selon Luther, qu'il faut s'être confessé et n'avoir conscience d'aucun péché mortel, de plus avoir bien accompli tous les actes et les prières préparatoires. La seule disposition nécessaire, c'est de croire, en toute confiance, que l'on va recevoir la grâce. La foi seule rend pur et digne de communier.

Deux propositions en ce sens étaient rangées sous le titre des dispositions nécessaires aux communiants. Deux autres suivaient concernant le dogme essentiellement luthérien de la certitude de la justification.

A vrai dire, si les docteurs parisiens avaient voulu mettre en relief l'ordre logique des doctrines luthériennes, ils auraient dû placer, avant toutes celles qui précèdent, les cinq propositions qu'ils censuraient maintenant sur les actions des justes. La racine profonde des théories luthériennes, c'était en effet un augustinisme poussé jusqu'à l'excès, jusqu'à l'absurde. Mais les théologiens de Paris n'avaient pas essayé de creuser dans les fondements philosophiques du luthéranisme ni de montrer l'enchaînement des thèses luthériennes. Les propositions condamnables avaient été rangées par eux, pêle-mêle, sans souci de liaison profonde. La doctrine de Luther sur le péché originel, ce qu'on pourrait appeler chez lui la doctrine-mère, n'était pas même énoncée. Rappelons sommairement ici à quoi se ramène le système théologique luthérien. Pour cela, nous nous bornerons à une citation textuelle de Luther, extraite d'un ouvrage, dont nous parlerons plus loin, et où il devait fustiger les docteurs de la Sorbonne, pour leur condamnation. Cet ouvrage n'est autre que le traité *Von dem Missbrauch des Messe*, de l'Abus de la Messe, traduction et mise au point du *De Abroganda missa*, datée du 25 novembre 1521 et publiée au début de 1522.

Dès lors que l'homme est conçu et né dans le péché et qu'il est un enfant de la colère (de Dieu), il ne peut que pécher en tout ce qu'il fait et tomber chaque jour davantage sous la colère divine, jusqu'au moment où il apprend et croit que le Christ est son Sauveur et qu'il est mort pour lui, afin de le racheter de ses péchés. Par cette nouvelle l'Esprit de Dieu entre dans son cœur, il est inondé par la grâce et l'amour de Dieu, en sorte qu'il aime Dieu, loue et sanctifie son nom, célèbre sa gloire et se tient dans la

paix en laissant Dieu opérer en lui son œuvre propre. Nul ne peut accomplir ces trois commandements sans le Christ[30]...

Il est aisé de voir que toute la doctrine de Luther tient en ce triptyque : 1° par le péché originel, l'homme est si profondément corrompu qu'il pèche en toutes ses actions; 2° il ne peut être sauvé que par la foi en Jésus-Christ; 3° grâce à la foi, il accomplit tous les commandements de la loi.

Revenons maintenant à la *Determinatio*. Elle alignait ici cinq propositions de Luther sur les actions des justes, tendant à affirmer que ces actions sont toutes des péchés mortels, en sorte que la distinction des péchés véniels et mortels ne peut s'appliquer que selon la présence ou l'absence de la foi. Tous nos actes sont péchés mortels sans la foi, tous sont véniels avec la foi.

Tout cela aurait dû être mis avant les propositions sur la confession et la contrition, comme nous l'avons dit : on voit bien en effet qu'il est superflu, selon Luther, de déplorer ses péchés, puisqu'en les déplorant, on se donne l'air de supposer que les autres actes, ceux que l'on ne déplore pas, ne sont pas des péchés. Luther, que l'on n'avait pas à tort surnommé le *Docteur hyperbolicus*, allait jusqu'à insinuer que les péchés réputés comme tels sont au fond moins dangereux que les actes réputés bons, tels que les actes d'amour de Dieu. Un bon gros péché, cela se voit, on n'a pas envie d'en être fier, on en est humilié devant Dieu et devant les hommes, tandis que les actes de vertu donnent la tentation continuelle de se croire quelque chose, de s'imaginer que l'on peut se sauver par soi-même, de se glorifier tout au moins d'une apparence de valeur spirituelle et, comme le disait la théologie traditionnelle, d'un *mérite*. Si nous voulions regretter nos fautes, nous devrions donc, selon Luther, regretter surtout cette vaine complaisance, cet orgueil caché qui nous fait croire au mérite de nos bonnes œuvres. De même, si nous voulions confesser nos plus gros péchés, ce seraient ceux-là qu'il faudrait confesser avant tous les autres. Quant à confesser tous nos péchés mortels, cela est impossible, puisqu'il faudrait confesser toutes nos actions, à commencer par les plus belles en apparence !

Quand on a bien compris le point de vue luthérien, tout devient relativement clair dans sa doctrine. La *Determinatio*

30. *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. VIII, pour le texte latin, p. 467 et suiv., pour le texte allemand, p. 553 et suiv. — Nous avons traduit ici sur le texte allemand, qui est de Luther, comme le texte latin.

aurait eu bien plus de force logique si elle avait classé les propositions censurées dans un ordre qui en eût rendu visible l'enchaînement intime.

On aurait également saisi alors la raison pour laquelle Luther enseignait que Dieu commande des choses impraticables, puisque nous ne pouvons que pécher en tout ce que nous faisons. Selon Luther, les commandements ne sont pas faits pour être accomplis, mais pour nous démontrer notre impuissance, nous acculer au désespoir de nous-mêmes et nous jeter dans le bras du Christ, unique Sauveur. La censure parisienne frappait ici, à ce sujet, six propositions. Il y en avait ensuite quatre sur la distinction des conseils et des préceptes, que Luther n'admettait pas.

Au sujet du purgatoire, neuf propositions étaient relevées comme fausses ou mal sonnantes. Luther n'admettait pas que l'on pût prouver l'existence du purgatoire par les Écritures. Il enseignait que les âmes du purgatoire sont capables de mérite et de péché, au même titre que celles de ce monde, et dans le même sens, c'est-à-dire qu'elles pèchent en se confiant en elles-mêmes — le crime des crimes pour Luther, — et qu'elles sont sauvées par les mérites de Jésus-Christ, que leur assure la foi en Jésus seul, — unique moyen de salut pour nous, selon lui. Il croyait de plus que, s'il existe un purgatoire, les âmes y sont nécessairement dans la crainte et l'horreur, et incertaines de leur béatitude. — On notera toutefois, à ce propos, que ces propositions sur le purgatoire remontaient, dans les écrits de Luther, à une période où il n'avait pas encore découvert son principe de l'identité de la foi et de la certitude du salut, découverte que l'on a appelée *Turmerlebnis*, parce que Luther la fit, selon son propre récit, aux latrines de la Tour du couvent de Wittemberg, à une date que nous croyons devoir se placer vers le mois d'août 1518. Avant cette date, quand il parlait du purgatoire, c'était, comme dans les fameuses thèses sur les indulgences du 31 octobre 1517, pour affirmer ceci :

> Les âmes du purgatoire ne sont pas sûres de leur salut, du moins pas toutes; et il n'a jamais été prouvé par des arguments ou par des textes de l'Écriture qu'elles se trouvent hors d'état de mériter ou d'accroître leur degré de charité.
>
> Les âmes du purgatoire pèchent sans relâche aussi longtemps qu'elles cherchent le repos et qu'elles ont peur des châtiments[31].

31. Voir les thèses 18 et 19, parmi les 95 du 31 octobre 1517, *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. I, p. 229 et suiv. — Propositions 37-39 de la bulle *Exsurge Domine*.

Au temps où la *Determinatio* fut publiée, Luther n'avait pas encore nié ouvertement l'existence du purgatoire. Dans son traité de *l'Abus de la Messe*, cité ci-dessus, il cherchera à prouver que l'existence du purgatoire n'a été admise que sur la foi de prétendues apparitions au pape Grégoire le Grand, mais ces apparitions n'étaient que des ruses du diable pour multiplier les messes et les fondations pour les morts. Luther ne variera plus sur ce point, et il introduira dans ses Articles de Smalkade, en 1538, une affirmation catégorique à ce sujet. Il est sûr que le dogme du salut par la foi seule exclut de lui-même la foi au purgatoire. La foi couvre tous nos péchés et nous ouvre immédiatement le paradis, par les seuls mérites du Christ. L'absence de foi nous laisse avec toutes nos souillures et nous jette en enfer, car nos meilleurs actes sont des péchés qui méritent la damnation éternelle.

Lors de la Dispute de Leipzig, Luther avait été amené, on l'a vu, à rejeter même l'autorité des Conciles généraux. La censure parisienne frappe quatre propositions par lesquelles Luther avait approuvé certains articles des Hussites condamnés à Constance. De ces articles, le plus notable était cette formule de Jean Huss : « Il n'existe qu'une seule Église universelle, qui est l'ensemble des prédestinés. » C'était surtout à ce propos que Luther avait soutenu à Leipzig, que « certains articles de Jean Huss, condamnés au concile de Constance, sont très chrétiens, très vrais et très évangéliques, en sorte que l'Église universelle ne peut les condamner. »

La fin de la censure parisienne touchait à des questions de bien moindre importance dogmatique.

L'espérance ne doit pas être fondée sur les mérites.

Il est contraire à l'esprit de l'Évangile de brûler les hérétiques.

Un chrétien peut parfaitement, sans violer la loi chrétienne, se faire circoncire.

Faire la guerre aux Turcs, c'est s'opposer à la volonté de Dieu, qui châtie par eux nos iniquités[32].

On ne peut, sans péché, s'opposer aux princes qui supprimeraient l'immunité accordée aux personnes et aux biens ecclésiastiques.

L'homme a entièrement perdu le libre arbitre par le péché originel.

Tout bien en nous vient de Dieu seul.

L'homme sans la grâce pèche mortellement en tout ce qu'il fait.

32. Proposition déjà condamnée par la bulle *Exsurge Domine*, n° 34. — On notera que cette proposition tendait à interdire toute guerre même défensive.

Il y avait en tout cinq propositions sur ce sujet du libre arbitre, revenant toutes au même sens. Il ne faudrait pas croire que la dernière de celles que nous avons citées n'est qu'une répétition de celles qui concernaient plus haut les actions des justes. Car il s'agit ici des actions ou œuvres des païens, même réputés les plus vertueux et les plus sages. La même doctrine se retrouvera chez Baïus et Jansénius.

La Faculté avait relevé enfin sept propositions où Luther exprimait son profond mépris pour l'inutile et dangereuse scolastique. En voici quelques-unes :

La philosophie d'Aristote n'est pas propre à donner l'intelligence des Écritures et n'est bonne qu'aux contentions.

La théologie scolastique est l'opposé de la vraie théologie. Depuis qu'elle fleurit tout a été faussé. Depuis trois siècles, les docteurs ont causé de grands maux à l'Église. Ces docteurs-là mentent notamment quand ils disent que la morale d'Aristote s'accorde avec la doctrine du Christ et de Paul.

Les vertus morales ne sont que péchés et les sciences spéculatives ne sont qu'erreurs.

Une dernière proposition, concernant les livrés attribués alors unanimement à Denys l'Aréopagite, clôturait la longue liste dressée par la Faculté parisienne :

Il n'y a rien de la véritable érudition dans le livre de la *Hiérarchie céleste*. La *Hiérarchie ecclésiastique* n'est qu'un tissu d'allégories, amusement des désœuvrés. Dans la *Théologie mystique* l'on trouve du platonisme bien plus que du christianisme, ce qui présente de graves dangers.

En condamnant cette dernière proposition comme exagérée et fausse, la *Determinatio* supposait qu'effectivement ces ouvrages sont bien de Denys.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur ce tableau des erreurs luthériennes, on ne peut s'empêcher, avons-nous dit, de le trouver passablement chaotique. Rien n'avait été tenté pour mettre de l'ordre, établir une interdépendance, révéler un lien entre les diverses propositions censurées. Des opinions simplement discutables ou excessives étaient relevées au même titre que de véritables hérésies. Sans doute les expressions réprobatives n'avaient pas toutes la même force, mais il n'en était pas moins fâcheux que les affirmations de Luther, détachées de tout contexte, fussent ainsi alignées, en un pêle-mêle étrange, sans qu'aucun effort de présentation de la doctrine luthérienne se fît jour, ni dans le préambule, ni dans

la conclusion du document. A vrai dire, c'était là un défaut alors général. Nous sommes à l'époque des listes de thèses brandies en sens contraire par les docteurs, un Luther, un Tetzel, un Karlstadt, un Jean Eck, etc., à l'époque aussi des censures pontificales et universitaires portant sur des formules parfois presque sybillines à force d'être brèves, sur des sentences souvent obscures parce que trop éloignées des écrits d'où on les avait tirées. La première Faculté de théologie de la chrétienté ou réputée telle n'avait pas songé à innover en cette matière. Descartes n'était pas encore né. Le besoin de clarté et de logique attribué en général à l'esprit français n'avait pas encore fait son apparition.

MESURES DE RÉPRESSION CONTRE LE LUTHÉRANISME.

Si la Faculté de théologie avait manqué de logique dans sa présentation des erreurs luthériennes, elle n'en manqua pas dans la répression qu'elle chercha à leur opposer. Selon les idées régnantes, le fondement des sociétés n'est autre que la religion. L'orthodoxie religieuse importe donc au plus haut point au bien de l'État comme de l'Église. Il ne saurait dès lors suffire de dénoncer l'erreur; dès qu'elle se montre, il faut la combattre, la refouler, arrêter son expansion, en un mot l'extirper s'il se peut au plus vite. Pour cela, le Moyen Age avait connu principalement l'appel au « bras séculier » et celui-ci s'était mis avec empressement et zèle au service de la vérité menacée. C'était un signe des temps nouveaux que l'hérésie se développât moins par la propagande personnelle que par la diffusion des livres. Les plus redoutables missionnaires du luthéranisme furent les imprimeurs et les libraires. L'invention de l'imprimerie avait amené une révolution dans l'expansion des idées humaines. « Pas de douane pour les pensées », devait dire un jour Luther. Non seulement les libraires étaient attirés par l'appât du gain, en ce sens que les livres les plus audacieux étaient ceux qui se vendaient le mieux, mais, en général, ils étaient par métier enclins aux nouveautés et gagnés d'avance à tout ce qui bousculait les antiques traditions, comme si nouveauté était nécessairement synonyme de progrès et de lumière !

Depuis les origines de l'Université, les libraires avaient été placés sous son contrôle et ils jouissaient de ses privilèges, à la seule condition d'être « libraires jurés ». Quant aux libraires clandestins, ils étaient pourchassés énergiquement. Au début du XIV[e] siècle, le nombre des libraires ayant prêté serment aux règlements universitaires et juré de dénoncer les

contrevenants était de vingt-huit. Une ordonnance de Charles VIII, en mars 1488, avait réduit ce nombre à vingt-quatre. Il ne sera porté à vingt-cinq que par François Ier, en 1533. Leur importance, déjà grande quand ils étaient chargés de la vente des manuscrits, se développa à vue d'œil à la suite de l'introduction de l'imprimerie. Très vite, la nouvelle invention servit à la multiplication de livres dangereux pour la foi ou les mœurs, surtout dans le monde des étudiants. Au début de 1521, une supplique de l'université de Paris dénonçait « les livres récents, lubriques, tendant à la perdition des jeunes »[33], qui circulaient dans la capitale. Sur l'ordre du roi, le parlement de Paris convoqua les imprimeurs, le 18 mars 1521, pour leur interdire l'impression de tout livre, traitant de la religion chrétienne, avant qu'il eût été examiné par la Faculté de théologie ou une commission nommée par elle. Il semble assez clair que la rapide et massive diffusion des livres d'inspiration luthérienne n'avait pas été étrangère à cette interdiction. Mais comme il se produisit de notables contraventions, le parlement porta, le 4 novembre suivant, un second arrêt renouvelant le premier et édictant les mêmes peines, contre les délinquants, savoir une amende de 500 livres parisis et le bannissement de la capitale.

La condamnation des doctrines luthériennes et l'interdiction des ouvrages qui les véhiculaient souleva dans le monde des étudiants des remous assez violents. Un vent d'indépendance soufflait dans cette jeunesse. On en avait assez de la vieille scolastique, ennuyeuse et démodée. On raillait ses méthodes pesantes, ses distinctions et ses subtilités fastidieuses, son langage barbare. Le goût de la belle latinité, l'amour du grec et même de l'hébreu séduisaient un nombre croissant d'esprits. Tout cela se traduisait par des traits satiriques, des sarcasmes, des critiques lancées contre les tenants des anciennes disciplines et en particulier contre Noël Béda, le plus zélé et le plus rigide de tous. Nous avons relevé le surnom qui lui était donné : *le Fauve !* C'était surtout à l'occasion des pièces comiques jouées traditionnellement dans les divers collèges universitaires que les frondeurs donnaient la mesure de leur animosité et de leur capacité de mordre. Noël Béda eut vent, au début de décembre 1521, que l'on repassait, au collège du Plessis, pour la fête des Rois, une pièce où il était pris à partie. Il déposa une plainte en règle à l'Université, le 5 décem-

33. *Libri noviter compositi, lubrici, in perditionem juvenum.* Voir Abbé Féret, *la Faculté de théologie de Paris,* Époque moderne, t. I, p. 32.

bre. Les trois Facultés supérieures, théologie, décret et médecine opinèrent qu'il convenait de réprimer de telles inconvenances, qui étaient le fait des élèves, plus jeunes, de la Faculté des arts. Elles proposaient de supprimer purement et simplement les pièces qu'il était d'usage de jouer pour l'Épiphanie de temps à peu près immémorial. La Faculté des arts protesta et demanda que, dans chaque collège, on s'en remît à la sagesse du principal. Et comme elle avait la haute main sur la discipline des collèges, elle réussit à imposer son point de vue. Les choses en étaient là quand on connut les réactions des luthériens contre la *Determinatio* du 15 avril précédent.

RÉACTIONS LUTHÉRIENNES CONTRE LA CENSURE DE PARIS.

Nous avons noté la coïncidence par laquelle Luther avait comparu devant la diète de Worms, les 17 et 18 avril 1521, c'est-à-dire au lendemain même de la promulgation de la censure de Paris. On sait qu'après avoir été condamné au bannissement par la diète, Luther avait été enlevé, sur la route du retour à Wittemberg, et caché par ordre de son prince électeur, au château de la Wartbourg, en Thuringe. Il devait y rester dix mois. Pendant ce temps, Wittemberg allait être le théâtre d'innovations tapageuses et précipitées de la part de Karlstadt et d'un moine ami de Luther, nommé Gabriel Zwilling. En face de ce mouvement révolutionnaire, le jeune Mélanchton représentait, de son mieux, la pensée et les intentions de Luther absent. Ce fut lui qui prit la défense de son maître et ami contre la Faculté de Paris.

Il le fit par un livre dont le titre seul attestait la virulence: *Apologie de Luther contre la décision insensée des théologastres de Paris*[34].

Il y prenait à partie avec force la Faculté de théologie parisienne, traitait ses maîtres de recteurs de ténèbres (*rectores tenebrarum*), en face desquels la doctrine de Luther demeurait inattaquable. Il soutenait que, depuis cinq siècles, pas un docteur de l'Église n'avait su exposer la véritable forme de la pénitence.

Mélanchton envoya aussitôt son court pamphlet à la Wartbourg. Luther lui répondait, le 13 juillet : « J'ai décidé de publier en langue vulgaire ton Apologie contre les ânes pari-

34. *Opera Melanchthonis*, dans *Corpus reformatorum*, t. I, p. 366 et suiv., 398 et suiv. *Adversus furiosum Parisiensium Theologastrorum decretum Philippi Melanchtonis pro Luthero Apologia*, paru en juin 1521.

siens, en même temps que leur propre décision, en y ajoutant des notes[35]. »

Dans une lettre du 17 septembre à son ami Spalatin, il fait allusion à des moqueries lancées par les Parisiens « contre leurs sophistes », mais nous ne savons pas exactement de quoi il s'agissait. Il en profite pour se féliciter du déclin de la Faculté théologique de Paris : « Ce sacerdoce de Baal et de Phegor commence à être méprisé... Dieu soit béni[36] ! »

Retardée quelques semaines par la surcharge des imprimeries de Wittemberg, la traduction de Luther, annoncée en juillet, parut en octobre. Luther en parle dans une lettre à Nicolas Gerbel de Strasbourg, en date du 1er novembre. Elle était farcie d'injures, comme il fallait s'y attendre. Il n'avait jamais eu de doute, disait-il en substance, sur le sentiment de ces personnages, mais il aurait voulu voir ce sentiment fondé sur l'Écriture. Son ami Philippe leur a répondu magistralement, mais avec un excès de douceur. Quant à lui, s'il voulait porter sur eux, il dirait que *la Faculté de Paris est pleine, de la tête aux pieds, de la lèpre blanche comme la neige de l'hérésie antichrétienne et qu'elle est la mère de toute erreur au sein de la chrétienté*[37]. Il faisait remarquer, en outre, que dans sa *Détermination*, l'université de Paris n'avait pas dit un mot de la papauté, sur laquelle il avait cependant âprement discuté avec Prierias, Jean Eck, Catharin et d'autres encore, pas un mot non plus de cette « pauvre malheureuse indulgence », qui avait été le point de départ de tout le conflit. Les docteurs de Paris attestaient ainsi les divisions et les querelles qui régnaient au sein de cette vieille Église tant vantée pour son unité. Luther du reste ne leur en sait aucun gré, dit-il, car « s'ils ont bien voulu se venger du pape, quand il les a atteints, ils ne l'ont pas fait par amour de la vérité. »

C'est vers cette même époque que Luther, à la Wartbourg, dénonçait dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, *l'Abus de la Messe*. Il est tellement plein alors de la pensée des « sophistes parisiens », qu'il les prend à partie à maintes reprises, dans son écrit. « O Paris, s'écrie-t-il, toi blasphématrice éhon-

35. ENDERS, *Luthers Briefwechsel*, t. III, p. 190. — Le 15 juillet, Luther dit à Spalatin : « J'ai vu le Décret des sophistes parisiens avec l'Apologie de Philippe et je m'en réjouis de tout cœur » (*Ibidem*, p. 200.)

36. *Ibidem*, p. 235.

37. « *Die Pariser Fakultät vom Scheitel bis zur Ferse voll schneeweissen Aussatzes antichristlicher Ketzerei ist und eine Mutter alles Irrtums in der Christenheit.* » *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, tome VIII, p. 255 et suiv.

tée de Dieu, comment oses-tu de ta bouche éhontée, insulter, vilipender, couvrir de mensonges le Christ, seigneur de toutes les créatures ? » Et plus bas : « Il n'est pas d'hérétiques comparables aux Parisiens et aux papistes, car il n'y a jamais eu d'hérétiques qui aient étouffé tout l'Évangile, toute la loi de Moïse, toute la foi et tout le Christ, qui les aient condamnés et reniés, comme le font les Parisiens et les papistes, sous l'apparence et le nom du Christ. C'est pourquoi il a été prédit que toute l'horreur et le résidu de tous les hérétiques doivent se retrouver réunis sous l'Antéchrist et que la sainte Faculté théologique de Paris, avec ses chères sœurs Odolla et Olibama, est le cloaque de cette horreur et de ce résidu, comme elle l'a prouvé par ses écrits et le pape par ses bulles[38]. »

La lutte était engagée désormais à mort entre l'ancienne Église et la révolution luthérienne. A Paris, on avait toutefois le tort de n'agir que lentement, comme si un corps trop lourd ne pouvait se mouvoir assez vite pour faire face à l'adversaire. Il est difficile de comprendre autrement que par cette pesanteur du corps universitaire qu'une nouvelle *Détermination* de la Faculté de théologie, dirigée, cette fois, contre Mélanchton, n'ait pu être mise sur pied que le 14 novembre 1523. Il semblait par là démontré que l'élaboration d'une censure, à Paris, demandait au moins deux ans !

L'ARRÊT DU PARLEMENT DE 1523.

La parole allait être désormais à la justice. En même temps que la Faculté poursuivait, en Mélanchton, un écho des erreurs déjà condamnées par elle de Luther, elle avait saisi, par l'intermédiaire de son syndic, le parquet. A la requête du procureur général du roi, le parlement rendit, le 12 août 1523, un arrêt contre les livres de Luther, et, le même jour, un second arrêt contre les ouvrages de Mélanchton. Mais dans le premier seul on pouvait, à cette date, faire mention d'un décret universitaire. Il y était donc déclaré en termes exprès:

Vue la requête du procureur général, vue aussi la détermination sur ce faite par la Faculté de théologie, la Cour a ordonne que tous les livres composés par ledit Luther, comme damnés et réprouvés, seront brûlés publiquement au parvis devant l'église de Paris. Et pour ce faire, sera enjoint ... à toutes personnes, de

38. *De Abroganda Missa,* dans *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe,* t. VIII, p. 463-465.

quelqu'état ou condition qu'elles soient, d'apporter et mettre par devers le greffe de la dite Cour, tous les livres qu'ils auront intitulés du nom dudit Luther, dedant vendredi prochain sur peine... de bannissement de ce royaume et confiscation de biens.

En ce qui concernait les ouvrages de Mélanchton, comme la Faculté ne s'était pas prononcée encore, c'était à l'évêque de Paris, de concert avec la Faculté que le soin était confié de les examiner dans un délai de quinze jours. Ce délai n'était destiné évidemment qu'à un examen sommaire des ouvrages en cause. En attendant, l'impression et la vente de ces livres étaient interdites.

Ces actes n'étaient que le début d'un des plus vastes conflits de l'histoire religieuse de l'Europe. Luther garda sur le cœur la condamnation dont la Faculté de théologie parisienne l'avait frappé. En janvier 1546, alors que déjà la mort se préparait à le frapper, il reprenait la plume, cette plume qui avait tant écrit et tant ressassé, — car nul ne s'est autant répété que lui, — et il revenait une dernière fois sur son passé lointain, sur les événements de 1519 à 1521. En tête du livre qu'il voulait écrire, il traçait ce titre qui est bien de son style habituel : *Contre les ânes de Paris et de Louvain.*

Il n'eut pas le temps d'aller au delà de l'Introduction. Le fragment que l'on trouva après sa mort était resté manuscrit jusqu'à l'édition récente de ses œuvres, dite de Weimar. Il y rappelle que les universités de Paris et de Louvain s'étaient jadis déshonorées en condamnant la doctrine évangélique qui était la sienne. Depuis lors, cette doctrine avait reçu de nombreux témoignages. Il nomme parmi ceux-ci ses deux Catéchismes, ses nombreux commentaires de l'Écriture, les *Loci* de Mélanchton, la Confession d'Augsbourg et son Apologie, du même. Mais ses adversaires n'ont rien appris. Pour éclairer la jeune génération, celle qui monte à la vie, il veut essayer une fois encore de dénoncer les monstres scolastiques (*monstra scolastica*). Il déverse une fois de plus sur eux son mépris et sa colère et met en relief les trois articles essentiels de sa propre doctrine : la Loi, le Péché, la Grâce, — la loi qui nous commande l'impossible, le péché qui nous submerge et nous désespère, la grâce qui nous illumine et nous sauve. « C'est, dit-il, l'alpha et l'ômega de toute théologie; faire de la théologie sans ces articles, c'est croire qu'un âne peut jouer de la lyre, la papauté régir l'Église et les docteurs de Louvain traiter de la théologie... »

Un mois plus tard, il mourait subitement, frappé de congestion au cours d'un banquet, à Eisleben. Figure étonnante, agitée et tourmentée, esprit impétueux, impatient du joug, torrentiel et trop souvent fangeux, qui décourage le verdict de l'histoire et qu'il convient de laisser au jugement de Dieu et à sa miséricorde !

L. CRISTIANI,
doyen des Facultés catholiques de Lyon.

39. *Luthers Werke, Weimarer Ausgabe*, t. LIV, p. 444 et suiv.

UN ARCHEVÊQUE FRANÇAIS AU CONCILE DE 1811

Le Cardinal Cambacérès. — De l'institution canonique. — « Une conversation de trois heures. » — La suggestion de l'archevêque. — Épiscopat et Empire.

Le « Concile national » de 1811 a souvent retenu l'attention des historiens[1]. Il est en effet une étape importante de la longue lutte qui opposa Pie VII et Napoléon Ier, comme de celle qui déchira les évêques de l'Empire, partagés entre leur attachement au Saint-Siège, les volontés impatientes d'un maître qui tournait au despote et la crainte qu'inspirait aux âmes chrétiennes le nombre croissant de ces évêchés vacants dont le Pape, prisonnier à Savone, refusait d'instituer les titulaires nommés par le pouvoir civil.

On sait que le Concile se déroula en trois phases d'allure passablement chaotique et contradictoire. La première va du 17 juin au 10 juillet et s'achève sur une dissolution brusquée. Les Pères s'y efforcent en vain d'établir un impossible compromis entre la thèse de Napoléon sur l'institution éventuelle des évêques par les métropolitains et la résistance que le Pape, fort des traditions, oppose aux désirs impériaux. Dans la deuxième phase (10 juillet-5 août), les ministres des cultes, Bigot de Préameneu pour la France et Bovara pour l'Italie, s'emploient de mille façons (« flatteries, promesses, persuasion, crainte, menaces, artifices, ruses de tout genre », note le secrétaire d'État Consalvi)[2] à obtenir séparément de chaque

1. Il ne saurait être question d'établir ici une bibliographie complète. On pourra notamment consulter, sur le Concile, d'Haussonville, *l'Église romaine et le Premier Empire* (Paris, 1870, 5 vol. in-8°), t. IV; Welschinger, *le Pape et l'Empereur* (Paris, 1905, in-8°), p. 197 et ss.; Féret, *la France et le Saint-Siège* (Paris, 1911, 2 vol. in-8°), t. I, p. 288 et s.; Mayol de Lupé, *la Captivité de Pie VII* (Paris, 1912, 2 vol. in-12), t. II, p. 227 et suiv.; Rinieri, *Napoleone e Pio VII* (Turin, 1906, 3 vol. in-8°); Ricard, *le Concile national de 1811* (Paris, 1894, in-12); G. Constant, *l'Église de France sous le Consulat et l'Empire* (Paris, 1928, in-12), p. 306 et suiv.

Père ce que le Concile n'a pas accordé à l'Empereur : le droit pour le métropolitain d'instituer tout évêque à qui le Pape n'aurait pas, dans les six mois, expédié ses bulles. La manœuvre ayant abouti et le Concile rouvert ses portes, il ne resta plus qu'à entériner publiquement les concessions tardives d'un épiscopat qui s'était déjugé. La « congrégation » du 5 août (troisième étape) se chargea de cette tâche : à une grosse majorité, on y vota le décret voulu par Napoléon, décret qu'une députation épiscopale porterait pour approbation à Savone.

Malgré tant d'études pertinentes, tout n'a pas été dit sur ce Concile et notamment on n'a pas fait pleine lumière sur les circonstances qui présidèrent à l'évolution de la deuxième phase. Dans son livre *le Vatican à Paris*[3], M. l'abbé Bindel mettait récemment en vedette le rôle joué par Bovara et les évêques italiens dans la volte-face qui s'opéra au lendemain de la dissolution du Concile. Leur empressement à favoriser les vœux de l'Empereur contribua beaucoup au succès de la manœuvre — « une si grande scélératesse » dit encore Consalvi — qui rallia l'épiscopat de 1811 à la formule que Napoléon avait choisie pour enlever au Pape la seule arme qu'il gardait contre les abus de César : le refus de l'institution canonique. Mais il est, du côté français, un homme qui, au cours de cette période comme de celle qui l'avait immédiatement précédée, se dépensa singulièrement lui aussi. C'est le frère de l'archichancelier, le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen.

LE CARDINAL CAMBACÉRÈS.

Le cardinal Cambacérès portait un grand nom — un nom qui lui ouvrait de vastes possibilités. Mais, excellent administrateur, farouchement préoccupé de ses droits comme de ses devoirs épiscopaux, il n'a pas tenu, dans l'histoire générale de l'Église de France sous l'Empire, une place de premier plan. C'est ce qu'une étude attentive de sa vie nous permettait naguère de constater[4]. Or voici que des lettres dernièrement venues à notre connaissance nous invitent à dire qu'en une circonstance du moins — précisément le Concile de 1811 —

2. *Mémoires du cardinal Consalvi : Mémoire inédit sur le Concile national de 1811*, publié par Rance-Bourrey (Paris, 1895, in-4°), p. 50.

3. V. Bindel, *le Vatican à Paris, 1809-1814* (Paris, 1943, in-12), p. 103-104. M. l'abbé Bindel utilise le *Giornale* du chanoine Rossetti.

4. Ch. Ledré, *le Cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, 1802-1818* (Paris, 1943, in-8°).

le rôle, sinon visible, en tout cas réel du cardinal fut loin d'être négligeable. Ces lettres, qui sont au nombre d'une douzaine[5], le cardinal les envoya de Paris, pendant le Concile, à l'un de ses vicaires généraux resté à Rouen, l'abbé Martin de Boisville, le futur évêque de Dijon. Elles ont le double mérite d'éclairer un point d'histoire et de nous initier à quelques-unes des inquiétudes dont furent alors travaillés les représentants officiels de l'Église.

Dans la première quinzaine de juin[6], Étienne-Hubert Cambacérès est arrivé à Paris. Un autre de ses vicaires généraux l'accompagne. C'est un prêtre fort distingué, l'abbé Baston, dont la science théologique ne laissera pas, dans les jours qui viennent, d'être utile à un archevêque plus actif sans doute que studieux. Mais c'est un théologien gallican. Baston nous permettra de nous en apercevoir avant qu'il ne trouve lui-même, dans une aventure pseudo-épiscopale pleine de traverses, la douteuse et provisoire récompense de ses doctrines accommodantes[7].

« Mon voyage a été heureux et prompt. » Peu expansif de nature, le cardinal se borne, dans sa lettre du 12 juin, à ce bref compte rendu. Et tout de suite, en deux phrases, il nous révèle son état d'âme et celui de ses prêtres : « Il est probable, écrit-il, que lundi 17 le Concile national s'ouvrira. Je crois pouvoir vous assurer que nos travaux commenceront sous des auspices très heureux. Assurez tout mon clergé que les grandes difficultés ont déjà disparu et d'être calmes (*sic*).» Ces quelques mots nous apprennent qu'en Seine-Inférieure comme en tant d'autres régions de France, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire a provoqué une profonde angoisse parmi les ecclésiastiques. On est las, depuis Savone surtout, des mauvais traitements que l'Empereur inflige au chef de la Chrétienté et des conséquences qui découlent, pour les diocèses, de l'hostilité où s'attardent « les deux moitiés de Dieu. »

Mais comment les « difficultés » qu'on redoutait jusqu'alors ont-elles fini par s'évanouir ? Depuis quelques jours, les

5. Les lettres qu'on utilisera ici sont la propriété de M. H. Étienne, qui a bien voulu les mettre à notre disposition. Nous lui en exprimons notre vive gratitude.

6. Sur 95 cardinaux, archevêques ou évêques que groupera le Concile, 70 étaient arrivés à Paris dès le 4 juin. Le cardinal Cambacérès ne figure pas parmi eux. (Arch. nat., AF IV 1048).

7. Sur Baston, cf. Ch. Ledré, *Une controverse sur la Constitution civile du Clergé : Charrier de la Roche, métropolitain des Côtes de la Manche, et le chanoine Baston* (Paris, 1943, in-8°). Il s'agit ici de la nomination, sans institution canonique, de l'abbé Baston à l'évêché de Séez (1813).

évêques que Napoléon avait dépêchés à Savone[8] sont rentrés à Paris. Et, prenant un projet d'accord pour un accord définitif, ils se flattent, avec une bien curieuse assurance, de rapporter une note « rédigée, disent-ils, dans le cabinet du Pape et acceptée par lui ». Aux termes de cette note, Pie VII consentait à instituer les évêques déjà nommés; il consentait en outre qu'une nouvelle clause fût insérée dans les Concordats : sauf cas d'indignité, les métropolitains accorderaient l'institution aux évêques nommés qui n'auraient pas, dans les six mois, reçu leurs bulles canoniques[9]. Voilà donc, pour le cardinal qui est au courant, le conflit apaisé et, comme il l'écrit lui-même, le Concile s'ouvre sous d'excellents auspices.

A vrai dire, les débuts sont lents. « Le Concile n'offre encore rien d'intéressant » remarque Cambacérès à la date du 22 juin et le 29 il ajoute : « Rien de nouveau. Les Pères jouissent de la meilleure santé. Je crois que demain ils seront admis à l'audience de l'Empereur. L'adresse du Concile à Sa Majesté m'a paru bien. » Cette adresse, où Napoléon aurait voulu un exposé en forme des doctrines gallicanes et beaucoup de froideur à l'égard du Pape, avait, en congrégation particulière comme en congrégation générale, donné lieu, de la part de nombreux évêques, à des protestations symptomatiques. Et finalement elle avait été rédigée en des termes qui s'éloignaient beaucoup du projet initial accepté par l'Empereur. Le maître se montra fort irrité d'un texte qui, selon le mot de Consalvi, « rejetait toute rédaction qui fût contraire à l'autorité du Pape ou qui étendît l'autorité du Concile au delà des justes limites ou qui contînt des accusations et des reproches sur la conduite du Souverain Pontife ». Il abandonna donc toute idée d'adresse et « à la surprise générale » décommanda au dernier moment la réception dont parle l'archevêque.

DE L'INSTITUTION CANONIQUE.

Cambacérès disait encore le 29 juin : « Il est probable que, la semaine prochaine, le Concile commencera à s'occuper de la grande question. » La grande question, c'est comme il con-

8. Les prélats que l'Empereur avait envoyés au Pape étaient l'archevêque de Tours, de Barral; l'évêque de Nantes, Duvoisin; l'évêque de Trèves, Mannay. A Savone, l'évêque de Faënza, Bonsignore, s'était joint à eux. Il est inutile de rappeler à quel point ils appartenaient tous quatre « au parti » de Napoléon. La mission de Savone rentra à Paris dans la soirée du 30 mai.

9. De Barral, *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIX^e siècle* (Paris, 1814, in-8°), p. 301.

vient, celle de l'institution canonique des évêques. Le 25, une commission a été nommée qui doit, sur ce point, préparer la réponse des Pères au « message » de l'Empereur. De quoi s'agit-il ? 1° de décider si le Concile est compétent pour légiférer, sans l'aveu du Pape, sur l'institution canonique. 2° de demander à l'Empereur le rétablissement du Concordat que dans sa colère il a dénoncé, étant admis qu'une clause y figurera, prévenant « tout refus arbitraire » d'institution de la part du Pontife romain.

Après bien des débats, des protestations, des subtilités, des votes où la grande majorité de la commission se prononça pour le Pape persécuté contre l'Empereur, il fut résolu, le 5 juillet, qu'avant de répondre sur le fond des problèmes qui lui étaient soumis, le Concile solliciterait de Sa Majesté la permission de députer quelques-uns de ses membres auprès de Pie VII : ils lui exposeraient « l'état déplorable des Églises de l'Empire français et du royaume d'Italie » et conféreraient avec lui sur les moyens d'y remédier. De nouveau l'Empereur s'irrita d'une telle décision. Pensant jouer les évêques, il dicta à l'intention de la commission conciliaire un projet de rapport et de décret qui, à défaut du Pape, attribuait l'institution canonique aux métropolitains, en se fondant sur le fait que « daignant entrer dans les besoins de l'Église et dans les circonstances » Pie VII avait, au mois de mai, formellement accepté cette solution devant les quatre prélats qui lui étaient envoyés.

Pareil témoignage — si solennellement appuyé — troubla la commission[10] : le 7 juillet, elle accordait sa majorité au projet impérial — « cette inspiration de Dieu », disait Fesch, naturellement enthousiaste. Or, le lendemain, les évêques, ayant réfléchi, trouvaient la circonstance trop belle : ils revenaient sur leur vote et, légitimement inquiets, décidaient que le Concile ne pourrait rien faire avant d'avoir une déclaration écrite du Pape sur les concessions qu'on lui prêtait. Tel fut

10. En fait, la fameuse note de Savone et les prétendues concessions définitives qu'elle renfermait n'étaient pas, à cette date, complètement ignorées de la commission. Bien qu'elles n'eussent pas été jusqu'ici l'objet de déclarations officielles (on comprend trop pourquoi) il en avait été discrètement question dans une réunion tenue chez Fesch à la veille du Concile. En outre, à la congrégation particulière du 1er juillet, l'archevêque de Tours avait lu la note de Savone (FÉRET, *la France et le Saint-Siège*, t. I, p. 296). Il semble donc que l'autorité personnelle de l'Empereur fut pour beaucoup dans l'empressement avec lequel les Pères du Concile attachèrent, le 7 juillet, une importance décisive à un texte qui leur était déjà plus ou moins connu.

le sens du rapport rédigé par l'évêque de Tournai et que la commission transmit au Concile.

Les Pères se réunirent le 10 juillet en congrégation générale. Le soir du même jour, le cardinal Cambacérès écrivait à M. de Boisville : « Cette séance aurait pu être orageuse et funeste, si Sa Majesté, toujours animée de la paix et du bonheur de ses sujets, n'avait fait remettre au Concile, par l'intermédiaire de cette commission, le projet de décret qu'elle désire que le Concile rende et dont je vous envoie copie. Dans la séance de demain, l'adoption de ce décret sera discutée. Il paraît que s'il y a des difficultés et de la divergence dans les opinions, ce ne sera que pour savoir si l'on présentera, par une députation au Pape, ce décret, pour être par lui approuvé, ou bien si le Concile prononcera sans l'approbation de Sa Sainteté. Cette question me paraît décidée par le rapport des évêques députés à Savone pour le mois de mai et dont je vous envoie copie. »

Les deux pièces que le cardinal joint à sa lettre (conclusion du rapport des évêques et texte de Napoléon) ne nous fournissent pas de documents nouveaux[11]. Mais il est curieux de voir que, contrairement à d'autres, l'archevêque de Rouen n'entretient pas le moindre doute sur la nature comme sur l'authenticité des concessions que le Pontife aurait faites à ses interlocuteurs de Savone. Selon le rapport même qui a été suggéré à la commission du message, il croit qu'après examen de la situation, Pie VII a positivement accepté de se dessaisir dans un délai de six mois de son droit d'institution canonique. Il ne sait pas que la note dont se prévaut l'Empereur est, non une déclaration précise qui, selon le mot de Talleyrand. « ferme à l'avenir tout débat entre le gouvernement français et la Cour de Rome »[12], mais un simple projet, non signé, de discussion, que les évêques ont emporté sans avoir revu le Pape. Il ne sait pas que le Pape a regretté, dans une scène douloureuse, d'avoir amorcé un tel recul et que, même, il a fait expédier, derrière les évêques, un courrier qui désavouait leur texte[13]. Pas davantage il ne connaît la lettre dont Con-

11. Ricard a publié intégralement le rapport des évêques députés à Savone dans *le Concile de 1811*, p. 264-278. La conclusion que Cambacérès envoie à l'abbé de Boisville est aux pages 277-278. Quant au projet de décret impérial, on le trouve notamment dans RICARD, ouvr. cit., p. 229-231.

12. *Mémoires de Talleyrand* (Paris, 1891, 5 vol. in-8°), t. II, p. 93.

13. Quelle que soit l'équivoque assez troublante qu'on remarque dans leur attitude, les évêques députés à Savone n'ont pas pu, eux, ne pas être vivement frappés par les hésitations du Pontife. Dans la visite

salvi parle dans son *Mémoire sur le Concile de 1811* et que le Pontife romain écrivit alors au cardinal Fesch : le prisonnier de Savone y « regrettait » de nouveau les concessions, d'ailleurs conditionnelles, auxquelles il s'était abandonné et il déclarait que (même toutes conditions remplies) « il ne saurait se décider à les réaliser ni à les revêtir des formes obligées, sans avoir au moins auprès de lui son Conseil avec qui il pourrait les examiner et en conférer[14]. »

Si l'archevêque de Rouen croit aux concessions du Pape et donc au succès de l'opération tentée par l'Empereur auprès du Concile, il semble qu'il croie aussi fermement à la menace qui a pesé sur l'Église et qui pèserait encore sur elle si les Pères ne votaient pas le décret impérial. Le 29 juin, dans son rapport au Corps législatif, le ministre de l'Intérieur, parlant au nom de son maître, avait déclaré abrogés les Concordats de 1802 et de 1516 et à plusieurs reprises, en des conversations privées ou plus solennellement encore, Napoléon avait dit que le dernier Concordat n'existait plus, puisque le Pape refusait de l'appliquer, et qu'on en revenait au régime de la Pragmatique Sanction de 1438. C'est même à cause de cela que l'Empereur avait convoqué le Concile[15].

Pour le cardinal Cambacérès, on en revenait surtout à une situation analogue à celle que la Constitution civile du clergé avait si tristement marquée de son sceau.

L'archevêque avait-il tellement tort de craindre le pire ? Parmi les trop rares documents que la Correspondance imprimée de Napoléon garde sur la période conciliaire, il en est un qui ne laisse pas de rendre un son fort alarmant. Il s'agit d'une note que l'Empereur dicta à Saint-Cloud au Conseil des ministres et qui porte la date du 4 juillet 1811. D'après cette note, une commission formée des ministres des cultes de l'Empire et du royaume d'Italie et des conseillers d'État Regnault, Boulay et Merlin se réunirait chez le Grand juge

qu'ils firent le 31 mai à Bigot de Préameneu, ils ont déploré chez le pape « cette fluctuation d'idées qu'ils voient avec peine s'être accrue depuis leur départ ». Mais ils gardent l'espoir que rien n'est perdu « Les évêques, écrit le ministre des Cultes à l'Empereur, expriment le grand désir qu'il soit envoyé près du Pape quelques personnes ayant de bons principes et dans lesquels ils auront confiance. Ils pensent qu'ils parviendraient à fixer ses incertitudes et que tout s'arrangerait. » (Welschinger, *le Pape et l'Empereur*, p. 201-202). Sur l'émotion et les regrets de Pie VII après le départ des évêques, cf. Welschinger, ouvr. cité, p. 188 et suiv.

14. Consalvi, *Mémoire inédit sur le Concile*, p. 26.

15. Consalvi, *Mémoire inédit sur le Concile*, p. 42.

Régnier pour mettre au point un projet de décret sur les bases suivantes :

1° C'est le métropolitain ou, s'il s'agit d'un métropolitain, le plus ancien suffragant qui donnera l'institution canonique à l'évêque nommé par l'Empereur.
2° L'institution sera donnée à la requête des procureurs généraux près des Cours d'appel.
3° Si le métropolitain ou le suffragant refusent d'instituer, la Cour prendra un arrêt pour déclarer le siège vacant.
4° L'évêque, nommé par l'Empereur, reçu par le clergé, régira le diocèse.
5° Le temporel des sièges déclarés vacants sera saisi et administré par la régie des domaines impériaux.
6° Les séminaires des diocèses déclarés vacants seront fermés et leurs élèves envoyés dans les séminaires voisins.
7° Dans les diocèses où il n'y aura pas d'évêque, les curés seront nommés par le préfet à mesure des vacances.

La note ajoutait : « Le considérant de ce projet sera simple. Il sera motivé sur ce que, le concordat fait avec François Ier étant abrogé, l'institution canonique doit avoir lieu selon les privilèges et les canons de l'Église gallicane. On devra y rappeler les maximes que les Parlements ont constamment soutenues en faveur de l'Église française[16]. »

« *UNE CONVERSATION DE TROIS HEURES* ».

Voilà donc, si le Pape ne cède pas, le schisme en perspective sous la piperie des mots. Voilà, au moins, le désordre qui continue dans l'administration diocésaine, outre que seront perdus les avantages de tout ordre acquis par le Concordat. Le 8 juillet, Cambacérès a écrit à l'abbé de Boisville : « Je n'aime pas à laisser les succursales vacantes. » A combien plus forte raison redoute-t-il de voir tant de sièges épiscopaux non pourvus. D'autant que cette fois, contrairement à ce que la papauté avait admis lors de sa querelle avec

16. *Correspondance de Napoléon Ier* (éd. in-4°, t. XXII, p. 348-349). Observons que la note elle-même élevait un doute sur la compétence de la commission nommée par l'Empereur : « La première question à examiner, dit-elle en son dernier paragraphe, est celle de savoir si la commission est compétente. Dans le cas où elle déclarera qu'elle est incompétente, elle soumettra la question au Concile. » C'est au projet ci-dessus analysé que Napoléon substitua celui que Fesch présenta le 7 juillet à la commission du Concile. L'abbé Féret (*la France et le Saint-Siège*, t. I, p. 296) a trouvé aux Arch. nat. AF IV 1947 « des formules du décret schismatique auxquelles il ne manque que la signature de l'Empereur, ce qui montre (croit-il) qu'on fut assez près de lui donner force de loi ».

Louis XIV, Pie VII ne permet pas aux évêques nommés, mais non institués, de jouer dans les diocèses le rôle de vicaires capitulaires[17].

Aussi, escomptant le succès que la nouvelle proposition impériale doit, selon lui, connaître au Concile, Cambacérès annonce-t-il victorieusement dans sa lettre du 10 juillet : « Nous avons obtenu la conservation du Concordat et je crois pouvoir vous dire confidentiellement que la mesure prise par l'Empereur est le résultat d'une conversation de trois heures que Sa Majesté a bien voulu avoir avec moi dimanche dernier à Saint-Cloud. Mais je ne parle à personne de cet entretien : je n'aime point à me mettre sur le chandelier et je jouis en secret des bontés de mon souverain. »

La « confidence » du cardinal jette quelques clartés précieuses sur l'histoire du Concile. On fait généralement honneur à Napoléon lui-même du texte qu'il improvisa devant Fesch et l'archevêque de Tours à l'intention de la commission du message. C'est là qu'après s'être écrié dans sa fureur : « Je casserai le Concile, tout est fini », il s'était repris et avait déclaré aux deux prélats : « Vous ne connaissez pas votre position, vous ne savez pas en profiter, ce sera donc moi qui vous tirerai d'affaire, je vais tout arranger. » Si l'on en croit le cardinal Cambacérès, l'Empereur ne fit alors que traduire en articles de projet la suggestion que lui-même — sans doute soutenu par son vicaire général — lui avait apportée dans un entretien préalable. Il est vrai qu'il y a une difficulté chronologique à prendre au pied de la lettre le récit de l'archevêque de Rouen. D'après les déclarations de Fesch, c'est le samedi 6 juillet[18] que l'Empereur qui se trouvait à Saint-Cloud reçut le primat des Gaules et lui remit son décret. Or c'est le dimanche seulement que Cambacérès aurait eu sa longue conversation avec Napoléon. Mais il faut observer que la correspondance de Cambacérès abonde en erreurs de dates. D'ailleurs, pour qui l'a un peu pratiqué, le témoignage d'un tel homme a presque valeur de preuve : jamais il ne se décerne un brevet immérité, jamais il ne se flatte d'une œuvre qui n'est pas sienne. En tout état de cause et même s'il n'a pas été seul à

17. Cf. le bref de Pie VII au cardinal Maury (5 novembre 1810) et ceux du 4 décembre au chapitre métropolitain de Florence et du 18 décembre à l'abbé d'Astros.

18. Welschinger, *le Pape et l'Empereur*, p. 237. Dans la *Correspondance de Napoléon Ier* (éd. in-4°, t. XXII, p. 363-364) la « note pour le comité des évêques » qui, outre plusieurs considérants (dont la référence à l'acceptation pontificale), comporte le projet de décret qui nous occupe, est également datée de Saint-Cloud, 6 juillet.

agir, il n'est pas douteux qu'il ne soit vigoureusement intervenu auprès de Napoléon pour éviter, avec une rupture définitive, la dénonciation du Concordat.

On est surpris de constater que l'archevêque n'ait pas vu, d'après l'attitude hostile de la commission du message, que le Concile s'acheminait vers une impasse. « Si le Concile termine cette grande affaire dans la congrégation de demain... » écrit-il dans sa lettre du 10 juillet. L'assemblée aurait si peu à la terminer, que l'Empereur, excédé des résistances qu'il rencontrait dès maintenant à la commission et qu'il rencontrerait sans doute bientôt en assemblée générale, dissolvait le Concile à cette même date du 10.

« Lorsque je dictai la lettre qui vous a été remise ce matin, écrit Cambacérès le 12 juillet, j'ignorais le décret impérial qui prononce la séparation des Pères du Concile, en déclarant le Concile national dissous. » Et il ajoute, sans prévoir davantage ce qui va suivre : « Au retour de la Cour qui a été passer quelques jours à Trianon, je m'occuperai de mon retour à Rouen. » Aussi bien ne laisse-t-il pas d'être inquiet sur l'état d'esprit qui règne dans sa ville épiscopale. A plusieurs reprises — presque dans chaque lettre — il se préoccupe de tranquilliser ses curés.

Or comment la situation se présente-t-elle ? Pour rendre la paix à l'Église de France, plusieurs solutions — d'inégale qualité — s'offraient à l'Empereur. Deux sont désormais écartées : le Pape, le Concile. Il en reste une, mais qui ajouterait au désordre, au lieu de le supprimer : ce serait que Napoléon décidât finalement par lui-même le mode d'institution des évêques. Y était-il vraiment résolu ? L'archevêque de Rouen le croit. Plus sceptique, Consalvi pense que l'Empereur feignit ici, pour effrayer les âmes candides, une rigueur de détermination à laquelle il était loin d'être acquis[19]. Une commission, on l'a vu, n'en a pas moins été désignée qui, sous la direction du Grand juge Régnier, cherchera le moyen de dénouer laïquement le problème de l'institution épiscopale. Le concile dissous et les évêques de Troyes, de Gand et de Tournai arrêtés, l'Empereur a excité le zèle du Grand juge et de ses collaborateurs et ceux-ci vont se hâter d'envoyer à Napoléon le projet qu'il attendait de leur déférence docile.

Selon le cardinal, le souverain... résiste toujours « à l'importunité de nommer » cette commission de conseillers d'État qui aurait pour tâche de régler la grande affaire. L'Empereur

19. Consalvi, *Mémoire inédit sur le Concile*, p. 42 et s.

résiste, croit à tort l'archevêque, mais il se demande avec angoisse combien de temps l'Empereur résistera. Et après. qu'arrivera-t-il ?

LA SUGGESTION DE L'ARCHEVÊQUE.

C'est au milieu d'une telle perplexité que, pour la seconde fois, le cardinal décida d'intervenir : « Instruit à temps, assure-t-il le 19 juillet, d'une mesure périlleuse au Pape et à l'Église de France, j'ai usé de mes moyens de correspondance intime avec Sa Majesté, pour lui persuader que d'insinuer aux évêques d'adhérer individuellement et par écrit au projet de décret présenté au Concile dans sa dernière congrégation et dont je vous ai déjà envoyé copie, serait peut-être le moyen le plus sage à employer pour terminer cette affaire. L'Empereur y a consenti. Je lui ai fait présenter de suite ma déclaration et mon acte d'adhésion que Sa Majesté a reçus avec un extrême contentement et dont je vous remets la copie. J'ai concerté avec M. Baston cet acte. Les évêques du royaume d'Italie ont tous adhéré au décret et un grand nombre d'évêques français. J'ignore encore si tous y ont adhéré. »

Lisons attentivement les lignes qu'on vient de reproduire. Le texte proposé par l'Empereur et dicté au secrétaire d'État italien Aldini avait paru au cardinal le seul moyen d'éviter l'irréparable. L'irréparable accompli, il n'a plus qu'une pensée : réparer. La crainte qui le hante, c'est — insistons là-dessus — qu'une solution laïque, schismatique ne soit donnée au différend qui oppose Napoléon et Pie VII. Et donc il écrit à l'Empereur, sans doute par l'entremise de son frère, pour lui suggérer l'idée du ralliement individuel des évêques au décret dont l'assemblée conciliaire ne voulait pas. Lui-même, prêchant d'exemple, se hâte de rédiger, ou plus exactement de faire rédiger par son vicaire général, sa propre adhésion. De cette adhésion il existe un exemplaire aux Archives nationales[20]. Mais cet exemplaire ne porte aucune indication précise d'origine, et Welschinger, se fiant à une identité trompeuse de prénom, a cru pourvoir l'attribuer à de Boulogne, l'évêque de Troyes[21]. Le texte n'est pas de Boulogne. Il est du cardinal Cambacérès. La copie qui se trouve jointe à sa lettre du 19 juillet l'établit définitivement, en même temps qu'elle nous offre, dans son intégrité, la formule d'adhésion de l'archevêque de Rouen que l'abbé Baston avait résumée en une page

20. Arch. nat., AF IV 1047.
21. WELSCHINGER, *le Pape et l'Empereur*, p. 273-274.

de ses *Mémoires*[22]. Sans doute estimera-t-on qu'il convient de publier ici cette formule. Elle est en effet la traduction synthétique des doctrines et des sentiments, d'origine gallicane, qui inspirèrent bon nombre d'évêques, non seulement au Concile de 1811, mais pendant toute la lutte du Pape et de l'Empereur.

Le cardinal Cambacérès s'exprimait ainsi :

« Nous, Étienne, etc.

« N'ayant pu déclarer, dans le Concile, nos véritables sentiments sur la question qui a pour objet l'institution canonique des évêques;

« Saisissant avec empressement cette occasion de témoigner à Sa Majesté l'Empereur et Roi une soumission contre laquelle ne réclament ni les principes, ni notre conscience et que sollicitent le bien de l'Église de France et le salut des fidèles qui la composent;

« Croyant qu'il est de notre devoir de tenir aux opinions de l'Église gallicane, et d'en défendre les vraies et précieuses libertés;

« Résolu néanmoins de ne nous écarter en rien du respect et de la vénération dus au Saint-Siège, ni de blesser aucune des prérogatives que le divin Auteur de la religion chrétienne a données à saint Pierre et à ses successeurs quant à l'honneur et à la juridiction,

« Nous estimons :

« 1° Que l'institution canonique des évêques dans la longue durée de l'Église, a été sujette à trop de variations, pour qu'on puisse regarder le droit de l'accorder comme inhérent au Saint-Siège, en vertu d'une concession qui lui aurait été faite par J.-C.

« 2° Qu'ainsi le droit d'instituer canoniquement les évêques exercé à différentes époques dans l'Église de France par les Souverains Pontifes n'est le fruit que d'une réserve, ou légitime dans son origine, ou légitimée par l'adoption tacite que l'Église en a faite.

« 3° Que cette réserve, tout importante et toute respectable qu'elle est, se trouve, comme toutes les autres, soumise, par sa nature, à l'empire des circonstances et de la nécessité : c'est-à-dire qu'elle est suspendue de droit, lorsque l'exercice en est empêché ou refusé au détriment notable de l'Église ou des fidèles.

« 4° Que la suspension de la réserve étant effectuée de la manière qu'on vient de dire, on supplée à son exercice par les moyens en usage immédiatement avant que la réserve eût été faite.

« 5° Que, dans un évêque, l'acte d'énoncer que la réserve est suspendue, n'est point un jugement qui atteigne son supérieur,

22. *Mémoires de l'abbé Baston* (Paris, 1897-1899, 3 vol. in-8°). t. III, p. 167-168.

mais une simple déclaration de la nécessité qu'il connaît et du besoin qu'il sent.

« 6° Que s'il restait quelques difficultés sur ces principes (ce que nous ne présumons pas), elles seraient toutes levées dans l'espèce actuelle par la déclaration que Sa Sainteté a daigné faire aux quatre évêques députés, le témoignage de ces évêques élevant le fait de cette déclaration au plus haut degré de la certitude morale et la teneur de cette déclaration suffisant évidemment à tous les intérêts et à toutes les opinions, même à celles que comme Français nous ne pourrions embrasser.

« 7° Qu'en conséquence on peut dès à présent, si Sa Majesté l'Empereur et Roi y consent, regarder comme l'ouvrage des deux puissances l'article à ajouter au Concordat dans la forme proposée au Concile par un projet de décret en cinq articles auquel nous adhérons. »

Il est à noter que le cardinal et son frère l'archichancelier qui, après de longs et gros débats, vivent alors en bons termes, ont étroitement collaboré pour éviter la rupture avec Pie VII et le schisme qui en eût été la conséquence. L'archichancelier en effet a été consulté par l'Empereur sur le projet qu'avait établi la commission de légistes du Grand juge Régnier. Cette commission s'était prononcée pour une loi aux termes de laquelle les Cours impériales, en cas de refus du Pape, constateraient « l'abus » et ordonneraient aux évêques nommés de se faire instituer par le métropolitain ou le plus ancien suffragant de la province. Or qu'a répondu le frère de l'archevêque ? Après un examen minutieux du projet de loi auquel il substitue un projet de décret, il a conseillé à l'Empereur d'ajourner toute exécution. « Ne serait-il pas mieux, a-t-il écrit, de différer la mesure de quelque temps et d'attendre que l'affaire de l'institution canonique soit terminée ? Elle le sera aussitôt que la déclaration faite par plusieurs archevêques et évêques aura été suivie de l'institution donnée par le métropolitain si le Pape persiste dans son refus[23]. »

Le système préconisé par le cardinal réussit d'ailleurs au delà de tout espoir. Un à un, la plupart des évêques se rallient au texte de Napoléon. Fébrilement, Bigot de Préameneu dresse chaque jour pour son maître la statistique croissante des adhésions[24]. L'heure vient où Étienne-Hubert va recevoir sa récompense.

Le 24 juillet, il confie à l'abbé de Boisville : « L'Empereur

23. Arch. nat., AF IV 1047 et WELSCHINGER, *le Pape et l'Empereur*, p. 250-257.

24. Arch. nat., AF IV 1047.

est de retour à Saint-Cloud. J'irai demain à son lever. Je ne veux point vous laisser ignorer et à vos confrères le témoignage public de bonté que Sa Majesté a bien voulu me donner publiquement (*sic*) à Trianon. Elle a bien voulu dire que j'avais rallié tout le clergé et que j'avais sauvé l'Église de France et que je lui avais rendu personnellement un service qu'elle n'oublierait jamais. Sa Majesté a chargé le ministre de la police de venir exprimer ses sentiments à M. l'archichancelier et à moi. La commission a été exécutée samedi dernier. Vous comprendrez aisément que je regarde l'époque de cet événement comme la plus heureuse et la plus honorable de ma vie. Je ne puis pas encore parler de mon retour. »

Après cette lettre qui établit le grand rôle que le cardinal a joué, par son intervention propre, dans la seconde phase du Concile, on n'en trouve pas où soit racontée la séance du 5 août au cours de laquelle l'assemblée adopta le décret impérial et se mit en mesure d'acheminer vers le Pape les décisions qu'elle venait de prendre. Mais, toujours plein d'espoir, l'archevêque mandait à son correspondant le 21 du même mois : « J'ai appris avec plaisir... que le diocèse de Rouen est parfaitement tranquille. Cette tranquillité sera consolidée par la conclusion de l'affaire qui nous retient à Paris. Cette conclusion ne peut être qu'heureuse. Nous connaissons les dispositions pacifiques du Pape. Les cardinaux, au nombre de sept, partis hier pour Savone consolideront Sa Sainteté dans ses dispositions. Les huit évêques députés sont partis ce matin. Le nouvel archevêque de Malines est membre de la députation ainsi que les évêques d'Évreux, de Trèves, de Nantes, l'archevêque de Tours, etc. L'Empereur a pensé que les cardinaux membres du Concile ne devaient pas être au nombre des conseillers du Pape dans cette affaire[25]. Nos députés ne

25. La députation qui devait présenter au Pape le décret conciliaire sur l'institution canonique se composait des archevêques de Tours et de Malines, des évêques de Nantes, de Faënza, de Plaisance et de Feltre. Ce dernier mourut subitement avant de partir. Le 19 août, l'Empereur ajouta à la délégation les évêques de Pavie, de Trèves et d'Évreux. La délégation cardinalice comprit cinq « volontaires » favorables aux desseins de l'Empereur : Dugnani, Roverella, Fabrice Ruffo, de Bayane et Joseph Doria. Les évêques devaient négocier, les cardinaux conseiller le Pape. (Cf. notamment V. Bindel, *le Vatican à Paris*, p. 107 et ss.). Consalvi (*Mémoire inédit sur le Concile*, p. 68) notant, comme Cambacérès, que l'Empereur ne voulut pas voir de cardinaux membres du Concile parmi les délégations qui se rendaient à Savone, ajoute les lignes suivantes : « On suppose que la cause en fut que un ou deux d'entre eux (il s'agit ici de Caselli et de Spina) étaient ou avaient été, au moins au début, de ceux qui repoussaient le décret et partant n'inspiraient pas confiance absolue. »

pourront être de retour qu'à la fin de septembre, époque à laquelle le Concile terminera ses travaux[26]. »

Trois jours plus tard, le cardinal écrivait encore pour inviter ses prêtres à «être parfaitement tranquilles ». C'était visiblement chez lui une préoccupation majeure et qui en dit long — on ne risque rien à le répéter — sur l'état d'esprit du clergé français en ce temps-là. Il concluait en exprimant une fois de plus une confiance apparemment inébranlable que les circonstances (Cambacérès n'a jamais été bon prophète) se chargeraient de démentir : « Nous amènerons à bien, affirmait-il, l'affaire qui nous retient encore à Paris. L'Empereur est entièrement pour nous. »

ÉPISCOPAT ET EMPIRE.

L'Empereur ! Toujours l'Empereur ! Celui-ci a dit à l'archevêque de Rouen que l'Église de France lui devait son salut et l'archevêque ne doute pas un instant de l'excellence d'une telle cause. On est un peu surpris — il faut l'avouer — du ton trop détaché sur lequel il parlait, dans son adhésion, de son respect pour le Saint-Siège. Est-ce bien là le langage d'un évêque dans le conflit terrible qui oppose l'émouvante faiblesse du Pape vieilli et malade à la toute-puissance de César ? Aucune note sensible à l'égard du prisonnier de Savone pour qui plusieurs prélats de l'Empire (Bordeaux, Chambéry, Turin, Troyes, Gand, Tournai, etc.) se sont si courageusement compromis au Concile. Aucune allusion, même discrète, à tous les empiètements du gouvernement laïc sur le pouvoir du pontife romain, empiètements dont une lettre de Pie VII à Caprara datée du 26 août 1809, nous donnait déjà une idée bien suggestive[27].

A cet égard — chose plus surprenante encore — les lettres privées à l'abbé de Boisville témoignent d'une même rigueur. Il nous faut donc croire, comme M. Lévy-Schneider l'a parfaitement vu pour l'ensemble de l'épiscopat napoléonien, que pareille attitude n'est pas lâcheté officielle ou, si l'on veut, faiblesse coupable de « courtisans en robe violette » en face

26. Bien qu'elles eussent paru aboutir dès le 20 septembre 1811 par l'envoi d'un bref pontifical qui « confirmait » dans l'ensemble les clauses du décret conciliaire du 5 août, les négociations se prolongèrent longtemps encore (mais vainement) par suite des exigences croissantes de l'Empereur. Les évêques-députés ne rentrèrent à Paris que le 19 février 1812.

27. Cf. G. CONSTANT, *l'Église de France*, p. 294-295, d'après les *Mémoires du cardinal Pacca* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°), t. II, p. 20 et s.

d'un monarque brutal et irrité[28]. Elle procède essentiellement d'une certaine conception de l'Église de France et de ses intérêts légitimes.

A coup sûr, Fesch se montre ici plus indépendant que son collègue rouennais. Le 22 juillet, l'Empereur lui a écrit de faire son adhésion au décret « dans le genre de celle du cardinal Cambacérès[29]. » Et Fesch de répondre qu'il ne doit pas « régler sa conduite sur celle des autres » et que sa conscience lui interdit « d'autoriser de semblables moyens pour décider des affaires les plus graves de l'Église ». D'ailleurs qui pourrait se flatter, sauf l'Église elle-même, « d'obtenir des évêques, séparément pris, des décisions qui portent avec elles un certain degré d'autorité suffisante pour obliger les fidèles[30] ? » Il est vrai qu'après ce geste — prolongé — de résistance méritoire, l'archevêque de Lyon devait finir par se rallier lui aussi au projet de Napoléon. Du moins ne s'était-il pas hâté : il avait d'abord dit non; d'autres tinrent bon jusqu'au bout.

Pour expliquer, en cette conjoncture, l'attitude de la majorité des prélats impériaux, Lévy-Schneider invoque ce qu'il nomme le « gallicanisme épiscopal » et qui ne serait que la tendance, déjà vieille, des chefs de diocèse français à défendre leur autonomie administrative. C'est pour sauvegarder cette autonomie (que l'Ancien Régime avait fini par leur concéder, que la Révolution leur avait prise, que l'Empire leur avait rendue) que les évêques adoptèrent une solution moyenne, prudente et sans grandeur, dans la lutte où s'affrontaient Napoléon et le Pape[31]. Mais, outre que l'expression de « gallicanisme épiscopal » ne nous semble pas opportune à cause des confusions auxquelles elle peut prêter, il nous paraît que l'explication, d'ailleurs fort intelligente, de M. Lévy-Schneider ne rend pas raison de tout. Beaucoup d'évêques, qui ne furent certes pas des héros, ont en effet ménagé l'Empereur, moins pour défendre leurs droits propres, que pour assurer, dans l'Empire, l'avenir de la religion, menacée du désordre, du schisme, de la misère. Et voilà pourquoi le cardinal Cambacérès, théologien médiocre s'appuyant sur un théologien gallican de doctrine, a donné la main à l'une des

28. Lévy-Schneider, *l'Autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'Ancien Régime*, dans la *Revue historique*, janvier 1926, p. 28.

29. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier* (Paris, 1897, 2 vol. in-8°), t. II, p. 147.

30. La réponse de Fesch (du 24 juillet) est dans Ricard, *le Concile national de 1811*, p. 248-251.

31. Lévy-Schneider, *art. cit.*, p. 11 et 23-29.

manifestations les moins glorieuses de l'épiscopat napoléonien.

Des hommes comme lui ont cru jusqu'au bout à l'excellence et à la nécessité du Concordat. Il est vraiment pour eux la conséquence religieuse de Brumaire qui a sauvé la France de l'anarchie. Manquant de grandes idées pour envisager sur le plan général et théorique les rapports du Sacerdoce et de l'Empire, ils ont constaté dans leurs diocèses que la convention de 1801 portait, en tous les domaines, des fruits appréciables : liberté du culte, résorption du schisme constitutionnel, fusion des différents clergés, retour du pays à la vie spirituelle, augmentation du nombre des succursales rétribuées par le Trésor, secours accordés aux séminaires, etc. Qu'arriverait-il si tout cela venait subitement à disparaître ? Si les évêques ont souffert de quelque chose, ce fut, non du Concordat, mais des entorses nombreuses que le pouvoir civil apporta, dès le principe, à son exécution normale.

Pour sa part (et avec quelle vigueur !) le cardinal Cambacérès s'est souvent plaint de ces entorses dans les lettres incendiaires qu'il envoya à maintes reprises aux préfets et aux ministres de Napoléon : « On cherche depuis plusieurs années, écrit-il le 11 novembre 1807, à faire disparaître la loi du 18 germinal, pour revenir insensiblement aux dispositions de la Constitution civile du clergé. On n'y réussira pas dans mon diocèse tant que je serai évêque[32]. »

Il ne fut pas seulement, comme l'a dit un historien, un « mauvais caractère ». En plus d'une circonstance, c'est de caractère qu'il fit preuve et les témoignages qu'il en donna ne s'arrêtèrent pas devant la porte du cabinet impérial. Dès le début de son épiscopat, il avait, malgré la volonté du Premier Consul, refusé de prendre un de ses vicaires généraux dans l'ancien clergé constitutionnel. « Les hommes, quelque rang qu'ils occupent, ne m'intimident pas »[33], affirmait-il un jour. Toute sa vie publique tient en ce propos. Jamais il n'hésite à revendiquer les droits de l'Église, les exigences de sa tâche spirituelle, les légitimes franchises de son magistère. Sa correspondance, ses démissions fréquentes, ses refus d'obéir dessinent, jour après jour, les aspects essentiels d'une carrière qui ne consentit jamais à abdiquer devant les injonctions du pouvoir laïc. Que lui importe que Napoléon lui-même

32. MATHIEZ, *le Cardinal Cambacérès archevêque de Rouen*, dans la *Revue des études napoléoniennes*, année 1916, p. 44.
33. Arch. nat., F[19] 323.

soit en cause, s'il a décidé qu'un document officiel ne serait pas lu au prône des églises ? C'est par une note sèche qu'il promulguera le catéchisme de 1806 sans d'ailleurs en exiger l'enseignement dans son diocèse. Une tradition qu'il n'a pas été possible d'appuyer de textes décisifs veut même qu'il n'ait pas assisté au mariage de l'Empereur et de Marie-Louise[34]. « Le repos public, écrivait-il avec plus de courage que d'élégance, ne peut reposer que sur la bonne foi du souverain[35]. » Et à plusieurs reprises, c'est par des gestes provocants qu'il répond sans faiblesse aux mesures irréligieuses décidées par César. Un jour, son frère, beaucoup plus souple, lui a reproché de prendre parti contre « ce qu'il doit à son bienfaiteur ». De telles expressions, sous une telle plume, ont un sens qui ne peut tromper. L'archevêque de Rouen, Mathiez l'a bien dit, ne fut pas « un sot enivré d'orgueil ». Il croyait à l'Église « société parfaite et complète ». Et toujours il s'efforça d'en sauvegarder les droits comme l'existence — cette existence qu'assurait le Concordat.

On a écrit qu'il y eut alors des évêques, mais point d'épiscopat[36]. Remarquons que, dans l'atonie désespérante des fonctionnaires de l'Empire, ces évêques se montrèrent, sinon toujours grands, du moins appliqués à leur tâche et souvent nobles. Le Concile de 1811 n'est pas, à coup sûr, la plus belle

34. Aux Archives nationales (F[19] 2449), le rapport de Bigot de Préameneu, en date du 4 avril 1810, sur les cardinaux qui n'ont pas assisté au mariage civil et religieux de l'Empereur ne signale Cambacérès ni parmi les présents, ni parmi les absents, ni parmi les excusés. Geoffroy de Grandmaison (*Napoléon et les cardinaux noirs*, p. 38, 42-43) porte Cambacérès absent à la cérémonie civile, mais il ne le compte pas parmi les cardinaux qui se dispensèrent d'assister au mariage religieux. Affirment sans hésitation que l'archevêque de Rouen n'assista pas au mariage : Durozoir, dans le *Supplément* de la *Biographie universelle Michaud* (1836), art. Cambacérès; Crétineau-Joly dans *Mémoires du cardinal Consalvi* (Paris, 1866, 2 vol. in-8°), t. I, p. 444; Fisquet, *la France pontificale; Rouen* (Paris, 1866, in-8°), p. 297. Nous regrettons que les difficultés présentes des recherches historiques ne nous permettent pas de pousser plus loin actuellement la solution d'un problème dont l'intérêt est certain pour l'étude des résistances épiscopales aux volontés de Napoléon.

35. Arch. nat., F[19] 352.

36. S'il n'y eut point alors « d'épiscopat », la cause doit en être d'abord cherchée dans cette disposition des Articles organiques (art. 4) qui interdisait tout concile national ou métropolitain, tout synode diocésain, voire « toute assemblée délibérante » sans la permission « expresse » du gouvernement. De la situation qui en résultait pour les évêques et pour la défense de la foi, la lettre épiscopale du 30 mai 1819 au Souverain Pontife se plaint en termes appuyés, lorsqu'elle dénonce le fait que les chefs des diocèses « asservis et opprimés sous les anciens règlements qu'avait inspirés une domination étrangère et tyrannique » sont, à cette date encore, empêchés d'agir « de concert » et « réduits » à combattre à part. » (Cf. Féret, *la France et le Saint-Siège*, t. II, p. 209).

page de leur histoire. D'autres, depuis, sentirent mieux la solidité du lien qui les attachait à Rome. Il convient pourtant de noter que, s'ils capitulèrent devant Napoléon, ce ne fut pas sans avoir essayé de défendre, parfois courageusement, l'équilibre difficile qui, au début du règne, commandait les rapports de l'Église et de l'État. Il est vrai que Consalvi et Pacca[37] nous diraient ici que le seul moyen d'arrêter l'Empereur sur le chemin redoutable où il s'engageait, eût été, non de céder à ses exigences, mais d'y opposer un refus catégorique et constant....

Charles LEDRÉ.

37. Cf. notamment *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 45.

MÉLANGES

LA DATE DU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE CHEZ GRÉGOIRE DE TOURS

Grégoire de Tours est soucieux de précision chronologique : dans l'*Histoire des Francs* et même dans les trois derniers livres des *Miracles de saint Martin* il suit habituellement l'ordre des temps, et si un oubli l'amène à relater un fait après des événements postérieurs, il lui arrive de s'en excuser[1]. Il désigne les années d'après les règnes des rois francs, en particulier Sigebert et Childebert de qui dépendait la Touraine à son époque, et il indique en même temps les années de règne du roi de Bourgogne, Gontran. Parfois, afin de donner une portée universelle à ces indications, il les compare aux grandes dates de l'Histoire religieuse du monde[2] : Création, déluge, Abraham, sortie d'Égypte, captivité de Babylone, Passion ou Résurrection du Christ[3], mort de saint Martin. Malgré ce souci d'exactitude, il y a bien des erreurs chronologiques dans les œuvres de notre historien, surtout dans ces synchronismes. Si quelques-unes peuvent provenir de fautes de copistes, le plus grand nombre est dû à des erreurs de calcul bien compréhensibles à une époque où chaque pays avait sa propre chronologie.

Nous consacrerons, dans la note que voici, quelques remarques à une autre source d'erreurs de Grégoire de Tours, erreurs moins graves assurément, dûes à l'hésitation dans la numération des mois et la date du commencement de l'année.

1. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. V, cap. 51.
2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. I, cap. 43; lib. IV, cap. 51; lib. X, cap. 31, n. 19.
3. Denys le Petit, un demi-siècle avant Grégoire, avait établi une chronologie fondée sur la date de l'Incarnation du Christ. Mais, comme on sait, ce comput ne fut adopté que beaucoup plus tard, et Grégoire semble l'ignorer.

*
* *

Souvent Grégoire de Tours désigne les mois de l'année par leur numéro d'ordre, et non pas par leur nom.

1° **En mars.** — Habituellement, c'est mars qui est considéré comme le premier mois; ainsi la fête secondaire de saint Martin, en juillet, est appelée fête du cinquième mois; et Grégoire dit de la fête de saint Julien, célébrée le 28 août, qu'elle a lieu *V Kal. mensis septimi*[4]. L'usage est si habituel que certains commentateurs y ont vu une règle absolue[5].

En réalité, Grégoire de Tours hésite encore entre plusieurs usages. Il s'en excuse lui-même lorsque, commençant au mois de septembre pour des motifs astronomiques l'énumération des mois dans son *De Cursu stellarum*, il dit : « Peut-être nous blâmera-t-on de ne pas commencer au mois de mars ou au jour de la Nativité du Seigneur[6]. » En effet, à côté de très nombreux passages dans lesquels Grégoire fait commencer l'année en mars, on pourrait en trouver d'autres où elle débute à Noël, ou en janvier, ou à Pâques, peut-être même, ce qui est plus singulier, au mois d'avril.

2° **A Noël.** — A côté de la réflexion déjà citée du *De Cursu stellarum* en faveur de Noël, on pourrait ajouter cette phrase d'un Tourangeau qui proposait au prêtre de Pressigny de célébrer avec lui la vigile de Noël « pour que cette année s'écoule dans la paix »[7].

3° **En janvier.** — Ailleurs, ayant parlé d'une fête du cinquième mois où le vin merveilleusement abondant faisait penser à d'exceptionnelles vendanges, l'auteur ajoute que le mois de mai ressemble ainsi au mois d'octobre; c'est donc en janvier, cette fois, qu'il fait commencer l'année[8].

4. Grégoire de Tours, *De Miraculis sancti Martini*, lib. IV, cap. 4; *De Miraculis sancti Juliani*, cap. 29. Autres exemples : la fête de sainte Eulalie (10 décembre, d'après le *Martyrologe romain*), est assignée au milieu du 10e mois dans le *De Gloria martyrum*, cap. 91; un tremblement de terre a eu lieu en 590, « decimo octavo kalendas mensis quinti, die quarto (un mercredi) »; or le 18 des cal. de juillet fut bien un mercredi, tandis que le 18 des kal. de mai tomba un vendredi (*Historia Francorum*, lib. X, cap. 23); parmi les phénomènes qui marquèrent l'année 589, « mense nono rosae apparuerunt », ce qui est en effet surprenant en novembre, et ne le serait pas en septembre (*Hist. Franc.*, lib. IX, cap. 44).

5. Par exemple, B. Krusch, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum merovingicarum*, t. I, p. 870, n. 2.

6. « Et forsitan detrahit aliquis cur non a mense martio vel ab ipso Nativitatis dominicae die sumpserimus exordium. » (*De Cursu stellarum*, num. 35. *Mon. Germ. hist.*, vol. cit.).

7. « Ad vigilias dominici Natalis advenit ... Vigilemus ... ut hujus anni curriculum cum pace ducamus. » (Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, VIII, 11).

8. « Erat III Kal. mensis quinti... Aequatur maius octobri » (*De Miraculis sancti Juliani*, cap. 35).

4° **A Pâques.** — Cette fête doit aussi être considérée comme le commencement de l'année dans cette phrase : « Quand l'année fut achevée, le jour sacré revint où le Seigneur donna à ses disciples le repas mystérieux de la Cène[9]. »

5° **En avril.** — Dans un passage enfin Grégoire semble faire du mois d'avril le premier mois de l'année, lorsqu'il témoigne que la fête de Saint-Vincent de Saragosse était célébrée « duodecimo Kalendas mensis undecimi ». Cette fête ayant lieu à la fin de janvier, Grégoire considérerait donc février comme le onzième mois, mars comme le douzième et avril comme le premier[10].

Il ne faudrait pas, cependant, tirer de cet exemple des conclusions définitives. On aura remarqué que le quantième du mois, pour la fête de saint Vincent, est exprimé avec une unité d'erreur, *duodecimo* (21 janvier) au lieu de *undecimo* (22 janvier) date exacte de la fête[11]. Est-ce qu'un lapsus de Grégoire lui-même, ou de l'archétype de nos manuscrits n'aurait pas fait écrire : « duodecimo Kalendas mensis undecimi » au lieu de « undecimo Kalendas mensis duodecimi », ce qui ramènerait la fête au 22 janvier au lieu du 21 et qui, en même temps, rendrait à février le douzième rang, et le début de l'année à mars[12] ?

6° **Usages de Tours au V^e siècle.** — Cette diversité d'usages n'est pas particulière à Grégoire. Il est le témoin d'une tradition, qu'il

9. « Dies sacer post circulum anni decedentis advenit quo Dominus, confuso proditore, mysticam discipulis praebuit coenam » (*De Gloria martyrum*, cap. 24). *Circulus anni*, chez Grégoire, a toujours le sens de « durée exacte d'un an » (*De Gloria martyrum*, cap. 29, 36, 72...).

10. *De Gloria martyrum*, cap. 90. Le commentaire de Ruinart étonne (*Patr. lat.*, t. LXXI, col. 784, note h) : « Hic aperte Gregorius januarium mensem undecimum appellat, contra Scaligeri opinionem. » Il est évident, en effet, que la fête de S. Vincent ayant lieu quelques jours avant les Calendes de février (22 janvier), c'est février et non janvier qui est désigné par l'expression « 11^e^ mois ». C'est d'ailleurs le calcul que fait implicitement Ruinart un peu plus loin, lorsque au chapitre 29 des Miracles de saint Julien, à propos de la fête du saint qui a lieu le 28 août, il traduit V. Kal. mensis septimi par : le V des Kalendes de septembre. « Et hic Gregorius annum a martio incipit; *septembrem* appellans septimum mensem » (*Patr. lat.*, t. LXXI, col. 817, note e).

11. Il y a bien, dans le Martyrologe hiéronymien, *codex Epternacensis*, le mot *Vincenti* isolé, vers la fin de la notice du *XII Kal. feb.* Mais cette mention ne correspond pas à une tradition particulière qui aurait célébré la fête le 21 janvier. Il s'agit sans aucun doute d'un de ces doublets dont fourmille le hiéronymien. D'ailleurs on a relégué ce mot : *Vincenti* parmi les *additamenta* dans la récente édition du *M. H.* (*Acta Sanctorum novembris*, t. II, pars posterior, Bruxelles, 1931) et le P. Delehaye écrit sans plus : *Vincenti, cujus natalis est jan. 22.*

12. On n'attachera pas beaucoup plus d'importance à une phrase (*Historia Francorum*, lib. X, cap. 1), où Grégoire, parlant de la peste qui ravagea Rome en 590, déclare qu'elle apparut au milieu du 11^e^ mois et que sa première victime fut le pape Pélage. Sans doute Pélage mourut le 7 février, mais Grégoire ne le dit pas, et il peut y avoir quelques jours d'erreur ici et là, et quelque emphase dans l'affirmation que le pape fut la première victime. Ce passage n'est donc pas un indice bien certain en faveur du début de l'année en avril.

reproduit dans deux listes, alors vieilles d'un siècle, où l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Tours, Perpetuus (461-491 c.) avait fixé les jours de jeûne et les jours de fête dotés d'une vigile officielle.

La liste des jeûnes ne mentionnant ni les époques où l'on ne jeûne pas, comme le temps pascal, ni celles où l'on jeûne tous les jours, comme le carême, commence à la Pentecôte et s'achève au milieu de février, date approximative du début du carême[13]. L'auteur de la liste ne commençait donc pas l'année à Noël ou en janvier, mais en mars ou en avril, peut-être à Pâques[14].

La liste des vigiles, au contraire, commence à Noël. Elle suit l'ordre chronologique, parcourt une quinzaine de fêtes, et s'achève, après un circuit d'un peu plus de douze mois, sur la fête de saint Hilaire (13 janvier)[15].

La première liste commence donc au printemps, la seconde à Noël. Qu'il ait rédigé ces deux listes en même temps ou à quelques années d'intervalle, Perpetuus montre l'incertitude d'usages qu'on suit indifféremment sans trop y prendre garde. C'est ce que fait Grégoire lui-même, non sans connaître et remarquer cette diversité[16].

Jean DES GRAVIERS.

13. « Post quinquagesimam (la Pentecôte) quarta, sexta feria.... De natale sancti Hilarii (13 janvier) usque medio februario bina in septimana jejunia » (*Hist. Franc.*, lib. X, cap. 31, num. 6).

14. Nous disons toujours en janvier, en mars, en avril, jamais le 1er janvier, le 1er mars, le 1er avril. Il est cependant probable que Grégoire commençait chaque mois aux Calendes, et non pas une quinzaine de jours plus tôt, quand le nom du mois était prononcé pour la première fois, *XIX Kal. januarias*, par exemple. En effet le milieu du mois semble désigner pour lui une date peu éloignée du 15; si janvier commençait *XIX Kal. januarias*, le 14 décembre selon notre manière de parler, Grégoire pourrait difficilement écrire de la fête de sainte Eulalie, fixée au 10 décembre, qu'elle a lieu « jam medio mense decimo » (*De Gloria martyrum*, cap. 91). Cependant Grégoire dit d'une éclipse de soleil qu'elle eut lieu en 590, « mense octavo mediante » (*Hist. Franc.*, lib. X, cap. 23), ce qui n'est possible qu'au moment de la nouvelle lune, qui eut lieu le 3 octobre (ou le 5 août).

15. Il est probable que cette fête de saint Hilaire a pris cette place en fin de liste, ou bien parce qu'elle a été ajoutée après coup, ou bien parce qu'elle suivait naturellement la mention de cinq autres fêtes de confesseurs.

16. Voir ci-dessus la note 6.

UN PETIT LIVRE SUR JEAN DE SÉGOVIE

L'Espagnol Jean de Ségovie est un personnage qui appartient à l'histoire de l'Église universelle par son rôle au concile de Bâle, et à l'histoire de l'Église de France par les dernières années de sa vie. Il reste cependant mal connu, et l'excellent article du *Dictionnaire de théologie catholique* par M. l'abbé Amann (t. VIII, col. 816-819) se fait l'écho des ignorances et des inexactitudes qui subsistent encore. On accueillera donc avec satisfaction le petit livre que M. Julio González vient de publier à Madrid sur Jean de Ségovie[1]. Assurément, il n'éclaircit pas toutes les obscurités, il ne dissipe pas toutes les ténèbres et il ne dispense pas de consulter les travaux antérieurs. L'auteur souligne lui-même que les hostilités lui ont interdit de faire en Italie, en Suisse, en France et en Allemagne, les recherches qui auraient été nécessaires pour présenter une étude complète. Mais une connaissance avisée de la bibliographie espagnole — trop souvent négligée chez nous — et surtout des investigations méthodiques dans les archives et les bibliothèques de Madrid, de Salamanque et de Valladolid lui ont permis d'apporter sur Jean de Ségovie bon nombre d'informations et de précisions nouvelles. Je rendrai sans doute service aux historiens de l'Église en résumant ici à leur intention les principales conclusions de M. Julio González.

⁂

Juan Alfonso González de Segovia est né probablement en 1393. Il vécut dans sa ville natale, Ségovie, jusqu'à l'âge de quatorze ans, et commença en 1407 l'étude du latin à l'Université de Salamanque. Il dut être reçu bachelier ès arts vers 1413 et bachelier en théologie vers 1418. En 1421 il enseigne déjà, et l'Université l'envoie en mission à Rome avec le juriste Ibo Moro. A son retour, il prend le grade de maître en théologie. Il occupa successivement trois chaires à l'université de Salamanque : deux chaires d'Écriture sainte et une chaire de théologie. Puis il remplit une seconde mission à Rome en 1427-1428, pour des questions intéressant son Université et au sujet du problème de l'évangélisation des Musulmans. Il avait connu ceux-ci dans son enfance à Ségovie, et désormais leur conversion fera l'objet de ses principales pensées. C'est ainsi qu'en 1431 il rencontre à Medina del Campo l'ambassadeur envoyé à Jean II de Castille par le roi musulman de Grenade, et

(1) Julio Gonzalez, *El maestro Juan de Segovia y su biblioteca*, Madrid, 1944, 11×16, 213 pages (Consejo Superior de Iuvestigaciones Cientificas, Instituto « Nicolâs Antonio », Colección bibliográfica dirigida par Joaquin de Entrambasaguas, vol. VI), 14 pesetas.

il a avec lui une longue et infructueuse discussion sur les principaux dogmes chrétiens, en particulier la Trinité et la divinité de Jésus. La même année, il retourne encore à Rome, surtout au sujet des nouvelles constitutions de l'université de Salamanque, qui modifiaient de façon très appréciable les constitutions apostoliques qu'il avait rapportées en 1422, à la suite de sa première mission. C'est comme seul délégué de son Université que Jean de Ségovie se rendit au concile de Bâle. Mais pour y prendre part officiellement il attendit l'arrivée de l'ambassade castillane (1434) en figurant dans la suite du cardinal Cervantes[2]. Il dut pressentir la durée du concile, qui allait l'éloigner définitivement de sa patrie, car il écrivit à Salamanque pour renoncer à sa chaire. Les principaux objets sur lesquels portèrent ses travaux devant l'assemblée ou à la demande de celle-ci furent l'Immaculée Conception, la procession du Saint-Esprit et la communion sous les deux espèces. Pendant le concile, il fit un voyage en Italie avec le cardinal Cervantes pour voir Eugène IV (1435), et un autre à Constantinople, où il eut à s'occuper des négociations avec l'Église grecque (1437).

Partisan de la théorie conciliaire, Jean de Ségovie resta au concile après le transfert de celui-ci à Ferrare, mais il fit un voyage en Allemagne où il eut l'occasion de copier un manuscrit du Coran. Il retourna dans ce pays parmi la délégation du concile à la diète de Nuremberg. On se rappelle qu'il s'obstina dans ses idées au point de prendre une part active à la déposition d'Eugène IV. Mais il exerça une influence modératrice lorsqu'en septembre 1439 les membres du concile demeurés à Bâle envisagèrent de répondre par l'anathème à l'excommunication qui les frappait; il fit alors adopter une formule par laquelle les intéressés se contentaient de repousser la sanction que le Souverain Pontife avait portée contre eux. Toutefois, il restait si engagé qu'il fut, avec Thomas d'Écosse et Thomas de Courcelles, un des triumvirs chargés de désigner les trente-deux Pères du concile qui, à leur tour, auraient mission de désigner le nouveau pape. De là sortit, comme on sait, le choix d'Amédée de Savoie (5 novembre 1439), qui prit le nom de Félix V. En février 1440, Jean de Ségovie fit également partie de la délégation que le concile envoyait en France et à l'automne de la même année l'antipape le nommait cardinal du titre de Saint-Calixte. Peu après, il entreprenait un nouveau voyage en Allemagne, et dans les premiers mois de 1441 il participait à Mayence aux discussions avec les

2. Dans les actes du concile de Bâle, Jean de Ségovie est désigné par son titre d'archidiacre de Villaviciosa. — Sur la participation des Espagnols au concile de Bâle, cf. les travaux récents de Luciano Serrano, O. S. B., *los Conversos D. Pablo de Santa Maria y D. Alfonso de Cartagena* (Madrid, 1942), p. 133-158, et surtout de Fr. Lino Gómez Canedo, O. F. M., *Don Juan de Carvajal y el cisma de Basilea*, dans *Archivo Ibero Americano* (Madrid), 1941, p. 29-55, 209-228 et 369-420.

délégués d'Eugène IV, au premier rang desquels figuraient son compatriote Juan de Carvajal et Nicolas de Cues. Le 13 mai, il était de retour à Bâle, mais en juin 1442, on le retrouve à la diète de Francfort avec son contradicteur Carvajal. Le triomphe final d'Eugène IV, l'élection de Nicolas V, la retraite de Félix V.mirent Jean de Ségovie dans une situation difficile. Il déposa la pourpre cardinalice et se renferma dans une retraite digne, paisible et laborieuse, d'où il ne sortit pas jusqu'à sa mort.

Après avoir porté de façon éphémère (1449-1450) le titre d'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis, un peu plus d'un an (13 octobre 1451-26 janvier 1453) celui d'évêque de Maurienne, il fut nommé, en effet, archevêque titulaire de Césarée, et il vécut dès lors en Savoie, au prieuré d'Aiton, près d'Aiguebelle, entièrement consacré à ses travaux de théologie et de controverse. Le problème de la conversion des Musulmans, auquel la prise de Constantinople donnait un caractère d'actualité, demeurait au premier plan de ses préoccupations. Jean de Ségovie n'était partisan ni des missions, qui lui semblaient inefficaces, ni de la guerre d'extermination. Comme plus tard le premier archevêque de Grenade Hernando de Talavera et l'arabisant fiamand Clénard, il préférait les armes de la controverse, auxquelles il avait déjà eu recours — sans succès il est vrai — à la conférence de Medina del Campo en 1431. Mais la controverse suppose l'étude. Il invita donc à Aiton deux lettrés musulmans de Ségovie, qui établirent sous sa direction une traduction castillane du Coran (1456). Ainsi naquit un Coran trilingue (arabe, latin, espagnol), en tête duquel il mit une importante préface. En 1457 il fit rédiger l'acte par lequel il léguait la plus grande partie de sa bibliothèque à l'université de Salamanque, et il mourut probablement au cours de la seconde moitié de l'année 1458.

Jean de Ségovie a beaucoup écrit, et M. Julio González s'est efforcé de dresser un inventaire méthodique de ses ouvrages. J. de Ségovie possédait en effet une bonne bibliothèque. Il en laissa la plus grande partie à l'université de Salamanque. M. Julio González publie en appendice une copie de l'acte de donation, daté du 9 octobre 1457, et dont l'original semble perdu; cette copie figure au ms. 211 de la Bibliothèque actuelle de l'Université de Salamanque. Le texte, rédigé en latin, est d'un très vif intérêt. Il apporte, en effet, non seulement l'inventaire des manuscrits que détenait Jean de Ségovie, mais encore la liste de ses propres ouvrages, et de nombreux renseignements autobiographiques. C'est en grande partie l'utilisation de cette source encore peu connue qui fait la valeur et la nouveauté du petit livre de M. Julio González.

Robert Ricard,
professeur à l'université des lettres d'Alger.

MGR DE QUÉLEN ET LES INCIDENTS DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS EN FÉVRIER 1831

Difficultés de l'Église de France au lendemain de la Révolution de 1830; importance de la position de Mgr de Quélen. — Service funèbre pour le duc de Berry demandé à Saint-Roch par les légitimistes.. Le gouvernement intervient auprès de l'archevêque pour le faire supprimer. — Le service a lieu néanmoins à Saint-Germain l'Auxerrois; manifestation politique improvisée. — Violente réaction de l'opinion libérale; sac de l'église et de l'archevêché. — Mgr de Quélen explique sa conduite au ministre. — Un mandat d'amener est lancé contre lui; sa protestation. — Le préfet de police Baude obligé de lui rendre hommage à la Chambre des députés.

Au lendemain de la révolution de 1830, alors que disparaissait le régime tutélaire — un peu trop, hélas ! — de la Restauration, l'Église de France traversait une des périodes les plus difficiles de son histoire, et la position des évêques était singulièrement délicate. Un ralliement trop rapide à la nouvelle dynastie risquait de leur aliéner la portion la plus influente de leur troupeau, sans parler de ce que leur dignité en eût souffert, même, et surtout peut-être, aux yeux des incroyants. D'autre part, ils ne pouvaient pas manifester ouvertement leur attachement à l'ancien ordre ou favoriser les entreprises légitimistes sans compromettre l'avenir de la religion en France, voire même la doctrine de l'Église sur les pouvoirs établis.

En ces périlleuses conjonctures, les paroles et les gestes de Mgr de Quélen, placé par sa position au cœur même du problème, bien connu, du reste, pour son attachement à la branche aînée des Bourbons, devaient prendre une valeur exceptionnelle d'exemple pour toute l'Église de France. Ce que fut alors son attitude, on le saisira sur le vif, dans un moment de crise, grâce à quelques pièces de correspondance inédites que nous avons recueillies, pour le bénéfice d'un futur biographe de l'archevêque de Paris, dans les archives du cabinet du garde des sceaux[1].

Pour apprécier comme il convient la position de Mgr de Quélen, il faut se rappeler qu'en juillet 1830, le prélat, victime d'une abominable campagne de calomnies, avait dû se dérober à la fureur populaire, lorsque son palais archiépiscopal avait été envahi

1. Arch. nat., BB[30] 260. Comment ces pièces se trouvent-elles là, alors que cette correspondance est échangée entre le prélat et le ministre de l'Instruction publique et des Cultes ? On se l'expliquera assez facilement lorsqu'on se rappellera que le titulaire de ce portefeuille dans le ministère Laffitte, devait devenir, moins d'un mois après, garde des sceaux dans le ministère Casimir Périer.

et pillé une première fois. Regrettons, en passant, que la belle et fière figure de Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris de 1821 à 1839, n'ait pas encore trouvé l'historien qu'elle mérite. A part le tribut d'usage apporté à sa mémoire, lors de sa disparition, par la chaire[2] et par la presse[3], on ne peut citer que la médiocre biographie due à la plume trop féconde de Boistel d'Exauvillez[4], qui présente tous les inconvénients des ouvrages de circonstance. On ne peut pourtant pas négliger entièrement la bizarre production de J.-F. Bellemare[5] presque illisible, à force d'être panégyrique, mais qui a le mérite de présenter sur plusieurs points un témoignage de première main[6].

*
* *

Le parti légitimiste, remis de son premier étourdissement, avait su profiter rapidement des facilités que lui offraient les libertés conquises contre lui, pour prendre sa part dans le concert de l'opposition au « juste-milieu ». L'anniversaire de la mort du duc de Berry, célébré solennellement les années précédentes, était une occasion favorable de braver le gouvernement[7].

Le 4 février 1831, un personnage dont l'identité est restée inconnue, vint demander au curé de l'église de Saint-Roch de célébrer le lundi 14 un service solennel pour le repos de l'âme du duc de Berry. Était-il mandaté par les chefs autorisés du parti légitimiste à Paris ? On pourrait le croire, puisque *la Quoti-*

2. *Oraison funèbre de Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen par M. l'abbé de Ravignan* (Paris, 1840).

3. Notamment dans *l'Ami de la Religion* (t. CIV) et dans *la Revue ecclésiastique*, t. II (1840), p. 372.

4. P. d'Exauvillez, *Vie de Mgr de Quélen...* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°). L'auteur en a donné, la même année, un extrait abrégé (in-16). En 1842, nouvelle édition par Henrion.

5. J.-F. Bellemare, *M. de Quélen pendant dix ans, 1829-1839* (Paris, 1840).

6. M. Pisani a omis de la citer dans la bonne notice qu'il a consacrée à Mgr de Quélen dans le recueil bien connu *l'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*.

7. Quand on se sera fatigué à lire les comptes rendus des journaux et des *Mémoires* contemporains ainsi que les historiens accrédités (Louis Blanc, Thureau-Dangin, Charléty), on estimera qu'on peut les laisser à leurs contradictions ou à leurs imprécisions et l'on se référera, avec un sentiment de plus grande sécurité, à l'acte d'accusation dressé par le parquet de la Seine, lors du procès qui fut fait, en avril 1831, en cour d'assises, aux chétifs initiateurs de l'affaire; procès qui devait d'ailleurs se conclure par un acquittement général : *Procès du service funèbre célébré le 14 février 1831 à Saint-Germain l'Auxerrois. Accusation contre MM. Valerius, Durouchoux, Boblet, Quinel et de Balthazar* (Paris, 1831). Ce document ne semble pas avoir été utilisé jusqu'ici par les historiens.

dienne, feuille officieuse du parti, annonçait la cérémonie dans son numéro du 6 février[8].

Le ministère, comme l'expliquera plus tard le ministre d'Argout, fut bien embarrassé. « Le gouvernement s'est trouvé dans une grande perplexité : d'un côté il voulait éviter toute occasion de désordre; d'un autre côté il tenait à prouver que la liberté des cultes était aussi pleine, aussi entière, sous le régime de la Charte de 1830 qu'elle peut et qu'elle doit l'être[9]... » Interdire la cérémonie, c'est exposer Louis-Philippe « à s'entendre dire... qu'il a accepté l'héritage de la haine de Louvel [l'assassin du duc de Berry] et qu'il poursuit sa victime jusque dans le cercueil »[10].

Reste alors la pression morale. Malgré sa répugnance, le ministère doit recourir aux bons offices de l'archevêque de Paris, et l'on députe vers lui le ministre responsable des Cultes, l'ancien *carbonaro* Barthe[11]. Après un premier rendez-vous manqué[12], celui-ci se rend, le 12 février, auprès de Mgr de Quélen, sous prétexte d'examiner avec lui les réparations qu'il conviendrait de faire à l'archevêché pour effacer les traces de la révolution de 1830. Après ces préliminaires, destinés sans doute à amadouer le prélat dont on craint le caractère inflexible, le ministre aborde le véritable objet de sa visite. Mgr de Quélen proteste d'abord qu'il ne peut empêcher de prier pour un prince chrétien mort avec tous les sacrements de l'Église. Cependant, ajoute-t-il, si le gouvernement conçoit des craintes sérieuses pour l'ordre public, qu'on lui écrive une lettre officielle à ce sujet, et l'archevêque pourra s'en autoriser pour faire supprimer la cérémonie et surtout pour se défendre contre les récriminations de ses amis légitimistes. Ce compromis est accepté et aussitôt son retour au ministère, Barthe écrit la lettre prévue[13]. On y remarquera le soin que prend le

8. L'acte d'accusation précité ne parle que d'une annonce publiée le 11 février. *La Quotidienne* de ce jour réitère en effet son annonce du 6, mais en précisant cette fois l'heure de la cérémonie.

9. *Arch. parlementaires*, Chambre des députés, séance du 3 mars 1831, t. LXVII, p. 391.

10. Discours du député Kératry, 19 février 1831 (*ibid.*, p. 19).

11. Félix Barthe, né à Narbonne, le 28 juillet 1795, mort à Paris le 28 février 1863. Sous la Restauration, avocat à la Cour royale de Paris et défenseur attitré de tous les conspirateurs libéraux. Membre de la Haute Vente des *carbonari*. Procureur général à la Cour royale de Paris (août 1830), député de Paris (21 octobre 1830), ministre de l'Instruction publique (27 décembre 1830), garde des sceaux (12 mars 1831), premier président de la Cour des Comptes et pair de France (avril 1834), garde des sceaux dans le ministère Molé (avril 1836-mars 1839), sénateur du Second Empire.

12. Un premier et court billet de Mgr de Quélen, daté du jeudi, en fait foi.

13. Les Archives nationales conservent la minute de la lettre qui est de la main même du ministre. Il est intéressant de constater que les ministres n'ont pas parlé de cette lettre dans les différents comptes rendus qu'ils ont été amenés à donner à la Chambre des députés, pas plus que de l'espèce de transaction dont elle était le résultat. Ces circonstan-

ministre de laisser à l'archevêque toute la responsabilité de la mesure qu'il désire.

Monseigneur,

Deux journaux, *la Quotidienne* et *la Révolution*, ont annoncé qu'il y aurait dans l'église Saint-Roch un service funèbre pour l'anniversaire de la mort du duc de Berry. Je dois voir dans le fait lui-même le désir d'exprimer des sentiments purement religieux, mais il est évident que la publicité donnée à la cérémonie qui se prépare et par l'appel fait au public de s'y associer, que des sentiments d'une autre nature viennent se mêler à cette manifestation.

Le gouvernement du roi protège avec une égale fermeté la liberté des cultes; et le culte de la majorité des Français a reconnu dans plus d'une circonstance toute l'efficacité de cette protection; mais il serait déplorable que cette protection même devint un moyen de porter à l'ordre public des atteintes d'autant plus répréhensibles qu'elles affecteraient de s'envelopper dans des sentiments respectables en eux-mêmes. Sans doute la sagesse de la population parisienne dont on a voulu frapper l'attention est une garantie que l'ordre ne sera point troublé, une provocation telle que celle que je vous signale n'en est pas moins une imprudence. Votre sagesse vous suggérera sans doute les moyens de prouver dans cette circonstance que les ministres d'un Dieu de paix redoutent tout ce qui peut ressembler à un appel aux passions des hommes : j'en ai pour garant le caractère de conciliation qui vous distingue. J'attendrai que vous me fassiez connaître les dispositions qui ont été prises à l'occasion des faits qui vous sont connus depuis plusieurs jours. Ces dispositions exigent de votre part une intervention prompte et décisive.

Excusez-moi si je ne fais pas copier une lettre dont j'ai désiré que le contenu fut connu d'abord de vous. Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments distingués.

BARTHE.

Pour plus de sûreté, le ministre fit appeler le curé de Saint-Roch, et, s'autorisant sans doute de sa conversation avec l'archevêque, obtint assez facilement de lui l'assurance qu'il supprimerait le service annoncé[14]. Si cette démarche était inspirée par un sentiment de défiance à l'égard de la loyauté de Mgr de Quélen, on se trompait bien, car, dans le même temps, l'archevêque prenait de son côté les mesures les plus propres à apaiser le gouvernement; on en lira plus loin le détail sous la plume même du prélat. Le dimanche 13, le curé de Saint-Roch annonçait donc en chaire la suppression du service, et *la Quotidienne* du 14, exhalant

ces sont rapportées par le seul Bellemare (*M. de Quélen...*, p. 82-85), qui assure les avoir tenues, au moment même, de l'entourage intime du prélat. Elles sont assez bien confirmées par la lettre du ministre et la réponse de l'archevêque.

14. Déclaration de Barthe à la Chambre des députés, 15 février 1831 et 3 mars 1831 (*Arch. parlementaires*, t. LXVI, p. 718 et t. LXVII, p. 392). Peut-être, à la suite de cette entrevue, le ministre a-t-il renoncé à expédier sa lettre et alors le document cité ne serait-il pas une minute. Voir plus bas, note 18.

le mécontentement du parti légitimiste, ne manquait pas de présenter la chose comme une atteinte à la liberté de conscience, et en rejetait tout l'odieux sur le gouvernement.

*
* *

Cependant, l'affaire rebondissait à l'insu des autorités; un nommé Valerius, bandagiste et caporal dans la garde nationale, avait obtenu à Saint-Germain l'Auxerrois la célébration d'une messe des morts pour le même lundi 14 février. Le curé n'avait pas cru devoir refuser, ne voyant là qu'une pieuse intention, puisque, de notoriété publique, la cérémonie principale, et en quelque sorte officielle, devait avoir lieu à Saint-Roch. Il ne crut même pas devoir prévenir l'archevêché. Là-dessus, Valerius, apprenant, le 13 au matin, la suppression du service à Saint-Roch, fait insérer dans *la Gazette*, journal du soir, un avis indiquant que ce service était reporté à Saint-Germain l'Auxerrois. Le 14 au matin, le curé de cette église, bonhomme fort pacifique, effrayé de l'importance inattendue que va prendre sa cérémonie, veut la supprimer. Valerius, appuyé par deux autres gardes nationaux, ses amis, le rassure, en lui disant que ce n'étaient que des raisons de pure convenance (?) qui avaient fait supprimer l'office à Saint-Roch; du reste, ajoute-t-il, il doit y avoir des cérémonies analogues dans plusieurs autres églises de Paris.

Bref, l'office a lieu à 11 heures 1/2. Prévenus par différents moyens, les carlistes s'y trouvent en grand nombre; on remarque une vingtaine d'élèves de Saint-Cyr en uniforme; Valerius et ses amis, en uniforme de gardes nationaux, un crêpe au bras et sans cocardes. Une quête est faite au profit des soldats de la garde royale, blessés en juillet 1830 et laissés sans secours. Tout se passe très tranquillement; la cérémonie terminée, vers 12 heures 1/2, les assistants s'écoulent lentement, en défilant devant le catafalque; le curé avait eu soin de le faire très simple, sans aucun insigne; toutefois, au dernier moment, et sans lui demander son avis, Valerius avait emprunté une croix de Saint-Louis pour l'épingler au drap mortuaire, et un autre individu y avait déposé une couronne d'immortelles jaunes et noires. Il n'y avait rien là de séditieux.

Mais voici que surgit l'incident imprévu. En attendant son tour de jeter l'eau bénite, un vieillard sort une tabatière sur laquelle il y avait un portrait du duc de Bordeaux, et, le montrant à son voisin, un jeune Saint-Cyrien, nommé de Balthazar, lui murmure : « Il est fâcheux qu'il n'y soit point. » — « Il est facile de l'y mettre », répond le jeune homme. Et il court au quai Malaquais acheter une lithographie du petit prince. De retour à l'église, il monte sur une chaise, accroche le portrait au drap mortuaire. D'après certains témoins, il aurait attiré aussi la couronne d'immortelles jusqu'au bord du catafalque, de manière qu'elle parût couronner

l'image. A ce moment, il y avait encore une trentaine de personnes dans l'église. Une d'elles s'écrie : « Vous auriez dû consulter quelqu'un ! » et enlève le portrait. « Je me suis consulté moi-même », riposte le bouillant Saint-Cyrien, et raccrochant la lithographie : « Voyons s'il l'arrachera. » Pendant cette altercation, le suisse était allé chercher le curé, qui accourt enfin enlever lui-même l'image séditieuse en déclarant que c'était très inconvenant.

Telle est, réduite à ses exactes proportions, par l'organe même du parquet de la Seine — qui n'est certes pas suspect d'indulgence à l'égard des prévenus — « l'intolérable provocation » qui devait servir de prétexte aux violences qui allaient suivre. Ces détails minutieux peuvent paraître superflus, mais se doute-t-on du flot de renseignements imaginaires qui remplissent les gazettes et les mémoires du temps et qui, par leur masse, risquent d'induire en erreur les historiens les plus consciencieux ? Voici, par exemple, le *Journal des Débats,* considéré comme l'organe le mieux informé et le plus modéré de ce temps : on y apprend que le catafalque était orné non seulement d'un portrait du duc de Bordeaux, mais aussi d'un buste du duc de Berry; qu'il était décoré de drapeaux blancs aux quatre coins; que le curé est venu donner une bénédiction spéciale à ces emblèmes... Et le rédacteur de s'indigner de cette provocation préméditée.

« Honte immortelle à ces artisans hypocrites de complots, à ces gagistes d'Holyrood[15], à ces écrivains sans conscience, façonnés de longue main à la servitude, fauteurs et apologistes déhontés de toutes les vieilles oppressions, prôneurs, dans le bon temps, des lois de sacrilège, de censure et de proscription, qui réclament aujourd'hui la liberté de la presse pour se donner le droit d'outrager avec impunité ce que la France couvre de ses hommages, ... la liberté d'enseignement pour pouvoir inoculer à nos enfants le poison de la tyrannie jésuitique, la liberté des associations pour nous enfermer dans le réseau de leurs fanatiques congrégations !... Changer un anniversaire funèbre en sédition, faire d'un catafalque un trône factieux, arborer des drapeaux proscrits où il ne fallait que des linceuls, ce n'est plus là de la douleur ni de la religion, c'est un crime dont il faudra répondre devant la justice[16] ! »

Ainsi parle l'organe de la bourgeoisie « éclairée » et modérée; on peut imaginer par là le ton des journaux populaires. Qu'on ne s'y trompe pas, tout ce fracas verbal trahit l'embarras où l'on est de justifier les violences inqualifiables qui avaient suivi la manifestation légitimiste, bien anodine quand on la compare aux manifestations du parti opposé. Les faits sont assez connus : tout Paris

15. Résidence de Charles X en Écosse. Cette métonymie est familière aux publicistes du temps qui désignent ainsi la direction du parti légitimiste.

16. *Journal des Débats,* 15 février 1831.

en fut témoin[17]. La nouvelle de l'incident, déformée, répandue partout, attire devant l'église une foule hostile. Vers trois heures de l'après-midi, la populace, excitée par des orateurs républicains, fait irruption dans le presbytère qu'elle saccage de fond en comble; la grande croix du fronton de l'église est abattue; à grand' peine la garde nationale dégage les abords de l'édifice. Mais les agitateurs ont donné rendez-vous à leurs hommes pour le lendemain. Le 15, à 8 heures du matin, ils sont là; cette fois ils envahissent l'église elle-même, brisent et profanent tout ce qui tombe sous leurs mains. Le *Bulletin* de la préfecture de police explique pudiquement : « La garde nationale ne se trouvant pas en force... crut devoir prendre le parti de régulariser le mouvement qu'elle ne pouvait arrêter. » Mis en appétit par ce premier exploit, on se porte sur l'archevêché qui avait déjà reçu la veille la visite des émeutiers; là, devant une masse de garde nationale plus nombreuse, mais tout aussi passive, les scènes de désordre recommencent : le palais archiépiscopal est forcé, les meubles, les livres, les ornements religieux sont brisés, déchirés, précipités dans la Seine; ce n'est pas tout : « comme une fourmillière », — dit Alexandre Dumas, — la foule s'acharne sur l'édifice lui-même, les tuiles sont arrachées, la charpente abattue, les murs démolis... il s'en faudra de peu que la cathédrale Notre-Dame ne soit elle-même victime de cet accès collectif de fièvre vandale.

Mgr de Quélen, sous la menace de l'émeute, s'était réfugié, dès le 14, dans une maison amie. C'est de là qu'il écrit au ministre.

Monsieur le Ministre,

Je ne reçois que ce matin à onze heures, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier soir[18]. La scène de désordre qui s'est renouvelée à l'archevêché, fort inoffensif dans cette circonstance, m'a obligé de quitter ma demeure ordinaire.

Samedi, aussitôt après votre visite, et notre entretien à l'archevêché, je partis de suite pour faire auprès de M. le curé de Saint-Roch, les dé-

17. Le récit le plus pittoresque est celui des *Mémoires* d'Alexandre Dumas; le plus exact, sans doute, celui du *Bulletin de Paris*, rédigé pour le roi, récit qui est, croyons nous, inédit (Arch. nat., F[7] 12329.

18. On peut se demander si cette lettre est celle-là même que nous avons lue plus haut, ou bien s'il s'agit d'une seconde missive que Barthe aurait écrite à l'archevêque lundi soir et que nous ne connaîtrions pas. Cette indication donnée par Mgr de Quélen paraît, à première vue, trancher la question. Pourtant, on pourrait soutenir la première alternative. Bellemare (*M. de Quélen...*, p. 84) affirme que la lettre du ministre écrite le samedi n'est parvenue à son destinataire que le lundi (ou mardi, son récit est obscur) à *onze heures du soir*, et il explique ce retard par le désordre régnant alors à Paris et par le fait que l'archevêque avait dû se cacher. En dépit de la transposition du matin au soir, la coïncidence de l'heure indiquée est assez frappante. D'autre part, le sens général de la lettre de Mgr de Quélen suppose bien que le prélat et le ministre n'ont pas eu de rapports depuis leur entrevue. Enfin, que l'archevêque ait pu se tromper, cela est parfaitement concevable, si l'on admet que le ministre a pu omettre de dater sa lettre.

marches nécessaires et dont nous étions convenus. J'envoyai encore chez lui M. l'abbé Desjardins[19] à 9 heures du soir et je fus satisfait par ce qu'il me fut rapporté que non seulement il n'y aurait pas à Saint-Roch de catafalque, de drapeaux ni d'insignes, mais que le service demandé et arrêté n'aurait pas lieu... Je dois cette justice à M. le curé de Saint-Roch qui avait eu l'honneur de vous voir, qu'il a sans hésiter pris les seules mesures que lui commandait la prudence.

Mais je ne puis que déplorer très sincèrement que M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois ne m'ait consulté ni prévenu sur le service qui, sans doute, lui a été demandé à défaut de la paroisse de Saint-Roch et d'une autre grande paroisse de Paris qui avait eu la précaution de rechercher auprès de l'autorité ecclésiastique des instructions et des ordres.

Je n'ai connu qu'hier matin à midi, c'est-à-dire lorsqu'il n'était plus temps de rien arrêter, que le service devait avoir lieu à Saint-Germain l'Auxerrois. Si le premier pasteur du diocèse a la responsabilité des actes de son clergé, il ne peut être chargé de celle qui regarde des actes dont il n'a, ni n'a pu avoir connaissance. Je n'ai pas su que dans aucune autre paroisse il y ait eu le moindre prétexte de scandale. M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois s'est dérobé à l'irritation qui s'est manifestée et j'ignore jusqu'à ce moment l'asyle qu'il a choisi. Je ne puis l'entendre, mais je vais, aussitôt qu'il se pourra, prendre des renseignements sur un événement auquel, je pourrois l'assurer, le clergé de cette parroisse (*sic*), sans en excepter son vénérable pasteur, n'aient (*sic*) d'autre part que de prêter son ministère quand il en a été requis.

Je ne veux pas toutefois les justifier d'avoir gardé envers moi à cette occasion un silence qui est devenu si funeste à la religion et à la tranquillité publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute et respectueuse considération.

† Hyacinthe, archevêque de Paris.

Mardi matin, 11 h.

*
* *

Dans cette même journée du 15 février, le gouvernement s'était enfin décidé à agir énergiquement... mais contre les victimes. Des mandats d'arrestation étaient lancés par le préfet de police contre les têtes les plus connues du parti carliste. La raison mise d'abord en avant était qu'ils auraient voulu préluder par la cérémonie du 14 à un mouvement général d'insurrection. L'accusation se révéla si peu fondée qu'on dut bientôt les relâcher, mais elle avait fourni une bonne occasion de faire des perquisitions étendues; reconnaissons que c'était de bonne guerre. Mais comment justifier les

19. Philippe-Jean-Louis Desjardins (1753-1833), natif du diocèse d'Orléans, avait été appelé à Paris par le cardinal Caprara. Sous l'Empire il avait été curé de la paroisse des Missions Étrangères et avait subi les rigueurs d'un exil à Verceil. Depuis 1819, il était vicaire général de Paris.

mandats d'amener lancés en même temps contre l'abbé Liautard[20], le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, Mgr de Quélen lui-même.

Peut-être, dans son impuissance à calmer la crise de fureur anticléricale qui soulevait la populace parisienne, le gouvernement pensa-t-il utiliser la seule méthode compatible avec sa faiblesse ? donner l'impression qu'il agissait pour ôter prétexte à de nouvelles violences. Mais comment ne se rendit-il pas compte que ce geste risquait d'accréditer les calomnies qui couraient sur le compte de l'archevêque de Paris ?

Quoi qu'il en soit, le mardi 15, à trois heures de l'après-midi, un commissaire de police, assisté de deux agents, se présentait, rue Saint-Jacques, au monastère de Notre-Dame de Charité, plus connu sous le nom « des Dames de Saint-Michel », asile ordinaire du prélat. Celui-ci, heureusement, n'avait fait qu'y passer dans la soirée du 14, et s'était réfugié chez son ami le comte Auguste de Caffarelli[21]. Vainement le commissaire interrogea-t-il l'une après l'autre, en les menaçant, toutes les religieuses; vainement explora-t-il tous les recoins de la maison; vainement revint-il encore à neuf heures du soir au monastère qu'investissait une foule menaçante[22].

Le lendemain, MM. Desjardins et Mathieu[23], vicaires généraux, se rendirent à la préfecture de police pour demander le motif de la mesure infâmante prise contre leur pasteur et s'offrir comme caution à sa place. Un peu embarrassé, le préfet de police Baude[24], protesta de ses bonnes intentions et leur dit que le mandat avait été retiré. En attendant, il avait confirmé dans le public l'impression que l'archevêque était responsable des désordres survenus.

Les déclarations imprécises faites, le 15 février, à la Chambre des députés, par Barthe, étaient bien de nature à confirmer cette fausse interprétation. Après avoir indiqué qu'il avait fait une démarche auprès de Mgr de Quélen, il avait complètement omis d'en indiquer le résultat; bien plus, en donnant ensuite des éloges à l'esprit de conciliation manifesté par le curé de Saint-Roch, il

20. Claude-Rosalie Liautard (1774-1842) avait eu sous la Restauration une grande influence comme fondateur et directeur du collège Stanislas; depuis 1824, il était curé de Fontainebleau, mais il continuait à conseiller les dirigeants du parti ultra-royaliste.

21. François-Marie-Auguste de Caffarelli du Falga (1766-1849), général et comte d'Empire, pair de France sous Louis-Philippe. Le comte Begouen lui a consacré, ainsi qu'à ses frères et à sa femme, que courtisa vainement Napoléon, plusieurs intéressantes notices.

22. Annales inédites du monastère de Notre-Dame de Charité.

23. Le futur cardinal et archevêque de Besançon.

24. Jean-Jacques Baude (1792-1862), avait occupé plusieurs sous-préfectures sous le Premier Empire. Après 1815, il avait fait une carrière dans le journalisme libéral. La révolution de 1830 lui avait ouvert la carrière des honneurs : secrétaire général, puis sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, député de la Loire; il était préfet de police depuis le 26 décembre 1830. Il devait être révoqué, le 25 février 1831, à la suite des incidents que nous avons évoqués ici.

avait paru insinuer que l'archevêque n'avait pas fait preuve de la même compréhension[25]. Peut-être n'avait-il pas encore reçu la réponse de Mgr de Quélen.

En tous cas, on comprend que la fierté du gentilhomme se soit insurgée contre le caractère insultant des procédés dont on usait à son égard. Il écrit le 16 février à Barthe :

Monsieur le Ministre,

J'apprends, sans vouloir y croire, qu'il a été lancé contre moi un *mandat d'amener*. Victime innocente d'une seconde persécution, j'ai lieu de m'étonner que le gouvernement puisse partager les erreurs d'une multitude trompée, surtout après la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire hier à votre Excellence, en réponse à celle qu'elle m'avait adressée le lundi soir. Nous nous sommes assez vus, je l'espère, pour avoir confiance l'un dans l'autre. Je vous prie donc, et au besoin je requiers votre loyauté de donner à ma lettre toute la publicité possible. J'aurois désiré que vous eussiez pu la citer et la lire toute entière dans son texte à la Chambre des députés, où vous avez annoncé que vous vous étiez adressé à moi, etc.... La lecture de ma lettre ou son extrait aurait pu détromper le public sur la responsabilité dont on a voulu très injustement me charger et que le *mandat d'amener*, fait, plus solennellement mais aussi injustement, peser sur ma tête. Je n'ose dire toute l'indignation que me cause une semblable manière d'agir à l'égard d'un homme dont il n'y a aucun motif de suspecter la bonne foi, et d'un évêque qu'on n'a jamais vu trahir la vérité dont il est le ministre.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, le nouvel hommage de ma haute et respectueuse considération.

† HYACINTHE, arch. de Paris.

Mercredi 16 février.

Mgr de Quélen s'abusait sur le courage et la loyauté de son correspondant : Barthe continua à garder, sur les démarches de l'archevêque, un silence dont les circonstances faisaient une calomnie.

La réparation toutefois ne fit pas entièrement défaut; mais elle vint d'un autre côté, et il fallut la provoquer. Dans la séance du 19 février 1831, le comte de Quélen, frère de l'archevêque et député des Côtes-du-Nord, demanda publiquement au préfet de police des explications sur la mesure dont il avait frappé le prélat. Baude prit alors la parole :

Après les événements de Saint-Germain l'Auxerrois, il était du devoir du magistrat chargé de la police de Paris de rechercher tous les auteurs, tous les complices de cette provocation. De nombreux renseignements m'ont fait penser qu'au nombre de ces complices était M. l'archevêque de Paris, et, dès lors, il a été de mon devoir de décerner contre lui un mandat d'amener dans les mêmes formes que les autres mandats... Ce mandat, je l'ai délivré sur ma responsabilité personnelle, et d'après l'opinion que je m'étais faite sur les renseignements qui m'étaient parvenus....

25. *Arch. parlementaires*, t. LXVI, p. 718.

Maintenant, je le déclare avec d'autant plus d'empressement que de nombreuses calomnies ont pesé sur la tête de M. l'archevêque, de nouveaux renseignements, un nouvel examen m'ont paru démontrer de la façon la plus claire que le service de Saint-Germain l'Auxerrois a été fait à l'insu de M. l'archevêque. Dès lors, les raisons qui avaient déterminé l'émission du mandat ne subsistant plus, le mandat a été retiré.... Je dois déclarer que tout ce que j'ai vu dans la direction suivie par M. l'archevêque est absolument étranger à tout esprit politique; je l'ai trouvé exclusivement renfermé dans les devoirs et les vertus de son état, et je crois que si tous les ecclésiastiques de France y apportaient le même esprit, nos troubles de religion seraient bientôt apaisés[26].

On s'en voudrait d'ajouter quelque chose à ce témoignage arraché à une bouche hostile.

G. de BERTIER DE SAUVIGNY.

26. *Arch. parlementaires*, t. LXVII, p. 17.

BULLETIN CRITIQUE

Gabriel Le Bras. — *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France.* Tome II (Bibliothèque de l'École des hautes études, LVII[e] volume). — Paris, Presses universitaires, 1945. In-8° de 152 pages.

Dans le second volume de son *Introduction,* M. Le Bras achève de dessiner le plan et d'exposer la méthode de la vaste enquête qui devra mener à une histoire d'ensemble de la pratique religieuse en France. M. Édouard Jordan, qui était le maître le plus qualifié pour le faire, a dit ici, après la publication de la première partie, la nouveauté et les mérites exceptionnels de cette entreprise. La deuxième partie dépasse, s'il se peut, en intérêt la précédente, car elle fait passer le lecteur de la description des faits à l'analyse des causes.

Après avoir esquissé un tableau des « traditions de la pratique religieuse » dans notre pays, M. Le Bras était arrivé à la conclusion que les variations de comportement des Français ne se dispersent pas en drames personnels insaisissables pour le sociologue, mais qu'il y a des mouvements de groupes dont on peut rendre compte par l'action de facteurs géographiques, historiques et psychologiques.

Le premier de ces facteurs paraît normalement être l'action persévérante d'autorités qui font concourir « la démonstration rationnelle avec la séduction et la menace ». Un peuple, rassemblé à l'intérieur d'un cadre territorial relativement fixé, est soumis à l'action de l'Église, à celle de l'État et à celle de la « civilisation », c'est-à-dire des courants d'idées, des modes sentimentales, des transformations économiques et des techniques (celles-ci les plus entraînantes pour l'immense majorité, bien plus sensible aux applications de la science comme le cinéma ou la radio qu'aux arguments d'une philosophie scientiste). Il y a là de grandes forces qui semblent devoir agir dans un sens rectiligne, d'une manière cohérente. Pourtant elles se trouvent limitées dans leur action par des divisions intérieures, par les réactions que provoque leur domination même : ainsi la richesse temporelle de l'Église, l'autoritarisme de ses ministres ont entraîné parfois son impopularité et le refus d'obéissance à ses préceptes. Surtout, dès qu'on

y regarde de près, on s'aperçoit que leur pression s'exerce sur des humains dont les capacités réceptives sont différenciées à l'infini, par le fait qu'ils sont enchâssés dans des sociétés de nature et de résistances diverses.

De là une deuxième démarche, qui aura pour objet de situer l'homme par rapport aux solidarités contradictoires qui se disputent son être. Solidarités sociales : celles du sexe ou de l'âge; celles de la profession; celles de la classe sociale. Solidarités géographiques, sur lesquelles on ne peut se prononcer qu'avec une extrême prudence : il ne s'agit point d'expliquer la fréquence de la pratique religieuse par la nature du sol, par l'indice céphalique ou par l'élection providentielle, mais il semble bien qu'il y ait des tempéraments régionaux pour nos « pays » de France; et à coup sûr le genre de vie, les conditions de circulation influent sur la pratique ou la modifient. M. Le Bras incline, avec de très fortes raisons, à admettre que la France est bien divisée en compartiments de dévotion et d'indifférence, souvent assez anciens, que dissimulait, à la fin de l'Ancien Régime, l'uniformité de la pratique, mais que la Révolution a fait éclater.

Mais sans cesse, dans le temps et dans l'espace, les solidarités se désagrègent ou se recomposent. Il faut donc, — troisième démarche, — suivre l'homme dans ses mouvements pour dégager la loi de sa fidélité ou de sa soumission aux puissances hostiles. Dans la paroisse rurale, fortement marquée par les traditions d'un passé ancien ou récent, l'individu devra être vu aux prises avec ses obligations professionnelles, avec l'église, lointaine ou proche, accueillante ou abandonnée, ... et avec le pasteur. Dans la ville industrielle, qui s'oppose en bloc à la campagne, l'unité véritable c'est le quartier; mais c'est surtout l'incorporation à une classe qui décide de la pratique : « la bourgeoisie transporte ses coutumes dans ses pérégrinations. Au contraire, le paysan devenu ouvrier les abandonne », gagné par l'indifférence du prolétariat urbain et déconcerté par un milieu où ne s'exerce plus l'attraction de la paroisse. Pour tout homme, la famille reste un des creusets où s'élabore la coutume religieuse. Le groupe pèse sur l'individu, et ce n'est point nier que tout dépende en fin de compte de sa liberté naturelle que de se préoccuper d'établir avec exactitude l'étendue de cette tyrannie.

Enfin la pratique religieuse a des effets et des répercussions jusque dans le domaine matériel, dans la vie ecclésiastique, les rapports sociaux. S'il n'est pas toujours aisé de les dégager avec précision, — par exemple lorsqu'il s'agit de la constitution de la famille, de la natalité, — cependant l'enquêteur ne saurait renoncer à une recherche dont les résultats scientifiques importent au plus haut point à l'action pratique, peut-être même à la politique des États.

A quel effort d'ailleurs M. Le Bras renoncerait-il ? Ce qui frappe dans ce remarquable exposé de méthode, c'est une sorte d'alacrité à ouvrir des directions nouvelles à notre effort scientifique. Le

schéma auquel nous avons dû nous réduire défigurerait ce volume intensément vivant si nous ne disions le plaisir qu'éprouve le lecteur à se laisser entraîner dans le mouvement d'une pensée en marche, ouverte à toutes les suggestions des documents, accueillante et flexible. M. Le Bras ne cesse de jeter à profusion les mille découvertes faites ou entrevues par lui dans les innombrables dépôts d'archives qu'il connaît, les remarques suscitées par les textes, parfois les traits d'humour, d'un humour qui traduit une compréhensive, une chaude sympathie pour l'homme. Comme les bons riches, ce maître ne s'est constitué des trésors que pour les ouvrir, pour appeler à y puiser les travailleurs de bonne volonté. Sachant qu'une vie de labeur risque de ne pas suffire à l'œuvre qu'il a conçue, il lance en terminant un appel aux collaborateurs dont elle a besoin, — appel auquel on souhaite cordialement ici donner un écho.

A. LATREILLE.

R. POTTIER. — *Saint Augustin le Berbère.* — Paris, Publications techniques et artistiques, 1945. In-8° de 263 pages, 110 francs.

Ce livre est une thèse et il a le mérite de la franchise. Dès les premières lignes, nous sommes prévenus des intentions de l'auteur : jusqu'au bout, celui-ci reste fidèle à son dessein. Il veut nous prouver que saint Augustin est un authentique Africain, qu'il doit à sa race les meilleures de ses qualités humaines et que l'empire romain n'a pas connu d'adversaire plus opiniâtre que lui. Il utilise pour cela la profonde connaissance qu'il a de l'Afrique du Nord; et c'est assurément un avantage appréciable pour un historien d'avoir pu vivre dans le pays de son héros, d'avoir contemplé les mêmes paysages, respiré le même air, et, dans une certaine mesure, partagé des préoccupations analogues.

Pourtant cela ne suffit pas. Depuis les temps lointains où vivait saint Augustin, l'Algérie et la Tunisie ont subi de multiples transformations. Les Vandales, les premiers, ont fait ce qu'ils ont pu pour ruiner la civilisation romaine et le catholicisme orthodoxe. La reconquête grecque n'a pas duré assez longtemps pour reconstruire un édifice solide. Les Arabes, en imposant l'Islam aux habitants du pays et en leur apportant leur langue, leur ont donné des habitudes nouvelles de pensée et d'action. Il faut donc gratter beaucoup de vernis pour retrouver ce que l'on prétend être le fond permanent du berbère et nous nous inquiétons un peu de voir M. Pottier regarder saint Augustin comme le frère authentique des Algériens actuels et utiliser, pour l'expliquer, des institutions arabes, un vocabulaire arabe, etc. S'il est vrai que chaque peuple a ses caractères à peu près immuables et que les civilisations venues du dehors ne les changent pas, on n'a pas le droit de pousser cette idée à ses dernières conséquences.

Admettons que saint Augustin ait été, par ses origines familiales, un pur berbère et n'ait pas eu de sang romain dans les veines — ce qu'après tout nous sommes bien incapables de prouver. Il ne faut pas oublier qu'il a reçu une éducation romaine et qu'il a été très vite attiré par le catholicisme romain qui était la religion de sa mère. Pas un instant, il n'a été attiré par le donatisme, qui est un schisme spécifiquement africain; et le manichéisme, auquel il a adhéré pendant neuf ans, s'était d'abord imposé à lui pour des raisons auxquelles le nationalisme n'avait rien à voir. M. Pottier ne parle guère du donatisme : est-ce parce qu'il le connaît mal ou parce qu'il trouverait dans la polémique anti-donatiste d'Augustin trop d'arguments contre sa thèse ? Je ne sais. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les vrais Africains qui se sont convertis au christianisme se sont laissé gagner par le parti de Donat, tandis que le catholicisme est resté l'apanage des Romains ou des Africains romanisés.

Il est vrai, d'autre part, que, dans la *Cité de Dieu*, saint Augustin se montre souvent sévère pour l'empire romain. M. Pottier prend plaisir à détacher de leur contexte les passages les plus durs et il chante alors victoire, en s'écriant : Vous voyez bien qu'il parle, qu'il pense comme un authentique Berbère. Que ne nous rappelle-t-il pas plutôt que la *Cité de Dieu* a été entreprise pour expliquer aux catholiques déconcertés et inquiets la prise de Rome par les bandes d'Alaric, et que d'un bout à l'autre elle est dominée par ce souci de prévenir le scandale ? Il fallait bien qu'Augustin mît à nu les fautes de Rome pour justifier la sévérité de l'action divine. Mais lorsqu'il le fait, il ne peut pas s'empêcher de laisser transparaître son attachement à la chose romaine. Les sermons prononcés en 410 et dans les années suivantes sont encore plus caractéristiques : M. Pottier se garde de les citer. Il ne cite pas davantage les sermons des dernières années : aux approches de l'invasion vandale, l'évêque d'Hippone place toute sa confiance dans le Christ, mais il espère aussi dans les armées romaines et son chagrin est immense lorsqu'il voit le comte Boniface trahir la cause qu'il avait mission de défendre.

Ajoutons que, pour mieux défendre sa thèse, M. Pottier qualifie de berbères toutes sortes de choses qui ne méritent pas ce titre. C'est ainsi qu'il rappelle le penchant d'Augustin pour l'astrologie: berbérisme, dit-il ! Non, mais attirance également répandue dans tous les pays de l'empire au IVe siècle. Il souligne le fait qu'Augustin prêchait parfois en punique ou ordonnait des évêques et des clercs capables de parler le punique : il s'agit, dit-il, de la langue berbère. Il met en relief, d'après les *Confessions*, les déréglements d'Augustin durant sa jeunesse : c'est encore parce que les Berbères sont naturellement éloignés de la chasteté. Sont-ils donc les seuls ? On pourrait multiplier les exemples de ce genre.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien de vrai dans la thèse de M. Pottier ? Non assurément. Augustin est bien un fils de l'Afrique; et jusqu'au bout de sa longue vie, il garde des traits qui le feraient à eux seuls

reconnaître comme un pur africain. On peut, on doit même, si l'on veut pénétrer complètement son secret, le voir agir et parler à Hippone et à Carthage : là seulement, il se sent chez lui, tandis qu'il est étranger à Rome ou à Milan. Ce que nous reprochons à M. Pottier, ce sont des exagérations manifestes; et c'est aussi, faut-il l'ajouter, une certaine méconnaissance de l'histoire qui l'expose ici ou là à faire œuvre de romancier plutôt que de critique. On a beau faire : l'histoire est une maîtresse exigeante; elle demande un long apprentissage, un respect passionné du document, un oubli constant de soi-même. Si intéressant que soit *Saint Augustin le Berbère*, ce livre ne fera pas progresser notre connaissance de l'évêque d'Hippone.

G. Bardy.

Marcel Lobet. — *Histoire mystérieuse et tragique des Templiers.* — Soledi, Liége, 1944. In-8° de 274 pages.

John Charpentier. — *L'Ordre des Templiers.* — Paris, la Colombe, 1944. In-8° de 266 pages.

Georges Roman. — *Le Procès des Templiers.* Essai de critique juridique. (Thèse de doctorat en droit.) — Montpellier, Imprimerie Causse et Cie, 1943. In-8° de 129 pages.

On est loin d'avoir épuisé l'intérêt qui s'attache à l'ordre du Temple. Aux 1 200 ouvrages que mentionne sur le sujet la *Bibliographie* de M. Dessubré (1928), trois volumes sont venus s'ajouter ces temps-ci (j'omets les monographies locales de commanderies), curieux par leur conception et leur but non pareils. J'examinerai brièvement chacun de ces ouvrages, en notant ce qui les distingue ou motive quelques réserves.

I. — Un essai de synthèse.

En quelque 300 pages d'un récit agréable, soigneusement documenté, sans érudition trop apparente, M. Marcel Lobet retrace la « geste » des Templiers, des origines à la fin tragique de l'Ordre, voire à sa survie. Il s'agit là d'une synthèse destinée à mettre le grand public au courant des travaux les plus marquants publiés sur le sujet, notamment au XIXe siècle et depuis, sans en exclure toute une littérature spéciale touchant l'affiliation légendaire de la Franc-Maçonnerie. Si, venant après tant d'autres, il était difficile à l'auteur de sacrifier à la nouveauté, c'était faire œuvre utile de rassembler les thèses contradictoires relatives à l'interprétation des faits, de les examiner de près, en confrontant sans cesse les conclusions de la critique historique avec les préjugés courants. De nouvelles trouées lumineuses éclaircissent ainsi par endroits l'extraordinaire existence de cet Ordre chevaleresque auquel mit fin une parodie de justice et qui fut parmi les plus grands du Moyen Age. Et « l'honnête homme d'aujourd'hui », auquel pensait M. Lobet en écrivant son livre, ne pourra que lui savoir gré de son intention.

Voici quelques remarques qui peuvent avoir leur portée.

La fondation de l'Ordre à Jérusalem fixée par la tradition en 1118, appartient au plus tôt à l'année 1119. Schnuerer envisage même comme probable les premiers mois de 1121.

A la suite du concile de Troyes (1128), saint Bernard, chargé par les évêques d'élaborer la règle du nouvel institut, contribua puissamment à son recrutement en composant un « Éloge de la nouvelle chevalerie ». Ces pages vibrantes d'émotion furent sans doute parlées avant que d'être écrites. En tout cas, il y aurait témérité à placer cet écrit entre 1128 et 1130 : à cette date les pauvres chevaliers du Christ n'avaient pu encore accomplir les prouesses qui rendirent par la suite leur nom fameux. Je serais assez enclin à reporter cet opuscule aux environs de 1135, date à laquelle les Templiers obtinrent du concile de Pise, sur l'intervention de saint Bernard, un secours pécuniaire.

M. Lobet passe rapidement sur les premiers temps de l'Ordre en France. On pourrait y rester indifférent si l'on n'avait, non sans érudition, revendiqué en faveur de l'Espagne le premier rôle dans l'établissement de la Milice en Occident. Il convient de réagir contre cette prétention, qui tient peu compte des importantes donations faites par l'épiscopat français, plus spécialement en Champagne, pendant le séjour en Europe du fondateur de l'Ordre Hugues de Payns, à l'occasion du concile de Troyes[1].

M. Lobet s'étend plus longuement sur le rôle des commanderies[1*]. Il explique comment elles devinrent à la fois des centres attractifs pour l'enrôlement des chevaliers et autant de faire-valoir ruraux, ce que pouvait être l'organisation sociale du régime installé par les religieux sur un territoire déterminé, quelles étaient les fins communes à l'activité de chaque maison. L'occasion s'offrait à ce propos de faire connaître les districts de l'Ordre en France. On le trouve partagé au XIII[e] siècle en quatre ou cinq provinces : France, Aquitaine, Provence, Auvergne (et peut-être Normandie). Comment ces provinces se répartissaient-elles entre elles les 500 et quelques maisons (préceptories ou granges) que nous a révélées M. Léonard dans son *Introduction au cartulaire manuscrit du Temple* (1930) ? Ces données nouvelles tout juste connues des spécialistes, il revenait à une synthèse de les faire rentrer dans le courant de la circulation. Une carte, à tout le moins un croquis géographique, eût montré la germination de l'Ordre et ses accroissements territoriaux. C'est en étudiant l'établissement et le développement économique des commanderies qu'on pourra saisir les origines d'une autre activité non moins importante que l'était la milice pour la notoriété de l'Ordre, je veux dire son activité financière.

1. V. CARRIÈRE, *les Débuts de l'ordre du Temple en France*, dans *le Moyen Age*, t. XVIII (1914), p. 308-335.

1*. Une faute de typographie qui ne serait pas sans conséquence : p. 50, ligne 10 : au lieu de *certains*, lire incertains.

Je passe sans transition à la question des aveux obtenus des Templiers au cours du procès. Elle s'inscrit au premier rang des préoccupations de l'historien et M. Lobet l'a traitée avec un ferme bon sens et une louable objectivité.

On sait l'invraisemblance des charges articulées contre le Temple : le reniement du Christ (la plus grave de toutes), les crachats sur le crucifix, les baisers obscènes, enfin l'adoration d'une idole. Sur tous ces points, l'emploi de la torture ou les menaces à l'égard des prisonniers rendaient leurs dépositions nulles de plein droit. Même le silence que plusieurs observèrent jusqu'à la fin ne saurait valoir contre eux, puisque, par un procédé barbare, tout reniement de son attitude première constituait le Templier relaps, c'est-à-dire digne du bûcher. Aussi bien, à défaut de preuves matérielles encore à produire, l'innocence du Temple en tant qu'ordre est-elle un fait de tous reconnu ?

Quelques rares auteurs — de ceux qui croyaient aux désordres des chevaliers — ont voulu réhabiliter leur mémoire en recourant à d'ingénieux commentaires. M. Lobet examine plusieurs de ces tentatives, qu'il rejette, dans la Deuxième partie de son livre; je m'en tiendrai par contre à l'interprétation de Lavocat, que j'estime fondée, concernant le reniement du Christ et les baisers obscènes.

L. Lavocat, qui écrivait à la fin du siècle dernier[2], explique l'injonction du reniement, la profanation de la croix et les baisers indécents qui se pratiquaient à l'égard des novices le jour de leur profession, telle une épreuve d'obéissance, une brimade, comme on en fait subir au jeune soldat, histoire pour les anciens de se gaudir à ses dépens. Le commentaire, dit M. Lobet, pourrait valoir, à la rigueur, pour expliquer certaines obscénités. Mais a-t-on jamais demandé à un « bleu » de cracher sur le drapeau ? Et comment croire « que ces religieux qui avaient prononcé les trois vœux monastiques aient fait un jeu de la croix qui était leur raison d'être, de cette croix que, dans toutes les maisons du Temple, ils adoraient tous les vendredis, les pieds nus, avec le plus grand respect. » (p. 127.) « Absurde ! », s'écrie-t-il. Et de conclure : « S'il y eut des reniements individuels, ce furent des cas isolés de perversité sacrilège. » (p. 128)[3].

J'aime la vigueur de cette réplique. Mais quoi ? Si l'on admet que des profès aient pu se prêter à la cérémonie du reniement, pourquoi ne pas reconnaître à leur décharge comme autant d'excuses à leur jeunesse — autant de circonstances atténuantes, pourrait-on dire — : la répugnance que ces béjaunes oppo-

2. *Procès des Frères et de l'ordre du Temple.* (Paris, 1888, in-8°.)

3. A Limoges, six religieux déclarèrent d'eux-mêmes, sans menaces, le reniement du Christ. Mais on peut se demander si ces religieux n'appartenaient pas au groupe de ceux que Plaisians déclarait, après leur sortie de l'Ordre, l'avoir réintégré pour servir d'espions.

sèrent d'instinct au commandeur chevronné qui les recevait et le malaise moral que plusieurs sentirent longtemps de s'être soumis quasi contraints et à leur corps défendant ? Ce ne sont pas d'ailleurs quelques religieux seulement, c'est le plus grand nombre d'entre eux qui ont confessé devant les inquisiteurs leur participation aux pratiques incriminées, et la plupart, en s'accusant, ont avoué l'avoir fait *ore et non corde*. Donc sans « perversité sacrilège ».

Dans cette mystérieuse et troublante affaire qu'est le procès des Templiers, trop de ténèbres subsistent encore, pour que, dans le doute, on néglige toute interprétation favorable à ces hommes, frustes mais honnêtes, qui finalement, revenus de leur première terreur, ont préféré mourir pour affirmer leur innocence plutôt que de sauver leur vie en s'avouant coupables.

II. — Une histoire romancée.

On ne saurait attendre de M. John Charpentier que son nouveau livre sur le Temple fût très différent de celui qu'il intitulait naguère *les Grands Templiers*. Je veux dire qu'on y retrouve les mêmes dons d'écrivain et une érudition à peine moins romanesque. Les « principales sources » signalées indiquent des options assez inattendues, Mézeray, par exemple; Michelet d'autre part et Lizerand parmi les contemporains les ont puissamment tonifiées. Je ne reviendrai pas sur les lacunes précédemment signalées : on les rencontre pareillement dans cet ouvrage où l'auteur s'est plû à reproduire quelques larges fresques plutôt que de chicaner des détails.

La grande aventure des moines-chevaliers chez les Musulmans, quelle épopée !... M. Charpentier, « qui a le sens de la grandeur », excelle à magnifier l'héroïsme foncier de ces indomptables défenseurs du Christ que leur règle obligeait à accepter le combat à un contre trois, leur esprit d'indépendance, l'oubli total qu'ils professaient d'eux-mêmes, comme il advint à Mansourah (1250), lorsque, malgré l'avis du grand maître qui avait déconseillé l'attaque, ils suivirent jusqu'au bout, « par honneur », l'infortuné comte d'Artois qui s'était jeté dans la mêlée, et dont pas un ne revint.

Les années qui suivirent le retour des Templiers en Europe marquent l'apogée de la puissance matérielle de l'Ordre. M. Charpentier passe en revue ses différentes manifestations agricoles, économiques, sociales et policières (celles-ci fort exagérées). Dirai-je que les pages sur l'activité financière des chevaliers m'ont plutôt déçu ? L'ouvrage de M. Jules Piquet[4], apparemment ignoré de l'auteur, lui eût-il peut-être permis sur certains points d'être

4. *Des Banquiers au Moyen Age. Les Templiers. Étude de leurs opérations financières.* (Paris, 1939, in-8°.)

moins affirmatif. Rien d'aussi contestable, par exemple, que ce « plan mûri de longue date », qu'il leur prête, d' « accaparer la fortune du monde entier.... Saigner l'Europe pour l'anémier, à tout le moins; faire d'elle une créature facile à réduire, écrit-il, voilà à quoi ils tendent. » (p. 78-79.) Eût-ce été vrai, la campagne menée par Nogaret contre le Temple trouvait du coup sa justification. Mais la suppression de l'Ordre — on le sait — tient à d'autres causes[5].

III. — Une étude de droit canonique.

La thèse de M. Georges Roman sur *le Procès des Templiers* étudie les fondements juridiques de l'affaire. Vu sous cet angle, le sujet est assez neuf pour qu'il y ait intérêt à faire connaître l'effort personnel de l'auteur et noter quelques-uns des enseignements qui s'en dégagent.

Ce procès (qui n'en est pas un) fut une affaire d'état menée par Philippe le Bel sans souci des formes les plus élémentaires des règles canoniques. L'arrestation des Templiers ordonnée dans le secret et la complicité du grand inquisiteur, abandonnant aux commissaires du roi le premier examen et la torture des prévenus étaient des irrégularités manifestes. On voulait obtenir ainsi des témoignages assez accablants pour impressionner le pape, sans toutefois lui faire l'affront d'une sentence qui lui eût déplu. Le résultat escompté était la confiscation des biens du Temple et, à cette fin, la condamnation par le Saint-Siège de l'Ordre lui-même. Indigné, Clément V révoqua les pouvoirs des inquisiteurs et appela toute l'affaire à lui (début de 1308). Par ses soins, une nouvelle procédure fut dès lors introduite, qui pouvait faire échec au roi. Il ne s'agissait pas en effet d'un procès ordinaire, mais d'une affaire de foi, d'un procès en matière d'hérésie. Aussi distinguera-t-on trois sortes d'enquête : l'une contre les personnes, une autre contre l'Ordre en tant que tel, — la troisième contre les dignitaires dont le pape se réservait le jugement (mais qu'il abandonna sans jamais leur avoir donné audience). Cette procédure qu'on ne saurait juridiquement attaquer, consistait en interrogatoires, sans débats, ni intervention d'avocats. « Elle paraissait fort sage, dit M. Roman. Mais à l'intérieur du cadre qu'elle dessinait il est certain que beaucoup d'injustices et d'irrégularités ont

5. Quelques noms propres ont été estropiés. Renaud de Provins est appelé tantôt *Raymond* (p. 131), tantôt *Raynœud* (p. 134-135), prénoms toujours suivis de la forme *Pruin;* Hugues de Pairaud est appelé de *Perando* et confondu avec son neveu Imbert (p. 92). Lire André de Baudement (Marne) et non *Baudemont* (p. 64), Aimery de Villiers le-Duc et non *Villars-le-Duc* (p. 132), Geoffroy de Charney et non *Charnay* (p. 140), Hugues de la Celle et non de *Celles* (p. 133). Lire aussi Albano au lieu de *Albane* (p. 23), Ostie au lieu de *Osie* (p. 22). L'étendard des Templiers s'appelait Beauséant et non *Baucent* (p. 50); l'Ordinaire de Paris au XIV^e^ siècle était évêque et non *archevêque* (p. 121).

été commises sous l'influence du roi. » (p. 53). Voyons un peu.

La procédure contre les personnes. — L'enquête dirigée contre les personnes fut confiée aux évêques, chacun pour sa circonscription. Ceux-ci conservaient le pouvoir d'absoudre et de réconcilier les pénitents. Quant à la sentence au for externe, elle était réservée aux conciles provinciaux réunis sous la présidence des métropolitains, ce qui « constituait une dérogation éclatante au droit canonique et une modification des pouvoirs juridictionnels de chaque évêque. » (p. 27.)

On n'a que peu de renseignements sur les enquêtes diocésaines. Les instructions données à ce sujet par l'évêque de Paris semblent avoir guidé la conduite des enquêteurs en d'autres diocèses. Malgré leur modération relative, une disposition s'y rencontre qui les entache d'irrégularité, à savoir l'interdiction faite au confesseur d'absoudre les Templiers qui, soumis à la torture, s'obstinaient à nier les crimes imputés à l'Ordre (p. 45, note 115).

M. Roman n'oserait affirmer que la Cour épiscopale de Paris ait fait beaucoup de victimes. Peut-on en conclure que la plupart des inculpés aient confirmé leurs premiers aveux ? A Toulouse, à Poitiers, au contraire, où l'on fit un usage immodéré de l'estrapade et du chevalet, les Frères se montrèrent-ils plus résistants ? Qu'ils aient rétracté leurs aveux et aient été dès lors considérés comme relaps, ou bien qu'ils aient été absous et réconciliés à l'Église, le sort des Templiers devait être fixé dans chaque diocèse par une sentence rendue en concile provincial. M. Roman examine les diverses sentences portées par le concile de Sens, le premier réuni à cet effet, — sentences qui varient de l'acquittement à la prison perpétuelle et jusqu'à la livraison au bras séculier.

La question de la culpabilité des Templiers avait fait l'objet des mois avant la réunion du concile, d'une consultation en Sorbonne que rapporte M. Roman, d'après l'étude de Noël Valois[6]. Elle est d'importance. « Devait-on considérer comme relaps ceux qui, ayant avoué leur hérésie, rétractaient leur confession et prétendaient avoir menti ?» Consultée en la personne de ses maîtres les plus accrédités, la Faculté de théologie se prononça à la majorité pour la négative. Dix-neuf de ces docteurs contre trois seulement soutinrent en effet que les Templiers ne devaient pas être réputés comme relaps, mais considérés comme des hérétiques « impénitents ». A vrai dire cette distinction n'impliquait pas à l'égard des accusés une attitude beaucoup plus miséricordieuse. Tandis que les hérétiques relaps étaient sur le champ livrés au bras séculier, les hérétiques impénitents bénéficiaient d'un régime de faveur aussi longtemps qu'on ne renonçait pas à l'espoir de les convertir. Mais cet espoir était-il longtemps possible à

6. Ni M. Lobet, ni M. Charpentier ne semblent avoir connu ce travail. Cf. N. Valois, *Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, ann. 1910, p. 229-241.

l'égard de ceux qui, absous et réconciliés par les évêques — et ils étaient légion, — se disposaient à défendre l'Ordre devant la Commission pontificale ? Cette attitude inattendue ne pouvait qu'élargir le mouvement de rétractation signalé de partout. Et le roi s'inquiétait. Mais nous avons vu qu'il était réservé aux métropolitains de juger les Templiers préalablement examinés par les évêques. C'est la raison qui décida Philippe de Marigny, récemment nommé à l'archevêché de Sens, à convoquer hâtivement à Paris le concile de sa province. Celui-ci se montra impitoyable. Le 11 mai 1310, cinquante-quatre Templiers, auparavant interrogés par les commissions diocésaines et qui s'étaient offerts à défendre l'Ordre furent condamnés comme relaps et brûlés le même jour près la Porte Saint-Antoine. La conclusion de M. Roman est à retenir : « Si l'action rapide et brutale (du concile) a eu pour but et pour effet de paralyser la défense du Temple, il n'en demeure pas moins que les moyens employés ont été réguliers dans l'ensemble. » (p. 97.)

Enquête sur l'Ordre en tant qu'ordre. — Parallèlement à l'enquête contre les personnes, une Commission pontificale était chargée d'instruire le procès contre l'Ordre. Sa compétence, étendue à toute la France, était strictement limitée à l'audition des témoins, Templiers ou non; elle recueillait des preuves destinées à servir de base au jugement du Concile général, elle ne jugeait pas. M. Roman a étudié plus spécialement les travaux de cette Commission. Il en examine la composition, — toute de gens d'église acquis au roi, — et relate les dépositions des dignitaires, — celles de Jacques de Molai, notamment.

N'insistons pas sur l'énigmatique langage tenu par Jacques de Molai devant les commissaires le 26 novembre 1309. C'est une explication par trop commode que propose M. Roman lorsqu'il suspecte le « manque de courage » du grand maître, à propos d'aveux qui lui furent arrachés, peut-être sur la promesse qu'il n'en serait pas fait état[7]. La protestation indignée qu'il fit entendre aux commissaires enquêteurs ne traduit pas seulement l'explosion d'un rude soldat qu'on a trompé ; se sachant surveillé, privé de conseils, Molai s'attachera à ne rien dire de nature à compromettre l'Ordre, se réservant de parler en la présence du pape qui s'était réservé le jugement des dignitaires[8].

7. La « conjecture » est de Paul Viollet. Cf. *les Interrogatoires de Jacques de Molai,* dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. XXXVIII, 2e partie (1909), p. 121-136.

8. Je me sépare encore de M. Roman lorsque, contrairement à l'opinion de Finke, il voit dans la déposition de Ponsard de Gisi, relative à la mort dans les tourments de trente-six Templiers, autant de victimes de l'inquisition épiscopale de Paris. C'est au moment des interrogatoires d'octobre-novembre 1307 que les « ennemis de l'Ordre » étaient intéressés à mettre tout en œuvre pour obtenir des prévenus *per fas et nefas,* des aveux qui impressionneraient le pape et seraient pour les autres Frères une invitation au mensonge.

L'intérêt de ce chapitre réside surtout dans l'étude des principales cédules de la défense.

Trop nombreux, la plupart illettrés, les Templiers qui avaient répondu à l'appel de la commission pour défendre l'Ordre étaient incapables de se concerter en vue d'une action d'ensemble. On les invita à choisir parmi eux des procureurs pour les représenter. Leur choix désigna Renaud de Provins et Pierre de Boulogne, tous deux prêtres, auxquels d'autres furent adjoints.

Le caractère tout-à-fait exceptionnel que devait avoir la nouvelle procédure (il s'agissait d'un procès en matière d'hérésie, donc *absque advocatorum strepitu*), ne semble pas avoir été compris par les délégués des Frères. Ils croient ou feignent croire que l'affaire en cause est un procès ordinaire et s'adressent aux commissaires comme à des juges, luttant à coup d'arguments juridiques. Efforts inutiles. La commission n'avait pas à rendre un jugement, elle était seulement habilitée à l'audition de témoins en vue de la décision générale du Concile.

M. Roman reproduit intégralement la cédule de Frère Renaud, qui est le texte essentiel de la défense, dont il donne la traduction. Ce qui préoccupe le Templier, c'est d'assurer à son Ordre l'impartialité des témoignages. Or, l'accès facile que les gens du roi avaient aux séances des commissions et dans les prisons ne s'y prêtait guère, non plus que la faveur dont jouissait les frères qui avaient quitté la « Religion » et qu'on employait comme témoins à charge. La dernière requête de Renaud de Provins à la Commission est caractéristique à cet égard. A l'encontre de tant d'inepties et de mensonges exploités contre l'Ordre, le délégué réclame des commissaires « qu'on interroge ceux qui ont assisté les Frères à leur mort et plus particulièrement les prêtres qui les ont entendus en confession : on saura par là s'ils sont morts en accusant ou en défendant notre Ordre. »

Un tel moyen de défense ne manquerait pas aujourd'hui de faire scandale. Aussi bien s'explique-t-on que la glose de M. Roman l'interprète dans un sens quelque peu restrictif. « Si les ecclésiastiques ne peuvent, dit-il, en vertu du secret de la confession, exprimer nommément les paroles des Templiers, rien ne les empêche de dire si oui ou non des aveux conformes aux griefs ont été faits. » (p. 75.) C'est plus que cela, croyons-nous, que le texte veut dire.

L'obligation du secret de la confession, établi définitivement au IX^e^ siècle, n'était pas aussi rigoureuse au Moyen Age qu'elle l'est devenue depuis, à partir d'Innocent XI. Au XIII^e^ siècle encore, la plupart des canonistes admettaient volontiers, à la suite de saint Raymond de Pennafort, que, dans l'intérêt du pénitent et plus encore dans l'intérêt général, le confesseur ne fût pas tenu par le secret à l'égard de l'hérétique qui se refusait à renoncer à son erreur. Or, tel était le cas du templier qui, ayant avoué une première fois et après s'être réconcilié avec l'Église revenait sur ses aveux antérieurs. Où il n'y a pas de sacrement, il ne peut y

avoir de secret sacramentel et celui qui fait un aveu sans ferme propos, disait-on, celui-là agit en opposition avec la nature du sacrement. Si, depuis Soto, le système contraire a prévalu dans l'École, l'argumentation de Renaud de Provins empruntait à l'opinion la plus répandue de son temps une valeur incomparable. « Interrogez, semblait-il dire aux commissaires de l'enquête, interrogez ceux qui ont entendu nos Frères en confession; faites parler les geôliers qui les ont assistés à leurs derniers moments : à défaut d'une preuve matérielle, encore à produire contre nous, leurs témoignages vous édifieront sur nos prétendues erreurs. Et vous vous convaincrez que la « religion » du Temple est pure de toute hérésie : car nul parmi nos martyrs non seulement ne s'est pas rétracté à l'heure de la mort, mais aucun n'a été dénoncé comme hérétique impénitent. » On avait encore rien avancé pour la défense qui servit mieux la cause de l'Ordre, rien qui ruinât davantage l'échafaudage de mensonges édifié par l'accusation.

Au concile de Vienne, les prélats, chargés d'examiner les rapports des commissions d'enquête, se prononcèrent presque à l'unanimité pour qu'on permît à l'Ordre de se défendre. Les informations et les procédures suffisaient en effet pour appuyer un procès en règle, et l'affaire se termina entre les partenaires par un compromis dont la réhabilitation de Boniface VIII fut le plus clair résultat.

L'Ordre, supprimé par voie de provision, n'avait pas été condamné; il ne pouvait pas l'être. « Canoniquement d'ailleurs, cette suppression par provision était inattaquable.... Mais en le supprimant sans se prononcer sur son innocence ou sa culpabilité, dit l'auteur en terminant son instructif propos, le pape a laissé les contemporains dans le sentiment d'un déni de justice. » (p. 120.)

Victor CARRIÈRE.

Henri CHAPPOULIE. — *Aux origines d'une Église. Rome et les Missions d'Indochine au XVII^e siècle.* Tome I. — Paris, Bloud et Gay, 1943. In-8° de xv-452 pages, 1 portrait, 2 cartes.

L'ouvrage que publie Mgr Chappoulie se recommande dès l'abord par une présentation excellente, couverture sobre et distinguée, typographie agréable et claire, cartes utiles, table des matières substantielle qui met bien en évidence le plan et les divisions de l'ouvrage. Ces détails matériels ne sont pas sans importance, ils indiquent chez l'auteur une vision nette de la tâche qu'il a voulu accomplir et du sujet qu'il a entendu traiter; le lecteur sait où sa lecture le mènera, l'ensemble de la thèse lui apparaît au premier coup d'œil.

Dans cette thèse brillamment soutenue en Sorbonne en décembre 1943, qui a valu à son auteur le titre de docteur ès lettres,

Mgr Chappoulie a voulu exposer les origines de l'Église chrétienne d'Indochine au XVII[e] siècle. Le sujet est attrayant et d'actualité, car il y a peu d'années, le dimanche 2 juillet 1933, Mgr J.-B. Tong, premier évêque indigène de l'Indochine française, était reçu à Notre-Dame de Paris par S. Ém. le cardinal Verdier, et cette cérémonie en ce lieu présentait un intérêt particulièrement vif pour les Français au double point de vue catholique et colonial. C'était l'aboutissement d'une longue suite d'efforts, courageusement soutenus depuis trois siècles par de nombreux pionniers de la foi, missionnaires zélés, presque tous français.

Mgr Chappoulie nous reporte en des temps très différents du nôtre, au XVII[e] siècle, à l'époque où les premiers missionnaires et les premiers Français pénétrèrent dans la péninsule indochinoise. Aussi l'ouvrage débute-t-il par la présentation du théâtre où va se jouer le drame, les deux royaumes annamites de Hué et de Hanoï, avec leurs richesses et leurs agréments naturels, les défauts et les qualités de leurs peuples qui excitent chez les missionnaires une chaude sympathie. Aux Jésuites partis d'Europe pour prêcher la foi au Japon et que la persécution empêche d'entrer dans ce pays, l'Annam apparaît comme une terre de consolation.

Le P. Alexandre de Rhodes y débarque en 1624, venant de Macao; un mois plus tard, il prêchait déjà dans la langue du pays. Il y resta vingt ans, baptisa de nombreux païens dans les deux royaumes et finit par être expulsé d'Annam, à Faifo, le 3 juillet 1645, laissant dans ce pays qu'il ne devait jamais revoir une semence chrétienne qu'aucune tribulation ne pourrait désormais étouffer. Mais le succès de ces vingt années d'apostolat posait aux Jésuites un grave problème : il fallait organiser cette conquête afin de la conserver. Les supérieurs des Jésuites de Macao renvoyèrent donc le P. de Rhodes en Europe pour exposer au pape et aux princes chrétiens la situation qu'il connaissait mieux que personne et l'extrême besoin que les chrétientés naissantes éprouvaient d'avoir des évêques.

Alexandre de Rhodes revint à Rome le 27 juin 1649, trente et un ans après en être parti pour aller aux Indes. L'évangélisation des peuples indochinois entre maintenant dans l'histoire générale du monde chrétien, elle devient une affaire d'État, car telle que la concevait le P. de Rhodes, elle se heurtait au patronat portugais.

Arguant en effet de l'impossibilité de trouver le nombre de prêtres qu'il jugeait indispensable d'envoyer en Indochine, 300 prêtres chaque année, et de les faire admettre par les princes indochinois, le P. de Rhodes demandait la fondation d'un clergé annamite, et, pour le créer, proposait au pape d'envoyer, à l'insu du roi de Portugal, des évêques pourvus du titre *in partibus infidelium*.

La Congrégation de la Propagande fit bon accueil aux mémoires du P. de Rhodes et soutint sa proposition, mais Innocent X et la curie romaine restèrent circonspects. Après trois ans de séjour à Rome, en 1652, le P. de Rhodes passa en France, le royaume le

plus pieux du monde. Il y trouve en effet les concours désirés, mais ses projets semblent d'abord échouer et, dès 1654, il part pour la Perse où il devait mourir.

Mgr Chappoulie reprend maintenant la question telle qu'elle se posait en Europe ; il montre comment s'était constitué le patronat portugais depuis le début des grandes découvertes au XIV^e^ siècle, et raconte les débuts de la Congrégation de la Propagande, véritable ministère des missions, créé par Grégoire XV en 1622. La tâche assignée à ce nouvel organisme romain était de mettre sous son autorité le personnel missionnaire qui, à peu près tout entier, dépendait des rois d'Espagne et de Portugal. Les difficultés étaient grandes, la besogne fut rude ; le secrétaire de la Propagande, Ingoli, lutta vingt-cinq ans, et ses idées concordaient avec les projets que le P. de Rhodes put lui exposer en arrivant à Rome deux mois avant qu'il mourût. Déjà, pour ouvrir aux races indigènes l'accès du sacerdoce catholique, Ingoli avait pu faire sacrer dans le plus grand secret deux évêques dévoués à ses idées; mais ceux-ci ne devaient pas réussir à atteindre le Japon et avaient eu des conflits avec les autorités et le clergé portugais.

Ce n'est qu'en 1658-59 que les projets du P. de Rhodes devaient aboutir, par la nomination de trois Français, Pallu, Lambert de la Motte et Cotolendi, comme évêques *in partibus* et vicaires apostoliques en Cochinchine, au Tonkin et en Chine. Les instructions qui leur furent données marquent la voie que comptait suivre la Propagande en matière de missions. Quatre principes devaient inspirer leur activité : la formation d'un clergé indigène au sein duquel on pourrait un jour recruter des évêques, la liaison étroite à garder avec Rome, centre de l'unité catholique, la réserve à observer dans le domaine politique et national, le souci de respecter les civilisations et coutumes locales et de s'y adapter avec une juste prudence.

Dès l'arrivée en Extrême-Orient des vicaires apostoliques, la nécessité apparut d'avoir au Siam, pays assez largement ouvert aux étrangers, une résidence stable. L'accès de l'Annam étant interdit aux missionnaires, ceux-ci s'établirent à Ayouthia, capitale du Siam, où ils créèrent un séminaire. Rapidement, les rapports entre Français et Portugais devinrent critiques : Lambert de la Motte jugea de son devoir de faire la guerre aux abus en même temps que de les dénoncer à Rome. C'était la lutte ouverte avec les missionnaires portugais qui refusèrent de reconnaître les pouvoirs du vicaire apostolique français, parce qu'il était venu aux Indes sans la permission de la chancellerie de Lisbonne, et les mêmes difficultés se retrouvaient au Tonkin et en Cochinchine entre les missionnaires envoyés par les évêques français et les Jésuites qui avaient succédé dans ces régions au P. de Rhodes. Ces rivalités n'empêchaient pas les deux partis de faire un magnifique travail apostolique, malgré les difficultés et les persécutions. En 1688, Lambert de la Motte ordonnait à Ayouthia les deux pre-

miers prêtres tonkinois, Benoît Hien et Jean Hué; en 1670, il tenait le premier synode de l'Église du Tonkin.

Mise au courant de tous les obstacles rencontrés par ses vicaires, la cour de Rome ne leur ménageait pas son appui. Leurs émissaires, Jacques de Bourges, Pallu, revenu lui-même à Rome après son séjour d'un an au Siam, Charles Sevin, leurs procureurs, les directeurs du séminaire des Missions étrangères à Paris, obtenaient la protection de la Propagande et de nombreux actes pontificaux en leur faveur. Leur juridiction était étendue aux royaumes du Cambodge et du Champa (1665), puis à la ville et à tout le royaume de Siam (1669) : le bref *Speculatores* (13 sept. 1669) mettait sous leur autorité tous les religieux missionnaires établis sur leurs territoires. Enfin, en 1673-74, Clément X leur donna son appui total et par des brefs à l'archevêque et à l'inquisition de Goa et aux religieux missionnaires, précisa l'autonomie des vicaires apostoliques en face du protectorat portugais dont les privilèges étaient limités au domaine effectif du Portugal. Officiellement, le Saint-Siège arrachait les vicaires apostoliques à la domination de la cour de Lisbonne et obligeait les religieux missionnaires à se soumettre à leur autorité. Quand les brefs de Clément X parvinrent aux Indes orientales, l'archevêque de Goa, puis les Jésuites (1677) cessèrent leur résistance, malgré les menaces du roi de Portugal.

A cette époque, l'autorité des évêques français dans les missions d'Indochine s'était affermie. Au Siam, où Louis Laneau avait été nommé vicaire apostolique en 1673, l'amitié du souverain Phranarai leur donnait un grand prestige. En Cochinchine, le souverain Hien-Vuong désirait que Lambert de la Motte vînt s'installer chez lui et lui donnait le droit de circuler librement dans le royaume. Au Tonkin, bien que la situation des missionnaires y fût très précaire, le nombre des chrétiens augmentait chaque année.

En 1679, Lambert de la Motte mourait à Ayouthia. La capitale du Siam, gardant la tombe du premier évêque français entré dans les missions d'Indochine, devenait, pour ses compagnons et ses successeurs, ce que Macao était depuis plus d'un siècle pour les Jésuites portugais, un centre d'attraction et de rayonnement.

Mais la lutte de la Propagande contre le patronat portugais n'était pas terminée. Il est à désirer que Mgr Chappoulie ne tarde pas à nous en conter la fin et comment la papauté fut amenée à créer les circonscriptions missionnaires confiées par elle à une famille religieuse déterminée, régime actuel de nos missions.

Certains lecteurs regretteront peut-être, comme moi-même, que Mgr Chappoulie n'ait pas mieux fait connaître les conditions de la vie des missionnaires, leurs relations quotidiennes avec le peuple indochinois, leurs moyens matériels d'existence, leurs ruses pour échapper aux poursuites dont ils étaient l'objet, et, à ce sujet, il aurait trouvé des renseignements dans les archives des Missions étrangères. On aurait pu mieux se rendre compte des difficultés de

leur apostolat et du mérite de leur succès. Mgr Chappoulie peut nous répondre, et c'est son droit, que cela l'eût entraîné bien loin, que c'est un sujet spécial qui nécessiterait un volume à part, et enfin que ce n'était pas le sujet qu'il avait choisi.

Précédé du *François Pallu* du chanoine Baudiment (1934) et de la thèse de M. de Vaumas (1942) sur *l'Éveil missionnaire de la France*, l'ouvrage de Mgr Chappoulie pouvait paraître handicapé. Il n'a point souffert de ses deux devanciers qui avaient déjà parlé des débuts de l'Indochine chrétienne. Baudiment avait étudié un homme, Pallu, et son rôle dans la fondation du séminaire des Missions étrangères. M. de Vaumas ne s'était pas limité à un homme, mais avait embrassé toute la France. Mgr Chappoulie se place plus haut et plus loin, il étudie la question sous l'angle où l'a vue le Saint-Siège. A l'aide des sources vaticanes, que la guerre l'a empêché d'utiliser encore davantage, il nous montre comment, au XVII^e^ siècle, Rome prit en mains le problème missionnaire et élabora les principes qui devaient permettre le développement des missions. La mission d'Indochine nous apparaît ainsi telle qu'elle fut placée sur le plan mondial et diplomatique dès ses débuts, en même temps que sur le plan religieux et national. Son histoire est bien commencée, nous souhaitons qu'elle soit continuée jusqu'à nos jours[1].

Paul Roussier.

Louis Grimaud. — *Histoire de la liberté d'enseignement en France.* Tome I : *l'Ancien Régime.* Tome II : *la Révolution.* Préface de Robert Beudant. — Grenoble et Paris, B. Arthaud, 1944. 2 vol. in-8° de LX-124 et 461 pages. Prix : 250 francs.

Sur cette question de la liberté d'enseignement, si grave, plus que jamais actuelle, voici un ouvrage dont la lecture s'impose. L'auteur est de longue date familier avec le sujet. En 1898, il avait présenté à la Faculté de droit de Grenoble, comme thèse de doctorat, une copieuse étude consacrée à l'histoire de la liberté d'ensei-

1. Les sources utilisées par l'auteur emploient des noms différents pour les provinces ou les localités. Ces noms sont respectés, c'est très bien, mais ils ne sont pas toujours faciles à identifier. Il eût été plus facile au lecteur de suivre les pérégrinations des missionnaires si les noms cités avaient été reproduits sur une carte moderne, à l'échelle des cartes anciennes. L'index, qui aurait pu remédier à cette absence de carte moderne, en donnant les différentes formes des noms, manque souvent de précision. Ainsi pour les provinces de Ranran et de Pulocambi ; à Ranran nous trouvons Ranran ou Phu Yen ou Pulocambi ; à Pulocambi nous trouvons Pulocambi ou Quinhin; à Phuyen nous trouvons Phuyen ou Fumoy ou Ranran. A Quinhin enfin on peut lire « actuellement Quinhon ». Vraiment une carte moderne manque.

gnement en France depuis la chute de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. Cette œuvre de jeunesse avait été, lors de sa publication, justement remarquée. M. Grimaud n'avait cessé depuis lors de poursuivre ses recherches et d'accumuler des matériaux, avec l'espoir de pouvoir donner un jour une édition nouvelle. Pour que cet espoir se réalise enfin, une attente de près d'un demi-siècle a été nécessaire. Mais d'ailleurs les deux volumes que voici, et que d'autres suivront, ne sauraient être considérés comme étant seulement une édition nouvelle. Il s'agit bien plutôt d'un ouvrage nouveau.

Dans sa forme première, l'exposé historique de M. Grimaud ne commençait vraiment qu'à la Révolution. Le titre donné par lui à sa thèse l'indiquait d'ailleurs de façon expresse. Tout au plus, dans une courte introduction de quelques pages, M. Grimaud avait-il estimé nécessaire de donner sur l'époque de l'Ancien Régime quelques indications extrêmement sommaires, pour faire ainsi mieux comprendre la portée exacte de l'œuvre révolutionnaire en matière d'enseignement. Les neuf pages de l'introduction de naguère ont été développées de telle sorte qu'elles sont devenues la matière d'un volume. Dans l'œuvre définitive dont M. Grimaud commence la publication, le tome I ne concerne en effet que la seule période de l'Ancien Régime. Quant au tome II, consacré à la Révolution, il a, lui aussi, un caractère nouveau. On en jugera aisément par une simple remarque. Dans l'ouvrage primitif, la période révolutionnaire tenait en 70 pages, et encore l'auteur y faisait-il rentrer le Consulat. Maintenant, au contraire, dans la forme définitive donnée par M. Grimaud à son œuvre, un volume de plus de 400 pages se trouve consacré à la Révolution, et le Consulat reste en dehors.

M. Grimaud n'a point l'intention de s'arrêter là. Il se propose bien plutôt de poursuivre son œuvre. Les volumes suivants seront, nous dit-il, consacrés aux institutions du Consulat, puis au monopole établi sous le Premier Empire, enfin aux campagnes entreprises à partir de la Restauration pour conquérir la liberté dans les trois ordres d'enseignement. Les derniers volumes traiteront de la période contemporaine.

Le programme ainsi établi est vaste, et à voir la façon dont M. Grimaud en a déjà commencé la réalisation, on ne peut que souhaiter très vivement le voir poursuivre jusqu'au bout sans encombres.

Juriste et historien, se mouvant avec une égale aisance dans le dédale des lois et dans celui des faits, M. Grimaud s'est fait une règle absolue d'observer l'impartialité la plus rigoureuse, sans pour autant céler ses sympathies. « Nous ignorons, écrit-il, l'accueil qui sera fait à ce nouveau travail. Notre ambition serait comblée si l'on disait de lui ce qu'on a dit de son aîné : C'est un livre de bonne foi. »

Cette œuvre de bonne foi est aussi une œuvre de science. D'une documentation extrêmement étendue, elle est appelée à rendre de

grands services. Sans qu'y soient jamais sollicités ni les faits ni les textes, elle porte témoignage. Les défenseurs de la liberté d'enseignement sauront en faire usage et en tirer profit. Quant à ses adversaires, ils y trouveraient matière à utiles réflexions.

Nous ne saurions songer à résumer ces deux volumes si pleins de substance et que précède une importante bibliographie d'une utilité manifeste. Signalons seulement quelques points essentiels. Dans le tome I, on retiendra notamment la distinction faite par M. Grimaud en ce qui concerne le double aspect sous lequel est susceptible d'être envisagée la liberté d'enseignement : liberté d'enseigner et liberté d'apprendre. On retiendra aussi les pages dans lesquelles il expose comment, sous l'Ancien Régime, alors qu'il n'existait pas d'enseignement d'État, et que l'Église avait traditionnellement un droit de regard extrêmement étendu en matière d'enseignement, le besoin de la liberté d'enseignement fut ressenti d'abord par les protestants, — comment aussi, à la fin de l'Ancien Régime, se font jour des idées nouvelles, qui déjà portent en germe les principes de la Révolution.

Les amples développements consacrés dans le tome II à l'époque révolutionnaire mériteront surtout de fixer l'attention, soit que M. Grimaud étudie les mesures destructrices, soit qu'il expose les idées nouvelles, telles qu'elles se manifestent, tantôt dans des réalisations positives, tantôt dans de simples projets.

Ces idées nouvelles, elles se rattachent d'ailleurs à un double courant, dont l'un se réclame du principe de liberté, tandis que l'autre est dans le sens du despotisme le plus absolu. Ce courant despotique, il se manifeste de façon particulièrement éclatante dans le fameux projet Lepelletier de Saint-Fargeau, lu à la Convention par Robespierre le 13 juillet 1793, et aux termes duquel tous les enfants doivent être soumis à l'éducation commune. Au courant opposé se rattachent, à des degrés divers, les noms de Mirabeau, de Talleyrand, de Condorcet, de Lakanal. La constitution de l'an III et la loi du 3 brumaire an IV reconnaissent la liberté d'enseignement.

Sous le Directoire, à côté des écoles publiques, se créent des écoles privées extrêmement nombreuses, dans l'ordre surtout de l'enseignement primaire, M. Grimaud les étudie les unes après les autres : écoles catholiques romaines, écoles constitutionnelles ou chrétiennes, écoles théophilanthropiques.

Le succès croissant des écoles catholiques romaines va de pair avec le discrédit des écoles publiques, d'inspiration jacobine et antireligieuse. Aussi, après le coup d'État de Fructidor, toute la politique scolaire du Directoire tend-elle à réglementer de façon très stricte la liberté d'enseignement, de telle sorte que, bien que reconnue formellement par la Constitution, elle n'aurait plus en fin de compte qu'un caractère théorique.

Ainsi s'explique l'arrêté du 27 brumaire an VI exigeant un stage scolaire — l'idée sera reprise plus tard — pour l'accès aux fonctions publiques. Ainsi s'explique encore l'arrêté du 27 pluviôse

an VI, organisant la surveillance des écoles au moyen de visites. Elles ont un triple objet : vérifier la nature des manuels en usage, vérifier si les écoles observent le décadi et les fêtes républicaines, vérifier si l'on s'honore du nom de citoyen.

Par ailleurs, des projets s'élaborent, auxquels sont restés attachés les noms de Dulaure et de Luminais. L'idée maîtresse est simple. Il s'agit avant tout, pour Dulaure, d' « assurer le républicanisme de l'éducation nationale ». Luminais pense de même. « Il faut, lit-on dans son rapport, astreindre les maisons particulières d'éducation à des règles tellement sévères que ni les instituteurs ni les élèves ne puissent échapper à l'enlacement des principes du républicanisme dans lesquels vous voulez les prendre et les retenir. » Si de tels projets avaient été adoptés, c'en eût été fait de la liberté d'enseignement. Ils sont hautement significatifs d'un état d'esprit qui, bien des années plus tard, devait inspirer d'autres propositions conçues dans un même dessein, et dont l'étude trouvera place dans les volumes à venir. Dès maintenant, M. Grimaud ne s'est pas fait faute de faire, d'un mot, certains rapprochements qui, à vrai dire, s'imposent[1].

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

Joseph CAMELIN. — *Les Prêtres de la Révolution. Répertoire officiel du clergé constitutionnel de Rhône-et-Loire (avril 1791-octobre 1793)*. — Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1944. In-8° de 397 pages.

Le docteur Joseph Camelin, d'abord directeur de *l'Express de Lyon*, puis, après 1918, pendant plusieurs années secrétaire de

1. Dans sa bibliographie générale, M. Grimaud mentionne l'ouvrage bien connu de l'abbé Grente, *le Culte catholique à Paris, de la Terreur au Consulat*. Pourquoi donc, lorsque par la suite il est amené à s'y référer (par exemple, t. II, p. 231), ne manque-t-il jamais de lui attribuer pour auteur Mgr Grente ? — La qualification de « vicaires généraux du primat de la Gaule Narbonnaise », donnée (t. II, p. 281) aux vicaires généraux de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse, apparaît surprenante. — Le citoyen Le Coz, « ministre du culte catholique à Quimper », à qui le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, adresse à la date du 30 fructidor an VI une lettre déclarant que les fonctions de professeur et de ministre d'un culte, quel qu'il soit, sont incompatibles, serait, écrit M. Grimaud, l'évêque constitutionnel du Finistère. C'est là une méprise. Il s'agit en réalité de Claude Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine et métropolitain du Nord-Ouest, qui devint par la suite archevêque concordataire de Besançon. Le titre d'évêque constitutionnel du Finistère ne lui appartient nullement. Il fut porté, d'abord par Expilly, plus tard par Audrein. — Le député Henri Brisson qui, en 1902, prit l'initiative d'une proposition tendant à interdire l'enseignement aux membres du clergé séculier, est dit « ancien président du Sénat » (t. II, p. 408, note 516). Ce personnage, qui a marqué dans l'histoire de la Troisième République, aurait dû être qualifié « ancien président de la Chambre des députés », mais non point du Sénat, auquel il n'appartint jamais.

rédaction au *Progrès de Lyon*, avait de bonne heure consacré les loisirs que lui laissaient ses occupations professionnelles à des recherches sur l'histoire religieuse de la Révolution à Lyon. Désireux d'obtenir le diplôme de docteur ès lettres, il avait préparé un travail sur *Adrien Lamourette, évêque de Rhône-et-Loire et l'Église constitutionnelle de Lyon (1791-1793)* qui servirait de thèse principale et une étude sur *le Clergé constitutionnel de Lyon et de Rhône-et-Loire* qui jouerait le rôle de thèse complémentaire. Ni les circonstances, ni surtout son état de santé ne permirent au Dr Camelin de réaliser les projets ainsi entrevus. Les thèses n'ont pas été présentées. Le travail sur Adrien Lamourette demeure inachevé. Heureusement l'intelligente générosité de la Société des Bibliophiles lyonnais, celle en particulier de MM. de Clavière et Jean Tricou, a permis au répertoire du clergé constitutionnel de Rhône-et-Loire de ne pas rester enfoui dans les cartons et d'être livré au public quelques mois avant la mort de M. Camelin, survenue à Vallauris le 26 octobre 1944.

Comme il l'écrit dans l'avant-propos de son livre, c'est un « véritable dictionnaire du clergé constitutionnel de la Révolution à Lyon et dans le département » que le Dr Camelin nous présente; ou encore, si l'on veut, une liste de tous les prêtres ayant rempli des fonctions dans l'Église constitutionnelle de Rhône-et-Loire du 15 avril 1791 au 8 octobre 1793, c'est-à-dire de la prise de possession par Lamourette de son siège épiscopal à la fin du siège de Lyon et à la reprise de la ville rebelle par les troupes fidèles à la Montagne.

Pour donner à son répertoire toute la précision désirable, le Dr Camelin a tout d'abord patiemment exploré les nombreux registres paroissiaux (plus de deux mille) appartenant aux deux départements actuels du Rhône et de la Loire. La loi du 20 septembre 1792 sur l'état-civil supprimait ces registres. En fait on continua toutefois à les tenir dans un certain nombre de paroisses pendant quelques semaines et même parfois jusqu'au début de 1793, mais pas au delà. Pour l'année 1793, M. Camelin, à qui manquait dorénavant cette précieuse source d'information, a consulté avec soin les registres financiers, les « états de paiements » aux membres du clergé. Il a tenu compte aussi des données des registres d'ordination de Lamourette et du tableau général des prêtres du diocèse de Lyon, dressé en septembre 1802 par l'abbé Courbon, ancien vicaire général de Mgr de Marbeuf. Bref, on peut tenir pour certain qu'il n'a rien négligé de ce qui pouvait lui permettre de dresser un répertoire aussi exact et aussi complet que possible.

Ce répertoire nous présente d'abord Lamourette et son conseil. Vient ensuite par ordre alphabétique la longue liste des prêtres constitutionnels. Elle forme l'essentiel du travail (p. 67 à 337). Il faut signaler aussi, à la fin de l'ouvrage, une liste des prêtres de Lamourette. M. Camelin avait songé jadis à consacrer à ceux-ci tout un volume. Là aussi le temps lui a fait défaut pour réaliser son dessein, comme il lui a manqué pour étudier, ainsi qu'il y

avait songé, la question toujours controversée de la rétractation de Lamourette quelques jours avant son exécution.

On ne lit pas un répertoire comme un roman. Un répertoire bien conçu et bien réalisé est un instrument de travail, une source de renseignements que les vrais chercheurs, les érudits, les simples amoureux du passé local aiment à consulter. Le Dr Camelin avait l'ambition de donner à son répertoire ce caractère et cette utilité. Il ne semble pas exagéré de dire qu'il y a parfaitement réussi. Certains érudits trouveront peut-être de ci de là quelques détails à corriger. L'auteur s'attendait bien à la chose, qui écrivait dans son avant-propos : « Chez ceux qui m'avaient précédé... j'ai rectifié quelques inexactitudes. On en relèvera d'autres chez moi. Je m'en excuse et remercie par avance ceux qui les signaleront. Le but principal de l'histoire est ... de savoir exactement. Ce résultat passe avant l'amour-propre ou la vanité de l'auteur » (Introduction, p. 13).

La lecture du répertoire de M. Camelin fait souhaiter que le clergé constitutionnel, encore assez imparfaitement connu, soit l'objet de travaux semblables dans chacun des 83 diocèses établis par la Constitution civile. Qu'il soit permis à quelqu'un qui a tenté une besogne analogue pour deux ou trois districts de l'évêché du département du Nord de dire que ce n'est pas une tâche impossible. C'est une œuvre qui certes réclame beaucoup de patience, d'attention et de méthode; mais elle paraît indispensable si on veut que puisse un jour être écrite, sur des données sérieuses et précises, une étude complète et exacte de l'Église constitutionnelle, de ses origines au Concordat de 1801.

Maurice CHARTIER.

Louis MADELIN. — *Histoire du Consulat et de l'Empire.* Tome IX : *la Crise de l'Empire, 1810-1811.* — Paris, Hachette, 1945. In-8° de 348 pages. Prix : 100 francs.

On pourrait discuter, cette fois encore, de la convenance du sous-titre : quelques prodromes ne sont pas la crise. Quoi qu'il en soit, l'auteur se propose, en 317 pages de texte et dix-huit chapitres, de raconter l'histoire de l'Empire, depuis le lendemain du mariage avec Marie-Louise jusqu'à la veille de la naissance du roi de Rome. Pour les affaires d'Espagne seulement, il pousse le récit jusqu'à la victoire stérile de Masséna à Fuentes de Oñoro (3 juin 1811). Dans ce volume, il n'est pas question des affaires religieuses, qui aboutiront bientôt au concile de 1811.

L'ordre chronologique est suivi, quoique parfois d'une marche un peu vague. Voilà pourquoi, sans doute, les opérations militaires en Espagne sont scindées en plusieurs chapitres épars : X, XI, XIII et XVI. De même les craquements successifs de l'alliance russe. Du moins M. Madelin, après Vandal et Sorel, fait-il peser

péremptoirement sur Alexandre la responsabilité de la rupture, que Thiers imputait surtout à Napoléon (chapitres VIII, XIV, XVII et XVIII).

Les sept premiers chapitres, centrés sur la disgrâce de Fouché (chap. V), reprennent souvent les faits, anecdotes, considérations, qui ont déjà trouvé place dans la matière des volumes précédents: voir, par exemple, t. VII, les six premiers chapitres. On ne peut nier que l'intérêt de ces 137 premières pages n'en soit affaibli. L'auteur lui-même semble en avoir eu conscience, si l'on en juge par les fréquentes formules : « Ai-je écrit... ai-je dit... j'ai en détails étudié... on se rappelle... j'ai cité le trait... mais je le répète... » et il répète encore parfois sans le dire. Quelle nouveauté peut-on espérer d'ailleurs du chapitre IX : « Napoléon face à l'Angleterre » ? L'épisode de la réunion de la Hollande à l'Empire n'y suffit point, moins encore les tractations du banquier Labouchère, cause ultime de la disgrâce de Fouché, déjà narrées au chapitre V.

Qu'on dise si l'on veut que ce neuvième volume, par son allure un peu languissante et statique, faite de rappels et de retouches, reflète assez bien cette sorte de calme déjà gros d'orages qui fait le fond du tableau entre le mariage autrichien et la naissance de l'héritier impérial. Il n'en est pas moins sensible qu'il offre un contraste frappant avec les deux volumes précédents, si hâtivement troussés autour d'événements beaucoup plus importants.

Le style présente toujours le même parti-pris de laisser-aller. L'écrivain s'éclipse toujours avec le même entrain derrière le conférencier. C'est ce qui nous vaut des phrases dans ce goût : « Si la chancellerie autrichienne se déclarait satisfaite, on pense si les cours allemandes l'étaient. » Lisez encore, à titre d'exemple entre cent, le portrait du soldat français en Espagne (pages 171 à 173).

Si l'on s'en rapporte, non sans quelque perplexité, à une annonce déjà ancienne, il ne resterait plus que trois volumes à l'intrépide historien pour achever son œuvre : ils lui réservent des sujets plus graves, des péripéties plus tragiques et infiniment plus chargées de matière.

E. Lavaquery.

Études de pastorale liturgique (Collection *Lex orandi*). — Paris, éditions du Cerf, 1944. In-8° de 394 pages.

En janvier 1944, les RR. PP. Duployé et Roguet, O. P., fondateurs du *Centre de pastorale liturgique*, réunirent à Vanves, au prieuré des Bénédictines missionnaires, pour des journées d'études, un certain nombre de moines et de prêtres séculiers, ainsi que quelques laïcs, tous soucieux de rénovation liturgique. Les rapports qui furent proposés et les échanges de vues qui les suivirent forment toute la matière de ce volume, qui se présente donc comme un compte rendu intégral des journées d'études de Vanves.

Le signataire de ces lignes a eu le privilège d'assister à ces stu dieuses séances, mais, retrouvant à la lecture, après un intervalle de presque deux années, tous les exposés qu'il avait alors entendus, il a l'impression d'une richesse encore plus grande que celle dont il avait gardé le souvenir. Il y a vraiment dans ce volume une *somme* d'analyses, de recherches, d'expériences et d'orientations qui en font un incomparable instrument de travail et même, en un sens beaucoup plus large, de culture.

Tout l'édifice s'insère entre deux porches, je veux dire entre deux rapports d'une importance toute spéciale : un porche d'entrée, le rapport du R. P. Gaston Morin, de l'Oratoire : *Pour un mouvement liturgique paroissial,* — et un porche de sortie : *Conclusion : ce que nous attendons du Centre de pastorale liturgique,* par Mgr Terrier, alors évêque de Tarentaise.

L'étude si dense et suggestive du R. P. Morin a été publiée aussi séparément dans une petite brochure de la *Clarté-Dieu,* et elle méritait assurément d'être ainsi détachée de l'ensemble auquel elle prélude si bien. On y trouve définie dans les termes les plus heureux l'orientation que doit prendre le mouvement liturgique actuel, s'il veut aboutir à ce résultat que la liturgie redevienne de nouveau effectivement « la voix et la vie même du peuple de Dieu » (p. 14) et qu'elle lui fasse « vivre les vérités de foi avec l'Église, en elle, comme elle en vit elle-même. » (p. 15.) Cette étude, riche en formules vigoureuses, signale aussi avec beaucoup de pénétration un assez grand nombre de dangers possibles et d'écueils à éviter : par exemple celui d'explications historiques trop abondantes et éloignées des besoins spirituels des fidèles d'aujourd'hui, celui de commentaires trop longs et tournant au bavardage pendant la messe proprement dite qui s'y trouve comme diluée et noyée, celui aussi de prétendre exclure au nom de la liturgie les méthodes de spiritualité « psychologique » ou « subjective » qui ont fait leurs preuves depuis quelques siècles... Sur deux points cependant, cet admirable rapport ne nous satisfait pas complètement. A propos de la langue liturgique (p. 16-17), nous croyons, malgré l'expérience décevante (paraît-il) des Anglicans, que la substitution de la langue vulgaire au latin dans la messe des catéchumènes et dans l'administration des sacrements est une amélioration désirable, si la traduction est établie avec discernement et quelque peu adaptée, pour certains détails, à la mentalité de nos contemporains. Et nous n'admettons pas que les fidèles, à la grand' messe, doivent normalement se contenter de prier sur les paroles du *Sanctus,* « transposition lyrique à leur usage » du Canon (p. 39-41), mais nous souhaitons vivement que les rubriques, quelque jour, invitent le prêtre à n'entamer le Canon proprement dit qu'après la fin du chant du *Sanctus,* de sorte que tous les *circumstantes* puissent s'associer à la « grande prière » que le célébrant adresse à Dieu en leur nom à tous et à laquelle ils devront répondre *Amen,* c'est-à-dire donner leur acquiescement formel.

Sur cette valeur de l'*Amen* qui termine le Canon, le R. P. Don-

coeur insista à juste titre dans son rapport, en citant le passage si caractéristique de la première épître aux Corinthiens (XIV, 1-28), « qui témoigne, disait-il, en faveur d'une liturgie intelligible » : « Comment répondrez-vous *Amen*, si vous ne savez pas de quoi on vous parle ? » Et le R. P. Doncoeur marque fortement que la liturgie ne doit pas être réservée à une élite, mais qu'elle a pour premier devoir d'être l'expression de tout « le peuple de Dieu », sous peine de manquer gravement à l'esprit même du christianisme. Il ne faut pas que « la vitesse de marche de nos avant-gardes nous sépare de la colonne de route » (p. 60), mais, dès lors, que de difficiles problèmes pose le souci d'amener *toute* la masse chrétienne, puis *tous* les néophytes de *tous* les milieux, même les plus populaires, à participer vraiment au mystère du Christ ! La difficulté ne saurait décourager cependant que des volontés trop faibles, et le rapport du Père Doncoeur était émouvant surtout par ce désir, constamment senti dans ses paroles, de donner le Christ par la liturgie et par tous les moyens possibles à *tous* nos frères sans exception.

Il m'est naturellement impossible de résumer les rapports qui suivent, et qui d'ailleurs n'atteignent pas tous à la valeur de ceux dont je viens de parler. Je dois me contenter de marquer l'intérêt essentiel des plus importants.

La savante communication de l'abbé Chirat sur *le Dimanche dans l'antiquité chrétienne* tend à nous restituer le sens qu'avaient les premiers chrétiens du jour du Seigneur, qui est avant tout la commémoration de la résurrection du Christ; elle nous place ainsi au cœur de l'antique spiritualité et, en nous éclairant sur le motif essentiel de la sanctification du dimanche, elle fournit un aliment substantiel à notre piété.

Il convenait aussi de dégager les « exigences contemporaines » afin de faire le point des besoins à satisfaire. Quatre rapports furent consacrés à cette tâche, dont deux avaient été confiés à des laïcs : P. Reuter étudia les « liturgies laïques modernes » et en tira des indications intéressantes sur les caractères que devrait posséder aujourd'hui toute liturgie religieuse qui veut être vivante; P. Goutet et P. Stagnara définirent « ce que nous attendons de nos paroisses » avec une sévérité pour nos prêtres diocésains qui parut excessive à plus d'un laïc présent, puis leur exposé donna l'occasion à l'abbé Rémilleux, curé de Notre-Dame-Saint-Alban, à Lyon, d'aborder en une trop courte intervention la question primordiale de l'argent dans la paroisse, qui aurait dû faire à notre avis l'objet d'un rapport au moins. De son côté, l'abbé Daniel (auteur de *France, pays de mission ?* avec l'abbé Godin, que le Seigneur avait rappelé à lui quelques jours avant la réunion de Vanves), nous mit en présence des réalités de l'apostolat en milieu ouvrier, et sur bien des points ce rapport très concret faisait écho à celui du R. P. Doncoeur; il mit notamment en lumière l'impossibilité de maintenir la langue latine partout où l'Église se trouve en face de néophytes ouvriers... Enfin le P. A.-M. Carré exposa les

premiers essais de « liturgie familiale » (expression quelque peu abusive, comme le fit remarquer Mgr Harscouët), et c'est là un sujet fort important, car il est très souhaitable que la liturgie ne reste pas entièrement confinée à l'église, mais qu'elle déborde en quelque sorte dans les foyers chrétiens, ces « petites églises », comme les appelait saint Jean Chrysostome...

Puis le « témoignage de l'expérience » est apporté par Mgr Chevrot, curé de Saint-François-Xavier, qui a restauré la grand'messe dans sa paroisse d'une façon remarquable, par M. Le Guennant en ce qui concerne le rôle de la schola, par Mgr Pinson, qui met en lumière les rapports très étroits de l'Action catholique et de la liturgie paroissiale, enfin par le P. Dubarle, qui relate une expérience liturgique dans un camp de prisonniers, où « le relief extraordinaire de la transcendance de l'acte sacré était obtenu précisément par la continuité avec la vie quotidienne et par la banalité de la liturgie extérieure » (p. 352).

Puis ce furent les « Conclusions » que Mgr Terrier nous donna en une magistrale leçon qui équilibre fort bien, comme je l'ai dit, à l'autre bout du livre, le rapport du P. Morin. Mgr Terrier, à qui nous devons aussi une lettre épiscopale pleine de substance sur le renouveau paroissial, s'attacha à nous montrer non seulement les obstacles qui retardent la restauration liturgique, mais aussi les « chances » qui peuvent la favoriser : à savoir un recul certain de l'individualisme dans l'humanité d'aujourd'hui et une aspiration diffuse à une vie plus communautaire, et aussi un renouveau du sens du sacré dans l'œuvre de nombreux écrivains du siècle (en premier lieu, évidemment, Péguy et Claudel). Il était bon de voir ces journées d'études s'achever ainsi sur des perspectives optimistes et sur les consignes d'action très nuancées que nous donna pour finir Mgr Terrier avec une souriante autorité.

Le volume contient en outre, en appendice, quelques « mises au point sur le sens et le rôle de la liturgie », où le R. P. Bouyer, prêtre de l'Oratoire, dissipe quelques confusions possibles en distinguant avec soin *liturgie* et *apostolat auprès des masses populaires :* ce sont là « deux réalités autonomes et qui ont pourtant une connexion vitale dans cette autonomie même ». Il est certain que cette note terminale éclaire rétrospectivement certaines oppositons (d'ailleurs fort courtoises) qui s'étaient manifestées à Vanves.

R. Flacelière.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉPERTOIRES ET TEXTES

René Gandilhon. *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France,* dressée sous les auspices du ministère de l'Éducation nationale... sous la direction de Charles Samaran. Période 1910-1940. Tome I : *Ain-Creuse.* — Paris, « les Presses universitaires », 1944. In-4° de VII-506 pages à 2 colonnes.

Nous avons annoncé, il y a quatre ans[1], la reprise, sous les auspices du Comité des travaux historiques, de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France,* dressée jadis par R. de Lasteyrie et A. Vidier, et interrompue à la date de 1910. Sous la direction de M. Ch. Samaran, membre de l'Institut, directeur des Archives de France, c'est M. René Gandilhon, docteur ès-lettres, archiviste en chef de la Marne, qui s'est chargé de cette entreprise. Elle lui vaudra la reconnaissance de tous les érudits dont il aura ainsi facilité le travail.

Le premier volume de la nouvelle série, qui recense les travaux publiés de 1910 à 1940, vient de paraître. Il étend son dépouillement aux vingt-trois départements compris, par ordre alphabétique, entre l'Ain et la Creuse. Les travaux de quatre-vingt douze sociétés, dont trente fondées depuis 1910, y sont méthodiquement signalés, année par année. Et c'est un total de 58 554 articles dont on trouve ici la référence.

MM. Samaran et Gandilhon ont conservé la structure même du recueil de Lasteyrie. Ils lui ont cependant apporté quelques perfectionnements. En principe, ils s'en sont tenus, comme par le passé, aux articles d'histoire et d'archéologie, mais ils y ont joint aussi la mention des articles de géographie, voire de géologie (quand ces derniers avaient quelques rapports avec la géographie, la préhistoire ou l'archéologie) et les articles de folklore. Ils ont également recueilli, dans les comptes rendus des séances, tout ce

1. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XXVII (1941), p. 229-232.

qui pouvait être intéressant du point de vue historique. Ainsi se trouve satisfait, au moins en partie, un des vœux que nous avions formulés ici-même, quand nous avons signalé le projet de ce nouveau recueil, alors en préparation.

Nous avions souhaité aussi qu'une brève analyse fût donnée de chacun des articles, pour faciliter la tâche des chercheurs. M. Samaran nous avait alors répondu[2] que les dimensions mêmes de l'ouvrage ne permettaient pas de l'accroître à ce point. Nous avons eu cependant la satisfaction de constater que, dans certains cas tout au moins, le contenu de l'article est précisé entre crochets : par exemple, lorsque le titre est trop vague, ou lorsque l'article comporte plusieurs parties distinctes. C'est ainsi que, pour des publications de textes, simplement intitulées « Documents divers », une énumération est donnée de ces documents; de même, à propos des « excursions annuelles » de certaines sociétés, la liste est fournie des monuments visités, ou, en ce qui concerne certains dépouillements de registres paroissiaux, la liste des paroisses intéressées. Ajoutons que lorsque l'auteur de l'article n'a signé que par des initiales, on a rétabli, entre crochets, chaque fois qu'il a été possible, son nom et son prénom en entier.

En tête du dépouillement des travaux de chaque société, un renvoi indique les tomes et pages de la *Bibliographie* de Lasteyrie, où il faut chercher les publications antérieures de cette même société. Pour les sociétés fondées depuis 1910, des indications sont données sur la date de leur fondation et sur leur activité.

C'est donc un instrument de travail extrêmement précieux que nous fournissent ainsi MM. Samaran et Gandilhon. Souhaitons que, contrairement à ce qui advint pour les volumes de la *Bibliographie* de Lasteyrie, les exemplaires de ce nouveau recueil puissent être consultés dans toutes les bibliothèques publiques, y compris les bibliothèques municipales.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

Archives départementales de Seine-et-Marne. Répertoire numérique de la série H (Clergé régulier, Ordres militaires religieux, Hospices et maladreries), dressé par Jean HUBERT, archiviste du département. — Melun, Imprimerie administrative, 1939. Grand in-4°, 172 colonnes.

La série H des Archives départementales de Seine-et-Marne a donné lieu à deux volumes d'inventaire publiés par Lemaire en 1864 et 1880. Depuis, elle s'est enrichie par dons et acquisitions d'environ 400 titres, quelques-uns fort anciens. Le cas n'est pas particulier à la Seine-et-Marne, mais il faut se féliciter qu'on ait songé sans trop attendre à imprimer le catalogue de ces réintégrations. Par un procédé assez ingénieux d'ailleurs.

On sait le désordre qui a présidé au classement des différents fonds dans les archives départementales. Non seulement des titres

2. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXVIII (1942), p. 80-82.

ont été inventoriés dans des séries autres que celles qui leur étaient propres, mais d'importants documents en ont été distraits qui sont actuellement à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et dans des collections particulières. Si, à l'heure actuelle, on ne peut songer à refaire d'anciens inventaires, il est facile pour un même dépôt de corriger les erreurs commises dans le classement par séries. C'est ce que vient de réaliser avec bonheur M. l'archiviste de Seine-et-Marne dans un *Répertoire numérique* nouveau où sont représentés tous les titres, anciennement inventoriés ou non, qui composent la série H de ses Archives. A ce tableau, clair et complet, sont annexées la bibliographie de chaque établissement et l'indication des manuscrits qui les concernent et se trouvent dans les bibliothèques publiques du département. Nous avons ainsi plus qu'un répertoire et mieux qu'un inventaire sommaire. De moins grand format on l'appellerait un manuel; tel qu'il se présente, c'est un indicateur des sources de l'histoire monastique en Seine-et-Marne. Et si j'ajoute que l'auteur, soucieux de son rôle d'informateur, a poussé la prévenance jusqu'à dresser la liste des maisons religieuses du département sur lesquelles on ne possède à Melun aucun titre, les érudits locaux, dégagés du coup de l'appréhension inhérente à la recherche d'inédits, ne lui ménageront pas une louange particulière.

Victor Carrière.

Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle, publiées sous la direction de Georges Guichard, comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour. Tome IX. — Mâcon, Protat, 1943. In-4° en feuillets de plus de 400 pages[1].

Le neuvième fascicule des *Chartes du Forez* se présente cette fois sous une reliure provisoire et simplifiée, sans que la qualité du papier ni de l'impression trahissent la dureté des temps; il contient les pièces 911 à 1050, datées de 1115 à 1290; pièces de toutes provenances : Archives nationales, Bibliothèque nationale, Archives départementales du Rhône, de la Loire, de la Côte-d'Or et de la Nièvre, et collections particulières. Leurs objets sont des plus variés; la plupart concernent cependant les biens des divers établissements religieux de la région.

La même annotation surabondante que dans les fascicules précédents vient ici encore enrichir le texte et même l'interrompre, parfois de façon assez incommode : six pages de notes au n° 926, sur la famille Vernin, à propos d'un juge du Forez qui vidime un acte; n° 966, sur la famille Peillon; n° 967, sur la famille Lugnez (jusqu'à 1941 !); n° 973, sur la maison de Saint-Symphorien (quatre pages); n° 999, sur les variantes d'un seing de notaire, avec

1. Voir les comptes rendus des tomes I à VIII, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 264-266; t. XXII (1936), p. 216 ; t. XXIII (1937), p. 258, 547; t. XXV (1939), p. 236-237; t. XXIX (1943), p. 334-335.

fac-similé ; etc. Cette annotation très riche est quelquefois assez superflue, par exemple la note 4 du n° 932 pour commenter la formule *heredibus vel successoribus* paraît inutile. Par contre, en certains cas, des précisions seraient bienvenues : n° 942, la mention bibliographique « publié dans le *Bulletin de la Diana,* X, 143 », est trop sommaire; n° 945, note 29, il fallait donner le numéro (1130) de l'*Inventaire des sceaux de Bourgogne* de Coulon dont on critique la lecture. N° 936, le cinq des kalendes de mars est le 25 février et non le 21.

Les éditeurs annoncent la publication prochaine de deux volumes de tables des noms et des matières, indispensables pour utiliser facilement l'énorme documentation contenue dans les neuf tomes parus. On goûtera la courte et spirituelle récréation qu'ils ont prise en attendant pour célébrer la millième charte imprimée, par un acte en bonne forme et en bonne langue, daté de 1938, 26 juin, « *qua die cantatur Millesima Carta* ». L'érudition sait trop rarement sourire.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Les Plus vieux textes du Carmel, traduits et commentés [par le P. François de Sainte-Marie, O. C. D.] (Collection *La Vigne du Carmel*). — Paris, éditions du Seuil, 1945. In-16 carré de 277 pages, fac-similés.

Le P. François de Sainte-Marie, s'il m'est permis de dévoiler son anonymat, a eu la bonne idée de faire connaître au public les premiers textes sur lesquels se fonde l'histoire des Carmes. Cet ordre qui a été fort répandu en France, qui a joué un rôle remarquable dans l'histoire du mysticisme, est resté moins connu que les Dominicains et les Franciscains : il n'a jamais eu la même importance ni fait l'objet d'autant d'écrits anciens et modernes.

Non rédigé sous forme d'histoire, l'ouvrage que je loue en offre les matériaux. Ceux-ci sont précédés d'introductions sobres et judicieuses dont la série jette une vive lumière sur les origines. Une première question se posait : que penser de la filiation des Carmes vis-à-vis du prophète Élie ? Sans vouloir rompre avec une créance invétérée, le P. François de Sainte-Marie laisse voir la vérité : Élie a eu des disciples et des continuateurs; dans la Palestine du IV^e^ siècle florissaient les ermites; la plus ancienne règle écrite des Carmes (1205-1210), celle que leur octroya le patriarche de Jérusalem Albert, ne créa pas un ordre nouveau, mais donna une constitution à un groupement de cénobites préexistants; des textes de 1177 montrent la présence de pieux anachorètes sur les flancs du Mont-Carmel; le culte d'Élie vivait en 1160. Tout cela est indéniable. Mais entre le IV^e^ et le XII^e^ siècle plane un long silence. La règle d'Albert ne souffle mot d'Élie; elle prescrit même l'abstinence perpétuelle, alors que le corbeau qui ravitaillait Élie lui apportait quotidiennement sa ration de viande... Entre Élie et les Carmes, on admettra qu'il y eut un lien de révérence plutôt

qu'une descendance directe. Les premiers moines que l'on puisse qualifier Carmes du Carmel sont des Latins, à une époque où l'empire des Croisés expliquait ce transfert des Occidentaux en Palestine.

Autre problème : la transplantation subséquente des Carmes en Occident ouvrit une crise profonde. La présentation des faits par notre auteur souffre ici d'un certain flottement. Il dit quelque part que saint Louis amena les bons religieux en France au retour de sa première croisade (1254), ailleurs il date leur établissement dans notre pays de 1265. Il définit l'Ordre comme n'étant encore, en 1270, qu'une fraternité de laïcs, alors qu'Innocent IV, dans ses bulles de 1248 et 1254, qui favorisent leur réception en Occident, les autorise à y célébrer les offices, à prêcher, à confesser, à enterrer leurs Frères. Les nouveaux venus ont dû être d'abord en France ce qu'ils avaient été en Orient : des ermites laïcs, vivant chacun dans une cellule séparée, sous l'autorité d'un prieur, travaillant pour fuir l'oisiveté, mais faisant de la contemplation le but principal de leur existence. Leur exode de Palestine remonte à 1238. Peu après, une évolution se dessina chez eux. A certains Carmes, l'ordre des Dominicains parut un idéal à imiter : d'où une lutte entre ceux-là et les traditionnalistes fidèles à l'esprit originaire de l'Institut, la vie ascétique et mystique. Le plus chaud partisan de cette tendance conservatrice fut le prieur général Nicolas le Français qui l'exprima dans sa *Flèche ardente* de 1270. Les injures qu'il y décoche à ses adversaires trahissent une certaine conscience de son échec. Déjà, en entrant dans le sacerdoce, les ermites avaient accompli leur premier pas vers une nouvelle destinée. Il conduisait à un second, à la vie apostolique, toute adaptée au ministère, quand les moines s'adonnèrent à la prédication et à la confession (ce que nous révèlent les bulles d'Innocent IV). Le terme fut atteint quand, à partir de 1270, les Carmes postulèrent les grades universitaires. La direction des âmes les avait conduits à l'étude de la théologie et de la philosophie, sans parler des autres branches du savoir.

A pousser trop loin cette progression, les Carmes, en se modelant sur les Frères Prêcheurs, auraient tendu à se fondre avec eux, ou ils auraient fait double emploi et végété en marge de concurrents puissants. Dans un prochain ouvrage, le P. François de Sainte-Marie nous éclairera, s'il plaît à Dieu, sur l'histoire de son ordre après le XIII^e^ siècle. On sait d'avance que celui-ci devint, au XVII^e^ siècle, l'un des foyers du renouveau mystique, d'où il résulte que sa marque originale ne fut jamais totalement oblitérée.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Saint ANTOINE DE PADOUE. *Les Sermons pour l'année liturgique.* Traduction française [et introduction] par l'abbé Paul BAYART (Textes franciscains). — Paris, Éditions franciscaines (1944). In-16 de 256 pages. Prix : 40 francs.

Antoine de Padoue fut le disciple savant de François d'Assise. Docteur de Coïmbre, prêtre, il a prêché la bonne doctrine et publié lui-même ses sermons ... ou plutôt les schémas de ses sermons. Bourrés de textes scripturaires interprétés avec une grande liberté, ces analyses, groupées dans l'ordre liturgique des fêtes de l'année, ressemblent à des paquets de fiches plutôt qu'elles ne répercutent l'écho des envolées oratoires qui transportaient l'auditoire du saint.

Ce sont d'ailleurs proprement les fiches du saint qu'il a réunies lui-même sous le titre de *Concordantiae morales sacrorum bibliorum.* On y trouve, sous une rubrique de matière, une moisson plus ou moins copieuse de citations de l'Écriture avec référence au Livre d'où chacune est tirée.

L'introduction de M. Bayart ne nous renseigne nullement sur la bibliographie des Sermons, ni sur leur histoire littéraire, ni sur les vues qui ont dicté son choix. En effet l'œuvre sermonaire d'Antoine de Padoue est considérable : ses *Sermones dominicales* n'occupent pas moins de 320 pages in-folio dans l'édition publiée en 1641 à Paris par le P. Jean de la Haye, procureur des Frères Mineurs, c'est dire que l'éditeur moderne a élagué hardiment. La traduction m'a, sous cette réserve, paru fidèle, autant que j'ai pu le contrôler.

B. P. H.

ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE

Joseph-C. PLUMPE. *Mater Ecclesia, An inquiry into the concept of the Church as mother in early christianity* (Studies in christian antiquity edited by Johannes Quasten, n° 5). — Washington, the catholic University of America Press, 1943. In-8° de XXII-149 pages. Prix : 2 dollars.

Nous sommes très habitués à regarder l'Église comme une mère. Quelle est l'origine, quels sont, au cours de la période anténicéenne, les premiers développements de cette idée ? M. J. C. Plumpe, dans un ouvrage très soigné, très riche en références, s'attache à répondre à ces deux questions. Avec beaucoup de raison, semble-t-il, il voit le point de départ de l'expression dans les passages de l'Ancien Testament qui donnent à Jérusalem le nom de mère (*Ps.* 86, 3 à 5) ou qui parlent des enfants de Jérusalem (*Is.*, 54, 1; 66, 6; *Lam. Ierem.*, I, 1 ss.; *Ezech.*, 16, 20 ss.) et surtout dans l'opposition faite par saint Paul entre la Jérusalem terrestre et la Jérusalem d'en haut qui est notre Mère (*Gal.*, 4, 26). Dans l'*Apocalypse* (19, 7; 21,9), comme dans les épîtres de saint Paul (*Rom.*, 7, 2-4; *Ephes.*, 5, 23-33), l'Église est représentée comme l'épouse du Christ.

Il n'est pas difficile de rapprocher les deux idées pour aboutir à la représentation totale de l'Église, mère Vierge et immaculée des fidèles qu'elle enfante chaque jour à Jésus-Christ, et il n'est pas indispensable de faire intervenir ici les élucubrations gnostiques dans lesquelles l'Église prend place parmi les éons ou les cultes phrygiens de la *Magna Mater*.

La *Secunda Clementis*, le *Pasteur* d'Hermas, qui sont des productions romaines du IIe siècle parlent des enfants de l'Église, mais sans donner expressément à l'Église le titre de mère, si bien qu'il faut attendre la lettre des chrétiens de Lyon et Vienne en 177 et l'*Adversus Haereses* de saint Irénée pour trouver le premier emploi de la formule. Il nous plaît de relever dans cette revue le fait signalé par Plumpe, bien que celui-ci insiste à bon droit sur l'origine orientale des rédacteurs de la lettre et de saint Irénée lui-même et qu'il croie trouver en Asie Mineure, peut-être même plus précisément en Phrygie, la patrie de l'expression.

En tous cas, durant les trois premiers siècles, ce sont surtout des Égyptiens (Clément et Origène) et des Africains (Tertullien et saint Cyprien) qui parlent de l'Église mère. M. Plumpe analyse avec beaucoup de pénétration tous les textes où figure cette métaphore et il en met en pleine lumière la valeur. Les exigences de l'ordre chronologique l'amènent d'ailleurs à revenir en Orient pour terminer son enquête par une étude du mysticisme de saint Méthode de Philippes (ou d'Olympe), et il souligne, ce qui n'est peut-être qu'une coïncidence, son retour à la Phrygie, présentée au début de l'enquête comme la terre d'élection de la formule.

Le dernier chapitre traite du silence de Rome : ce n'est pas en effet avant le IVe siècle que l'Église reçoit à Rome le titre glorieux de mère. M. Plumpe explique ce fait par la fidélité de l'Église romaine aux idées et aux expressions traditionnelles et par son aversion pour les expressions empreintes d'une affectueuse tendresse. L'Église de Rome est la souveraine (Ahercius); elle commande au monde entier, sans qu'il lui plaise de se rendre aimable. Je ne sais si ces explications sont fondées, car, après tout, Rome est assez pauvrement représentée dans la littérature chrétienne des trois premiers siècles et l'argument *ex silentio* est toujours délicat à manier. On peut cependant les rapprocher de celles qu'apporte Batiffol pour justifier la rareté, dans les œuvres romaines, des allusions au corps mystique du Christ. Dans un cas comme dans l'autre, l'imagination romaine se prête mal au symbolisme.

Le livre de M. Plumpe mérite d'être recommandé comme un bon exemple de monographie exhaustive. La question traitée est intéressante en elle-même. La mise en œuvre est consciencieuse et personnelle. Souhaitons que la nouvelle collection dont fait partie cet ouvrage produise beaucoup de semblables travaux.

G. Bardy.

Geneviève d'HAUCOURT. *La Vie au Moyen Age* (Collection *Que sais-je ?*, n° 132). — Paris, Presses universitaires, 1944. In-16 de 128 pages.

Œuvre de vulgarisation non vulgaire (sans aucune référence bibliographique), claire mise au point, selon le programme de la collection dans laquelle elle figure, des connaissances acquises sur la vie matérielle (habitation, mobilier, vêtement, nourriture), le rythme du temps (la journée, l'année) et le rythme de la vie (naissance, éducation, mariage, maladie et mort), ce petit livre d'une chartiste moderne se recommandera aux jeunes qui n'ont été instruits sur le Moyen Age que de sa vie politique et se contentent, par ailleurs, d'un fonds de préjugés dont les tendances sont contraires, mais qui n'en cohabitent pas moins paisiblement dans l'opinion générale.

B. P. H.

Régine PERNOUD. *Lumière du Moyen Age.* — Paris, Grasset, 1944. In-8° de 264 pages. Prix : 81 francs.

Cet ouvrage a pour but, ainsi que l'auteur nous en avertit dès la première page, de réhabiliter le Moyen Age dans l'esprit du public non spécialisé, en rectifiant un certain nombre de préjugés courants, préjugés qui sont encore admis par la plupart des manuels scolaires, bien que rejetés depuis longtemps par les vrais historiens.

En treize chapitres, dont les principaux ont pour objet l'organisation sociale, la vie rurale et la vie urbaine, la royauté, l'Église, l'enseignement, les lettres, les sciences et les arts, etc., Mlle Pernoud brosse un tableau complet et très exact des institutions médiévales. Disons tout de suite que ce tableau est une réussite. Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire d'arriver, en prenant pour seules bases les textes authentiques et la « coutume », à composer un livre accessible à tous, également dénué de pédantisme et de banalité, écrit dans un style élégant et correct, et qu'on lit d'un bout à l'autre sans que l'intérêt se ralentisse un seul instant.

Certains chapitres sont grouillants de couleur et de vie. Je songe, en particulier, à ceux qui nous font pénétrer dans le monde cosmopolite et bigarré des étudiants, dans les rues, plus animées alors qu'à aucune autre époque, dans les boutiques et les ouvroirs, et dans ces demeures familiales si confortables, où tout, depuis l'ameublement jusqu'au régime des repas, concourait à l'agrément de la vie de tous les jours.

Dans un « petit dictionnaire du Moyen Age traditionnel », qui termine le volume, sont relevés et commentés avec une pointe d'humour quelques-uns de ces préjugés indéracinables dont nous parlions tout à l'heure. On y apprend, entre autres choses, que Pascal n'est pas l'inventeur de la brouette et que l'Amérique a été découverte 450 ans avant la naissance de Christophe Colomb !

Ceci donne le ton de l'ouvrage. Chemin faisant, Mlle Pernoud bouleverse ainsi une quantité d'opinions reçues jusqu'ici par le grand public, et elle n'est pas loin de nous avoir convaincus que les siècles du Moyen Age, « ces temps qu'on appelle obscurs », sont les vrais « Grands Siècles » de notre histoire.

Françoise LEHOUX.

Henry BATAILLE. *Le Départ de Jeanne d'Arc, ou comment la Pucelle prêcha sa croisade.* Préface de Louis MADELIN. Accompagné de l'*Histoire de Vaucouleurs et de ses environs.* 2e édition. — Vaucouleurs, chez l'Auteur, 1945. In-16 de 112 pages, plans, pl., couv. ill.

Enfant de Vaucouleurs, M. H. Bataille a fait sien le grand sujet qui a introduit sa ville natale dans un des moments pathétiques de notre histoire. Son livre, petit par le nombre de pages, et destiné, dans son intention, au grand public des habitants de cette ville ou des pèlerins qui y affluent, n'en est pas moins une œuvre historique et archéologique estimable. Pour l'histoire, il a frappé à la bonne porte en recherchant surtout dans les *Procès* de condamnation et de réhabilitation de Jeanne ce qui concernait Vaucouleurs. Les évocations dont il entremêle l'histoire sont de bon aloi et n'en compromettent pas le sérieux. Les illustrations font mieux connaître ce qui restait d'un monument contemporain et témoin de Jeanne et qui a été étourdiment abattu.

B. P. H.

TEMPS MODERNES

Jean CANU. *Louis XIII et Richelieu* (Collection *Connaissance de l'histoire*). — Paris, Arthème Fayard, s. d. [1944]. In-16 de 363 pages, 60 francs.

Le volume de M. Canu est un ouvrage de seconde main, mais informé et pensé. Il est, de plus, écrit de façon alerte et vivante, souvent très nuancée et parfois réellement brillante. Les deux personnages de Louis XIII et de Richelieu y sont présentés, suivis et définis avec un indiscutable talent. Au total, malgré quelques taches dans la forme et, de ci, de là, certaines contradictions de détail, ou quelques indications mal contrôlées, le travail est réussi.

On y trouvera cependant un abus de la formule risquée qui finit par agacer. C'est à cent reprises que reviennent, pour qualifier le pouvoir ou l'autorité de Richelieu, ou, à l'occasion, ceux de ses intendants (p. 277), les termes — fort discutables — de « dictature » et de « dictateur ». Et la Compagnie du Saint-Sacrement est « comme la confédération générale » des activités catholiques... On regrettera que nulle part, en ce livre qui touche presque à toutes les affaires de gouvernement d'une grande époque fran-

çaise, la politique et les entreprises économiques, le commerce extérieur notamment, ce souci capital de Richelieu, n'aient pour ainsi dire pas été abordés.

Mais on lira avec un plaisir à peu près sans réserve, d'abord la double histoire des débuts du jeune roi et de son futur ministre, puis l'analyse des relations qu'entretinrent, de 1624 à 1642, le plus génial ministre de la monarchie française et le plus consciencieux des rois : cette analyse, si elle comportait l'indication d'une progression plus jalonnée de la confiance ou de l'amitié, serait pleinement satisfaisante à tous les points de vue. Elle l'est, notons-le, en ce qui touche à la foi et à la piété de Louis XIII, comme à celles — très sincères — de Richelieu. Dans les larges tableaux qui terminent le livre : « La France maîtresse d'elle-même (1635-1642) », puis « La France maîtresse de l'univers », enfin « Le siècle de Richelieu » (chapitre de vingt-cinq pages seulement, et présenté malgré cela comme la « troisième partie » de l'ensemble de l'ouvrage), se déploie une information rarement en défaut, quelle que soit l'ampleur, un peu inattendue parfois, du cadre adopté pour ces chapitres.

Peu de chose à retenir des développements consacrés aux aspects religieux ou ecclésiastiques du règne de Louis XIII. Le mouvement de la renaissance catholique française eût mérité plus de noms et plus de précision; il est en tout cas situé, comme il convient, dans le complexe ensemble « Contre-Réforme » et politique étrangère. Gallicans et « Bons Français » y trouvent leur part, un peu courte d'ailleurs. Avec Descartes (présenté non seulement comme le metteur au point d'une méthode de pensée que Richelieu avait « appliquée dès ses débuts » dans sa politique « et bien avant le *Discours de la Méthode* », mais aussi, et même essentiellement, si je lis bien, comme « un croyant »), l'histoire des idées reçoit aussi sa part suffisamment dosée : on ne peut reprocher à M. Canu, qui écrivait sans doute en 1943, d'avoir omis de faire place au mécanisme du P. Mersenne, que R. Lenoble vient de définir historiquement de façon si neuve et si nette.

Un « tableau chronologique » enregistre toutes les dates significatives, comme par exemple celle de la consécration du royaume à la Sainte Vierge (février 1638). Il manque une bibliographie.

H. Drouot.

Lieutenant-Colonel Henri Carré. *L'Enfance et la première jeunesse de Louis XIV (1638-1661)*. — Paris, Albin Michel, 1944. In-8° de 330 pages. Prix : 102 francs.

Mme Saint-René Taillandier. *La Jeunesse du Grand Roi : Louis XIV et Anne d'Autriche*. — Paris, Plon, 1945. In-8° jésus de 302 pages.

Il y a beaucoup de méthode et de probité dans l'exposé que le lieutenant-colonel H. Carré a consacré aux événements — parfois tumultueux — qui, de 1638 à 1661, contribuèrent à former la men-

talité politique du Roi Soleil à son aurore. Entre la monarchie désorganisée du temps des guerres civiles et la vigoureuse reconstitution dont témoigne le gouvernement personnel de Louis XIV, ce quart de siècle forme la transition féconde qui permettrait sans doute des explications décisives s'il n'y subsistait de nombreuses obscurités : G. Pagès les constatait en 1925 (*la Monarchie d'Ancien Régime*, ch. 5 : « les historiens récents n'ont pas ajouté beaucoup aux ouvrages classiques de Chéruel ») et le lieutenant-colonel H. Carré s'en autorise peut-être pour limiter sa documentation à une bibliographie — bien confuse et, d'ailleurs, non datée — où ne figure aucune publication postérieure à 1900. Mais les mémoires contemporains, qui abondent, lui ont fourni la solide matière de chapitres nourris de détails pittoresques. Louis « Dieudonné », dauphin de France, sera roi à cinq ans et dès ce moment il assiste aux longs offices de la Semaine sainte « avec une modestie et une attention non pareilles »; puis l'abbé de Péréfixe commence de l'instruire dans les vérités fondamentales de la religion catholique en utilisant un *Catéchisme royal* composé par son beau-frère Philippe de la Hoguette et que Mazarin (qui y a vu une critique déguisée de son gouvernement) remplace bientôt par les *Peintures chrétiennes* du P. Talon. Préoccupée avant tout de la formation religieuse de son fils, la reine-mère, quand il eut dix ans, lui donna pour confesseur le P. Paulin, supérieur de la maison professe des Jésuites, sous la direction de qui il fait sa première communion (à Saint-Eustache, le 25 décembre 1649). Et tandis qu'il grandit à l'école de l'adversité, précocement mûri (avec quelle rudesse !) au contact des réalités de la Fronde, il atteint à 13 ans sa majorité légale, s'initiant peu à peu à la politique (car il n'est pas vrai qu'il ait été tenu par Mazarin à l'écart des affaires), prenant une part grandissante au gouvernement, parcourant ses provinces et s'appliquant à son métier de roi avec une conscience chaque jour plus haute de ses devoirs.

D'enthousiastes acclamations, retentissant au long des festivités du sacre, saluent en juin 1654 le maître qui s'annonce, et la rumeur émerveillée qui déferle dans Paris, quand le 26 août 1660 il y fait son entrée solennelle avec Marie-Thérèse qu'il vient d'épouser à Saint-Jean de Luz, donne à ce souverain de 22 ans la sensation enivrante qu'il a réalisé l'union de tous les Français. Mazarin peut disparaître (9 mars 1661) : Louis XIV en sait désormais assez, ainsi que dit le duc de Noailles, pour « apprendre à l'univers ébloui ce que c'est que la grandeur ».

Atteignons maintenant le livre de Mme Saint-René Taillandier et laissons-nous prendre au charme tout racinien qui se dégage de ces pages infiniment délicates et d'une finesse exquise où nous sont essentiellement contées les expériences amoureuses de cette royale jeunesse à laquelle aucune initiation ne manqua. Voici l'idylle avec Marie Mancini qu'il fallut sacrifier à la raison d'État (*invitus invitam dimisit*), et Marguerite de Savoie n'apparaît —

manœuvrée par des mains étrangères — que pour céder la place à l'infante Marie-Thérèse d'Espagne... Voici, constamment penchés sur l'enfant-roi, Anne d'Autriche et Mazarin — « les Anges » et « la Mère » — dont la réciproque affection, émouvante et secrète, « passe, disait Guy Patin, la conjugale » : attachement sans retour où la reine met « ensemble comme d'instinct, son cœur de femme et sa passion de mère » (p. 211); car la reine n'est pas en cause, il n'y a ici qu'une femme « indéfectiblement attachée à celui qui la subjugue et qui a conduit le roi à travers tous les périls de l'enfance au point d'où on peut embrasser un grand avenir » (p. 99). Et voici, comme à la cantonade, la douce Henriette d'Angleterre, et la dame d'honneur et d'accompagnement au service de Madame, Louise de la Vallière, aux pieds de qui le prince charmant déposera l'hommage d'un merveilleux amour... Que de grâce discrète et légère et quelle pénétrante psychologie dans ces matières où il faut suggérer sans appuyer et où les demi-teintes sont de mise plus que le rude contour des faits qu'une lumière crue dessine trop brutalement ! On hésite à faire des remarques dont on redoute la pédante lourdeur : à quoi bon signaler quelques lapsus, qui semblent imputables à la typographie (p. 62, l. 3-5; p. 211, dern. paragr., l. 2-3); quelques négligences aussi (« Dans l'explosion de son deuil *filial*, est-il noté p. 279, Marie-Thérèse pleura d'un chagrin si *filial*... » : évidemment !); et quelques traces peut-être de mauvais goût (p. 4 : « Henri IV père du peuple avant d'être père d'un dauphin »; p. 26 : « au Conseil de conscience, il y avait la conscience même : M. Vincent. ») Que servirait de chercher à comprendre l'incompréhensible insistance avec laquelle Mme Saint-René Taillandier s'acharne à distinguer « la paix de Munster et celle de Westphalie » (p. 42, 58, 73...), comme si Munster n'était pas en Westphalie l'une des deux villes (l'autre étant Osnabrück) où furent signés les traités de 1648 ? Admirons plutôt la façon dont les émotions présentes et les images d'aujourd'hui peuvent intervenir pour vivifier le passé (p. 96 : les rochers de Fontainebleau où s'égare le roi avec Marie Mancini et les défilés « où nous avons joué nous-mêmes »; p. 168 : la rituelle indifférence de l'infante devant les présents du roi évoquant l'attitude d'une « fiancée mauresque » parée et impassible, etc.). Et sans plus songer à bouder contre notre plaisir, reprenons ce livre et lisons-le sans désemparer : il ne décevra personne, pas même les historiens...

Louis VILLAT.

HISTOIRE LOCALE

J. DHONT. *Les Origines de la Flandre et de l'Artois.* — Arras, Centre d'études régionales du Pas-de-Calais, 1944. In-8° de 100 pages, 2 cartes.

Disons dès l'abord que l'auteur, par ses travaux antérieurs, a une connaissance approfondie de ce sujet particulièrement difficile.

Il écrivit en flamand un volume dont le fond était identique à celui que nous présentons ici, puis le remania, le compléta en insistant particulièrement sur les provinces du sud du comté de Flandre. Presque au même moment paraissait un petit livre de M. Ganshof, *la Flandre sous les premiers comtes*, travail excellent lui aussi. Un érudit s'exclamait alors : nous voilà enfin sortis de la fantaisie et de l'incertitude ! On ne saurait mieux exprimer la sensation de soulagement que nous procurent ces solides synthèses.

L'une des parties les plus captivantes de l'ouvrage a trait à l'explication de l'origine obscure du comté de Flandre (chap. III) : Baudouin I[er] aurait été un personnage considérable en Flandre, mais n'aurait nullement reçu un pouvoir territorial de Charles le Chauve : c'était un marquis commandant le long de la côte contre les Normands; la principauté aurait été fondée aussitôt après le départ de ces derniers.

Pour les études d'histoire ecclésiastique, les questions de réformes monastiques importent davantage. C'est au milieu du X[e] siècle, avec le comte Arnould, que l'on entrevoit l'importance de ces réformes : Saint-Pierre de Gand (où le comte devait se faire inhumer) subit le premier choc réformateur. Les moines durent se soumettre à la règle de saint Benoît ou quitter le monastère. Saint Gérard de Brogne assura le succès de la réforme, à la suite de laquelle Arnould rendit à l'abbaye les biens confisqués par son père. En 944, les chanoines de Saint-Bertin de Saint-Omer doivent aussi quitter les lieux qui seront également placés sous l'autorité de Gérard de Brogne; son successeur, Hildebrand, sera le réformateur de Saint-Vaast d'Arras; Saint-Amand-en-Pevèle sera réformé en 952. Le résultat de ces réformes fut excellent, semble-t-il; le rôle civilisateur des abbayes fut très accru; littérature et histoire y fleurirent.

Après la mort du comte et la disparition de Gérard de Brogne, une crise d'anarchie fait retomber à la fois le comté et les abbayes à un niveau très inférieur. Alors Baudouin IV et Richard de Saint-Vanne, dans le premier tiers du XI[e] siècle, reprennent l'œuvre de réforme. Comme la première fois, les moines doivent « se soumettre ou se démettre ». Discipline très stricte, indépendance à l'égard du pouvoir séculier, pratique de l'ascèse, travail intellectuel semblent les caractéristiques de cette louable réforme malheureusement trop fondée sur l'existence même du réformateur.

Un problème sérieux de psychologie religieuse se pose. Dans quel dessein les comtes de Flandre s'appliquèrent-ils à cette réforme ? Il est singulier, dit M. Dhondt, de voir Arnoul, « cet assassin, ce spoliateur d'orphelins ... attaché à promouvoir dans son clergé la règle et les bonnes mœurs ». C'est, ajoute l'auteur, que des motifs étrangers à la piété l'y poussaient. Les abbayes, très riches et puissantes, constituaient un état dans l'état. Elles étaient indépendantes. En les soumettant à Gérard de Brogne, qui garde le droit de choisir les abbés, elles dépendront facilement du comte. Pour Baudouin IV, il trouvait les abbayes tombées sous la coupe

de turbulents seigneurs; il est facile de comprendre qu'il préférait avoir à sa disposition les richesses et les troupes des abbayes.

Voilà des arguments de poids; il est difficile de n'en pas tenir compte. Mais encore ne faut-il pas minimiser la réelle ferveur religieuse des comtes. M. Ganshof, dans l'ouvrage cité plus haut, écrit : « Leur désir d'être maître de l'Église dans leur principauté n'a pas plus fait tort à la profonde piété des comtes de Flandre, que la volonté de présider de manière absolue aux destinées de l'Église impériale en Allemagne et en Italie n'empêchait ni Henri II ni Henri III d'entretenir et de manifester une vie religieuse ardente. » M. Dhondt a mis davantage l'accent sur la politique. Comment faire le départ exact ? Je pense à Frédégonde se précipitant sur la tombe de saint Médard, se frappant la poitrine à coups de poing... Arnould était presque un personnage évangélique auprès d'elle ! Il n'est jamais sans risque de dissocier ce qui est si puissamment enchevêtré dans l'âme humaine : intérêt personnel, désir de se concilier la protection divine ! Qui peut dire ce qui l'emportait au x^e^ siècle ?

J. LESTOCQUOY.

Gaston DÉGARDIN. *Rues et monuments de Bapaume.* — Bapaume, 1945. In-4° carré de XIII-232 pages, 6 pl. hors texte, croquis dans le texte.

Bapaume est ici présenté par une sorte d'inventaire consciencieux de ses rues prises une par une. Des plans précieux sont joints à cette étude d'une ville dont le développement urbain, qui n'est guère abordé, serait des plus intéressants à connaître. Il s'agit en effet d'une ville frontière entre la Flandre et la France, siège d'un célèbre « tonlieu » (sorte de douane). Tout le reste est venu se greffer sur cette situation; la ville n'est connue (malgré ce qu'en laisse penser l'auteur) qu'à partir du XI^e^ siècle et l'église est dédiée à saint Nicolas, patron des marchands, dont le culte populaire commence à cette époque. A côté de l'église paroissiale et d'une collégiale tardive dépendant du château, une série de maisons religieuses de toutes époques. Leur liste chronologique évoque mathématiquement les grandes périodes de pratique religieuse : le Moyen Age (prieuré de Saint-Albin, XII^e^ s. (?); léproserie, XII^e^-XIII^e^ s.; hôpital Saint-Pierre, 1200); le XVI^e^ siècle ne voit qu'une fondation qui montre l'insécurité du moment (refuge de l'abbaye d'Eaucourt, 1555); l'époque des Archiducs (hôpital Sainte-Anne, 1617; Jésuites, 1619; Récollets, 1604); le mouvement de charité issu directement de saint Vincent de Paul (asile Sainte-Agnès, 1646); le XVIII^e^ siècle et son souci d'enseignement (école de filles, 1731, par les religieuses de la Providence de Rouen, puis les sœurs de Charité après la Révolution) et d'humanitarisme (hospice Saint-Jean, 1781, tenu par les sœurs de Charité depuis la Révolution); le mouvement catholique du XIX^e^ siècle (orphelinat des Servantes de Marie, 1867; société de Saint-François d'Assise, 1865-1903; ins-

titution Saint-Jean-Baptiste (collège diocésain), 1882). On ajoutera au tableau les confréries (Notre-Dame de Pitié, Archers, Arbalétriers), sur lesquelles on souhaite plus de détails, et dans le voisinage l'abbaye d'Avesnes-lés-Bapaume (1128).

L'étude de la vitalité chrétienne dans cette petite ville (2.800 habitants actuellement ; on aimerait connaître la population antérieure) serait d'un grand intérêt. Le livre dont nous rendons compte pourra servir à cette enquête et à une enquête plus générale.

J. Lestocquoy.

Michel Mollat. *Collège de Bourbon et lycée Corneille. Notes de bibliographie et d'histoire.* — Rouen, imprimerie Lainé, 1942. In-8° de 51 pages.

Rien ici d'une monographie telle que, sur « Louis-le-Grand », l'important ouvrage de M. Dupont-Ferrier ou le petit et très académique essai de Maurice Donnay. Avant tout, une étude de sources très érudite, avec références multiples aux archives du département, de la ville, du lycée (ces dernières en partie classées par l'auteur lui-même), jusqu'à des manuels et des devoirs du XVII^e^ siècle. Très au courant du passé des Jésuites, M. Mollat cite avec précision leurs archives du Gesu à Rome ou celles de Jersey.

L' « École centrale » révolutionnaire est, il est vrai, évoquée d'une seule phrase, et l'histoire de l'ancien collège ou de l'actuel lycée reste à écrire. Toutefois M. Mollat en donne une esquisse vivante, pittoresque, aux perspectives étonnamment variées : outre les chapitres attendus, voici la fondation par le cardinal-roi Charles de Bourbon, voici les élèves — futurs hommes illustres, — et encore l'art religieux à la chapelle (jusqu'aux orgues !), les exercices dramatiques ou chorégraphiques de jadis, les Jésuites et la société rouennaise, les controverses, l'expulsion de 1762.... Ainsi, un peu en vrac, un abondant butin, même pour l'histoire religieuse. Quel livre érudit et charmant M. Mollat pourra nous donner !

Ch. Anel.

Gaëtan Bernoville. *L'Épopée des Lucs et les Saints Innocents de la Vendée.* — Paris, Fernand Lanore, 1945. In-8° de 238 pages.

Les Lucs-sur-Boulogne sont une petite commune située en Vendée, aux confins du Bocage, toute proche du Pays de Retz, lequel est en Loire-Inférieure. Le bourg se compose de deux agglomérations distinctes, à quelques centaines de mètres l'une de l'autre : le Grand-Luc, le Petit-Luc. Le nom de Luc, bois sacré, indique l'origine gallo-romaine. Là, le paganisme possédait un centre religieux.

Aujourd'hui, les Lucs demeurent un foyer religieux, mais chrétien. Les habitants se font remarquer par leur fidélité aux tradi-

tions catholiques. Bien mieux, il est possible que ce lieu voué depuis tant de siècles à une vocation spirituelle, payenne ou chrétienne, devienne un jour un but de pèlerinages, en souvenir du massacre de la population par une des colonnes infernales de Turreau.

C'est cette vocation, c'est ce drame que nous conte M. G. Bernoville. Le 26 février 1794, une troupe de la brigade Cordelier, aux ordres du chef de bataillon Rouget, se précipite sur les Lucs. Les habitants se rassemblent en hâte autour de l'église du Petit-Luc; ils remplissent le temple. Ils tombent sous les coups. Parmi eux, cent neuf enfants âgés de moins de huit ans.

De ces enfants, Mgr Cazaux, évêque de Luçon, a introduit la cause. S'il est difficile parfois de nettement déterminer le mobile exact qui jeta le paysan dans la lutte et pour lequel il mourut : la persécution religieuse, l'horreur de la conscription, la mort du roi, on devra admettre que de telles préoccupations ne pouvaient exister dans l'âme des petites victimes.

Leurs noms furent recueillis par l'abbé Barbedette, curé du Grand-Luc, absent le jour du massacre et qui deviendra l'un des aumôniers de l'armée de Charette. M. G. Bernoville a eu en mains les notes précieuses de ce prêtre, originaire de la Normandie, mais fixé en Vendée. Il a su, en outre, utiliser les meilleurs ouvrages consacrés à la Vendée. Il a parcouru le pays. Grâce à cette documentation, il nous a donné un récit fidèle et poignant de l'affaire des Lucs. On le lira avec émotion.

« Le sens de ce livre, a-t-il écrit dans sa Préface, le voici : il nous faut rétablir le contact de la France désorientée par le malheur avec les foyers d'héroïsme et de sainteté qui ont jalonné son histoire. » Nul foyer de sainteté et d'héroïsme n'était plus susceptible de servir d'exemple que cette paroisse des Lucs où périrent tant de « saints innocents ».

Émile GABORY.

VARIÉTÉS

Chanoine J. LECLERCQ. *La Vie du Christ dans son Église* (Unam sanctam, 12). — Paris, éditions du Cerf, 1944. In-8° de 249 pages, 130 francs.

Ce livre n'est pas un livre d'histoire et ne rentre donc pas dans le cadre des préoccupations habituelles de la *Revue*. Mais nous ne saurions pas oublier qu'ici nous nous occupons d'histoire « ecclésiastique » et que nous avons tout intérêt à prendre une conscience de plus en plus claire de la mission de l'Église dans le monde, si nous voulons être à même de bien remplir notre programme. Dans ces conditions, il ne faut pas hésiter à dire que le chanoine Leclercq a écrit un très beau livre, un livre qui s'impose à l'attention et que les historiens, plus que beaucoup d'autres, doivent le lire et plus encore le méditer.

« L'Église est l'incarnation continuée du Fils de Dieu. » Je n'ai pas retrouvé, dans l'ouvrage de M. Leclercq, cette formule de Moehler; mais elle pourrait lui servir d'épigraphe, car tout cet ouvrage en est l'illustration. Le Christ est à la fois un homme parfait et un Dieu parfait : tel est le mystère de l'Incarnation. L'Église est à la fois une veuve divine et une œuvre humaine. Nous avons également peine à comprendre « que le Verbe se soit fait homme, sans nos tares, mais avec tout ce que notre nature comporte d'exigences matérielles, de sensibilité et qu'il ait choisi de se continuer par les hommes avec tout ce que l'humanité comporte de faiblesses, et que son œuvre se continue, que sa vie se poursuive dans le secret des âmes parmi les hommes, par les hommes, sous l'enveloppe, sous le voile de notre humanité. Que l'Église soit si humaine d'une part, et que Dieu soit dans des choses si humaines, nous est dur à entendre. Et cependant, c'est la doctrine du Christ. Dieu a choisi d'accomplir son œuvre parmi nous de cette manière, et nous n'avons qu'à recevoir sa volonté » (p. 245-246).

Dans ces conditions, comment s'étonner que l'Église n'ait pas encore triomphé de tous ses ennemis ? Elle n'en triomphera jamais ici-bas, car elle est l'Église militante, elle n'aurait plus à combattre si elle était définitivement victorieuse. Comment s'étonner qu'elle soit en butte à la persécution et que les États chrétiens soient les premiers à violer ses libertés essentielles ? Elle manquerait à sa mission si elle cessait de proclamer la supériorité des valeurs spirituelles et les droits imprescriptibles de Dieu. Faite pour conquérir le monde, elle se heurte aux exigences des particularismes locaux. Destinée à traverser tous les siècles, elle lutte contre les engourdissements de la routine. Toujours vivante, elle doit se garder, comme d'une peste, de la prédominance de la lettre sur l'esprit; mais incarnée dans des hommes charnels, elle doit tout autant, sinon plus, se défier du prétendu angélisme qui lui ferait perdre son point d'appui. Conduite par le pape infaillible, elle dépend, dans la pratique de la vie, de la foi, de la sainteté de tous ses enfants qui peuvent faire obstacle par leur inertie aux enseignements des chefs ou au contraire les vivifier par leur vertu. « Les bons papes donnent à l'Église une impulsion vigoureuse... Mais ces bons papes eux-mêmes sont le fruit d'une Église saine, d'une Église où le clergé est fervent, où ce clergé sort de familles elles aussi ferventes, d'une Église où les initiatives au service de Dieu sont innombrables et ardentes. Le pape est lié à l'Église comme l'Église est liée au pape » (p. 137).

Il faudrait citer presque toutes les pages de ce livre si profondément médité — il se présente comme l'aboutissement de trente ans d'étude et de réflexion — pour donner une idée exacte de sa richesse. Quelques-uns pourront discuter telle ou telle de ses formules, mais cela importe peu. Il n'est personne qui, après l'avoir lu, n'ait une conscience plus claire de la vie du Christ dans l'Église et ne comprenne mieux l'économie du mystère chrétien. Là est l'essentiel.

G. Bardy.

R. P. Léon Seiler, O. F. M. *L'Activité humaine du Christ selon Duns Scot.* (Études de science religieuse, III.) — Éditions franciscaines, 1945. In-8° de 80 pages.

L'ouvrage du R. P. Léon Seiler serait complètement étranger aux préoccupations habituelles de nos lecteurs s'il n'apportait pas d'intéressantes lumières sur un point discuté de l'enseignement de Duns Scot et si celui-ci n'avait pas été au XIV^e^ siècle un des maîtres les plus écoutés de l'Université de Paris. Nous n'aurons cependant pas l'outrecuidance de porter ici un jugement sur les thèses théologiques du Docteur Subtil qui sont ici exposées et défendues. Qu'il nous suffise de dire que le R. P. Seiler s'efforce de préciser à la suite de Duns Scot la portée et les exigences de l'activité humaine du Christ. Il commence par définir les notions de suppôt et de nature; puis il fait l'application de ces notions au Verbe incarné, pour démontrer que le Verbe a véritablement assumé un homme. Il souhaite en terminant que l'enseignement de la théologie fasse désormais une place de choix à l'activité glorificatrice du Christ et à son amour pour le Père qui est sa raison d'être.

G. Bardy.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Mémoires. Tome V, fasc. I. Arras, I. N. S. A. P., 1945.

Abbé J. LESTOCQUOY : *Patriciens du Moyen Age. Les dynasties bourgeoises d'Arras du XI^e^ au XV^e^ siècle*. In-8°, 173 p. (Sera recensé dans le prochain fascicule.)

Bulletin. Tome VII, 2^e^ livr. Laval, impr. Barnéoud, 1944.

A. FORTIN : *Notes sur les registres de catholicité de La Bussière (1781-1790)*, p. 208-209. Confrérie de Charitables de Saint-Éloi pour porter les morts en terre, à l'instar de la célèbre confrérie de Béthune. Pendant tout le XVIII^e^ siècle des ermites vivent dans les bois environnants.

BOYAVAL : *Prieuré du Mont-Saint-Jean à Houdain*, p. 220-221. Du XII^e^ siècle. Incendié en mai 1790. Habité par trois bénédictins de Lobbes (Belgique).

E. de LA CHARIE : *Hesdin*. II. *Le Refuge de Saint-André*, p. 269-272. Notes historiques et archéologiques sur ce refuge d'une abbaye de Prémontré de 1562 à 1793.

Académie d'Arras.

Mémoires, 3^e^ série. Tome XV, 1937-1940. Fontenay-le-Comte, 1945.

J. LESTOCQUOY : *Discours de réception*, p. 39-54. Retrace l'histoire d'Arras des origines historiques au XII^e^ siècle.

Ed. FOURNIER : *Robert Gaguin, humaniste et canoniste artésien du XV^e^ siècle*, p. 85-87. Résumé d'un important travail sur le célèbre écrivain né à Calonne-sur-la-Lys en 1433.

J. LESTOCQUOY : *Notes sur quatre médailles frappées pendant la vacance du siège pontifical (1689, 1724, 1823, 1829)*, p. 87-89. Rectifications chronologiques.

J. LESTOCQUOY : *les Mosaïques de Saint-Bertin au musée de Saint-Omer*, p. 154-157. Importants fragments de mosaïques de 1108. Leur symbolisme semble les rapprocher de celles de Reims et de Saint-Denis, qui ont été étudiées par M. Mâle.

4^e^ série. Tome II, fasc. 2, 1941-1944.

Arras, impr. Nouvelle Société Anonyme du Pas-de-Calais.

Ed. PERROY : *Un discours inédit de Jean le Fevre, abbé de Saint-Vaast [d'Arras] et conseiller de Charles V (8 décembre 1376)*, p. 81-90. Jean le

Fevre, né peut-être à Paris, fit profession à Saint-Vaast en 1363, étudia le droit à Orléans et Paris; canoniste et orateur très réputé. Conseiller du roi à la fin du règne, il fait partie d'une ambassade à Avignon pour dissuader Grégoire XI de partir pour Rome. Au temps du Grand Schisme il prononce ses discours les plus connus (1378-1379), notamment devant le comte de Flandre pour soutenir la cause de Clément VII. M. Perroy a retrouvé un discours inédit à Oxford (Bodleian Library, ms. Ashmolean 789). Il remonte à l'époque des négociations de Bruges entre la France et l'Angleterre, notamment à propos de la Guyenne. Le roi d'Angleterre refusait la suzeraineté française. Charles V n'acceptait pas la souveraineté anglaise même sur un territoire très restreint. Jean le Fevre vint à Bruges pour expliquer le refus de Charles V. On sait la suite : ajournement et enfin rupture en 1377. Jean le Fevre semble « le type de ces clercs versés dans le droit que les souverains de l'époque utilisaient comme « experts » dans leurs négociations diplomatiques... Quelques bonnes prébendes, un évêché étaient le salaire naturel de semblables services. » De fait Jean le Fevre devint évêque de Chartres et chancelier des ducs d'Anjou (1380-1390).

J. Van Acker : *le Comté de Lens au XI^e siècle*, p. 129-134. Travail de première main, où sont évoqués les documents ecclésiastiques et la fondation de la collégiale de Lens (1028).

Mlle R. Doehaerd : *le Tonlieu d'Arras* [1^re partie], p. 177-201. Mémoire très important et fait uniquement sur les documents, à propos d'un impôt levé par l'abbaye de Saint-Vaast; son existence est attestée par un diplôme de Charles le Chauve (5 octobre 868). L'abbaye aurait eu ce droit dès qu'elle serait devenue domaine immuniste, c'est-à-dire à la fin du VII^e siècle. Au X^e siècle l'abbaye aurait joui de ce privilège régalien de tonlieu dans la ville et dans la banlieue, la cité étant laissée à l'évêque. Dès la fin du VIII^e siècle, le comté ne possédait plus de droit sur ce tonlieu. Mais, à partir du XI^e siècle, il en reprend une faible partie. Au XIII^e siècle la convoitise du comte et le désir de liberté des bourgeois amènent la « destruction du régime seigneurial de l'abbaye ». On en arrive à un partage des droits de tonlieu. L'auteur étudie ensuite « la nature du tonlieu », d'après les documents du cartulaire de l'abbaye. Ce travail, dû à une archiviste du Royaume de Belgique, est à rapprocher des recherches de M. Levillain sur l'abbaye de Saint-Denis.

Chanoine Ed. Fournier : *Sur quelques-uns des plus anciens documents de l'histoire d'Arras*, p. 202-212. Il s'agit de trois documents réputés faux depuis longtemps. L'auteur établit qu'ils furent écrits entre 1020 et 1024; l'un des textes copie une pseudo-décrétale de Grégoire le Grand qui remonte à cette époque.

Abbé J. Lestocquoy : *Saint Charlemagne et saint Louis au maître-autel de Notre-Dame de Calais*, p. 222-224. Autel de 1628, de style Renaissance des Pays-Bas. Deux grandes statues représentent saint Charlemagne et saint Louis. Comme on le constate dans diverses œuvres d'art (tableau du parlement de Paris au Louvre; livre d'Heures de Louis XII), saint Charlemagne était considéré comme ayant été roi de France plus qu'empereur. C'était donc, comme saint Louis, un protecteur spécial de la monarchie française. A Calais, longtemps sous la domination anglaise, ces statues prenaient un clair symbole d'attachement à la France.

Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin. Tome XVI, fasc. 309-310. Saint-Omer, Loyez, 1944.

Chanoine G. Coolen : *le Droit de dévolution dans la nomination aux cures*, p. 435-439. Exemple d'application de ce droit, rencontré dans une lettre de Pierre de Langle, évêque de Boulogne, adressée à l'évêque de Saint-Omer (1720). A corriger l'emploi par lapsus du mot « dévolut » comme synonyme de dévolution.

Chanoine G. Coolen : *François de Valbelle de Tourves avant l'épiscopat*, p. 440-449. Né en 1663, évêque nommé d'Aleth en 1708 et aussitôt évêque de Saint-Omer, après un cycle d'honneurs classique au XVIII[e] siècle.

Chanoine G. Coolen : *Un privilège de confession, incunable sur parchemin*, p. 470-480. Jean Vasseur, inquisiteur de la foi pour les diocèses de Cambrai, Tournai, Arras et Amiens, prieur des Dominicains de Saint-Omer (1480) et suffragant de l'évêque de Thérouanne; il accorde au pénitent qui aura consenti à une charité d'au moins la valeur d'une journée de travail pour la réparation du couvent des Dominicains (incendié par fait de guerre) la faveur de s'adresser au confesseur de son choix et ce dernier aura alors les pouvoirs d'absoudre les censures et cas réservés à l'évêque.

Chanoine L. Mahieu : *l'Orientation doctrinale des évêques de Saint-Omer sous la domination française (1677-1786)*, p. 481-515. Voir la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXXI (1945), p. 168-170.

Nota. — La « Société académique de Boulogne » n'a rien publié en 1944 ni en 1945.

J. Lectocquoy.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Annales du Comité flamand de France.

Tome XLIV, 1944. Lille, Giard. In-8°.

Abbé Ch. de Croocq : *Un saint de la Flandre française. Saint Winoc, abbé de Wormhout, patron de Bergues (vers 640-717)*, p. 1-191. Étude des sources. Le culte de saint Winoc et ses manifestations : donations, translations, processions, prières publiques... Au sujet de l'extension du culte, notons que l'église Saint-Julien des Belges, à Rome, possède un tableau du XVII[e] siècle représentant saint Winoc. Une inscription rappelle que dans cette église est inhumé le maître verrier Winoc de la Vael, originaire de Bergues, et décédé à Rome le 17 septembre 1663 à l'âge de 48 ans. L'un des appendices de l'ouvrage est consacré à l'iconographie du saint.

Revue du Nord.

Tome XXVII, 1944. Lille, Raoust. In-8°.

Georges Espinas : *la Confrérie de métier des caucheteurs d'Aire-sur-la-Lys*, p. 5-22. Étude faite d'après un règlement échevinal du 12 mai. La confrérie des fabricants de chausses, sous le patronage de saint Claude, était un organisme à deux éléments : élément économique, le métier, élément religieux et social, la confrérie. Peu de différences avec les organismes similaires de la région, sinon sur trois points : inspec-

tion des productions du métier par la confrérie, particularités des obsèques des membres morts à la suite de maladie contagieuse, clôture des portes et fenêtres des maisons-ateliers des maîtres coupables.

Louis Jacob : *l'Esprit public dans le Nord au début du Directoire*, p. 33-45. D'après un mémoire des députés du Nord. Esprit nettement antigouvernemental, manifestement favorable aux émigrés et aux prêtres réfractaires.

Général Herlaut : *les Missions de Saint-Just à l'armée du Nord en 1794*, p. 81-122.

Société d'études de la province de Cambrai.

Bulletin. Tome XL, 1944.

Paul Denis du Péage : *Testaments et exécutions testamentaires de chanoines et de chapelains de Cambrai et de Douai*, p. 1-144. Nomenclature des testateurs d'après divers fonds des Archives du Nord. Les plus anciennes mentions remontent à 1389.

G. Drioux.

PICARDIE

SOMME

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Années 1944-1945 (1er semestre). Amiens, Musée de Picardie.

J. Estienne : *Complément aux Cahiers de 1789*, p. 233-248, 274-296, 333-367. Fin de l'étude présentée dans notre dernière recension, avec table sommaire.

J. Godard : *Quatre exemples de réparations de dommages de guerre en Picardie au XVe siècle*, p. 207-212. Lihons, Grandvilliers, Gamaches, Corbie.

Abbé H. Peltier : *Une querelle du latin au collège d'Amiens (1766-1787)*, p. 261-273. Lutte pour l'enseignement des sciences menée par un professeur remarquable, l'abbé Reynard, qui finit par faire triompher son point de vue.

J. Godard : *la Participation de la ville d'Amiens au siège d'Airaines en 1422*, p. 304-312.

Abbé M. Leroy : *Jean François Darras, curé de Vieulaines, premier supérieur du petit séminaire à Amiens, archiprêtre d'Abbeville, 1733-1820*, p. 313-330. Demeuré sur place pendant la Révolution, il fut l'un des premiers à travailler au rétablissement de la religion une fois la tranquillité revenue.

Paul Blériot : *les Étapes de la renaissance d'une ville au XVIIe siècle*, p. 410-432. Montdidier : après la Ligue, après la Fronde, après l'année de Corbie 1636.

Abbé H. Peltier : *les Mandements épiscopaux, source de l'histoire locale, 1600-1935*, p. 27-36 (1945). Ils permettent d'apprécier la répercussion sur le plan provincial et diocésain des faits de l'histoire générale; surtout ils font revivre le passé « humain », mœurs, coutumes, abus, etc. Pour aider à leur classement, l'auteur termine par une chronologie des évêques d'Amiens depuis 1600.

Nota. — A Abbeville, a été publiée en 1944, à l'occasion de son tricentenaire (1643-1943), une importante brochure sur *la Bibliothèque d'Abbeville*, avec clichés dans et hors le texte. Cette Bibliothèque fut fondée par un ecclésiastique, Jean de Boulenois; enrichie en 1685 par un autre ecclésiastique, Charles Sanson, elle prit un développement considérable au début du XIXe siècle par l'apport des livres enlevés dans les abbayes

de la région, particulièrement Saint-Riquier ; malheureusement il y eut du gaspillage et sur la totalité des livres devenus propriété nationale, une quantité relativement faible fut concentrée à Abbeville. La bibliothèque compte actuellement 80 000 volumes heureusement rescapés de la destruction de 1940.

Henri PELTIER.

CHAMPAGNE

AUBE

Rien à signaler ni dans la *Revue catholique* reparue depuis 1944 ni dans le *Bulletin de la Société académique de l'Aube* reparu depuis 1945.

La *Tribune de l'Aube et de la Haute-Marne* et *le Petit Troyen* ont dis paru.

P. d'HERBECOURT.

MARNE

Annuaire - Bulletin de la Société des amis du Vieux-Reims. 1936-1939.

Henri BERTRAND : *l'Ancienne église Saint-Pierre-le-Vieil*, p. 39-94. Église rémoise complètement rasée à la Révolution et dont quelques restes furent retrouvés après la guerre de 1914 dans les ruines des maisons construites sur son emplacement.

Mémoires de la Société d'agriculture... de la Marne.

2e série, tome XXV, ann. 1933-1935. Châlons-sur-Marne, 1936 [-1941].

R. POPELIN : *De l'Origine de la coutume des pièces de mariages*, p. 181-185. Usage prescrit par le Rituel de Reims de 1585 consistant en la bénédiction par le célébrant de treize pièces de monnaies dont dix revenaient au célébrant et trois étaient remises par l'époux à l'épouse.

Dr CARRIÈRE : *Observation personnelle de maladie par un ancien chanoine de Châlons-sur-Marne*, p. 187-196. Extrait du *Journal* du chanoine Boucher, député par ses collègues pour traiter à Paris les affaires du chapitre Saint-Étienne de Châlons (1749).

Bulletin du Comité du folklore champenois, 13e année, 1943, nos 28-31.

Jean HUBERT : *Recueil manuscrit de remèdes, recettes et prières diverses par un habitant de Saint-Fiacre, vers 1792*, p. 33-36. Formules de conjuration et prières à prononcer en divers cas, notamment lors de maladies.

Rien à signaler dans les années 1944, nos 32-35, et 1945, nos 37-39.

Nota. — Ni la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, ni l'*Almanach Matot-Braine* n'ont reparu depuis 1938, ni les *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, depuis 1941.

René GANDILHON.

HAUTE-MARNE

Aucune publication intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension.

J.-G. GIGOT.

ARDENNES

La Grive. Revue ardennaise de littérature et d'art. 1935-1945. Charleville, Anciaux.

Dr A. Lapierre : *Une reine ardennaise : Milesende* (suite) (n° 30, oct. 1935, p. 26-29). Reine de Jérusalem après la mort de son père Baudouin II (1131), puis chassée de son trône par son fils Baudouin III; sa beauté et sa charité sont restées légendaires dans les Ardennes.

J.-P. Vaillant : *le Cardinal Baudrillart et les Ardennes* (n° 31, janv. 1936, p. 11-12). Notes biographiques sur le grand-père du cardinal, Jacques Baudrillart, né à Givron (Ardennes), en 1774.

C.-A. Le Briand : *Ogier d'Anglure, seigneur de Buzancy, baron de la Crosse* (n° 34, oct. 1936, p. 17-18). Histoire et légende du baron croisé qui revint se constituer prisonnier auprès du sultan pour le rachat de ses amis restés dans les fers. Version ardennaise légèrement différente de la version champenoise.

H. d'Acremont : *le Cor de saint Hubert* (n° 36, avril 1937, p. 23-24). Le cor, pour lequel les seigneurs de Chauviré élevèrent une chapelle et qui est passé dans la collection Wallace de Londres, serait bien du Moyen Age, mais non du VIII[e] siècle.

Albert Pierret : *le Château d'Oridon* (n° 36, p. 25-26). Nouvelle hypothèse sur la localisation du château des Quatre fils Aymon : le Waridon près de Charleville.

G. Paulet : *Textes et paraphrases d'histoire ardennaise*, n° 41, p. 3-6. D'après les *Commentaires*, l'auteur étudie le passage de l'Aisne par César, puis la victoire d'Ambiorix sur les légions de Sabinus en Haute-Ardenne.

F. Nonat : *les Ardennes envahies* (n° 44, avril 1939, p. 19-20). Compte rendu de l'important ouvrage manuscrit d'Émile Marlier sur la guerre 1914-1918 dans les Ardennes. Le dernier état du tome I : « les Événements militaires », est déposé aux Archives départementales des Ardennes.

G. Gobert : *la Résistance dans les Ardennes* (n° 47, oct. 1945, p. 3-30). En partant de témoignages tout chauds, l'auteur a posé les premières et précieuses bases de cette histoire.

Hommage à la Belgique. L'Ardenne immolée (n° 48, janv. 1946, p. 5-16). Le dernier assaut allemand dans l'Ardenne belge raconté par des témoins : la baronne René Greindl, Victor Enclin, Paul Palgen.

Revue historique du Plateau de Rocroi. Rocroi, impr. Jalloux, 1935-1936.

H. Bernard-Fauconnier : *Un missel calligraphié de 1804*, p. 787-789. Description d'un missel mi-imprimé, mi-manuscrit de l'archiprêtré de Rocroi, exécuté par une religieuse de la maison du Saint-Enfant de Jésus de Reims, à Rocroi.

Stella Marmor, pseudonyme de Thomas de la Haye : *Lumen ad Astra. Saints personnages de l'Entre Sambre et Meuse* (n°[s] 83 à 102). Action des Récollectines et de leur fondatrice Mère Jeanne de Jésus, dans le diocèse de Liége.

Nota. — La *Revue* a cessé de paraître après le n° 103, janv.-févr. 1937, 14[e] année.

René Robinet.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Aucune publication intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension. L. Marchal.

MOSELLE

Mémoires de l'Académie nationale de Metz.
CXVI[e]-CXVII[e] années, 10[e] série. Tome XVI, 1935-1936. Nancy, 1936.

E. Fleur : *Quelques documents sur la Société royale des sciences et des arts de Metz. Autour du meurtre de l'abbé de Ficquelmont, 15 mai 1792*, p. 105-162. Notes sur Charles-Étienne-Nicolas de Ficquelmont, né à Saint-Avold en 1751, grand-chantre de la cathédrale de Metz, franc-maçon, massacré à Metz sous le prétexte d'avoir incité un soldat à la désertion, et l'atmosphère politique au moment de l'assassinat (à remarquer la situation des Bernardins de Villers-Bettnach).

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Tome XLVII. Metz, 1938.

R.-S. Bour : *Une statue sans nom ni date au Musée de Metz*, p. 1-6. Statue de saint Michel, en pierre, de la fin du XIV[e] siècle, provenant vraisemblablement de l'église Saint-Simplice de Metz.

R.-S. Bour : *Un dernier mot sur « la plus ancienne cathédrale de Metz »*, p. 7-15. Réplique à un article de G. Wolfram, *Königin Brunhilde von Austrasien und die Architektur in der Königsstadt Metz* (*Elsass-Lothringisches Jahrbuch*, 1938). M. Bour soutient par de nouveaux arguments que l'oratoire primitif de Saint-Étienne a été conservé jusqu'à l'onzième siècle et que la reconstruction de la cathédrale au VI[e] siècle est un mythe.

P. d'Arbois de Jubainville : *Cahiers de doléances des bailliages de Longuyon, de Longwy et de Villers-la-Montagne pour les États généraux de 1789. I. Bailliage de Longuyon*, p. 17-114. Bailliage du Barrois non mouvant. Le Clergé demande que le clergé lorrain soit toujours séparé du clergé de France, qu'un séminaire soit établi dans la partie française ou lorraine du diocèse de Trèves, que les chapitres nobles soient supprimés. La Noblesse s'élève contre le concordat de François I[er]. Le Tiers voudrait que les cures fussent données au concours et que les religieux n'exerçassent pas de ministère paroissial; il implore la suppression de la dîme.

G. Blondeau : *les Annales du chevalier de Belchamps de 1730 à 1732* (fin), p. 145-164. Notes curieuses sur la vie messine (vandalisme des chanoines de la cathédrale, mœurs peu édifiantes du clergé, cérémonies religieuses, etc.).

Hugo Steindhal : *Un document inédit du XIII[e] siècle. Un registre de dettes de l'abbaye de Hesse*, p. 219-246. Publication du texte (Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, B 742) et commentaire. La pièce est en moyen haut allemand. Les créances dues par l'abbaye des Bénédictines de Hesse (Moselle, cant. de Sarrebourg) sont dues à des marchands et des artisans du voisinage, des abbayes de la région, des « cahorsins » et des Juifs.

Jean Schneider : *Étude sur la fortune d'un patricien messin du XIII[e] siècle. Arnoul Aixiet, citain de Metz* (*?-1300*), p. 255-298. Arnoul Aixiet, qui avait consenti d'importants prêts aux établissements ecclésiastiques de la région, fit de très nombreuses fondations pieuses, en particulier en faveur des ordres mendiants. Intéressants renseignements sur l'usure à Metz et l'application du droit canonique à cet égard.

Martial Griveaud : *les Mémoires adressés au roi par les intendants des Trois-Évêchés sur la généralité de Metz. Essai de classification*, p. 299-328. Mémoires de Charles Colbert de Croissy (1663), de Jacques-

Étienne Turgot (1699-1700), de Dominique-Michel Barberie de Saint-Contest. Intéressantes remarques sur le clergé, les protestants et les juifs.

Les Cahiers lorrains. 17e année. Metz, 1938.

J.-B. KAISER : *Trois ordonnances de police du chapitre de la cathédrale de Metz (1586)*, p. 2-7. Ordonnances pour les sujets des terres du chapitre : sur la police (peines contre les blasphémateurs, droit de pâturage), l'exercice de la justice seigneuriale et l'administration des bois du chapitre.

E. FLEUR : *François-Louis Swebach, dit Fontaine ou Desfontaines*, p. 33-39. Graveur, auteur des planches de l'*Histoire de Metz* des bénédictins (1769).

Éloge funèbre des braves de Metz morts à l'attaque de Nancy, p. 81-84. Texte de l'éloge prononcé par Jacques Mauduison, curé de Dampierre-en-Burly (Loiret), le 14 novembre 1790, des morts de la garnison de Metz, tués lors de l' « affaire de Nancy », en août 1790.

18e année. 1939.

E. FLEUR : *le Docteur Paul Dorveaux*, p. 1-13. Notice nécrologique. Paul Dorveaux (1851-1938), bibliothécaire de la Faculté de pharmacie de Paris, puis archiviste de l'Académie des sciences, ancien élève du petit séminaire de Montigny-lés-Metz et du collège Saint-Clément.

Revue ecclésiastique de Metz. 45e année. Metz, 1938.

L. WEBER : *l'Archidiaconé de Château-Salins et Sarrebourg pendant sa séparation du diocèse de Metz (1801-1874). Statistique du clergé paroissial*, p. 22-30, 72-79, 146-153, 235-240, 286-290, 321-326, 350-353, 384-391, 417-421. Liste des curés et vicaires des archiprêtrés (cantons) d'Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze, Vic-sur-Seille, Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg et Réchicourt-le-Château, nommés entre 1802 et 1874, alors que ces circonscriptions faisaient partie du diocèse de Nancy.

J.-B. KAISER : *Une abjuration en 1586*, p. 115-122. Abjuration du calvinisme par Catherine de Brandenbourg, veuve de Claude, baron de Malberg, dame d'Audun-le-Tiche.

E. MORHAIN : *l'Ancien monastère de la Visitation à Metz*, p. 190-199. Fin de l'article paru dans la *Revue* en 1937. Achèvement de la publication de la description des bâtiments par dom Dieudonné, et notes.

J.-B. KAISER : *Une histoire de visions au début du XVIIe siècle*, p. 354-366. Un esprit apparaissait à une vieille femme d'Audun-le-Tiche, Marie Schekels, et réclamait la reconstruction de la chapelle du lieu, détruite par les seigneurs huguenots. Commentaire et texte de l'enquête faite à ce sujet en 1609 (Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, E 285, en latin).

46e année. 1939.

L. WEBER : *l'Archidiaconé de Château-Salins et Sarrebourg pendant sa séparation du diocèse de Metz (1801-1874). Statistique du clergé paroissial* (suite), p. 12-19. Listes pour l'archiprêtré de Sarrebourg.

J.-L. MATTER : *l'Abbé Spol, ancien curé de Sailly (Moselle), 1791, peint par lui-même d'après ses lettres et ses poésies*, p. 59-72, 87-98, 168-178. Curieuses notes sur la vie d'un curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle. L'abbé Spol, né à Metz en 1750, est mort en émigration. Ses lettres et ses papiers sont conservés à la Bibliothèque d'État de Munich.

J.-B. KAISER : *Frédéric Barberousse prend sous sa protection l'abbaye*

de Stürzelbronn (1179), p. 255-258. Texte du diplôme impérial, d'après la copie (Arch. dép. de la Moselle, H 1321) faite en 1773 sur l'original conservé à Deux-Ponts, et commentaire.

Almanach de Marie-Immaculée. 17e année. Metz, 1938.

Mgr J.-B. PELT : *la Maîtrise de la cathédrale au début du XVIe siècle*, p. 37-42. Notes extraites des registres capitulaires, 1508-1519. — Ch. MARTIN : *Altviller*, p. 68-71. Notes sur l'histoire de cette paroisse, de l'ancien temporel des évêques de Metz. — E. BERGTHOL : *Sur une plaque d'un triptyque gréco-russe du XVIe siècle*, p. 72-74. Description de cette plaque de bronze, trouvée en 1925 à Elvange (Moselle). Provenance inconnue. — Jos. OLRY : *Mgr Antoine-Eustache Osmond, évêque de Nançy, et les événements religieux pendant et après la grande Révolution*, p. 75-79. Notes sur le premier évêque concordataire de Nancy (1802-1823), dont Napoléon voulut faire un archevêque de Florence (1810-1814) et peut-être un pape. — P. WONNER : *la Croix de Montrequienne*, p. 83-84. Croix du XVIe siècle, posée sur un fût du XVIIe, portant une inscription dédicatoire en allemand (1623). — J. TOUBA : *Schwerdorff*, p. 85-86. Notes sur les variations des limites de cette paroisse de la frontière.

18e année. 1939.

Norroy-le-Veneur, son nom à travers les siècles et son église, p. 30-34. Notes sur ce village de la banlieue messine et son église (XIe-XVIe s.). — Fr. KRUMENACKER : *Saint Fiacre et les jardiniers*, p. 41-42. Note sur la confrérie messine de Saint-Fiacre, fondée au XVIIe s. — J. HENNEQUIN : *la Chapelle disparue, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption à Silvange*, p. 42-43. Chapelle donnée à l'abbaye Saint-Paul de Verdun au Xe s., disparue à la fin du XVIIIe s. — J. BENOÎT : *Une compatriote victime de la Terreur*, p. 43-44. Note sur Odile Baumgarten, de Gondrexange (1750-1794), fille de la Charité, fusillée à Angers. — Ch. MARTIN : *la Confrérie de la Doctrine chrétienne à Contz et dans ses environs*, p. 56-58. Confrérie érigée en 1671 par un jésuite belge, missionnaire dans le diocèse de Trèves, le P. de Scouville.

Bulletin de l'Œuvre de la cathédrale de Metz.
Nouvelle série, n° 12. Metz, 1938.

J. FOEDIT : *les Petites orgues de la cathédrale de Metz*, p. 5-20. Notes sur les petites orgues, construites en 1537 par Hans de Trèves, et dont le buffet, œuvre remarquable de la sculpture sur bois de la Renaissance, est due à Jean de Verdun.

E. MORHAIN : *Notes sur les fêtes mariales à la cathédrale de Metz avant la Révolution*, p. 21-37. La Purification a été célébrée dès le temps de saint Chrodegang, l'Annonciation apparaît au XIIIe s., la Visitation et la Présentation, au XVe, l'Assomption et la Nativité, vers 800, l'Immaculée Conception au XIVe siècle.

Nos traditions, organe du Cercle folklorique de Metz.
[Tome I.] Metz, 1938.

R. de WESTPHALEN : *le Petit pèlerinage de Sainte-Neige à Hameviller*, p. 105-117. Ancien monastère de religieuses prémontrées (1174-XIIIe s.). Statue, en pierre, de Notre-Dame de Sainte-Neige, ou des Neiges (XVe s.). Source miraculeuse (guérison de la dartre farineuse, maladie infantile appelée vulgairement « neiges »).

Roger Clément : *la Madone de Rabat*, p. 130-131. Vierges du XIV^e^ s., en bois, et du XV^e^ s., en pierre, conservées dans la chapelle de Rabat, près Vigy (Moselle). Lieu de pèlerinage ancien.

Tome II. 1939.

Jean-Julien Barbé : *la Légende du Juif-errant dans le Pays messin*, p. 60-69. XVIII^e^-XIX^e^ s.

Louis Schély : *Coutumes de Pâques en Moselle. La chanson des créceleurs à Imling*, p. 73-75. Texte de la chanson de quête (en français) des enfants de chœur, le Samedi-Saint, et notes à son sujet.

R. de Westphalen : *Notes folkloriques*, p. 76-93. Articles : Agathe (sainte), Baptême, Bernard (saint), Crépin (saint), Croix, Décès, Éloi (saint), Épiphanie, Fête patronale, Fontaines, Georges (saint), Haute chasse, Hémorragie, Hernie, Luce (sainte), Nicolas (saint), Noce, Noël, Pâques, Parrain, Roch (saint), Rogations, Tirage au sort, Toussaint, Vendredi.

Émile Louis : *lo Prète et l'merchau* (*le Curé et le maréchal*), p. 110-111. Fable, « à chacun son métier ».

Zeitschrift für lothringische Volkskunde.
Organe du folklore lorrain de langue allemande.
N° 1. Juin 1937. Sarreguemines.

H. Hiegel : *Der hl. Stephanus, seine Verehrung und die sich anschliessenden Gebräuche in Lothringen. Saint Étienne : culte et coutumes en Lorraine*, p. 33-38.

J.-B. Kaiser : *Ein Einblattdruck aus Lothringen. Un imprimé touchant le folklore religieux de Rettel-Sierck*, p. 38-40. Poème en allemand concernant un fait surnaturel survenu en 1590 à la chartreuse de Rettel.

N° 2. Juillet 1938.

Chanoine H. Adam : *die Marienverehrung in Lothringen. Le culte de Marie en Lorraine*, p. 1-6. Le culte marial dans la prière et la poésie. Les fêtes mariales de l'année.

N° 3. Décembre 1938.

Chanoine H. Adam : *die Marienverehrung in Lothringen*, p. 1-17. Les fêtes mariales de l'année (fin). La dévotion mariale au cours de la vie. Localisation du culte marial. Pèlerinages.

Jean Rigault.

MEUSE

Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.
50^e^ année, 1938. Verdun, impr. Marchal.

P. Errard : *la Chapelle des Fonts à l'église Notre-Dame d'Avioth*, p. 17-21. Précise l'affectation primitive d'une petite salle sur laquelle s'ouvre l'escalier qui donne accès à la tribune des orgues.

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.
55^e^ année, 1944. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul.

Histoire diocésaine. Nos missionnaires meusiens, p. 86-87. Liste nominative, du XVIII^e^ siècle à nos jours.

N. Becquart.

VOSGES

Aucune publication d'ordre historique n'a paru depuis la dernière recension.

L. LÉVÊQUE.

ALSACE

BAS-RHIN

Elsass-Lothringisches Jahrbuch.

Tome XVIII. Francfort-sur-le-Main. M. Diesterweg. 1938. In-4°, VIII-373 p.

Le dernier compte rendu du *Jahrbuch* a paru dans notre *Revue* 1939, tome XXV, p. 547.

X. GLOECKNER : *die Anfänge des Klosters Weissenburg*, p. 1-46. Le vrai fondateur de l'abbaye de Wissembourg n'est ni Dagobert Ier (623-639) ni Dagobert II (675-679) ; elle a été fondée vers 670 par Dragobad, évêque de Spire (663-700), comme cela ressort des chartes les plus anciennes de ventes ou d'achats faits par l'abbaye.

H. HIRSCH : *die Elsässisch-burgundischen Zisterzienser Privilegien Friedrichs I.*, p. 47-62, 12 fig. Les chartes de l'empereur Frédéric Ier, datées de 1156, pour les abbayes cisterciennes de Bourgogne et d'Alsace : Lucelle, Charlieu, Acey, Clairefontaine, Bitaine, etc., sont authentiques.

H. KUNZE : *der Stand unseres Wissens um die Baugeschichte des Strassburger Münsters*, p. 63-115, fig. L'auteur donne un aperçu sur l'histoire de la construction de la cathédrale de Strasbourg, dont la grande flèche, haute de 142 mètres, fut terminée en 1439. La construction de la cathédrale fut commencée en 1015 sous l'évêque Werinhar, 1001-1038.

K. R. KOLLNIG : *die Volkskundliche Bedeutung der elsässischen Weistümer*, p. 172-193. Importance au point de vue du folklore des plaids annaux alsaciens : les lieux, symboles (coq, gant, clé de la maison, etc.), mesures, usages.

Al. RUPPEL : *Gutenberg in Strassburg : seine Strassburger Druckversuche*, p. 194-221. Jean Gensfleisch du Gudenberg, dit Gutenberg, né à Mayence vers 1400, vécut à Strasbourg de 1434 à 1444 ; à partir de 1439 il fit avec quatre ou cinq associés des essais assez coûteux dans « un art nouveau », essais qu'il tint absolument secrets. En 1444 il retourna à Mayence et c'est là que parut en 1445 son premier livre imprimé sur caractères mobiles. C'est sans doute par un des associés de Gutenberg, Dritzehn, qui se trouvait à Lucerne en 1443, que l'orfèvre Procope Waldvoghel de Prague, citoyen de Lucerne depuis 1439, connut « l'art de l'écriture artificielle » qu'il enseignait à plusieurs élèves pendant son séjour à Avignon de 1444 à 1446. C'est à Avignon que Procope vendit, le 4 octobre 1444, deux alphabets de fer, 48 formes en étain et d'autres formes nécessaires pour cet art nouveau. Mais on ne voit pas qu'il ait imprimé ou fait imprimer quelque chose.

P. WENTZCKE : *Aus den letzten Jahren der Reichsstadt Weissenburg, 1673-1678*, p. 222-252. Les dernières années de la ville de Wissembourg avant son incorporation au royaume de Louis XIV.

H. BUETTNER : *Murbacher Besitz im Breisgau*, p. 314-319. Possessions de l'abbaye de Murbach en Bade, sur la rive droite du Rhin.

Tome XIX. 1940-1941. In-4°, 344 p.

P. WENTZCKE : *Strassburg zur Zeit Gutenbergs*, p. 1-30. Régime municipal, rues, habitants, etc., à Strasbourg vers 1440.

G. MORI : *die Erfindung des Buchdrucks und das Wirken Gutenbergs*

in Mainz, Strassburg und Frankfurt am Main, p. 31-56. Invention de l'imprimerie par Gutenberg et son activité à Mayence, à Strasbourg et à Francfort-sur-le-Main.

K. Gloeckner : *Beiträge zur Geschichte des Weissenburger Stiftsarchiv*, p. 57-107. Énumère et décrit les originaux ou copies des documents d'archives, conservés surtout à Spire, se rapportant à l'ancienne abbaye et collégiale de Wissembourg.

K. R. Kollnig : *Freiheit und freie Bauern in elsässischen Weistümern*, p. 108-128. Franchises et paysans libres d'après les plaids annaux alsaciens.

W. Gunzert : *Kleine Beiträge zur Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, p. 129-148. Communique : 1° dix lettres écrites par Bucer et les deux Hedio, Eusèbe et Gaspar, de 1545 à 1551, se rapportant à la Réforme protestante à Bouxviller et dans la vallée de la Kintzig (Bas-Rhin) ; 2° un règlement pour le sacristain de la paroisse de Geudertheim, écrit vers 1515.

J. Ficker : *Jakob Sturms Entwurf zur Strassburger reformatorischen Verantwortung für den Augsburger Reichstag, 1530*, p. 149-150. Texte et commentaire d'un canevas projeté par Jacques Sturm sur la Réforme à Strasbourg, pour être présenté à la diète d'Augsbourg de 1530.

O. von Mitis : *Eine Archivreise nach Verdun 1549, im Kampf der Reichsregierung um die Westgrenze*, p. 159-204. Récit du voyage fait au nom de l'empereur Charles Quint en 1549 « touchant les limites du saint Empire vers le royaulme de France » ; liste des documents copiés dans les archives de Verdun et ailleurs.

M. Doblinger : *Strassburg und die Steiermark*, p. 205-215. Relations entre les protestants de Styrie et de Strasbourg du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle ; étudiants protestants, émigrés, etc.

O. Michaelis : *der Anteil des Elsass am deutsch-evangelischen Gesangbuch*, p. 238-287. Part prise par l'Alsace protestante aux différents manuels protestants allemands de chants religieux, entre autres par Jean Fischart.

Ph. A. Brueck : *Aus der Briefmappe des Bischofs Andreas Raess*, p. 290-300. Extraits de la correspondance des années 1851 et 1852 de Mgr Raess, évêque de Strasbourg, avec Lennig, vicaire général de Mayence.

Neues Archiv fuer elsaessische Kirchengeschichte.

Tome XIII, année 1938. Strasbourg.

W. Hotzelt : *Translationen von Martyrerleibern aus Rom ins westliche Frankreich im 8. Jahrhundert*, p. 1-52. Sans examiner de plus près le fonds de réalité qu'il pourrait y avoir dans certains récits de translations de corps de martyrs de Rome, l'auteur croit devoir admettre comme historiques les translations de corps des saints Vit, Alexandre et Hippolyte en Alsace, par Fulrad, abbé de Saint-Denis, des saints Gorgon, Nazaire et Nabor par saint Chrodegang de Metz (vers 750) et de sainte Sophie par Remi, évêque de Strasbourg (vers 780). Au XI^e^ et au XII^e^ siècle on a entouré ces transferts de légendes où il est difficile de distinguer le noyau historique.

L. Pfleger : *der Kult der hl. Sophia im Elsass*, p. 53-58. Sainte Sophie est surtout vénérée à Eschau (près Strasbourg) où l'évêque Remi avait transféré ses reliques et où il avait fondé un couvent de religieuses. Les reliques de la sainte disparurent au temps de la Réforme et il ne resta dans l'église que le sarcophage vide. Mgr Ruch y déposa le 3 avril 1938 de nouvelles reliques de la sainte, obtenues de Rome en 1937.

Ph. Hofmeister : *Benediktinische Quellen zu den Konstitutionem des Augustinerchorherrenstiftes Marbach*, p. 59-70. Les *Constitutions* des chanoines réguliers de Marbach (Bas-Rhin) empruntent beaucoup à la règle de saint Benoît et aux « *consuetudines* » de la congrégation bénédictine de Hirsau.

L. Pfleger : *Zur Geschichte der Strassburger Passionsspiele*, p. 71. Règlements pour les jeux de la Passion qu'on vit pour la première fois à Strasbourg en 1488.

J. Gabler : *Bibliothekskatalog, Dienstanweisungen... des grossen Spitals zu Strassburg, aus dem 15. Jahrhundert*, p. 71-140. Analyse et extraits d'un manuscrit du xv^e^ siècle concernant le personnel du grand hôpital de Strasbourg. La suite, t. XV, p. 25-72, et t. XVI, p. 67-106.

M. Barth : *die Haltung beim Gebet in elsaessischen Dominikanerinnen-Kloestern des 15. und 16. Jahrhunderts*, p. 141-148. Aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, les Dominicaines de Strasbourg et d'autres couvents faisaient leurs prières debout ou à genoux, les mains ou les bras croisés ou étendus en forme de croix.

Eug. Breitenstein : *die Quellen der Geiler von Kaysersberg zugeschriebenen* Emeis, p. 149-202. En 1508, le franciscain Geiler donna à la cathédrale de Strasbourg 41 sermons de carême sur les vertus chrétiennes, la réforme des mœurs, les superstitions, etc., en prenant comme exemple la fourmi. Ces sermons, publiés en 1516 sous le titre de *Emeis* (= fourmi, en alsacien) ont pour source principale le *Formicarius* et le *Praeceptorium* du dominicain Jean Nider († 1437), imprimés avant 1500.

H. Molz : *die Kirchenfeindliche Publizistik im Unter-Elsass, 1789-1792*, p. 203-244. Liste de 15 journaux et 255 brochures, pamphlets, etc., publiés de 1789 à 1792 à Strasbourg et dans d'autres villes du Bas-Rhin, contre la religion, les prêtres, etc. Ces écrits, qui avaient pour auteurs des bourgeois philosophes, des protestants et des étrangers, n'eurent pas grande vogue dans le département même. Rappelons ici que c'est un arrêté du Directoire du Bas-Rhin du 12 juillet 1791 demandant l'expulsion de tous les prêtres non assermentés, qui fut sanctionné à Paris le 28 juillet et adopté comme loi générale pour toute la France (imprimé n° 212).

M. Barth : *die Geistlichkeit der Diözese Strassburg und die Einführung der Schutzpockenimpfung, 1802-1815*, p. 245-269. Détails sur le concours prêté à l'autorité civile par l'évêque de Strasbourg et le clergé du Bas- et du Haut-Rhin pour l'introduction de la vaccination dans les paroisses.

Jos. Brauner et L. Pinck : *Katholische deutsche Kirchengesangbücher in Lothringen*, p. 271-348. Histoire des livres de chants religieux en langue allemande, du diocèse de Metz. Ces livres, publiés pour la première fois en 1765, devaient servir surtout à l'occasion des missions paroissiales; après 1800, ils sont aussi employés comme livres de lecture pour les enfants des écoles primaires. Mais tandis que le diocèse de Strasbourg eut son livre de chant officiel en langue allemande dès 1629, celui de Metz n'eut le sien qu'en 1905.

L. Hell : *Zur Baugeschichte der Alt-St.-Peterskirche in Strassburg im Mittelalter*, p. 355-384. Transformations architecturales de l'église Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, du xii^e^ au xvi^e^ siècle.

F. Jaenger : *die bischöfliche Feste Dachstein und ihre Wandlungen*, p. 385-405. Notice historique sur le château-fort de l'évêque de Strasbourg à Dachstein, depuis le xiii^e^ siècle jusqu'à sa démolition en 1675.

Tome XIV, 1939-1940. Colmar, 1940.

Le tome tout entier est consacré à la vie de saint Arbogast, évêque de Strasbourg; il a été publié en tirage à part (épuisé) sous le titre de Méd. Barth : *der hl. Arbogast, Bischof von Strassburg. Seine Persönlichkat und sein Kult* (avec 24 planches, 55 gravures et 6 cartes). Colmar, Alsatia, 1940. In-4° de 248 p.

Tome XV, 1941-1942. Colmar, 1942.

H. Buettner : *Papsturkunden fuer das Elsass bis 1198*, p. 1-12. Lettres pontificales avant 1198.

O. Schmitt : *Zwei verlorene Muttergottesstatuen des 13. Jahrhunderts vom Strassburger Münster*, p. 13-24, fig. Description de deux statues de la Sainte Vierge du XIII^e^ siècle autrefois à la cathédrale de Strasbourg, aujourd'hui disparues.

Fl. Landmann : *Eine unvollendete Jugendschrift Thomas Murners : Tractatus de immaculata Virginis Conceptione, 1499*, p. 73-128. Introduction historique et texte d'un traité sur l'Immaculée Conception, composé par le franciscain Thomas Murner en 1499.

Eug. Breitenstein : *die Autorschaft der Geiler von Kaysersberg zugeschriebenen « Emeis »*, p. 176-198. Geiler est réellement l'auteur de l'*Emeis*. Suite de l'article du t. XIII, cité plus haut.

Eug. Breitenstein : *Sprichwörtliche Redensarten aus der* Emeis *Geilers von Kaysersberg*, p. 129-145. Expressions populaires et proverbiales usitées en Alsace et employées par Geiler dans son *Emeis*.

Alf. Pfleger : *Zur Taufe toter Kinder*, p. 211-226. Cérémanies et prières populaires, autrefois en usage en Alsace, pour le baptême d'enfants morts.

J. Reibel : *Gesamt-Register*, p. 247-263. Tables générales des années 1-15 de la *Revue*.

Tome XVI, 1943. Rixheim, Sutter, 1943. In-4°.

W. Holzelt : *Translationen römischer Reliquien ins Elsass im 9. Jahrhundert*, p. 1-18. La translation de ces reliques semble bien assurée, mais des récits postérieurs y ont ajouté beaucoup de circonstances purement légendaires.

Méd. Barth : *Die selige Luitgard von Wittichen (1292-1249) und der Einsiedler von Rappoltsweiler*, p. 44-54. Notice sur la vie de la bienheureuse Irmgarde, mystique et extatique, fondatrice du monastère de Wittichen; ses voyages à Strasbourg et à Colmar. Texte d'une lettre que lui adresse le mystique « ami de Dieu », ermite de Ribeauvillé.

Fl. Landmann : *die St.-Sebastianus-Bruderschaft an St. Martin in Strassburg*, p. 107-128. La confraternité de Saint-Sébastien fut fondée en 1514 dans l'église Saint-Martin de Strasbourg, à l'instigation du célèbre Sébastien Murner. Texte de l'acte de fondation et liste des confrères de 1514 à 1523.

Jos. Schmidlin : *Religiös-sittliche Reformbestrebungen im Weltklerus des Elsass vor 1618*, p. 135 204. Efforts des évêques de Strasbourg et de Bâle pour la réforme morale du clergé d'Alsace, avant 1618.

M. Barth : *Visitationsberichte des Bistums Strassburg vom J. 1666*, p. 223-258. Rapport de la visite canonique du diocèse de Strasbourg en 1666; texte latin.

Arch. Sieffert, O. Cap. : *Zur Geschichte des Kapuzinerklosters Oberehnheim*, p. 273-300. Notices historiques sur les Capucins à Obernai, fondé en 1627.

K. Schillinger : *Franz Anton Brendel und Lebenslauf, 1735-1791*, p. 300-342. Vie de François-Ant. Brendel avant son élection comme évêque constitutionnel du Bas-Rhin. Détails sur la famille et la parenté de Brendel.

G. Fritz : *Zur Kirchengeschichte der Jahre 1790-1810*, p. 351-388. Commente une lettre de Gobel, évêque de Paris (2 déc. 1793), une autre de Maudru, évêque des Vosges (6 avril 1798), trois lettres de Mgr Saurine, de Strasbourg (1803, 1804 et 1810).

R. Will : *Reliquienaltäre im Elsass*, p. 397-418. Description et histoire de quelques autels dits « autels de reliques » et datant du Moyen Age, conservés dans des églises d'Alsace : autels de l'impératrice sainte Richarde à Andlau, de saint Adelphe, évêque de Metz, à Neuwiller, de sainte Sophie à Eschau, de saint Urbain à Erstein, des saintes Odile, Adélaïde impératrice, etc.

K. Wittmer : *Reformversuche im Dominikanerinnen-Kloster St. Katharina zu Strassburg, 1492-1493*, p. 419-425. Essai de réforme intérieure chez les Dominicaines de Sainte-Catherine de Strasbourg, de 1492 à 1493.

A. M. Burg : *Gesamt-Register*, p. 427-440. Tables générales des 16 vol. de l'*Archiv* publiés jusqu'ici.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Jahrbuch des Geschichts und Altertumsvereins für die Südvogesen.
Tome I. 1940-1943. Colmar, Alsatia.

Otto Schmitt : *die Frühzeit der Gotischen Bildhauerkunst im Lauchtal. Erster Teil : Gebweiler*, p. 19-36. Étudie un certain nombre de sculptures provenant de l'ancien couvent des Dominicains de Guebwiller, notamment une Vierge à l'Enfant des dernières années du XIII^e^ siècle, exécutée soit à Bâle, soit à Guebwiller même.

Heinrich Mangold : *Rufach und der Deutsche Orden*, p. 73-76. Brève notice sur la Commanderie de l'Ordre Teutonique créée à Rouffach au début du XIII^e^ siècle.

R. Biery : *die Herrschaft St. Amarin und ihre Grenzen*, p. 107-111. — : *St. Amarin, eine Münzstätte der Fürstabtei Murbach*, p. 112-120. Deux contributions à l'histoire de l'abbaye bénédictine de Murbach.

Nota. — Aucun autre périodique n'a pu paraître ni pendant l'occupation, ni depuis la libération du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.
Tome XVI, 1944, fasc. I-IV. Dijon, Le Meur.

J. Marilier : *Quelques précisions sur les commencements de Cîteaux. Les donations d'Élisabeth de Vergy*, p. 28-35. La clairière culturale où l'abbé Robert établit la nouvelle abbaye appartenait à la zone d'influence des sires de Vergy. Ces Vergy, parachevant l'œuvre de leurs cousins les vicomtes de Beaune, « opérèrent à une heure décisive le sauvetage de Cîteaux et lui permirent, par d'opportunes donations, d'assurer matériellement l'avenir de la réforme conçue par l'abbé Robert ». Étude critique des donations dues à Élisabeth, qui possède la seigneurie de Vergy au début du XII^e^ siècle. Cinq documents (trois pancartes et deux chartes)

sont examinés. Datation de ces documents. Donations de Gergueil, de Bretigny, de Gilly, etc. (1110-1116).

H. Drouot : *Une question débrouillée : Philippe le Bon et le concile de Bâle*, p. 51-55. Examen critique du récent ouvrage du R. P. Toussaint sur le sujet (1942).

M. Chaume : *Gabriel Jeanton (1881-1943)*, p. 64-75 et 129-134. Biographie de l'historien et archéologue mâconnais, auteur de nombreuses études touchant à l'histoire et au folklore religieux de la Bourgogne méridionale. Bibliographie.

H. Drouot : *Un grand bois gravé du XV^e siècle*, p. 79. A propos d'un « Saint Crépin et saint Crépinien », bois chalonnais, étudié par Mgr Gaston.

M. Anfray : *l'Art roman en Nivernais. Affinités ou influences bourguignonnes*, p. 97-99. En architecture et en sculpture, nombreuses parentés (XII^e s.).

P. Gras et J. Richard : *les Débuts d'une collection. Chartes de Saint-Bénigne*, p. 115-119. Observations sur le premier volume paru de la grande publication des *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon ... des origines à 1300*, due à G. Chevrier et M. Chaume.

H. David : *Philippe le Hardi au début du XV^e siècle*. I. *Patriarcat d'un prince du sang*. II. *Les Ors du couchant*, p. 137-157, 201-228. Étude documentaire très fouillée, d'après les comptes de la maison du duc, sur les achats et cadeaux d'objets d'art et objets précieux destinés aux enfants ou petits-enfants du duc, à l'occasion des naissances ou des mariages, aux églises, aux abbayes, etc. Contribution intéressante à l'iconographie religieuse et aux dévotions particulières du duc ou des membres de sa famille. Indications sur les pèlerinages, sur les ordres de chevalerie.

M. Chaume : *Une question. La succession des circonscriptions sur un même coin de terre*. I. *Incertitude et difficulté de la notion de « pays »*. II. *Autour de Dijon. Examen de quelques cas*, p. 162-174, 229-240, 3 cartes. Contribution à l'enquête entreprise par le Centre international de Synthèse. Cette très neuve étude doit être mentionnée ici surtout pour la mise au point qu'elle propose au sujet des différences qui séparent les tracés des limites des archidiaconés et des *pagi*. Les *pagi* n'ont cessé de changer de limites. La coïncidence avec les circonscriptions ecclésiastiques est exceptionnelle.

J. Marilier : *Recherches sur le texte primitif de la Charte de Charité*, p. 179-181. Analyse de la publication donnée par le Dr Turk, à Laibach (1942, gr. in-8°, avec une étude en langue slovène), du texte primitif du célèbre code organique de l'ordre cistercien. Le Dr Turk a retrouvé ce texte primitif, différent de celui qu'on avait admis jusqu'ici, dans deux manuscrits, l'un antérieur à 1191 (Bibliothèque universitaire de Laibach), l'autre de 1273 (Bibliothèque centrale de Zurich). Le Dr Turk examine tous les problèmes soulevés par le texte nouvellement retrouvé.

J. Marilier : *Une question d'histoire cistercienne*, p. 188. Celle de la « mainmise » des « premiers abbés » sur l'ensemble de l'ordre.

H. Forestier : *Ce que les dossiers de la juridiction ecclésiastique (série G) offrent à l'histoire des mœurs et au folklore*, p. 189-194. Source précieuse. Exemples concernant les Archives de l'Yonne : Mesures prises par les évêques du XVII^e siècle contre les fantaisies iconographiques suscitées par le culte des saints (saint Roch, saint Martin, etc.) ou de la Sainte Vierge, contre certains usages superstitieux, et contre certains abus commis par des ecclésiastiques, notamment à l'occasion de la distribution des dragées du Jeudi saint (diocèses d'Auxerre et de Sens).

H. Drouot : *le Coût d'un enterrement bourgeois en 1820*, p. 199. Mémoire dressé par le curé de Notre-Dame de Dijon.

P. Quarré : *les Tombeaux des Ducs dans la Salle des Gardes au musée de Dijon*, p. 252-253. Restitution des monuments tels qu'ils se présentaient à la chartreuse de Champmol avant 1791.

J. Laurent : *les Recueils de Ch.-E. Regnault de Beaucaron (1860-1944)*, p. 255-258. Feu Regnault a constitué et publié de nombreux recueils de pièces très utiles pour l'histoire des familles et des usages, notamment religieux, de la Champagne, de la Bourgogne et de l'Orléanais.

Tome XVII, 1945, fasc. I-III.

Léon Mirot : *les Origines des premiers comtes héréditaires de Nevers*, p. 7-15, carte. Les Landri des IXe et Xe siècles sont originaires du Poitou. Relations des moines de Saint-Savin-sur-Gartempe et du chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers avec l'abbaye nivernaise de Saint-Laurent. Transfert des reliques de saint Léonard à Corbigny. Au XVe siècle encore, le chapitre de Poitiers possède des biens à Longretz.

André Leguai : *Dijon et Louis XI. Notes sur quelques aspects de la réunion de la Bourgogne (1461-1483)*, 1er article, p. 16-37. Étude sur les rapports de Dijon avec le royaume de France. En particulier, influence exercée par l'évêque français de Langres (en 1465, Gui Bernard) sur Dijon, compris dans son ressort diocésain.

J. Berthollet : *la Question des premiers évêques. Le premier évêque d'Autun*, p. 38-44. Méthode à suivre pour l'identification du premier évêque d'un siège. Critique de la « tradition ». Ressources fournies par les livres liturgiques locaux. Le premier évêque d'Autun fut, non pas Amateur, mais Rétice (début du IVe siècle). Démonstration critique.

P. Quarré : *les Monuments de bronze à Dijon et en Côte-d'Or pendant l'occupation allemande*, p. 48-54. Le monument de Bossuet a perdu ses grandes figures de bronze. La statue de saint Bernard a échappé, bien que condamnée — mais trop tard — par M. Abel Bonnard. La statue de Claus Sluter par Henry Bouchard a été enlevée, puis remise en place. Indications sur les procédés employés par les Dijonnais pour limiter les destructions.

P. Lebel : *le Musée archéologique de Dijon hier et demain*, p. 61-63. Comment furent protégées, de 1939 à 1944, les précieuses œuvres religieuses et profanes de ce riche musée. Atteinte condamnable portée à la vieille église romane Saint-Philibert, employée par la municipalité comme gare routière.

H. Drouot : *Un centre d'études bourguignonnes*, p. 66-67. Centre d'information et d'initiative nouvellement institué dans le cadre de l'Université de Dijon. Son adresse est 36, rue Chabot-Charny, Dijon.

H. Charrier : *Moines de Cîteaux en 1584*, p. 78. Liste des prieurs et religieux profès.

H. Drouot : *Watkin Williams*, p. 138-139. Note nécrologique sur ce pasteur anglican, professeur à Oxford, avec liste de ses travaux sur saint Bernard et les abbayes bourguignonnes (21 numéros).

Mémoires de la Société
pour l'histoire du droit... des pays bourguignons, comtois et romands.
9e fasc., 1943. Dijon, Faculté de Droit.

G. Chevrier : *Déclin et renaissance du testament en droit bourguignon (VIIe-XIIIe siècle)*, p. 5-42 (à suivre). Enraciné depuis l'époque gallo-romaine au moins dans un diocèse bourguignon, l'usage de tester « déborde anciennement les milieux ecclésiastiques ». Le diocèse d'Auxerre,

qui semble le « meilleur miroir des premières institutions chrétiennes de la France », dit G. Le Bras, fournit les plus corrects témoignages de cet usage (plus clairs et sûrs que ceux du diocèse d'Autun). Analyse des testaments des évêques d'Auxerre (VII[e] siècle), de l'abbé Virey de Flavigny. Le droit testamentaire romain a survécu dans les « hautes sphères ecclésiastiques » et parmi les grands du siècle. Mais l'invasion franque rompt la tradition romaine dans la seconde moitié du VIII[e] siècle. La désuétude du testament détermine alors la fortune du don entre vifs (don *pro anima*). Types et modalités des donations. Étude critique de l'acte célèbre du comte Echard (vers 869). Durant les X[e] et XI[e] siècles, les dons *a die presenti*, ou *post obitum* ou *usufructu reservato*, affectant des formes et dispositions diverses, se rencontrent en nombre dans les cartulaires des abbayes bourguignonnes (Cluny, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Vincent de Mâcon, Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Marcel-lés-Chalon, etc.). Étude des textes.

M. CHAUME : *Histoire d'une banlieue. Les vigneries et les messeries dijonnaises dans leurs rapports avec le ban territorial de la justice municipale*, p. 43-129. Étude neuve, utile pour l'histoire des biens ecclésiastiques sis dans la banlieue. Les abbayes Saint-Bénigne et Saint-Étienne, l'abbé de Cîteaux, les Chartreux de Dijon ont charge de plusieurs vigneries (XIII[e]-XVIII[e] siècles).

J. RICHARD : *Turbes bourguignonnes*, p. 181-191. Enquête par turbe à propos d'un procès entre les moines de Cîteaux et les Chartreux de Dijon (1551) : textes et observations.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Années 1940, 1941 et 1942. Dijon, impr. Bernigaud, 1944.

Général CHARET : *Sainte Barbe. Culte. Folklore. Iconographie*, p. 28-31.

P. BERTHIER : *Jean-François Lesueur et l'abbé Roze*, p. 38-40. Notices et documents sur ces deux musiciens, maîtres de chapelle de plusieurs cathédrales françaises entre 1775 et 1830.

Ch. OURSEL : *Affectation de l'ancienne église Saint-Philibert de Dijon*, p. 64-65. Protestation contre l'emploi de ce monument roman comme gare routière.

H. DROUOT : *Sur la vocation de Claude Bernard. A propos d'un centenaire*, p. 224-228. Il s'agit du P. Bernard, le « Pauvre Prêtre » (1588-1641).

H. DROUOT : *Conspirateurs bourguignons de 1594*, p. 228-243. Affaire du complot antiligueur de Dijon. Relation inédite. Rôle de quelques ecclésiastiques dans ce complot.

Henri DROUOT.

YONNE

Aucune publication intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.
3[e] série, tome XXXVI, 1942-1943. Mâcon, impr. Protat, 1943.

Émile MAGNIEN : *le Message symbolique des chapiteaux du chœur de l'abbatiale de Cluny*, p. 27-35. Nouveaux commentaires sur l'interprétation des deux célèbres chapiteaux de la musique dont les huit autres ne font que développer et populariser les données essentielles.

G. Jeanton : *la Commanderie de Saint-Antoine de Mâcon, d'après ses archives conservées en Meurthe-et-Moselle*, p. 75-98, fig. Étude historique et descriptive de cet établissement dont les premiers documents sauvegardés datent de 1388 seulement. Entièrement désaffecté en 1783, il n'en reste aujourd'hui qu'un corps de logis dans un vieux quartier de la ville qui en a recueilli le nom.

A. Morgand : *les Origines du nouveau Saint-Vincent de Mâcon*, p. 145-152. Décrétée en 1805 après le passage de Napoléon Ier, la construction fut entreprise en 1808 et l'édifice consacré solennellement en avril 1816.

Visites pastorales de l'archiprêtré du Rousset, par Mgr ... de Valras, évêque de Mâcon en 1746, p. 167-177. Fin de l'enquête sur la paroisse de Saint-Huruge.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Tome XXIX. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1940.

P. Gras : *Journal de Guillaume Dormes, notaire à Givry, 1486-1507*, p. 38-65, pl. Brèves mentions chronologiques, avec deux plans de l'ancienne église de Givry.

P. Gras : *Notes sur l'église de Demigny*, p. 66-67, pl. Débuts de la construction entre 1461 et 1470.

J. Gonnet : *Un document ignoré sur la maison-Dieu de Givry et des renseignements inédits sur quelques autres hôpitaux de l'ancien arrondissement de Chalon*, p. 113-124. Concernant le XVIIe siècle.

L. Armand-Calliat : *Carreaux historiés de provenance chalonnaise*, p. 125-137, fig. Quelques-uns sont originaires des abbayes de Saint-Pierre de Chalon et de La Ferté-sur-Grosne.

R. Violot : *les Origines de la chapelle des Vingt-quatre, à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon*, p. 181-184, pl. Chapelle érigée après 1522, pour la confrérie de ce nom.

Tome XXX, 1943.

P.-C. Fournier et C. Rouyer : *Étude comparée de la nature du sol et de la répartition des édifices anciens dans le département de Saône-et-Loire*, p. 5-25, pl. Description géologique suivie d'un intéressant exposé sur les caractères architecturaux des anciennes églises et chapelles du Xe au XVIIIe siècle; tableaux récapitulatifs avec deux cartes hors texte.

L. Armand-Calliat : *les Litres seigneuriales du Chalonnais*, p. 26-39, pl. Descriptions commentées qui concernent plusieurs églises de la région.

P. Gras : *Notes sur deux pouillés du diocèse de Chalon publiés par Longnon*, p. 40-45. Identifications et rectifications de noms de lieux et de personnes. De ces deux documents, le premier appartient à l'année 1363, le second, à la fin du XVe siècle.

P. Gras : *les Fortifications et la topographie anciennes du Chalonnais*, p. 46-131. Notations très judicieuses, avec des commentaires précis sur quelques vieilles églises et abbayes chalonnaises.

L. Armand-Calliat : *Pour la carte archéologique du Chalonnais*, p. 135-193. Esquisses sur l'utilisation des noms de lieux-dits, écarts et hameaux susceptibles de repérer des voies anciennes et des habitats primitifs. Un chapitre est consacré aux « origines chrétiennes » : martyretum, paradis et chapelles rurales.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XLIV. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1944.

Ch. DARD : *Gabriel Jeanton, sa vie, son œuvre : 1881-1943*, p. 5-52, pl. Érudit et animateur bourguignon de grande classe, il fut un maître en de nombreux domaines de la toponymie, de l'histoire, du folklore et de l'archéologie; son activité pour la renaissance et le développement du régionalisme ne furent pas moindres. Bibliographie de ses nombreux travaux (plus de deux cent titres).

Ch. DARD : *les Anciennes fortifications de Tournus*, p. 67-105, pl. et fig. Relevé topographique et descriptif s'étendant de l'époque gallo-romaine au début du XIX^e^ siècle. Plusieurs pages sont spécialement réservées à l'enceinte de l'abbaye Saint-Philibert.

Tome XLV. 1945.

Ch. DARD : *les Droits seigneuriaux de l'abbaye de Tournus au XVII^e^ siècle*, p. 9-37. Exposé des difficultés financières et des différends des abbés avec leurs voisins du XII^e^ au XVII^e^ siècle. Droits de l'abbaye à la fin de ce siècle.

L. LAROCHE : *Châtiments du vieux temps pour infractions aux prescriptions de l'Église*, p. 93-107. Documentation locale touchant la sanctification des dimanches et fêtes, l'abstinence, les sacrements, les vols et aussi les suicides.

Arthur MORGAND.

AIN

Bulletin de la Société Gorini.

Tome XXXVI. Bourg, Imprimerie centrale, 1944.

Chanoine ALLOING : *Pollieu*, p. 5-14. Monographie d'une paroisse du Bugey. I, la Commune.

Chanoine PÉPIN : *la Visitation de Bourg et ses aumôniers* (fin), p. 15-24. Les derniers aumôniers, de 1863 à 1945.

P.-J. FROMENT : *Notice historique sur le Plantay*, p. 25-44. La paroisse. La donation à Cluny. Églises, chapelles, les curés depuis 1470 (lacunes).

Abbé RENOUD : *Pour l'histoire de Saint-Trivier-sur-Moignans*, p. 49-51. 1° Texte latin de 1485 qui fait connaître un curé de la paroisse, Nicolas Pelletier, un prieur, Arthaud de la Bâtisse, le nombre (10) des prêtres sociétaires de l'église et le nom de quelques-uns. 2° Texte latin de 1501, relatif à une fondation pieuse de Marguerite de Saint-Trivier.

Abbé RENOUD : *Supplément à la liste des curés du diocèse avant la Révolution*, p. 52.

Semaine catholique du diocèse de Belley.

Belley, imprimerie de l'Évêché, 1945.

N^os^ 41-44. Quelques figures de missionnaires originaires du diocèse, p. 328; 335-336; 340-341. Nomenclature. Avant 1823. En Amérique. En Asie. En Chine. Au Japon. En Océanie. Auxiliaires des missions.

G. RENOUD.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Académie de Besançon.

Année 1943. Besançon, Jacques et Demontrond. In-8°.

R. Tournier : *l'Architecte Claude-Joseph-Alexandre Bertrand (1734-1797)*, p. 13-22. Notice sur l'architecte de l'église Saint-Pierre de Besançon.

E. Préclin : *Monseigneur Fulbert Petit (1832-1909)*, p. 32-51. Notice sur ce dernier archevêque concordataire de Besançon.

Léon Four : *Un lauréat de l'Académie de Besançon en 1772. L'abbé de Grainville*, p. 53-68.

Charles Quinnez : *les Tableaux de l'église d'Arc-et-Senans*, p. 69-76. Inventaire des tableaux donnés à cette église en 1852 par M. de Grimaldi. Différentes écoles y sont représentées (Murillo, Antoine de Pereda, Bartolomeo Schidone, Annibal Carrache) ; 4 tableaux de Claude Vignon (1593-1672) y montrent des scènes de la Vie de la sainte Vierge par cet excellent peintre français.

Société d'émulation du Doubs.

Mémoires, 1943. Besançon, impr. de l'Est, in-8°.

Dr Claudet : *la Corporation des médecins de Besançon au XVI^e siècle*, p. 16-21. Notice d'après les ordonnances municipales et les registres des délibérations de la cité.

M. Clère : *la Cathédrale de Besançon*, p. 25-46. Extraits d'une monographie encore inédite relatifs à l'église primitive du IV^e siècle, à la basilique de Bernuin (797-830) et à celle d'Hugues I^er (1031-1087).

M. Piquard : *les Bas-reliefs romans du Musée de Besançon*, p. 70-76. Ces quatre plaques de marbre représentent les Évangélistes. Jules Gauthier avait cru y retrouver les traces d'un ambon de la cathédrale. M. Piquard conteste cette affirmation, y voyant plutôt les quatre faces d'un siège épiscopal analogue à celui de Saint-Marc de Venise.

Abbé Garneret : *la Pluie et le beau temps. Météorologie populaire du village de Lantenne (Doubs)*, p. 77-93. Relevé des dictons populaires à ce sujet.

Chanoine Monnot : *le Vicaire général Laresche (1791-1842)*, p. 94-113. Né à Malbuisson (Doubs), Laresche fut appelé à Nîmes par un compatriote, Mgr de Chaffoy, qui en fit son vicaire général, et y resta dix-sept ans. Après la mort du prélat qui eût voulu lui laisser sa succession, Laresche revint dans son diocèse d'origine et demanda la cure de Chantrans.

M. Piquard : *Notes sur les potiers d'étain de Besançon des XV^e-XVII^e siècles*, p. 113-121. Liste de ces potiers et indication de leurs marques.

M. Cousin : *A propos du théâtre de Vesontio*, p. 130-147. M. Cousin conteste les conclusions de Castan qui a voulu voir là les restes d'un théâtre romain. Il donne de fortes raisons de penser que ce sont les ruines d'un château d'eau, près desquelles s'est élevé le baptistère de Saint-Jean-Baptiste.

G. Gazier.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

12e série, XIIe vol., 1943. Lons-le-Saunier, 1944.

B.-M. Berthet : *les Abbesses de l'abbaye de Château-Chalon (Jura)*, p. 19-55. Liste des abbesses de Château-Chalon, avec, pour les plus récentes, une vue rapide sur leur gouvernement. L'auteur a eu spécialement en vue la précision des dates.

H. Tribout de Morembert : *les Preuves de noblesse de Marie Florence de Constable de Gesans pour l'abbaye de Château-Chalon (1692)*, p. 57-65.

P. Étienne : *Musée de Lons-le-Saunier. Catalogue des monnaies romaines recueillies avec certitude dans le département du Jura et déposées au Musée*, p. 67-87, pl.

E. Monot : *Questions de toponymie*, p. 87-103.

G. Duhem : *la Châsse de saint Claude offerte par le roi Louis XI*, p. 105-114. Rectification de la chronologie des donations de Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude. Procès-verbal de réception de cette châsse, du 26 août 1484.

H. Tribout de Morembert : *Pierre Vercey, de Poligny, évêque d'Amiens*, p. 115-128. La famille de Pierre Vercey et les rapports de celui-ci avec sa ville natale. Sa statue et son tombeau « provisoire » en l'église de Poligny.

Marc Berthet.

HAUTE-SAONE

Aucune publication intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension.

J.-M. Dumont.

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

69e et 70e années, 1942-1943. Paris, Champion, 1945.

Ct Benoît-Guyot : *Une firme commerciale au temps de la Régence : Dieu et Cie*, p. 31-32. Un joaillier parisien, Paul Duhalde, après divers échecs commerciaux, décide de contracter une « Société avec Dieu » pour cinq ans (1719-1724), après quoi, son nouveau bilan établi, il partageait les bénéfices avec « Dieu », c'est-à-dire les pauvres. Réussite mais difficultés dans l'application de ce pacte original.

Ph. Lauer : *le Livre de raison de Louis et Pierre de l'Estoile*, p. 33-47. Celui du père du célèbre auteur des *Mémoires-journaux* et de lui-même. Il s'étend de 1544 à 1595. Renseignements d'ordre économique et médical sur la vie à Paris, détails sur la psychologie et la religion de Pierre de l'Estoile.

Adrien Blanchet : *Une rivale des eaux de Passy. La source Billet à Charonne*, p. 48-53. Cette source, mentionnée dans le *Mercure galant* de juin 1706, se trouvait au faubourg Saint-Antoine, « rue des Boulets, près de la Croix Fauxbin ». Elle appartenait à un certain M. Billet. Sa courte histoire, assez obscure.

Henri Lemoine : *Maisons religieuses fondées à Paris entre 1600 et 1639*, p. 53-55. Publication d'une liste datant de 1645 environ, qui fait mention de 57 nouveaux établissements.

Nota. — Aucune société historique d'arrondissement n'a fait paraître de bulletin depuis 1942.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

46e année (1944). Versailles.

M. Poncelet : *l'Armorial des évêques de Versailles*, p. 1-22, pl. Description et explication des armoiries.

H. Lemoine : *l'Instruction primaire publique en Seine-et-Oise de 1789 à 1850*, p. 72-95. Au début, suppression de nombreuses écoles entretenues par les fabriques paroissiales; exécution partielle du décret de brumaire an III prévoyant une école par 1 000 habitants. En 1809, 27 p. 100 des communes n'ont pas d'écoles; origines très variées des maîtres, parmi lesquels quelques prêtres et anciennes religieuses. Action des comités cantonaux sous la Restauration. Progrès sensibles sous la Monarchie de Juillet, en partie grâce à l'activité du préfet Aubernon.

É. Houth : *Sur les bords de la Drionne*, p. 96-126, fig. Notes historiques sur Bougival : Rogations, fêtes, confréries, pèlerinages; le curé Quentin (1884-1907) et la restauration de l'église (M. H.).

Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Tome LI, 1943-1944.

G. Guyonnet : *Antoine Peulot, graveur de Daubigny*, p. 26-32, pl. Mention de cathédrales et autres églises dont il a gravé des vues.

H. Lemoine : *Notes sur quelques documents de Seine-et-Oise*, p. 35-39. Dates des travaux exécutés, principalement à des églises, du XIVe au XVIIIe siècle.

G. Duclos : *les Souterrains de l'ancien couvent des Cordeliers de Pontoise*, p. 40-45. Description détaillée de ces souterrains, dont certaines parties sont d'anciennes carrières et d'autres ont servi de sépulture aux religieux.

Table des tomes XLI-L, p. 65-107.

Bulletin du Comité départemental de Seine-et-Oise d'histoire économique de la Révolution. Fasc. 17, 1942-1943.

L. Auvray : *l'Agriculture et les paysans (région de Dourdan-Rambouillet) à la fin du XVIIIe siècle*, p. 19-42. Propriété : 45 p. 100 à la noblesse, 52 p. 100 au Tiers État, 3 p. 100 au clergé. Dîmes : taux et modes de perception. Modes d'exploitation et produits, etc.

P. Caron : *les Commissaires du Conseil exécutif provisoire et de la Commune de Paris en Seine-et-Oise (août-septembre 1792)*, p. 43-52. Renseignements sur l'esprit public; don patriotique du curé de Houdan; anticléricalisme des populations, qui tiennent cependant beaucoup aux cérémonies religieuses.

H. Lemoine : *la Vente des biens nationaux dans le district de Versailles, notamment à Villepreux*, p. 72-76. Liste des acquéreurs, dont trois curés et un prêtre de Versailles. Biens ecclésiastiques à Villepreux.

L. Noël : *Une industrie textile à Clairefontaine*, p. 77-81. Filature et tissage établis de 1791 à 1802 dans l'ancienne abbaye des Augustins dé-

chaussés; participation de Bassal, ancien curé constitutionnel de Saint-Louis de Versailles.

L. Noël : *les Filatures charitables (Presles, Avrainville, Mantes, Rambouillet, Pontoise)*, p. 82-86. Fonctionnement de ces établissements, principalement dans des hôpitaux (1778-1818).

Bulletin de la Société historique... de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

50e année, 1944. Corbeil.

R. de Courcel : *Notre Société*, p. 3-24. Histoire de cette Société, fondée en 1894 et qui reprend vie, après plus de vingt ans d'interruption; participation de plusieurs membres du clergé.

É. Houth : *les Trappistes d'Yerres*, p. 25-32. Histoire, très incomplète, d'une double communauté cistercienne (hommes et femmes), fondée à Paris sous le Directoire, bientôt transférée à Yerres (les religieuses à Valenton) et supprimée en 1811.

G. Estournet : *La Ferté-Alais. Ses origines, ses noms, ses premiers châtelains*, p. 33-118. Excellente étude d'histoire féodale (xe-xive s.). Rapports des seigneurs avec divers monastères, notamment Yerres et Morigny.

Cte de Saint-Périer : *Quelques bornes armoriées de Seine-et-Oise*, p. 119-124. Entre autres : commanderie de Chauffour.

A. Caillet : *Croix armoriée du cimetière désaffecté de Puiselet-le-Marais*, p. 125-130.

Le Vieux Marly. Bulletin de la Société archéologique... de Marly-le-Roi.

Tome II, fasc. 1. 1945.

Dr M. Hanotte : *Un souper des Rois à Marly vers 1700*, p. 4-11. Louis XIV et Jacques II, roi d'Angleterre. Cérémonial et menu.

J.-P. Palewski : *Madame Aubernon au manoir du Cœur-Volant*, p. 21-28. Depuis 1886, Mme Aubernon tenait à Louveciennes, durant l'été, son fameux salon littéraire. Énumération de ses hôtes; anecdotes.

Bulletin de la Société des amis de Meudon-Bellevue.

Nos 34-38, 8e-9e années, 1944-1945.

Abel Lefranc : *le Visage de François Rabelais*, p. 635-641 et 645-650, fig. Réunion et critique de nombreux textes, peu connus, faisant allusion à la forme étrange du nez de Rabelais.

J. Gérard : *la Chapelle des Flammes*, p. 681-683, fig. Histoire et description de la chapelle élevée à la suite de la catastrophe du 8 mai 1842 (incendie du train).

R. Hœllerer : *Meudon quartier général des armées de Henri IV, août 1589*, p. 702-709. Charges de l'occupation par des huguenots et des Allemands.

Mémoires de la Société historique... de l'arr. de Pontoise et du Vexin.

Tome LI, 1945. Pontoise.

H. Lemoine : *Quelques souvenirs de l'ancien Hôtel-Dieu de Chars*, p. 33-37. Fondé en 1371 pour secourir les pauvres mendiants, il recueillit aussi des orphelins et assurait l'enseignement des enfants du pays; il fut supprimé en 1805. Ses ressources et son budget.

H. Person : *Identification du sujet représenté par la miséricorde d'une stalle de l'église de Presles*, p. 39-45, fig. Stalles d'époque Louis XIV, pro-

venant de l'église de Saint-Cloud et dans lesquelles ont été insérées six miséricordes du XVI[e] siècle. Étudiées jadis par l'abbé Marsaux, qui n'avait pu identifier ce sujet : ce semble être une interprétation du proverbe « souffler dans la bourse », signifiant dépenser sans compter.

Bulletin de la Société historique du Raincy.

N° 15, 1945.

L. Noël : *la Crise des subsistances dans le district de Gonesse pendant la Révolution* (fin), p. 8-27. Maximum, réquisitions de main-d'œuvre et de céréales, pillages, salaires, état sanitaire.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Consignes paroissiales de Dammarie-les-Lys.

1re année. Numéros 1 à 6, juillet 1945-mars 1946.

[Abbé F. Bridoux] : *la Fin de l'abbaye du Lys.* État de l'abbaye à la veille de la Révolution et histoire détaillée de sa suppression d'après les archives départementales et les archives communales.

J. Hubert.

OISE

Société archéologique et historique de Clermont-en-Beauvaisis.
Comptes rendus et mémoires.

Années 1942 et 1943. Senlis, Impr. réunies, 1944.

Louis Carolus-Barré : *Chronologie des baillis de Clermont-en-Beauvaisis (1202-1532)*, p. 1-21. Liste des baillis ou gouverneurs du comté de Clermont et de leurs lieutenants.

Louis Carolus-Barré : *l'Ambassade de Philippe de Beaumanoir à Rome (automne 1289) et le § 886 des coutumes de Beauvoisis*, p. 22-39. Fixation de date. La bulle de Nicolas IV (17 novembre 1289) obligeant le clergé de France au paiement d'une taxe au profit du roi serait le résultat de cette mission.

Jean Vergnet-Ruiz : *l'Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois*, p. 40-50. Église du XIII[e] siècle (abbaye de chanoines réguliers de Saint Augustin). Description archéologique.

Dr Dautheuil : *l'École de Liancourt (Arts et Métiers)*, p. 51-134. Fondée dans son château en 1794 par La Rochefoucauld-Liancourt, cette école, d'inspiration militaire, subsista jusqu'en 1800. Organisation; règlement.

Amédée Beaudry : *la Vie municipale à Clermont pendant la Révolution (année 1790)*, p. 135-172. Élection du conseil général de la commune; prestation du serment civique; conflits avec la garde nationale.

E. Laurain : *Épigraphie du canton de Clermont*, p. 173-212. Additions et corrections au travail publié dans les volumes précédents (1931-1941). Tables onomastiques.

Années 1944. Senlis, Impr. réunies, 1945.

M. Hémery : *la Fête du Jeudi-Jeudiou dans l'Oise*, p. 1-8. Folklore picard. Combats de coqs pour l'élection du roi des écoliers le jeudi après le carnaval.

Amédée Beaudry : *la Vie publique à Clermont en 1791*, p. 9-57. Nombreux détails sur la mise en application de la Constitution civile du clergé : prestation de serment, vente des biens.

E. Laurain : *Épigraphie du canton de Breteuil-sur-Noye*, p. 58-119. Épitaphes, inscriptions campanaires et autres des églises d'Ansauvillers, Beauvoir, Bonneuil, Bonvillers, Breteuil, Chepoix (obituaire). Renseignements sur les curés et les familles.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais.
Année 1945. Beauvais.

Un chanoine de Beauvais, amateur de jardins, p. 414-416. Restitution à Guillaume Cardinal (1592-1663), chanoine janséniste et official de Beauvais du *Jardinier royal*, imprimé en 1661 sans nom d'auteur et attribué à plusieurs.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE

Aucun périodique historique n'a paru dans le département depuis notre dernière recension.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXIV, n° 242, 1942. Orléans, Houzé, 1944.

Séance du 13 février 1942, p. 231-234. Éloge funèbre de M. Jules de la Martinière, par M. Jouvellier, président de la Société.

Séance du 10 juillet 1942, p. 252, *et du 25 septembre*, p. 263. Indications sur de nouveaux vestiges de la cathédrale du xr[e] siècle, mis à jour par M. le chanoine Chenesseau, sous le collatéral nord du chœur de la cathédrale actuelle d'Orléans.

Marcel Marron : *Deux inscriptions de l'église Saint-Paul. Note relative aux « antiquitez de l'église Saint-Paul » d'Orléans*, p. 275-279. Détails propres à éclairer certains points de l'histoire de cette église détruite par l'incendie de 1940.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Rien à signaler depuis la dernière recension.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Rien à signaler pour nos études dans la revue *Blois et le Loir-et-Cher* (n[os] 299-310, janvier-décembre 1945), seule publication historique parue depuis la dernière recension.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
3[e] série, t. XI. Ann. 1945-1946, 1[er] fasc. Le Mans, Monnoyer, 1945.

Dr Delaunay : *Louis Maubuy, naturaliste et collectionneur (1758-1815), ses amis, ses disciples, son temps, ses successeurs*, p. 1-132. Parmi ces derniers, quelques ecclésiastiques, les abbés Davoust, Paumard, Chevallier.

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tomes XXIV-XXV, livr. unique, 1944-1945. Le Mans, Monnoyer.

Paul CORDONNIER : *Fouilles et sépultures anciennes dans la Sarthe*, p. 62-75. Cercueil mérovingien à Cérans-Foulletourte; cercueils en ardoise de Touvoy, à Parcé-Vion.

La Province du Maine.

2e série, tome XXIV, juillet-décembre 1944; tome XXV, 1945. Le Mans.

R. BURET : *Armorial ecclésiastique sarthois, du Concordat de 1801 à nos jours*, t. XXIV, p. 118-121 et t. XXV, p. 16-22, 88-91, 119-125. Sont rappelés : les cardinaux Charost, Dubois, Labouré, Meignan, Pitra; les évêques, NN. SS. Berneux, Bouvier.

L. CALENDINI : *Jean Belard, chanoine du Mans, évêque de Fréjus, au XVe siècle*. D'origine mancelle, il fut chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, en 1405, de Saint-Julien, en 1406. Familier du roi Louis II d'Anjou, doyen du Mans, 1422, il est évêque de Fréjus en 1422 et meurt en 1449.

M. TERMEAU : *Gilles de Raiz, dit à tort Barbe-Bleue et la maison de Sillé (1404-1440)* (t. XXIV, p. 138-157; t. XXV, p. 36-48, 73-87). Son histoire.

A. BARET : *l'Origine de la Maison de Lorraine*, t. XXV, p. 115-118. Relique insigne de la Vraie Croix à deux traverses, donnée par un croisé tourangeau à l'abbaye angevine de La Boissière, et spécialement honorée par la maison d'Anjou, dont le roi René, duc de Lorraine.

Ch. GIRAULT : *Maupertuis et la création du quartier* (t. XXIV, p. 110-118; t. XXV, p. 23-35, 92-109, 126-147). Histoire de l'industrie mancelle de la cire, florissante au XVIIIe siècle, avec les familles de Hallay, Hossard et Le Prince; et du XVIIe s. à nos jours, avec les familles Le Romain et Orry.

Louis CALENDINI.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.

Tome LVIII (fin), 1943. Laval, impr.-libr. Goupil.

Ernest LAURAIN : *Ouvriers d'art lavallois* (à suivre), p. 109-124 (et t LIX, p. 3-26, 89-109). L'architecte Pierre Pommeyrol, né en 1744 à Julia (Haute-Garonne), constructeur à Laval, avec Denis Pampelune, de l'hôtel Piquois, près de la cathédrale, et, à Craon, du château de cette ville pour le marquis d'Armaillé, à Laval encore, et probablement, du château de Bel-Air; à Chevaigné, du château d'Hauteville; mort le 8 novembre 1801.

Tome LIX. 1944-1945.

Pierre GUILLOUX : *A Saint-Clément de Craon. Curés primitifs et vicaires perpétuels*, p. 37-52, 73-88. Difficultés entre les religieux bénédictins de Saint-Clément et les vicaires perpétuels qui desservent la paroisse, pour la jouissance de la même église et obtenir un *modus vivendi* dans une querelle sans cesse renaissante.

Ernest LAURAIN : *Pierre Guilloux*, p. 110-112. Courte notice sur un déporté, mort à Mauthausen en 1944.

Mgr Michel Even : *le Commandeur Matagrin, curé de la Trinité de Laval* (à suivre), p. 113-134. Fils d'un négociant de Laval, devenu chapelain conventuel de Malte en 1759, gouverneur du pays, puis commandeur de Carentoir, et enfin de Saint-Jean-de-l'Isle, en Corbeil, il se réfugia à Laval sous la Révolution et fut nommé curé de la Trinité à Laval au Concordat; il mourut en fonctions en 1806.

Narcisse Raymond : *l'Église calviniste de Laval*, p. 135-140. Premières infiltrations du protestantisme à Laval où le consistoire du Mans, du 26 octobre 1561, projette l'institution d'une église. Les adeptes ne peuvent se réunir qu'à Lassay et Laval; en 1558, Louis de Feschal introduit le calvinisme à Poligné.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXVIII, fasc. 4 et 5 (fin), année 1943. Tours, 8, place Foire-le-Roi.

Abbé J. Mortier : *Une création architecturale du début de la Renaissance tourangelle : le couronnement des tours de la cathédrale Saint-Gatien de Tours, l'influence de cette création et sa place dans l'architecture des façades de la Renaissance en France*, p. 279-296, ill. Importante étude archéologique. Martin François s'est inspiré d'exemples italiens (tambours de dômes et lanternons) et a inspiré à son tour de nombreux couronnements bretons, la Bretagne relevant alors de la province ecclésiastique de Tours (Berven, Pleyben, Saint-Thégonnec, Lampaul-Ploudalmézeau, Plogonnec, chapelle de Sainte-Marie de Ménez-Hom...). Rappel des façades classiques d'autres types.

Robert et Michel Ranjard : *la Tour de l'église Saint-Julien de Tours*, p. 296-307, ill. Description soignée, accusant nettement deux campagnes de travaux que peuvent dater les annales de Saint-Julien si on les tient pour complètes. Première campagne : l'abbé Bernard, vers 966, éleva un clocher-porche avec tribune à deux triplets superposés donnant sur la nef. Seconde campagne : l'abbé Gerbert, en 1080, éclaira et voûta ce clocher de deux étages de voûtes, mais dut, pour lutter contre leur poussée, renforcer les contreforts et fermer les triplets.

P. Gimonet : *Un grand prélat tourangeau, Mgr de Barral (1805-1806)*, p. 313-314. Rapports avec le préfet Pommereul pour l'exécution du Concordat.

J.-E. Weelen : *Sur une fenêtre préromane de l'enceinte de Châteauneuf*, p. 341-344. Découverte d'une fenêtre-meurtrière du XI^e^ siècle dans un mur ajouté à la tour sud-est de l'enceinte de Saint-Martin (904-918). 1 plan, 1 phot.

Tome XXIX, fasc. 1 et 2, année 1944.

Dr R. Ranjard : *Deux anciennes chapelles du couvent des Ursulines de Tours récemment classées*, p. 62-64. Chapelle Saint-Michel (XVII^e^ s.), chapelle Saint-Joseph (XVI^e^ s., en briques), toutes deux intimement liées au souvenir de la Vénérable Marie de l'Incarnation, évangélisatrice du Canada.

Baron Henry Auvray : *l'Église Saint-Hilaire de Tours et ses artistes*, p. 67-74. Nombreuses données nouvelles sur des artistes tourangeaux, flamands ou autres, travaillant en Touraine au XVII^e^ s.

A. PHILIPPON : *la Première commission militaire dite Commission Senar (23 juin-17 juillet 1793)*, p. 75-135. Inopérante sur le plan militaire (affaire de Vendée), elle fut une erreur et une faute sur le plan politique local : ses jugements et ses exécutions firent peur à tout le monde. Remarquable exposé, très vivant, de la plus terrible période de la Révolution en Touraine.

Bulletin des Amis du Vieux Chinon.

Tome 4, n°s 8 et 9, années 1943 et 1944. Chinon, 81, rue Voltaire.

H. B. : *Pendant la Terreur, un prêtre chinonais incarcéré à Poitiers*, p. 386-397. L'abbé Armand Chesnon, curé de Parilly, fut remis en liberté surveillée au bout de trois mois et demi de détention.

P. SOUTY : *En feuilletant le cartulaire de Noyers; Robert de Blou, seigneur de Champigny (-sur-Veude)*, p. 411-413. Rapports avec l'abbaye de 1090 à 1131.

P. MARTIN-CIVAT : *Culte de saints tourangeaux dans la région de Cognac (saint Martin, saint Brice et saint Mexme)*, p. 422-425. Six églises rurales dédiées à saint Martin se situent entre Sireuil et Nieul-les-Saintes, lieux où le thaumaturge accomplit deux miracles en se rendant au concile de Bordeaux. Saint-Brice de Cognac, Saint-Même-les-Carrières.

A. DESMÉ DE CHAVIGNY : *Lerné, un clocher qui perd ses cloches*, p. 467-480. Identification des cloches successives de Lerné, d'après les archives de Chavigny et les registres paroissiaux.

Georges COLLON.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.

7e série, tome XVII, 1943.

Rien à retenir concernant l'histoire religieuse.

7e série, t. XVIII, 1944.

René PLANCHENAULT : *Sainte-Geneviève de Paris et l'église Toussaint d'Angers*, p. 25-41. Pour bâtir le Panthéon, Soufflot s'est servi de calculs sur la résistance des matériaux de l'église Toussaint d'Angers, qu'il admirait fort. Il est permis de supposer que les chanoines de Toussaint appartenant à la Congrégation génovéfaine, l'un d'eux avait attiré sur le modeste édifice angevin l'attention de l'artiste chargé de reconstruire l'église de l'abbaye mère.

L'Anjou historique.

44e année, 1944. Angers, Siraudeau.

Avec le même zèle infatigable, M. le chanoine Uzureau y a publié ces deux dernières années encore tout un lot d'articles généralement très courts, et surtout de textes et de documents inédits ou très peu connus se rapportant à l'histoire religieuse de l'Anjou. Voici les principaux : *La cathédrale d'Angers avant le XIIe siècle*, p. 1. Quatre édifices se succédèrent, avant la cathédrale actuelle, sur le même emplacement. — *La Vendée et le Concordat*, p. 24-27. Série de témoignages prouvant que les arrêtés de pacification de la Jaunaye (17 février 1795) et de Saint-Florent-le-Vieil (2 mai 1795) furent bien le prélude du Concordat de 1801. — *La renaissance catholique à Baugé, Beaufort et Doué (1800)*,

p. 50-52. Textes de pétitions au préfet de Maine-et-Loire, avant même le Concordat, pour le rétablissement du culte. — *La déportation des prêtres angevins (1792)*, p. 75-76. Notes intéressantes d'un vicaire d'Angers sur la captivité de ses confrères et leur voyage d'Angers à Paimbeuf. — *L'application du Concordat en Maine-et-Loire : le préfet et les presbytères*, p. 91-94. Documents utiles à qui étudiera le rétablissement du culte en Anjou après la Révolution. — *Comment la Croix d'Anjou est devenue Croix de Lorraine*, p. 97-98. Jusqu'à René II, qui l'adopta comme emblème de son duché et la fit frapper sur ses monnaies, la croix à double traverse, introduite en Lorraine par le roi René, s'appelait croix d'Anjou; elle tenait son nom d'une relique fameuse possédée par l'abbaye angevine de la Boissière.

45e année, 1945.

Le Longeron et La Romagne en 1689, p. 9-11. Paroisses alors du diocèse de La Rochelle. Procès-verbaux de visites décanales. — *L'abbé Duboys, curé de La Pommeraye, procureur-syndic du district de Saint-Florent-le-Vieil*, p. 11-15. Un des membres marquants du clergé angevin pendant la Révolution; refusa le serment à la Constitution civile. — *Le « Sacre » d'Angers avant la Révolution*, p. 52-55. Description détaillée de cette procession du Saint Sacrement, célèbre alors dans toute la France. — *Les Prêtres déportés en 1792. Les Angevins demandent leur retour en 1800*, p. 66-71. Texte de nombreuses pétitions adressées au préfet de Maine-et-Loire. — *Le Jansénisme en Anjou (1736-1748)*, p. 107-110. Cinq lettres adressées d'Angers et de Saumur au journal antijanséniste « Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques ». — *L'évêque d'Angers pendant la Révolution*, p. 168-172. Michel Couët du Viviers de Lorry refusa le serment à la Constitution civile et fut absent d'Angers durant toute la période révolutionnaire. Quelques documents sur son administration. — *Au Petit Séminaire de Combrée, arrestation du supérieur (1832)*, p. 189-190. On lui reprochait sa fidélité aux Bourbons; correspondance échangée avec le préfet.

Nota. — Aucun article n'est à signaler dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois* (années 1943 et 1944). Le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet* n'a pas paru depuis 1942.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Société de l'Histoire de Normandie. Bulletin. Tome XVI (1940-1943). Rouen.

Ch.-A. de Beaurepaire : *Arrêt du parlement de Rouen du 15 juin 1769, à l'occasion des obsèques de Lecat, paroissien de Saint-Gervais, en la chapelle du Lieu-de-Santé*, p. 22-41. Cet arrêt maintient au curé son droit de juridiction sur toute l'étendue de sa paroisse, y compris l'Hôtel-Dieu.

M.-J. Le Cacheux : *Un arrêt de l'Échiquier de Normandie sur l'usage du mot « Sire »*, p. 42-44. A l'Échiquier de Pâques 1454, un arrêt fut rendu contre Robin Coste, qui, parlant à Guillaume du Fay, lieutenant du bailli de Gisors, l'avait appelé « Sire » et non « Monsieur », ou « Monseigneur ». Il fut condamné à 40 sols parisis d'amende.

M.-J. Le Cacheux : *Un acte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, origine de la paroisse de La Heuse*, p. 44-52. Donation faite par le roi à Martin de la Heuse, son échanson, de 300 acres de terre dans la forêt d'Eawy, aux Bucailles-sous-Bellencombre.

M. Mollat : *Une inculpation d'espionnage au temps de François Ier*, p. 52-54. Contre un armateur de Dieppe, soupçonné d'intelligences avec l'ennemi et détenu sept mois à Harfleur en prison préventive.

R. N. Sauvage : *Inventaire du prieuré de Saint-Loup-de-Fribois (Calvados), en 1489*, p. 54-58. Prieuré simple en la dépendance des chanoines augustins de Sainte-Barbe-en-Auge.

Dom Gaston Lecroq : *Deux chapelles consacrées à la Vierge dans la première moitié du XVIIe siècle à Hautot-le-Vatois*, p. 65-90. L'une de ces chapelles était dédiée à Notre-Dame de Bon Secours, vulgairement appelée du Nouveau Monde.

Société libre d'émulation... de la Seine-Inférieure.

Bulletin. 1940 et 1941. Rouen, impr. Lainé, 1943. In-8°, 318-137 p., 16 pl.

Pierre Dardel : *Études d'histoire économique : Holker-Guillibaud et Morris (1752-1791), manufacture royale de velours et draps de coton de Rouen, manufacture d'apprêts à la manière anglaise*, p. 47-100. Établie à Saint-Sever, faubourg de Rouen, au XVIIIe siècle, cette « manufacture royale », établie par un arrêt du Conseil d'État en 1652, acquit une grande importance jusqu'au jour où, en 1786, le traité conclu par Vergennes entre la France et l'Angleterre mit fin à l'essor de cette industrie française.

Georges Dubois : *Épisodes de la chouannerie dans la région de Rouen*, p. 101-128. Si la Seine-Inférieure n'a pas été un pays de grande chouannerie, il y eut cependant des troubles sous le Directoire. De l'an IV à l'an VII, Rouen fut pour les royalistes un centre d'intrigues. Dans les campagnes, la situation fut plus grave. Les « chauffeurs » furent le fléau de la Seine-Inférieure et de l'Eure en 1796 et 1797; le canton d'Orival-Oissel fut un des plus troublés.

Robert Eudes : *le Conseil général de la Seine-Inférieure, ses origines, son évolution, ses membres*, p. 129-231. Les Conseils généraux, institués par la loi du 22 pluviôse an VIII (11 février 1800), ont des origines plus lointaines (Assemblées provinciales, créées en 1779, dans les pays d'élection. Sous le règne de Louis-Philippe, les membres des Conseils généraux furent soumis à l'élection, au suffrage censitaire (loi du 22 juin 1833). L'institution de la Commission départementale remonte à 1871. Listes des conseillers de la Seine-Inférieure.

Henri Leroy : *la Nouvelle législation sur les blés*, p. 244-251. M. Leroy montre que l'approvisionnement du pays en céréales au XVIIe et au XVIIIe siècle fut toujours précaire. Le mal empira en 1792 et 1793, à cause de mauvaises récoltes et des troubles. La législation fut draconienne.

Michel Mollat : *Collège de Bourbon et lycée Corneille. Notes de bibliographie et d'histoire*, p. 267-315. La fondation du collège de Bourbon (1565-1604); l'enseignement et la discipline; le collège des Jésuites et la société rouennaise.

Jean Lafond : *Pratique de la peinture sur verre à l'usage des curieux, suivie d'un essai historique sur le jaune d'argent et d'une note sur les plus anciens verres gravés*, p. 1-140. L'auteur expose toute la technique du vitrail; il étudie pour finir la peinture en apprêt et les émaux. Dans son étude sur le jaune d'argent, il fixe l'apparition de ce dernier aux environs de l'an 1300 et montre l'évolution de cette couleur en Suisse,

en Allemagne, en Angleterre (en France, on peut admettre que le jaune d'argent apparaît aux environs de 1310). Activité des peintres-verriers normands au XVI[e] s. Deux exemples de gravure sur verre double : la légende de saint Nicaise (épisode du Dragon de Vaux), et saint Barthélemy exorcisant une possédée; ces deux vitraux appartiennent à Saint-Ouen de Rouen.

Bulletin. 1942 et 1943. Rouen, impr. Lainé, 1945. In-8°, 484 pages.

Ch.-A. de Beaurepaire : *la Maison de force de Saint-Yon et le Parlement de Normandie*, p. 61-113. Saint-Yon fut une maison de force où étaient enfermés, par lettre de cachet ou par ordonnance du Premier Président du Parlement de Rouen, des libertins et des indisciplinés, voire même des insensés. Histoire de l'établissement. Saint Jean-Baptiste de la Salle, voulant établir son noviciat dans la capitale normande, fixa son choix sur l'immeuble de Saint-Yon, en 1705; ensuite on y reçut de jeunes libertins et on créa « une maison de force modèle ». En 1790, les Frères ne furent pas inquiétés, mais ils refusèrent de prêter le serment et l'établissement leur fut retiré en 1792.

Pierre Jardel : *le Trafic maritime de Rouen aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, p. 115-252. Les ordonnances de 1584 et 1681 obligeaient les capitaines des navires marchands à passer déclaration, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, au bureau de l'amirauté; de même aussi avant leur départ, pour obtenir « congé » de prendre la mer. Rapports et congés étaient consignés sur des registres, conservés au greffe de chaque amirauté. Pour Rouen, il n'existe plus que six registres de rapports de mer et deux fragments de registres de congés (XVII[e] et XVIII[e] siècles). Étude du trafic.

Lucien Denis : *Note sur les archives municipales de la ville de Rouen depuis le XIX[e] siècle*, p. 255-269. Installées dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen. Fort éprouvées par l'incendie en 1926, les registres de l'état-civil n'eurent heureusement que peu à souffrir.

André Dubuc : *Villequier dans la vie et l'œuvre de Victor Hugo*, p. 271-335. Précisions sur les séjours du poète, les événements et les lieux évoqués dans son œuvre.

Henri Éloy : *Un Bethléem normand. La chapelle de Bethléem à Aubevoye près Gaillon*, p. 337-344. Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, en 1550, avait fait du château de Gaillon sa résidence favorite. La chapelle de Bethléem qu'il fit construire à Aubevoye reproduit la disposition de la basilique construite par l'impératrice Hélène. Elle fut vendue comme bien national en 1791, utilisée depuis comme grange et restaurée en 1825.

Robert Eude : *les Préfets de la Seine-Inférieure*, p. 347-414. Origines de l'administration départementale actuelle (loi du 28 pluviôse an VIII). Notices biographiques de chaque préfet, depuis Jacques-Claude Beugnot (1761-1835) jusqu'à Louis-Marie-Charles Dramard.

Robert Eude : *l'Église de Déville-lés-Rouen*, p. 417-435. Histoire de la paroisse et description archéologique de l'église.

René Rouault de la Vigne : *les Descendants de saint Hubert et le privilège de guérir la rage*, p. 469-482. Histoire et organisation de la Confrérie de Saint-Hubert à Tournai; privilège des descendants de saint Hubert; postérité de saint Hubert en Normandie, la famille Gressent au Pays de Bray.

F. Blanchet.

EURE

Aucun périodique intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension.

M. Baudot.

CALVADOS, MANCHE ET ORNE

Aucune publication historique n'a paru depuis nos dernières recensions.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE ET VILAINE

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XXIV, 1944. Rennes, Plihon.

R. Couffon : *les « Pagi » de la Domnonée au IX^e siècle d'après les hagiographes bretons*, p. 1-24, une carte. Discussion des données de la plus ancienne « Vie » de saint Tugdual. Identification et frontières des *pagi*.

Yvonne Labbé : *les Débuts d'une ville : Vitré au XV^e et au XVI^e siècle*, p. 61-146. La vie municipale et la vie économique.

Dr Paul Hardoüin : *Chaumont, député à la Convention : le procès et la mort de Louis XVI, racontés par un témoin*, p. 167-207, 1 pl. Correspondance de cet homme politique, ardemment révolutionnaire, né à Avranches en 1744, notaire à Saint-Malo.

Tome XXV, 1945.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *Nominoë et la naissance de la Bretagne*, p. 1-26. L'œuvre d'unification de Nominoë, détruite en apparence par les invasions normandes, retrouva plus tard sa vigueur.

René Couffon : *la Peinture sur verre en Bretagne, origine de quelques verrières du XVI^e siècle*, p. 27-64, 22 pl. Influences flamande, allemande et italienne.

Henri Waquet : *Confidences d'un recteur bas-breton, Trégourez en 1672*, p. 65-72. Cant. de Châteauneuf-du-Faou (Finistère). Détails sur les habitants.

Hervé Du Halgouet : *Un essai d'assistance publique aux nécessiteux en 1693*, p. 73-82. Arrêts du Parlement.

Séverin Canal : *la Compagnie de Jésus au diocèse de Nantes sous l'Ancien Régime (1663-1762)*, p. 83-195 (à suivre). Établissement des Jésuites à Nantes. Le personnel de la Résidence. Les biens et les revenus. La prédication et les missions. Les congrégations mariales et les maisons de retraite. Le cours royal d'hydrographie.

Annales de Bretagne.
Tome L, 1943, numéro unique. Rennes, Plihon.

Chanoine Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, p. 1-68. Le jansénisme parlementaire, 1752-1756.

Abbé F. Falc'hun : *les Noms bretons de saint Yves*, p. 176-194. Rattachement des formes Eudon, Eon, Yvo.

Charles Dédéyan : *Neuf lettres de Mme de Chateaubriand à Léonce de Lavergne*, p. 195-202. 19 novembre 1837-7 janvier 1844. Publication précédée d'une biographie de L. Guilhaud de Lavergne.

Tome LI, 1944, numéro unique.

Chanoine L. Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, p. 1-87. Les jansénistes et les Jésuites.

Tome LII, 1945, numéro unique.

Chanoine L. Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes. La fin du jansénisme*, p. 1-54. Fin de cette longue et consciencieuse étude à laquelle son auteur, aujourd'hui décédé, aurait voulu donner un épilogue sur les jansénistes dans la Révolution.

Charles Chassé : *le Culte breton de sainte Anne et la vénération des Vierges noires*, p. 60-67.

A. Rébillon : *l'Université et l'Église à Rennes au temps de Louis-Philippe*, p. 119-146. Démarches du futur cardinal Brossays Saint-Marc, contre un professeur de philosophie du lycée d'après des lettres adressées de Rennes, en 1840-1846, à P.-F. Dubois, directeur de l'École normale supérieure.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Tome LXVII, 1944 (paru en 1945). Rennes, Plihon.

Guy Souillet : *le Peuplement et la mise en valeur d'une commune d'Ille-et-Vilaine de la préhistoire au Moyen Age, Laillé*, p. 39-98, 6 fig.

Dr Paul Hardouin : *le Local de la Communauté des chirurgiens de Rennes et de l'École de chirurgie, depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours*, avec un plan, p. 99-134. Il fut installé quelque temps, après la Révolution, dans la chapelle de l'*Ecce Homo*, puis dans la tour sud de la cathédrale.

Fr. Le Bour'his : *Jean Chouan au dépôt de mendicité de Rennes*, p. 135-152. Le célèbre héros, arrêté pour faux saunage, fut détenu par lettre de cachet depuis le 15 septembre 1786 jusqu'à sa libération anticipée méritée par sa bonne conduite le 30 juillet 1789.

Nota. — La « Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo » n'a rien fait paraître depuis le tome publié en 1943.

S. G.

COTES-DU-NORD

Société d'émulation des Côtes-du-Nord Bulletins et mémoires.

Tome LXXIV, 1943-1944. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1945.

René Couffon : *Un précurseur morlaisien du Kreisker*, p. 18-23. Il s'agit de la flèche de Notre-Dame du Mur, à Morlaix, construite vers 1430, écroulée en 1806. Un curieux tableau du XVI^e siècle, conservé dans la chapelle reconstruite, permet de se faire une idée assez exacte de ce clocher, dont la hauteur dépassait celle du magnifique monument de Saint-Pol-de-Léon.

Vte Frotier de la Messelière : *la Statuaire ancienne dans les Côtes-du-Nord*, p. 24-40. Choix de quelques exemples appartenant à différents genres. Les tables qui terminent l'article peuvent rendre service.

Chanoine H. Pommeret : *Notes sur la Révolution à Lannion*, p. 41-60. Récit de deux émeutes, dont seule la seconde (10 sept. 1792) eut un caractère religieux. Plusieurs milliers de paysans de la région de Lannion-Tréguier-Pontrieux, révoltés contre l'Assemblée législative à la suite du vote de la Constitution civile du clergé, s'organisent pour s'opposer violemment dans les chefs-lieux de canton au tirage au sort des recrues, avec l'appui du clergé. La répression ne fut suivie d'aucune exécution.

Sullian Collin : *les Bretons à la Grande Aumônerie sous la Restauration*, p. 61-73. Jean-Marie de Lamennais, le futur fondateur des Frères de Ploërmel, fut vicaire général de la Grande Aumônerie de 1822 à 1824, et s'entoura de quelques prêtres bretons.

François Merlet.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Tome LXIX, 1942. Quimper, 1943.

J. Savina : *Mgr de Saint-Luc et les Jacobins. Janvier-août 1790*, p. 5-27. Attitude courtoise mais ferme de l'évêque de Cornouaille au milieu des controverses provoquées par la Constitution civile. Résolu à ne pas prêter le serment, à ne pas « acheter sa subsistance par un crime », il mourut le 30 septembre 1790.

René Largillière : *la Topographie du cartulaire de Landévennec*, p. 28-68. Étudie les noms l'un après l'autre en essayant de les identifier; étude très sérieuse et méthodique, mais déjà un peu ancienne, et que l'auteur, mort prématurément en 1926, n'avait pas pu mettre au point par des recherches complémentaires, notamment dans le cadastre.

L. Ogès : *l'Instruction dans le Finistère pendant la Révolution* (fin), p. 69-143. Application du décret du 27 brumaire an III tendant à réorganiser sérieusement les écoles; mais très peu de maîtres ont des capacités, l'enseignement reste individuel, les enfants ne viennent que très irrégulièrement; un an après, les trois quarts des écoles ne fonctionnaient plus. Le collège de Quimper disparaît en 1796. Les écoles privées, établies lorsque la Constitution de l'an III eût reconnu la liberté d'enseignement, se multiplièrent et en général avec succès. En l'an VIII à peine subsistait-il cinq à six écoles publiques.

Tome LXX, 1943. Quimper, 1945.

Chanoine J.-M. Guéguen : *les Collections Kerdanet à Lesneven*, p. 3-19. Notice historique sur une importante famille bourgeoise du Nord-Finistère, les Miorcec de Kerdanet, et répertoire indiquant les éléments principaux de leurs collections anciennes d'imprimés et d'archives. A signaler, outre bon nombre de titres concernant l'évêché de Léon et des paroisses, de riches recueils de correspondances privées, de la fin du XVIII^e^ siècle jusque vers 1830.

Jean Malléjac : *la Chapelle de Loc-Ildut en Sizun*, p. 20-26. Édifice des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, modeste, mais ancien et non sans caractère.

D. Bernard : *Documents sur le Cap-Sizun*, p. 31-41. Documents du XVIII^e^ siècle; un arrêt du Parlement, de 1785, interdit de faire des courses de chevaux à l'occasion des mariages.

Georges Thomas : *Notes pour servir à l'histoire de la tannerie dans le Finistère pendant la Révolution*, p. 42-52. Dans la région de Landivisiau.

A.-H. Dizerbo : *la Sœur Anne de Jésus et son œuvre*, p. 61-68. Anne-Désirée-Jacquette-Jeanne-Marie Le Bastard de Mesmeur, fille du Saint-Esprit, est l'auteur d'une *Istor ar Vreiz* (Histoire de Bretagne) en breton qui eut de 1855 à 1894 cinq éditions dont trois bilingues. Elle mourut à Crozon en 1909.

Elicio Colin : *Quelques aspects de la vie rurale au pays de Porzay (fin du XVIII^e^, début du XIX^e^ siècle) d'après des archives notariales*, p. 73-81.

Nota. — Le *Bulletin diocésain* n'a rien publié depuis sa « Table analytique ».

Henri WAQUET.

MORBIHAN

La Société polymathique du Morbihan n'a pas publié de bulletin depuis notre dernière recension.

P. THOMAS-LACROIX.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société... historique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Année 1942. Tome 82e. Nantes, Manoir de la Touche, 1943.

J.-B. RUSSON : *Histoire du tombeau du général de La Moricière élevé dans la cathédrale de Nantes*, p. 4-11. L'idée naquit et prit corps au lendemain de la mort du général, en 1865. La souscription, ouverte sous les auspices d'un comité constitué par le comte de Falloux, produisit rapidement 150 000 francs venus de tous les milieux sociaux. Au sculpteur Paul Dubois, aidé de l'architecte parisien L. Boitte, revient le mérite de la conception de cet imposant monument aussi remarquable dans l'ensemble que dans les détails. Il figura à l'Exposition universelle de 1878, et fut monté l'année suivante, dans le transept nord de la cathédrale de Nantes.

Marquis de GOUÉ : *l'Insurrection des 10, 11 et 12 mars 1793 dans le district de Nantes*, p. 12-18. Note analytique qui fait état de renseignements concernant de nombreuses communes du district. Partout, on signale la résistance violente à la levée des 300 000 hommes. A Bouaye, on signale une liste où s'inscrivent « ceux qui veulent se battre pour la religion et contre les ennemis de notre salut ». Les municipalités, d'abord surprises par la soudaineté et la force de la révolte, se ressaisirent vite.

R. ORCEAU : *Marie-Catherine de Gondy de Retz, sœur Antoinette-Sainte-Scholastique du Saint-Esprit, bénédictine du Calvaire*, p. 19-26. Note accompagnant le texte de la constitution de dot d'Antoinette de Gondy, fille de Pierre de Gondy, troisième duc de Retz.

E. MOLLAT : *Cent années d'histoire et d'archéologie à Nantes*, p. 27-41. Notice historique écrite à la veille du centième anniversaire de la Société archéologique de Nantes, fondée en 1845.

H. SORIN : *Traitements et salaires au XVe siècle en fonction du coût de la vie sous le gouvernement des ducs de Bretagne*, p. 42-49. Tableau comparatif avec les prix de 1913 : il semble que la vie ait été meilleur marché au XVe siècle.

Docteur HALGAN : *Histoire de la petite brigande Loubette du Vau de Chavagne (1789-1860), par la baronne Henri de Ponton d'Amécourt*, p. 59-64. Aventures d'une petite fille noble de quatre ans, originaire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui, après avoir perdu ses parents, perdit aussi dans des circonstances dramatiques son état-civil qu'elle ne retrouva officiellement qu'en 1817.

Général F. LEFORT : *A propos de l'épithète de « brigands » appliquée aux Vendéens*, p. 65-71. Considérations sur les origines de cette appellation qui, en relation avec les souffrances et les désordres infligés aux populations des campagnes par les gens de guerre, aurait pu s'appliquer aussi bien à l'une et à l'autre armée, — compte tenu du fait que les

insurgés ont nécessairement moins de discipline que les troupes régulières.

Général F. Lefort : *la Vendée sous le Consulat et l'Empire, d'après les archives personnelles de son préfet (1802-1809)*, p. 72-79. Il s'agit du préfet Mèrlet, né en 1761, mort en 1831. Quelques détails intéressants sur l'œuvre de pacification et de reconstruction qu'il accomplit malgré les circonstances difficiles.

G. Tattevin : *la Santé publique dans la sénéchaussée de Guérande au XVIII^e siècle*, p. 80-105. Épidémies fréquentes et variées; mortalité considérable, que la natalité, pourtant élevée, arrive à peine à compenser. Les œuvres d'assistance existent, laïques et religieuses, mais insuffisantes. Les médecins sont assez peu nombreux. Les chirurgiens le sont davantage. Il arrive que ceux-ci suppléent à la déficience des sages-femmes. Hôpitaux à Guérande et au Croisic. En somme, l'état sanitaire est mauvais, ce qui s'explique surtout par la misère, l'hygiène déplorable, la sous-alimentation qui se rattache au régime économique général.

S. Canal.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3^e^ série, tome XIII, 1943-1944. Poitiers, passage de l'Échevinage.

Abbé Chapeau : *Un pèlerinage noble à Charroux au XI^e siècle*, p. 250-271. Pendant la bataille du Mont-Cassel, en février 1072, engagée par le comte de Flandre contre les troupes de Philippe I^er^, roi de France, Baudouin, comte de Guines, et Ingelram, châtelain de Lillers, firent le vœu d'un pèlerinage à Compostelle et de l'érection d'une abbaye sur leurs terres respectives. Ce pèlerinage dut avoir lieu en 1076. L'auteur le suit jusqu'à l'abbaye de Charroux, où fut décidée la fondation des deux monastères à Ham et à Andres, avec des colonies de moines de Charroux.

P. Héliot : *Remarques sur les survivances médiévales dans l'architecture française des XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 287-301. L'auteur passe en revue, spécialement pour l'Aquitaine, les édifices religieux de l'époque classique où se manifestent encore les données gothiques et même romanes.

Comte de Rilly : *l'Énigmatique poterie mérovingienne de Curçay*, p. 349-354. Débris de céramique parmi lesquels on pourrait reconnaître un calice antérieur à l'interdiction portée en 815 d'utiliser d'autres matières que l'or et l'argent pour les vases sacrés.

J. Chivaille et R. Crozet : *Une vue de l'abbaye de Nouaillé en 1699*, p. 355-373. Analyse de cette vue, qui fait partie de la collection Gaignières à la Bibliothèque nationale.

M. Pouliot : *Un curé janséniste au XVIII^e siècle*, p. 379-386. Joseph Boucart, curé de Vaux-sur-Vienne, a laissé dans son registre paroissial, à la date de 1773, une violente diatribe janséniste et antijésuite.

Chanoine Autexier : *l'Union de l'abbaye de la Trinité de Poitiers à la congrégation du Calvaire*, p. 438-470. Cette abbaye décadente fut réformée en 1633 par l'union à la congrégation nouvelle du Calvaire, sous l'influence du P. Joseph, malgré la résistance acharnée d'une minorité de moniales.

J. Salvini.

DEUX-SÈVRES

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Tome VII, 1935-1938. Niort.

Abbé Autexier : *Notes sur l'église de Champdeniers*, p. 126-129. Nouvelles recherches archéologiques sur cette belle église romane poitevine, et particulièrement sa crypte.

Dr Trivas : *Un épisode des dragonnades en Poitou*, p. 207-212. Méfaits des garnisaires à la maison de la Garde, de Mougon, en 1681, d'après des documents des archives de la famille Avice de Mougon.

Abbé Willockx : *Journal d'émigration d'un prêtre poitevin, l'abbé P. P. Esserteau (1792-1800)*, p. 349-356 et 386-396. Relation commentée de ses séjours à Tours, Rouen, Dieppe, Londres, puis aux Pays-Bas et en Westphalie.

Abbé Cuny : *Une lettre d'un ancien vicaire d'Arçais*, p. 397-402. Lettre datée de 1816, et racontant son séjour en Espagne pendant la Révolution.

Tome VIII. Niort. 1939-1945.

E. Traver : *Histoire de la commune de Périgné*, p. 133-180. Ancienne paroisse du pays mellois, où d'importants vestiges gallo-romains ont été découverts; anciens cimetières; fiefs, villages, lieux-dits.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. Fontenay-le-Comte. 57e année, 1944.

R. Crozet : *le Sculpteur Jacques Bousseau (1681-1740)*, p. 8-17. Retrace la vie et l'œuvre d'un petit paysan du Bas-Poitou, né à Chavagnes, près Montaigu, qui fut élève de Nicolas Coustou, pensionnaire de l'Académie de France, à Rome, membre de l'Académie des Beaux-Arts; travailla à la décoration de la chapelle Saint-Martin, à Notre-Dame de Paris, à l'ornementation de la chapelle royale de Versailles; sculpta le maître-autel de la cathédrale de Rouen et termina sa carrière en Espagne au service de Philippe V, dont il fut le « premier sculpteur ». La période espagnole de son activité a fait l'objet d'une étude récente (*Gazette des Beaux-Arts*, 1937).

J. Villeneuve : *Notes d'architecture sur l'abbaye des Fontenelles*, p. 41-45. Décrit « l'ensemble des restes » de ce monastère, fondé, en 1210, par Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmont.

P. Romane-Musculus : *Anciennes familles protestantes du Bas-Poitou*, p. 46-50, et 1945, p. 173-179. Liste alphabétique des familles (nobles ou bourgeoises), avec leurs diverses branches et leurs alliances, qui professèrent la Religion réformée. Ces notes sommaires — qui portent sur près de 250 noms — donnent une idée de l'extension du calvinisme en cette contrée. Un grand nombre de ces familles abjurèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle.

J. Nanteuil : *l'Entrée en campagne d'Henri de La Rochejaquelein*, p. 81-90. Donne quelques détails intéressants sur les trois semaines qui précédèrent l'épisode célèbre de Saint-Aubin-de-Beaubigné (13 avril 1793).

Baron de La Tousche d'Avrigny : *Mort d'Henri de la Rochejaquelein*, p. 91-120. Relate certaines circonstances peu connues de la journée du 28 janvier 1794, où le héros vendéen fut tué (près de Nuaillé) par un soldat républicain auquel il avait fait grâce.

A. de Guerry de Beauregard : *Martyrologe de la paroisse des Brouzils*, p. 100-111. Cite — d'après un registre récemment découvert — 162 habi-

tants de cette paroisse (dont 72 femmes et 14 enfants au-dessus de dix ans) qui furent massacrés par les Bleus, soit dans la forêt de Grasla, soit dans les villages environnants, entre le 15 mars 1793 et le 3 septembre 1794.

M. Poignat : *Mercier du Rocher et les Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, p. 112-119 et 137-161. Publie une soixantaine de notes (inédites), écrites de la main du jacobin fontenaisien, en marge d'un exemplaire de l'édition originale de ces *Mémoires*. Ces notes, qui visent à rectifier ou à apprécier certaines assertions de la marquise, sont souvent sujettes à caution.

B. Lerat : *Une charte inédite de Richard Cœur-de-Lion*, p. 121-132. Donne le texte — avec traduction et commentaires — d'une charte originale (parchemin), datée du 15 décembre 1194, concernant le prieuré grandmontain de la Meilleraie, près des Sables-d'Olonne.

58e année, 1945.

P. Tisseau : *Sully gouverneur du Poitou*, p. 3-15, 71-81. « Met en relief l'action particulièrement heureuse » du ferme et sage ministre d'Henri IV, pendant les dix ans au cours desquels lui fut confié le gouvernement de la province. Décrit ses visites à travers le Bas-Poitou et notamment sa réception à Fontenay par Nicolas Rapin (9 juillet 1604).

B. Lerat : *l' « Église Française » à Pouillé et à Petosse (1833-1842)*, p. 16-29. Après avoir rappelé la curieuse tentative de l'abbé Châtel, sous la Monarchie de Juillet, l'auteur décrit les essais de l'abbé Guicheteau qui, dans deux paroisses du canton de l'Hermenault, instaura le nouveau culte et devint « vicaire général du primat ». La comédie — comme il se doit — se termina par un mariage. (Voir, p. 235-236, une note supplémentaire.)

J. Nanteuil : *Un document inédit sur les guerres de Vendée*, p. 36-48, 85-95. Souvenirs et jugements sur divers chefs vendéens, d'après les notes de Danyau-Dupérat, recueillies par A. de La Fontenelle et annotées par Jacques Nanteuil.

B. Clenet : *Notre-Dame de l'Espérance à Bourgenay*, p. 82-85. Histoire (et légende) d'une antique chapelle (xie s.) et d'un pèlerinage toujours cher à la piété sablaise. Dans un ouvrage paru depuis (*Notre Dame, reine de France*), l'auteur a consacré un chapitre spécial aux sanctuaires et aux pèlerinages de la Vierge en Vendée.

R. Crozet : *le Bas-Poitou terre d'expérience romane*, p. 136-141, 222-226. Il s'agit de l'architecture pré-romane (Saint-Martin-de-Brem, Noirmoutier, etc.) et romane (Maillezais, Vouvant, Talmont, Saint-Hilaire-des-Loges, La Chaize-le-Vicomte, Luçon, Orbestier).

L. Hilleriteau : *Napoléon et le P. Baudouin*. Le premier séminaire de Chavagnes (1802-1812), p. 159-171, 227-234. Installé, dès 1802, par le P. Baudouin dans son presbytère et fermé à la suite du décret du 11 novembre 1811, ce séminaire, qui compta jusqu'à 170 élèves, avait bénéficié entre temps, grâce à Portalis, de la bienveillance impériale (15 bourses et 30 demi-bourses). L'empereur avait accordé 100 000 francs, à condition qu'il fût transféré à Napoléon-Vendée. La chute de l'Empire fit échouer ce projet.

Nota. — Les *Archives du diocèse de Luçon* se disposent à reprendre en juin 1946 leur publication interrompue depuis 1942.

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique... de la Charente.
Année 1941. Angoulême, impr. Corignan, Lachanaud, 1942.

Ch. Daras : *la Cathédrale d'Angoulême, chef-d'œuvre monumental de Girard II*, p. 7-176. Mémoire recensé dans cette *Revue*, t. XXX (1944), p. 128-130.

Léon Buria S. : *les Enfants trouvés en Angoumois avant 1789*. Étude très érudite, spécialement pour la période 1761-1789. 3 300 dossiers sont examinés et analysés. De précieux renseignements sont fournis sur les lieux d'origine des enfants, l'âge, la légitimité, les nourrices, les substitutions, les baptêmes, les noms, la mortalité. Le nombre des abandons va croissant, il triple en 30 ans (1761 : 52; 1789 : 154).

Année 1942. Angoulême, 1943.

Henri Malet : *Une branche des Saint-Simon en Angoumois*, p. 1-127. Les Saint-Simon de la Faye : Louis-Claude (1673-1754), qui s'établit au château de la Faye, près Montmoreau (Charente); son fils, Louis-Gabriel (1717-1775); Claude-Anne (1743-1819), qui prend part à la guerre d'Indépendance d'Amérique, bataille en Espagne contre Napoléon, est condamné à mort puis gracié, mort en 1819 à Madrid; Henri-Jean-Victor (1782-1865), qui édita les Mémoires de son grand-oncle.

Aug. Origène : *Un chef-d'œuvre de ferronerie dans l'église de Saint-Laurent de Cognac*, p. 129-134. Une grille ancienne en fer forgé (4 m. 50 sur 3 m.) tenant lieu de jubé.

Martin-Civat : *l'Origine des sires de Cognac*, p. 135-141. Itier et Arnaud de Cognac ont commune ascendance avec les sires de Villebois. Cognac eut son château dès l'époque carolingienne.

Lettre du capitaine Jobit, commandant le fort de Saint-Hilaire à l'île d'Elbe. — L'insurrection de 1814, 21 mai 1814, p. 161-178.

G. Vallée : *Un pamphlétaire oublié, l'abbé Vinson* (1760-1820), p. 181-224. Né à Angoulême, cet ecclésiastique remuant, monarchiste, agent secret des Princes pendant la Révolution, adversaire de Bonaparte, est aussi champion du gallicanisme et de la Petite Église.

H. Du Ranquet : *l'Église de Nersac* (Charente), p. 227-245. Description de cette église romane.

M. Babaud-Lacroze : *En Charente sous la Monarchie de Juillet*, p. 249-259. Les tendances politiques.

Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême. Années 1944 et 1945.

A. Dodin : *Notes sur la formation religieuse du clergé en Charente au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle*, 1944, n° 49; 1945, n^os^ 1, 14, 15, 21, 38, 45, 46, 48, 49. Efforts accomplis par les évêques d'Angoulême pour assurer l'instruction et la formation des candidats au sacerdoce. Il faut attendre le début du XVIII^e^ siècle pour voir un séminaire fonctionner régulièrement.

A. Dodin.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-MARITIME

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* n'a pas paru depuis notre dernière recension.

H. Delafosse.

ÉCHOS ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

R. P. Auvray, [1319], docteur en théologie, bibliothécaire-adjoint à l'Institut catholique de Paris, 26, rue de l'Université, Paris (VI[e]), présenté par Mlle Lehoux.

M. Guy Dubosco, [1320], archiviste aux Archives nationales, 10, rue Barthélemy, Paris (XV[e]), présenté par Mlle Lehoux.

Mlle Suzanne Olivier, [1321], archiviste aux Archives nationales, 44, rue de La Tour-d'Auvergne, Paris (IX[e]), présentée par Mlle Lehoux.

M. l'abbé François Chatillon, [1322], maître de conférences à l'Université de Strasbourg, directeur de la *Revue du Moyen Age latin*, 11, rue de la Toussaint, Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par MM. Palanque et Hocquard.

M. l'abbé Jean Marilier, [1323], à Meursault (Côte-d'Or), présenté par M. Carrière.

Mlle Madeleine Dillay, [1324], conservateur-adjoint aux Archives nationales, 7, rue Daubenton, Paris (V[e]), présentée par Mlle Lehoux.

M. l'abbé P. Savoyant, [1325], à Nouhant, par Gouzon (Creuse), présenté par M. Drioux.

Le R. P. Marc Dykmans, S. J., [1326], 11, rue des Récollets, à Louvain (Belgique), présenté par le R. P. Lebreton.

M. l'abbé Marcel-Léon Béziers, [1327], professeur d'histoire au Petit Séminaire, La Maladrerie, 3, rue du Général-Moulin, à Caen (Calvados), présenté par M. Ledonné.

Grand Séminaire de Coutances, [1328], à Coutances (Manche). — Bibliothécaire : M. Sachot.

M. Michel Villey, [1329], maître de conférences à la Faculté de droit, 104, rue d'Assas, Paris (VI[e]), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Édouard Faucon, [1330], professeur à l'Institution Sainte-Marie, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), présenté par M. Bertin.

M. Jean Brelot, [1331], professeur agrégé d'histoire au lycée de Lons-le-Saunier, 8, rue Brichard, Lons-le-Saunier (Jura), présenté par MM. Berthet et Chaume.

M. l'abbé Félix Morvan, [1332], curé de Torteval, par Longraye (Calvados), présenté par le R. P. Boutry, O. S. B.

M. l'abbé Jacques Choux, [1333], Grand Séminaire de L'Asnée, Villers-lés-Nancy (Meurthe-et-Moselle), présenté par MM. Chaume et Marchal.

M. l'abbé Paul Daurel, [1334], curé-doyen d'Audenge (Gironde), présenté par M. Buron.

M. l'abbé René Metz, [1335], maître de conférences à la Faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg, 11, rue de la Toussaint, Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par M. Le Bras.

M. le docteur Pierre FEUCHÈRE, [1336], membre de l'Académie d'Arras, 4, rue Hocedez, à Wattignies (Nord), présenté par M. Lestocquoy.

M. le chanoine André GIRARD, [1337], supérieur de l'Institution Sainte-Marie, 38, rue Jean-Baffier, Bourges (Cher), présenté par M. l'abbé Combes.

M. Pierre-André WIMET, [1338], 21, rue de Courtrai, à Lille (Nord), présenté par M. Lestocquoy.

M. l'abbé Jules CHÉRUEL, [1339], 18, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), présenté par M. Delacroix.

UNION APOSTOLIQUE, [1340], 18, rue de Varenne, Paris (VII[e]). — Directeur : M. Delacroix.

M. l'abbé Donat PANEL, [1341], curé de Saint-Bonaventure, 26, rue de la République, Lyon (2), présenté par M. Michel.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE COLMAR, [1342], 1, quai des Dominicains, Colmar (Haut-Rhin).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE, [1343], 56, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne).

M. Jean-Baptiste DUROSELLE, [1344], assistant à la Sorbonne, 6, rue Mansart, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par MM. Pouthas et Join-Lambert.

M. Pierre CHEVALLIER, [1345], agrégé d'histoire, professeur au lycée de garçons de Troyes, 36, rue du Musée, Troyes (Aube), présenté par M. d'Herbécourt.

M. l'abbé Jean BOUSSOULADE, [1346], vicaire à Saint-Jean-Baptiste, 21, allée de Bellevue, le Perreux (Seine), présenté par M. Leflon.

M. l'abbé Joseph BAVEREY, [1347], curé de Ventron (Vosges), présenté par M. d'Herbécourt.

M. l'abbé A. PERSOD, [1348], Séminaire de L'Houmeau (Charente-Maritime), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé L. PRIOU, [1349], missionnaire, rue Clémenceau, à Montaigu (Vendée), présenté par M. Carrière.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, [1350], 10, place du Panthéon, Paris (V[e]). — Conservateur : M. Guy de Valous.

LIBRAIRIE ANDRIÈS, [1351], 18, rue du Vieux-Colombier, Paris (VI[e]).

M. Jacques BOUSSARD, [1352], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 1, rue de Sully, Paris (IV[e]), présenté par M. Le Bras.

M. Pierre MAROT, [1353], professeur à l'École des chartes, 32, rue Cassette, Paris (VI[e]), présenté par MM. Le Bras et Carrière.

Le R. P. Antoine GAUTHIER, [1354], O. P., couvent des Dominicains, Saint-Alban-Leysse (Savoie), présenté par le R. P. Féret.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 1946

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu son assemblée générale annuelle à l'Institut catholique de Paris, le samedi 22 juin 1946, à 17 heures.

Entouré de M. Jacques Zeiller, membre de l'Institut, et du R. P. Lebreton, vice-présidents, de M. l'abbé Carrière, secrétaire général, et de MM. Henri Ardant, Augustin Fliche, R. Limouzin-Lamothe, Jean de La Monneraye et Georges Tessier, membres du Conseil d'administration, M. Gabriel Le Bras, président, ouvre la séance en présence de nombreux

sociétaires : MM. Charles Anel, l'abbé Bachelot, Mgr Bressolles, MM. l'abbé Brochard, Alphonse Dain, Jean Dauvillier, Mlle Dubois, MM. Guy Duboscq, Louis Fabre, Marcel Garaud, Jean Gaudemet, l'abbé Guizard, l'abbé Jarry, Philippe Lauer, le chanoine Leflon, Mlle Lehoux, MM. Pierre Marot, René Rancœur, Mlle Vielliard, M. Michel Villey.

S'étaient excusés : M. Georges Espinas, Mlle Foreville, MM. Joseph Guichard, Jacques Hérissay, Ch. Edmond Perrin, Edmond Pognon, Jean-Remy Palanque, Pierre Renouvin, André Varagnac.

M. le Président prononce l'allocution suivante, au cours de laquelle il trace le portrait des membres de la Société décédés depuis la dernière assemblée générale.

Allocution de M. Gabriel Le Bras.

MESDAMES, MESSIEURS,

La mort nous a fourni cette année la matière d'un fort volume de portraits. Selon ma tradition, je laisserai aux auteurs de notices le soin d'en composer les chapitres, me bornant à évoquer des œuvres déjà réputées et surtout les visages que j'ai connus.

Deux membres de notre Conseil nous ont été subitement ravis : Mgr RUCH et Édouard JORDAN.

Peu de chefs ont donné comme l'évêque de Strasbourg le spectacle du feu intérieur. Toujours en mouvement, pasteur itinérant, docteur intrépide, ardent contemplatif, il était consumé par son zèle. Ses trop rares et très solides articles de théologie feraient regretter que les devoirs de sa charge l'aient détourné de la production historique, si la pensée ne s'exprimait que dans les livres. Par la parole et par l'exemple il a servi sur les champs de bataille, puis dans la belle province reconquise (où je fus vingt années témoin de sa ferveur ecclésiastique et patriotique), enfin dans l'exil et dans la nouvelle victoire, un idéal de paix qui l'a sans cesse maintenu sous les armes. Au sein de notre comité, sa présence attestait que la science, aussi bien que par les imprimés, se justifie pour nous par l'action qu'elle inspire.

Édouard JORDAN illustrait, lui aussi, cette croyance, car il était engagé dans les luttes contemporaines autant que dans celles de la Papauté médiévale. Avec un tempérament tout contraire : timide, silencieux, isolé. Avec une égale verdeur, qu'il s'agît de défendre la justice contre la raison d'État ou la famille contre l'immoralité. Son œuvre scientifique est à la fois brève et considérable. Elle illumine toute l'histoire de l'Italie, au XIII[e] siècle et même dans tout le cours du Moyen Age, sous le prétexte d'éclairer le pontificat de Clément IV et quelques idées de Dante. L'Église de France en reçoit mieux que des reflets, puisqu'elle offrit à la Papauté, qui ne fut jamais plus besogneuse qu'au comble de sa puissance, des subsides, des serviteurs et un asile. A l'historien des décades récentes de cette Église toujours militante, Édouard Jordan apparaîtra comme un acteur discret dans un rôle important : l'un de ceux qui, malgré les illusions touchantes ou les espérances archaïques de certaines autorités, se dévoua courageusement, efficacement à la réconciliation de l'Église et du siècle. Il a représenté la vraie sagesse : liberté dans la vie publique, sévérité de la critique textuelle, substitution de l'esprit chrétien à la lettre des formulaires. Et il l'a fait pénétrer parmi les jeunes générations, en propageant les bonnes méthodes, en favorisant les études universitaires du clergé, en soutenant notre Société, dont il fut vice-président et à laquelle il donna tant de mar-

ques d'un attachement profond. De ce maître qui, voici bientôt quarante ans, m'engagea dans les études historiques, j'ai dessein d'écrire la vie exemplaire.

Nul n'a mieux justifié ses espérances que Mgr MARTIN, qui, toute sa journée, a étudié l'histoire de l'Église de France avec une méthode rigoureuse et une vision large. L'exploration des archives romaines lui permit de renouveler le tableau du gallicanisme, dont il a exposé dans trois ouvrages les origines, le grand élan au lendemain du concile de Trente, l'inflexion politique dont la déclaration de 1682 achève le dessin. Doyen de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, directeur de l'Institut de droit canonique (où pendant quinze ans, je fus son collaborateur et où je contribue à maintenir son œuvre), il était exceptionnellement doué pour le gouvernement. Cette vocation fut profitable à la France, car il sut attirer en Alsace des centaines de clercs étrangers, et à la science, car il porta très haut le niveau des études, inspira des thèses sur l'histoire ecclésiastique, seconda un membre de notre Conseil dans la direction de l'*Histoire de l'Église*. J'ai connu peu d'hommes d'une intelligence aussi souveraine et d'une plus chaude amitié.

Tandis que Mgr Martin explorait l'histoire des institutions et des idées, le chanoine LEROQUAIS recensait et décrivait les livres d'heures, les bréviaires manuscrits, les pontificaux, les psautiers, en douze volumes de catalogues et quatre de planches. Et ce n'est là que la masse centrale de son Monument. Il incarnait la mesure, la cordialité, la sérénité. Grâce à lui, la salle des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, était comme humanisée. Il y vivait tout rayonnant de paix, dans l'entretien, qu'il aimait bref, avec les familiers du lieu et dans sa méditation sur les rubriques ou sur les miniatures. Il se tenait à l'écart du monde. Jamais je n'eus le sentiment de la solitude d'un savant tout dédié à la recherche comme ce matin d'hiver où dans l'immense cathédrale, notre cortège encadrait à peine son cercueil. Petit cortège, mais où toutes les grandes institutions scientifiques de notre ville étaient représentées, par des hommes qui savaient quel coup venait de frapper l'érudition française.

A côté de ces maîtres de notre histoire nationale, le chanoine CHAUME, directeur du Grand Séminaire de Dijon, représentait l'histoire régionale avec une incomparable autorité. Il avait un sens aigu de la géographie historique, une baguette magique pour se conduire dans les labyrinthes du haut Moyen Age, un don inné de diplomatiste. Il a beaucoup écrit. Son nom figure au sommaire de tous les fascicules des *Annales de Bourgogne*, exactement soixante-seize, publiés de 1929 à 1945, sa Bibliographie compte 214 numéros et il reste beaucoup d'inédits; *les Origines du duché de Bourgogne*, dont le cinquième volume pourra être édité, *les Anciens Domaines gallo-romains de la région bourguignonne*, les *Chartes et documents de Saint-Bénigne* sont des monuments de grand style. La belle équipe des historiens bourguignons est durement touchée par un coup brutal et prématuré; la France perd un véritable initiateur, à la fois audacieux et avisé, précis et suggestif; l'Église, un serviteur éclairé, dévoué, dont la modestie, l'aménité, la vitalité nous enchantaient.

Appliqué, lui aussi, aux fastes de sa province, l'abbé Maurice GIRAUD était professeur au Petit Séminaire de La Flèche, quand il soutint à la Sorbonne, en 1920, deux thèses de doctorat : *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an V; Levées d'hommes et acheteurs de*

biens nationaux dans la Sarthe en 1793, qui obtinrent la plus haute mention, des prix de l'Académie française et de l'Université. Nommé peu après à l'aumônerie du Prytanée, il y a passé les vingt-quatre dernières années de sa vie. Des monographies et des comptes rendus d'ouvrages sur la Révolution, de petites études sur son lieu de résidence attestent sa fidélité à l'histoire. L'an passé, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales, il était devenu prélat et chevalier, juste récompense de ses services ecclésiastiques et universitaires.

A nos confins méridionaux, le chanoine Blazy, curé-doyen de Castillon, s'était enfermé dans son district montueux, jurant d'y découvrir tout le secret des hommes et des pierres. Rien de ce qui touche le pays ariégeois ne lui était étranger. Les institutions scolaires des temps modernes avaient longuement suscité sa recherche. Tous ses opuscules témoignent pour sa bonne renommée : sens remarquable des réalités, précision minutieuse, scrupules de véritable historien.

Naguère explorateur de la grande banlieue, le chanoine Fossard, doyen du chapitre de Versailles, était un chroniqueur avisé, curieux, amateur de folklore, doué d'une plume alerte et dont les notes, dans la *Semaine religieuse*, sont une source pour l'histoire contemporaine du diocèse.

Nous avons tardivement appris le décès, survenu en 1942, du chanoine Pfleger, admirable historien de la vie religieuse en Alsace, dont j'eus naguère l'occasion de louer les travaux.

Et nous venons d'apprendre la mort subite de Mgr Mennechet, évêque de Soissons, qui assista, en 1937, à notre second Congrès.

Mesdames, messieurs, l'an passé, nous déplorions la ruine de bien des espoirs; aujourd'hui, nous honorons des vétérans qui avaient accompli leur carrière et d'autres qui, déjà chevronnés, sont cueillis à l'apogée de leur talent. Notre pays a été si dépeuplé que chaque coup de la mort y fait un grand vide. Hâtons-nous de former des médiévistes, des liturgistes, des géographes, pour remplacer nos maîtres et nos confrères disparus. Plus encore que d'argent frais, nous avons besoin d'esprits frais : notre grandeur dépend de cette fortune intellectuelle.

M. Le Bras donne alors la parole à M. l'abbé Carrière qui retrace en ces termes l'activité de la Société au cours de l'année 1945 :

Rapport du Secrétaire général.

Messieurs et chers Confrères,

Il est des constatations qu'il n'y a pas lieu de faire et de ce nombre est la déception qui a suivi chez le plus grand nombre d'entre nous la libération du territoire. La fébrile attente de ce jour, jour faste par excellence, explique qu'après des années d'humiliation, nous l'avons accueilli avec une allégresse empreinte de trop d'optimisme. Erreur compréhensible, que les événements survenus depuis nous ont fait amèrement sentir. Les lendemains de la victoire ne nous ont pas apporté l'impression de sécurité nécessaire aux travaux désintéressés de l'esprit. On repart moins facilement qu'on ne l'espérait.

Du point de vue strictement social, qui est ici le nôtre, s'il n'était pas possible d'échapper à cette fatalité, laissez-moi vous dire, non sans fierté, que l'irréprochable attitude de la Revue pendant l'occupation nous a valu en haut lieu un climat favorable. Des tout premiers, le 3 septembre 1945, M. le Ministre de l'Information nous faisait connaître que la *Revue d'histoire de l'Église de France* était autorisée à paraître, chaque trimestre, avec un tirage de 750 exemplaires à 200 pages in-

octavo. Et cette autorisation comporte l'attribution annuelle d'une tonne de papier de qualité supérieure, quantité qui a été augmentée ces temps-ci pour les besoins de l'exportation.

Ces mesures bienveillantes assureront-elles une diffusion plus large de notre activité ? Vous avez pu constater que le volume de 1945, avec ses 416 pages d'un texte compact et sûr, n'est pas le moins marquant de la quatrième série décadaire de la *Revue*. J'aimerais, pour l'année en cours, réaliser le projet dont je vous entretenais l'an dernier, d'une reprise trimestrielle de notre périodique. Hélas ! la hausse constante des prix de revient nous oblige cette fois encore à nous en tenir à deux fascicules. Deux fascicules qui dépassent en grosseur ceux de jadis, sans doute, mais qui n'en trahissent pas moins l'insuffisance de nos ressources actuelles.

Nous espérons toutefois maintenir notre bon renom. D'excellents articles nous sont venus, ces derniers temps. L'un d'eux, de M. l'abbé Catta, professeur à l'Université catholique d'Angers, est un *Essai sur l'état religieux du diocèse de Nantes de 1554 à 1573, d'après les Visites pastorales*. Il s'agit là d'un travail critique, statistique même, sur l'état de la vie chrétienne à la veille de la pénétration protestante. Est-ce une introduction à la publication des documents eux-mêmes ? L'histoire de l'Église nantaise y trouverait grand profit. Il n'y a pas de source plus abondante en renseignements pour l'histoire religieuse que les registres de visite paroissiale et monastique de l'ancienne France. La commission nommée par vous à cet effet se préoccupe de mettre au point l'édition d'un texte dont la publication donnera d'utiles suggestions et pourra, le cas échéant, servir de modèle. Déjà nous avons reçu pour quelques diocèses l'inventaire des registres de visites publiés ou inédits. Un de ces rapports, établi par M. l'abbé Ségondy, curé de Cessenon, sur les Visites pastorales des évêques de Béziers, paraîtra ici même.

Passons aux soutenances de thèses. Trois de nos confrères ont passé brillamment l'épreuve du doctorat. Non plus, comme naguère, en discutant avec d'élégantes impressions in-octavo, mais, signe des temps, avec d'épais cahiers dactylographiés.

Le 16 mai 1945, M. le chanoine Paul Bertin, professeur à l'Institution Sainte-Marie d'Aire-sur-la-Lys, a soutenu devant la Faculté des lettres de Lille deux sujets d'histoire communale. La thèse principale, intitulée *Aire-sur-la-Lys, des origines au début du XVI^e siècle*, avait pour rapporteur notre confrère M. Perroy, professeur à la Faculté des lettres. La thèse secondaire : *les Règlements municipaux d'Aire-sur-la-Lys aux XIV^e et XV^e siècles*, avait dans son jury nos confrères Mlle Foreville, maître de conférences à la Faculté de Rennes, rapporteur, M. Coornaert, professeur au Collège de France, et M. Lepointe, professeur à la Faculté de droit. M. Bertin a été reçu docteur ès lettres avec la mention très honorable. Ceux-là peut-être s'en étonneront, qui croient au préjugé moderne de l'infériorité des sujets d'histoire locale. Il n'en est rien. Une monographie rurale, documentée aux sources et s'intéressant à l'évolution d'une cité à travers les âges, ne suppose pas seulement des recherches étendues et une critique non moins exercée que l'étude d'une institution ou la biographie d'un personnage, il y faut encore la connaissance de l'histoire générale qui, constamment, forme le cadre des épisodes vécus, et cela ne va pas sans un très grand mérite.

Le 22 décembre 1945, M. Roger Bonnaud-Delamare, docteur en droit et sous-préfet de Douai, a présenté pour thèse principale *l'Idée de paix au XI^e siècle;* la thèse complémentaire concernait *l'Église Saint-Nicolas de Rethel*. Ces deux thèses soutenues en Sorbonne ont valu à leur auteur la mention très honorable.

A l'Université de Strasbourg, redevenue française, M. l'abbé René Metz, chargé de cours à la Faculté de théologie, a inauguré, en mai dernier, les soutenances de cette Faculté avec une thèse sur *la Monarchie française et la provision des bénéfices ecclésiastiques en Alsace de la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien Régime*. M. l'abbé Metz a été proclamé docteur en théologie avec la mention très honorable. Notre Président, qui siégeait au jury de ces deux dernières thèses, se propose d'en rendre compte prochainement dans la *Revue*.

Je ne saurais aborder la chronique des prix académiques sans rappeler la récente élection de M. le comte Robert d'Harcourt à l'Académie française et celle de M. Pierre Renouvin à l'Académie des sciences morales et politiques. Universitaires et intellectuels, professeurs très écoutés, nos deux confrères sont, vous ne l'ignorez pas, grands blessés de la guerre 14-18 et auteurs d'ouvrages fort estimés sur l'Allemagne contemporaine. Vous lirez dans la *Revue*, à la suite d'un compte rendu de cette séance, deux esquisses, ou plutôt deux petits portraits frappés en médailles à leur intention par Mgr Bressolles et M. Georges Bourgin. Mais je méconnaîtrais les sentiments de l'assemblée si, en votre nom, Messieurs, je ne leur adressais d'ici un message de cordiale sympathie et de haute estime.

Chose curieuse ! l'année même que nos amis recevaient les honneurs académiques, ni l'Académie française, ni les Sciences morales, où d'ordinaire nos confrères moissonnent à l'envi des lauriers, ne mentionnent dans leurs palmarès aucune attribution de prix qui intéresse votre rapporteur. Les récompenses décernées par l'une et l'autre Compagnie ont porté de préférence sur des œuvres d'un genre littéraire assez différent, mais qui exaltent les sentiments traditionnels de la race et la foi en son destin. Couleur du temps, là encore. Par bonheur, l'Académie des inscriptions et belles lettres s'est plue dans le même temps à distinguer deux érudits de chez nous, et c'est ainsi qu'une tradition, qui risquait de s'interrompre, a été maintenue grâce à M. l'abbé Lestocquoy, à qui fut attribué une part du prix Engel pour son ouvrage sur *les Évêques d'Arras, leurs portraits, leurs armoiries, leurs sceaux;* grâce aussi à Mlle Raymonde Foreville qui a obtenu, sur les revenus de la fondation Bordin, un prix de 2 700 francs pour sa thèse sur *l'Église et la royauté en Angleterre sous le règne d'Henri II Plantagenet (1154-1189)*.

S'inscrivent encore à notre tableau d'honneur, Mgr Vanstenberghe, ancien évêque de Bayonne, et M. Jean-Remy Palanque, professeur à la Faculté d'Aix-en-Provence, décorés de la médaille de la Résistance, — *Patria non immemor*, — le premier, à titre posthume, en automne 1945, le second par décret reproduit à l'*Officiel* le 21 mai dernier. M. Palanque, je me plais à le rappeler, en même temps qu'il prenait part aux organisations clandestines du temps de guerre, a été l'agent de liaison et le plus actif ouvrier de notre développement en zone libre pendant l'occupation.

Les développements de notre Société, les tâches nouvelles qui s'imposent à son activité, plus spécialement la reprise dans un avenir prochain de nos Congrès d'histoire ecclésiastique, ont décidé votre Conseil à modifier l'article des statuts relatif à la composition du Bureau, en y introduisant un secrétaire général adjoint. Et son choix s'est porté pour ce poste sur M. Pierre Marot, professeur de bibliographie à l'École nationale des chartes. M. Marot est lorrain d'origine. Il a fait ses preuves comme archiviste en chef de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, où il a fondé le « Musée historique lorrain » et dirige, depuis 1931, le *Pays lorrain*,

revue mensuelle d'histoire et de littérature dont une particularité, non la moindre, est son tirage qui excède plus de 4 000 exemplaires par numéro. Nous pouvons attendre beaucoup de l'activité de ce nouveau confrère qui a tenu à honneur d'apporter son concours désintéressé à l'œuvre que nous poursuivons en commun. Et c'est pourquoi nous le proposons à votre agrément.

Un autre changement s'est produit dans la composition du Bureau à la suite de la décision récente de M. Michel François, notre secrétaire-archiviste. M. François, qui était attaché depuis 1937 au secrétariat de la Société, est présentement aux armées où, depuis l'occupation par la France de la région de Baden-Baden, il remplit là-bas les fonctions de directeur adjoint du Musée des beaux-arts avec le grade par assimilation de lieutenant-colonel. Son absence de Paris peut se prolonger encore; il s'en est préoccupé obligeamment et le Conseil, tout en le priant d'occuper parmi nous la place laissée vide par la mort de Mgr Ruch, lui a donné pour successeur M. Guy Duboscq. Félicitons-nous de ce choix. M. Guy Duboscq est archiviste-paléographe de la promotion de 1933. C'est un médiéviste remarqué dès ses débuts par une thèse sur l'histoire du xv^e^ siècle : *Charles d'Anjou, comte du Maine.* Nommé archiviste en chef de la Dordogne, il quitta ce dépôt en 1937 pour le poste d'archiviste aux Archives nationales, où il est affecté spécialement à la Direction des Archives de France.

Vous aurez tout à l'heure, Messieurs, à ratifier par acclamation l'élection de M. Charles-Edmond Perrin, présenté par le Conseil pour succéder à notre cher et très regretté maître et ami, Édouard Jordan. Tous ceux qui s'intéressent à la Lorraine connaissent les travaux de M. Perrin sur *la Fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux XI^e^ et XII^e^ siècles,* plus spécialement ses importantes *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine,* qu'un de nos bons critiques, M. Tessier, « range parmi les monuments les plus remarquables de l'érudition française ». La grande sympathie que M. Perrin veut bien témoigner à notre œuvre en nous assurant son haut patronage nous remplit à son endroit d'un sentiment de vive gratitude.

Un dernier mot. La liste des membres de la Société va enfin paraître ! Vous n'y relèverez pas moins de 670 noms. Effectif quelque peu supérieur au nombre réel de nos cotisants : car, je l'avoue, il nous en eut coûté de ne pas retrouver dans nos rangs de bons amis, toujours en vie, Dieu le veuille ! mais dont nous sommes sans nouvelles; nous ne pouvions non plus ne pas y faire figurer les bibliothèques et les établissements à l'étranger dont la fidélité n'attend que le moment propice pour renouer avec nous leurs relations d'avant-guerre. Telle que, cependant, rapprochée de celle que nous avons publiée à l'occasion du dernier Congrès, en 1937, cette liste constitue un témoignage précieux sur une curiosité intellectuelle plus vive de l'élite à l'égard du passé ecclésiastique de la France. Qu'il faille s'en réjouir ? Ce n'est point assez dire. Nous sommes socialement trop intéressés à l'extension de ce mouvement pour ne pas vouloir y contribuer par un recrutement toujours plus actif, plus dense, plus fécond. Ainsi soit-il !

Questions à l'ordre du jour :

Nominations; élection d'un membre du Conseil. — M. le Président, après avoir remercié M. le Secrétaire général de son rapport et l'avoir félicité pour l'inlassable dévouement qu'il apporte à la bonne marche de la Société, soumet aux suffrages de ses collègues l'élection de

M. Charles-Edmond Perrin, professeur à la Sorbonne, à la place de membre du Conseil laissée vacante par la mort de M. Édouard Jordan, celle de M. Pierre Marot, professeur à l'École des chartes au poste de secrétaire général adjoint dont le Conseil vient de décider la création, et celle de M. Guy Dubosco, archiviste aux Archives nationales, au poste de secrétaire-archiviste que vient de quitter M. Michel François, devenu membre du Conseil. L'unanimité des suffrages ratifie ces choix.

Compte rendu financier. — A l'ordre du jour figure le relèvement de la cotisation. Pour permettre aux sociétaires présents de prendre part, en connaissance de cause, aux débats qui vont avoir lieu à ce sujet, M. le Président invite M. l'abbé Carrière, en l'absence du trésorier, à exposer la situation financière de la Société. M. Carrière s'exécute.

ÉTAT DE LA CAISSE

Encaisse au 31 décembre 1944..... Fr.	34.890	»
Recettes de l'année 1945	106.510	»
Total de l'actif	141.400	»
Dépenses de l'année 1945	149.787	»
Différence en moins	8.387	»

Ce déficit appelle une explication. La modeste, trop modeste cotisation qui, depuis 1944 et l'an dernier encore, était de 90 francs, ne permettait pas de faire face à l'augmentation des prix, conséquence de l'affaiblissement de la monnaie. Ce déficit eut d'ailleurs été plus important, si l'exercice 1944 ne s'était pas soldé par un excédent de recette s'élevant à 34 890 francs. A ce chiffre, heureusement, sont venus s'ajouter au titre de ressources extraordinaires, un don de 5 000 francs de Mme la marquise de Maillé, un autre de 1.000 francs de Mgr Tournier et, très opportunément, l'intervention de notre président M. Le Bras. Et c'est ainsi que nous avons évité le pire.

Mais on peut se demander si les ressources que nous a procurées le vote de l'Assemblée générale de 1945, en élevant la cotisation à 200 fr., seront suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice en cours. Notre secrétaire général donne l'assurance qu'aucune dépense au-dessus de nos moyens ne sera engagée d'ici la fin de l'année, sans une contre-partie financière équivalente, et il exhorte les sociétaires qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation, à en faire le versement aussitôt la réception de ce numéro. Rien ne paralyse la gestion financière d'une société d'études, comme le retard apporté par ses membres dans le paiement des cotisations.

Mais la menace d'une augmentation nouvelle des salaires et d'une augmentation consécutive des prix se précise. M. Carrière donne lecture d'une lettre reçue de l'imprimeur le matin même, dans laquelle il déclare que les augmentations successives de la composition ont été telles depuis juin dernier que « le prix de la feuille qui était alors à 2 700 fr. s'établit actuellement à 2 920 francs. » Il faut donc prévoir pour 1947 un relèvement de la cotisation. D'autres périodiques nous ont déjà devancé dans cette voie, notamment les *Recherches de science religieuse*, qui viennent de porter leur cotisation à 500 francs !

M. le Président propose alors de fixer la cotisation pour 1947 à 300 francs; malgré ce relèvement, dit-il, nous compterons sur les dons de nos amis, nous serons encore obligés de solliciter des subventions. M. l'abbé Brochard serait d'avis que l'on accorde aux membres de l'en-

seignement libre une forte réduction. M. le Secrétaire général ne pense pas que cette suggestion puisse être retenue. Nombre de nos confrères de l'enseignement ont d'ailleurs depuis longtemps fait abandon volontaire de la remise de 10 % qui leur est accordée; cette réduction ne peut être dépassée. Le taux proposé par M. Le Bras paraît raisonnable et est accepté par tous les membres présents.

Dans la réunion qui a précédé l'assemblée générale, le Conseil a maintenu l'ajournement de la faculté de rachat. Cette décision ne soulève aucune objection. Sur la façon dont on pourrait faire appel aux membres à vie pour augmenter provisoirement les ressources de la Société, les avis sont partagés.... Ce n'est pas qu'on voudrait que les membres à vie renoncent à leurs prérogatives : M. Garaud s'y opposerait en droit. M. Dain, de son côté, penche pour une solution généreuse. D'autres cependant estiment que les avantages dont jouissent les membres à vie étaient imprévisibles, sinon exclus, à l'époque du rachat et, à l'exemple de toutes les sociétés similaires qui dans les circonstances actuelles revisent les obligations et les droits de leurs membres, ils émettent le vœu qu'une démarche soit tentée auprès des intéressés qui les invite, tant que durera l'instabilité monétaire, à s'associer à l'effort commun en s'imposant une contribution extraordinaire, dite « don gratuit ». L'assemblée s'étant ralliée à cette idée, le Président émet à son tour le vœu que le Bureau cherche à pourvoir le plus rapidement possible le poste encore vacant de trésorier de la Société. C'est à ce dévoué confrère qu'il appartiendra d'émouvoir nos membres rachetés et de les décider à prendre leur part des charges nouvelles que la situation financière nous impose.

***

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Bras fait applaudir la présence parmi nous de M. Garaud, professeur à la Faculté de droit de Poitiers,, de M. Dauvillier, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, et de M. Gaudemet, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg. MM. Dauvillier et Gaudemet ont tous deux été chargés par M. Le Bras de préparer le deuxième volume de l'*Histoire générale du droit de l'Église en Occident*. Notre président attache une particulière importance à cet *opus magnum* ainsi qu'à l'histoire de la pratique religieuse ou plutôt de la vitalité religieuse en France. Il souhaite également voir se constituer une équipe sérieuse de géographes religieux, à laquelle serait ouvert un champ d'étude où tout est à faire.

L'assemblée générale se sépare, non sans avoir fait allusion au IIIe congrès de notre Société qui se tiendra vraisemblablement en 1948. Les visites pastorales pourraient servir de thème général à ce congrès. Qu'on se le dise.

Le secrétaire-archiviste,
Guy Dubosco.

NOS NOUVEAUX ACADÉMICIENS

M. le comte Robert d'Harcourt.

Notre collaborateur le comte Robert d'Harcourt vient d'être élu à l'Académie française.

Une seule difficulté à cette élection : obtenir l'assentiment de l'intéressé, car il est la modestie même et il fallut à ses amis beaucoup de ténacité et de patience.

Professeur de littérature allemande à la Faculté des lettres de l'Institut catholique, le comte Robert d'Harcourt a derrière lui une œuvre importante, consacrée principalement aux grands classiques d'Outre Rhin et à l'évolution de l'Allemagne contemporaine depuis l'avènement du national socialisme. Il est actuellement un des hommes du monde les plus avertis des choses d'Allemagne et peut-être celui qui connaît le mieux l'âme allemande et ses ressorts secrets. Psychologue et moraliste, il excelle à montrer derrière les événements de l'histoire politique le jeu de l'histoire des idées. Ses articles d'avant-guerre furent prophétiques.

Durant l'occupation, le comte d'Harcourt mit sa plume au service de la Résistance française. Sous le pseudonyme H. B. il se fit une célébrité nouvelle dans la littérature clandestine. Deux de ses fils payèrent de leur liberté le concours qu'ils lui donnaient; lui-même, on ne sait par quel miracle, resta sauf.

Il avait d'ailleurs goûté des camps d'Allemagne pendant la guerre de 1914. Ses souvenirs de captivité sont un de ses livres les plus attachants.

Une grande balafre au bas du visage, un bras perpétuellement en écharpe ne permettent jamais d'oublier que le comte d'Harcourt est un combattant. Nous ne disons pas qu'il l'a été, il l'est toujours. Le corps brisé, il a saisi les armes de lumière : il ne les déposera jamais.

A. Bressolles.

M. Pierre Renouvin.

L'Académie des Sciences morales et politiques, en élisant au fauteuil de Sébastien Charlety M. Pierre Renouvin, a fait un geste heureux. D'abord il est jeune et, par là, apte à de multiples tâches : dans la mesure où l'Institut peut agir au profit du pays et de la science, M. Renouvin sera un animateur écouté même des vieilles oreilles. Ensuite c'est un magnifique historien, probe et vigoureux : il a commencé par le démontrer très tôt par sa thèse sur les Assemblées provinciales, et continué de le prouver par cette série de livres d'histoire diplomatique ou, je préfère, d'histoire des relations des États entre eux au XIX^e^ et au XX^e^ siècle, et dans tant d'articles solides disséminés dans tant de revues. C'est un professeur écouté et aimé qui, à la Sorbonne et à l'Institut d'Études politiques, a conquis de vastes auditoires. C'est un administrateur net et clairvoyant qui, à la Bibliothèque de Vincennes, devenue Bibliothèque d'Histoire contemporaine, au Comité d'histoire de la Sorbonne, à la Commission d'Histoire des origines de la guerre de 1914, a déployé des qualités d'autorité et de souplesse. Mais il y a mieux : M. Pierre Renouvin, mutilé de la première guerre mondiale, a été durement frappé pendant la seconde dans ses affections de famille : il a perdu un frère, mort en déportation, et il a longtemps craint pour son fils, poursuivi par une police indigne; pour lui, il n'a jamais abaissé devant l'ennemi son pavillon de Français et de professeur : c'est à juste titre que M. Georges Bidault l'a nommé conseiller historique du Ministère des Affaires étrangères, que le Président du gouvernement provisoire de la République l'a désigné comme vice-président du Comité d'histoire de la Guerre. En l'accueillant, l'Institut honore M. Pierre Renouvin, mais il s'honore lui-même et s'enrichit.

Georges Bourgin.

NÉCROLOGIE

EDOUARD JORDAN

Une physionomie très fine, un regard vif, mais tempéré par une douceur souriante et par une certaine expression de mélancolie, une conversation alerte, enjouée, essentiellement variée et toujours prête à aborder les sujets les plus divers, une rare distinction d'esprit, une ardeur convaincue et restée longtemps juvénile, un patriotisme éclairé se traduisant par une conscience avertie et inquiète des intérêts intellectuels et moraux du pays, une foi religieuse profonde qui n'excluait pas un sens critique acéré, une parfaite droiture, une naturelle bienveillance, beaucoup de modestie, par dessus tout un attachement tenace aux traditions familiales et un cœur exquis qui savait se dépenser pour ses amis aussi bien que pour ses proches, voilà ce que retiendront d'Édouard Jordan ceux qui ont pu approcher cet historien de haute classe et être admis dans l'intimité de ce grand universitaire qui fut aussi un grand Français.

Né le 28 juin 1866 à Chalon-sur-Saône, Édouard Jordan avait une ascendance scientifique très caractérisée. Son grand-père, Alexandre Jordan, au moment de son élection à l'Assemblée nationale, était ingénieur des Ponts et Chaussées; son père, Camille Jordan, ingénieur en chef au Corps des mines, puis professeur à l'École polytechnique et au Collège de France, l'a précédé à l'Institut où il occupa un fauteuil à l'Académie des sciences. A l'un et à l'autre Jordan est sans doute redevable de cette rigueur scientifique par laquelle vaut avant tout sa production historique et qui s'alliait chez lui à une élégance de pensée et de forme, née d'un commerce prolongé avec les auteurs latins et grecs. Tel a été en effet le fruit de ses fortes études classiques au collège Stanislas où se déroula son existence scolaire jalonnée par de brillants succès, notamment par le prix d'honneur de dissertation française au Concours général en 1881.

En 1884, — il vient d'avoir dix-huit ans, — Édouard Jordan entre premier à l'École normale supérieure où il contracta de précieuses amitiés, en particulier celle de Duhem avec lequel, si différent qu'il fût de caractère, il s'entendait fort bien et qu'il retrouva plus d'une fois pendant les vacances universitaires pour de longues randonnées en montagne au cours desquelles le physicien et l'historien, tout en se délassant de la plus saine façon, échangèrent bien des vues sur les problèmes qui les passionnaient l'un et l'autre. Au sortir de l'École normale, en 1887, Jordan est reçu à l'agrégation d'histoire et, selon son habitude, se classe au premier rang, ce qui lui vaut d'être désigné comme élève de l'École française de Rome. Ce séjour dans la capitale chrétienne a décidé en grande partie de son avenir scientifique : c'est à Rome qu'il a pris contact avec l'Italie médiévale autour de laquelle convergera désormais son activité d'érudit.

Peu après son retour de Rome, en 1891, Édouard Jordan, bien qu'il n'ait que vingt-sept ans, est affecté, comme chargé de cours, à la Faculté des lettres de Rennes, il fut titularisé aussitôt après la soutenance de ses thèses de doctorat ès lettres. Il ne devait la quitter que pour la Sorbonne où il succéda, en 1913, à Ch.-V. Langlois devenu directeur des Archives nationales. Dans ces deux postes successifs, il se révéla comme un admirable professeur, excellant avant tout à éveiller des

idées, à faire saisir la physionomie d'une époque ou le mécanisme d'une institution aussi bien que l'influence exercée par les hommes sur les destinées d'un pays ou d'une civilisation. Peut-être une scrupuleuse vision des difficultés inhérentes à tel ou tel problème l'amena-t-elle à décourager certaines vocations médiévales un peu prématurées, mais son pessimisme, d'ailleurs plus apparent que réel, ne l'a pas empêché de susciter parmi les Normaliens et les étudiants de Sorbonne quelques disciples d'élite qui honorent aujourd'hui la science française et continuent l'œuvre du maître.

L'enseignement a tenu une place prépondérante dans la vie d'Édouard Jordan. Il n'était pas de ceux qui bâclent leurs cours ou déploient une subtile ingéniosité pour se dérober aux tâches ingrates. Je ne sais s'il trouva dans l'étude des programmes d'agrégation un charme particulier, mais, ce qui est certain, c'est qu'il se donna tout entier à la préparation de ce pénible concours, avec une conscience et un souci du détail qui lui ont valu bien des témoignages de reconnaissance. Il sut d'ailleurs mener cette lourde besogne de pair avec ses travaux personnels et aussi avec une foule d'activités intellectuelles et sociales qui lui ont très utilement pris beaucoup de temps et qui expliquent pourquoi son œuvre proprement scientifique est relativement restreinte, tout en se distinguant par une exceptionnelle qualité, car elle porte le reflet de sa nature scrupuleuse qui lui enjoignait de ne livrer à l'impression que des livres ou articles irréprochables.

En tête de cette œuvre figure sa thèse de doctorat ès lettres que l'on considère à juste titre comme un des plus beaux livres concernant l'histoire du Moyen Age occidental. Intitulée *les Origines de la domination angevine en Italie*, elle vise, avant toutes choses, à expliquer pourquoi et comment le frère de saint Louis a pu créer dans l'Italie méridionale un royaume français d'ailleurs fragile et éphémère. Sur ce curieux événement elle apporte toutes sortes de données nouvelles et redresse pas mal de jugements hâtifs ou passionnés : c'est ainsi que Charles d'Anjou, fort maltraité par les historiens allemands, qui ne lui ont pas pardonné la mort de Conradin, aussi bien que par les historiens italiens qui aperçoivent dans les Vêpres siciliennes une revanche nationale, est ici l'objet d'appréciations plus équitables; de même le rôle si décisif du pape Urbain IV, comme celui, fort efficace aussi, des banquiers florentins, apparaît en pleine lumière et la conquête angevine reçoit, de ce fait, une explication définitive. En outre, le livre ne se borne pas à ce que promet son titre. Très justement, Jordan a pensé que l'on ne pouvait comprendre la conquête angevine si l'on ne saisissait auparavant, jusque dans leurs moindres détails, les traits de la situation de l'Italie au milieu du XIII^e^ siècle, au moment où l'éclipse de l'Empire, consécutive à la défaite de Frédéric II, l'abandonne à elle-même et la plonge dans le désarroi. Aussi a-t-il brossé, en tête du volume, sous forme d'une introduction de cent cinquante pages, le tableau le plus lumineux qui ait jamais été peint de l'Italie du XIII^e^ siècle : formation des seigneuries, luttes sanglantes à l'intérieur des villes et de cité à cité, convulsions de l'État pontifical, rien n'a échappé à la minutieuse et sagace analyse de l'historien. Dans cette étude magistrale, Édouard Jordan révélait les dons exceptionnels qui ne cesseront de s'affirmer dans ses travaux ultérieurs : scrupule scientifique, sens critique, forme vivante et colorée qui excelle à camper les personnages et à mettre en relief leurs combinaisons mesquines aussi bien que leurs conceptions grandioses, netteté du dessin qui ne disparaît jamais sous la multiplicité des faits toujours animés par quelques grandes idées directrices.

Par la suite, Édouard Jordan est resté fidèle à l'Italie médiévale avec laquelle ses premières recherches l'avaient mis en contact. Il ne saurait être question d'énumérer ici tous les articles qu'elle a inspirés. On se contentera de souligner son importante contribution aux études dantesques qui s'est traduite notamment par un très beau travail sur *Dante et la théorie romaine de l'Empire* où, conformément à sa méthode habituelle, pour expliquer les idées du grand poète, il retrace l'évolution de la conception impériale du Moyen Age, en montrant comment le souvenir de Charlemagne s'efface graduellement devant celui des empereurs romains qui domine toute la politique de Frédéric II, hanté par le rêve de posséder Rome et d'y installer la capitale de l'Empire romain ressuscité par ses soins.

Lorsque Gustave Glotz dressa le plan de son *Histoire générale*, il fut tout naturellement amené à demander à Jordan de rédiger, dans le volume consacré aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, tout ce qui concernait l'Allemagne et l'Italie depuis le concordat de Worms jusqu'à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg. Ce beau livre, le dernier qui soit sorti de la plume de l'éminent médiéviste, couronne admirablement son œuvre. Nulle part le grand drame que constitue la lutte du Sacerdoce et de l'Empire n'a été mieux évoqué que dans cette puissante synthèse où sont envisagées avec une magnifique pénétration d'esprit, ses répercussions sur les institutions politiques et sociales des deux pays, tandis que les personnages illustres qui l'animent, Barberousse et Alexandre III, Otton de Brunswick et Innocent III, Frédéric II et Grégoire IX, se dessinent en haut relief, dominant là encore des événements eux-mêmes exposés avec beaucoup de minutie dans le détail et jugés avec la plus impartiale sérénité.

Ce travail définitif devait être suivi d'un autre qui ne verra pas le jour. Lorsqu'avec le non moins regretté Mgr Martin, nous eûmes à constituer l'équipe de savants catholiques qui devaient enrichir la pensée française d'une *Histoire de l'Église* vraiment scientifique, Édouard Jordan fut aussitôt pressenti et il sollicita lui-même l'attribution du volume englobant la période qui va de l'avènement d'Innocent III au second concile de Lyon. Il n'a pas eu le temps de le rédiger et l'on ne peut que le déplorer, car il était admirablement préparé à l'écrire non pas seulement parce qu'il avait déjà étudié, pour l'histoire Glotz, l'aspect politico-religieux de la question, mais aussi parce qu'il avait été entraîné par son exploration de l'Italie médiévale vers l'examen de plusieurs problèmes d'histoire ecclésiastique.

On retrouve, dans cette branche de son activité, les éminentes qualités déjà signalées auxquelles s'ajoute un nécessaire souci, dicté par cette conscience scrupuleuse qui était un des traits de son caractère, de ne jamais sacrifier, même par un silence qu'il eût jugé coupable, la vérité historique aux préoccupations d'une apologétique contestable et surannée. Rien ne saurait mieux le prouver que la lecture de son article assez ancien, mais resté très actuel, sur la *Responsabilité de l'Église dans la répression de l'hérésie au Moyen Age* où, reprenant une à une les conclusions du livre de Mgr Douais sur *l'Inquisition, ses origines, sa procédure*, il les réfute avec une rigueur aussi courtoise qu'inexorable. Catholique convaincu, il n'a éprouvé aucune gêne à constater que l'Inquisition est due à l'initiative spontanée de l'Église, responsable aussi de la procédure employée et qui, il faut bien en convenir, en remettant les coupables au bras séculier, ne pouvait avoir aucune illusion sur le sort qui les attendait. Nul doute que cette sincérité histori-

que tout-à-fait louable n'ait suscité la confiance de ceux qui, ne partageant pas les croyances de Jordan, lui ont su gré de cette impartialité qui confère tant d'autorité à son œuvre.

Ce trait se retrouverait dans les nombreuses recensions de livres historiques dont la plupart ont paru soit dans la *Revue historique*, où il rédigeait un bulletin d'histoire ecclésiastique médiévale, soit dans cette *Revue* dont il a été l'un des animateurs.

La Société d'histoire ecclésiastique a, de ce fait, une dette de reconnaissance envers Édouard Jordan qui, avant d'en devenir le vice-président, lui a apporté dès ses origines le concours le plus éclairé et le plus sincèrement dévoué, aussi bien qu'à l' « Œuvre d'encouragement aux études supérieures du clergé », à laquelle il a donné d'utiles impulsions. Plus que quiconque, il tenait à ce que le clergé français fournît à la science des historiens de valeur, capables de continuer les traditions des Duchesne et des Batiffol, qu'il se distinguât aussi dans les autres disciplines intellectuelles; pour parvenir à ce résultat tant souhaité il n'a pas ménagé sa peine et l'Église de France se doit d'honorer tout spécialement sa mémoire.

A côté de ces initiatives d'ordre intellectuel, Jordan s'est voué aux diverses œuvres ayant pour but la protection de la famille. Il a été l'âme des congrès de la natalité et, aux côtés de l'abbé Viollet, de l' « Association du mariage chrétien » ; il a fréquemment prêté son concours à la « Ligue pour le relèvement de la moralité publique » et aux Semaines sociales. Sans doute il ne peut être question d'analyser ici cette action aux formes multiples et également fécondes, mais, dans cette *Revue* consacrée à l'histoire de l'Église de France, on ne saurait oublier qu'elle a toujours procédé d'un idéal chrétien et que, si Jordan, avec sa coutumière largeur d'esprit, n'a pas ménagé son appui à tous les groupements soucieux de porter remède au fléau de la dénatalité, il s'est préoccupé avant tout de défendre l'institution familiale contre les vices qui risquaient d'en tarir la source et qui en paralysaient le développement normal. A cette fin, il a utilisé tous les moyens dont il pouvait disposer. On lui doit une foule d'articles, de brochures, de tracts tous marqués du plus solide bon sens et où les arguments se présentent avec une convaincante vigueur. Il a également répondu à l'appel des divers groupements qui sollicitaient l'appui de sa parole et n'a pas craint d'affronter le grand public chaque fois qu'on lui en a fourni l'occasion; bien que son éloquence sans apprêt n'eût rien de celle d'un tribun, il savait faire partager sa foi grâce à la franche et grandiose simplicité de son raisonnement et riposter aux contradicteurs avec beaucoup de courtoisie, mais avec une chaleur de conviction qui a désarçonné plus d'un adversaire redoutable. On savait aussi que, non content de prêcher la doctrine, il la pratiquait et donnait lui-même l'exemple : marié en 1893 à Mlle Dupré la Tour, fille d'un ancien magistrat originaire de Valence, il a eu d'elle dix enfants parmi lesquels l'un des aînés a trouvé une mort glorieuse à Verdun en 1916 et deux sont entrés dans l'ordre de saint Dominique, tandis que les autres, continuant les traditions paternelles, lui ont donné trente petits enfants qui étaient sa plus grande fierté.

Ce double rôle scientifique et social attira de bonne heure l'attention sur Édouard Jordan. Il semblait que ses travaux dussent le conduire rapidement à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'Académie des sciences morales et politiques, où il était de tradition de réserver un fauteuil à un médiéviste, le revendiqua en 1933, sans doute avec

l'arrière-pensée que son expérience familiale pourrait lui être fort utile pour l'étude de certains des problèmes actuels dont elle s'occupait. Il fut donc appelé à succéder à son ancien collègue de la Sorbonne, Christian Pfister.

C'est peut-être aussi parce qu'il était, en même temps qu'un des représentants les plus autorisés de la science historique, un apôtre de la renaissance française, qu'il fut arrêté par la Gestapo le 2 avril 1942 et emprisonné à Fresne d'où il sortit quelques jours plus tard.

Cet odieux incident ne lui enleva rien de sa sérénité. Il ne doutait pas de la victoire à laquelle il dut encore sacrifier l'un des siens en la personne d'un de ses petits-fils qui, engagé volontaire, tomba à Grussenheim le 28 janvier 1945. Jordan eut du moins la joie d'assister à la libération du sol national et à l'écrasement de l'ennemi, mais les émotions qui l'assaillirent pendant la guerre et l'occupation l'avaient brisé. Ses amis eurent la douleur d'assister à son déclin. Il s'éteignit doucement le 3 mars 1946.

Augustin FLICHE.

S. EXC. MGR MARIUS BESSON

La Société d'Histoire ecclésiastique de la France a fait une grande perte en la personne de Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, décédé en sa résidence épiscopale de Fribourg le 24 février 1945.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France pouvait en effet le revendiquer pour sien à un double titre. Il lui appartenait comme sociétaire, et d'autre part il était personnellement historien, et de marque, voué comme tel à des études qui sont essentiellement du ressort de notre Revue : les antiquités chrétiennes de la Gaule romaine, mérovingienne et carolingienne, dont son pays helvétique faisait partie, et l'histoire du protestantisme, spécialement du calvinisme, dont on peut dire qu'il est à la fois suisse et français.

Comme historien des origines chrétiennes en Gaule, l'œuvre de Mgr Besson est considérable. On lui doit les *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion* (1906), une *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque* (534-888) (1908), *Monasterium Acaunense. Étude critique sur les origines de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, y compris l'histoire du Valais depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fondation du royaume de Bourgogne en 881* (1909), *l'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne* (1909), *Antiquités du Valais* (1910). Mgr Besson avait préludé à ces travaux ou en avait accompagné les débuts par la création, avec quelques amis français, de la *Revue Charlemagne*, destinée à mettre en lumière la renaissance carolingienne. Il fut aussi l'un des rédacteurs en vue de la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, aux côtés de Mgr Kirsch et du professeur Büchi, ses collègues à l'Université de Fribourg.

Les écrits de Mgr Besson relatifs au protestantisme vinrent ensuite : *Après quatre cents ans* (1933), qui n'est pas en soi un livre d'histoire, mais, sous forme de correspondance entre un curé et un pasteur et quelques autres personnages, qui expose et commente la plupart des sujets qui sont entre protestants et catholiques les causes principales de discussion, et, la même année, *la Révocation de l'Édit de Nantes*.

Mais on ne saurait omettre de rappeler, bien qu'il ne s'agisse plus de

l'Église de France, que Mgr Besson a publié en 1929 l'un des meilleurs ouvrages édités de nos jours sur *Saint Pierre et les origines de la primauté romaine*, qu'il a consacré à la *Sainte Vierge*, en 1942 (3e éd., 1944), un excellent petit volume, essentiellement alimenté par la tradition patristique, et que, dans un ordre d'idées tout différent, mais qui le ramenait à l'histoire ecclésiastique de son diocèse, il a encore fait paraître une très intéressante et copieuse étude, en deux tomes, sur *l'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et Genève* (1937).

Mgr Besson avait collaboré, en 1910, à notre revue naissante, par un article sur *la Date de fondation de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais* (t. I, p. 50-55), qui concluait que la célèbre abbaye devait sa création au roi de Burgundie saint Sigismond, en présence duquel le métropolitain de Vienne prononça le discours solennel d'inauguration, le 22 septembre 515.

Toutes ces publications historiques de celui qui fut un grand évêque et un docteur plein de sagesse sont d'une haute tenue scientifique, à laquelle il a été universellement rendu hommage. On doit noter que leur valeur de fond s'accompagne ordinairement de qualités de présentation, souci de la perfection typographique, soin de l'illustration, quand il y avait lieu, qui ajoutent au plaisir qu'on a à les manier.

Enfin l'on serait incomplet, si, remémorant ce qu'a été Mgr Besson historien et archéologue, on négligeait de signaler aussi qu'il s'est occupé personnellement des fouilles de la cathédrale de Lausanne et des restaurations de l'abbaye de Romainmotier et qu'il a participé à l'activité de la Commission du Musée national suisse, de la Commission fédérale d'archéologie et, sur le terrain strictement ecclésiastique et diocésain, à la Commission instituée pour la réforme du Propre du diocèse de Lausanne et de Genève.

Jacques Zeiller.

MGR VICTOR MARTIN

Le 7 septembre 1945, l'un des membres les plus éminents de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, Mgr Victor Martin, doyen de la Faculté théologique de Strasbourg, est mort prématurément à Saint-Clément (Allier), où il était né cinquante-neuf ans plus tôt.

C'est en effet dans ce paisible village de la Montagne bourbonnaise, enclos dans une fraîche vallée, dominé par de riants sommets où les prés alternent avec les bois de hêtres, que Joseph-Victor Martin avait vu le jour le 23 mai 1886, dernier né d'une famille de sept enfants. Toute sa vie ,il a conservé la profonde empreinte du terroir qui se manifestait extérieurement par l'accent à la fois rude et savoureux auquel se reconnaissent les enfants d'une terre accueillante sous des dehors tour à tour avenants et austères. Si par la suite Strasbourg devint sa ville d'adoption, il n'en est pas moins resté Bourbonnais par l'esprit et par le cœur. Chaque année, à Pâques et aux grandes vacances, parfois à Noël, il allait se retremper au sol natal, dans le charmant ermitage où il se plaisait à recevoir ses intimes avec cette cordiale et franche simplicité qui était un des traits de son caractère. Ce n'est pas sans une poignante émotion que l'auteur de ces lignes évoque les pèlerinages à Saint-Clément qu'il accomplissait régulièrement chaque année au cours de saisons à Vichy et qui furent l'occasion de tant d'échanges de vues tantôt dans un amical tête à tête, tantôt en compagnie de quelques ecclésiastiques

avec lesquels le doyen de Strasbourg entretenait les meilleures relations de bon voisinage, toujours dans une atmosphère de saine gaieté, car Mgr Martin ne manquait ni de gaieté ni d'entrain; sa conversation abondait en saillies spirituelles, parfois parsemées d'une ironie qui ne dépassait jamais les bornes de la naturelle bienveillance par laquelle se reflétait une âme attentivement scrupuleuse dans l'observance de la loi chrétienne de charité.

En 1899, le jeune Victor Martin entre au petit séminaire du Réray et s'y révèle aussitôt un élève exceptionnellement brillant, toujours premier de sa classe. En 1903, il franchit le seuil du grand séminaire de Moulins où il ne reste que trois ans, car ses supérieurs, frappés de ses dons intellectuels, l'envoient, en 1906, au séminaire universitaire de Lyon, ce qui lui permet, tout en achevant ses études théologiques, de préparer sa licence de philosophie qu'il passe sans difficulté devant la Faculté des lettres de Grenoble. Le 29 juin 1910, il est nommé vicaire à Cosne-d'Allier où il put, sous la direction d'un excellent curé dont il parlait toujours avec vénération, s'initier au ministère pastoral. Il se révéla comme un prêtre d'une haute valeur morale autant qu'intellectuelle, véritable homme de Dieu qu'il a servi toute sa vie avec la même unité d'intention, avec le même souci de lui conquérir des âmes, qui sera à l'origine de toutes ses actions et de tous ses travaux.

Après une grave maladie qui faillit l'emporter, mais dont il se remit assez vite, l'abbé Martin fut dirigé sur Rome. Chapelain de Saint-Louis-des-Français de 1914 à 1919, il obtint en 1914 le diplôme de docteur en droit canonique et en 1919 celui d'avocat au tribunal de la Rote. Ce séjour dans la capitale chrétienne eut une influence décisive sur son avenir. Mgr Martin a pu en effet réunir, pendant ces cinq années, la documentation nécessaire à sa thèse de doctorat ès lettres; il a acquis également une expérience profonde des milieux romains parmi lesquels il a toujours évolué avec beaucoup d'aisance et où il a su se faire apprécier par la distinction de son esprit et par sa conversation alerte et très séduisante.

De retour à Moulins, il est nommé professeur au grand séminaire, mais une année ne s'est pas écoulée qu'il est désigné comme maître de conférences à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg où il enseigne d'abord l'histoire moderne de l'Église, puis le droit canonique. Entre temps, il soutient devant la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand sa thèse de doctorat ès lettres, intitulée *le Gallicanisme et la réforme catholique. Essai sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente* (*1563-1615*), par laquelle il s'affirme de prime abord comme l'un des meilleurs historiens français de l'Église.

Ce livre de 400 pages repose sur une riche documentation qui a été utilisée avec un sens critique affiné et une vigueur de pensée peu commune. Pour la première fois, les raisons qui ont retardé pendant cinquante ans la promulgation en France des décrets du concile de Trente ont fait dans ce beau volume l'objet d'une analyse serrée et convaincante d'où émergent en pleine lumière les physionomies si curieuses de Catherine de Médicis et de ses conseillers très déçus par l'orientation théologique de l'assemblée, plus encore par l'effort des Pères pour délimiter les droits des souverains vis-à-vis de l'Église, puis des *Politiques* habiles à nouer les intrigues susceptibles de faire échouer les tentatives de conciliation, enfin des évêques français au fond peu satisfaits de l'œuvre accomplie à Trente, mais exaspérés par l'opposition parlementaire et désireux d'introduire en France une réforme nécessaire, qu'ils

permirent d'ailleurs de réaliser en publiant eux-mêmes les décrets sans attendre le consentement royal qui ne vint jamais.

L'histoire de l'offensive gallicane à la fin du XVI^e^ et au début du XVII^e^ siècle a été complètement renouvelée par ce livre magistral auquel Mgr Martin a dû d'être, dès 1921, titularisé comme professeur de droit canonique. Le 6 mars 1923, ses collègues l'élisaient doyen de la Faculté de théologie catholique et ils n'ont cessé depuis de lui renouveler un mandat dont il s'est acquitté avec un rare bonheur.

On ne saurait en effet suffisamment souligner l'importance de ces vingt-deux années de décanat pour les destinées de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Avec une ardeur juvénile au service d'une expérience consommée des hommes et des choses, naturellement prudent, mais sachant faire preuve quand il le fallait d'une conquérante hardiesse, Mgr Martin a réussi à créer à Strasbourg un enseignement supérieur religieux d'une rare qualité et à le mettre au service des intérêts français, en alliant à son sens catholique très sûr un patriotisme du meilleur aloi. Appelé en 1925 à donner à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg quelques conférences extraordinaires, je fus littéralement ébloui par la place qu'elle occupait dans l'Université renaissante et par l'autorité dont jouissait son doyen; j'entends encore les appréciations flatteuses formulées par mon maître Christian Pfister, alors doyen de la Faculté des lettres, qui, si éloigné qu'il fût du catholicisme, constatait avec une évidente satisfaction que son collègue, pour lequel il éprouvait une sincère estime, mêlée de beaucoup de sympathie, avait rendu d'immenses services grâce à l'action exercée par sa Faculté sur le clergé alsacien-lorrain et à un rayonnement extérieur qui attirait à Strasbourg une clientèle étrangère venue parfois de fort loin. A cet égard, un voyage de Mgr Martin en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Bulgarie et en Serbie, qui eut lieu en 1928, a complété les résultats obtenus et affermi l'influence catholique française dans ces divers pays. Lorsque l'on écrira l'histoire du catholicisme français entre les deux guerres, on ne manquera pas d'attribuer un rôle primordial à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, mais on ne saurait oublier que, si elle a su conquérir cette place hors pair, elle le doit avant tout à l'esprit d'initiative de son doyen, qui trouva bientôt une autre occasion de s'affirmer.

Lorsqu'à la fin de l'année 1928, les circonstances m'eurent amené à concevoir un projet d'histoire générale de l'Église conforme aux exigences de la critique moderne et destinée à combler une lacune souvent déplorée de l'érudition française, je n'hésitai pas à m'adresser à Mgr Martin et à lui demander de m'assister dans la direction de cette entreprise. Il me répondit en ces termes que je crois devoir reproduire, car ils le dépeignent tout entier : « Vous vous faites, je crois, beaucoup d'illusions et sur ma compétence et sur mon autorité; et je reste convaincu que vous trouveriez sans peine dix collaborateurs mieux qualifiés que je ne le suis moi-même pour l'importante besogne à laquelle vous songez. Mon premier mouvement a donc été celui de la crainte commandant un refus. A la réflexion cependant, je me dis que vous avez surtout besoin d'un homme qui « sente » les dangers, qui sache prévoir les réactions que susciterait éventuellement telle phrase, telle affirmation et qui ait le courage de crier « casse-cou ». Cela peut-être puis-je le faire, d'autant plus que dans le doute j'aurais le très grand avantage de trouver auprès de moi des amis sûrs et éclairés auxquels je pourrais soumettre mes perplexités. En outre, il me serait pénible de

vous désobliger. J'accepte donc, en principe, la charge que vous voulez bien m'offrir. »

Cette première lettre, si touchante par sa franchise et par sa modestie, a été suivie de beaucoup d'autres qui mériteraient, elles aussi, d'être citées, car elles achèveraient d'éclairer le rôle qu'a joué Mgr Martin dans la mise en œuvre de l'*Histoire de l'Église*. Pendant quinze ans nous avons poursuivi côte à côte, unis par une intense affection, la même œuvre dans le même esprit et avec le même cœur. Le doyen de la Faculté théologique de Strasbourg s'est acquitté de la délicate mission qu'il définissait si bien dans la lettre ci-dessus citée, avec un sens critique et une bienveillante modération qui lui ont valu de la part de nos collaborateurs d'unanimes suffrages. Tout en veillant scrupuleusement à l'orthodoxie de la collection, il était d'accord avec son co-directeur pour lui conserver une haute tenue scientifique et pour ne pas tolérer la moindre déformation de la vérité historique. Cette préoccupation était tellement celle de tous les auteurs que Mgr Martin n'eut jamais à exercer sérieusement son rôle de censeur; tout au plus a-t-il été amené à signaler parfois telle ou telle expression qui eût risqué d'être prise en mauvaise part par des esprits mal intentionnés et il le fit avec une telle aménité que l'on n'a jamais éprouvé à son égard que des sentiments d'infinie reconnaissance.

Si absorbé qu'il fût par ce qu'il considérait comme les deux tâches essentielles de sa vie et malgré une santé un peu déficiente qui l'obligeait à des ménagements, Mgr Martin a pu conserver une activité scientifique qui s'est traduite par des publications de tout premier ordre. En 1929, un livre sur *le Gallicanisme et le clergé de France* apporte un complément de prix à sa thèse de doctorat ès lettres. L'année suivante, il publie dans la *Bibliothèque des Sciences religieuses* deux petits volumes intitulés l'un *les Cardinaux et la curie*, l'autre *les Congrégations romaines*, qui restent malgré leur brièveté ce qui a été écrit de plus suggestif et de plus accessible sur les divers rouages de l'administration pontificale, tandis que son article *Pape*, qu'il avait été chargé de rédiger pour le *Dictionnaire de théologie catholique*, montre lumineusement comment l'évolution de l'Église a peu à peu subordonné à Rome toutes les chrétientés locales. En 1939 enfin, peu avant la guerre, paraissaient chez Bloud et Gay deux splendides volumes, ses « deux jumeaux », comme il se plaisait à les appeler, qui avaient pour titre *les Origines du gallicanisme*. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur ce magistral travail auquel nous avons consacré dans cette *Revue* un copieux compte-rendu[1] et dont nous pouvions dire qu'il n'était pas seulement celui d'un canoniste averti, mais aussi « celui d'un historien qui embrasse d'un sûr coup d'œil tous les aspects de la vie religieuse du passé et sait admirablement établir entre eux les plus indiscutables relations. » Il reste le livre définitif sur les débuts du gallicanisme si souvent déformé par des passions aveugles et par d'étroites préoccupations apologétiques qui n'ont rien de commun avec l'histoire.

Après cette incursion dans le Moyen Age, Mgr Martin se proposait de revenir à la période moderne; il devait rédiger dans l'*Histoire de l'Église* une partie des tomes XIX et XX concernant l'un la seconde moitié du XVII[e] et le XVIII[e] siècle, l'autre la période révolutionnaire, et il venait d'en dresser le plan, lorsque la guerre éclata. Le repliement de l'Université de Strasbourg à Clermont-Ferrand le priva de ses livres

1. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXVII (1941), p. 85-91.

personnels et des précieux instruments de travail que lui fournissait la bibliothèque universitaire. Il en éprouva beaucoup de peine; lorsque je le rencontrai à la fin de septembre 1939 au presbytère de Cusset, où il m'avait donné rendez-vous chez un ami en raison des difficultés de l'accès à Saint-Clément, il me parut soucieux sans douter pour cela de la victoire finale en laquelle il conserva toujours une foi ardente et tenace. Il ne s'adapta jamais à l'exil à Clermont et dut ajourner la rédaction du tome XIX de l'*Histoire de l'Église* jusqu'à son retour en Alsace.

A Clermont, il s'occupa avant tout de maintenir, afin que sa chère Faculté de Strasbourg pût reprendre son essor au lendemain de la victoire. La libération lui causa une joie profonde et pendant tout l'hiver qui suivit, il mûrit ses projets en vue du retour en Alsace qu'il attendait avec une fébrile impatience. La réinstallation de la Faculté à Strasbourg dut, hélas ! se faire sans lui. Au début de l'été, il fut saisi par un mal implacable qui parut un moment céder, mais dont une nouvelle offensive l'emporta au début de septembre. Il s'éteignit doucement, avec une parfaite tranquillité d'âme et une résignation totale à la volonté divine, dans la maison familiale qu'il aimait tant, laissant à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher le souvenir d'un grand esprit, d'un caractère d'une incomparable rectitude, d'un cœur excellent, par dessus tout d'un prêtre admirable qui, partout où il passa, n'eut d'autre idéal que de servir Dieu par tous les moyens que la Providence lui avait généreusement dispensés, plus particulièrement par la science et par une débordante charité.

Augustin FLICHE.

M. LE CHANOINE VICTOR LEROQUAIS

Très rapidement, après célébration pénible de la messe du premier vendredi du mois, pour la communauté de la Clinique, dont il était l'aumônier, et avoir dû tout aussitôt se remettre au lit, sa serviette toute prête sur son bureau, pour repartir, comme chaque matin, à la Bibliothèque nationale, le chanoine V. Leroquais, après une courte agonie, expirait au début de l'après-midi du 1er mars dernier. Malgré sa surprise, il trouva le temps et le calme nécessaire pour prendre toutes ses dernières dispositions et se préparer, sans illusion, au redoutable passage. Nous ne parlerons pas ici du prêtre zélé et ponctuel dans son ministère d'aumônier, ni de l'ami exquis et serviable que tant regrettent aujourd'hui. Nous essaierons seulement de donner aux lecteurs de cette *Revue* une idée de ce que fut son labeur acharné et méthodique d'érudit pendant ses quarante-cinq années de sacerdoce.

Victor-Martial Leroquais naquit le 6 septembre 1875 à Saint-Germain-de-Tallevende (Calvados). Après deux années de philosophie au grand séminaire de Bayeux, en octobre 1897, il entra en théologie à Saint-Sulpice, où il fut ordonné prêtre le 9 juin 1900. Aussitôt nommé vicaire à Saint-Pierre de Lisieux, chargé du catéchisme de persévérance des jeunes filles de cette paroisse, le choix qu'il fit du sujet de ses instructions : « l'Histoire de la messe », orienta définitivement sa vocation d'érudit liturgiste.

En 1906, il fut nommé curé de Bény-sur-Mer, à une douzaine de kilomètres de Caen. Dès lors, il organisa son temps de façon à pouvoir, franchissant plusieurs fois par semaine à bicyclette la distance qui le

séparait de la ville, consulter les ouvrages que deux bibliothèques, celles de la Ville et de l'Université, pouvaient offrir à sa fringale d'étude. Mais il eut bientôt épuisé toutes ces ressources. Le dessein s'affermit alors en lui d'édifier l'histoire de la messe rêvée sur la base déjà très large et suffisante d'une analyse de tous les missels manuscrits de France. Il ne pouvait en effet raisonnablement espérer élargir cette base à tous les missels manuscrits existants ! En 1912 ,il obtint de Monseigneur l'évêque de Bayeux un congé d'étude de trois ans et renouvelable. Décidé à entreprendre l'exploration de toutes les bibliothèques publiques de France, il s'installa au centre pratique, à Paris. Mais ces voyages projetés lui interdisaient d'accepter aucun ministère. Sacrifiant généreusement tout à son idéal, il réalisa tout son avoir, vendit tout son mobilier, sauf son bureau et sa bibliothèque, vendit ses armoires normandes pleines de linge et même le calice de sa première messe. C'est sur ce modeste capital, auquel devra souvent suppléer l'une de ses généreuses sœurs, qu'il résolut d'organiser sa vie. Pendant plus de vingt-cinq ans, afin de s'assurer la mobilité nécessaire à ses travaux, il habita, rue de Lübeck, une modeste pension de famille, où lui était réservée, à des conditions avantageuses, une unique petite chambre, au rez-de-chaussée, plus humide que claire.

Lorsqu'éclata la guerre de 1914, il terminait le premier de ses pèlerinages aux bibliothèques de France, à la recherche des sacramentaires et missels manuscrits. Il fut mobilisé à Lisieux, puis à Salonique.

Dès son retour, au moment de se mettre à la rédaction du premier de la série de ses catalogues, il lui apparut que l'enquête, déjà terminée, n'était pas suffisante. Il estima que l'expérience acquise et ses longues méditations lui permettraient de la perfectionner. Sans hésiter, il reprit son bâton de pèlerin et recommença son tour de France.

Ce premier catalogue parut en 1924. Il comprenait trois tomes in-4° d'analyses et un quatrième de planches. De ce catalogue, comme pour les suivants, jusqu'à celui des psautiers non compris, en 1940, l'abbé Leroquais fut non seulement l'auteur, mais l'éditeur. Avec son désintéressement et sa décision habituels, il y engloutit tout son modeste avoir. Les acheteurs y gagnèrent sûrement et le succès mérité qu'il obtint, lui permit seul de continuer.

Dès lors, semble-t-il, sur le fondement solidement établi, aurait pu s'élever l'histoire de la messe dont le projet était à l'origine de cette consciencieuse enquête. Mais alors l'agitation moderniste était à peine calmée et la férocité mal éteinte, en réaction, de ceux qu'on appela parfois les « gabelous de l'orthodoxie », inspirèrent à notre ami quelque timidité. C'est en attendant des temps plus propices qu'il résolut d'éditer, pour ne pas perdre son temps, d'autres catalogues d'autres livres liturgiques. Il avait pris un tel goût, d'ailleurs, à ce minutieux et passionnant travail d'identification et de localisation de ces « vénérables manuscrits », comme il s'exprime, qu'il y passa maître. Il n'est que de relire ses savoureuses introductions, si pleines de fine bonhomie, pour mesurer toute la joie et l'enthousiasme qu'il y trouva. La voie lui parut désormais nettement tracée et l'histoire de la messe est demeurée sur fiches.

Parut donc, en 1927, le *Catalogue des livres d'heures de la Bibliothèque nationale :* deux tomes d'analyses et un de planches. Cette publication prolongea son séjour à Paris.

A la demande et aux frais de l'*Œuvre nationale pour la reproduction des manuscrits à miniatures de Belgique*, il prépara l'étude du texte et des miniatures du *Bréviaire de Philippe le Bon*, bréviaire parisien, du

xv^e^ siècle qui parut en deux tomes in-folio, dont l'un de miniatures en 1929.

Le Catalogue des bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France, paru en 1934 : six tomes in-4° dont un de planches, nécessita un nouveau tour de France qu'il recommença encore pour les deux catalogues suivants : celui des *Pontificaux* en 1937 : quatre tomes, dont un de planches, et celui des *Psautiers* en 1941-1942 : trois tomes, dont un de planches. Protat frères, de Mâcon, imprimeur déjà de tous les autres, accepta l'édition de ce dernier. Nous n'avons indiqué ici que les principaux ouvrages du laborieux chanoine. Beaucoup d'autres, de circonstance, ayant trait à l'étude de manuscrits isolés, devraient s'intercaler dans cette liste. Les *Ephemerides liturgicae*, de Rome, donneront prochainement une bibliographie complète et détaillée.

Mais depuis 1912 les congés d'étude se renouvelèrent de telle sorte que les liens avec le diocèse d'origine se distendirent. Et l'*Ordo* de Paris pour 1929 donnait le nom de Victor Leroquais, « en congé à Paris ». En 1938, reconnaissant ses rares mérites, le cardinal Verdier l'honora de la mosette de chanoine. Or, en 1939, la pension de la rue de Lübeck ferma ses portes et comme le chanoine Leroquais ne comptait plus reprendre ses voyages, il put accepter l'aumônerie de la clinique chirurgicale des Sœurs du Très-Saint-Sauveur, rue Georges-Bizet.

Dès lors, — ses après-midi toutes réservées au ministère de son aumônerie — on put le voir chaque matin venir occuper, dès l'ouverture, la place n° 53, au Cabinet des manuscrits de la Nationale. Cette place, qu'il avait choisie dès 1912, lui fut toujours gardée et une inscription commémorative de ces trente-quatre années de fidélité studieuse la signalera à l'émulation des successeurs.

Une plume plus autorisée que la mienne dira les services qu'il y rendit à notre Bibliothèque. Entre beaucoup d'autres, encouragés par l'aménité de son accueil, plusieurs générations d'élèves de l'École des chartes y vinrent lui demander des conseils et parfois des sujets de thèses.

Pendant ces dernières années de guerre, il entreprit et termina, sans avoir pu, à son regret, le publier, un dernier travail considérable : la reproduction intégrale du sacramentaire de Gellone, manuscrit de la fin du VIII^e^ siècle, n° 12 048 de la Bibliothèque nationale. L'introduction, la transcription du texte, les reproductions phototypiques du manuscrit sont prêtes à être livrées à l'imprimeur. Avec son habituel désintéressement, ayant abandonné tous droits d'auteur, il crut en 1943 que la vente de sa précieuse bibliothèque dont il se réservait l'usage sa vie durant, lui permettrait d'apporter à cette publication une contribution suffisante. Mais l'aggravation de la crise, dont nous ne sommes pas sortis, le gagna de vitesse et bouscula tous ces plans.

Ce contre-temps, dont il nous entretenait l'avant-veille de sa mort, auquel il pensa encore au cours de ses derniers instants, pour nous indiquer où se trouvaient les documents préparés de cette publication, fut, à n'en pas douter, l'objet du plus dur sacrifice qu'il dut consentir dans cette matinée du 1^er^ mars où si brusquement la mort se présenta à lui.

Nous savons que, dès que les circonstances le permettront, cette publication sera assurée par les soins de M. le Conservateur des manuscrits de la Nationale.

Telle fut la vie laborieuse de ce prêtre exemplaire, vrai bénédictin séculier, sans la coule ni le chœur, mais avec le dépouillement de la cellule, et la règle inflexible de travail qu'il s'imposa de tous temps à lui-même et qui lui assura un tel rendement.

Louis BROCHARD.

M. LE CHANOINE BLAZY

Le 23 septembre 1945, M. le chanoine Blazy, curé-doyen de Castillon de Couserans, correspondant de cette *Revue*, rendait son âme à Dieu après une longue et douloureuse maladie.

Retracer, même succinctement sa vie, c'est évoquer ce groupe fervent d'Ariégeois, voués à l'histoire, qui s'était constitué vers 1880 et dont M. Blazy était demeuré le dernier survivant et l'héritier. « C'était, disait-il lui-même, l'époque où le mouvement de curiosité pour les choses du passé commençait à se manifester et où, à la suite de Fustel de Coulanges, de Taine, du marquis de Beaucourt, on entreprenait, en donnant plus d'attention au « document », de rénover une science trop absorbée par la littérature et l'imagination. » C'était l'époque du pontificat de Léon XIII, le temps où les Archives du Vatican s'ouvraient aux érudits. Or deux hommes venaient susciter cet élan dans l'Ariège même, en prêchant d'exemple d'abord, et en éveillant autour d'eux des vocations d'historiens, qu'ils initiaient à la méthode et dont ils groupaient les efforts : l'un d'eux, Félix Pasquier, était archiviste départemental depuis 1874, et lorsqu'il sera nommé en 1895 à la tête du dépôt de Toulouse, il continuera d'assurer son concours au groupe ariégeois. L'autre, l'abbé François Samiac, un tout jeune professeur de grand séminaire, formé à l'Institut catholique de Toulouse à l'école des Couture et des Douais, transformait les cours d'histoire ecclésiastique en séances de paléographie.

Lorsque, en 1889, Louis-Barthélemy Blazy, âgé de dix-sept ans, entra au grand séminaire, l'abbé Samiac n'y était plus depuis deux ans; des raisons familiales en avaient fait un curé de campagne : il resta désormais jusqu'à sa mort dans le Couserans où M. Blazy le rejoindra en 1919. Mais l'impulsion donnée s'était maintenue : les abbés François Robert, Édouard Lafuste occupaient leurs loisirs de séminaristes et de jeunes prêtres à dépouiller les registres des notaires, à fureter les greniers, les mairies, les greffes, à l'affût de documents inédits. L'enthousiasme de Louis Blazy pour l'histoire trouva un appui et un confident en la personne d'un de ses condisciples du même âge que lui, qu'un semblable idéal animait et dont l'amitié devint, avec les années, plus étroite et plus fervente : Jean-Marie Vidal. Leurs voies, pourtant, devaient être bien différentes : Jean-Marie Vidal allait quitter bien vite Pamiers pour Toulouse et Rome, et plutôt que de renoncer à ses chères études, il n'hésitait pas à s'expatrier définitivement de son diocèse. Louis Blazy ne demandera aucun congé d'études. Un moment on pensa créer pour lui un poste d'archiviste diocésain : ce ne fut qu'un rêve; il demeurera toute sa vie vicaire, puis curé. Mais son ministère sacerdotal accompli, il reviendra aussitôt au travail d'archives : les nominations ecclésiastiques ne le préoccupent que dans la mesure où elles le rapprochent ou l'éloignent des dépôts publics; lorsque, à Foix, à Daumazan ou à Castillon, est donnée une mission paroissiale, au lieu de songer à encombrer l'église d'une nouvelle statue, il écrit, pour en perpétuer le souvenir, des notes historiques.

Ce travailleur ne reste pas isolé dans son presbytère, il prend une part active aux échanges intellectuels par les Sociétés et les Revues. Dès 1895 il est membre de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à laquelle il fait de fréquentes communications. On lit des mémoires signés de lui aux Congrès des sociétés savantes de 1899, 1907, 1909, 1910, 1911. Depuis 1924 il est secrétaire de la Société des études du Couserans.

Or, entre 1909 et 1914, malgré la crise financière de l'Église de France, on voit surgir dans les divers diocèses de la région, un organe d'études d'histoire ecclésiastique locale : l'Ariège ne pouvait demeurer en retard. En effet, dès janvier 1912, paraissait le premier fascicule du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix*. L'abbé Blazy y figurait simplement avec le titre de « secrétaire-trésorier » de la revue; on savait pourtant qu'il en avait eu l'initiative et qu'elle était le résultat de dix ans d'effort. On retrouvait là tout entière l'équipe du début : M. Samiac faisait l'histoire du Couserans, M. Robert celle de Mirepoix, M. Lafuste celle de Lavelanet; tous donnaient au nouveau bulletin le fruit des loisirs de leur apostolat à la campagne. La guerre vint, hélas ! arrêter très vite l'entreprise : le n° 15, portant la date de mai et juin 1914, ne put être distribué aux abonnés. Cet échec n'arrêta pas M. Blazy puisque, en 1929, le *Bulletin* reparaissait, plus modeste cependant : « le revenant tiendra tant qu'il pourra, il compte sur la Providence et sur ceux qui, pour aider, se feront ses instruments. » Il a tenu au moins jusqu'à la mort de son animateur, qui en gardait la préoccupation alors qu'il n'avait plus qu'un souffle de vie; l'instrument de la Providence a été trop souvent sa cassette personnelle, car les abonnés se faisaient négligents et les factures de l'imprimeur s'élevaient démesurément. Mais la contribution de Mgr Vidal à chaque fascicule par quelque chapitre de son histoire des évêques de Pamiers rendait la nouvelle série encore plus précieuse que la première.

M. Samiac était mort en 1923, M. Robert et M. Pasquier en 1929, M. Lafuste en 1935, Mgr Vidal en 1940. Or chaque fois M. Blazy recevait, comme un dépôt sacré, tous les inédits de ses amis, gardant l'espoir de les publier; mais il se sentait de plus en plus seul. « Quelle longue liste forment ces morts, écrivait-il tristement; douloureuse constatation, les jeunes générations ne mettent aucun empressement à assurer l'avenir de la science hisorique ariégeoise, toujours en deuil de ces disparus. »

L'œuvre de M. le chanoine Blazy comprend des travaux bibliographiques et des travaux d'histoire proprement dits. Il n'a jamais publié la bibliographie ariégeoise, prête depuis 1912, et pour laquelle il avait fait un dépouillement considérable; mais il tenait assidument la chronique des livres intéressant l'Ariège et surtout les diocèses ariégeois dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*, dans la *Revue des Pyrénées*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, dans son *Bulletin*. Chaque fois enfin qu'un érudit ariégeois mourait, il en dressait la bibliographie avec un soin et une précision que personne n'aurait pu égaler.

Il avait lui-même préparé le travail pour qu'on pût faire plus aisément la liste de ses propres publications : ce n'est pas ici le lieu de les énumérer[1]. Ce sont uniquement des articles ne dépassant jamais une trentaine de pages, s'échelonnant entre 1895 et 1945, qu'il confiait généralement au *Bulletin périodique de la Société ariégeoise* ou au *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, et qu'il réunissait ensuite dans des petits volumes au titre modeste : *Contribution à l'histoire du Pays de Foix, Miettes d'histoire diocésaine et paroissiale, Mélanges d'histoire révolutionnaire de l'Ariège.*

Rarement il s'agit de textes ou de faits intéressant directement l'histoire générale, à moins qu'il ne soit question de personnages originaires

1. Cette liste paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers.*

de l'Ariège ou des documents qu'il avait trouvés sur place. En principe, M. Blazy se limitait à l'histoire moderne des diocèses ariégeois. Son esprit méthodique lui permettait de trouver aisément un matériel abondant; il semble qu'il ait eu une prédilection pour l'étude de l'époque révolutionnaire, il avait en tout cas amassé une documentation abondante sur la Députation d'Ariège et sur tous les prêtres de cette période. Il n'apparaît pas pourtant qu'il ait jamais eu l'idée de faire un livre : il manquait surtout de loisirs suffisants et de possibilités de longs séjours aux Archives de Foix, Toulouse et Paris; enfin c'est le sort des secrétaires de rédaction de devoir achever la mise en pages de leurs revues avec des « articulets », des « notules », des « miettes », selon les expressions mêmes de M. Blazy.

Telle qu'elle est, éparse et fragmentaire, son œuvre est pourtant bien attachante. Présentés par lui, les documents reprenaient vie; il excellait à situer et décrire les institutions et à évoquer la « petite histoire », celle de la vie quotidienne, et en tirait de précieuses indications pour l'histoire économique et sociale : en ce domaine il semble même avoir été un précurseur. De ses articles se dégage un sens profond de l'humain : il se penchait avec une charité aussi sacerdotale sur les hommes du passé que sur ses paroissiens. S'il fallait signaler plus particulièrement quelques titres, je nommerais l'*Étude sur l'instruction publique à Foix au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle*, l'*Essai historique sur l'enseignement public à Foix de la Révolution à la fin du XIX^e^ siècle, l'École centrale de Saint-Girons sous le Directoire et le Consulat* (1796-1804). C'est la présentation soignée, méticuleuse jusqu'au moindre détail, mais en même temps lumineuse et sereine des principales institutions scolaires de l'Ariège; il ne jugeait pas ce travail définitif, parce que la destruction des fonds d'archives de Foix rendait sa documentation fragmentaire, il me semble cependant qu'on peut le proposer comme un modèle de monographie d'histoire locale.

Aimé-Georges MARTIMORT.

M. LE CHANOINE LUCIEN PFLEGER

On a dit, à juste titre, que depuis la mort de l'abbé Grandidier († 1787), aucun historien n'a apporté une contribution aussi importante à l'histoire de l'Église d'Alsace que le chanoine Lucien Pfleger dont la mort, survenue durant l'occupation, le 21 juillet 1944, marque une perte sensible dans le monde des érudits.

Issu d'une famille d'instituteur, Lucien Pfleger étudia au grand séminaire de Strasbourg. Prêtre en 1901, il poursuivit le cycle de ses études en plusieurs universités, s'attachant plus spécialement à l'histoire, pour laquelle il manifestait des aptitudes spéciales. De retour à Strasbourg, en 1906, il fut nommé professeur au collège épiscopal Saint-Étienne. Il y resta jusqu'à l'évacuation, en 1939. C'est pendant ces années que le chanoine Pfleger, grâce à une puissance de travail extraordinaire, réussit à écrire une œuvre considérable. La liste de ses travaux, dressée en 1936, s'élève au chiffre de 890. Et, depuis 1936, elle n'a cessé de s'accroître. Tous ces écrits sont d'une érudition et d'une probité exemplaires.

Parmi les ouvrages plus importants nous nous contenterons de citer une histoire de la prédication à Strasbourg au Moyen Age avant Geiler

de Kaysersberg (1907), un essai sur la réforme catholique en Bavière avec Martin Eisengrin (1908), l'histoire de la Congrégation des Sœurs de Niederbronn (1921), une biographie du prédicateur strasbourgeois S. F. Mühe (1925); et encore deux travaux qui, à eux seuls, auraient suffi à assurer au chanoine Pfleger une place de choix parmi les érudits qui se sont occupés du passé religieux de notre province : l'organisation paroissiale en Alsace (1936) et l'histoire ecclésiastique de Strasbourg au Moyen Age (1943). Le premier de ces deux ouvrages, où il fait subir une contre-épreuve aux solutions d'ordre plus général proposées par Imbart de la Tour, Stutz et autres historiens des institutions ecclésiastiques, a ouvert la voie à ce genre d'études et en a donné le modèle. L'historien s'est révélé dans cet ouvrage juriste et canoniste d'excellente forme. Le jugement que les critiques seront amenés à porter sur son histoire ecclésiastique de Strasbourg ne sera, certes, pas moins favorable que ne l'a été celui qu'ils ont porté sur son histoire de la Paroisse alsacienne.

Oui, l'Église d'Alsace a perdu en la personne du chanoine Pfleger l'un de ses meilleurs historiens.

R. Metz.

LE PREMIER CONGRÈS NATIONAL DU CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

Il a été rendu compte dans cette *Revue* des Journées d'études du Centre de Pastorale liturgique, tenues à Vanves en janvier 1944[1]. Le Centre poursuit inlassablement son activité féconde et pleine de promesses : il nous offre maintenant dans le Cahier n° 4 de la *Maison-Dieu* le compte rendu de son premier congrès national, qui a eu lieu à Saint-Flour du 30 août au 2 septembre 1945[2].

Le thème de ce congrès était la messe paroissiale du dimanche, sujet important entre tous, puisque la synaxe dominicale, depuis les premiers chrétiens jusqu'à nous, a toujours été le rassemblement principal de l'Église et le sommet de sa vie spirituelle normale, puisqu'aussi aucune restauration liturgique ne sera vraiment efficace si elle n'entraîne d'abord dans nos paroisses un renouveau de la messe du dimanche.

Il convenait en premier lieu de faire le bilan de ce qui existe actuellement. Un dirigeant fédéral de la J. A. C. montra que l'assistance à la messe dans certaines régions rurales est en baisse et qu'elle est particulièrement routinière. Il n'hésita pas à faire état de certains cas extrêmes, qui présentent des symptômes fort inquiétants.

Mlle Dupré, dirigeante de l'A. C. I., se demande : « Pourquoi ne va-t-on pas à la messe ? Pourquoi la plupart de ceux qui y vont semblent-ils indifférents ? », et elle répond : « Parce qu'on en a une conception essentiellement *juridique*... En allant à la messe du dimanche, on satisfait à une obligation beaucoup plus qu'on n'en sent le besoin. On se demande, si l'obligation de la messe sous peine de faute grave était supprimée, combien de chrétiens iraient encore. »

Et le Père Chéry, d'une manière directe et frappante, posa aux prêtres

---

1. Cf. au *Bulletin critique*, ci-dessus.

2. *La Maison-Dieu*, n° 4 : le premier congrès national de Pastorale liturgique, Saint-Flour, 30 août-2 septembre 1945. Paris, éditions du Cerf, 1946. In 8° de 176 pages.

présents la question suivante : « Avez-vous quelquefois assisté à la messe ? Non pas en la célébrant ou en la dirigeant, mais comme un simple fidèle dans la foule. Essayez... vous verrez... c'est mortellement ennuyeux ! On demande pourquoi les gens ne viennent pas. Je suis tenté de me demander pourquoi ils viendraient : on ne voit rien, on n'entend rien, on ne dit rien, on ne fait rien. Or rien n'est plus capable de désaffectionner que l'ennui. Quand on s'ennuie dans une société, on s'en va; ou bien on est un résigné, un apathique; ou bien on a un sens héroïque du devoir quand même. C'est pour cela que nos milieux paroissiaux comportent tant de braves gens mornes et sans réactions personnelles, et une petite élite de croyants convaincus, tandis que la masse des vivants déserte. Il faut rendre la messe vivante, non par des distractions étrangères à la messe, mais en faisant participer les fidèles à l'action par les yeux, les lèvres, les oreilles, les gestes. »

Tel est le bilan. Paraîtra-t-il trop sévère ? Je ne le pense pas. Mais on ne peut nier qu'il ne soit attristant.

Il convient de faire une place à part au substantiel rapport de dom Lambert Beauduin : *la Messe chantée sommet de la vie paroissiale*. Une connaissance profonde, intime de l'histoire de la liturgie s'y allie à une ardeur toute juvénile et combien communicative ! J'ai été particulièrement heureux, pour ma part, de lire ceci :

« Écartons les appellations : messe privée, messe basse. Il est souvent question, dans les rubriques récentes et même dans les *Rubricae generales Missae*, de messe privée. Et cependant le concile de Trente et, plus encore, le Catéchisme *ad Parochos* ont signalé l'impropriété de cette locution : par sa nature même la messe est réellement commune. Mais le sensible, dans le langage, finit toujours par prévaloir sur les réalités invisibles, et franchement tout dans la célébration privée, malgré l'acolyte communautaire, est bien apparemment privé.

« Ne retenons pas davantage l'appellation : messe basse, qui n'est pas plus exacte.... Ces célébrations silencieuses, ces messes chuchotées dans les angles sont évidemment contre l'esprit et la lettre de l'institution eucharistique : d'après les rubriques du missel, la voix du célébrant doit être assez élevée pour que les assistants (tout au moins l'acolyte, s'il n'y a que lui) comprennent : *ut vox audientibus sit accommodata, et quae leguntur intelligant*. On voit le bien-fondé d'un avis apposé dans une sacristie de religieux : prière de célébrer à voix imperceptible La concélébration ancienne, constamment pratiquée en Orient, serait le seul remède à ces abus. » (p. 106 107.)

Plus loin, parlant de la participation des fidèles à la messe, dom Lambert Beauduin n'hésite pas à écrire : « Les fidèles, eux aussi, on l'oublie trop, concélèbrent (*pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt*) et leur participation sacerdotale se traduit par les gestes et les attitudes qu'ils doivent prendre au cours du sacrifice » (p. 108). Il faut, dit-il encore, « *tout sacrifier au caractère communautaire*. Tout: l'existence de la schola, la perfection du chant, la variété du répertoire, l'organisation des groupes, tout doit être sacrifié en vue d'obtenir la participation active de tous : c'est le but essentiel de l'action liturgique... (Il faut) obtenir à tout prix le chant collectif de tous, au moins pour les réponses brèves : *Et cum spiritu tuo, Amen, Deo gratias*, etc.... C'est le premier résultat à obtenir; il est très important.... Les scholas, les groupes, les artistes pointus et exigeants sont souvent les ennemis du caractère « communautaire ». Il me semble pouvoir me résumer en disant : (chantons) le mieux possible, mais tous ensemble » (p. 123).

Quelle que fût la volonté de prudence des organisateurs, il était impossible que la question de la langue ne se posât pas aux membres du congrès. Le cardinal Gerlier, dans la belle conclusion qu'il donna aux travaux de Saint-Flour, annonça que l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a adressé à Rome la demande d'un rituel bilingue pour deux sacrements, le baptême et l'extrême-onction. Voilà un premier pas important dans la voie du bon sens et de la vie. Mais en ce qui concerne la messe ? Il semble qu'ici les changements seront beaucoup plus lents ! On lit à la page 40 cette note qui témoigne à la fois d'un certain embarras et de la franchise des éditeurs :

« Plusieurs comptes rendus de notre Congrès ont signalé le vœu suivant, qu'on serait peut-être surpris de ne pas retrouver ici : qu'on autorise l'usage du français [à l'exclusion du latin] pour l'épître et l'évangile par le célébrant tourné vers le peuple. » La suggestion, présentée par un rapporteur, avait suscité des applaudissements, si bien qu'elle fut proposée, parmi les conclusions, pour devenir un vœu du Congrès. Nous y avons renoncé parce que NN. SS. les évêques présents préférèrent ne pas y adhérer. S. Exc. Mgr Lefebvre se fit leur interprète et signala notamment que la simple lecture, en français, de l'épître ne serait pas beaucoup plus claire que sa lecture en latin. Les péricopes de saint Paul, notamment, que notre liturgie utilise comme épîtres, sont assez difficiles à comprendre sans explication : là comme ailleurs, gardons-nous des solutions de facilité qui ne font que reculer le problème. »

L'argument n'est peut-être pas dirimant. Car si le but visé est de faire participer les fidèles aux prières du sacrifice, le premier moyen à employer est de leur faire *entendre* dans leur langue les paroles de l'Écriture que le sermon viendra ensuite expliquer s'il y a lieu. Dom Bernard de Chabannes semble bien être de cet avis quand il écrit à propos du vœu sur la lecture de l'épître et de l'évangile en français : « *Sacramenta propter homines.* C'est la messe qui est faite pour les hommes et non les hommes pour la messe. Une telle réforme ne changerait d'ailleurs rien à la substance de la messe » (p. 127-128).

Onze évêques, six cent cinquante prêtres et quelque deux cents laïcs étaient présents à Saint-Flour, petite ville dont l'accès n'est pas des plus faciles.... Ces chiffres suffisent à montrer que le mouvement liturgique, aux destinées duquel préside si efficacement le Centre de pastorale liturgique, n'est plus comparable à une chapelle ou à une secte confidentielle, mais qu'il est en voie de s'étendre à toute l'Église de France.

Robert Flacelière.

CONFESSIONNAUX DU XVII^e SIÈCLE

Les précédentes communications relatives au mot « confessionnal », employé au XVII^e siècle pour désigner un fauteuil à oreillettes (cf. *Revue*, t. XXXI (1945), p. 136 et 406-407), nous a valu de M. le chanoine Coolen l'intéressante note complémentaire que voici :

« Dans mon travail sur *le Doyenné d'Helfaut au XVII^e siècle* (Saint-Omer, 1941, 64 p.), je répondais ainsi à la question posée dans la *Revue:*

« Aujourd'hui, les églises paroissiales sont garnies, sinon ornées, d'un

édicule plus ou moins monumental destiné à entendre les confessions. L'usage du confessionnal ne date que du concile de Trente (1563), et saint Charles Borromée a donné pour son aménagement des instructions fort précises (1596). Au XVII[e] siècle, nous ne trouvons encore que des « sièges confessionnaux » : il y en avait quatre à Ecques, un à Hallines. A Blendecques, l'inventaire signale « un siège à bras ayant deux treilles attachées aux costez »; à Clarques, « une treille pour entendre les confessions »; « un siège confessionnal avec treillis » à Bilques, Heuringhem et Houlle; celui d'Inghem « a été rompu par les chevaux réfugiés (dans l'église) pendant le siège de Saint-Omer. »

G. COOLEN.

RECTIFICATIONS OPPORTUNES

De M. G. Bardy.

« Tel, comme dit Merlin, cuyde engeigner autrui
Qui, parfois, s'engeigne soi-même. »

Le vieux proverbe m'est revenu obstinément à l'esprit quand j'ai relu l'article, trop sévère, peut-être, que j'ai consacré à la liste des saints de France de M. le chanoine Cristiani. J'ai écrit en effet (t. XXXI, p. 222) : « On ne se rappelle pas assez que des hérétiques notoires comme Arius et Eusèbe de Nicomédie ont passé du martyrologe syriaque à l'hiéronymien et de là au martyrologe romain, où ils figurent encore. » Vérifications faites, il faut supprimer la fin de la phrase : le martyrologe romain n'a pas conservé les noms d'Eusèbe et d'Arius. Mais on les trouve bel et bien dans le martyrologe syriaque de 411 et même dans l'hiéronymien.

A la date du 6 juillet, le *Breviarium syriacum* donne en effet la notice : « A Alexandrie, le prêtre Arius. » L'hiéronymien est ici altéré : On croit pouvoir y lire : « *In Alexandria Artotis.* » Le P. Delehaye commente ainsi cette notice : « Subit igitur timor ne Arius iste, si nomen ita legendum est, ipse sit haeresiarcha in historia Ecclesiae infamis. Quanquam enim nomen Arius satis commune fuit et sine temeritate cogitari potest presbyterum aliquem nomine Arium Alexandriae martyrio peremptum fuisse, veri tamen minime dissimile est in martyrologio Nicomediensi, unde ductum est martyrologium orientale, quod in hieronymianum influxit, Arium illum famosum inscriptum fuisse[1]. »

A la date du 8 novembre, le *Breviarium syriacum* ne porte que le nom d'Eusèbe, sans aucune indication géographique. Mais l'hiéronymien donne trois jours de suite la notice : « In Nicomedia Eusebii », c'est-à-dire les 6, 7 et 8 novembre. » « On ne peut pas prouver par les documents, écrit le R. P. Delehaye, qu'Eusèbe, l'évêque de Nicomédie, favorable aux Ariens, est ici désigné; mais personne ne s'en étonnera si l'on se souvient que le martyrologe oriental dont dépendent le martyrologe syriaque et l'hiéronymien, a été rédigé dans l'Église de Nicomédie, très hostile à Athanase[2]. » L'hésitation ne semble donc pas permise sur ce point.

Il faut ajouter que, si le nom d'Eusèbe de Nicomédie ne se trouve

1. *Acta Sanctorum Novembris*, t. II, 2, p. 355.
2. *Acta Sanctorum Novembris*, t. II, 2, p. 591.

pas dans le martyrologe romain, celui d'Eusèbe de Césarée, dont l'orthodoxie n'est guère moins suspecte, devrait y figurer si les rédacteurs successifs qui ont collaboré à sa rédaction, n'avaient arbitrairement corrigé leurs sources. Le 5 mars, en effet, l'hiéronymien joint dans un texte d'ailleurs altéré les deux noms de Pamphile et d'Eusèbe qui sont facilement identifiables. Vient ensuite un mot indéchiffrable *Palamarti* que Florus, Adon et le martyrologe romain ont lu *Palatini*. Le *palatinus* dont il pourrait être question, n'est cependant pas Eusèbe mais Hésychius dont il est question un peu plus haut, et déjà au 4 mars. Plus expressément, à la date du 21 juin, l'hiéronymien a la notice : « In Cesarea Palestinae, depositio Eusebii episcopi historiographi » et Usuard n'a pas hésité à reproduire cette notice. Baronius, sans raison décisive, a substitué le nom d'Eusèbe de Samosate à celui d'Eusèbe de Césarée, qui a disparu de la sorte du martyrologe romain, dans lequel, critiquement parlant, il devrait trouver place[3].

Ces dernières remarques, faut-il le dire, n'ont pas pour but d'excuser mon erreur mais d'expliquer, dans la mesure où il est nécessaire, le degré de confiance que l'historien peut accorder au martyrologe romain. En tant que catholique, il a assurément pour ce livre le plus grand respect, tout en souhaitant qu'il soit amélioré et corrigé; mais cela ne l'empêche pas de se rappeler qu'il a été rédigé en un temps où faisaient défaut les ressources critiques dont nous disposons aujourd'hui. Il ne s'étonne pas outre mesure d'y trouver des noms comme ceux des saints Barlaam et Josaphat dont « la Vie n'est autre chose qu'une adaptation de la légende de Bouddha[4]. » Il hésite seulement à l'utiliser lorsqu'il se propose de fournir des renseignements assurés sur les saints de l'antiquité chrétienne.

* * *

De M. R. Ricard.

Des lecteurs attentifs ont été à bon droit déconcertés par une petite différence entre le titre et la première ligne de mon bref article sur Mgr Guillon (*Revue*, n° 118, janvier-juin 1945, p. 133). Dans le titre, celui-ci est qualifié d'évêque *de* Maroc; dans le texte, il devient évêque *du* Maroc. De fait, on trouve l'une et l'autre construction employées indifféremment. Mais il n'est pas douteux que la première ne soit la bonne. Le nom de Maroc a longtemps désigné la ville actuelle de Marrakech, et c'est à une date très tardive qu'il a été étendu à l'ensemble du pays (voir par exemple dans l'*Encyclopédie de l'Islam* l'article « Marrakech » par Pierre de Cenival). Le siège des évêques de Maroc était théoriquement la ville de Marrakech (il y eut aussi des évêques de Fès), et, en bonne règle, Mgr Guillon doit être appelé évêque de Maroc. Dans mon article, l'autre construction n'est qu'une faute d'impression, due à une fausse rectification de la dernière heure ou à ma propre distraction quand j'ai revisé l'épreuve.

---

3. *Acta Sanctorum Novembris*, t. II, 2, p. 329; cf. p. 129.
4. H. Delehaye, *les Légendes hagiographiques* (3e édit., Bruxelles, 1927), p. 60.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

ALLÈGRE (Victor). L'Art roman dans la région albigeoise. Préface de Raymond REY. — Albi, Impr. coopérative du Sud-Ouest, 1943. In-4° (250×165), 300 p., fig., pl., plan, cartes, 255 fr.

BALMELLE (Marius). Répertoire archéologique du département de la Lozère. Périodes wisigothique, carolingienne et romane. — Mende, Pauc, 1945. In-16, XIV-76 p.

DAUZAT (Albert). Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France. — Paris, Payot, 1945. In-8°, 456 p., 5 cartes, 270 fr.

DOYON (René-Louis). Iconographie de Port-Royal. — Paris, la Connaissance, 1945. In-8° (260×180), 92 pl., phototyp., 300 fr.

HALPHEN (Louis). Introduction à l'histoire. — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-8°, 100 p., 50 fr.

LABORDERIE (Albert de). 46 églises limousines. — Limoges, impr. de la Société des journaux et publications du Centre, 1946. In-8°, 136 p., 134 ill.

MALE (Émile). L'Art religieux du XII^e^ au XVIII^e^ siècle. Extraits choisis par l'auteur. — Paris, A. Colin, 1945. In-16, 216 p., 130 fr.

REY (Raymond). L'Art roman et ses origines. Archéologie préromane et romane. — Toulouse, Privat, 1945. In-4°, 512 p., 138 pl. h. t., grav. et plans, 400 fr.

SALIN (Édouard). Manuel des fouilles archéologiques. Tome I : les fouilles de sépultures du V^e^ au VIII^e^ siècle. — Paris, Presses universitaires, 1945. In-8° (120×180), 88 p., pl., 50 fr.

TEXTES

BASIN (Thomas). Histoire de Charles VII, éditée et traduite par Charles SAMARAN, avec la collaboration de Henry de SURIREY DE SAINT-REMY. Tome II : 1445-1450 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, 21^e^ vol.). — Paris, les Belles-Lettres, 1945. In-16 (185×120), 365 p., 120 fr.

BERNARD (Saint). Œuvres, traduites et préfacées par M.-M. DAVY (*Les Maîtres de la spiritualité chrétienne*). — Paris, Aubier, 1945. 2 vol. in-16 (190×120), 375 fr. les 2 vol.

BITTMANN (K). Contribution à l'histoire de Louis XI. Un document inédit. — Paris, H. Perrier, 1945. In-8°, 31 p., fac-sim., 90 fr.

ÉRASME DE ROTTERDAM. Essai sur le libre arbitre. Traduit et présenté pour la première fois en français par Pierre MESNARD. — Paris, Presses universitaires de France, et Alger, Robert et René Chaix, 1945. In-8°, 190 p.

GANDILHAC (M. de). Œuvres choisies d'Abélard. — Paris, Aubier, 1945. In-16, 345 p.

GRAND (Roger). Les « Paix » d'Aurillac. Étude et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville de Consulat (XII^e^-XV^e^ s.). — Paris, Recueil Sirey, 1945. In-4°, CCXIX-446 p., ill., 1 300 fr.

MADELIN (Louis). Les Mémoires de Fouché, avec une introduction et des notes. — Paris, Flammarion, 1945. In-8° (150×210), 528 p., 195 fr.

MORTIER (Raoul). La Chanson de Roland (*La Noble France*). — Paris, Bonne Presse, 1945. In-8°, 192 p., 80 fr.

Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France, publié sous la direction de M. Clovis BRUNEL, par H.-Fr. DELABORDE, Ch. PETIT-DUTAILLIS et J. MONICAT. Tome II : 1er novembre 1194-31 octobre 1206. — Paris, Imprimerie nationale, 1943. In-4° (285×235), XXVIII-552-7 p.

ÉTUDES HISTORIQUES

Abbaye (l') des Fontenelles en Saint-André-d'Ornay (Vendée). Histoire, légende, archéologie, par les « Amis des Fontenelles ». — Fontenay-le-Comte, impr. Lussaud frères, 1945. In-8°, 78 p., ill.

AYNARD (Joseph). Justice ou Charité ? Le drame social et ses témoins de 1825 à 1845. — Paris, Plon, 1945. In-16 (190×120), 183 p., 60 fr.

BASTID (Paul). Doctrines et institutions politiques de la seconde République. — Paris, Hachette, 1945. Deux vol. in-8° (225×145), 302 et 336 p., 175 fr. le vol.

BÉRAUD (Abbé Pierre). Une page de nos révolutions sociales au Moyen Age. Le Tuchinat au diocèse d'Uzès, 1382-1384. — Nîmes, éditions Maison Carrée, 1944. In-8°, 80 p.

BERL (Emmanuel). Histoire de l'Europe. Tome I. D'Attila à Tamerlan. — Paris, Gallimard, 1945. In-8°, 309 p., cartes, 200 fr.

BERTAUT (Jules). Talleyrand. — Lyon, Lardanchet, 1945. In-8°, 289 p., portr. h. t., 145 fr.

BONNEFOY (Georges). La Pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny. — Paris, Hachette, 1946. In-8°, XXIII-463 p.

BOULARD (Abbé F.), ACHARD (A.) et ÉMERARD (H.-J.). Problèmes missionnaires de la France rurale. — Paris, éditions du Cerf, 1945. 2 vol. in-16 (185×120), fig., 110 fr.

BOUTEILLER (Paul). Un historien du XVIe siècle : Étienne Pasquier. — Abbeville, impr. Paillard, 1945. In-8°, 38 p.

BRIDOUX (Fernand). La Fin du Lys. L'abbaye royale du Lys pendant la Révolution. — Chez l'auteur, Dammarie-lés-Lys (S.-et-M.), 1945. In-16, 137 p., ill., plan, 100 fr.

CARCASSONNE (Élie). Fénelon, l'homme et l'œuvre (*Le Livre de l'étudiant*). — Paris, Boivin, 1946. In-8°, 172 p., 90 fr.

CHRISTOPHE (Jacques). Sainte Louise de Marillac. — Paris, Bonne Presse, 1945. In-16, 168 p., 60 fr.

CHRISTOPHE (Jacques). Sainte Marguerite-Marie (*Les Saints de France*). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16, 127 p., 30 fr.

COHEN (Gustave). La Grande clarté du Moyen Age. — Paris, Gallimard, 1945. In-16 (190×120), 183 p., 92 fr.

COOLEN (Georges). Le Père Gérard Guilbert, des Pères Blancs, ... (*Belles vies sacerdotales*). — Paris, Bloud et Gay, 1945. In-8° (110×180), 228 p., 96 fr.

CROQUEZ (A.) et LOUBLIÉ (G.). Fouquier-Tinville, l'accusateur public. — Paris, Sequana, 1945. In-16 (11×18), 276 p., 120 fr.

CROUZIL (Lucien). Quarante ans de Séparation. L'histoire de la séparation de l'Église et de l'État. — Paris, Didier, 1946. In-8° (14×23), 350 p., 250 fr.

Daniélou (Madeleine). Madame de Maintenon éducatrice. — Paris, Bloud et Gay. 1946. In-8° carré, 225 p., 135 fr.

Daniel-Rops. Histoire sainte. Jésus en son temps (*Les grandes études historiques*). — Paris, A. Fayard, 1945. In-8°, 638 p., plan et carte h. t., 160 fr.

Delègue (René). Histoire des écoles chrétiennes dirigées à La Rochelle par les Frères des Écoles chrétiennes depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours. — La Rochelle, librairie Pigrellet, 1944. In-16, 48 p.

Deromieu (Georges). L'Inquisition (*Mythes et religions*). — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-8° (19×12), 136 p., 50 fr.

Erlanger (Ph.). Charles VII et son mystère. — Paris, Gallimard, 1945. In-8° (210×145), 281 p., 125 fr.

Estailleur-Chanteraine (Ph. d'). Histoire de la nation française. — Paris, J.-B. Janin, 1946. In 8° (14×19), 468 p., ill. h. t., 300 fr.

Feuchère (Dr Pierre). Les Vieilles familles chevaleresques du nord de la France. 1re série, n° 1 : Auberchicourt. — Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1945. In-8°, 80 p.

Gaxotte (Pierre). La France de Louis XIV (*Les grandes époques de l'histoire*). — Paris, Hachette, 1946. In-8°, 396 p., 160 fr.

Gignoux (C.-J.). Turgot (*Les grandes études historiques*). — Paris, A. Fayard, 1945. In-8°, 308 p., 100 fr.

Ginestous (Étienne). Histoire politique de Bordeaux sous la IIIe République. — Bordeaux-Paris, éditions Bière, 1946. In-8°, 476 p., portr. h. t., 250 fr.

Girard (Chanoine André). Un prélat berrichon. Monseigneur Pierre-Marie Lenoir, restaurateur de l'abbaye de Fontgombaud (1818-1907). — Paris, Jouve, 1945. In-8° (225×140), 240 p., fig., pl., portr.

Giraud (Victor). Saint Vincent de Paul (*Les Saints de France*). — Paris, Bonne Presse, 1945. In-16 (190×125), 127 p., fig., 30 fr.

Gravier (Maurice). Luther et l'opinion publique. — Paris, Aubier, éditions Montaigne, s. d. In-8°, 311 p., ill.

Grousset (René). Bilan de l'histoire. — Paris, Plon, 1946. In-8°, 321 p., 120 fr.

Hérissay (Jacques). Les Journées de septembre 1792. — Paris, Bonne Presse, 1945. In-8°, 471 p., ill. h. t., 150 fr.

Homo (Léon). Histoire d'Orient (*Connaissance de l'histoire*). — Paris, A. Fayard, 1945. In-8°, 316 p., 100 fr.

Huxley (Aldous). L'Éminence grise. Traduit de l'anglais par Cl. et M. Gauthier. — Alger, Charlot, 1945. In-16 (190×120), 317 p., pl., portr.

Jalabert (Pierre). Histoire de l'Afrique du Nord. — Paris, Société privée d'imprimerie et d'éditions, 1945. In-8°, 240 p., 90 fr.

Laheudrie (Edmond de). Bayeux, capitale du Bessin, des origines à la fin de la Monarchie. Tome I : Histoire civile, le Château. Tome II : la Vie religieuse bayeusaine. — Bayeux, éditions Colas, 1945. 2 vol. in-4° de 468 et 238 p.

Laporte (Jean). Le Rationalisme de Descartes. — Paris, Presses universitaires de France, 1945. In-8°, 486 p., 300 fr.

Lavergne (Géraud). Histoire de Périgueux. — Périgueux, Fontas, 1945. In-4° (250×160), 167 p., pl., 115 fr.

Le Bas (Chanoine Maurice), Monseigneur Caron (1845-1929). Un prestigieux animateur de jeunesse. — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16, 258 p., portr., 90 fr.

Le Breton-Grandmaison. Pierre Nicole ou la civilité chrétienne. — Paris, Albin Michel, 1945. In-16, 208 p., 100 fr.

Leroy (C.), A. Demont, M. Lateur. Les Traditions populaires dans le Nord de la France. Les fêtes : de la Toussaint à la fête des Rois. — Arras, Centre d'études régionales du Pas-de-Calais, 1945. In-8°, 112 p.

Lestocquoy (J.). Patriciens du Moyen Age. Les Dynasties bourgeoises d'Arras du xi^e^ au xv^e^ siècle. — Arras, 1945. Gr. in-8°, 175 p., plan h. t.

Lot (Ferdinand). Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine. 1^re^ partie. — Paris, Champion, 1945. Gr. in-8° (255×165), xv-223 p., 250 fr.

Lubac (Henri de). Proudhon et le christianisme. — Paris, éditions du Seuil, 1945. In-8° (140×225), 320 p., 200 fr.

Mazé (Dom). Souverains et monastères. Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1945. In-8° (120×190), 288 p., ill., 100 fr.

Mazedier (René). Histoire de la presse parisienne, de Théophraste Renaudot à la IV^e^ République (1631-1945). — Paris, éditions du Pavois, 1945. In-16 (195×140), 315 p., 150 fr.

Ménabréa (André). Saint Vincent de Paul, le maître des hommes d'État. — Paris, la Colombe, 1944. In-8° (230×145), 340 p., pl., portr., 150 fr.

Morazé (Charles). La France bourgeoise, xviii^e^-xx^e^ siècles. — Paris, Armand Colin, 1946. In-8° (14×22), xvi-220 p., 155 fr.

Mouly (R. P.). Concordataires, Constitutionnels et Enfarinés en Quercy et Rouergue au lendemain de la Révolution. — Rodez, Carrère, 1945. In-8°, 154 p.

Mousnier (Roland). La Vénalité des Offices sous Henri IV et Louis XIII. — Rouen, Maugard, 1945. In-8°, xxx-629 p.

Nabonne (Bernard). Jeanne d'Albret, reine des Huguenots. — Paris, Hachette, 1945. In-8°, 284 p., 130 fr.

Palanque (J.-R.), S. Barrault, J.-B. Gai, E. Delaruelle, A.-M. Jacquin, M.-E. Lauzière, G. Bardy et A. Bocognano. Le Christianisme et l'Occident barbare. — Paris, éditions du Cerf, 1945. In-16, 433 p.

Pénicaut (Michel). Saint Pardoux. — Chez l'auteur, Azat-le-Ris (Haute-Vienne), 1945. Un vol. 15×20, 95 p., bois gravés, 90 fr.

Perroud (Chanoine Marc). Le Jansénisme en Savoie. — Chambéry, Impr. réunies, 1945. In-8°, 111 p.

Perroy (Édouard). La Guerre de Cent ans (*La suite des temps*, 13). — Paris, Gallimard, 1945. In-8°, 342 p., 200 fr.

Poulet (Dom Charles). Histoire de l'Église de France. Tome I : Moyen Age (496-1516). — Paris, Beauchesne, 1946. In-8°.

Préclin (E.). Monseigneur Fulbert Petit (1832-1909) (Extrait du *Bulletin de l'Académie de Besançon*). — Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1944, 19 p.

Rambaud (R. P.). O. P. Mère Véronique Pollien. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1945. In-8° (13×20), 420 p., ill. h. t., 200 fr.

Richard (Jean). Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine, 1102-1187. — Paris, P. Geuthner, 1945. In 4° (280×225), viii 96 p., cartes, 350 fr.

Rousseau (Dom Olivier), O. S. B. Histoire du mouvement liturgique, esquisse historique depuis le début du xix^e^ siècle jusqu'au pontificat de Pie X. — Paris, éditions du Cerf, 1945. In-16 (205×135), xx-244 p., 130 fr.

Sagnac (Philippe). La Formation de la société française moderne. Tome I : la Société et la monarchie absolue (1661-1715). — Paris, les Presses universitaires de France, 1945. In-8° (230×145), viii-240 p.

Saillens (Émile). Nos vierges noires, leurs origines. — Paris, les Éditions universelles, 1945. In-8° (225×145), 281 p., pl., cartes, 175 fr.

Saint-Aulaire (Comte de). François-Joseph (*Les grandes études historiques*). — Paris, A. Fayard, 1945. In-8°, 599 p., 150 fr.

Tricou (Jean). Les Valentin. — Lyon, Badiou-Amant, 1944. In-8°, 138 p., 8 pl. h. t.

Vidal (Mgr J.-M.). Histoire des évêques de Pamiers, tome VII : Jean-Baptiste de Verthamon (1693-1735). — Toulouse, bureaux du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1945. In-8°, 164 p.

Villefosse (Louis de). Lamennais ou l'occasion manquée. — Paris, J. Vigneau, 1945. In-8°, 300 p., 192 fr.

Zeller (Gaston). L'Alsace française de Louis XIV à nos jours. — Paris, Armand Colin, 1945. In-16 (12×18), 150 p., 65 fr.

VARIETÉS

Andé (Jeanne). Sainte Clotilde, reine de France. Préface de Colette Yver (*Les Saints de France*). — Paris, Bonne Presse, 1944. In-16 (190×125), 127 p., 30 fr.

Aron (Robert). Précis de l'unité française. Précédé de Fraternité des Français (*Service de l'homme*). — Paris, Charlot, 1945. In-16, 240 p.

Autin (Albert). Ferdinand Brunetière (*Publicistes chrétiens*). — Paris, Lethielleux, 1945. In-16 (120×190), 39 p., 12 fr.

Boisard (P.). Monseigneur Chaptal, évêque d'Isionda (1861-1943) (*Notre clergé*). — Paris, Flammarion, 1945. In-8° (120×190), 208 p., 90 fr.

Favart (H.). Les Saints de France. — Paris, J. Vautrain, 1946. In-8° (185×225), 175 p., ill. h. t., 240 fr.

Flory (Albert). Charles de Montalembert (*Les grandes figures chrétiennes*). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16, 95 p., 24 fr.

Forissier (Marc). Un gagneur d'âmes, le Père H.-D. Lacordaire, 1802-1861. — Tarbes, éditions d'Albret, 1945. In-16 (200×130), 267 p., portrait, 55 fr.

Guéranger (Dom). Le Sens chrétien de l'histoire. — Paris, Plon, 1945. In-16 (140×175), 68 p., 40 fr.

Janin (R. P.). Monseigneur Jalabert. — Paris, Bonne Presse, 1945. In-16 (180×120), 96 p., 15 fr.

Lecler (Joseph), S. J. L'Église et la souveraineté de l'État (*L'Église expliquée aux incroyants*). — Paris, Flammarion, 1946. In-16, 256 p., 110 fr.

Pirard (Pierre). Huysmans (*Les grandes figures chrétiennes*). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16, 80 p., 24 fr.

Poulet (Dom Charles). La Sainteté française contemporaine. Sous le signe de Marie. — Paris, Beauchesne, 1946. In-8°, 283 p.

Vaultier (Roger). Les Fêtes populaires à Paris. — Paris, éd. du Myrte, 1946. In-16 (14×19), 272 p., ill.

Zamanski (Joseph). Henri Bazire (*Publicistes chrétiens*). — Paris, Lethielleux, 1945. In-16 (120×190), 32 p., 12 fr.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

La soirée du 9 décembre avait été, pour l'abbé Victor Carrière, toute pleine de contentement et d'espérance. Il venait d'achever la correction des épreuves de la Revue et la pensée l'enchantait de les porter le lendemain à Meaux, où il devait, avec son condisciple Mgr Bros, célébrer le cinquantième anniversaire d'une joyeuse entrée à l'Institut catholique. Vers sept heures et demie, il dit, en quittant sa table bien rangée : « Le numéro paraîtra fin janvier, je suis tranquille, tout est prêt. » Ce furent ses dernières paroles. Terrassé par une hémorragie cérébrale, il expirait dans la nuit.

Fondateur de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, directeur de notre Revue depuis 1914, critique pénétrant et vigoureux constructeur, l'abbé Carrière avait voué toute son activité, aussi lucide que passionnée, aussi âpre que désintéressée, à la recherche du vrai et à la divulgation des bonnes méthodes. Ses dehors rudes, souvent agressifs révélaient la tension permanente d'une sensibilité qui était profondément délicate et généreuse. Dans un prochain article, nous évoquerons ces contrastes d'une nature ardente.

Comment remplacer un tel animateur ? Aucun d'entre nous ne pourra donner toutes ses heures, ni une expérience d'égale richesse au périodique, aux négociations, aux congrès. Mais le doute nous est épargné : notre Secrétaire général avait prévu et réglé lui-même sa succession. Dès 1936, il choisissait un triumvirat pour administrer les trois parties de notre Revue : articles de fond, comptes rendus, chroniques régionales. Voici un an, nous nous accordions pour prier M. Pierre Marot, professeur à l'École des chartes, justement estimé pour ses travaux et accrédité par sa réussite comme directeur d'un grand organe provincial, *le Pays lorrain*, d'accepter le poste de secrétaire adjoint et M. Guy Duboscq de nous aider, avec toute son érudition et son tact, dans la tenue des registres et

la conservation des archives. Notre Conseil d'administration a invité M. Marot à prendre la direction de la Revue et tous les membres du Comité de rédaction à continuer leurs bons offices. Il a, en outre, demandé à M. l'abbé Vielliard, dont nos confrères savent les titres éminents, de remplacer M. Marot dans le poste de secrétaire général adjoint.

Nous ne saurions mieux honorer la mémoire de notre ami perdu qu'en continuant avec toutes nos forces l'œuvre magnifique à laquelle son nom restera toujours attaché, pour l'honneur de l'Église de France et des sciences humaines.

Gabriel Le Bras.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS ET SES PRINCIPAUX DOCTEURS AU XIII[e] SIÈCLE (*)

I. Si Rome a le Pape, et l'Allemagne l'Empereur, Paris a l'Université. — II. Dans celle-ci, la Faculté de théologie est le vrai centre d'attraction et de rayonnement. Elle s'impose par la valeur même d'une science largement et sympathiquement ouverte aux curiosités et aux présomptions des hommes. — III. Elle s'impose surtout par l'impressionnante suite des maîtres dont se glorifie à juste titre le premier siècle de son existence.

Ce n'est pas fausser les perspectives ni dénaturer l'histoire de l'Université de Paris en la restreignant à un champ anormalement étroit, que de consacrer à la Faculté de théologie et à ses principaux docteurs du XIII[e] siècle, une conférence entière sur les dix prévues au programme. C'est l'expliquer, au contraire, et fournir la clé de son influence immédiate et de ses développements ultérieurs.

S'il est exact, en effet, que Paris a dû pour une large part à son Université, et sa gloire et sa réputation, il est non moins certain que dans ce rayonnement, un rôle de tout premier plan revient à la Faculté de théologie. C'est à elle que l'Université est redevable de son influence; comme la Faculté à son tour l'est aux grands maîtres qui dès le début de son existence ont assis solidement et définitivement sa renommée.

* L'Institut catholique de Paris a donné l'hiver dernier une série de dix conférences sur « l'Université de Paris et la Civilisation française ». La seconde conférence, que nous publions ici, n'est accompagnée d'aucunes références. L'auteur, M. le chanoine P. Glorieux, y présente une synthèse dont se portent garants les nombreux travaux qu'il a publiés sur le sujet. Voici, à l'intention des lecteurs désireux d'approfondir telle ou telle question, quelques titres révélateurs : *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIII[e] siècle.* I : *les Dominicains et les séculiers;* II. *les Maîtres franciscains et autres réguliers* (2 vol. in-8°, Paris, 1933). — *La Littérature quodlibétique de 1260 à 1320* (2 vol. in-8°, 1925-1936). — *Aux origines de la Sorbonne : Robert de Sorbon : l'homme et l'œuvre* (en préparation).

Il y aurait là matière à une belle thèse historique, que l'on ordonnerait en trois temps.

Nous sera-t-il permis d'en adopter le plan, tout au moins; et sans prétendre à une rigoureuse démonstration, d'ordonner autour des trois idées qu'on vient de suggérer, tous les détails évocateurs d'un monde lointain et d'un de ses secteurs trop oublié ou méconnu, qui pourront se présenter à nous ?

I.

On ne met guère en doute l'éclat projeté sur Paris par son Université. C'est pourtant, des trois affirmations énoncées plus haut, celle qui pourrait le plus prêter à contestation.

Paris avait en effet dans l'histoire bien des titres à la notoriété. L'auteur d'*Une vie de cité* l'a parfaitement mis en lumière. « L'expression consacrée : Ville, Cité et Université de Paris, se rapporte, dit-il, à une réalité vivante. C'est une division naturelle inscrite dans le site et qui correspond en même temps à la triple fonction urbaine de Paris capitale royale, centre commercial et intellectuel. La Cité est le point de naissance; là se dressent le palais du roi et la cathédrale, accompagnée de la demeure de l'évêque. La Ville (ou rive droite) est le point par excellence de croissance : là est le centre de la vie commerciale et industrielle; là le roi ira habiter quand il quittera la Cité. L'Université (ou rive gauche) est le foyer des études; là est l'aliment de l'intelligence; là règne surtout l'Église, dispensatrice des connaissances divines et humaines. »

La capitale féodale exerce, c'est incontestable, son attraction grandissante, car la France est déjà une unité politique. Le choix qu'en a fait le roi, de préférence à Orléans par exemple, « la ville royale des Gaules » pourtant, « agit à la façon d'un aimant. Il attire à Paris seigneurs laïques et dignitaires ecclésiastiques, qui y font choix de demeures ou en construisent. » Il ne suffit pas toutefois à expliquer la rapide fortune de cette ville privilégiée.

Son rôle de chemin, où passent hommes, choses et idées, chemin d'eau et chemin de terre, chemin des grands marchés et des pèlerinages, n'est point à dédaigner non plus. D'autres villes cependant, présentaient même alors semblables avantages et prétentions égales : Aucune ne put dresser en face d'elle un centre d'études aussi vivant, aussi universellement apprécié, et Paris dut immensément à son Université.

« Qui pourrait dénombrer les biens que la cité de Paris a

retirés et retire des clercs (entendons des maîtres et des étudiants) ? Elle en a été enrichie, exaltée et honorée. Avant qu'elle ne devînt un foyer d'études, d'autres cités étaient d'une plus grande puissance et renommée. Mais maintenant, à cause de son Université, elle les domine toutes. » C'est un des maîtres de Paris, est-il besoin de le dire, un contemporain de saint Louis, devenu cardinal de l'Église romaine, Eudes de Châteauroux, qui dans un de ses sermons profère ce jugement.

Toutes nos sources le répètent à l'envi. Elles disent le nombre toujours croissant des étudiants. « Heureuse cité, s'exclamera Philippe de Harvengt, où les étudiants sont en si grand nombre que leur multitude vient presque à dépasser celle des habitants. » En 1207 déjà le pape Innocent III signalait cet afflux. Innocent IV en 1253, Urbain IV en 1264, d'autres papes encore rediront l'innombrable multitude des étudiants qui se pressent vers Paris. La chose en devient presque un lieu commun. « Paris, dira par exemple Barthélemy l'Anglais, dans son *De proprietatibus rerum,* reçoit de toutes les parties du monde ceux qui viennent à lui. Paris est une cité très puissante en richesses et en marchandises, paisible et au bon air, et sur bonne rivière pour les clercs; et qui a près, champs et montagnes pleines de beauté pour rafraîchir la vue des écoliers quand ils sont lassés et travaillés d'étudier. » « C'est elle, ajoute-t-il, la principale ville de France qui a succédé à Athènes comme mère des sept arts et nourrice des philosophes. »

Peut-être le chroniqueur de Saint-Denis et Guillaume le Breton se sont-ils inspirés de ces lignes quand ils décrivent à leur tour le grand centre d'études français : « Philosophie et toute clergie (toutes sciences) florissaient à Paris; l'étude des sept arts y était si grande et en si grande autorité qu'elle ne fut si pleine ni si fervente à Athènes ni en Égypte ni à Rome ni en nulle partie du monde. Et ce n'était pas seulement pour la délitabilité du lieu, ni pour la plenté des biens qui en la cité abondent, mais pour la paix et la franchise que le bon roi Louis (il s'agit de Louis VII) avait données et que le roi Philippe son fils donnait aux maîtres et aux écoliers. Aussi ne lisait-on pas seulement en cette noble cité des sept sciences libéraux, mais de décrets et de lois, et de physique (traduisons de médecine) et surtout était lue la sainte page de théologie. »

L'Université de Paris, en effet, a ses cadres au grand complet. Quand son recteur plus tard s'avancera solennel et magnifique, il sera suivi de ses quatre Facultés : de théologie, des

arts, de décret et de médecine; et quand les grandes délibérations seront prises, elles les engageront toutes, encore que chacune ait son sceau, ses statuts et ses réunions propres.

Il se fait cependant que, au sein de ces quatre facultés, une surtout émerge et l'emporte nettement sur les autres; et par cette primauté qui lui revient, de fait comme de droit, confère à l'Université parisienne son cachet unique et son influence grandissante.

Il s'agit bien de la Faculté de théologie dont l'importance reconnue va faire de Paris le grand centre intellectuel de la chrétienté, le foyer rayonnant de sa pensée. C'est à elle que pense Eudes de Châteauroux quand dans un de ses sermons aux auditoires parisiens, il dit : « Votre cité est le moulin dans lequel tout le froment de Dieu est moulu pour la nourriture du monde tout entier; il est moulu, dis-je, par les leçons et les discussions des maîtres. Votre cité est le four et la cuisine dans lesquels le pain du monde tout entier est cuit et la nourriture de ce monde préparée. » C'est elle qu'entend désigner le pape Honorius III quand, dans une bulle de 1219 il compare l'Université de Paris à un fleuve qui, répandant partout son cours, arrose et féconde la terre de l'Église universelle; comparaison familière d'ailleurs qui, empruntée aux quatre fleuves du paradis terrestre, permet de faire allusion tout à la fois aux quatre facultés et à l'Église universelle, jardin verdoyant fécondé par leurs eaux. C'est à elle que l'on songe surtout quand on répète l'axiome devenu classique que, si Rome a le Pape et l'Allemagne l'Empereur, Paris a l'Université.

D'autres villes universitaires font pourtant grande figure à cette époque. Mais ce qui attire les étudiants à Bologne, à Orléans, à Oxford, à Montpellier, ne peut soutenir la comparaison avec ce qui fait la renommée de Paris.

Chacune de ces villes s'est spécialisée en quelque branche du savoir humain; Paris en détient en quelque sorte la clé de voûte et commande ainsi tout le reste. « Salerne, dira un auteur du début du XIII^e^ siècle, par la vertu de la médecine guérit des maladies; Bologne arme des lois ceux qui ont à soutenir des procès; Paris dispense dans les arts cette nourriture qui rend robuste; Orléans nourrit du lait des auteurs anciens ceux qui sont au berceau. » L'énumération est loin d'être complète et les termes n'en sont peut-être pas très bien choisis. Elle laisse entendre du moins ce qui est au principe des orientations intellectuelles des grands centres d'études.

Ce n'est point pour sa Faculté de médecine que Paris est

particulièrement réputée. En ce domaine, Montpellier l'emporte incontestablement sur elle. Son Université, avec les diverses facultés qui peu à peu se groupent autour de ses chaires de médecine, égale en réputation celle de Salerne, alors à l'apogée de sa célébrité. Et pourtant, entre Montpellier et Paris, bien des étudiants en médecine hésiteront, et se prononceront finalement pour la capitale, en raison du courant irrésistible qui entraîne vers celle-ci.

Or ce courant, ce ne sont pas non plus les études de droit qui l'ont créé. Sans doute, la faculté de décret y est florissante. Ses maîtres supportent avec peine les prétentions des universités rivales : Orléans, Angers, Montpellier, Toulouse. Tout au plus s'inclineraient-ils devant la réputation solidement établie de Bologne, devenue par excellence le centre des études juridiques. A Paris, d'ailleurs, le droit civil ne se trouve plus enseigné; il faudra attendre jusqu'au XVII^e siècle pour le voir rétabli. Honorius III, par un acte de 1219 l'a interdit; non pas par étroitesse, ou dans des vues mesquines; mais en fonction d'une politique des études, que Luchaire a excellemment traduite : « Le but des papes, écrit-il, était d'abord de fortifier la science théologique en donnant à l'Université de Paris une sorte de monopole de cette branche de haut enseignement, en faisant de cette Université l'école de théologie par excellence, chargée de subvenir aux besoins du monde chrétien tout entier. Ensuite, d'interdire aux clercs et aux moines l'abandon de leurs devoirs professionnels, et les empêcher de poursuivre à Paris, par l'étude du droit civil, les carrières lucratives d'officiers de justice, d'administrateurs et d'avocats. Cette prohibition n'était pas contre la science; c'était un acte de réforme ecclésiastique. »

En présence du double danger qui guettait toujours plus ou moins les clercs adonnés à l'étude, à savoir l'engagement dans les carrières civiles auxquelles pouvait donner accès l'étude du droit, et l'attrait des lettres profanes au détriment du reste, Rome demeurait attentive et multipliait à l'intérieur de l'Université de Paris les mesures de protection. Elle ne boudait pas les lettres, pour autant; pas plus que le droit; l'essor de la Faculté des arts en ce XIII^e siècle en est une preuve, tout comme la place considérable qu'elle tint dans l'histoire de l'Université. Mais elle entend maintenir la pyramide sur sa base.

Et c'est pourquoi, à son tour, malgré le nombre considérable des étudiants qu'elle groupait, malgré la variété et la hardiesse de ses programmes, la Faculté des arts n'est pas, à Paris,

la faculté maîtresse. Ce n'est pas elle qui donne le ton et qui assure à l'Université sa réputation mondiale. Elle est un satellite, brillant sans aucun doute, et bruyant aussi, de la faculté voisine.

On n'hésitait pas, au Moyen Age, à la dire la servante, la suivante, *ancilla, pedissequa,* de la théologie. Elle se rebiffait parfois contre un tel rôle, par trop humble à son gré. En tout cas, dans ses bons comme dans ses mauvais jours, toute servante qu'elle fût, elle entendait bien garder et accuser sa personnalité.

De fait, sur ce terrain des lettres et des sciences, Paris tranche nettement sur les Universités rivales. Qu'on relise par exemple le chant héroï-comique de « la Bataille des Sept Arts » où s'affrontent Grammaire, dame d'Orléans, avec tous ses suivants de l'antiquité classique, et Logique, dame de Paris, avec les philosophes qu'elle a enrôlés sous sa bannière. Paris, certes, ne se peut comparer à Orléans. Ni Oxford à Paris. Les sciences expérimentales y seront plus cultivées. Le tempérament influant peut-être sur les études, la faculté des arts y évoluera comme naturellement vers notre faculté des sciences beaucoup plus que vers celle des lettres ou la philosophie. Il en sera de même à Tolède, qui deviendra fameuse pour les mathématiques et l'astronomie. Paris ne néglige rien de tout cela, tout en s'adonnant de préférence à la dialectique, à la logique, à la philosophie. Le courant est des plus nets en ce sens.

Il ne demeure cependant qu'un affluent qui, avec le droit, avec la médecine, vient grossir les eaux du fleuve plus majestueux auquel pensaient Innocent III, Honorius III, Grégoire IX et les autres.

Et c'est là que se pose le vrai problème de Paris.

Comment se fait-il, en effet, que se soient si pleinement réalisées les vues romaines ? Il ne suffit pas de décréter pour que le succès de l'entreprise soit assuré. Il y eut bien des universités au Moyen Age qui ne firent que végéter ou qui, suscitées à grand renfort d'argent et de privilèges, s'effondrèrent bien vite. Paris fut l'orgueil du monde chrétien et la grande œuvre de son XIII[e] siècle. A quoi tient donc cette réussite qui mit en si haut relief les études théologiques et entraîna dans leur sillage, et dans leur gloire, les trois autres Facultés ?

*
* *

Ce n'est pas, disons-le aussitôt, à l'outillage scientifique ou à l'installation matérielle qu'il faut faire appel pour l'expliquer. La théologie n'était pas plus favorisée sur ce point que les Facultés voisines; et celles-ci ne l'étaient guère.

Notre imagination nous rendrait mauvais service qui reporterait sur le XIII^e siècle ce que nous contemplons aujourd'hui : bâtiments, bibliothèques, instruments de travail, facilités de tout genre accordées à la recherche et à l'étude. Quand l'Université des maîtres et étudiants voulait se réunir pour ses délibérations ou ses séances plénières, elle devait aller mendier l'hospitalité chez les Mathurins, ou se réfugier dans le réfectoire de Saint-Jacques, ou recourir pour ses actes solennels et ses soutenances magistrales à la grande salle de l'évêché. Ses meilleurs lieux de réunion étaient encore les églises, où les sermons universitaires groupaient au pied des chaires les auditoires, convoqués d'office d'ailleurs. Mais la question des locaux demeurera longtemps difficile à résoudre; et ce ne sera pas un des moindres atouts du Collège de Sorbonne que d'offrir sa grande salle, qu'il édifia très tôt, aux manifestations solennelles de la vie universitaire.

C'est jusque dans le détail de la vie quotidienne de l'Université que cette même pénurie se fait sentir. Il n'y a point de bâtiments construits pour l'une ou l'autre Faculté, point de salles de cours mises à la disposition des maîtres et des étudiants. Chaque maître doit pourvoir à l'enseignement, pour le cadre non moins que pour le contenu; il doit trouver et installer de son mieux les quelques pièces où il tiendra école et recueillera ses auditoires; la paille, qu'on trouvera abondamment dans la rue du Fouarre, tiendra lieu de tables et de bancs; des chandelles, bien nécessaires, quand les cours commencent parfois à sept heures du matin, sinon même plus tôt, annonceront, mais de très loin, nos éclairages actuels. Le chauffage demeurera très problématique; et c'est pourquoi peut-être les précisions vestimentaires, sur les cappes doublées de vair ou de petit-gris, se trouvent si minutieusement décrites dans les règlements des facultés. Les étudiants prennent leurs notes comme ils peuvent, en économisant le parchemin, qui est rare et coûteux; aussi leurs cahiers de cours sont-ils souvent de véritables grimoires. Rien, à la vérité, ne facilite le travail; et ce n'est point de ce côté qu'il faut chercher les raisons de la vogue dont jouit l'université parisienne.

Faut-il invoquer les avantages qu'elle procure pour l'avenir de ceux qui se confient à elle ? Ses étudiants ne sont-ils pas tous clercs ? Ne peuvent-ils espérer, comme fruit de leurs

travaux et comme couronnement de leurs grades, quelque bénéfice ecclésiastique ou quelques honneurs bien rentés ? On irait à Paris non seulement parce que c'est de bon ton, mais aussi parce que c'est de bon rapport.

Ce serait faire fausse route, je ne dis pas que de prêter ces vues intéressées à quelques-uns des étudiants qui fréquentaient les cours de théologie comme ceux de décret; il y en eut de tous temps qui espérèrent faire carrière et que ne laissaient pas indifférents les prébendes possibles; mais de généraliser ces ambitions et d'y voir l'explication du rayonnement de Paris. Ne pourrait-on en dire autant d'ailleurs de Toulouse ou d'Orléans ou de Bologne ?

Il est vrai qu'un Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, pour ameuter contre les religieux mendiants les étudiants des diverses facultés, — ceci se passait en 1286, — leur faisait miroiter semblables perspectives « Ne l'oubliez pas, leur disait-il, ce que nous sommes aujourd'hui, vous le serez demain. Je ne crois pas en effet qu'il y ait aujourd'hui un prélat parmi nous qui ne soit sorti de cette Université ». L'on ne peut cependant conclure de cette réclame intempestive que l'intérêt fût le seul mobile des études. D'ailleurs, la cléricature, en laquelle entraient effectivement ceux qui se livraient aux études, n'était pas, tant s'en faut, synonyme de carrière ecclésiastique ; et la grande foule des artiens, qui fréquentaient les cours de philosophie ou de lettres, n'avaient nulle envie de finir leurs jours dans les stalles de quelque chapitre.

Il y a autre raison qui explique le prestige de Paris et de son Université, et qui légitime les louanges abondamment décernées par les papes à ce qu'ils considéraient comme le joyau de la chrétienté. Pourquoi ne pas l'accepter telle qu'elle est ? Pourquoi ne pas la reconnaître dans la valeur même de cette théologie que nous serions parfois tentés de déprécier et de sous-estimer ?

La Faculté de théologie n'est pas, ou du moins ne fut pas à ses débuts, l'austère et revêche personne qu'on se représente parfois ; et la théologie elle-même, cette discipline abstruse et lointaine qu'on s'imagine planant bien-haut dans des régions soigneusement coupées de la vie réelle, fournissant matière à d'interminables discussions, dans lesquelles triomphe la forme scolastique en ce qu'elle a de moins humain.

Nous voyons volontiers la Faculté de théologie à travers les docteurs qu'elle dépêcha à Rouen lors du procès de Jeanne d'Arc pour l'y représenter, et qui sont franchement déplai-

sants, comme nous paraît odieux le jugement qu'elle porta sur les propositions soumises par d'Estivet à son appréciation. Nous songeons aux graves Messieurs de Sorbonne, instrumentant à perte de vue contre tous ceux qui s'écartent tant soit peu de l'orthodoxie, de leur orthodoxie, et nous pensons à ses doctes consultations, à ses solennelles processions, à ses poudreuses publications. Mais peut-être sont-ce là des caricatures (Rabelais n'y est pas de tout point étranger) ou des déformations d'une institution respectable et vivante.

Le respect dont elle bénéficia effectivement dès le début, n'est pas par ailleurs le fruit de cette prétendue crédulité que l'on prête volontiers aux gens du Moyen Age. Ce serait sur ce point se faire étrangement illusion. Le XIII^e siècle débute, ne l'oublions pas, par la condamnation des systèmes panthéistes d'Amaury de Bène et de David de Dinant. A côté des grandes Sommes théologiques, il voit éclore toute une production averroïste, et soutenir des thèses d'un rationalisme avancé, corrigé si l'on peut dire par le système des deux vérités. On verra apparaître le nominalisme à l'aurore du XIV^e siècle ; et les légistes de Philippe le Bel ne sont pas non plus des modèles de docilité et de crédulité. Sans doute on reconnaît alors que la science sacrée doit avoir le pas sur les sciences profanes, et on admettra que celles-ci se mettent à son service. Mais ce n'est pas en vain que depuis Abélard on manie le Sic et le Non. La raison s'exerce sur les données de la foi, et elle s'est forgé patiemment son instrument ; elle sait faire usage de la critique sans s'émanciper pour cela de toute règle et de toute autorité.

Ce n'est donc pas par crédulité ou naïveté que l'on se presse aux cours de théologie. C'est bien plutôt par un intérêt non déguisé pour une science qui répond aux grands problèmes sans cesse soulevés, sans cesse renaissants ; qui est largement et sympathiquement ouverte à tous.

Qu'est-ce en effet que la théologie, et quelles sont ses prétentions, sinon de fournir une vision, ou mieux la vision chrétienne du monde ?

Sans doute elle est la science de Dieu et des choses divines. Elle n'entend pas pour autant se cantonner uniquement dans la contemplation de Dieu et de sa vie trinitaire, ou se perdre en des considérations mystiques. Elle ne les ignorera pas, certes; elle se lancera parfois aussi en des spéculations lointaines, abstruses, recherchées, qui plus tard, dans la période de décadence de la scolastique, dégénéreront en subtilités presque insaisissables. Mais son programme est plus complet. A côté de Dieu, elle se penche aussi sur les êtres qui émanent

de Lui et qui doivent faire retour à Lui. Elle les étudie dans leur constitution, leur structure, leur histoire, et dans leurs relations avec Celui qui est tout à la fois leur principe et leur fin. Et par là, précisément, elle prend sans grand effort, allure encyclopédique ; elle s'ouvre du moins largement à toutes les connaissances humaines dont elle entend faire la somme, et assurer l'harmonieuse unité par la réduction à Celui qui en est l'explication dernière.

Version chrétienne du monde ; telle elle se présente à ces esprits curieux qu'étaient les hommes du XIII^e^ siècle.

Et pour répondre à leurs désirs il n'est, pratiquement, question qu'elle n'aborde.

Il suffit, pour s'en rendre compte de parcourir quelques-uns de ces Commentaires sur les Sentences où, suivant le plan devenu classique, et imposé officiellement, de l'ouvrage de Pierre Lombard, tous les problèmes de Dieu, du monde, de l'homme, du Christ, des sacrements, de fins dernières se trouvent successivement passés en revue. L'insatiable curiosité de nos aïeux s'y manifeste à chaque page. Le second de ces livres par exemple, s'ouvre sur l'œuvre des six jours. Mais alors, suivant les préférences du bachelier qui les commente et parfois du maître qui les reprend à son compte, ou les curiosités des auditeurs qui suivent les leçons, c'est un défilé éblouissant de toutes les questions qui traitent de notre univers et de ses origines. La durée du monde présent, la succession de ses phases géologiques ou du moins des grandes étapes et des lois de son organisation, la possibilité d'une création éternelle sont les moindres des problèmes abordés. C'est toute la constitution du système solaire, et du Cosmos lui-même, dont un texte de la Genèse ou un commentaire patristique peut provoquer l'étude. On y voit soulevé et résolu d'ailleurs de façon très hardie parfois, le problème des générations spontanées, comme celui de l'évolution ou du transformisme.

Sans doute les matériaux à partir desquels s'élabore la synthèse sont parfois défectueux et quelque peu primitifs, tout comme sont rudimentaires encore les instruments dont fait usage la science du temps, et sommaires les expériences sur lesquelles elle s'appuie. Mais le théologien fait crédit aux Facultés voisines; on ne peut lui en faire grief. Il s'efforce de répondre de son mieux aux curiosités qui le harcèlent. S'il est dans son domaine incontesté quand il parle de la Providence et du problème du mal, il ne croit pas en sortir quand il traite des constellations, de leur influence sur la conduite

des événements, ou de l'exacte portée des songes. Dans le gouvernement du monde, Dieu ne se sert-il pas des causes secondes ? Tout n'est pas vain dans les solutions proposées à ces problèmes, et plus d'une anticipation hardie trouve actuellement sa justification dans ce que nous savons sur les rayons cosmiques ou les taches du soleil.

Les questions scientifiques ne sont pas, tant s'en faut, les seules soulevées ; même dans le second livre des Sentences. Car tout le problème de l'homme s'y voit abordé à son tour : et c'est le domaine de la psychologie qui s'ouvre largement à nos théologiens. Ils ne se font pas faute de le parcourir en tous sens : psychologie rationnelle ; psychologie expérimentale ; caractériologie ; physiologie, et génétique à l'occasion défilent en leurs travaux. Inégalement sans doute ; car chacun conserve toute latitude dans sa façon de concevoir et de traiter ses programmes. Mais chez un Richard de Mediavilla par exemple, pour ne citer qu'un cas entre beaucoup d'autres, on trouve dans tel de ses Quodlibets quatre questions qui, traduites en langage moderne traitent respectivement d'autosuggestion, de sommeil lucide, de suggestion étrangère, et de cas merveilleux de télépathie.

Encore une fois la théologie du XIII^e siècle n'est pas la science hiératique, solennelle et distante que l'on pourrait croire toute perdue dans la contemplation des mystères. Elle ne perd pas le contact avec son temps et ses préoccupations.

On s'en convaincra davantage encore dans ces séances solennelles de dispute où, le choix des questions revenant aux assistants, ils proposent pêle-mêle à la détermination, on pourrait presque dire à l'arbitrage du maître qui soutient son Quodlibet, les questions les plus diverses, jusqu'aux tout derniers problèmes d'actualité. Et ils ne croient pas déroger à la dignité de la théologie, ni déborder sa compétence.

Elle peut dire son mot sur tant de choses ! La vie morale est de son ressort ; au premier chef même ; car elle projette sur elle les lumières de la révélation et les exigences de la vocation surnaturelle.

C'est alors, à côté de la morale individuelle, la morale sociale dont elle peut être saisie, les relations internationales, les problèmes économiques en raison de leurs incidences humaines. Saint Thomas traitera du communisme à propos de l'homme au paradis terrestre; il parlera du droit de propriété et des devoirs des richesses. Des traités entiers sont consacrés, par lui et par d'autres, aux devoirs des princes, à la grande politique, aux diverses formes de gouvernement, à l'usure,

au traitement qu'il faut infliger aux Juifs, à l'attitude qu'on se doit de prendre devant l'hérésie. La théologie, parce qu'elle étudie le retour de l'homme à Dieu, ne peut se désintéresser des ressources qui sont en lui, à sa disposition, et des secours extérieurs aussi qui lui sont accordés, et des obstacles également qu'il rencontre dans sa marche ascensionnelle. Nouveau champ, et combien large, ouvert à ses investigations, parce qu'il traite des vertus et des habitudes, et par ce biais de toute pédagogie comme de toute mystique ; parce qu'il implique l'étude de la grâce et de l'ordre surnaturel ; parce qu'il s'achève par les sacrements et leur distribution.

A la vérité, il n'est problème de quelque intérêt vital que la théologie ne soit en droit d'aborder. Elle ramènera tout au Christ et à sa doctrine, parce que c'est Lui qui est en définitive Voie, Vérité et Vie. Elle s'étendra avec complaisance, — ce sera même l'objet de tout le III[e] livre des Sentences, — sur la personne du Sauveur, son mystère et son œuvre. Et elle rejoint par là le courant de piété, tendre et profond à la fois, qui éleva les cathédrales, provoqua les croisades, inspira les manifestations de la dévotion franciscaine ou se traduisit dans l'impatient désir de voir l'hostie à la messe. On n'en finirait pas d'arpenter cet ample territoire qui fut, et qui demeura le sien, et d'y voir affluer les curiosités de tout genre. Le vaste traité de la sacramentaire, par exemple, car il est normal pour le théologien de se pencher sur lui à son tour, ne se bornera pas uniquement à l'étude des rites, de leur administration et de leurs effets, mais il s'ouvre largement sur toute l'histoire, sur la morale, sur la symbolique, sur le droit canon, et par celui-ci sur la patrologie, les décisions conciliaires, les erreurs d'hier et les luttes d'aujourd'hui.

Comme on est loin vraiment, pour peu qu'on sache sortir des idées préconçues et des préventions, de cette science figée et impersonnelle, de ces spéculations sans intérêt ni vérité, sous lesquelles parfois on est tenté de se représenter la théologie. Elle avait certes de quoi attirer et retenir l'attention des hommes, des étudiants du XIII[e] siècle, ouverte comme elle l'était à leurs préoccupations et à leurs curiosités.

On se doit d'ailleurs d'ajouter, pour rendre compte de son prestige et de l'influence qu'elle fut à même d'exercer à Paris, qu'elle était ainsi non seulement largement, mais sympathiquement ouverte aux problèmes des hommes.

Sans doute est-ce passer là de l'objet à l'esprit dans lequel étaient entreprises et poussées ces recherches. Mais on ne peut s'y dérober. Car les thèmes les plus nobles et de soi les

plus intéressants peuvent devenir profondément décevants et même antipathiques s'ils sont abordés dans un esprit mesquin ou hostile. La théologie, telle qu'elle fut pratiquée et enseignée à Paris, échappa à ces dangers et ces travers. Rien de renfrogné chez elle, ni de sectaire ou de mesquin.

Disons-nous bien en effet, tout d'abord, que ce qui nous déconcerte parfois en telle ou telle de ses productions : la langue, entre autres, la forme aussi, ne produisait pas les mêmes effets sur les étudiants de cette époque. Le latin était encore pour eux la langue courante. Il n'avait plus la grande allure des siècles classiques sans doute, ni même la recherche un peu affectée du siècle précédent. Il se chargeait de termes techniques et s'incorporait de son mieux le vocabulaire aristotélicien. Qu'importe, après tout, puisqu'il était compris et manié sans difficulté. Il ne constituait pas un obstacle; pas plus qu'on n'était alors rebuté par la méthode scolastique et ses procédés d'argumentation. On y était rompu dès l'enfance; les études du trivium : grammaire, rhétorique, dialectique, y préparaient de longue date les futurs étudiants; tout le séjour à la Faculté des arts en avait été un continuel exercice. On maniait les syllogismes, on décortiquait les arguments, on évoluait dans les argumentations les plus compliquées avec une aisance que nous soupçonnons à peine. L'appareil extérieur dont s'affublait l'enseignement théologique n'avait donc rien qui écartât.

Et pas davantage l'esprit dans lequel il était mené.

L'allure qu'il prit ultérieurement, aux siècles sombres de son histoire, risque de nous faire prendre le change. Nous imaginerions volontiers un enseignement autoritaire, absolu, facilement sectaire; le dogmatisme de la Faculté de théologie faisant ainsi contraste avec les hardiesses de pensée et d'expression de la Faculté des arts; la vie se ramassant en celle-ci, la tradition se figeant en celle-là. Nous serions très loin de la vérité. Rien de moins unifié ou de moins figé que la faculté de théologie. Les opinions les plus variées et les plus hardies y voient le jour; et les écoles, entendues au sens de courants de pensées ou de systèmes organiques, s'y multiplient. Sans doute l'unité supérieure est assurée par la vérité révélée que chacun respecte et dont toutes les doctrines s'inspirent. Rome veille jalousement à l'orthodoxie, et le chancelier sur place, l'évêque qu'il représente, les maîtres eux-mêmes y tiennent de près. Mais tous les problèmes énoncés plus haut n'ont pas fait l'objet de définitions; une foule de questions soulevées à l'occasion d'une doctrine ou d'un texte, n'ont que des rap-

ports très lointains avec la révélation; quantité de sujets restent libres sur lesquels l'Eglise n'a nullement l'intention de s'engager. Le champ est donc immense encore où la raison et la philosophie peuvent proposer leurs services et suggérer leurs solutions.

Aussi les systèmes foisonnent-ils, et les prises de position, et les hypothèses. Toutes n'ont pas même valeur, ni même retentissement; tant s'en faut. Mais toutes ont latitude de s'exprimer, et de faire valoir leurs arguments. Il faut être non seulement hardi, mais téméraire au sens canonique du mot, et nettement opposé à l'enseignement révélé, pour se voir censurer et imposer silence. Que de fois dans la position d'un problème on voit s'affronter ainsi quatre, cinq, six opinions différentes; et dans les disputes scolaires, les objections soulevées contre la thèse du maître ou de son bachelier, ne sont pas que de purs artifices de logique. Des thèses vivantes, et frémissantes, sont en présence; et la discussion en rebondit bien souvent d'une école à une autre, d'une soutenance à la suivante, parfois à longueur d'année.

Nous ne réalisons pas toujours très bien ces choses parce que nous ne pouvons mettre des noms sur les « quidam » ou les « alii » ou les « magni » dont il est question; et ils nous semblent des abstractions ou des jeux d'école. L'anonymat auquel tenait le Moyen Age lui rend maintenant mauvais service. Mais il était alors percé à jour; on connaissait l'adversaire dont on discutait la thèse. Et on lui laissait la parole.

Car on savait supporter la contradiction.

Avec un peu d'humeur parfois, il est vrai. C'est tellement humain ! Mais on admet que les autres pensent différemment et qu'ils exposent leurs thèses et leurs raisons. On ne prétend pas au monopole, ni à l'infaillibilité. Les procédés scolaires, d'ailleurs, par les discussions publiques auxquelles ils convient périodiquement et auxquelles toujours ils exposent, se chargent d'enseigner l'humilité. Et ils habituent aussi les maîtres à élargir leurs horizons.

S'il y a des esprits étroits, et chagrins, — pourquoi le XIII^e^ siècle aurait-il fait exception, sur ce point, — il y en a beaucoup par contre qui sont largement accueillants aux thèses nouvelles et aux idées hardies, qui ne se scandalisent pas non plus de les voir proposer par d'autres, même s'ils ne les approuvent pas; et qui, sans donner dans le scepticisme ni tomber dans un libéralisme de mauvais aloi, savent admettre que la vérité se cherche par des chemins divers.

Il est regrettable que nous n'ayons plus l'écho vivant des

discussions, et que tous ces souvenirs ne nous parviennent que dans des rédactions dépouillées et anonymes. L'expression de la pensée, que pouvait éclairer alors le ton ou le geste, qu'expliquait tout le contexte historique et local, grâce auquel nul ne pouvait se méprendre sur sa portée véritable, est fatalement durcie, comme le seront sans doute pour les historiens à venir, telle ou telle de nos controverses actuelles dont ils ne pourront juger que par des comptes rendus officiels. Et souvent nous renchérissons, et rendons plus rigides encore les positions qui s'affrontent. Nous prêtons aux théologiens du XIII[e] siècle des traits trop accusés peut-être, et à leur pensée un exclusivisme qui n'était pas.

Il faut apprendre, et ce n'est pas facile toujours, à lire correctement ces œuvres anciennes. Qui sait si, sans le vouloir, nous ne les déformons pas; et si par hasard, quand nous jugeons mesquins certains de leurs développements, ou puériles les questions qu'ils soulèvent, il n'y a pas, de notre part, faute d'interprétation ?

Sans doute, à lire la Somme théologique de saint Thomas, par exemple, ou d'autres ouvrages de cette époque, à voir l'importance accordée dans ses pages à des problèmes qui nous paraissent tellement secondaires et qui s'y trouvent aussi doctement et longuement traités que des questions de tout premier plan, nous sommes péniblement frappés de ce manque de proportions; et nous serions vite tentés de sous-estimer le sérieux et la valeur d'une science qui s'arrête complaisamment à semblables détails, nous penserions même : à pareilles niaiseries. Mais sommes-nous bien sûrs que les maîtres du XIII[e] siècle ne les considéraient pas comme telles, eux aussi ? qu'ils ne se rendaient pas parfaitement compte des valeurs respectives, et que ce pouvait être parfois en guise de distraction ou de récréation qu'ils admettaient ces problèmes, sans se faire illusion sur leur importance réelle ?

Peut-être, concédons-le, y a-t-il encore dans leur procédé d'exposition une inexpérience qui explique ces défauts de présentation. N'y en avait-il pas de semblables en peinture, chez les primitifs de cette même époque ? Leur faisons-nous grief de n'avoir pas su mieux connaître les lois de la perspective et d'avoir donné mêmes proportions, malgré les plans différents, à tous les personnages de leurs tableaux ? Faisons, si c'est nécessaire, semblable concession à nos maîtres; mais ne leur imputons pas, trop facilement, un confusionnisme ou un simplisme contre lesquels leur œuvre protesterait, et leur rayonnement aussi.

Leurs contemporains ne s'y trompaient pas. A notre tour, nous devons nous habituer, comme eux, à dégager et à mettre en pleine lumière les grandes thèses, en reléguant à l'arrière-plan, estompés dans la demi-brume des lointains, les problèmes accessoires et les développements secondaires, même s'ils sont traités minutieusement par eux à la façon des miniaturistes. Alors apparaîtront les véritables proportions du majestueux édifice élevé dans cette Faculté de théologie de Paris. L'on s'étonnera moins de l'importance qu'elle a prise. Elle avait par elle-même de quoi séduire les esprits, curieux, croyants, et avides tout à la fois de ces hommes du XIII^e^ siècle. Effectivement elle n'a point frustré les espoirs que les papes avaient mis en elle, ni failli à la mission qu'ils lui confiaient.

II.

Car elle eut cette chance inespérée, unique dans l'histoire, de grouper dans le premier siècle de son existence une incomparable suite de maîtres comme nulle Université n'en put jamais aligner de semblable. Ils lui assurèrent, à juste titre, sa célébrité; ils lui attirèrent, en foules toujours plus denses, les étudiants et les auditeurs; ils lui conférèrent enfin un prestige qui l'imposa, sans discussion, comme la première, aux facultés voisines et aux Universités rivales.

Un vitrail de Chartres montrait les Évangélistes portés sur les épaules robustes des grands prophètes; et, s'inspirant peut-être de cette image, les hommes du XII^e^ siècle écrivaient : « Nous sommes des nains portés sur les épaules des géants. » Mais l'affirmation se renverse au XIII^e^ siècle : ce sont des géants qui apparaissent, et dont les successeurs seront les nains portés sur leurs épaules. De grands noms; de grands hommes ! Albert le Grand; Thomas d'Aquin; Bonaventure ; Alexandre de Halès; Roger Bacon; Gilles de Rome; Scot; tous sont de grande, quelques-uns de très grande classe.

On a célébré ici-même, il y a de cela treize ans bientôt, le septième centenaire de Maître Albert, le premier de ces noms qui s'est spontanément présenté à la pensée, et à qui la postérité a décerné ce titre de Grand, comme elle l'avait donné à Alexandre et le donnera plus tard à Louis XIV. Il le méritait, sans aucun doute; et l'on demeure stupéfait, quand on prend contact avec son œuvre et quand surtout on la replace dans son véritable contexte historique, de l'universalité du savoir et du génie prodigieux de cet homme du XIII^e^ siècle.

Sa science est véritablement encyclopédique; et il a voulu

la traduire dans une œuvre immense qui embrassât dans une synthèse fortement charpentée toutes les connaissances de son temps : la science logique; la philosophie, c'est-à-dire suivant le vocabulaire du temps les sciences naturelles, les mathématiques et la physique; enfin les sciences morales. Sur cet univers, c'est un jugement chrétien qu'il portera en dernière analyse, quand il s'agira de l'apprécier ou d'en exposer les origines ou la finalité; mais c'est tout d'abord un regard extrêmement lucide, très averti et de tout point docile à la réalité, qu'il lui accordera.

Il sait unir en perfection la plus scrupuleuse expérimentation aux spéculations les plus hautes. Il n'est pas homme à s'en laisser conter; et l'autorité de Pline, celle d'Aristote même, celle encore des Pères de l'Église ne lui en imposent pas au point de le faire passer outre aux données sûres de l'expérience et des faits. « S'il y a des gens qui croient qu'Aristote est un Dieu, écrira-t-il, ils ont raison de croire aussi qu'il ne s'est jamais trompé; mais quand on est convaincu qu'Aristote était un homme, on ne peut douter qu'il n'ait pu se tromper comme nous. » On a souvent reproché au Moyen Age son culte du « Magister dixit »; Albert échappe à ce reproche, on le voit.

Il sait être critique, sainement. Il contrôle les dires des anciens et les on-dit de son temps. Ses observations sont patientes, minutieuses, répétées. Il fait de l'alpinisme, et presque de l'acrobatie, pour vérifier, six années de suite même, la couvée du grand aigle de Lithuanie. Il voit comment l'anguille dévore grenouilles ou vers; il s'enquiert du nombre de barils d'huile qu'ont donné les baleines échouées à Utrecht ou sur la côte de Frise; il observe et décrit les mœurs de l'araignée et de la fourmi; son chapitre sur les faucons épuise la matière. « Si les sciences naturelles, écrit Stadler, avaient suivi la voie ouverte par Albert, un détour de trois siècles leur eût été épargné. »

Mais sa compétence est autrement grande encore en botanique. Il est le plus grand nom qui s'impose depuis le IV^e siècle avant J. C. jusqu'au XVI^e de notre ère, a dit Karl Jessen, y compris Aristote, Théophraste et Cesalpini. Mais il est aussi minéralogiste, et chimiste, et astronome. Il est surtout philosophe, psychologue, moraliste, exégète, théologien, auteur mystique. Roger Bacon reconnaîtra, sans grande aménité d'ailleurs, l'influence extrême qu'Albert exerce sur le plan de la spéculation philosophique. « La foule des gens d'étude, écrit-il en 1266, des hommes réputés auprès de beaucoup

pour très savants, et un très grand nombre de personnes judicieuses estiment, bien qu'elles se trompent en cela, que les Latins sont déjà en possession de la philosophie, qu'elle est complète et écrite dans leur langue. Elle a été en effet, composée de mon temps et publiée à Paris. On cite son auteur comme autorité; car de même que dans les écoles on allègue Aristote, Avicenne et Averroës, ainsi fait-on avec lui. Et cet homme vit encore ! Et il a eu, de son vivant, une autorité qu'aucun homme n'eut jamais en matière de doctrine; car le Christ même n'est pas arrivé jusque-là, lui qui fut rejeté ainsi que sa doctrine. » Cette autorité, maître Albert la méritait, n'en déplaise à Bacon. Et sa renommée s'étendit, amplifiée encore, jusqu'au XVII[e] siècle. On la déforma, il est vrai, à cette époque, et la légende s'empara de lui à l'égal de l'histoire. Elle ne cessera d'ajouter à ses trouvailles et à ses écrits d'alchimie ou d'astronomie. Son œuvre authentique suffit à sa gloire; elle demeure heureusement; surtout en ce qui concerne son apport, irremplaçable, à la pensée chrétienne et à la philosophie du monde.

Et cependant maître Albert s'est vu, sur ce terrain, dépasser et par le fait même un peu éclipser, par celui qui fut son disciple à Paris et à Cologne, Thomas d'Aquin. Les mugissements du grand bœuf muet de Sicile à qui Albert avait donné sa première provende, retentirent en effet dans le monde entier, suivant l'annonce prophétique de son maître.

Tout comme celui-ci, Thomas fut une autorité de son vivant. J'allais dire une autorité incontestée. Aprement discutée, au contraire, tant parurent hardies ses positions aux tenants des doctrines traditionnelles, et audacieuses ses tentatives. Si quelqu'un sut penser dangereusement, ce fut bien lui; mais toujours dans l'orthodoxie la plus parfaite et la soumission la plus totale à la doctrine révélée, d'une part, comme à l'expérience et aux données certaines de la raison. Il réussit l'œuvre capitale à laquelle, depuis le début du siècle, à travers mille difficultés s'essayaient les esprits les plus clairvoyants : résoudre le problème d'Aristote : non par son excommunication ou son exclusion brutale, chose d'ailleurs impossible; ni par le dépeçage ou le démarquage d'une pensée trop forte et trop cohérente pour se prêter à semblable traitement; mais par un rapprochement, une réconciliation de l'effort humain poussé si haut par le Stagyrite et de la lumière dont l'Église de son côté était dépositaire.

Il ne veut pas ne voir, dans la pensée païenne, que ses oppositions au christianisme. Il peut y avoir une sagesse qui, sans

être révélée, vienne de Dieu cependant puisqu'il est l'auteur de la nature et de la raison. Tout ce qu'il y a de bon et de vrai, est digne d'être recueilli, et doit pouvoir entrer dans une vaste synthèse où la foi soit respectée, mais où l'ordre rationnel aussi s'épanouisse loyalement.

Cette synthèse, ce fut la gloire de saint Thomas de l'avoir tentée, et d'avoir abouti. Une seconde invasion arabe menaçait alors de déferler sur l'Église, mettant en péril la foi de ses enfants (on le vit bien par les crises averroïstes où se débattit la Faculté des arts en ces mêmes années) ou risquant d'amener la rupture entre la foi et la raison. Thomas d'Aquin, avec un profond respect pour l'une et l'autre, fut l'artisan prestigieux de l'union. Ses contemporains, les maîtres et les étudiants surtout de la Faculté voisine, lui en surent un gré extrême. Il n'est que de lire la lettre qu'au lendemain de sa mort, ils adressèrent au Chapitre général de l'ordre des Frères Prêcheurs pour comprendre en quelle vénération ils le tenaient. Il était pour eux « l'étoile du matin qui annonce la lumière du siècle », ou mieux le « luminare majus » dont parle la Genèse, le soleil qui préside au jour. La nature, ajoutent-ils, en empruntant une parole des anciens philosophes, celle même qu'on avait appliquée à Aristote, semblait l'avoir produit exprès pour dévoiler ses secrets. On ne peut que déplorer comment, par sa mort, l'éclat d'une telle lumière a disparu de l'Église. Ils demandaient, en terminant, que les restes du saint pussent reposer à Paris parce qu'il serait tout à fait déplacé et peu convenable que sa dépouille fût ensevelie et gardée ailleurs que dans la ville qui, l'ayant autrefois élevé, cultivé et conservé, avait ensuite reçu ses incomparables enseignements et acquis par lui une si indicible renommée.

C'est toute la lettre qu'il faudrait citer ici; et d'autres témoignages encore; et des jugements autorisés sur la personne et l'œuvre.

Hélas !

Comment prétendre, en quelques instants rapides, évoquer une physionomie, résumer une activité et formuler un éloge de personnages tels que Thomas ou Albert ou ceux qui doivent venir encore ? C'est une impossible gageure. Et ce serait presque un outrage à leur mémoire que de continuer ainsi.

Qu'il soit permis plutôt, en nous en tenant à quelques dates caractéristiques, de rappeler simplement à leur occasion, et sans aucune prétention, les grands maîtres dont chacun mériterait une longue et passionnante étude.

Soit alors, pour commencer, l'année 1231, avec l'entrée

d'Alexandre de Halès chez les Frères Mineurs. « Il fut homme de bien, dit à son propos Roger Bacon; riche, archidiacre, et maître en théologie. Aussi quand il entra chez les Mineurs, il se fit beaucoup de bruit, non seulement pour ce qu'il y avait à louer en lui, mais parce que l'ordre des Mineurs était nouveau et négligé à cette époque. Il édifia donc le monde, et rehaussa ses confrères. Ils le portèrent alors aux nues, mirent sous son autorité toutes les études, et lui attribuèrent cette grande Somme qu'un cheval suffirait à peine à porter; et qui n'est même pas de lui. On la mit sous son nom, à cause du grand respect dont il était entouré et on l'appela la Somme de frère Alexandre ». La notice ainsi amorcée se termine, il est vrai, chez Bacon en diatribe; mais en cela elle manque d'équité. Sans doute Alexandre de Halès était moins expert que lui en sciences naturelles; mais sa Somme, dans la partie qui est authentiquement sienne, est une œuvre considérable. Son influence fut profonde. A l'heure où Bacon le dénigrait, saint Bonaventure déclarait qu'il était le père et le maître des Mineurs, et que toute leur théologie procédait de lui.

1240-1260 : les vingt années sur lesquelles s'échelonne l'œuvre encyclopédique d'Albert le Grand. Elle est amorcée à Paris où il étudie, puis enseigne, de 1242 à 1248; elle se continue en Allemagne, à Cologne surtout.

Février 1257 vit l'élection de saint Bonaventure comme Ministre général de l'ordre des Mineurs. Grande et pure figure aussi que celle-là. Quand il se trouve ainsi préposé à tout l'ordre franciscain, il n'a que trente-six ans. Depuis 1248 il enseigne à Paris, comme bachelier, puis comme maître. Il groupe autour de sa chaire des auditoires considérables; il dépense une activité incroyable, comme prédicateur, comme écrivain, bientôt comme réformateur ou promoteur de vie religieuse. Son œuvre théologique ne comporte pas moins de neuf grands volumes in-folio dans la dernière édition critique de Quaracchi. Dans l'explication du monde qu'à son tour, comme tous les grands auteurs de cette époque il a tentée, il a assigné à son effort comme objet essentiel, la découverte et la libération du divin qu'implique la nature. Avec une logique minutieuse et dont les exigences ne seront jamais dépassées, son œuvre développe sous nos yeux la philosophie complète de ce surnaturel hors duquel la nature et l'homme demeureront des énigmes indéchiffrables; et c'est le titre de gloire qui ne lui sera point enlevé. Dans cette philosophie si puissante et si complexe (j'emprunte tous ces jugements à M. Gilson) la science se nourrit de la charité qu'elle éclaire. Paris ne détruit

pas Assise, et Assise ne ruine pas Paris. Si c'est bien à l'Université de Paris qu'il doit sa science, c'est à l'âme de saint François qu'il a demandé son inspiration. « La doctrine de saint Bonaventure marque donc à nos yeux le point culminant de la mystique spéculative et constitue la synthèse la plus vigoureuse qu'elle ait jamais réalisée. »

1266-1268 : ce sont les dates de l'*Opus majus* de Roger Bacon, son grand ouvrage. Autre esprit que celui-là; différent du tout au tout de ceux qu'on vient de dire. Combien intéressant, malgré ses âpretés ; combien moderne dans sa conception de la science et de la recherche expérimentale. Perpétuel incompris, de son vivant; perpétuel mécontent aussi. Il a trouvé grâce, il est même parfois le seul à l'avoir trouvé, auprès des hommes du XIX^e siècle, et Renan l'appellera le prince de la pensée du Moyen Age. La légende a agrandi peut-être ses proportions véritables; l'étude plus exacte de ses œuvres oblige à atténuer les éloges qu'il s'est décernés lui-même. Il n'en reste pas moins un personnage de premier plan, à la personnalité extrêmement accusée, à la pensée et à la méthode vigoureuses et aux anticipations prophétiques. A quoi n'a-t-il pas touché ? Philologie et linguistique : sa grammaire grecque est une des plus complètes de son temps, et il a composé aussi une grammaire hébraïque. Critique textuelle; optique; mathématiques; astronomie, alchimie, philosophie, théologie, Écriture sainte. On trouve toutes ces disciplines abordées par lui. Certains de ses discours semblent annoncer Descartes, et ses idées en matière de pédagogie suggèrent parfois Montaigne. Oxford sans aucun doute pouvait l'envier à Paris.

1256-59; 1269-72. C'est saint Thomas et son double enseignement parisien qu'évoquent ces dates. Elles encadrent rigoureusement celles qu'on vient de dire; elles rejoignent celles de saint Bonaventure; celles d'Albert le Grand aussi. Ce simple rapprochement doit suffire à faire entrevoir l'extraordinaire vitalité de ce temps.

1287. Autre scène et autre personnage. En cette année se tient à Florence le Chapitre général des Ermites de saint Augustin. Il décrète que dorénavant tous les lecteurs de l'Ordre et toutes les maisons d'étude n'enseigneront plus que la doctrine de frère Gilles de Rome. Celui dont on canonise ainsi la pensée, est encore vivant; en pleine forme. Il enseigne alors à Paris; depuis deux ans; il continuera jusqu'en 1291. Il a eu maille à partir avec l'évêque et l'Université. Mais peu importe. Il a connu saint Thomas et adopté ses thèses. Avant d'être bachelier en théologie, il a déjà à son actif une dizaine de trai-

tés, des plus subtils et des plus personnels. Quand il mourra, leur chiffre atteindra, et dépassera même, 66. Lui aussi est un chef d'école; et Luther, dans ses premières années de vie monastique, s'inspirera de ses thèses et des commentaires de ses disciples.

8 novembre 1308. C'est, à Cologne, la mort de Duns Scot, le dernier nom que nous citerons dans cette course à travers les très grands.

Scot, c'est le Docteur Subtil; c'est le défenseur de l'Immaculée Conception; c'est le penseur personnel, raffiné, qui marque déjà comme le tournant vers la dernière époque de la scolastique. On l'a opposé parfois à Thomas d'Aquin comme Kant à Leibniz, le critique au dogmatique. Sa théologie a-t-on pu dire, ressemble à un essai de phénoménologie non de la conscience humaine, mais de l'Absolu.

Il n'a guère dépassé la quarantaine quand il enseigne à Paris. Il meurt à quarante-trois ans. Il n'y a pas un siècle encore qu'Alexandre de Halès est entré chez les Mineurs.

III.

Il est impardonnable, je ne le sens que trop, de traiter aussi cavalièrement de pareilles sommités. Mais l'on se trouve, dans les limites étroites d'une conférence, écrasé et débordé par son sujet.

Peut-être, après tout, n'est-il pas mauvais qu'il en soit ainsi, si l'on doit voir s'en dégager en plus vive lumière cette situation unique dans laquelle s'est trouvée au premier siècle de son existence la Faculté de théologie de Paris.

Avec un nombre aussi considérable de maîtres de telle valeur, comment ne se fût-elle pas imposée au monde de la pensée ? Ses docteurs lui impriment un élan et lui assurent un rayonnement irrésistibles. Comment s'étonner des foules qui se pressent autour de leurs chaires ?

Comment s'étonner aussi de l'émulation que, fatalement, ils provoquent ? Et je pense en particulier au sursaut d'indignation et de jalousie d'abord, puis de loyale et féconde concurrence, des maîtres séculiers. Car, on l'a remarqué sans doute, tous les noms évoqués sont ceux de religieux, Dominicains, Franciscains ou Augustins. Devant eux les séculiers n'existent pas. « Depuis quarante ans, écrira Bacon en 1271, ils ont négligé l'étude de la théologie et de la philosophie, accaparés qu'ils sont par la poursuite du plaisir, des richesses et des honneurs. Ils n'ont pas composé un seul traité de théologie,

et se contentent d'utiliser en tout les travaux des Dominicains ou des Franciscains. » Comme souvent Bacon outre sa critique. De grands noms se sont imposés dans les rangs des maîtres séculiers : un Prévostin, au début du siècle, un Guillaume d'Auxerre, un Philippe le Chancelier, un Guillaume d'Auvergne font belle figure dans l'histoire de la théologie. Mais il y eut incontestablement ensuite une période de défaillance et d'atonie; et les polémiques contre les Ordres Mendiants ont pris le pas sur la recherche désintéressée de la vérité. L'exemple des grands maîtres, toutefois, provoque un ressaut d'énergie; des hommes comme Henri de Gand ou Godefroid de Fontaines, pour ne citer que ces deux noms, sauvent l'honneur de la corporation.

Et c'est ainsi que l'on assiste, à travers tout le siècle, à une montée continue de la Faculté de théologie et une vitalité croissante.

Elle ne possédait, officiellement, que huit chaires reconnues par ses premiers statuts, en 1207. Le nombre est monté à douze, cinquante ans plus tard. On en compte vingt, dès avant 1300, dont onze réservées aux maîtres séculiers. Les titulaires ne nous en sont pas tous parfaitement connus, c'est trop évident; et cependant, dans le répertoire qui en a été tenté, on a pu relever pour les cent premières années d'existence de la Faculté de théologie jusqu'à 305 noms de maîtres qui, plus ou moins longuement, enseignèrent à Paris.

Leur activité littéraire, pour un certain nombre d'entre eux surtout, est déconcertante. On a fait allusion plus haut aux écrits de Gilles de Rome ou à ceux de saint Bonaventure. L'édition Jammy des œuvres d'Albert le Grand comporte 21 volumes grand in-folio; l'édition Vivès de saint Thomas, en a 32; celle de Scot 26. Et quelques sondages exécutés laissent entrevoir que pour ce seul XIII^e siècle et cette seule Faculté de théologie, l'édition complète des écrits, si jamais on l'entreprenait, rejoindrait vite, si même elle ne la dépassait pas, comme dimensions et nombre de volumes l'imposante Patrologie latine de Migne.

*
* *

Gardons-nous cependant de terminer par des chiffres.

Le vrai problème qui se pose dans l'histoire de l'Université de Paris et de son rayonnement, est un problème de qualité et de valeur.

Ce ne sont pas les désirs romains, ni les privilèges conférés

par la Curie qui ont assuré la gloire de Paris et son incontestable attirance. Ils y ont aidé peut-être pour leur part; ils ont souligné surtout un état de fait dont Rome ne pouvait que se féliciter. C'est l'Université elle-même qui par sa valeur propre a conquis cette primauté intellectuelle et cette influence mondiale.

Soyons plus justes. C'est sa Faculté de théologie qui en tout premier lieu les lui a assurées, entraînant dans son sillage ou dans son ascension les Facultés voisines, et les faisant bénéficier ainsi de la réputation qu'elle s'acquérait de préférence à Oxford, Bologne, Montpellier ou Salamanque.

Soyons plus précis encore. Sans les grands maîtres dont la présence heureuse, nous pouvons dire providentielle, la porta d'un bond à son apogée, elle ne se fût jamais imposée à l'admiration, mêlée tout à la fois d'amour et de respect, du monde chrétien. Les crises pourront venir ensuite; les années difficiles ou ternes; puis les reprises brillantes. Dès l'abord la partie est gagnée.

Rome a encore la papauté. L'Allemagne a perdu l'Empire. Paris garde son Université. Puisse celle-ci ne jamais renier ses origines, ne pas oublier les maîtres dont, à son insu peut-être, les reflets l'auréolent encore.

P. GLORIEUX,
doyen de la Faculté de théologie
de Lille.

CROYANCES POPULAIRES ET MÉDECINE SUPRANATURELLE EN EURE-ET-LOIR AU XIX[e] SIÈCLE

Limites, sources et objet de ce travail.

I. Forces de la nature. — Pierres. — Arbres. — Feu de Saint-Jean. — Fontaines. — Saint Jean-Pierre-Fixte.

II. Les Saints guérisseurs. — Chacun est spécialisé : « le mal du saint ». — Saints maléficients. — Onomatopées. — La « maîtresse place ». — Dédoublement de personnalité. — Le saint dans sa statue. — On vient pour lui, non pour Dieu. — Culte collectif : les Pèlerinages. — Saint Évroult; saint Maur; saint Gourgon. — Le « bâton » du saint. — Les saints de Chartres. — Les pèlerinages et le clergé. — Culte individuel : la « voyageuse ». — Les médecins et le clergé.

III. Les Hommes guérisseurs. — Médecine populaire. — Rebouteux. — « Panseux de secrets ». — Recueils et formules de secrets. — Caractère magique des procédés. — Marcous. — Devins; somnambules ; « rêveux ».

IV. Sorciers. — Mentalité de primitifs. — Sorciers du Perche. — Le « grimoire ». — Sorciers charlatans. — Le sorcier et le diable. — Possession diabolique ? — Idée populaire du prêtre-sorcier. — Malheurs attribués au prêtre. — Liturgie suspecte. — Imprudences en chaire. — Conférences ecclésiastiques. — Ensorceleur et ensorcelé.

Conclusion.

Limites, sources et objet de ce travail. — Le présent article est dans la ligne de ceux qui ont paru ici même, en 1939, sur *la Pratique des sacrements et des observances,* et, en 1942, sur *l'Assistance aux offices* dans le diocèse de Chartres, sous l'épiscopat de Mgr Clausel de Montals[1]. Il y a toutefois une limitation de temps moins rigoureuse, car on peut sans crainte attribuer à tout le XIX[e] siècle des idées et des pratiques populaires qui le remplissent et le débordent largement. D'autre

1. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XXV (1939), p. 316; t. XXVIII (1942), p. 196.

part, le mélange du profane et du sacré fait que je les attribue à l'Eure-et-Loir plutôt qu'au diocèse de Chartres. Je n'ignore pas qu'on les retrouve plus ou moins dans toute la France et ailleurs; mais j'apporte ma contribution à une enquête plus vaste qui se poursuit. Je ne m'en ferai pas, d'ailleurs, un mérite personnel, car j'ai puisé principalement dans les ouvrages, il est vrai peu connus, de nos folkloristes chartrains au dernier siècle, Lecocq, Morin, Chapiseau : tous trois enfants du pays, qui paraissent loyaux et bien documentés. Je dois aussi beaucoup au *Glaneur d'Eure-et-Loir,* très hostile à la religion comme Morin, mais comme lui très précieux; et quelque peu au *Journal de Chartres.* La collection de ces deux journaux a malheureusement disparu dans l'incendie de la Bibliothèque chartraine en 1944 : c'est une perte irréparable pour l'histoire locale. Je citerai encore *la Voix de Notre-Dame de Chartres,* organe de la vie diocésaine depuis 1857, et le *Manuel des pèlerinages* publié en 1937 par l'abbé Gouin, curé de Soizé.

J'ai noté au passage quelques références moins importantes. J'ai fait appel enfin, dans une certaine mesure, à mes souvenirs personnels d'ancien curé de campagne soit dans le Drouais (région de Dreux), soit dans le Perche (région de Nogent-le-Rotrou). J'aurais pu, de ce côté, m'étendre bien davantage; mais j'ai voulu me borner, en principe, au XIX^e^ siècle.

Ces deux expressions accolées : « Croyances populaires et Médecine supranaturelle », offrent tout un aspect de la vie religieuse paysanne au siècle dernier, en marge des doctrines, des rites et des dévotions officielles de l'Église; un ensemble de croyances, de pratiques et de préjugés traditionnels transmis d'une génération à l'autre : mélange singulier de religion et de superstition, d'ignorance et de foi, aussi inséparables que le lierre et la muraille où il s'est incrusté; au total, un état d'esprit en rapport avec la vie dure et matérielle du campagnard, sans cesse aux prises avec les forces redoutables de la nature et qui cherche à les dominer; état d'esprit chargé d'hérédité obscure et lointaine, bien modifié en apparence depuis les progrès de l'instruction, mais encore assez vivace dans cette partie de l'Eure-et-Loir qu'on nomme le Perche, et peut-être, aux yeux d'un observateur attentif, moins disparu qu'on ne croirait dans la Beauce elle-même, pour la région de Chartres et de Châteaudun[2].

2. Félix CHAPISEAU, *le Folk-Lore de la Beauce et du Perche* (Paris, 1902), t. I, p. 54.

Le mot « supranaturel » n'a ici qu'un sens approximatif pour désigner ce qui sort de l'ordre naturel connu, ce qui suppose une intervention rituelle et réputée efficace des forces de la nature, des saints, des hommes doués d'un mystérieux pouvoir soit d'infliger, soit d'écarter ou de guérir les maux qui menacent le paysan dans son corps, dans ses biens ou dans ses animaux.

I. — FORCES DE LA NATURE.

Pierres. — Il y a en Eure-et-Loir (il y avait surtout, car beaucoup ont été détruits) de nombreux monuments préhistoriques : menhirs, dolmens, quelques cromlechs, qui inspiraient aux paysans un sentiment de crainte. Plusieurs étaient l'objet de rites clandestins, dont l'essentiel était le contact du corps humain avec la pierre sacrée : tel le menhir de Gallardon, où jeunes filles et jeunes femmes se rendaient le soir pour obtenir qui le mariage qui la fécondité. A Villars, on remarque un amas de grosses pierres autour duquel on faisait circuler les chevaux atteints de tranchées. Il y a quarante ans encore, un marchand ambulant ne manquait jamais d'y conduire son cheval[3].

Arbres. — L'énorme chêne de la Loupe, que l'on prétend vieux de quinze siècles, a-t-il été l'objet d'un culte ? On n'en sait rien. Près de Frazé, jusque vers 1850, un houx fut le but d'un pèlerinage pour la guérison de certains maux : on attachait des rubans à ses branches. De même aux branches du tremble, pour guérir la fièvre, qui fait trembler[4].

Feu. — Le Feu de Saint-Jean, au solstice d'été, se rattache originairement au culte païen du soleil; l'Église l'a christianisé, comme les arbres, les pierres et les fontaines.

En Beauce et dans le Perche, le 23 juin, on dressait sur la place une haute branche d'un arbre résineux, ornée de rubans et entourée d'un tas de feuilles vertes. A la nuit tombante, le curé venait en procession allumer et bénir le feu. On amenait les bestiaux, et on leur mettait un instant la tête au-dessus de l'épaisse fumée; beaucoup de gens faisaient de même ou sautaient par-dessus le foyer demi-éteint : précaution salutaire contre les maladies et les sorts. La flamme tombée, cha-

3. A.-L. Lecocq, *les Sorciers de la Beauce* (Chartres, 1862), p. 26. — Chapiseau, *le Folk-Lore de la Beauce et du Perche*, t. I, p. 78 et suiv. — *Les Annales vovéennes* (mensuelles, Voves), juillet 1946, p. 75.

4. A.-S. Miron (pseud. de Morin), *le Prêtre et le sorcier. Statistique de la superstition* (Paris, 1872), p. 9. — Chapiseau, *le Folk-Lore de la Beauce* ..., t. I, p. 96 et suiv.

cun emportait un tison chez soi, pour se garder pendant un an de l'incendie et de la foudre. Dans les fermes écartées du Perche, le « maître » allumait un petit feu appelé marolle, et on suivait le même cérémonial, sauf la bénédiction[5].

Ce vieil usage, à peu près oublié, reprend de nos jours quelque faveur.

Eau. — Les fontaines sacrées, objet d'un pèlerinage, étaient nombreuses en Eure-et-Loir au siècle dernier. Chapiseau en cite une quarantaine; mais il omet celles de Voves, Anet, la Saucelle, etc. Généralement, on avait construit près d'elles ou une chapelle ou un de ces petits oratoires appelés mariettes, qu'on trouve surtout dans le Perche. Leur vertu commune était de guérir des fièvres; mais quelques-unes avaient une propriété particulière. On allait à Saint-Éman contre les fluxions de poitrine et contre le mal de ce saint, ou enflure des enfants; à La Ferté-Villeneuil contre le mal de dents; à Chuisnes contre la gale; à Auneau contre la paralysie, la goutte, l'épilepsie; à La Bazoche-Gouet contre les maux d'yeux; à Champrond-en-Gâtine pour obtenir la pluie; etc.[6].

Saint-Jean-Pierre-Fixte.— Ce tout petit village, près de Nogent-le-Rotrou, fut certainement un des lieux sacrés du paganisme. Par son nom, sa fontaine, la date du pèlerinage, il semble rappeler à la fois le culte de la pierre, de la lumière et de l'eau.

Chaque année, la veille de la Saint-Jean, *avant le soleil levé*, la foule s'y pressait de l'Orne et de l'Eure-et-Loir. Le sacristain vendait à son profit l'eau de la fontaine, qui restait un an sans se corrompre, mais n'était jamais si efficace que ce jour-là. C'était un remède universel. Les uns se versaient une cruche d'eau dans le cou; d'autres mettaient à nu et mouillaient la partie malade, aussi bien les femmes que les hommes, sans souci des quolibets et des questions scabreuses. Si tout le corps était malade, ils revêtaient en public une chemise trempée. « J'ai vu, dit Morin, des femmes, des jeunes filles se soumettre à ce traitement », à l'abri dérisoire d'une haie ou de commères en demi-cercle[7].

5. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir* (1830-1851, hebdom.), 30 oct. 1845. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 28. — Chapiseau, *le Folk-Lore de la Beauce*, t. I, p. 318-320.

6. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 13 avril 1845. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 28 et suiv. — Chapiseau, *le Folk-Lore ...*, t. I, p. 52 à 76, *passim*.

7. Morin, *Affaire de la Vipère noire et de la Fontaine miraculeuse du bon Saint-Jean de Pierre-Fixte*. Compte rendu (Chartres, 1844). — *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 13 juin, 4, 9 et 18 juillet, 19 sept., 28 nov. 1844.

Enfin, on y faisait « aller ou venir », autrement dit vivre ou mourir, les petits enfants au maillot. Dans le Perche, les nourrissons de Paris ou de l'Assistance ont toujours été nombreux. Vu les conditions d'hygiène et de nourriture généralement déplorables, beaucoup de ces enfants et de ceux du pays étaient souffreteux, atteints sur tout le corps de gourme ou d'autres affections. Des mères, des nourrices plongeaient leurs bébés tout nus dans l'eau glacée de la fontaine, persuadées qu'ils devaient guérir, et que s'ils mouraient malgré tout, c'est qu'ils n'étaient pas nés viables : on devine le résultat.

En 1834, le docteur Robbe, de Nogent-le-Rotrou, dans un article du *Glaneur* sur les superstitions du Perche, signala ces pratiques meurtrières. En 1844, l'avocat Morin et le docteur Lepecq, médecin des nourrissons de l'Assistance, obtinrent du sous-préfet de Nogent un arrêté interdisant de baigner les enfants ou de verser de l'eau sur eux le 23 juin. Rien n'y fit, et tout se passa comme d'habitude, malgré la présence des gendarmes qui probablement y croyaient eux-mêmes : on immergea les enfants; des jeunes filles endossèrent une chemise mouillée; le sacristain vendit beaucoup d'eau et de cierges; et le curé, qui venait de mettre ou de laisser mettre l'inscription : « Fontaine miraculeuse », passa la moitié de la nuit à dire des évangiles sur les pèlerins agenouillés. Il fallut attendre 1848, où M. Morin, devenu sous-commissaire puis sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, prit des mesures efficaces pour empêcher l'immersion des enfants[8].

Au reste, cette pratique barbare n'était pas en honneur à Saint-Jean-Pierre-Fixte seulement. On faisait de même à Saint-Germain-la-Truite, près d'Anet ; à Saint-Prest, où l'on accourait de tout le département; à Gallardon, à la Bazoche-Gouet, à Ver-lés-Chartres, à Senonches et à Saint-Luperce, pour faire marcher et parler les enfants; à Saint-Éman, où les jeunes filles se revêtaient aussi d'une chemise mouillée qu'elles gardaient pendant neuf jours. Ajoutons qu'à Saint-Denis-des-Puits, on menait au puits du cimetière les animaux mordus par une bête enragée. Le maître d'école jetait sur eux trois seaux d'eau, sans plus de formalités. « Nous devons rendre cette justice à M. le curé de Saint-Denis-des-Puits, écrivait *le Glaneur*, qu'il est loin d'encourager une pareille supers-

8. Morin, *Affaire de la Vipère noire ...*, ci-dessus. — *Le Glaneur ...*, 11 sept. 1834, 13 juin et 4 juillet 1844, 10 avril 1845, 15 juin 1848 (arrêté de Morin, du 5 juin).

tition. Il est en cela bien plus sage que beaucoup de ses confrères[9]. »

II. — LES SAINTS GUÉRISSEURS.

Chacun est spécialisé : le « mal du saint ». — Dans l'esprit du peuple, le culte des saints est en rapport étroit et nécessaire avec des maux dont ils ont le pouvoir de préserver ou de guérir. Il en est qui guérissent tout, comme saint Évroult et saint Gourgon. Mais tous ont une ou plusieurs spécialités, même les saints universels : soit comme protecteurs, soit plus souvent comme guérisseurs.

Les « maux de saints » sont les maladies qui relèvent de tel ou tel saint. Les plus connus, les plus familiers aux pèlerins sont : la peur (mal de saint Gilles); les rhumatismes, la goutte (mal de saint Maur); l'érysipèle ou le mal des ardents (feu de saint Antoine); les convulsions (mal de saint Vrin); les boutons et maux à la figure (mal de saint Laurent); les eczémas, furoncles, pustules, dartres, tumeurs blanches, etc. (mal et fleurs de saint Évroult); les éruptions de boutons (feu de saint Julien); les maladies de la peau (feu de saint Jean)... Il y a là des ressemblances évidentes; et comme le même saint peut guérir de plusieurs maux, la même maladie peut aussi relever de plusieurs saints.

En somme, toute maladie chronique ou apparente est le mal d'un saint, surtout les maux des petits enfants, qui d'ordinaire se passent tout seuls ou n'existeraient pas si les enfants étaient bien soignés. Dès qu'ils ont la coqueluche, la gourme ou rifle, le muguet, dès qu'ils languissent par suite de la négligence ou du laît appauvri de la nourrice, dès que la dentition, la colique ou la malpropreté les fait crier sans arrêt, on les porte ou l'on va pour eux au saint qualifié, qui est parfois un saint apocryphe comme le saint Criard de la Gaudaine. Dans l'opinion de leurs mères nourrices, si saint Criard lui-même n'arrive pas à les faire taire, c'est qu'il n'y a pas de remède.

Quand on a échoué, quand on ne sait pas précisément à quel saint attribuer tel mal, reste la ressource de les invoquer tous, ou du moins, comme à Chartres, ceux qui n'ont ni sta-

9. CHAPISEAU, *le Folk-Lore de la Beauce*, t. I, p. 60 et suiv., 74. — *Le Glaneur ...*, 2 janvier et 6 juin 1845. — A.-L. LECOCQ, *Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes* (Chartres, 1867), p. 263, note 2.

tue ni place déterminée; de là l'expression : « se vouer à tous les saints »[10].

Saints maléficients.— Dans l'opinion d'alors, il y a des saints je ne dirai pas malfaisants, le mot serait trop fort, mais maléficients, c'est-à-dire qui causent les maux auxquels leur nom est attaché, et qui également les guérissent. Tels saint Évroult, saint Antoine, saint Julien, etc. La danse de saint Gui, ou tremblement de tous les membres, est encore un de ces maux infligés et guéris par le même saint. On retrouve cette croyance à propos des sorciers[11].

Onomatopées. — C'est cette lignée connue de saints dont le seul titre à un culte spécial, et parfois même à l'existence, est que leur nom suggère le nom d'une maladie. On sait que sainte Claire était invoquée contre les affections de la vue, saint Gall contre la gale, saint Cloud contre les clous ou furoncles et, ce qui est plus fort, saint Aignan contre la teigne ! Il y avait aussi en Eure-et-Loir des saints de ce genre, d'une authenticité fort douteuse : saint Charbon contre le charbon, pustule maligne assez fréquente en Beauce; saint Riflard contre la rifle ou gourme des enfants; et à la Gaudaine, près de Nogent-le-Rotrou, saint Criard dont je viens de parler, horrible statue de plâtre tenant ses entrailles enroulées qui lui sortent du ventre, et à qui les nourrices apportaient les enfants de toute la région pour les empêcher de crier[12].

« La maîtresse place ». — Quoiqu'il n'y ait pas de hiérarchie entre les saints, il y a tout de même des supériorités. Tous n'ont pas un égal pouvoir, même si leurs spécialités ou si leurs noms sont identiques. Or il importe, quand on a plusieurs saints à prier pour le même mal, de connaître celui dont l'action a le plus de vertu, car il faut terminer par celui-là : c'est la « maîtresse place ». Il y en avait, et peut-être y en a-t-il encore, un certain nombre en Eure-et-Loir.

Dédoublement de personnalité. — Cette sorte de concurrence ou d'inégalité se manifeste encore à propos des saints de même nom honorés en divers endroits. Il ne manque pas de saints Marcous en Eure-et-Loir; mais je doute qu'aucun d'eux

10. Lecocq, *Chroniques* ..., p. 220 et suiv. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 3, 10, 29, et 3e partie, *passim*. — *Le Glaneur* ..., 11 et 25 sept., 23 oct. 1834. — Abbé F. Gouin, *Manuel des pèlerinages* (la Loupe, 1937), p. 23.

11. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 169 et suiv. — Chapiseau, *le Folk-Lore* ..., t. I, p. 107.

12. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 129 et suiv., 163 et suiv.

eût la célébrité de celui de Charray; et peu de saints Gilles rivalisaient avec celui de Soizé, aujourd'hui bien déchu. Les saints les plus fréquentés sont toujours réputés les plus puissants[13].

Lorsque, dans une église, il y a deux statues du même saint, l'on peut aller sans risque à celle que l'on préfère; mais c'est souvent la plus petite, car elle est placée moins haut, et elle se laisse toucher de la main ou appliquer à l'endroit malade.

Il peut se faire, du reste, que des saints de même nom soient regardés comme saints de même famille ou de même fonction, mais réellement distincts. Morin croit qu'il en est ainsi du grand et du petit saint Maur, à Auneau, et peut-être a-t-il raison[14]. Des confrères m'ont parlé du « petit saint », près d'Arrou, qui paraît être dans ce cas. La Sainte Vierge, pas plus que d'autres, n'échappe à ce dédoublement. A Bérou-la-Mulotière, dans le Drouais, il y avait un pèlerinage à Notre-Dame de Pitié, le vendredi de la Passion, et un autre de même vocable à Revercourt, village assez proche, qui était la « maîtresse place ». Vers 1890, à la Notre-Dame de Bérou, un prédicateur ayant fait ressortir qu'ici ou là nous honorons toujours la même Sainte Vierge, Mère du Rédempteur, deux femmes, à la sortie, se dirent l'une à l'autre : « Avez-vous entendu cet imbécile qui prétend que c'est partout la même Notre-Dame ? comme si on ne savait pas qu'ici c'est la fille, et qu'à Revercourt c'est la mère[14*] ! » — Allez changer une telle mentalité !

Le saint dans sa statue. — Tout donne à penser que pour la plupart de ses dévots, à cette époque du moins, le saint est un être à la fois mystérieux et familier, immobile et actif, localisé dans sa niche et dans sa chapelle, incorporé à sa statue. Un guérisseur et non un intercesseur, qui a son pouvoir propre comme il a sa spécialité, et que l'on va trouver chez lui comme on va au rebouteur ou au médecin; et on ne lui demande, naturellement, que des biens temporels.

Le saint historique, le saint glorifié au ciel, on n'y pense pas. Ce qui importe, c'est la statue, celle qu'on a coutume de voir et qu'il serait imprudent de déplacer, de changer, même de rajeunir. On le vit à Mignières, en 1867, avec les « Trois bonnes Maries », toutes vermoulues; à Soizé après 1830, avec le saint Gilles des Châtaigniers transféré à la paroisse, et qui pis est, repeint d'une couleur différente. Renan mentionne un

13. Gouin, *Manuel des pèlerinages*, p. 168 et suiv.
14. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 156 et suiv.
14*. Témoignage de ma vieille servante, qui entendit le propos.

fait semblable dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (p. 9)[15].

On vient pour le saint, non pour Dieu. — Dans son *Folklore du Cambrésis et du Hainaut*, M. Van Gennep a mis en lumière une distinction capitale entre le culte populaire des saints et le culte officiel que leur rend l'Église[16]; cette distinction est vraie pour la Beauce et le Perche au siècle dernier. On vient de tous les environs, quelquefois de fort loin, honorer le saint dans sa localité, selon des rites traditionnels qui se mêlent curieusement à ceux de l'Église et ont plus d'importance aux yeux des pèlerins, car c'est d'eux, et d'eux seuls, que la guérison dépend.

Le « voyageur », homme ou femme, qui vient en pèlerinage à un saint, que ce soit pour lui ou pour d'autres, ne s'inquiète aucunement de l'office. Le prêtre n'est là qu'un bénisseur et un réciteur d'évangiles, payé pour sa besogne; la messe, un accessoire qui ne compte pas devant l'essentiel. Voici des faits qui le prouvent; si les réparties sont les mêmes, les personnes et les lieux diffèrent.

On lit dans *la Voix de Notre-Dame de Chartres*, organe religieux du diocèse, en 1868 : « Un certain homme faisait... un « voyage » à un bon saint.... Il se tenait agenouillé au pied de la statue vénérée, ne prenant aucune part au saint sacrifice.... Le moment solennel de l'Élévation arrive... tous les fronts s'inclinent, et un pieux fidèle, se penchant vers le bonhomme, lui dit à voix basse : « Faites donc attention, vous « tournez le dos au bon Dieu. — Je ne suis pas là pour lui », répond d'un ton brusque l'étrange pèlerin; et sans se déranger, il continue ses invocations et ses prières[17]. »

L'avocat Morin, enquêteur malin et diligent, souvent renseigné par le clergé, raconte en 1872 un fait analogue relatif à Notre-Dame du Pilier, la célèbre Madone de Chartres :

« Un jour de fête, on faisait autour de l'église la procession du Saint-Sacrement. Le prêtre qui faisait l'office de maître des cérémonies (et c'est lui qui m'a raconté le fait) voit une vieille femme agenouillée devant le saint pilier et absorbée par l'oraison; il l'invite à se ranger pour laisser la place libre. La femme ne bouge pas. Le prêtre insiste et lui dit : « Allons, « retirez-vous; ne voyez-vous pas approcher le bon Dieu ? —

15. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 27 nov. 1834. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 115. — Chapiseau, *le Folk-Lore ...*, t. I, p. 109 et suiv. — Gouin, *Manuel des pèlerinages*, p. 165-168.

16. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 60.

17. *La Voix de Notre-Dame de Chartres, Supplém.*, juin 1868, p. 50.

« Eh ! répond-elle en grognant, ce n'est pas pour *lui* que je « suis venue ici, c'est pour *elle* (montrant la Vierge)[17*]. »

Voici maintenant deux traits que je tiens d'original; mais je laisse aux répliques toute la saveur du patois chartrain. M. Durand, mort aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, étant vicaire à Saint-Pierre de Chartres vers 1885, vit une « voyageuse » qui allait de statue en statue pendant la messe. L'Élévation vint à sonner : « Arrêtez, lui dit-il, Notre-Seigneur est sur l'autel. — C'est point pour li que j'venons », répondit-elle . Un autre prêtre encore vivant, et que pour cette raison je ne nomme pas, voyant au pèlerinage de Saint-Maur un villageois accomplir ses rites, indifférent à la Consécration : « Le bon Dieu de la messe est là », lui dit-il, employant une expression locale. — J'viens point pou'l'bon Dieu, répliqua l'homme, j'viens pou'l'bon saint Mau'. »

Culte collectif : les pèlerinages. — Nombreux et fréquentés étaient les pèlerinages au pays chartrain, doublés souvent d'une fête foraine ou assemblée. On venait à la Chapelle-Royale, pour la Saint-Julien, de dix lieues à la ronde. Des milliers de personnes accouraient à Saint-Gratien de Coulombs, à Saint-Marcou de Charray ou de Moulhard, à Sainte-Anne de Fontaine-Simon, etc. Beaucoup venaient à jeun et avant le soleil levé : ce culte du soleil, qu'on retrouve en tout et partout, n'a rien de commun avec l'*O Oriens* de la liturgie; c'est bien plutôt une survivance païenne.

A la Saint-Gilles de Souancé, ou à celle de Soizé, le 1er septembre, cinq ou six prêtres au moins disaient des évangiles toute la journée. Il en fallait une douzaine aux deux fêtes de saint Lubin à Chassant, le 11 mars et le 15 septembre, pour réciter des évangiles depuis le grand matin jusqu'à midi. Saint Blaise avait son culte en plusieurs paroisses à des titres divers, principalement contre les maux de gorge; celui de Corancez était indiqué pour les enfants; celui ou ceux de Pézy, Meslay-le-Grenet, Friaize, pour les bestiaux. Dans cette paroisse de Friaize, vers 1850, toutes les communes avoisinantes offraient au saint le beurre fait avec le premier lait des génisses; chaque dimanche, ce beurre était vendu aux enchères, et le produit employé à faire dire des messes dans le cours de l'année pour la conservation du bétail. C'est un des rares cas où j'aie trouvé l'intercession associée au culte des saints. On faisait de même à Happonvilliers; mais de plus, le jour de la fête, la statue de saint Blaise était ornée de lau-

17*, Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 55.

rier dont chacun détachait une feuille pour la mettre dans l'eau des bêtes comme un préservatif universel[18].

Saint Évroult ; saint Maur ; saint Gourgon. — Une carte de nos pèlerinages au XIXe siècle montrerait le diocèse entier constellé d'étoiles de diverses grandeurs, représentant des lieux de culte plus ou moins visités. Donnons une idée de quelques-uns.

Le dimanche d'avant l'Ascension, des milliers de pèlerins viennent de fort loin à Pré-Saint-Évroult invoquer le saint de ce nom. Ce pèlerinage est fort ancien; et comme on dit dans le Perche, c'est une des « maîtresses places » de la région. L'on vient même de Blois et de Tours, en chars à bancs; et dès le matin, plus de deux cents voitures encombrent le pays; beaucoup de pèlerins sont à jeun. Les curés voisins suppriment ce jour-là la messe paroissiale où ils n'auraient eu personne; tout le monde est à Saint-Évroult. Il y a des messes toute la matinée et des évangiles toute la journée. Ce saint est un de ceux qui donnent le mal et qui l'ôtent, et un saint presque universel dont le « mal » et les « fleurs » comprennent les maladies les plus diverses[19].

A Auneau, la fête du 24 juin ne concerne nullement saint Jean-Baptiste, mais « le bon saint Mau' ». Elle commence dès la veille : plus de six mille personnes, isolées ou en groupes, s'empressent à la chapelle de Saint-Remy, beaucoup trop petite pour les contenir; chacun s'efforce d'y pénétrer. Il y a là deux statues, une grande et une petite : on va prier à celle de son choix, et on la touche à l'endroit du mal dont on souffre. La petite surtout est enlevée de vive force, couverte de baisers, appliquée aux endroits malades. D'innombrables cierges sont allumés; neuf ou dix prêtres récitent sans relâche des évangiles et ne peuvent contenter tout le monde; le cantique à saint Maur retentit partout et sur tous les tons; c'est une presse, une cohue parmi laquelle on chante les vêpres comme on peut.

A six heures et demie, la procession s'ébranle vers l'église d'Auneau qui est à deux kilomètres. Le cantique reprend : il

18. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 27 nov. 1834. — A.-L. Lecocq, *Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes*, p. 224, 232. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, 3e partie : *Statistique*, aux mots *Friaize* et *Happonvilliers*. — Gouin, *Manuel des pèlerinages*, p. 165-168.

19. Chapiseau, *le Folk-Lore de la Beauce*, t. I, p. 149.

a quarante-cinq couplets de huit vers, d'une naïveté adorable, qui narrent la vie et les vertus du Saint :

Il couchait sur la dure
Quoiqu'il eût un bon lit,
Draps blancs et couverture,
Et jamais ne s'y mit.

On porte la châsse, vide de ses reliques; la notice avertit qu'elles sont à Saint-Germain-des-Prés. La châsse n'en est pas moins vénérée, ce qui donne matière à réflexion; à grand'peine elle avance, tout le monde veut passer par dessous. De retour à Saint-Remy, la façade est illuminée, et l'on passe la nuit dans le cimetière à chanter, à prier, à causer, à batifoler plus ou moins.

Une certaine année que la pluie tomba, l'on se montra surpris et contrarié : « Comment saint Maur, qui est si puissant, permettait-il un contretemps pareil[20] ? »

A Fontaine-la-Guyon, le 9 septembre, la fête patronale de saint Gourgon (ou Gorgon), à la fois religieuse et foraine, attire une foule immense de pèlerins et de curieux; l'animation est extraordinaire. Le sacristain vend sous le porche des membres de cire, et chacun achète celui qui répond à son mal. On les dépose sous la châsse (vide comme celle d'Auneau), exposée à l'entrée du chœur; de temps en temps le sacristain vient les reprendre et les remet en circulation. Après vêpres, une procession solennelle parcourt le village avec la châsse, sous laquelle passent beaucoup de pèlerins, surtout des mères avec leurs enfants. La confrérie de saint Gourgon est en costume, et l'on vend aux enchères le « bâton » du Saint.

La Saint-Gourgon de la Bazoche-Gouet n'a pas moins de renom et d'éclat[21].

Le « bâton » du saint. — Je viens de le mentionner à propos de saint Gourgon. C'est une des formes les plus curieuses (et non entièrement disparue) de la piété populaire d'autrefois.

Un bâton de procession, surmonté d'un petit dais richement décoré, servait de trône à la statuette du saint patron coloriée ou dorée : le tout garni d'une infinité de rubans. On le mettait en vente chaque année le jour de la fête au profit de l'église, et le curé poussait l'enchère comme un commissaire-priseur, avec force encouragements mêlés de lazzis. L'acqué-

20. *La Voix de N.-D. de Chartres, Supplém.*, juin 1864, p. 42 et suiv. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 156 et suiv.
21. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 149 et suiv.

reur — fût-il étranger à la paroisse, même au diocèse — emportait le bâton chez lui comme un porte-bonheur, et ne le rendait que l'année suivante quand on venait en procession le lui redemander.

En 1873, la paroisse assez chrétienne de Fontaine-la-Guyon s'était laissé enlever le bâton de saint Gourgon par un habitant de Saulnières, paroisse du Drouais située à vingt-six kilomètres environ; et c'est là qu'il fallait le reprendre en grande cérémonie. Au dimanche convenu, on entreprit ce long voyage avec beaucoup de gravité et de religion. Saulnières, dès ce temps-là, n'était pas un pays dévot, les paroisses voisines non plus. Mais quand on vit venir les pèlerins de Fontaine avec la croix et la bannière, et les confrères de saint Gourgon avec leur bourdon sur l'épaule, récitant des prières, chantant des hymnes et des cantiques et marchant en bon ordre, les gens de Saulnières et de Crécy, et même d'une partie de Tréon, se joignirent à eux.

Il y eut d'abord, selon l'usage, un gai repas précédé et suivi de la prière, chez l'homme qui rendait le bâton. Puis le cortège se reforma, saint Gourgon en tête, avec la même gravité religieuse. On chanta vêpres à Saulnières, et complies en montant la côte de Crécy où s'acheva le pèlerinage. Et les paroissiens de Fontaine-la-Guyon, épuisés mais joyeux, rentrèrent à la nuit close à travers les bois, les collines et les hameaux, ramenant le bâton du saint protecteur, et souhaitant peut-être qu'à la vente prochaine il demeurât chez eux.

On ne peut disconvenir que de tels usages eussent quelque chose de pittoresque et de touchant qui s'harmonise bien avec la liturgie. Mais je viens de résumer le récit d'un prêtre : ces récits sont toujours édifiants. Si j'en crois certain laïque, lui aussi contemporain des faits, la remise du bâton s'accompagnait le soir d'une « soûlée » générale avec le vin du cru, offerte par le bâtonnier sortant[22].

Ce n'est pas très grave, après tout. Ce qui m'inquiète plutôt, c'est ce bâton « porte-bonheur » qui, je le crains, était cela et pas autre chose dans l'esprit de nos paysans. Vers 1850, à Saint-Jean-des-Grois, dans l'Orne, près de Nogent-le-Rotrou, un fermier détenteur du bâton de saint Blaise le rendit au curé avant l'échéance, disant qu'il n'en voulait plus, « attendu qu'il avait laissé crever son viau ». C'est ainsi que les anciens vignerons de Villeneuve-Saint-Georges, quand la

22. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 152. — *La Voix de N.-D. de Chartres*, oct. 1873, p. 169.

récolte avait manqué, précipitaient en Seine, après mille outrages, l'effigie de leur saint patron[22*].

Les saints de Chartres. — Outre sa Madone célèbre, la ville chef-lieu comptait bon nombre de saints guérisseurs.

Il y en avait six ou sept sur douze à la chapelle Saint-Julien, dans la petite rue de ce nom. L'église Saint-Pierre était le siège de la confrérie de saint Marcou. L'on amenait les petits enfants à la fontaine des caves de l'église Saint-André, sans doute pour les y plonger tout nus. Saint Brice les faisait parler. Saint Léonard ou Liénard, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, les préservait d'être « noués », ou bien les en guérissait, c'est-à-dire les faisait marcher. Il y avait devant lui une tringle de fer où glissaient librement quatre anneaux. Le 9 mai, jour du saint, une foule de mamans allumaient un cierge, puis engageaient les jambes de l'enfant dans deux anneaux, ou bien les retiraient tous et les lui passaient dans les quatre membres : après quoi, le chapelain disait un évangile.

A la cathédrale même, la première chapelle absidiale, à droite, ou chapelle « de tous les Saints », était le lieu des saints sans asile, c'est-à-dire n'ayant dans la cathédrale ni lieu de culte ni statue : saint Sébastien et saint André, sainte Venice et sainte Véronique (ici distinctes, ailleurs confondues), saint Maclou, saint Engrasse et saint Charbon : je ne garantirais pas l'authenticité de tous.

On s'arrêtait à Notre-Dame de la Belle Verrière qu'on appelait aussi la Vierge bleue, Notre-Dame du Bon-Conseil (on la consultait), Notre-Dame d' « aller ou venir » : on lui présentait les bébés — heureusement sans les baigner — et elle décidait de leur sort.

Saint Clair et sainte Christine, dans la chapelle du transept de droite, aujourd'hui disparue, voyaient de nombreux pèlerins le jour de leur fête. On venait à saint Clair pour la cécité et les maux d'yeux; on invoquait sainte Christine pour être préservé de la morsure des bêtes venimeuses et pour la guérison des graves blessures.

La chapelle Vendôme renferme trois châsses contenant le corps de saint Piat, des reliques de saint Taurin et de plusieurs autres, et le chef de saint Castrin, martyr. On exposait la châsse de saint Piat pour obtenir le beau temps, et celle de saint Taurin pour demander la pluie; les paroisses voisines y venaient en procession. Les châsses étaient nombreuses en

22*. Chapiseau, *le Folk-Lore* ..., t. I, p. 158. — *Le Journal des Débats*, 20 juillet 1939.

Eure-et-Loir; et il semble qu'elles aient eu, dans l'esprit de beaucoup, plus d'importance que les reliques elles-mêmes.

Enfin, on amenait des malades à Notre-Dame des Sept-Douleurs et à Notre-Dame de Pitié, placées en 1837 sous les clochers[23].

Aux fêtes solennelles de la Vierge, on venait de partout, au témoignage de Mgr Regnault, « prier avec une ferveur digne des premiers âges du christianisme ». Au jubilé de 1855, plus de quatre-vingts paroisses, malgré le temps affreux, vinrent à Chartres avec leurs bannières prendre part à un immense cortège et assister au couronnement de Notre-Dame du Pilier[24].

Un de mes confrères, ancien curé de Saint-Piat, M. l'abbé Robion, mort il y a peu de temps chapelain de Montmartre, était né en 1876 à Saint-Pierre-la-Bruyère, dans l'Orne, près de Nogent-le-Rotrou, à cinquante-six kilomètres de Chartres. Il avait six mois quand il fit son premier pèlerinage, à la Notre-Dame de septembre. Sa mère le mit dans une poche de son bissac, son frère qui avait deux ans, dans l'autre, et elle les porta ainsi sur son dos. Quand il eut cinq ans et demi, il commença de faire la route avec les autres pèlerins, tous nu-pieds, les sabots étant réservés pour l'arrivée à Chartres. On couchait à Courville, dans l'écurie d'une auberge. Il en venait une quarantaine de ce petit village percheron; et sa mère lui disait qu'ils étaient autrefois bien davantage.

Les pèlerinages et le clergé. — Le culte des saints étant en soi une chose très louable, le clergé ne pouvait se montrer ennemi des pèlerinages. Il les favorisait de tout son pouvoir et y voyait un bien pour la religion, malgré le caractère au moins douteux de certaines pratiques. Ajoutons loyalement qu'il y trouvait une source de revenus; et l'intérêt personnel est pour tout homme un adjuvant du zèle et de la conviction. Aussi avait-il tendance à les multiplier plutôt qu'à les restreindre. Il a suffi en plusieurs églises d'ériger la statue d'un saint guérisseur pour y attirer des pèlerins.

Le saint Évroult de Thiron ne remonte pas bien haut; la sainte Philomène de Voves est de 1846 environ; les statues de la chapelle Saint-Julien, à Chartres, appelée encore « de tous les saints », paraissent assez modernes. Les saints Marcous

23. Bulteau, *Description de la cathédrale de Chartres* (Chartres, 1850), p. 174, 254. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 159, et 3e partie : *Statistique*, au mot *Chartres*.

24. *Lettres pastorales et Mandements* (Chartres, 1873, 1877, 1889), t. I, p. 107, 120.

de Chartres, de Charray, de Moulhard, d'Illiers, ont vu naître ceux de Nogent-le-Rotrou, d'Arrou et de la Bazoche-Gouet : ce qui, avec celui de Soizé, en fait au moins cinq pour la partie du Perche qui est de l'Eure-et-Loir; sans compter les « marcous » en chair et en os[25].

Certes, le clergé d'alors, comme celui d'aujourd'hui, remplit son devoir, et fait de son mieux pour imprimer aux pèlerinages un caractère de piété raisonnable et de vraie foi, tout en se prêtant, comme la prudence le veut, aux exigences du culte populaire. Mais en réalité, tout cet appareil ecclésiastique ne change rien aux habitudes ni aux dispositions du peuple. Jamais, dans ces pèlerinages — sauf à Chartres — il n'est question de se confesser ni de communier; les comptes rendus les plus enthousiastes parus dans *la Voix de Notre-Dame* contiennent souvent une note mélancolique à ce sujet. Les messes basses du matin passent presque inaperçues dans le va-et-vient de la foule; et il semble bien qu'en cette matière la messe ne soit qu'un rite accessoire, subordonné au culte du saint qui seul compte et pour qui seul on est venu. Ce qui importe, ce sont les pratiques minutieuses qu'on serait inconsolable d'avoir omises. Le pèlerinage fini, on se retrouvera exactement tel qu'on était, ni plus ni moins croyant ou dévot.

« Oh ! quand donc, s'écriait un curé du Perche qui certes ne leur était pas contraire, M. Chevallier, curé de Soizé, quand donc verrons-nous nos pèlerinages de saint Marcoul, de saint Évroult, de saint Gilles, de saint Gorgon, de saint Maur, etc., redevenir ce qu'ils devaient être autrefois, des pèlerinages de sanctification et de salut[26] ! »

J'ai peur que le bon curé ne se fît du passé une image plus belle que nature : ce que j'ai pu entrevoir des pèlerinages chartrains du Moyen Age ne me donne pas une idée de recueillement. La plainte du curé percheron prouve au moins la sollicitude du clergé; mais le vieux fonds païen subsiste, et plus on étudie la religion populaire, plus revient à la pensée ce doute jeté en passant par M. Le Bras : « La France a-t-elle été jamais christianisée[27] ? »

Nos pèlerinages ruraux, d'ailleurs en décadence, ne paraissent guère plus sanctifiants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a un siècle. Dans le *Manuel* qu'il leur a consacré, M. l'abbé Gouin, curé actuel de Soizé, y reconnaît loyalement deux

25. *La Voix de N.-D. de Chartres, Supplém.*, mai 1866, p. 41; 16 mai 1925, p. 186.
26. *La Voix de N.-D. de Chartres*, 28 mai 1892, p. 276.
27. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXXI (1945), p. 283.

abus : la superstition et la dissipation. « La superstition, dit-il, fait perdre au pèlerinage sa valeur, parce qu'elle détourne notre foi de Dieu et des saints pour mettre notre confiance en des pratiques sans importance, quelquefois ridicules.... Certaines personnes ne croiront pas avoir fait un bon pèlerinage si elles ne se sont pas agenouillées à tel endroit, si elles n'ont pas touché les statues des saints de telle façon, si elles n'ont pas embrassé les murs à telle place[28]. »

Parmi ces personnes, il faut mettre au premier rang les « voyageuses » dont je vais parler.

Culte individuel : la « voyageuse ». — C'est ici particulièrement que s'exprime la médecine supranaturelle. Dès qu'on souffre de quelque mal, un « voyageur », ou bien plus souvent une « voyageuse » est consultée. C'est une bonne femme, pas toujours pratiquante, mais spécialisée dans le culte des saints et qui en fait métier. Il n'y a pas de village dans le Perche, presque pas de hameau, qui n'en ait une ou plusieurs. Elle diagnostique « le mal du saint » ou « des saints », car souvent plus d'un est en cause; elle dit ce qu'il faut faire et elle s'en charge moyennant rétribution. On l'estime tant sous ce rapport que l'on préfère généralement l'envoyer au saint que d'y aller soi-même : elle est plus familière avec lui, elle connaît mieux les rites, elle a plus de chances de succès. Elle-même, d'ailleurs, prend la chose au sérieux et ne doute pas du saint : si l'on a confiance et que tout soit fait selon les règles, il doit y avoir guérison.

Un curieux procès eut lieu à Chartres en 1864 contre les époux Neveu, accusés d'escroquerie, et qui n'étaient que de simples « voyageurs », mais donnant des consultations écrites. « Vous êtes atteint de .... » Suivaient, sur deux colonnes, la liste des maux de saints, et celle des sanctuaires à visiter. D'aucuns étaient atteints de quinze saints ! Une foule de témoins, de localités très diverses, vinrent témoigner en faveur des Neveu, tous reconnaissants des voyages qui leur avaient procuré la guérison. L'avocat fit valoir que les inculpés priaient avec foi, que le clergé les approuvait, qu'ils désignaient des saints de notoriété publique et voyageaient à la demande expresse des intéressés. Les Neveu ne furent condamnés que sur des faits accessoires, notamment parce que la femme s'attribuait le don de seconde vue pour dépister les maladies.

La voyageuse fait le pèlerinage à pied, en silence, à jeun; elle prie à l'aller comme au retour. Devant la statue du saint,

28. Gouin, *Manuel des pèlerinages*, p. 174.

elle accomplit les rites consacrés, dont l'omission ferait tout manquer; et c'est alors seulement qu'elle rompt le jeûne. Puis elle vient « rendre » son voyage par une dernière prière chez le malade, et prend son repas avec la famille.

S'il faut une neuvaine — et cela dépend des cas, dont elle est juge — c'est encore elle qui l'accomplit, toujours à l'église du saint[29].

Le prestige de la voyageuse a beaucoup baissé de nos jours, même dans le Perche. Mais au siècle dernier son avis avait plus de poids, aux yeux de bien des gens, qu'une consultation médicale. On devait se garder, dans tous les cas, de voir le médecin pendant la neuvaine, sous peine d'inefficacité. J'ai vu encore, hélas ! en 1918, un malheureux atteint d'une tumeur cancéreuse, attendre le résultat de bien des voyages avant de consulter un homme de l'art qui l'envoya d'urgence à la clinique.

Même quand les bains sulfureux étaient connus partout, des gens atteints de la gale préféraient « envoyer » au saint Gourgon de Fontaine-la-Guyon, et faire mettre leur épingle sur la croix du cimetière; ou à Chuisnes, enfoncer l'épingle dans la statue de saint Saintin pour y « fixer » le mal. L'instinct d'économie jouait aussi son rôle. Le docteur Robbe raconte en 1834 qu'un homme atteint du charbon ayant fait venir le médecin qui prescrivit des remèdes, sa femme, pour épargner la dépense, vint à Notre-Dame de Chartres, le laissant seul, et le retrouva mourant.

Très généralement, la voyageuse juge du mal par les apparences : c'est dire à combien d'erreurs elle s'expose. L'une d'elles, pourtant, que j'ai un peu connue, la mère Duché, de Champrond-en-Gâtine, avait sa méthode à elle, probablement héritée d'une commère. Elle déposait des bouts de papier à la surface d'un seau d'eau quelque peu agité, sur les bords duquel elle avait figuré les « maîtresses places » : dès qu'un papier s'approchait de l'une d'elles, c'est là qu'il fallait aller. Que faisaient d'autre les augures de Rome, observant le vol des oiseaux[30] ?...

29. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 171 et suiv. — *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 11 sept. 1834, 5 avril 1849. — Chanoine Sainsot, *Saint-Julien des Aveugles* (dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres*, 19e année, n° 217, janvier 1913), p. 68, 69.

30. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 11 sept. 1834, 5 avril 1849. — A.-L. Lecocq, *Empiriques, somnambules et rebouteurs beaucerons* (Chartres, 1862), p. 9. Cet ouvrage de Lecocq, et les deux autres cités dans l'article, ont eu un tirage fort limité. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 155.

Les médecins et le clergé. — La plupart des médecins, au moins dans la première moitié du XIXe siècle, étaient de francs matérialistes, à l'imitation de leurs maîtres, les Cabanis et autres. Mais je me suis demandé souvent, dans mes recherches sur l'histoire locale, pourquoi les praticiens des campagnes d'Eure-et-Loir, médecins et vétérinaires, étaient en général d'une incrédulité militante et hostile au clergé. Cet état d'esprit n'aurait-il pas quelque rapport avec ce que j'ai appelé « la médecine supranaturelle », attribuée d'une part aux saints dont je viens de parler, de l'autre aux « guérisseurs » de toute espèce dont il sera question dans un instant; les uns et les autres ayant pour clientèle un même public ignare et superstitieux, formé de la masse des paysans de la Beauce et du Perche ?

Les médecins qualifiés, outre qu'ils défendaient leurs intérêts légitimes, n'avaient-ils pas souvent raison de protester, au nom de la science et de l'humanité, contre certaines pratiques ou vaines ou meurtrières dont ils étaient les impuissants témoins ? Je n'incrimine pas le clergé, qui faisait de son mieux pour épurer la croyance populaire. Mais n'est-il pas fâcheux que, dans cette lutte entre la routine et le progrès, entre la superstition et la science, le prêtre apparût au médecin, déjà prévenu contre lui, comme un partisan nécessaire des abus dont il profitait ? Que devait penser le docteur Lepecq, médecin de l'Assistance, qui voyait le 23 juin, à Saint-Jean-Pierre-Fixte, en dépit de ses protestations et de l'arrêté sous-préfectoral, plonger dans l'eau glacée de la fontaine, avant le soleil levé, tant d'enfants souffreteux dont il avait la charge, et des jeunes filles se mettre une chemise mouillée, tandis que le curé, au lieu de lui apporter son appui moral, appelait sa fontaine « miraculeuse » et comptait, le soir, sa recette ? Tout s'enchaîne ici-bas : une rancœur en partie justifiée a dû contribuer, au dernier siècle, à l'hostilité religieuse de ces praticiens dont l'influence allait tout de même croissant, et qui ont appris au peuple à se passer du prêtre et de Dieu[31].

III. — LES HOMMES GUÉRISSEURS.

C'est de tout temps et chez tous les peuples que certains hommes sont réputés avoir le don de guérir par des moyens plus ou moins secrets ou bizarres, les uns naturels, les autres mystérieux, n'ayant que peu ou point de rapport avec la na-

31. Morin, *Affaire de la Vipère noire* (ci-dessus, note 7).

ture du mal et avec la médecine rationnelle. Ces guérisseurs, chez nous, appartiennent presque toujours à la classe besogneuse et à des milieux honnêtes, mais peu instruits, enclins à la superstition.

Médecine populaire. — Qui d'entre nous, s'il est enfant du peuple, ne se rappelle certains procédés ou remèdes empiriques d'un usage courant ? Il y en avait beaucoup à l'autre siècle dans la Beauce et le Perche. En cas d'angine, on se cravatait, en se couchant, avec le bas de la jambe gauche mis à l'envers; on humectait les dartres avec sa salive le matin à jeun; la rate de mouton mâle était excellente contre les fièvres; un verre d'eau bien fraîche, le matin à jeun, dissipait l'enrouement; et une gousse d'ail suspendue au cou des petits enfants tuait les vers. Contre les hémorroïdes, on portait des marrons dans ses poches; contre les humeurs froides, une racine de verveine au creux de l'estomac; et en mettant un vase plein d'eau sous le lit d'un malade, on lui évitait de s'écorcher. La corde de pendu, déjà recommandée par Caton l'Ancien, préservait des maléfices.

Jusque vers 1850, et même après, les guérisseurs de tout poil qui avaient souvent dans nos campagnes plus de crédit que les praticiens diplômés, débitaient des remèdes mystérieux, parfois de vrais poisons, et exerçaient leur médecine, vaine ou nocive, en toute impunité. Maint charlatan, aux foires et marchés, dupait ainsi la simplicité paysanne, comme on dupe la nôtre avec les annonces des journaux.

On vit même —car tout se voit — un officier de santé traiter ses clients par de l'eau-de-vie allemande, violent purgatif, déguisé sous un autre nom. Telle femme de la Bazoche-Gouet, surnommée « la Médecine », faisait un débit prodigieux de sauvages remèdes qui ont tué bien des gens. C'est d'elle, probablement, qu'il est question dans la vie manuscrite d'une sainte religieuse de Chartres, pour laquelle on fit venir du Perche, vers 1850, un certain nombre de bouteilles qui lui causaient des vomissements incoercibles[32]. Une vieille femme de Souancé fit bouillir vivants de vieux matous qu'elle appliqua sur ses rhumatismes jusqu'à putréfaction, avec accompagnement de *Pater* et d'*Ave*. D'autres ouvraient un animal vivant pour y plonger la partie malade : cela se faisait notamment pour les jambes cassées mal remises, qu'on introduisait dans le ventre d'un bœuf ou d'un cheval saigné avec lenteur. La graisse de pendu ou de supplicié était souveraine contre les douleurs articulaires ou les lumbagos ou pour forti-

32. Mère Joanna, des Dames des Sacrés-Cœurs.

fier les parties faibles; le bourreau la vendait secrètement, ou plutôt donnait sous ce nom une graisse adoucissante faite d'axonge de porc et de substances narcotiques. C'était enfin une croyance enracinée chez nos paysans, que tous les symptômes des maladies sont dans l'urine : de là les « médecins d'urine » ou « jugeux d'iau », dont l'examen, fort étranger au laboratoire, décidait de la maladie et des remèdes.

Telle était la médecine populaire, à base d'ignorance et de superstition, et qui, bien entendu, s'appliquait aux bêtes comme aux gens. « Maintenant encore, écrivait Lecocq en 1867, certaines personnes ont, pour la guérison des maladies de leurs bestiaux, plus de confiance dans les formules superstitieuses, dans les prières ou dans les recettes surannées d'anciens maréchaux experts, que dans l'enseignement logique et savant professé à Alfort, mis en pratique par les médecins vétérinaires... » Il constatait pourtant que, depuis une vingtaine d'années, par les progrès de l'instruction en Beauce, la médecine populaire était en recul, et la science des médecins de plus en plus appréciée[33].

Rebouteux. — Il n'y a pas lieu, au moins pour cette époque, de distinguer nettement le simple rebouteur du guérisseur à formule secrète. Dans la Beauce et le Perche du XIXe siècle, le « rebouteux » a ses formules ou ses procédés mystérieux, le « panseux de secrets » a ses onguents. Distinguons-les toutefois, pour plus de commodité.

Les rebouteux, qu'on appelait aussi des « renoueux » et des « rhabilleux », étaient des gens experts à remettre en place et en état les membres foulés, luxés ou brisés. Les tisserands, dans le Perche, avaient la spécialité du genre; en Beauce, les maréchaux-ferrants et les bergers, qui traitaient aussi le charbon : maladie redoutable, fréquemment inoculée par manque de précaution ou de propreté, surtout à ceux qui, professionnellement, se trouvaient en contact avec les dépouilles d'animaux qui en étaient morts. D'ailleurs, l'ignorance des paysans leur faisait aisément confondre un simple furoncle avec la pustule charbonneuse. Au moindre bouton enflammé, ils couraient voir, au lieu du médecin, un guérisseur moins cher qui, profitant de la confusion, se taillait quelquefois des succès à bon compte.

Certains rebouteurs étaient fameux. On s'est souvenu long-

33. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 23 oct. et 13 nov. 1834. — *Le Journal de Chartres* (depuis déc. 1838, bi-hebdomadaire), 8 sept. 1839. — LECOCQ, *Empiriques* ..., p. 8, 9, 46, 55 à 58. — CHAPISEAU, *le Folk-Lore* ..., t. I, p. 168, 173, 188 et suiv., 213.

temps de la famille ou de la dynastie des Goupil, d'Alluyes en Beauce ,qui jouissaient, de père en fils, d'une véritable célébrité dans toute la région. J'ai ouï dire sérieusement à un prêtre que Goupil connaissait l'anatomie mieux qu'un chirurgien !

Ces rebouteurs, du reste, comme tous les guérisseurs, connaissaient à fond la mentalité de ceux qui souffrent. Ils avaient leurs secrets, leurs recettes de famille, et ils ne manquaient pas de prier, tournés vers la muraille, pour en imposer davantage. « Aucun savoir, dit excellemment Chapiseau, mais beaucoup de savoir-faire[34]. »

« Panseux de secrets ». — D'autres guérisseurs — parfois les mêmes — procédaient par attouchements, signes mystérieux, prières ou paroles magiques dont ils gardaient jalousement le secret transmis du père au fils aîné, et qui devait rester dans la famille; le traitement se complétait d'onguents et de remèdes. Ces « panseux de secrets » (panser signifie guérir), se rencontraient presque dans chaque village, les uns désignés par leur état, les autres s'accréditant eux-mêmes.

On les appelait aussi « toucheux », car ils joignaient le geste à la parole. S'agissait-il d'une dent malade ? ils posaient dessus un clou neuf en marmottant quelque formule; puis ils enfonçaient le clou dans une porte ou une solive. Nous avons vu déjà qu'on plantait une épingle dans la statue d'un saint antigaleux[35]. Cela s'appelait « fixer le mal », que le clou, sans doute, emportait avec lui et retenait captif; une femme de Moinville-la-Bourreau opérait encore de la sorte en 1900. « Les toucheurs d'entorses et de foulures touchaient de leur pied nu le pied nu du malade. Ils formaient avec le gros orteil certains signes; les frictions et le repos faisaient le reste. » Un paysan de Champrond que j'ai connu procédait de même vers 1900, traçant avec l'orteil des signes de croix sur le membre foulé et récitant des prières secrètes.

Une précaution indispensable, si l'on ne pouvait opérer sur-le-champ, ou si le cas, chose rare. dépassait la compétence du guérisseur, consistait à « barrer le mal », c'est-à-dire, non pas comme tout à l'heure à le fixer dehors pour l'empêcher de revenir, mais à l'arrêter sur place au moyen d'une formule magique, pour l'empêcher au moins de s'étendre. Un mal barré peut encore faire souffrir, mais il ne s'aggrave pas; tandis que les brûlures, par exemple, si on néglige de les barrer,

34. Chapiseau, *le Folk-Lore* ..., t. I, p. 159 et suiv., 172.
35. Ci-dessus, p. 18.

s'agrandissent pendant neuf jours (notons au passage la superstition des nombres)[36].

Recueils et formules de secrets. — Les panseux de secrets avaient des formules pour toute sorte de maux : entorses, brûlures, foulures, maux de dents, rage, fièvre aphteuse, tranchées des chevaux, etc. Ces conjurations et ces prières, qu'on se passe encore sous le manteau, n'étaient pas tellement secrètes qu'on ne pût les découvrir dans de vieux grimoires ou almanachs, offerts en sourdine par les colporteurs ou même débités par des charlatans de foire. Je sais une personne à qui, étant jeune fille, son père acheta pour récompense une formule contre les foulures, que vendait un marchand forain, et dont elle se sert encore aujourd'hui.

Un des plus curieux recueils — et certainement employé il y a cent ans — paraît être celui dont M. l'abbé Sevaux, curé de Verdes en Loir-et-Cher, tout proche de Châteaudun, a donné le titre complet : « *Le Médecin des pauvres, ou recueil de prières et oraisons précieuses contre le mal de dents, les coupures, les rhumatismes, la teigne, la colique, les brûlures, les mauvais esprits...* », etc., etc. Devise : « En Dieu la confiance » ; et en exergue : « Quiconque me méprisera — Plus tard s'en repentira. » La dernière oraison, si on la porte sur soi, est un souverain préservatif contre tous les accidents et tous les ennemis possibles[37].

Dans ce *Médecin des pauvres*, il ne s'agit nullement, comme on voit, d'hygiène ou de conseils pratiques, mais de prières et de secrets réputés infaillibles : j'en citerai la prière de sainte Apolline, qui est une perle. Les autres qu'on va lire m'ont été la plupart communiquées par des amis du Perche.

Le caractère de certaines formules est l'assonance, la répétition de mots ou de syllabes dépourvus de tout sens. Voici, par exemple, celle qui réduit instantanément les entorses : « Anté, anté, super anté, anté super anté té », répétée trois fois. Et celle des forçures (lumbagos, tours de reins) : « Forçures, reforçures, je te force et reforce. » Caton l'Ancien en propose gravement de toutes semblables dans son Traité d'agriculture, *De re rustica*. On cherche en vain le rapport de cause à effet entre ces sons ou ces mots et la guérison immédiate qu'on en attend.

36. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 152. — Chapiseau, *le Folk-Lore...*, t. I, p. 170, 174.

37. *Bulletin de la Société dunoise*, t. XV, p. 94-104. — Lecocq, dans ses *Chroniques* ... (1867), p. 233, donne aussi le titre complet de ce livret, qui faisait partie de la « Bibliothèque bleue ».

Les prières se distinguent, en général, par une naïveté, pour ne pas dire niaiserie, et par une maladresse d'expression, qui trahissent leur basse origine. Contre le chancre des moutons, il faut tourner la tête de l'animal du côté du soleil levant, faire le signe de la croix et dire :« Chancre blanc, chancre noir, chancre rouge, chancre boutonneux, chancre baveux, chancre de toutes sortes, je te conjure de ne plus avoir aucun pouvoir sur cette bête. » Puis, trois *Pater* et trois *Ave*.

Autre conjuration, celle-là sans prière, mais toujours avant le soleil levé : « Mauvais chancre, je te conjure à salfain (à seule fin ?) que tu n'as pas plus le droit sur soppet (cette bête ?) que le diable a le droit sur le prêtre quand il dit sa messe. »

Le fameux Thiers, qui fut curé de Champrond-en-Gâtine au diocèse de Chartres, sur la fin du XVII[e] siècle, grand ennemi des superstitions contre lesquelles il écrivit, nous donne une formule contre le chancre qui ressemble aux deux qu'on vient de lire :

« Chancre blanc, chancre noir, chancre rouge, chancre de toutes sortes, je te conjure de n'avoir non plus à voir sur ce troupeau, que le Diable a sur le Prestre quand il dit la Messe[38]. »

Contre les brûlures : « Feu de Dieu, apaise tes chaleurs, comme Judas perdit ses couleurs, quand il trahit Notre-Seigneur. »

Il y a une variante employée de nos jours, avec trois *Pater* et *Ave :* « Feu, appaiser votre chaleur comme Judas a traye Notre Seigneur au jardin des oliviers. »

Ce n'est pas la seule fois que j'ai constaté des variantes; elles n'empêchent ni la vogue, ni, paraît-il, le succès.

Au témoignage de l'abbé Sevaux, la prière de sainte Apolline contre la rage des dents « est la plus célèbre » de toutes celles qu'on trouve dans le *Médecin des pauvres*. Voici, dit-il, comment une vieille femme de Verdes la récitait sur ses nombreux patients :

« Sainte Apolline, assise sur une pierre de marbre, Notre-Seigneur passant par là lui dit : Apolline, que fais-tu-là ? — Je suis ici pour mon chef, pour mon sang et pour mon mal de dents. — Apolline, retourne-toi; si c'est une goutte de sang elle tombera, et si c'est un ver il mourra. Cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur et à l'intention des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le signe de la croix sur la joue

38. Jean-Baptiste THIERS, *Traité des superstitions* (1679), p. 404.

avec le doigt, en face du mal que l'on ressent, et en très peu de temps vous serez guéri. »

Enfin, pour me borner, voici la prière (ou l'une des prières) contre les tranchées rouges des chevaux, espèce de coup de sang qui prend une bête qu'on remet au travail et qu'on a trop bien nourrie. Elle en meurt, à moins de saignée immédiate; mais le plus court et le plus sûr est d'aller au guérisseur. On lui porte le nom de famille et de baptême du propriétaire; le nom, la couleur du poil et l'âge de l'animal; passé cinq ans, l'âge est inutile. Muni de ces renseignements, il récite, sans bouger de chez lui, l'adjuration suivante :

« Si tu as des drives de quelque couleur qu'elles soient, tranchées ou tranchions ou trente-six autres maux en cas qu'ils y soient, que Dieu te guérisse ou le bienheureux saint Éloi. » Cinq *Pater* et *Ave*.

Telle est la formule et tel est le rite employés aujourd'hui encore dans le Perche; et l'on m'a cité un fermier, non pas le premier venu, qui en use pour lui et pour d'autres avec une entière confiance, et, dit-on, avec succès; mon informateur m'avoue qu'il ne l'a pas constaté lui-même. Il y a tout à parier qu'on les pratiquait ainsi au XIXe siècle, et sans doute bien avant. J'ai connu au début de notre siècle une vieille dame, instruite et judicieuse, Mme Sevestre, veuve d'un notaire de Berchères-sur-Vesgre dans le Drouais. Elle affirmait avoir, dans sa jeunesse, vers 1850, guéri les tranchées des chevaux par le seul moyen d'un « secret », c'est-à-dire d'une formule, et n'y avoir renoncé que par scrupule de conscience.

Caractère magique des procédés. — J'ai sous les yeux d'autres prières contre les maux des bêtes ou des gens. La plupart sont risibles; il en est une ou deux de raisonnables, qui paraissent tirées d'un livre liturgique. Presque toutes celles que je connais portent la marque de paysans ignares ou d'anciens faiseurs d'almanachs qui exploitaient la crédulité publique. Il y a souvent, toutefois, une idée d'intercession plus ou moins gauchement exprimée, comme dans la prière de sainte Apolline, où les cinq plaies de Jésus viennent au petit bonheur, et dans la formule des tranchées, où saint Éloi est mis sur le même pied que Dieu.

Mais le paysan n'a cure de ces nuances. Les paroles et le rite sont ce qu'ils sont et ont une valeur propre. J'ai même l'impression que leur étrangeté, loin de le déconcerter, lui inspire plus de confiance et de respect. Pas de question curieuse, pas d'examen : l'accomplissement exact en vue d'un résultat précis.

Tous ces signes cabalistiques, ces attouchements, ces secrets, ce culte des nombres et du soleil, se différencient du christianisme et s'apparentent à la magie païenne par leur caractère impératif : sorte d'incantation de la puissance mauvaise qui réside dans le sujet dont elle cause le mal, et qu'il s'agit de dompter par des procédés rituels et infaillibles, soit qu'on la rende bonne, de méchante qu'elle était, ou qu'on annihile son pouvoir, ou qu'on l'emprisonne en la fixant, ou qu'on arrête ses progrès en la barrant.

De là le genre de « foi », dans un sens très impropre, qui est requis en pareille matière : confiance totale et irraisonnée dans le pouvoir guérisseur du « secret ». Il ne s'agit en aucune façon de science ni de vertu, ni d'être un chrétien pratiquant, voire un croyant dans le sens orthodoxe du mot. Aux yeux du guérisseur et de ses clients, agiter ici de telles questions serait confondre des domaines distincts. Au surplus, de quoi se plaindrait-on ? Il dit des prières à lui, même des *Pater* et des *Ave;* il fait des signes de croix avec son orteil : ne sont-ce pas des actes de religion ?

Que servirait de leur dire que les conciles ont maintes fois condamné ces pratiques comme entachées de superstition ? Ils vous répondraient, scandalisés, que c'est vous-même qui manquez de foi....

Marcous. — Selon une croyance invérifiable, mais dont il y a des traces dès le XVI^e^ siècle, le septième garçon de suite, sans fille intermédiaire, né de légitime mariage et de la même mère, a le pouvoir de guérir les écrouelles par simple attouchement; s'il est le neuvième de suite, son pouvoir est encore plus assuré. Ce privilège, au moins en France, est censé venir de saint Marcou, moine normand du VI^e^ siècle, dont les deux *Vies*, écrites au IX^e^, ne contiennent rien à ce sujet. Ce saint est invoqué lui-même en divers lieux, notamment en Eure-et-Loir, contre les écrouelles qu'on appelle aussi humeurs froides ou scrofule, et qui sont une forme d'adénite tuberculeuse, souvent localisée aux glandes du cou. Elles guérissent malaisément; par contre, leurs signes extérieurs disparaissent avec facilité, ce qui donne l'illusion d'être guéri.

Le septième fils, en tant que guérisseur, est communément appelé « marcou ». Il y en avait plusieurs en Eure-et-Loir au XIX^e^ siècle, et il y en a encore — du moins y en avait-il naguère —, deux ou trois dans la région du Perche : ils ont des clients.

En 1834, le docteur Robbe signale celui du Theil, dans l'Orne, près de Nogent-le-Rotrou. Il « touchait » les scrofu-

leux, et aussi les bébés qui font leurs dents et qui guérissent tout seuls; aux Quatre-Temps, il voyait plus de soixante malades par jour. Selon lui, toutes les maladies venaient des écrouelles.

Le marcou Nérée, du hameau de Vovettes, sur Theuville, eut une certaine célébrité. Le docteur Menault, qui l'observa, écrivit sur lui dans la *Gazette des hôpitaux*, un article assez sceptique. Le traitement consistait en une prière faite avec son client devant la statue de saint Marcou, puis dans le simple toucher suivi d'un signe de croix : cela, neuf jours de suite, pendant lesquels on restait chez lui. Outre le prix de la pension, il était payé en nature pour ses soins. On devait se faire inscrire à la confrérie de Saint-Marcou, à Saint-Pierre de Chartres, et observer toute la vie un singulier régime alimentaire d'où étaient exclues, entre autres, les têtes d'animaux et de poissons, les écrouelles étant réputées une maladie de la tête. En cas de rechute, c'est-à-dire de réapparition des glandes, on revenait au guérisseur avec la même confiance.

Nérée forma le marcou de Mignières, assez mauvais chrétien et qui pourtant eut quelque renom. En 1847, il naquit à Mignières un autre Marcou qui avait, disait-on, une fleur de lys sous la langue. C'était un signe caractéristique, sans doute à l'imitation des rois de France qui, pendant de longs siècles, touchèrent aussi les écrouelles et que l'on prétendait marqués d'une fleur de lys. Nérée la montrait au bout de son petit doigt; mais tous ne l'avaient pas, et l'on accusa plus d'une fois ces porteurs de signes de se les être faits eux-mêmes par d'adroites incisions. M. le chanoine Sainsot, qui croyait aux marcous, et a écrit sur eux sans beaucoup de critique, ne regardait pas ce signe comme essentiel.

Il y eut encore un certain Delafoy, très ignorant, qui imposait de confiance le régime alimentaire de Nérée, et consultait au besoin le marcou de Mignières à qui sa longue pratique donnait de l'autorité sur ses collègues. Il faut croire que le « don » n'excluait pas quelque apprentissage[39].

Alors comme aujourd'hui, le clergé local était divisé sur la question, qui d'ailleurs ne passionnait personne. J'ai ouï parler d'un curé qui avait formé le marcou de sa paroisse. Par contre, en 1836, un marcou d'Eure-et-Loir ayant témoigné à son pasteur le désir de faire ses pâques et de recevoir la confirmation, ce dernier consulta l'évêque. Et bien que les pâques

39. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 11 sept. 1834. — A.-L. Lecocq, *Empiriques* ..., p. 12-18. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, ch. xxiv. — Chanoine Sainsot, dans *la Voix de N.-D. de Chartres*, 18 et 25 avril, 16 mai 1925.

d'hommes fussent une chose assez rare au diocèse de Chartres, Mgr Clausel de Montals s'y opposa résolument, ce qui nous paraîtrait aujourd'hui bien sévère : « La superstition me paraît évidente, répondit-il, puisque ni l'Écriture, ni l'Église, ni la nature n'attachent aucune prérogative semblable à la qualité de septième garçon[40]. »

En fait de médecine supranaturelle, vue du côté du guérisseur, la question de gain explique beaucoup de choses, presque tout. M. l'abbé Paragot, curé de Charbonnières, mort très âgé, m'a dit avoir eu pour enfant de chœur un jeune marcou qui fut mis à exercer dès l'âge de sept ans : « Vous croyez à cela ? dit-il à la mère. — Moi, monsieur le curé, je ne vois qu'une chose, c'est que ça me rapporte. » Mais l'enfant, devenu jeune homme, se lassa du métier. Au reste, en général, la renommée des marcous de village ne dépassa jamais, même dans l'ancienne France, un cercle fort étroit. Thiers cite à leur sujet un passage dédaigneux de Du Laurent, médecin de Henri IV (*de Strumis*) : *Commentitia sunt quae vulgus narrat*, etc. Dom Leclercq m'a écrit n'avoir rien trouvé sur eux dans l'histoire des conciles. Et M. Sainsot avoue que « les rituels n'indiquent rien à leur sujet, ni bénédiction ni observation; ils ont été comme ignorés[41]. »

Devins, somnambules, rêveux. — La révolution de 1830, crise politique et religieuse, fut aussi, semble-t-il, une crise de nerfs. On vit se multiplier à cette époque des hommes et des femmes, surtout des femmes, qui entraient en catalepsie et prétendaient diagnostiquer les maux, indiquer les remèdes, découvrir les sortilèges, faire retrouver les objets perdus ou volés. Leurs noms et leurs adresses figuraient comme de nos jours à la dernière page des journaux. Ces devineresses ou somnambules opéraient tantôt à domicile, tantôt dans les foires près de la roulotte, mais toujours assistées de compères qui avaient avec elles des signes d'intelligence et questionnaient adroitement les badauds. Une fois le cas bien expliqué, il suffisait de remettre un objet qu'avait porté la victime ou le malade, même un simple cheveu; la femme le posait sur son épigastre ou l'effleurait des doigts : aussitôt venait la réponse.

Lecocq en cite plusieurs, notamment une servante de ferme d'Oysonville en Beauce, d'autant plus achalandée qu'elle ne prenait que quinze sous, qu'elle traitait aussi les maladies des

40. Lettre à M. Carrière, 25 mai 1836 (*Archives de Saint-Sulpice*, dossier *Clausel de Montals*).

41. Thiers, *Dossier des superstitions* (1679), p. 437. — Lettre de dom Leclercq, 12 février 1939. — Sainsot, *article cité*, du 16 mai 1925.

bêtes, et qu'elle annonçait les cours des denrées agricoles un ou deux ans d'avance : là fut peut-être son écueil. Devineresse également la demoiselle Surcin, de Nogent-le-Rotrou; et entre toutes une certaine Mme Rose, qui vint exprès se fixer en cette ville, de 1849 à 1851. Par sympathie pour ses malades, elle ressentait parfois en elle-même les maux dont ils souffraient. Traduite en justice, elle trouva parmi eux des défenseurs : « Les médecins, dit un témoin, m'avaient abandonné; j'étais mort, quoi ! Mme Rose est venue et m'a guéri; aussi je déclare que c'est la femme la plus méritante de tout Nogent et d'alentour[42]. »

En ce moment même (mars 1946), on juge à Nogent-le-Rotrou une cause toute semblable. Et l'on se rappelle, à Moulhard, à Manou et ailleurs, le fameux Wagner qu'on venait consulter de fort loin.

Plus sérieux, du moins plus sincère, paraît avoir été le « rêveux » de Thiville près de Châteaudun, lequel exerçait vers la fin du siècle. Ce brave homme, nommé François Hamard, bedeau de sa paroisse, fagotait dans les bois, et était, m'assure-t-on, tout à fait sain d'esprit et de corps, du reste complètement illettré. Selon les uns, il se mettait lui-même en catalepsie; selon d'autres, sa fille l'endormait en lui tournant les poignets d'une certaine façon : jamais avant neuf heures du soir. Une demi-heure après, on l'interrogeait sur le mal, dont il indiquait la nature et les remèdes; il retrouvait aussi les objets perdus. On le consultait de fort loin : une femme fit trente-six kilomètres à pied pour le prier de retrouver son chat[43].

IV. — SORCIERS.

Mentalité de primitifs. — Voici un des sujets qui accusent le plus tristement la crédulité de nos aïeux. On a longtemps admis que certains hommes ou femmes avaient le pouvoir de nuire à leurs semblables en leur jetant des sorts ou maléfices; tandis que d'autres — et quelquefois les mêmes — pouvaient lever ces sorts, conjurer ces maléfices, au moyen de formules ou de gestes magiques dont eux seuls avaient le secret.

On ne peut s'empêcher de découvrir quelque affinité, dans l'esprit du peuple, entre le saint et le sorcier : nous avons vu en effet que certains « maux de saints » passaient pour être l'œuvre de ces saints eux-mêmes, qui guérissaient ensuite le

42. A.-L. Lecocq, *Empiriques ...*, p. 21-24.
43. Témoignages de prêtres qui l'ont connu.

mal qu'ils avaient fait. Un tel rapprochement accentue encore, il me semble, l'espèce d'avilissement où la superstition faisait tomber le culte des saints.

Une croyance mal éclairée montrait du surnaturel dans les accidents, les malheurs, les maladies, les épidémies dont on ignorait la cause : c'est la mentalité des héros d'Homère et de tous les peuples restés primitifs. Les histoires terrifiantes qu'on racontait à la veillée contribuaient à entretenir cet état d'esprit. On découvrait le responsable — c'est-à-dire l'ensorceleur — dans telle personne redoutée ou suspecte; et souvent l'on recourait à quelque bon sorcier qui, pour lever le sort, procédait *à rebours* de la marche supposée du mauvais. La haine et la crainte environnaient les gens soupçonnés de maléfice. Que de vengeances ont dû s'exercer jadis, et même de nos jours, sur des personnes bien inoffensives ! Que d'exécutions sommaires, que de jugements iniques dans les siècles passés !

Sorciers du Perche. — Les Beaucerons du XIX^e^ siècle, il est vrai, prétendaient n'avoir plus foi aux sorciers; mais un enquêteur attentif tel que Morin en découvrait la racine toujours vivace, même dans les villes et même à Chartres[44]. Néanmoins le Perche, plus ignorant et par là même plus superstitieux, était chez nous le lieu par excellence de la sorcellerie; et c'est encore là qu'on en trouve des traces de nos jours.

Les Bohémiens montreurs d'ours qui parcouraient les foires avaient un fâcheux renom. Presque tous les bergers, déjà rebouteurs et toucheurs, étaient réputés sorciers, bons ou méchants; un berger accusé de sortilège fut retrouvé le cou tordu. Il y eut des gens, d'ailleurs, qui par méchanceté, vantardise ou même conviction, se targuaient de sorcellerie. On connaissait, vers 1834, une sorcière malfaisante et redoutée près de Nogent-le-Rotrou. D'après une correspondance adressée au *Glaneur*, il y avait en 1845 à Yèvres (toujours dans le Perche !) « au moins une douzaine de sorciers, descendant de sorciers de père en fils, et prétendant avoir commerce avec le diable »; également capables, dans l'opinion commune, de jeter un sort et de l'ôter. Selon l'abbé Beauhaire, curé de Moriers dans le Dunois, on disait encore vers 1890 les « sorciers » de Moriers, comme on disait les « fous » de Jallans[45].

44. MORIN, *le Prêtre et le sorcier*, p. 186.

45. MORIN, *ouvr. cité*, p. 194 et suiv. — *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 11 sept. 1834, 6 mars 1845. — BEAUHAIRE, *Chronologie des évêques, des curés ..., du diocèse de Chartres* (Paris, 1892), p. 263.

Le « grimoire ». — Tous ces sorciers ou prétendus tels étaient censés posséder le « grimoire », un de ces livres mystérieux contenant la destinée de chacun, avec des formules de sorts, de philtres amoureux et de remèdes. Morin en cite plusieurs : *le Livre d'Honorius; le Dragon rouge; la Clavicule de Salomon; le Grand Albert; le Trésor du Vieux des Pyramides*, etc. Il tenait d'un vieux prêtre qu'un paysan « bon sorcier » qui touchait les moutons malades, s'accusa au lit de mort, devant les parents et les voisins, de commerce avec le démon, et remit au curé ses grimoires[46].

Sorciers charlatans. — Est-il besoin de dire que certains charlatans exploitaient, sous ce couvert, la simplicité paysanne ? En 1839, à Berchères-sur-Vesgre et à Saint-Lubin-de-la-Haye, dans le canton d'Anet, des personnes volées recoururent en même temps au prêtre qui célébra des messes, et au sorcier qui, pour un bon prix, désigna la prétendue voleuse; mais celle-ci porta plainte. Parfois les victimes elles-mêmes traduisaient le sorcier en justice; et c'était un spectacle à la fois risible et attristant que celui de leur crédulité[47].

En 1842, un curé du canton de la Loupe, interdit pour ses mauvaises mœurs et dépourvu de ressources, gagna sa vie quelque temps comme sorcier; mais n'ayant pu retrouver des outils ni faire aboutir un mariage, il passa en correctionnelle. On y lut de ses lettres, datées du Paradis et signées Gabriel, ou « du fin fond de l'abîme » et signées Belzébut, où il menaçait les récalcitrants de la colère du « grand dragon rouge » : allusion évidente au « grimoire ». Que ce prêtre déchu et méprisé ait pu faire ainsi des dupes, cela prouve qu'une partie au moins de nos paysans du Perche — pour ne pas dire tous — non seulement croyaient à la sorcellerie, mais encore voyaient quelque affinité entre elle et le sacerdoce, comme nous le verrons bientôt[48].

Le sorcier et le diable. — Il y avait aussi à coup sûr, dans l'esprit de nos paysans crédules, une grande affinité entre le sortilège et l'action diabolique qu'ils admettaient trop facilement, encore qu'elle soit possible et quelquefois réelle; mais on sait avec quelle prudence, on pourrait même dire quelle défiance, il faut procéder en cette matière, surtout depuis les progrès de la psychiâtrie.

46. Morin, *ouvr. cité*, p. 196, 224. — Chapiseau, *le Folk-Lore ...*, t. I, p. 199.
47. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 6 juin 1839.
48. *Le Glaneur ...*, 11 août 1842. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 191 et suiv. — Beauhaire, *Chronologie ...*, p. 566.

Un homme de Champhol, nommé Charles Vivien, un vrai saint qui couchait sur la planche, et qui s'était fait sonneur à la cathédrale et domestique à la Maîtrise pour l'amour de Dieu, attribuait en partie sa conversion à un fait extraordinaire : « Il paraît que dans la huche, ensorcelée par un berger, tout le pain disparaissait au fur et à mesure qu'on l'y mettait, ou bien devenait tout noir[79]. » On ne saurait croire à quel point de ruse et d'habileté, des enfants et des jeunes filles de la campagne plus ou moins pervers, et d'ailleurs secondés par la crédulité de leur entourage, ont pu parvenir en matière de mystification. Les « diableries de Poisvilliers », près de Chartres, firent beaucoup de bruit en 1820. Un gamin de quatorze ans réussit à terroriser sa famille et ses voisins par des phénomènes extraordinaires qui faisaient croire à un sortilège ou à une possession démoniaque. Ce fut un chat qui commença de découvrir la fraude, en étranglant des rats qui portaient au cou deux grelots attachés par le garnement. Celui-ci finit par avouer, devint un très mauvais sujet, et mourut à la prison centrale de Clairvaux, à vingt-trois ans[50].

Un cas analogue se produisit à Gaubert, hameau de Guillonville, en 1849. La jeune domestique d'un meunier fut, pendant plusieurs mois, victime de mille tours et farces diaboliques, sans gravité d'ailleurs, qui épouvantaient ses maîtres. On arrêta un individu soupçonné de maléfices, et contre qui elle porta témoignage. Le curé de Cormainville, dûment autorisé, exorcisa la jeune fille et tout rentra dans l'ordre. Les journaux en parlèrent; de Mirville et Figuier en firent un objet de controverse; et l'abbé Lecanu raconta les faits dans son *Histoire de Satan,* comme une preuve de l'action diabolique[51].

Par contre, le chartrain Morin, généralement loyal et exact dans l'exposé des faits, dit avoir lu le Mémoire d'un témoin sagace, d'où il résultait que la jeune domestique, aidée d'un compère, s'était jouée de la crédulité de ses maîtres; et il ajoute que M. Lefranc, curé de Cormainville, — encore vivant quand Morin écrivait — fut très humilié de l'aventure. De fait, les diableries de Gaubert et celles de Poisvilliers se ressemblent étonnamment[52].

49. A. Clerval, *l'Œuvre des clercs de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, 1910), p. 139.

50. A.-L. Lecocq, *Chroniques, légendes ...,* p. 309-315.

51. *L'Abeille de la Beauce et du Perche* (de mai 1847 à sept. 1849; périodicité très variable), 11 mars 1849. — *Le Journal de Chartres,* 23 mars 1849. — *Le Constitutionnel,* 5 mars 1849. — Lecanu, *Histoire de Satan* (Paris, 1861), p. 484, note F.

52. Morin, *le Prêtre et le sorcier,* p. 198 et suiv.

Possession diabolique. — En 1831, l'évêché de Chartres fut consulté, en l'absence de l'évêque, par le curé d'une paroisse qui n'est pas désignée. M. Évette, vicaire général, en référa au docte sulpicien M. Carrière : « Ce curé, disait-il, a dans sa paroisse un homme tourmenté depuis dix mois d'une maladie qui présente des symptômes surprenants. Le peuple est persuadé qu'il est victime de maléfices ou d'une possession. Six médecins les uns après les autres l'ont traité; la maladie a été rebelle à tous les remèdes. On a consulté les devins et les empiriques du pays, et tout a été inutile.... Il a enfin eu recours à Dieu; il s'est voué à tous les saints; il a fait faire pèlerinages, prières, neuvaines, et fait célébrer des messes ; et pendant le temps de ces supplications, il a souffert mille fois davantage. »

Le mal invisible siégeait au-dessus de la tempe droite ; l'homme poussait des hurlements terribles. « Dans cet état, on l'a vu chanter par cœur et d'une voix retentissante les litanies de la Sainte Vierge, faire dix à douze lieues autour de sa maison, sauter sur les meubles. » Les samedis et dimanches, et surtout les jours de fêtes, il souffrait beaucoup plus; la vue d'un prêtre le mettait hors de lui. Cependant il s'était confessé à son curé et en avait éprouvé du mieux, mais pour retomber bientôt après.

Quoi qu'il en soit de ces phénomènes, le grand vicaire en signalait d'autres qui donnent à penser :

« Depuis quelque temps, le frappement de coups redoublés et des cris plaintifs ont été entendus autour de sa maison; un spectre même a été aperçu. L'eau de ses seaux a été plusieurs fois agitée comme par des poissons. Sa vache a été vue dans son étable, meuglant, ruant et sautant presque jusqu'au plancher; et sitôt qu'elle était lâchée dehors, elle redevenait comme par le passé. Dans l'étable, elle semblait être atteinte de la rage[53]. »

Nous n'avons pas la réponse de M. Carrière à cette lettre. Les faits du dernier paragraphe ne paraissent pas très différents de ceux de Gaubert et de Poisvilliers que j'ai cités plus haut. La terreur de la vache *dans son étable* pouvait être causée par de mauvais traitements que lui infligeait en secret le prétendu fantôme, ou par son aspect insolite, ou par ses cris et ses fureurs : ce sont des faits inexpliqués, mais non inexplicables. Un éminent psychiâtre de Paris, le docteur de Massary, à qui je communiquai cette lettre il y a quelques an-

53. Lettre du 17 nov. 1831 (*Archives de Saint-Sulpice*, dossier *Clausel de Montals*).

nées, avec mes réflexions personnelles, conclut nettement à la simulation par auto-suggestion ou mensonge[54].

Un autre cas de possession réelle ou imaginaire se présenta un peu plus tard à Houville-la-Branche, et ne fut pas étranger, dit-on, à la conversion de cette paroisse dont la plaquette: *Un îlot de sainteté* a popularisé l'histoire. Une personne qui fut la première à se convertir, Mlle Paragot, passa pour être possédée. Mais elle ne commettait aucune étrangeté ni en paroles ni en actes; et d'après ce que m'a dit son propre neveu, M. l'abbé Sosthènes Paragot, elle se contentait de dire à son pasteur, quand il l'interrogeait : « Tais-toi donc, mon petit curé. »

Ce n'est pas le lieu ici de traiter de la possession diabolique. Qu'on me permette seulement deux remarques personnelles qui sont à mes yeux, dans tous les cas dont j'ai pu avoir connaissance, des motifs légitimes de suspicion.

C'est d'abord que le démon, qui est censé posséder ces personnes du peuple, paraît étrangement borné dans ses manifestations, et qu'en particulier les paroles qui sortent de leur bouche et qu'on doit lui attribuer s'il est là, ne dépassent jamais le niveau de culture et d'intelligence du sujet possédé; elles sont même ordinairement assez niaises. Sans le secours involontaire des questions qu'on leur fait et de l'attention qu'on leur porte, ces pauvres gens ne sauraient que répéter ce qu'ils savent déjà, comme ce paysan qui chantait les litanies de la Sainte Vierge, ou comme cette vieille fille disant toujours : « Tais-toi, mon petit curé. »

En outre, leurs faits et gestes ressemblent trop à des gamineries d'enfants vicieux, et ne vont jamais jusqu'à faire *ouvertement* des choses qui puissent les brouiller avec la justice. Les possédés de l'Évangile et des *Actes* ont autrement de malfaisance et de pénétration.

Idée populaire du prêtre-sorcier. — Le peuple a toujours été (Dieu veuille qu'il ne soit plus !) en état de défiance et de crainte à l'égard du prêtre. Au Moyen Age, on se signait souvent rien qu'à le voir, et sa rencontre était de mauvais augure. On vit au XIII[e] siècle, à un enterrement, des paysans précipiter le curé dans la fosse qu'il bénissait et l'enterrer avec le cadavre, croyant supprimer ainsi l'auteur d'une épidémie locale[55].

Cette conception du prêtre-sorcier n'était pas étrangère à une partie au moins de nos populations chartraines au XIX[e] siècle. Les observations recueillies par *le Glaneur d'Eure-et-*

54. Lettre du 23 mai 1936.
55. Marc Bloch, *les Rois thaumaturges* (Strasbourg, 1924), p. 76 et suiv.

Loir et *le Journal de Chartres* ou par nos folkloristes Morin, Lecocq et Chapiseau, sont concordantes et paraissent exactes. « On regarde le curé, dit Morin, comme un sorcier qui est à la fois l'homme de Dieu et l'homme du diable; on le redoute plus qu'on ne l'aime. » Un chasseur à son départ, un conscrit allant tirer au sort, concevaient de sa rencontre un fâcheux présage. On n'aimait pas se trouver sur son chemin, même au siècle dernier, — je n'ose dire au nôtre[56].

Ces sentiments flottaient à l'état vague dans ce que l'on nomme le subconscient, jusqu'au jour où les allures d'un curé mal vu, des réunions jugées suspectes, des imprudences de langage suivies de malheurs privés ou de calamités publiques, des rumeurs sinistres venues on ne sait d'où, et quelquefois la simple imagination d'un esprit borné, leur donnaient tout à coup une forme et une précision redoutables.

Malheurs attribués au prêtre. — Dans l'idée du peuple, les prêtres dirigeaient à leur gré les éléments : feu, grêle, foudre, etc. Morin assure pourtant que, dans le cas d'incendie, on ne faisait pas appel au curé; mais comme on lui attribuait le pouvoir de « barrer le feu », c'est-à-dire de l'arrêter par un signe de croix, il serait étonnant qu'on n'eût jamais recours à lui en pareil cas. Morin lui-même cite un cordelier du XVIIIe siècle qui arrêta un incendie dans le Grand-Faubourg, à Chartres. Je citerai de mon côté M. Leroy, mort chanoine titulaire, lequel, étant curé de Vichères, dans le Perche, de 1865 à 1872, fut supplié de venir conjurer un incendie : il récita la prière liturgique, et le feu se ralentit; mais il est fort probable que cela ne fit que confirmer le peuple dans son opinion à l'égard du prêtre[57].

En 1839, au mois de juin, les environs de Châteaudun, de Dreux, de Nogent-le-Rotrou, furent ravagés par des ouragans. Il tomba des grêlons gros comme des œufs : beaucoup d'animaux furent tués, des arbres déracinés, les récoltes perdues. Certains paysans, dans le Dunois, imputèrent la catastrophe aux curés : « Aucun raisonnement, écrivait un témoin, ne pourrait détruire l'idée qu'ils se font que la grêle leur est envoyée par leurs prêtres. Ceci est à la lettre, le fait est facile à vérifier. »

L'un de ces villageois, de Péronville, affirmait avoir recueilli des grêlons dans un vase, et n'y avoir plus retrouvé

56. Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 217. — Chapiseau, *le Folk-Lore...*, t. I, p. 306; t. II, p. 107.

57. Morin, *ouvr. cité*, p. 186, 217. — Chapiseau, *ouvr. cité*, t. I, p. 216. — Témoignage d'un prêtre né à Vichères.

que des cheveux : signe évident de sorcellerie ! Plusieurs curés furent menacés de la fureur populaire, entre autres ceux de Terminiers, Lumeau, Sancheville et Gironville. Ce dernier vit venir à lui trois notables de la comumne, dont un l'avait vu faire des signes de croix dans la plaine en disant son bréviaire. On lui soutint publiquement qu'il avait commandé les nuées, tracé leur passage et leurs limites; au reste, il faisait des « communions fausses » (?), et on l'avait entendu faire du vacarme dans l'église en préparant l'orage.... Le pauvre prêtre n'eut que le temps de s'enfuir. Nous sommes dans le Drouais[58].

Dans le Perche, à Nogent-le-Rotrou, ce fut pis encore : on avait vu trois curés dans les nuées, au-dessus du château Saint-Jean. « Comme je cherchais, dit Morin, à combattre cette opinion déraisonnable, un fermier m'assura qu'il avait vu, de ses yeux vu, un curé perché sur les nuages et versant la grêle. Le campagnard irrité tira un coup de fusil dans le nuage, et aussitôt l'on vit tomber à terre un corbeau mort, frappé d'une balle. C'est que le curé, s'étant senti blessé à mort, s'était subitement métamorphosé en corbeau pour sauver l'honneur de la corporation[59]. »

Et voilà des témoins oculaires !

Liturgie suspecte. — Telles étaient, chez certains, l'ignorance et la superstition, que les choses les plus innocentes, les plus imprévues, pouvaient attirer au prêtre de graves ennuis. Nous venons d'en voir un en péril de mort pour avoir fait des signes de croix en disant son bréviaire. Voici encore des traits de cette mentalité.

En 1845 arrivait à Combres, dans le Perche, un jeune curé nommé Simon, qui fut bientôt mal vu du conseil et d'une partie de la paroisse. On accusa ses mœurs, puis des travaux commencés à l'église sans permission. Deux fois la municipalité démissionna, exigeant son départ, et fut réélue triomphalement. L'affaire alla jusqu'au ministre. L'évêque ne trouvait pas de preuves suffisantes, et l'on s'était gardé de lui dire le fin mot; il maintint donc l'abbé Simon. La révolution de 1848 éclate : aussitôt l'on somme le curé de déguerpir, s'il ne veut pas être chassé à coups de fourche.

Or, l'avocat nogentais Morin, cet érudit anticlérical souvent cité dans cet article, venait d'être nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire pour l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Il se rend à Combres, s'informe, réunit le maire et

58. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 27 juin 1839.
59. *Le Glaneur* ..., 4 juillet 1839.

son conseil — les plus acharnés contre le prêtre — et leur représente que, de l'aveu de tous, l'abbé Simon est un homme doux, tolérant, obligeant, le modèle du pasteur.... Rien ne peut les faire démordre, ni les amener à une explication. Enfin, l'adjoint resté seul avec lui : « Ce que nous reprochons à M. Simon, dit le paysan, c'est qu'il fait les processions à gauche. » Éclat de rire de Morin : « Voyons ! la liturgie est l'affaire du curé ! et qu'importe qu'une procession soit à droite ou à gauche ? » Le bonhomme hésita longtemps : « Les processions à gauche, voyez-vous, on dit que ça fait mourir le monde plus vite. — Allons donc ! vous ne croyez pas à de pareilles sornettes ? — Hum ! y en a très ben qui l'creyent. »

Peu à peu, les esprits s'apaisèrent; M. Simon resta. Avait-il par mégarde, dès son arrivée, changé le sens de la procession dominicale dans l'église ? Ou seulement rétabli l'usage français, peut-être oublié dans la paroisse, de faire la procession de l'Épiphanie à sens contraire, en souvenir des Mages qui s'en retournèrent chez eux par un autre chemin ? Ce qui me le ferait conjecturer, c'est que le 10 janvier 1847, où le conseil entier donna sa première démission, était précisément le dimanche de la solennité de l'Épiphanie[60].

Par une superstition analogue, on croyait dans les campagnes que trois enterrements successifs *à rebours*, c'est-à-dire en mettant le cercueil à contre-sens, les pieds à la place de la tête, déchaînaient dans le village une grande mortalité. En 1834, le curé d'Ollé en ayant fait deux de la sorte (ou peut-être s'étant placé lui-même dans un sens inhabituel), on fut très irrité et on lui défendit expressément d'en faire un troisième[61].

Imprudences en chaire. — Un abonné du *Glaneur*, témoin attristé des stupides soupçons du paysan à l'égard du prêtre, faisait toutefois cette réflexion qui peut avoir quelque chose de vrai : « J'entends journellement prêcher les vengeances divines. Or, si le prêtre s'en annonce l'organe, comment son auditoire, hommes, femmes et enfants, ne croirait-il pas qu'il en est le dispensateur ? » Il s'en prenait aux jeunes prêtres surtout, qui « par de chaleureuses boutades et d'imprudentes déclamations, troublent le cerveau si facile à égarer de leurs paroissiens »[62].

60. *Archives de l'évêché de Chartres*, dossiers des paroisses : Combres. — *Le Glaneur* ..., 2 mars 1848. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 188 et suiv.
61. *Le Glaneur* ..., 12 juin 1834.
62. *Le Glaneur* ..., 11 juillet 1839.

De fait, en cette année 1839, le mandement de Carême de Mgr Clausel, vigoureux comme tous ses mandements, avait eu pour sujet la profanation du dimanche qui lui tenait fort à cœur; et il avait ordonné aux curés de prêcher souvent là-dessus. Il est possible qu'en plusieurs paroisses des sermons menaçants, suivis d'une calamité terrible, aient paru avoir avec elle une relation de cause à effet. En général, c'est une grave imprudence que de montrer dans les malheurs terrestres une punition *directe* du péché : plusieurs mandements de Mgr Clausel donnent dans ce travers[63].

Conférences ecclésiastiques. — Elles ont toujours été suspectes aux populations rurales, et peut-être le sont-elles encore aujourd'hui plus qu'on ne pense. On soupçonnait les curés d'y tramer des complots, d'y préparer la guerre ou d'autres malheurs publics : c'était la même idée du pouvoir mystérieux et malfaisant des prêtres.

Par deux fois, en 1828 et en 1845, Mgr Clausel de Montals essaya de rétablir les conférences : chaque fois il dut se rendre aux représentations du clergé sur l'impopularité et le danger de ces réunions insolites qu'il avait eu, d'ailleurs, le tort de placer en été, à l'époque des grands travaux. Celles de 1845 se firent tant bien que mal; mais dès l'année suivante, l'opinion se montra si récalcitrante qu'il fallut bien les abandonner. Morin, qui avait des amis dans le clergé, fut informé par l'un d'eux de ce qui s'était passé au canton de Thiron dans le Perche, où les conférences avaient lieu le premier dimanche du mois et devinrent promptement impossibles, parce qu'on attribuait aux curés tous les malheurs publics et privés qui survenaient dans l'intervalle[64].

Ce n'est que depuis le Second Empire, où la religion fut protégée, que les conférences purent avoir lieu chez nous sans esclandre. Encore ai-je ouï dire à ma vieille servante que vers 1885 le curé de Bérou-la-Mulotière, où elle demeurait, ayant reçu chez lui la conférence, elle entendit des femmes très alarmées se dire l'une à l'autre : « Avez-vous vu tous ces curés ?... Sûrement nous aurons la guerre. »

Ensorceleur et ensorcelé. — Voici enfin deux traits remarquables de la suspicion populaire à l'égard du prêtre : je tiens le premier d'un enfant du pays, qui vit encore; le second est dans les publications du temps.

M. Leroy, dont j'ai déjà parlé, curé de Vichères, dans le

63. Surtout celui de 1847, année calamiteuse.

64. *Circulaires au clergé*, 4 nov. 1844, 22 avril 1845, 28 janv. 1847. — Morin, *le Prêtre et le sorcier*, p. 188.

Perche, à la fin du Second Empire, fâché contre un ivrogne qui tirait toujours sa sonnette, le menaça — très imprudemment — de lui jeter un sort. L'homme revint le lendemain, dégrisé mais épouvanté, se croyant environné de diables et suppliant le curé de le « désensorceler ». M. Leroy le contenta et fit bien, car il eût pu lui arriver malheur, ainsi que le prouve le fait suivant qui est de la même époque.

Le curé-doyen de la Loupe était alors M. Gouache, un des hommes les plus distingués et les plus vertueux du diocèse. Le 24 janvier 1868, il était au confessionnal quand un homme très excité voulut se confesser tout de suite. Le curé sortit pour le prier d'attendre un moment, et reçut à la cuisse un coup de couteau qui provoqua une hémorragie mortelle. On arrêta cet homme dans un café : « C'est vous l'assassin ? — Oui, dit-il avec calme; *il le fallait.* Voilà trois ans qu'on m'a jeté un sort dont je souffre horriblement. J'ai pensé que ce curé avait le pouvoir de lever le sort.... Il n'a pas voulu; je l'ai tué pour me délivrer. » Le criminel fut interné comme fou; probablement ce n'était qu'un simple[65].

CONCLUSION.

Au terme de cette revue de pratiques et de croyances populaires dont je n'ai effleuré que les principales, plusieurs questions intéressantes pourraient se poser, qui dépassent de loin les simples curiosités du folklore. Quelle en est aujourd'hui la survivance ? quelle confiance accorder à la puissance de ces guérisseurs ou à l'efficacité de ces formules ? quel jugement porter sur ces dévotions privées et ces pèlerinages collectifs où nous avons trouvé un si singulier mélange de religion et de superstition ?

Ce sont là des problèmes d'ordre théologique ou médical que je ne me sens la force ni de bien exposer ni de résoudre pertinemment. Je vais seulement dire avec simplicité les réflexions qu'ils me suggèrent.

Je crois à la persistance plus ou moins cachée de pratiques et surtout de dispositions superstitieuses. Le roc primitif affleure un peu partout sous une couche assez mince de terre végétale qui est la civilisation. Au surplus, les annonces des journaux avant la guerre, et le succès de maints charlatans, suffiraient à nous en convaincre.

Je crois aussi que l'ignorance est, dans nos campagnes, le grand auxiliaire de la superstition; et à cet égard comme à

65. *La Voix de N.-D. de Chartres, Supplém.*, janvier 1868, p. 11. — Morin, *ouvr. cité*, p. 190. (Il date à tort de juillet 1867).

d'autres, je me réjouis des progrès de l'instruction populaire, quelle que soit l'école qui la dispense, et quoiqu'il puisse arriver, j'en conviens, qu'en arrachant le lierre on fasse crouler aussi la muraille; mais c'est que le lierre y était trop incrusté ou la muraille déjà trop peu solide. La Beauce, au dernier siècle, était moins superstitieuse que le Perche, parce que moins arriérée. Et de nos jours encore, quoique dans une proportion moindre, c'est dans le Perche surtout que se retrouvent les formes de religion inférieure dont j'ai donné de multiples exemples. L'obligation scolaire n'a commencé d'y être appliquée avec une certaine fermeté qu'après la guerre de 1914.

En ce qui regarde les guérisons, je m'expliquerai avec la même franchise. Le don de seconde vue est attesté par trop de faits pour qu'on en puisse douter; ainsi s'expliquerait, chez le « rêveux » de Thiville, la récupération d'objets perdus. Mais comment cet homme simple, si dépourvu de toute culture et qui ne savait pas même lire, aurait-il pu, durant son sommeil, diagnostiquer toutes maladies quelconques et en indiquer les remèdes ? Une part faite à l'illusion, peut-être y a-t-il ici un cas de cette nouvelle science, la radiesthésie, dont les prétentions, sinon les droits, s'étendent jusqu'à la conscience intime....

Les rebouteux mis à part avec leur plus ou moins d'habileté manuelle, restent les panseux de secrets, les toucheux, les marcous, tous les guérisseurs enfin qui agissaient par simple attouchement, et par récitation de formules magiques ou de prières en présence du malade. Ici, le caractère superstitieux est net, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun rapport ni révélé ni rationnel entre la cause et l'effet. La crédulité, l'ignorance commune, l'absence de contrôle sérieux, parfois aussi le charlatanisme, résolvent à mon avis la plupart des cas.

Cependant, il peut y avoir aussi un élément psychologique très important : la suggestion. L'écrivain autrichien Stefan Zweig, dans un ouvrage sur *Mesmer et le magnétisme animal*, explique par là la vogue inouïe et les guérisons réelles de cet homme qui, après avoir cru indispensables le baquet et autres éléments magnétiques, finit par s'apercevoir, à sa grande stupeur, que tout émanait de lui-même, du fluide mystérieux ou de la puissance de persuasion dont il était la source[66]. Nous avons tous éprouvé ou constaté quelle influence heureuse peut avoir, sur une maladie chronique invétérée, la sou-

66. Stephan Zweig, *Mesmer*, traduit par Alzir Hella, dans *Je suis partout*, 29 sept. 1934..

daineté d'un choc psychologique; et je suis, pour ma part, entièrement convaincu que la science médicale, si bienfaisante déjà, le serait davantage encore si les médecins traitaient le moral de leur malade aussi méthodiquement que son physique, et s'ils savaient lui inspirer cette confiance personnelle qui était peut-être le vrai « secret » des paysans guérisseurs dont je viens de parler. Au reste, il est d'expérience que tels remèdes nouveaux guérissent pendant un temps et perdent ensuite leur efficacité : c'est qu'on y croit d'abord avec ferveur.

Où la question se complique et devient bien obscure, c'est quand il s'agit d'animaux, très indifférents aux méthodes suggestives. Et ce qui la rend, pour moi, tout à fait inconcevable, c'est que le traitement se fasse à distance, par une prière absurde comme celle des tranchées, avec des renseignements qui n'ont aucun rapport au mal.

Observons que les paysans qui, autrefois et aujourd'hui encore, guérissent de loin — à ce qu'on assure — les tranchées des chevaux, ne songent nullement à faire de la radiesthésie, dont ils ignorent et le nom et la chose. Ils n'entrent point en transe, et n'ont point de pendule ni de procédé quelconque. Ils ne s'attribuent même pas de monopole, et passent leur secret à des amis. Simplement ils ont une formule à peu près dépourvue de sens : ils la récitent, et croient dur comme pierre que cela suffit. Or, comment cela peut-il suffire ?

La vertu intrinsèque n'y est pas. L'effet étant admis — par hypothèse — à qui l'attribuerons-nous ? L'attribuer à Dieu n'est pas digne de Dieu. « Notre foi est raisonnable »; il y aurait scandale à admettre que Dieu concède à des prières et à des pratiques superstitieuses une quasi-infaillibilité qu'il refuse aux prières et à la liturgie de son Église.

L'attribuer au démon paraît assez gratuit. J'ai des amis, chrétiens pratiquants et intelligents, qui néanmoins emploient ou laissent employer pour eux ces formules contre les maladies de gens ou de bêtes, parce que, dans le péril, on se raccroche à tout, et sans négliger toutefois les moyens rationnels ni la vraie prière. Ils vous diront franchement que dans tel cas ils ont réussi et dans tel autre c'est douteux. Mais ils reporteraient la gloire du succès bien plus à Dieu qu'au diable; et ceux mêmes qui ne pratiquent pas n'ont nulle envie de faire les affaires du Malin.

Je crois qu'au fond de leur idée il n'est question en tout cela ni de Dieu ni du diable. L'homme se sent faible, environné de mystère : il trouve peu étrange que les forces de la

nature, souvent liguées contre lui, soient quelquefois pour lui; rappelons-nous les dieux de l'*Iliade*, partagés entre les deux camps. Telle formule et tel rite sont réputés plus forts que le mal : cela suffit, on n'en cherche pas la cause. En cette matière, du reste, l'échec fait moins d'impression que le succès : l'échec paraît, si je puis dire, un manque à gagner; le succès est un gain.

*
* *

La vraie question préjudicielle, nullement insoluble, mais jusqu'ici, je crois, non résolue, est de constater scientifiquement les guérisons, — je ne dis pas les préservations, toujours plus discutables. Ce contrôle serait malaisé, à cause de la méfiance paysanne; et délicat, puisqu'il s'agit de formules et de rites au moins suspects de superstition. Cependant on pourrait concevoir une présence passive, et il est des cultivateurs qui répondraient volontiers à un questionnaire précis. Il faudrait en tout cas, chez l'enquêteur, une formation sérieuse, et autant que possible qu'il fût lui-même sorti d'un milieu terrien, et familier avec ses mœurs. Il y aurait là un beau sujet de thèse.

Pour ma part, chaque fois que j'ai essayé de percer le mystère de ces guérisons, j'ai conclu à la bonne foi certaine et à l'illusion probable. Quelques dires m'ont un peu troublé, venant de confrères que j'estime, qui vivent dans un milieu rural, et qui toutefois ne m'ont pas convaincu : je ne crois pas en effet que leur conviction se fonde sur une enquête vraiment scientifique. Notre excellent professeur de morale, M. Garancher, ancien curé dans le Perche, un jour que ses élèves l'interrogeaient là-dessus, se mit à sourire et passa outre. Était-ce embarras ou dédain ?... Il eût mieux fait, peut-être, d'aborder franchement la question : car elle avait, surtout alors, un intérêt pratique.

*
* *

Enfin — et cette conclusion dernière est la plus délicate à formuler — je suis porté à croire que ce que j'ai appelé des « formes de religion inférieure » n'apportent à la religion bien comprise, à la vraie vie spirituelle, aucun avantage appréciable, et qu'elles sont même plutôt un obstacle pour y accéder. Je ne veux pas dire du tout qu'il faille s'y opposer brutalement. Il y a eu de tout temps, il y aura toujours des déformations et des abus que la prudence non moins que la charité conseillera de tolérer. Mais en prendre son parti, non;

mais les regarder comme une forme authentique, bien qu'imparfaite, de la religion vraie, pas davantage, ou encore moins.

Il y aurait sur ce sujet plus d'une chose à dire. Je me contenterai de mettre en garde, non sans quelque motif, mes confrères du clergé rural contre le danger de mots chrétiens recouvrant des idées qui ne le sont pas : le mot de foi, principalement. De même que le Dieu de Renan, ce Dieu qui se fait, qui n'est pas encore mais qui sera, n'est nullement le Dieu véritable, quoique le mot y soit; ainsi la *foi* de nombreux « voyageurs », pèlerins, détenteurs de secrets, si elle n'est pas exclusive de la bonne foi, l'est certainement de la foi surnaturelle fondée sur la gratuité de la grâce et sur les mérites de Jésus-Christ.

Cette foi impérative, aveugle, matérialisée dans la statue, liée indispensablement à des rites que l'Église ignore, à des formules et à des prières toujours enfantines, parfois absurdes, aussi dédaigneuse de la hiérarchie que de la liturgie catholiques, indépendante enfin de la tenue morale et même de la croyance du sujet, cette foi dont j'ai rapporté maint exemple et qui existe encore en certains milieux, n'a rien de commun avec la vraie foi : elle s'apparente bien plutôt aux conceptions des peuples idolâtres, et on peut la regarder, je crois, comme une survivance du paganisme. Elle s'allie même sans effort au matérialisme absolu. Un de mes vieux confrères, longtemps curé dans le Dunois, me rapportait ce bref dialogue avec un paroissien : « Moi, disait l'homme, je crois aux saints. — Très bien; mais pour croire aux saints, il faut d'abord croire au bon Dieu. — Oh ! le bon Dieu !... » un haussement d'épaules achevait la phrase. Loin d'être isolé, ce trait exprime une mentalité assez commune, au moins chez les hommes; beaucoup de curés savent par expérience qu'il est plus aisé de parler des serviteurs que du Maître. Mais alors, où est cette « foi de Dieu » que Notre-Seigneur exige et qu'il ne peut pas ne pas exiger[67] ?

*
* *

Je conviens que cette étude sur un nouvel aspect de la psychologie religieuse des Chartrains au XIXe siècle n'est guère plus réconfortante que les deux autres déjà publiées. J'ose dire que ce n'est pas ma faute, celle du moins de mes intentions. Je n'ai cherché qu'à connaître des faits, aussi nom-

67. *Et respondens Jesus ait illis : Habete fidem Dei.* (S. Marc, ch. XI, 22).

breux et aussi bien établis que possible, et à les interpréter sainement : car si l'on renonce à l'explication des faits, l'histoire ne sert à rien; et si la plupart déposent dans le même sens, qu'y puis-je faire ?

Mais l'histoire n'est jamais achevée. Je n'ai voulu ici qu'apporter quelques lumières et peut-être encourager de nouvelles recherches sur un sujet demeuré assez complexe, qui intéresse autant l'action du prêtre que la curiosité de l'historien.

Ernest SEVRIN.

MÉLANGES

Propos de méthode

SUR UNE LISTE PAROISSIALE DE CURÉS

Mis à la tête, voici plusieurs années, d'une des plus anciennes paroisses de Paris, nous formions le dessein d'en retracer les fastes.

Aussi nous rappelons-nous l'intérêt et l'émotion qui nous arrêtèrent devant deux plaques de marbre blanc, donnant en un diptyque les noms de nos vénérables prédécesseurs.

L'une de ces plaques reproduit la liste des curés connus du Moyen Age à la Révolution; l'autre, celle des curés qui se sont succédés depuis cette époque. De cette dernière rien à dire. Sa rédaction n'exigeait qu'une transcription fidèle et facile d'abondants documents contemporains.

Mais quelle déception nous causa la première de ces listes au cours de nos recherches ! Cette liste débute en 1418. Le titre lui-même : *Hujus ecclesiae collegialis superiores et decani,* ne résiste pas à la critique. L'auteur, inconnu de nous, avait probablement connaissance que, dès le XV^e^ siècle, on chantait chaque jour à Saint-Gervais l'office canonial. Ainsi fut-il induit à donner à notre église le rang de collégiale de chanoines qu'elle n'a jamais eu. Donc pas de doyens ni de supérieurs, mais seulement des curés. Sous l'Ancien Régime, à Paris du moins, d'autres paroisses qui ne se recommandaient d'aucun autre titre, assuraient ce même office à la louange de Dieu.

De l'an 1498 à 1789 ce catalogue de curés aligne vingt-six noms. Mais on doit de toute certitude en supprimer huit. Quant aux dates qui les accompagnent, — et notre auteur anonyme n'hésite jamais à donner pour chacun les deux dates d'entrée et de sortie de charge, — quatre seulement sont à retenir.

Sans faire ici la critique complète de cette nomenclature, contentons-nous de quelques exemples.

Pour remplir cette période de trois siècles et demi, il semble qu'on ait craint de manquer de noms. Ainsi deux parmi les personnages désignés furent seulement candidats malheureux à la cure. Notre auteur n'a pas manqué de les jouer gagnants; il a perdu.

Tel autre, François de Cheffault, qui fut effectivement prêtre à Saint-Gervais, dut à son âge avancé le titre de doyen ... d'âge des prêtres habitués. Il se peut aussi que la particule nobiliaire, qui précède son nom, ait été, pour l'auteur de cette liste, une

raison de l'élever au rang de curé. Et, pour lui faire sa place, il a remanié des dates qu'il n'a pas pu ne pas trouver à sa portée, dans les registres de délibérations de la Fabrique.

Il y a mieux. Un simple marguillier fut admis à l'honneur de figurer dans cette suite. Comment ? Par lettre, datée de 1609, saint François de Sales informait son ami Deshayes qu'il ne lui serait pas possible de répondre à l'invitation de M. de Perrochel qui le « semond à la chaire de Saint-Gervais pour l'année 1611 ». Le duc de Savoie en effet, jaloux de son puissant voisin Henri IV, et craignant qu'il ne retînt en France l'évêque de Genève, interdit à celui-ci de sortir du duché. Notre auteur, s'imaginant sans doute qu'au XVII[e] siècle les prédicateurs étaient choisis, comme de nos jours, par les curés, crut immédiatement pouvoir incorporer ce nouveau nom, qui sonnait bien, lui aussi, au cortège curial. Pour quoi, il le baptisa Pierre, l'ordonna prêtre et l'intercala de force entre deux vrais curés : François Board (1601-1620) et Charles-François Talon (1620-1651), et, dans l'intention de rendre sa conjecture plus probable, mit au tombeau le premier des deux pasteurs dix ans trop tôt. Il est vrai que *Charles* de Perrochel trouve place à cette même époque dans une liste, qui est celle des marguilliers de Saint-Gervais.

De nombreuses églises paroissiales possèdent leur monographie archéologique. Un moins grand nombre de paroisses connaissent leur histoire, mais plusieurs, à défaut de celle-ci, croient posséder une liste exacte de leurs curés. C'était le cas de Saint-Gervais. Or, de semblables listes, même si l'on ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle, doivent être consultées avec réserve. Il en est d'elles, en effet, comme de la plupart des listes d'évêques publiées dans l'ancienne *Gallia christiana*. Dressées souvent à l'aide de la tradition orale et indépendamment de recherches historiques un peu poussées, elles ne satisfont plus les exigences de notre époque. Osons le dire : les unes et les autres ont besoin d'être revisées, les chronologies épiscopales comme aussi, et à plus forte raison, les nomenclatures curiales.

Celles-ci, pour être correctes, ne peuvent s'établir qu'en conclusion de l'histoire même de la paroisse. De la liste que nous donnons plus loin, Simon Daqueux (ou Des Ajeux) ne nous est connu que par les archives du prieuré de Saint-Nicaise de Meulan, vers lesquelles notre curiosité a été aiguillée parce que nous savions qu'avant l'abbaye du Bec-Hellouin, c'est ce prieuré qui avait reçu des seigneurs de Meulan le droit de présenter à la cure de Saint-Gervais.

Les Archives du Vatican, jusqu'où il faut aller si l'on tente l'histoire d'une paroisse, surtout pour la période des papes d'Avignon, ces précieuses archives seules nous ont fait connaître Guillaume Jehan (1362) et Pierre Thomas (1373). Ces mêmes Archives nous ont donné des détails fort intéressants, et introuvables ailleurs, sur Jehan Hélie de Pompadour (1373-1405) et Denys de Bidault (1515-1537).

Des recherches fort étendues sont donc indispensables. Il y faut aussi un peu de chance que ne saurait courir celui qui ne tend qu'à dresser en hâte, en cherchant dans les documents les plus à sa portée immédiate, une simple nomenclature des titulaires de paroisse. Nous avons été mis sur la trace de Richard Perchard (1484) par le *Catalogue des Missels et sacramentaires* de feu le chanoine Leroquais. La bibliothèque de Rouen conserve un missel (ms. 385) donné au Chapitre de cette ville, dont il faisait partie, par Richard Perchard, ... curé de Saint-Gervais de Paris.

Le nom de Guillaume de Vistrebec (1354) n'apparaît que dans un arrêt du Parlement, rendu en faveur des marguilliers contre lui à l'occasion d'un différend au sujet des sépultures dans l'église. Cet arrêt nous a d'ailleurs été aimablement communiqué par un chercheur qui prospectait l'interminable série des X^{1a} aux Archives nationales. C'est la part de chance.

Nous nous permettons de reproduire à cette place la liste rectifiée des curés de Saint-Gervais de Paris avant la Révolution. Aucun document ne nous a permis de remonter plus haut que l'époque de saint Louis.

Pour quelques-uns des titulaires, nous avons pu trouver leurs deux dates, d'entrée et de sortie de charge. Pour d'autres, nous ne connaissons comme certaine que l'une de ces deux dates. Parfois nous ne pouvons indiquer qu'une date épisodique à laquelle le *de cujus* était en fonction. Enfin trois fois nous ne pouvons que suggérer une époque, un rang. C'est ce que nous avons essayé d'exprimer typographiquement. Bientôt, s'il plaît à Dieu, nous publierons en volume toutes les preuves et justifications dès aujourd'hui mises en ordre.

Les Curés de Saint-Gervais avant 1789

1267	Renaud d'Homblières
1275-1293	Hugues Le Maire
1293	Simon Daqueux ou Des Ajeux
1304-1315	Jehan de Commercy
1330	Adam de Précy
1354	Guillaume de Vistrebec
1354-1362	Pierre de Suzay ou Suzy dit Le Petit
1362	Guillaume Jehan
1373	Pierre Thomas
1373-1405	Jehan Élie de Pompadour
1405	Guillaume Arnault dit Caillenet
	Nicolas Gomand
	Jehan de Rouvroy[1]

1. Nous avons trouvé ces deux noms : Nicolas Gomand et Jehan de Rouvroy, dans les papiers de l'abbé Drouyn, prêtre du collège de Navarre

1434	Symon Pèlerin
1436	Pierre Franchomme
1441-1460	Guillaume Éverard
1460-1478	Érard Boisserand
	Geoffroy Andrault[2]
1484	Pierre Le Secourable
1484	Richard Perchard
1509-1513	Jehan Boyvin
1513-1537	Denys de Bidault
1537-1580	Antoine Du Vivier
1588	Antoine Chauveau
1588	Michel Du Buisson
1588-1596	Jehan Ginceste
1596-1601	Claude de Morenne
1601-1620	François Board
1620-1651	Charles-François Talon
1651-1653	Eustache Le Clerc de Lesseville[3]
1654-1686	Jacques Sachot
1686-1699	François I Feu
1699-1761	François II Feu
1761-1784	Roland-Thomas Bouillerot
1784-1789	François-Xavier Veytard

Louis Brochard.

au XVIII[e] siècle qui a pu dresser plusieurs listes de curés à la mémoire des élèves de cet établissement. Il note : « Entre 1411 et 1460, *Nicolaus... fortasse Nicolaus Gomandi* qui fut licencié en droit en 1411 » et aussi « 14 ... *Joannes Rouvrayrus* ».

2. Deux pièces du Cabinet des Titres à la Bibliothèque nationale désignent Geoffroy Andrault, licencié en droit, « curé de Saint-Gervais », comme troisième fils de Jean Andrault, conseiller et maître des Comptes du duc de Bourbon et de Jeanne de Druy. Cette même source nous apprend que son père était mort en 1468 et qu'il vivait lui-même en 1471.

3. Un intervalle de quelques mois sépare Eustache de Lesseville de Jacques Sachot. C'est qu'à cette époque l'ardent prieur de Saint-Nicaise de Meulan disputait à l'archevêque d'Auch, alors abbé de l'abbaye du Bec-Hellouin, le droit de présentation à notre cure, — droit qu'il avait possédé à l'origine et dont avait hérité l'abbaye lors de la sécularisation du prieuré. Eustache de Lesseville avait été présenté par le prieur, qui perdit, comme il était équitable. Il ne put donc pas se maintenir. En attendent la fin des débats, l'archevêque de Paris commit un administrateur : Gaston Chamillard qui ne fut pas un véritable curé et qui, pour cette raison, ne saurait avoir sa place ici.

Un maître de l'hagiographie moderne

LE RÉV. GILBERT H. DOBLE

Le 15 avril 1945, mourait dans sa cure de Wendron en Cornwall, le Rév. Gilbert H. Doble, maître ès arts, chanoine du diocèse de Truro (anciennement Exeter). En sa personne, l'hagiographie celtique a perdu son maître incontesté. Canon Doble était au premier rang de ceux qui ont contribué à sortir nos vieux saints bretons de l'ombre trop légendaire dans laquelle ils étaient enveloppés. Nous lui devons une connaissance plus éclairée de ces moines convertisseurs venus de la Grande Ile sur nos côtes d'Armor. Sujet passionnant comme tout ce qui touche à nos origines chrétiennes. Nos Pères dans la foi ne sont-ils pas, d'ailleurs, nos Pères de la patrie ?

Plus de quarante monographies ont été consacrées par le docte chanoine à des saints honorés en Bretagne insulaire et dans notre Bretagne continentale, celle-ci devant son nom à la première : Petite Bretagne, Grande Bretagne.

Parmi ces Vies, celle de saint Samson se présente à nous avec les caractères de la plus haute antiquité, puisqu'elle a été écrite dans les premières années du VII^e^ siècle, donc à une époque assez proche de l'émigration : elle nous apporte ainsi des informations très précieuses sur l'évangélisation en Breiz-Izel. M. Robert Fawtier avait déjà mis au jour le texte de cette *Vita* primitive, œuvre d'un moine de l'abbaye de Dol, en la faisant précéder d'une savante introduction. Canon Doble soigna particulièrement sa propre édition, qu'il enrichit encore de remarques historiques et de notes critiques.

Chacune des monographies a été composée suivant un plan établi : transcription en anglais de la *Vita* latine du Moyen Age (quelques-unes, celles de saint Brieuc, saint Budoc, saint Pétroc, saint Mériadec, etc., ont été traduites par la suite en français); confrontation des noms de lieux rencontrés dans une *Vita* avec ceux d'autres Vies du même saint, récemment découvertes; parallèle du culte du saint en Grande et en Petite Bretagne.

L'histoire des saints est restée inscrite sur le sol des deux Bretagne. Il n'y a pas que les Vies; il y a les croix de routes : le Cornwall, à lui seul, en compte 350, couvrant une période d'un millier d'années, du V^e^ au XV^e^ siècle; les plus anciennes remontent aux temps celtiques et plusieurs étaient associées aux noms des saints qui les avaient érigées. D'autres témoins des vieux âges, ce sont les pierres à inscriptions, les fontaines sacrées, les anciennes chapelles se rattachant au souvenir de la chrétienté primitive. Les renseignements ainsi recueillis donnèrent une impulsion nouvelle à l'étude des noms sacrés ou hagio-onomastique, dont Joseph Loth avait été l'initiateur dans son ouvrage *les Noms des saints bretons*.

De même que ces flotteurs qui, sur nos côtes, indiquent l'empla-

cement des filets invisibles, ainsi les noms de lieux, observait M. Doble, restent comme les signes certains d'établissements fondés par les saints ou liés à leur souvenir. Malgré des résultats encore fragmentaires, l'étude de la topographie sacrée nous permet de rejoindre, d'étape en étape, le temps de l'évangélisation et nous constatons que des saints, dont les noms sont inscrits sur la terre galloise ou cornique, sont les mêmes que les nôtres en Bretagne bretonnante.

Tous les ans paraissaient, sous la plume de Canon Doble, une, deux, trois plaquettes nouvelles, parfois davantage. A chaque retour d'été, il accomplissait des voyages de recherches, non seulement en Bretagne, mais dans des parties de la France où, par suite du transfert des reliques de nos vieux saints à l'époque des invasions normandes, le souvenir de ces saints s'était conservé ou avait donné naissance à un culte. Il tira grand profit d'un passage à Rouen où, pendant trois jours, il avait pris de copieuses notes d'un pontifical contenant des noms de saints bretons. Il jugeait cependant cette trouvaille moins précieuse que celle qu'il avait faite au British Museum de Vies jusque-là inédites et dont il se proposait de faire un examen critique. Ayant appris que l'Allemagne possédait, en la Bibliothèque de Gotha, quelques documents hagiographiques dans l'ordre de ses travaux, il en avait fait photographier les pages les plus importantes : *A striking discovery* (découverte sensationnelle), écrivait-il avec enthousiasme. Cette publication ne fit évidemment que confirmer ses solides conclusions sur la vie et l'activité de nos saints. Et notre conviction à nous, grâce à ses patients efforts, s'appuie, elle aussi, davantage sur le roc ferme de l'histoire, à savoir qu'un courant de christianisation intense, issu du pays de Galles, a passé par le Cornwall au v^e^ et au vi^e^ siècle avant de venir aboutir chez nous.

Une fois nanti d'une documentation suffisante, M. Doble faisait éditer les brochures à ses frais, sur papier « couché » avec des illustrations très soignées. Comme il pensait que ces études n'intéresseraient qu'un public restreint, il les tirait à un fort petit nombre d'exemplaires, dont il faisait hommage à ses amis. Ce qui n'empêcha pas qu'un résumé fait en français des principaux résultats de ces travaux connut rapidement une large diffusion : en Bretagne des milliers d'exemplaires furent enlevés.

Pendent opera interrupta ! Canon Doble travailla jusqu'à l'extrême limite de ses forces. C'est ce que nous apprit son fidèle ami, M. Perceval Rogers, quand il nous annonça la mort du savant hagiographe qui succomba aux suites d'une double opération trois semaines avant la capitulation de l'Allemagne.

Louis KERBIRIOU,
docteur ès lettres.

LE CARDINAL CAMBACÉRÈS ET LE POUVOIR CIVIL

Dans une précédente étude sur le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen (ci-dessus, p. 84-102), M. Charles Ledré a étudié une douzaine de lettres inédites qui montrent le prélat intervenant d'une façon effective, ignorée jusqu'ici, pour rallier le concile aux vues de Napoléon. Le cardinal, très inquiet de l'éventualité d'un schisme qui réduirait à néant le Concordat, avait suggéré à l'Empereur d'obtenir des évêques individuellement ce qu'ils avaient, en somme, refusé en concile : l'adhésion au décret qui dépossédait le pape du droit exclusif d'instituer les évêques nommés. Cette manœuvre réussit.

L'attitude de l'épiscopat est diversement jugée. Les uns condamnent sa faiblesse, les autres accusent son gallicanisme; et M. Lévy-Schneider évoque à ce propos un « gallicanisme épiscopal » qui ne serait que l'attachement jaloux des évêques à une autonomie administrative recouvrée depuis le Concordat et qu'ils craignaient de perdre à nouveau. M. Ledré, sans repousser entièrement ces explications, les croit insuffisantes, et tient que beaucoup d'évêques, sans être des héros, ont moins songé dans la circonstance à « défendre leurs droits propres » qu'à « assurer, dans l'Empire, l'avenir de la religion, menacée du désordre, du schisme, de la misère ».

Ce fut le cas particulièrement, pense M. Ledré, du cardinal Cambacérès, qui fut autre chose et mieux qu'un « mauvais caractère », ainsi qu'on l'a appelé, car il fit preuve en plusieurs occasions de cette qualité si rare : le caractère, soit avec les ministres de l'Empereur, soit avec l'Empereur lui-même. « Les hommes, quelque rang qu'ils occupent, ne m'intimident pas », affirmait-il un jour. Toute sa vie publique tient en ce propos. D'ailleurs évêque avant tout, et qui « jamais... n'hésita à revendiquer les droits de l'Église, les exigences de sa tâche spirituelle, les légitimes franchises de son magistère. Sa correspondance, ses démissions fréquentes, ses refus d'obéir dessinent, jour après jour, les aspects essentiels d'une carrière qui ne consentit jamais à abdiquer devant les injonctions du pouvoir laïc. »

J'ai cru nécessaire de résumer l'article de M. Ledré, et d'en citer littéralement quelques passages significatifs, avant d'apporter un document qui semble avoir échappé au savant historien, et qui serait de nature, peut-être, à nuancer quelque peu son jugement sur le cardinal.

Préparant un ouvrage qui a pour objet les Missions en France au temps de la Restauration, j'ai rencontré aux Archives nationales, sous la cote F^{19} 5557, une lettre assez curieuse du cardinal Cambacérès, adressée le 21 juillet 1816 au Ministre de l'intérieur qui était alors Lainé, un des hommes politiques marquants de l'époque. Voici à quelle occasion elle fut écrite.

En 1814, dès le retour du roi, trois prêtres distingués de Paris, MM. Rauzan, de Forbin-Janson et Legris-Duval, fondèrent la Société des Missions de France, avec l'encouragement personnel du roi Louis XVIII. Ils demeuraient rue Notre-Dame-des-Champs ; mais dès le mois d'avril 1815 ils obtinrent la jouissance du Mont-Valérien, pour y renouveler le culte de la Croix, jadis florissant sur cette colline. Malgré leur petit nombre, ils se livrèrent tout de suite aux missions. Le 25 septembre 1816, une autre ordonnance leur accorda l'autorisation légale, qui ne leur conférait aucun caractère officiel, mais les habilitait à recevoir des dons et des legs.

La démarche dont je vais parler se place vers le 15 juillet 1816, entre l'octroi du Mont-Valérien en avril et l'autorisation en septembre. A cette date, la jeune Société avait donné des missions à Beauvais, Orléans, Angers, Marseille, Nantes, et en quelques paroisses rurales de la Vendée. Mais elle avait besoin de sujets et de ressources, et elle était encore peu connue. C'est alors que M. de Forbin-Janson vint trouver l'archevêque de Rouen pour lui proposer une mission. Je laisse la parole à ce dernier, qui s'empressa d'écrire au Ministre de l'intérieur, le 21 juillet, et de raconter l'entrevue. Sa lettre ne dément pas la réputation de « mauvais caractère » qu'on lui a faite. Je dirai tout-à-l'heure les réflexions qu'elle me suggère quant aux rapports du cardinal avec le pouvoir civil.

Rouen, le 21 juillet 1816.

MONSEIGNEUR,

M. l'abbé de Forbin-Janson, se qualifiant chef d'une prétendue congrégation de Missionnaires de France, est venu me voir ces jours passés pour me proposer de faire une mission dans la ville de Rouen d'après les intentions du Roi. Je présume que si le Roi avait la volonté qu'il fut fait des missions dans les diocèses, il chargerait Votre Excellence de nous transmettre ses ordres. Cependant j'ai témoigné à M. de Forbin que je ferais faire cette mission dans la ville de Rouen aux conditions suivantes : 1° que les exercices de cette mission seraient réglés par mon ordonnance, soit pour le nombre des exercices soit pour les heures, ne voulant point d'exercice nocturne; 2° qu'ils me feraient connaître la dépense de cette mission. Le premier article n'a pas paru lui convenir; quant au second, il m'a avoué que la mission coûterait de dix à douze mille francs. Où prendre cette somme, lui ai-je dit ? Sur la location des chaises, m'a-t-il répondu. — Vous voulez donc ruiner la fabrique des églises ? Mais pour alléger cette dépense, je vous offre de loger et de nourrir les missionnaires. Cette offre de ma part n'a pas encore paru lui convenir. D'après une longue et pénible conversation, j'ai cru m'apercevoir que le motif de ces missions était de procurer des fonds pour faire exister leur maison à Paris.

Malgré des objections fondées sur les missions toujours dangereuses lorsqu'elles ne sont pas faites par des prêtres sages et éclairés, je suis résolu à faire faire dans la ville de Rouen la mission demandée par ces messieurs aussitôt que vous m'aurez fait connaître la volonté du Roi et que l'on m'aura donné les moyens de subvenir à cette dépense.

Ne serait-il pas convenable que toutes les demandes de cette nature fussent adressées aux évêques par Votre Excellence ? Ne serait-il pas convenable d'engager ces messieurs à attendre qu'on les appelle et de régulariser l'administration de manière que la tranquillité publique et particulière ne fussent jamais altérées ? Le grand Bossuet a dit depuis longtemps que *là où tout le monde commande personne n'obéit.*

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble serviteur.

† L., cardinal Cambacérès, archev. de Rouen.

Au reçu de cette lettre, le 23 juillet, semble-t-il, M. de Janson fut mandé sans retard au ministère. Il se présenta le 24, et expliqua qu'il n'était allé à Rouen que sur le désir de l'archevêque; ce qui s'accorde mal avec la lettre de ce dernier. On peut supposer qu'il avait d'abord écrit, et que le prélat, défiant, lui avait assigné un rendez-vous. M. de Janson ajouta qu'ils n'avaient pu en effet se mettre d'accord; et qu'à son retour, ayant reçu une lettre de l'archevêque, lequel ne voulait rien faire sans les ordres du roi, lui et ses collègues avaient renoncé à la mission. L'incident fut clos.

La lettre du cardinal au ministre me paraît appeler quelques remarques.

1. Il semble bien que l'abbé de Janson ait allégué ou insinué la volonté du roi qu'il y eût des missions en France, en particulier à Rouen. Cette volonté n'existait pas, mais seulement une sympathie pour l'œuvre, qu'encourageait aussi M. Laîné, ministre de l'intérieur. La désaffection de ce dernier n'allait pas tarder à venir, après les incidents des missions de Rennes, Grenoble, La Rochelle, Clermont, etc. Mais ce qui importe ici, c'est que l'abbé de Janson, fort de la bienveillance royale, ait pu se persuader lui-même, et en tout cas persuader son auguste interlocuteur, que le roi désirait voir donner partout des missions.

2. Car il est évident que ce fut l'impression immédiate du cardinal. Et ce qui ne l'est pas moins, c'est que cette volonté supposée du monarque contrariait vivement ses dispositions et ses vues personnelles, soit qu'il n'aimât pas la carte forcée, soit qu'il fût en défiance des missions. Les réflexions qu'il fait à leur sujet, les précautions qu'il prend quant à la dépense, quant au programme et aux exercices du soir, ne laissent pas de doute sur sa pensée. Mais quelle est son attitude, sa réaction devant la volonté royale ?

3. Cela non plus ne fait aucun doute. Le premier mouvement du cardinal, et même le second, est d'obéir. Dès qu'il a cru comprendre que « le Roi avait la volonté qu'il fût fait des missions dans le diocèse », il accepte en principe celle de Rouen, sous réserve seulement des conditions posées : l'une de dignité ou d'amour-propre (il fera le règlement); l'autre d'intérêt (on l'indemnisera des frais). Celle-ci est assez logique, supposé que la mission ait un caractère officiel; Napoléon lui-même en avait subventionné dans plusieurs diocèses, pour aider par elles à éteindre le schisme de la Petite Église. Mais ce que veut avant tout l'archevêque, c'est

qu'on lui donne l'assurance que telle est bien la volonté du roi; dans ses deux lettres au ministre et à l'abbé, il dit expressément qu'il n'attend que des ordres pour s'y conformer.

4. Il va même plus loin. Il soulève une question de principe, et ce n'est pas pour invoquer les droits de l'Église, les franchises et les devoirs de son magistère, mais pour reconnaître et presque revendiquer le droit du roi, dans une matière purement spirituelle. Ce qui le tient en suspens, ce qui l'étonne et le fâche, c'est qu'un simple particulier, fût-il prêtre, vienne lui transmettre les volontés royales. Si l'on veut des missions, n'est-ce pas au gouvernement de les prescrire, d'envoyer les missionnaires et de donner aux évêques ses instructions ? Tout cela est très clair dans sa lettre, et un évêque de Louis XIV n'aurait pas écrit autrement.

5. Remarquons en outre que la situation de l'épiscopat était bien plus forte en 1816 qu'en 1811. On risquait peu à mécontenter Louis XVIII; on risquait gros avec Napoléon; si Cambacérès eut quelquefois ce courage, encore n'ignorait-il pas qu'il avait près du maître un frère ancien consul et archichancelier. L'enjeu non plus n'est pas le même : d'un côté l'intérêt capital de l'Église de France, qui fait envisager toutes les concessions possibles; de l'autre, une mission diocésaine qui, à tout prendre, est un mince événement, et où l'archevêque à qui elle déplaît serait tout-à-fait dans son rôle en écartant avec respect « les injonctions du pouvoir laïc ». Or, il n'y songe pas; il reprocherait plutôt à ce pouvoir de ne pas s'affirmer assez.

Cette déférence aux volontés du roi tenait sans doute à l'éducation gallicane, plus encore qu'à un souci d'autonomie administrative qui se manifeste surtout, chez les évêques français du XIX^e^ siècle, gallicans ou non, dans l'exercice d'une autorité sans contrepoids vis-à-vis du clergé; mais ceci est une autre affaire.

Je soumets ces réflexions à M. Ledré. Il appréciera mieux que personne si elles apportent un léger correctif à la physionomie morale d'un prélat dont il a écrit l'histoire avec tant de science et d'impartialité.

Ernest SEVRIN.

BULLETIN CRITIQUE

Arnold Van Gennep. — *Le Folklore de l'Auvergne et du Velay*. — Paris, G.-P. Maisonneuve, 1942. In-8° de 384 pages, 10 cartes folkloriques et 2 photos.

Travailleur infatigable, M. Arnold Van Gennep poursuit, outre la publication de son *Manuel de Folklore*, la série de ses études régionales sous le titre de « Contributions au Folklore des provinces de France ». Après le Dauphiné, la Côte-d'Or, la Flandre et le Hainaut, voici l'Auvergne et le Velay. Un coup d'œil sur la table des matières de ces volumes indique assez que tous suivent un plan à peu de choses près identique. La persévérance est, à n'en pas douter, l'une des grandes qualités de leur auteur, et l'on ne saurait que s'en féliciter, dans cette discipline qui, plus que d'autres, aura connu les projets interrompus.

Il est donc temps de juger cet effort d'ensemble, bien qu'il soit permis d'escompter encore de nombreux livres analogues concernant d'autres provinces. La méthode semble assez fixée, elle a, en tous cas, fourni assez d'applications pour qu'on se demande ce qu'elle est et ce qu'elle vaut.

Son grand mérite est d'être une méthode, en un domaine où tant d'ouvrages ont laissé une impression de décousu. M. Van Gennep a su de bonne heure ce qu'il voulait. Il a de bonne heure fixé dans son esprit les thèmes directeurs de ses recherches. Nombreux sont les érudits locaux que cette continuité frappe et qui sont tentés d'y voir le signe d'un succès définitif. La fermeté fait école là surtout où le manque d'école est le plus sensible.

Le nouvel ouvrage de cette série rappelle, en maintes pages, les thèmes favoris de l'auteur. C'est d'abord cette idée que le folkloriste doit s'intéresser aux faits présents, se tourner vers leur avenir, et non pas vers le passé. Selon M. Van Gennep, le XIX^e^ siècle a fait fausse route en accréditant cette vue « que seuls sont intéressants les faits du passé, non les faits vivants du présent » (p. 11). Observateur de ce qui est et non de ce qui fut, le folkloriste aura donc les soucis de précision du naturaliste : il localisera scrupuleusement chaque observation, et en tirera des cartes. Il posera, à cet effet, les mêmes questions dans *toutes* les communes d'un département ou d'une province. Ainsi les données observées seront comparables. Pour chaque commune, M. Van Gennep espère obtenir l'armature complète des usages locaux; il en tirera

les zones de répartition de certains usages. Si le travail ainsi conçu était un jour achevé pour toute la France, l'auteur pourrait dire avec certitude quels sont les usages « français généraux », régionaux ou locaux.

Un tel système peut certes se recommander, à première vue, de précédents respectables. Imposer, selon un certain réseau de points d'observation, un même ensemble de questions fut le plan vraiment grandiose réalisé par Gilliéron pour son Atlas linguistique de France, qui eut la gloire de servir de modèle à ceux des autres pays. Diffuser des questionnaires fut le procédé appliqué, dès le début du XIX[e] siècle, par l'Académie Celtique, puis par de grandes enquêtes officielles, avant même que Wilhelm Mannhardt n'en tirât pour la première fois, en interrogeant des prisonniers français de 1870-71, des résultats importants, et que vers 1880 Dieudonné Dergny, grand précurseur méconnu, ne s'adonnât à l'enquête commune par commune.

Il est donc nettement recommandable d'imposer au folkloriste l'observation directe et la localisation minutieuse. Mais ce souci doit-il être vraiment le seul souci majeur ? Poser la question, c'est aborder le postulat anti-historique de M. Van Gennep. Car, à se tourner vers le présent, à n'accorder qu'à ce présent pleine valeur de vie populaire, ne risque-t-on pas d'en faire une sorte d'absolu extérieur au temps, et d'en négliger l'évolution ? Or c'est bien ce que nous constatons quand nous regardons les cartes folkloriques établies par M. Van Gennep[1]. Point de cartes d'évolution. Une même carte présente avec les mêmes signes des observations contemporaines et des faits vieux d'un demi-siècle. Est-ce là de l'objectivité ? J'ai naguère orienté le Comité du Folklore champenois vers des cartes d'évolution (1930) et signalé à la Société du Folklore français les résultats qu'on en peut attendre (1932). Depuis lors les enquêtes massives de M. Paul Fortier-Beaulieu se sont fréquemment traduites par des cartes de régression de tel ou tel phénomène. Il ne suffit donc pas de localiser chaque fait : il faut encore le dater, ou plus exactement s'efforcer de déterminer, dans l'évolution de ce fait, des étapes susceptibles d'être présentées cartographiquement.

Faute d'un tel souci, les ouvrages de M. Van Gennep donnent, en général, l'impression d'une *statique sociale*, de l'anatomie d'un corps dont on étudie minutieusement les variantes structurales, non les transformations. Or cette position doctrinale est lourde de conséquences. Étant donné que cette transformation régressive des traditions est la grande énigme contemporaine, les folkloristes orientés de cette manière se trouvent aussi désarmés qu'un profane pour résoudre ce problème. Ils deviennent peu à peu des collecteurs de *sommes* folkloriques plus ou moins complètes, plus

1. Notons en passant combien il est regrettable que ses ouvrages régionaux ne bénificient pas, à cet égard, des techniques cartographiques modernes imaginées et mises au point par M. Paul Fortier-Beaulieu.

ou moins étendues, mais où rien ne se raccorde avec les profondes modifications de structure et de comportements que les peuples occidentaux manifestent depuis un siècle environ. Il s'ensuit que le folklore ainsi conçu se maintient volontairement à l'écart des autres sciences humaines, lesquelles se pénètrent de plus en plus d'un esprit historique. Si les folkloristes persistaient à écouter de tels conseils, ils travailleraient de leurs propres mains à reléguer leurs études en dehors des courants qui renouvellent sous nos yeux les sciences de l'homme.

Cette première réserve faite, pouvons-nous du moins accepter cette *statique* telle qu'on nous la présente ? Les livres de M. Van Gennep ou conseillés par lui comportent d'ordinaire quelques grandes subdivisions nettes : 1° : Du berceau à la tombe; 2° : les Cérémonies périodiques; 3° : Cultes des saints; 4° : Magie, sorcellerie, sources, légendes et jeux populaires. A dire vrai seules les trois premières sont nettes, la quatrième faisant l'office de la section « divers » que présentent bien des classements. Cette fois, les cérémonies périodiques sont divisées en « non-calendaires » et en « calendaires », l'auteur entendant par là les cérémonies ne dépendant pas ou dépendant des fêtes des saints, acception d'ailleurs assez singulière du mot calendrier. Quant à la 4e section, elle est elle-même scindée en deux parties : « Médecine populaire et magie », « Folklore littéraire et social ».

Ces classements proposés et utilisés par M. Van Gennep ont déjà fait l'objet de critiques pertinentes[2]. D'une manière générale, si l'on compare cette production folklorique à celle du XIXe siècle, force est de constater que l'indéniable progrès réalisé en ce qui concerne la localisation des faits s'accompagne d'une lacune quant à cette description des genres de vie provinciaux, qui apparentait jadis de tels livres aux « Statistiques » départementales, si nombreuses depuis le Premier Empire. Il suffit de se rapporter par exemple, les *Esquisses du Bocage normand* de Jules Lecœur pour comprendre quelle base solide de telles descriptions fournissaient ensuite à la présentation des traditions diverses.

Mais cette critique ne saurait être la seule. Car on ne peut vraiment concevoir ce que l'auteur entend par « Folklore social et domestique », étant donné qu'il en a préalablement distingué « les cérémonies familiales » et « les cérémonies périodiques ». De fait, ce chapitre parle des louées — lesquelles se rapportent nécessairement à des fêtes calendaires, donc à des cérémonies périodiques; du bornage, des marques de propriété, et des usages de marchés — brèves indications qui font regretter le silence sur le genre de vie —; du charivari, étudié d'ailleurs au chapitre sur le

2. Cf. Monique Cazeaux, *Un précurseur de plus de cent ans du folklore régional*, dans le *Bull. de la Soc. des naturalistes et archéologues de l'Ain*, janvier 1945. L'auteur montre que le classement adopté en 1833 par cet écrivain presque inconnu, excellent observateur des usages du pays de Gex, soutient avantageusement la comparaison avec celui de M. Van Gennep.

mariage; des fêtes de fin de moisson, fenaison, etc., des rites de construction; du jeu ancien de *soule*, qui se jouait à la Noël et pouvait donc s'y rattacher, et de quelques autres jeux d'hommes. C'est peu de chose pour justifier ce titre de « folklore social et domestique », et l'on se trouve bien là devant un casier « divers ».

Du cadre passons à l'exposé lui-même. Ici les éloges doivent à nouveau se tempérer de graves réserves. L'érudition de M. Van Gennep est l'une des plus grandes qui existe présentement dans cet ordre de recherches, mais elle est singulièrement canalisée. Extrêmement versé dans la lecture des textes relatifs aux traditions contemporaines et récentes, fort renseigné de faits ethnographiques, M. Van Gennep est beaucoup moins au courant des ressources que nous offrent les écrits du Moyen Age. Il cite fort peu les anciens, et semble ignorer les travaux relatifs au celtisme. Cette gradation ne saurait surprendre étant donné son point de départ anti-historique. Mais les résultats en sont extrêmement fâcheux. Ainsi sa description du Carnaval commence par l'explication suivante (p. 79) :

« Comme dans les autres provinces, le procédé le plus simple consiste à changer de sexe en échangeant des vêtements habituels; plus rare, en tout cas plus moderne (à partir de la fin du XVIII^e^ siècle), est le changement de figure au moyen de masques, procédé connu d'abord en Italie, puis diffusé peu à peu depuis la Renaissance au moins, sinon même antérieurement, dans les campagnes, le masque mobile étant d'ailleurs d'un usage humain général, et ceci, dans les Pyrénées par exemple, dès l'époque paléolithique. »

Ainsi la même phrase date les masques de la fin du XVIII^e^ siècle, de la Renaissance au moins « sinon même antérieurement », et du paléolithique ! Il serait cruel d'insister. Les mêmes flottements se retrouvent dans le copieux et intéressant chapitre consacré au culte des saints et aux pèlerinages. L'auteur hésite entre deux théories concernant l'origine du culte de saint Verny protecteur des vignobles. Page 211, il semble admettre qu'il s'agit d'un culte introduit de Franche-Comté « après le milieu du XVI^e^ siècle »; à la page suivante, il déclare au contraire : « on est obligé de regarder les formes du culte populaire de saint Verny comme une invention autonome des vignerons de la région où il s'est diffusé et fixé. » Il note cependant que le cas est « relativement rare en France » et fort étrange, étant donné l'opposition du XVII^e^ siècle aux « superstitions entachant le culte des saints ». Pourquoi donc cette hypothèse peu vraisemblable ? Parce qu'il s'agit de prouver que ce fait folklorique n'a pu être une survivance. Étant donné que nous ne possédons aucune donnée sur l'existence antérieure de culte d'un saint protecteur des vignobles, cette dernière hypothèse, plausible, doit être écartée. Et l'auteur s'y acharne d'autant plus qu'elle avait été retenue par ses principaux prédécesseurs régionaux : Pommerol et Boudon-Lashermes.

On est en effet bien obligé de constater, dans cet ouvrage comme en d'autres livres régionaux de M. Van Gennep, un besoin irré-

pressible de faire place nette en discréditant systématiquement les auteurs qui ont traité avant lui ce même sujet. Ici c'est Pommerol la principale victime. On devrait se contenter d'en sourire, s'il n'en résultait une série d'explications peu solides. Ainsi, pages 216 et 217, l'auteur s'évertue subtilement à démontrer que, puisque les gestes de la dévotion à saint Verny (verser quelques gouttes de vin devant sa statuette) sont bien naturels de la part d'un vigneron, ils ne peuvent être hérités de libations antiques : « c'est de la magie symbolique et participationniste directe, qui n'est pas une survivance, mais une imitation ou une invention directes. » On sait ce que deviennent les traditions lorsqu'elles cessent d'être « naturelles » : il n'y a plus qu'à se hâter de les consigner dans des recueils de folklore.

En maints autres passages, l'empressement à interpréter se manifeste, dans le texte, en même temps que la description. Il y a là un défaut beaucoup plus grave, car il contrevient aux règles premières du travail scientifique. Trop souvent M. Van Gennep organise ses descriptions *en fonction de ses théories,* alors que Frazer, pour ne citer qu'un maître, pratiquait la règle d'or de ne jamais mêler l'énoncé des faits et celui des hypothèses. Voyons par exemple comment il est ici parlé de la croyance suivant laquelle le son des cloches et l'invocation du prêtre écartent la tempête de la commune et l'envoient sur les territoires voisins.

« Il semblerait que le peuple s'imagine que les frontières terrestres se prolongent verticalement jusqu'au « ciel », considéré lui aussi comme une sorte de calotte solide et continue; entre la terre et le ciel se trouveraient des sortes de cylindres à parois aussi diversifiées que les limites communales terrestres, invisibles, et à travers lesquelles le vent chasse les nuées dangereuses. » Passant aussitôt de la supposition à l'affirmation, M. Van Gennep continue : « Le problème consiste à les faire sortir du cylindre de la commune pour les faire passer dans ceux des communes voisines, qui à leur tour font de leur mieux pour chasser les nuées avec leur tonnerre, leur foudre et leur grêle, plus loin encore » (p. 300).

Un tel schéma mécaniste apparaît comme aux antipodes des croyances en l'efficacité de l'action à distance. Mais on voit le procédé : il consiste à mêler inextricablement les croyances constatées avec les imaginations de l'auteur. Nous pourrions relever vingt passages entachés de cette confusion contraire, il faut bien le dire, à l'esprit scientifique élémentaire.

En regard de tels reproches, les autres critiques qu'il y aurait lieu de noter paraissent bien secondaires. C'est ainsi qu'il faut regretter le procédé de l'auteur pour indiquer les références : M. Van Gennep renvoie dans tous les cas aux numéros correspondants de la bibliographie qu'il a publiée aux tomes III et IV de son manuel. Il en résulte qu'il faut manier deux autres volumes pour être informé du titre de l'ouvrage qu'il cite. Le procédé est pour le moins contraire à la commodité des recherches.

On regrettera également l'ampleur donnée, sous le titre de « contribution à l'histoire des recherches folkloriques en Auvergne », à la publication de tout le courrier échangé avec des auteurs et correspondants locaux. A côté de textes d'un réel intérêt, on y trouve des lettres qui semblent n'être publiées que pour permettre à M. Van Gennep d'insinuer que tel écrivain n'avait engagé des investigations folkloriques que pour en tirer argent. Quand nos pauvres études, si décriées et délaissées, s'élèveront-elles jusqu'à la sérénité qui voit l'ouvrage et se refuse à voir l'ouvrier ?

Ce même souci nous conduira à conclure que l'Auvergne et le Velay sont, par ce livre, l'objet d'une étude très importante, et qui sera d'autant plus utilisable que le lecteur la corrigera lui-même des défauts qu'il nous a fallu dénoncer.

André VARAGNAC.

Léon HOMO. — *Histoire d'Orient* (Connaissance de l'Histoire). — Paris, A. Fayard, 1945. In-8° de 311 pages.

M. Homo, qui a publié de savants ouvrages sur l'histoire romaine, s'est comme tant d'autres laissé tenter par le mystérieux Orient. Bien que les livres de vulgarisation ne manquent pas en pareille matière, on lui saura gré d'avoir présenté au public le tableau des événements complexes qui se sont déroulés pendant presque quatre millénaires, sur cette aire immense qui s'étend du Nil à l'Euphrate et aux hauts plateaux de la Perse.

Une courte introduction sur l'exhumation de l'Orient nous montre quelles sont les sources dont dispose actuellement l'historien, grâce à l'extraordinaire développement de l'archéologie à l'époque contemporaine. L'auteur entre ensuite dans son sujet. Il raconte la naissance, le progrès et le déclin des grands empires et des États moindres : soit ceux de l'Euphrate et du Tigre : Chaldée, Assyrie, empire néo-babylonien; soit ceux de l'Asie méditerranéenne : royaume des Hittites, des Lydiens, des Phéniciens, des Hébreux. Nous voyons ensuite l'unité faite par les Aryens, Mèdes et Perses; puis nous assistons à la lutte qui met aux prises l'Orient et l'Occident : ce sont les guerres médiques, qui préludent au déclin de l'empire perse. Le tableau historique se clôt avec le récit de la conquête de l'Asie par Alexandre. Un chapitre de conclusion s'intitule « l'Orient et l'Histoire ». Ce sont des considérations générales sur la place qu'a tenue l'antiquité orientale dans le développement de l'humanité, soit au point de vue matériel, soit au point de vue moral.

L'œuvre de M. Homo se fait remarquer par des qualités exceptionnelles de précision et de clarté. Les divisions nettement marquées, les grandes causes de l'évolution historique bien dégagées, et par surcroît les tableaux chronologiques, les cartes, tout cet ensemble aide le lecteur à voir clair dans un passé si lointain et souvent si confus. Le style est ferme, alerte, émaillé de citations

ou de descriptions judicieusement extraites des données archéologiques et des récits d'Hérodote.

On regrette que le souci de la clarté et de la concision ait conduit l'auteur à des simplifications extrêmes. Les problèmes relatifs à l'origine de l'alphabet (p. 149) et aux Khabirou (p. 158) sont plus complexes qu'il ne le laisse entendre. L'organisation sociale d'Israël au temps de l'Exode (p. 159) ne comportait certainement pas des conseils hiérarchisés. L'affaissement matériel et moral de la nation n'est pas une simple conséquence de la mort de Josué (p. 161), et au contraire son apogée au temps de David et de Salomon ne trouve pas sa raison suffisante dans l'éclipse momentanée des grands empires (p. 167); autre chose la cause, autre chose la condition.

On regrettera plus encore certaines hypothèses hasardées ou certaines erreurs. Des spécialistes aussi sérieux que le P. de Vaux et Albright nient que les textes de Ras Shamra fassent venir les Phéniciens du Négheb (p. 147-148, 158). La théorie qui plaçait Abraham et Hammourabi vers l'an 2000 (p. 157) est maintenant abandonnée, et il semble bien qu'il faille les rabaisser de deux ou trois siècles. De même l'hypothèse de l'Exode au XV^e^ siècle (*ibid.*), déjà très contestable en elle-même, se trouve définitivement démentie par les données convergentes de l'archéologie palestinienne. Golfe *élamitique* (p. 159) est sans doute une faute d'impression pour *élanitique*. La manière dont on nous raconte la conquête de la Palestine (p. 160) donne l'impression qu'elle s'est réalisée d'un coup, et que les autochtones se sont réfugiés dans les régions montagneuses : la situation réelle a été tout juste le contraire, et c'est ce qui explique le long malaise de la période des Juges. On nous parle des palais que David possédait à Jérusalem *et au Liban* (p. 166) : c'est se méprendre sur l'expression « Maison du Bois Liban », qui était sise à Jérusalem.

Beaucoup plus graves sont les lacunes de l'ouvrage en ce qui concerne la Religion d'Israël. Sans doute, l'auteur ne fait état d'aucune de ces théories rationalistes qui sont données trop souvent comme le dernier mot de la science, mais le silence absolu qu'il garde sur certaines données essentielles ne témoigne-t-il pas qu'il en est tributaire ? Moïse est pour lui, tout humblement, celui « qui se charge » de faire sortir les Hébreux d'Égypte (p. 159). Par contre, David nous est présenté (p. 144-145) comme le fondateur de la Religion en même temps que de l'État : nous apprenons qu'il a réparti les Lévites en quatre classes, ce qui est évidemment trop et trop peu, d'après II Chron., XXIII-XXVI. Pas un mot ne nous est dit des Prophètes, qui eurent un si grand rôle religieux et même politique. Bien plus, à part une citation ici ou là, pas un mot n'est dit de la Bible, dont l'influence sur la civilisation a été si grande, non seulement au point de vue religieux et moral, mais encore au point de vue littéraire et artistique.

Quant au monothéisme, l'auteur n'en parle qu'incidemment, à cause du caractère particulier qui en est résulté pour la monar-

chie israélite (p. 277). Il accorde que cette croyance a constitué une exception parmi celles de l'ancien Orient (p. 298), mais il n'a pas la pensée de se demander comment une doctrine si opposée aux tendances de l'âme sémitique a pu apparaître, se maintenir et se développer au milieu du syncrétisme croissant. Il ne semble pas non plus se douter qu'elle entraînait immédiatement une conception transcendante de la morale, bien supérieure à celle qu'on trouve dans les littératures égyptienne et parsiste. C'est cependant à ces dernières que M. Homo semble faire honneur du haut idéal de morale et de justice dont le christianisme recueillera l'héritage (p. 301). Il faudrait, paraît-il, aller chercher dans ces mêmes sources l'origine de notre croyance à l'immortalité et aux sanctions d'outre-tombe (p. 300). De telles affirmations méconnaissent aussi bien la vraie nature des religions non israélites que celle de la religion mosaïque. Elles inviteront le lecteur à demander à d'autres auteurs les compléments et les correctifs nécessaires. Cette réserve faite, il demeure vrai que l'ouvrage de M. Homo rendra de bons services, comme première initiation à l'histoire et à la vie de l'Ancien Orient.

A. ROBERT, P. S.S.

Ferdinand LOT. — *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine* (Bibliothèque de l'École des hautes études, 287e fascicule, 1re partie). — Paris, Champion, 1945. In-8° de 224 pages.

L'histoire urbaine connaît évidemment une faveur renouvelée. Les bonnes monographies de villes — celles qui tiennent compte du développement urbain, de la vie sociale et économique — sont pourtant des plus rares et du reste extrêmement difficiles à réaliser par la nécessité où se trouve l'auteur de connaître aussi bien la période communale que celle de la Révolution ou du Second Empire. Il est heureux que des chercheurs spécialisés s'attachent à des groupes de villes, les envisageant sous l'angle d'une période ou d'une détermination spéciale. Cette manière synthétique de considérer les problèmes ouvre de nouvelles perspectives pour les chercheurs locaux, mais elle rend des services aussi grands à ceux qui se penchent sur l'histoire sociale.

On a vu d'abord paraître l'ouvrage de M. Vercauteren sur *les Civitates de la Belgique seconde* (1934) dont le rayonnement a provoqué la composition des *Cités de la Narbonnaise Première* par M. Dupont (1942); presque en même temps l'ouvrage de M. Ganshof envisageait *le Développement des villes entre Rhin et Loire au Moyen Age* (1943). Voici maintenant un livre de M. Ferdinand Lot, premier fascicule d'une série dont l'introduction nous révèle le dessein : courtes monographies sur les villes et leurs institutions, études des enceintes et de la population. Le tout doit suivre l'ordre de la *Notitia Galliarum :* 1° les cités du sud-est de la

Gaule, ce qui correspond à la Viennoise, aux deux Narbonnaises, aux Alpes-Maritimes; 2° les cités du sud-ouest : les deux Aquitaines, la Novempopulanie; 3° les cités du nord-ouest : les quatre Lyonnaises; 4° les cités du nord-est : les deux Belgiques, les deux Germanies, la Séquanaise, plus les Alpes Pennines. Le présent fascicule comporte l'étude de Vienne, Genève, Grenoble, Viviers, Die, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Avignon, Arles, Marseille, Toulon, Carpentras.

Dès l'introduction, M. Lot nous donne une idée générale de la courbe suivie par les villes : les cités romaines n'ont pas été toutes fortifiées; beaucoup s'étendaient librement, « sortes de cités jardins », et la population n'y était pas dense. Au Bas-Empire, la contraction des lieux habités ne provoque donc pas forcément une diminution tellement considérable dans la population. A partir des XI^e^ et XII^e^ siècles, parfois du X^e^, la ville antique se développe, ou plutôt une ville jumelle naît à côté d'elle, le Bourg : ainsi Saint-Vaast à côté d'Arras, le Château autour de Saint-Martial de Limoges, Châteauneuf autour de Saint-Martin de Tours, Saint-Front à Périgueux. La ville atteint son développement normal vers le XIII^e^-XIV^e^ siècle; sauf exception, elle ne s'accroît plus guère avant le XIX^e^ siècle et même parfois se dépeuple.

Grandes lignes incontestables, encore qu'à mon sens les villes se sont probablement accrues plus tôt qu'on ne pense, plus tôt que ne voulait Pirenne. La ville nouvelle ne naît pas à Arras-Saint-Vaast au X^e^ siècle, elle existe déjà en bonne partie au VIII^e^ siècle; les invasions normandes n'y sont qu'une coupure temporaire. Question non résolue encore, celle des grands organismes religieux et de leur rôle dans la vie urbaine. L'idée que toutes ces abbayes, tous ces chapitres ne sont que des témoins hostiles de la croissance des villes, que l'Église regarde les marchands avec horreur, que les moines restent comme stupéfiés par l'ampleur des villes qui les entourent et où ils ont pourtant des intérêts de toutes sortes, est insoutenable. Au reste un texte déclare que l'évêque de Grenoble, pour peupler son évêché, appela des nobles et des gens de condition médiocre ou des pauvres; texte qui, voulant s'appliquer indûment au X^e^ siècle, indique l'état d'esprit des gens d'église du XI^e^ siècle (p. 47). Ajouterai-je que, dans une ville de foire de Champagne, à Bar-sur-Aube, les chanoines de Saint-Jacques font bâtir des maisons qu'on louera aux étrangers ? Cette question n'apparaît guère dans le livre de M. Lot, car il s'agit cette fois de villes méridionales, où, à l'inverse de Limoges, Tours, ou Arras, il n'y a pas d'immenses abbayes. Encore y trouve-t-on des chapitres de cent chanoines.

L'établissement du siège épiscopal est toujours noté : il a sa répercussion dans la constitution de la ville. On notera — comme l'avait remarqué Mgr Duchesne — combien est tardive la constitution de ces évêchés méridionaux. Ils n'apparaissent qu'au IV^e^ siècle, et même à l'extrême fin de ce siècle, ou dans la première moitié du V^e^ siècle (Die, 325; Valence et Saint-Paul-Trois-Châ-

teaux, 374; Grenoble, 381; Viviers et Cavaillon, 396; Avignon et Carpentras, 439; Toulon, 441). Les évêchés ont été fondés suivant les grandes voies de communication et non du sud au nord.

On ne s'étonne pas non plus de trouver l'évêque maître de la ville vers le x^e^ siècle. Le phénomène est général dans les villes méridionales; il l'est tout autant dans les villes du nord et dans celles de l'Italie. Quant à l'organisation médiévale, elle apparaîtra avec le système des consuls, dont ceux d'Avignon, connus dès 1129, semblent être particulièrement anciens; importation italienne, évidemment, dût-on, avec cette affirmation, blesser des susceptibilités locales. Remarquons que le mouvement communal n'est pas particulièrement précoce.

Lorsqu'arrive le XIII^e^ siècle, les villes sont fixées; elles garderont leur même caractère jusqu'au XIX^e^ siècle. C'est le moment où l'on peut saisir approximativement l'ordre de grandeur de la population. On serait tenté de dire : l'ordre de petitesse. M. Lot réagit justement contre les exagérations des historiens locaux qui suivent encore les évaluations du XIX^e^ siècle. Appréciations fondées sur une vue générale des villes, puisque M. Lot a récemment exposé ses idées — opposées à celles de M. Carcopino — sur la population de la Rome impériale (*Annales d'histoire sociale*, 1945, II). Il faut en effet se mettre définitivement dans l'esprit que si la population des campagnes médiévales était du même ordre de grandeur qu'à notre époque, les villes n'ont plus du tout la même échelle. Ainsi Vienne avait 3 500 à 4 000 habitants, Die 2 000, Avignon 15 000 — c'était une grande ville. N'en soyons pas étonnés puisque d'autres recherches de M. Lot l'avaient amené à cette constatation que Bruxelles et Louvain n'avaient que 25 000 et 40 000 habitants au XVI^e^ siècle, Berne 6 000, Francfort 9 000, Hambourg 18 000 (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1929).

Mais, à côté de ces chiffres infimes, surgissent ceux de la population cléricale. Ceux-là nous apparaissent énormes, hors de proportion avec tout ce que nous avons l'habitude de considérer. A Vienne au XV^e^ siècle, pour les 3 500 ou 4 000 habitants, il y a 7 paroisses; on y trouve 100 chanoines, prêtres ou clercs, 28 moines dans deux monastères, 6 prêtres dans une collégiale, des Frères Prêcheurs, des Carmes, 15 religieuses. Grenoble, en 1705, qui compte environ 20 000 âmes, voit dans ses murs 80 prêtres séculiers, 155 religieux, 250 religieuses. En 1450, Die est habité par 2 000 personnes environ : il y a 109 ecclésiastiques. On est moins surpris de trouver à Avignon 900 ecclésiastiques (16 couvents d'hommes, 17 de femmes, 6 églises de Pénitents, 10 hôpitaux) pour 15 000 habitants. Il y a six paroisses. A Carpentras, les couvents « pullulent ». Ce qui est dit de ces villes où il n'y avait pas d'abbayes de premier rang, peut s'appliquer un peu partout. Ainsi des paroisses avaient souvent 500 habitants (à Arras, 11 paroisses pour 15 000 âmes environ ; à Montreuil-sur-Mer, 7 églises urbaines, 2 abbayes pour 2 500 habitants environ; une paroisse s'étend sur les trois quarts de la ville; que reste-t-il à chacune des autres ?)

On comprend alors aisément les rivalités, les procès, surtout lorsque des religieux venaient s'établir et diminuaient le nombre des paroissiens. Et quelles réflexions suggère ce recrutement invraisemblable, quels problèmes de vie spirituelle, intellectuelle, matérielle ! Ce n'est pas là matière à compte rendu; il y faudrait un volume.

Un autre problème, moins directement lié à l'histoire de l'Église, est évoqué par M. Lot, à propos de Grenoble. Déjà, dans l'article consacré à l'étude du livre de M. Vercauteren (*Journal des Savants*, 1935), l'auteur marquait son scepticisme à l'égard du développement des villes déterminé presque inéluctablement par le facteur géographique. Pour Grenoble, le livre remarquable de Blanchard avait mis en avant la primauté du site géographique. Impossible d'accepter cela, déclare M. Lot : « c'est l'homme et non le site qui joue le rôle essentiel » dans l'accroissement depuis un siècle. Une remarque identique a été faite pour Gênes (*Annales d'histoire économique et sociale*, sept. 1937) par Sayous. Ainsi donc l'homme reprend sa place, avec son imprévu, sa spontanéité, qui ne se laisse pas toujours guider par la position du cours d'eau ou du golfe.

Le livre de M. Lot est précieux. Il suggère plus qu'il n'affirme et s'avance pas à pas, appuyé sur une érudition dont il est superflu de noter l'étendue. Souhaitons que les sociétés savantes, trop souvent éloignées des vues générales, y trouvent des indications utiles pour leurs travaux.

On regrette amèrement de ne pas trouver les plans au moins schématiques des villes. Cette lacune grave est uniquement due à une question de prix de revient. On a pu lire, dans une notice nécrologique consacrée à la mémoire de M. Leroquais, que, pour publier ses livres, — des livres qui sont l'honneur de la science française, — il avait dû engager sa bibliothèque. De pareilles constatations n'ont pas à être commentées.

J. LESTOCQUOY.

LESTOCQUOY (J.). — *Patriciens du Moyen Age. Les Dynasties bourgeoises d'Arras du XI^e^ au XV^e^ siècle* (Mémoires de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, tome V, fasc. 1). — Arras, 1945. Grand in-8°, 173 pages, plan.

Nous sommes encore fort mal renseignés sur les classes sociales du Moyen Age. Pour les villes en particulier, on s'est ordinairement attaché à étudier leur gouvernement d'une façon impersonnelle, sans se préoccuper des individus qui pouvaient le composer. Lacune que M. l'abbé Lestocquoy a entrepris de combler pour Arras, grâce à une documentation remarquable qui commence au XII^e^ siècle et dont il a su tirer un excellent parti.

Depuis quelques années, le mot démocratie a pris tant de sens

qu'il n'en a plus aucun; le sens traditionnel, qui désigne ainsi un régime où le gouvernement émane du peuple, est certainement le plus éloigné de la réalité pour le Moyen Age, malgré ce que l'on a longtemps voulu croire. Le gouvernement urbain est aristocratique; il appartient à une caste assez fermée, éminente par sa richesse et par son influence, à un « patriciat », dont celui d'Arras est particulièrement typique. Sur 20 000 habitants, 500 à 1 000 payent la taille, et pour être échevin on doit posséder au moins 300 livres. En fait l'échevinage se recrute dans quelques familles : et le cas n'est pas spécial à Arras, on le retrouve dans les villes de Flandre et de Brabant, aussi dans les villes rhénanes et italiennes, où une activité économique intense met aux mains des familles bourgeoises, avec des richesses considérables, la direction de la cité.

Cette classe bourgeoise est constituée de bonne heure; avant la fin du XI^e^ siècle ses premiers représentants figurent comme témoins en qualité de fonctionnaires de l'abbaye de Saint-Vaast ou du comte de Flandre. La ville est déjà prospère à cette époque. L'on ne saurait dès lors invoquer, pour expliquer ses origines, la théorie classique de Pirenne, qui voyait à la base des fortunes le commerce errant du XI^e^ siècle, l'influence d'aventuriers ayant quitté le travail de la terre pour les hasards du négoce. Autour de l'abbaye et du comte, les familles bourgeoises sont solidement installées dès le XII^e^ siècle, pourvues déjà de noms de famille héréditaires (détail à noter et qui lui aussi contredit la théorie courante). Elles resteront en place jusqu'à la fin du Moyen Age, et ceci encore s'oppose à une autre thèse de Pirenne sur le renouvellement de la société capitaliste avec les transformations économiques. Les Arrageois ont su s'adapter, et les mêmes familles qui vendaient leurs draps ou prêtaient à intérêt se retrouveront parmi les marchands de vin en gros du XV^e^ siècle, cette aristocratie du commerce médiéval. Il fallut la ruine de la ville sous le règne de Louis XI pour apporter un changement notable dans l'état social.

Ces commerçants ne restaient pas chez eux; ils trafiquaient volontiers à l'étranger, vendant leurs draps et achetant des épices. On les trouve à Gênes dès 1184, et certains s'y fixent. Ils fréquentent les foires de Champagne. A Londres ils sont nombreux; ils font venir d'Angleterre la laine de leurs draps.

Mais la grande spécialité de la bourgeoisie d'Arras fut le commerce de l'argent, pour des raisons qui nous échappent et qui firent de la ville la capitale financière du nord de la France. Comptant parmi leurs clients les princes et les villes, perpétuellement à court d'argent, les banquiers arrageois eurent une envergure qui nous étonne. Certains chiffres donnent à penser sur le succès de leurs opérations : en 1299, Bruges devait 100 000 livres aux Crespin; en un an, un Louchart prêtait plus de 10 000 livres au comte de Flandre.

Ces financiers qui font si bien leurs affaires ne montrent pas toujours le même zèle pour celles de la ville, dont les budgets sont

souvent obérés. La taille est un impôt sur le revenu, établi sur déclarations écrites soumises à l'échevinage. Les fraudes, les fausses déclarations sont d'usage courant; parents et amis des échevins indiquent des chiffres inexacts, ou invoquent à tort ou à raison la qualité de clerc qui doit les dispenser de contribuer. Les sommes exigées varient d'une année à l'autre; on passera à l'occasion, pour l'ensemble de la ville, de 1 000 à 40 000 livres. La gestion financière est défectueuse; on abuse de l'emprunt, par des constitutions de rentes à vie qui chargent lourdement le budget. Le peuple qui paye proteste parfois violemment contre les procédés du patriciat. En 1302, il faut créer hors de l'échevinage une commission de vingt-quatre membres, pour surveiller l'administration et arriver à rétablir l'équilibre budgétaire vers le milieu du XIV^e^ siècle. Un grand procès, provoqué en 1305 contre deux membres du patriciat accusés de malversations et d'irrégularités diverses, donne de curieux détails sur les méthodes variées mais toutes malhonnêtes employées pour exploiter la ville et ses habitants.

On se tromperait cependant en ne voyant ces grands bourgeois que sous l'aspect de gens d'affaires et de finance pour qui l'argent et la richesse tiendraient lieu de toute autre préoccupation. Car ils participent au mouvement littéraire, intense dès le XII^e^ siècle, entretiennent des poètes, et à l'occasion cultivent eux-mêmes le jeu-parti avec plus ou moins de bonheur. Ils s'intéressent aux arts; c'est grâce à eux que la tapisserie de haute-lisse prendra au XIV^e^ siècle la place de la draperie déclinante. De 1360 à 1440, la tapisserie d'Arras est prospère et célèbre; elle a la faveur des ducs de Bourgogne dont nos bourgeois sont les fournisseurs attitrés.

Si l'on ajoute les fondations pieuses et charitables par lesquelles plusieurs se signalent et qui font contraste avec bien des aspects déplaisants de leur vie sociale, on aura fait le tour de ce patriciat arrageois avec M. l'abbé Lestocquoy qui a su lui rendre la vie, et qui dans une seconde partie consacre une suite de monographies à certaines familles typiques : les Crespin, rois de la finance; les Huquedieu, dont le nom évocateur ne dément pas les préoccupations spirituelles; les Cosset, financiers et hautelisseurs; les Lanstier, qui donnèrent de nombreux échevins; un isolé enfin, Jean Beauparisis, étrange aventurier dont un procès retentissant a fait connaître les méfaits[1].

P. Piétresson de Saint-Aubin.

1. A ce procès sont consacrées huit des douze pièces justificatives qui terminent le volume. Les autres pièces (de 1200 à 1289) sont reproduites d'après des ouvrages imprimés; celles-ci sont inédites et méritaient certainement d'être publiées. Pourquoi l'éditeur ne met-il jamais d'apostrophes, par exemple avant « Arras » ? Pièce VI, il faut lire *sen serement, sen clerc* et non *seu*. Pièce IX, l'analyse n'est pas exacte : l'acte est adressé par la comtesse aux baillis d'Arras et de Bapaume, tous deux cités, et non au premier seulement. Dans la bibliographie, fort étendue, placée en tête du volume, pourquoi mettre aux sources manuscrites les *Calendars* du Record Office et aux sources imprimées le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* ?

Maurice GRAVIER. — *Luther et l'opinion publique.* — Paris, Aubier, s. d. In-8° de 311 pages.

L'idée qui a inspiré cette étude est excellente. Il s'agissait de donner toutes ses couleurs à l'une des époques les plus vivantes, les plus animées, les plus tumultueuses de l'histoire de l'Allemagne, au moyen des pamphlets que suscita, en nombre formidable, la rébellion de Luther contre l'Église catholique romaine.

La tâche était malaisée. Sans doute, les pamphlets dont il s'agit se trouvent depuis longtemps déjà groupés en diverses collections. Mais leur quantité est telle que les connaître et les utiliser tous exige un effort immense. L'auteur reconnaît loyalement qu'il n'a pu tout voir. « Il n'est aucune liste, dit-il (p. 228), que nous ayons à nouveau parcourue, en achevant le présent travail, sans avoir éprouvé le sentiment de notre ignorance. » Il estime à environ 630 le total des libelles plus ou moins étendus qui ont marqué les années 1520-1530, auxquelles il a limité son examen. Là-dessus, il déclare avoir lu ou parcouru environ 400 pamphlets et il en a exploité près de 350. C'est déjà bien beau. Et il faut admirer chez l'auteur une belle connaissance de l'allemand archaïque, dans lequel sont écrites les pièces qu'il a abondamment citées, analysées, et parfois traduites.

Il ne semble pas cependant qu'il ait suffisamment dominé son sujet, ni qu'il ait su l'ordonner d'une façon harmonieuse ou simplement logique et satisfaisante. Notons d'abord que les 70 pages de notes destinées à éclaircir environ 200 pages de texte serré et dense sont renvoyées à la fin du volume, ce qui oblige le lecteur à un déplacement continuel pour accrocher l'explication désirée à l'affirmation de l'exposé. L'attention est ainsi dispersée et l'impression finale reste difficile à dégager. Mais cela est peu de chose auprès de l'inconvénient que voici : au lieu de suivre l'ordre chronologique et d'étudier à fond, à mesure qu'ils se présentent, les morceaux de choix qui doivent retenir notre attention, l'auteur adopte un plan selon lequel un même pamphlet se trouve d'abord analysé en raison de la place qu'il a occupée dans la lutte pour ou contre Luther, puis une seconde fois et dans une autre partie de l'ouvrage, pour son contenu historique au point de vue économique et social, et une troisième fois, dans une dernière partie, pour sa valeur littéraire ! Prenons par exemple le célèbre pamphlet du franciscain Thomas Murner, qu'on nous dit originaire de Ober-Ehnheim — au lieu de dire tout simplement Obernai, — *le Grand Fou luthérien.* Il est étudié déjà assez amplement aux pages 68 et suivantes, il en est traité de nouveau çà et là dans la seconde partie, mais on y revient avec de nouveaux développements aux pages 206 et suivantes. N'était-il pas plus élégant, plus clair, plus commode de prendre Murner dès qu'on le rencontrait, de faire rapidement sa biographie, non pas en note à la page 230-231, mais dans le texte même, et de ne plus le lâcher une fois qu'on le tenait ? De même pour Hutten, pour

Karlstadt, pour Emser, pour Luther lui-même, en tant que pamphlétaire, etc. Cette dissection entre l'aspect théologique et politique, économique et social, artistique et littéraire des œuvres étudiées nuit prodigieusement à l'intelligence de l'ensemble. Pour comble de malheur, une riche illustration ajoutée au texte se trouve plus maltraitée encore. Aucun ordre perceptible dans la façon dont elle est présentée. La figure 11 est à la page 4, et la figure 1 à la page 171, et tout le reste à l'avenant. En outre, l'explication des gravures, renvoyée après les notes, à la fin du volume, ne correspond que très mal aux gravures mêmes. Par exemple, la gravure 22 se trouve à la page 173. Et quand vous cherchez son explication à la page 297, vous la trouvez mélangée avec celle de la figure 21, qui, elle, se trouve à la page 127 ! Et il en est ainsi d'un bout à l'autre. Pas le moindre effort n'a été fait pour joindre les gravures à l'analyse des pamphlets qu'elles illustraient ! Il est vraiment dommage qu'un peu d'ordre n'ait pu être imposé à ce véritable chaos !

Enfin, nous sommes obligés de signaler quelques erreurs dont la plupart sont assez menues, mais dont quelques-unes, tout au moins, sont tout à fait inadmissibles. Parmi ces dernières, nous signalerons l'impardonnable bévue qui fait ranger par l'auteur les Franciscains parmi les « maculistes » et les Dominicains parmi les « immaculistes » (p. 26). C'est tout le contraire qui est vrai et il faut tout ignorer des grandes luttes théologiques autour du dogme de l'Immaculée-Conception pour ne pas le savoir. Sans doute l'auteur s'excuse si gentiment de ne pas pénétrer dans le domaine sacré de la théologie, auquel il se dit tout à fait étranger ! Mais comment traiter d'une telle question sans faire de la théologie ou sans trahir son sujet ? Ne nous étonnons donc pas si les appréciations portées çà et là sur Luther ou sur tel ou tel de ses partisans et adversaires sont en général très sujettes à caution. Et pourtant, on remarque partout un touchant effort d'impartialité et de modération dans les jugements. Autre erreur : on fait de Geiler von Kaysersberg, le grand prédicateur strasbourgeois, un franciscain (p. 206), alors qu'il n'appartint jamais à aucun ordre religieux. — On attribue, p. 111, à Grégoire VII les Décrétales de Grégoire IX. — L'auteur ne croit pas que Luther ait été aidé, en 1520, à triompher de ses dernières craintes par les encouragements des chevaliers (p. 44), alors que c'est Luther lui-même qui nous l'affirme dans une lettre fort connue à Spalatin. — P. 297, à la dernière ligne de la page, il faut lire évidemment Murner au lieu de Luther, et p. 56, très probablement Hutten au lieu de Sickingen. — P. 50, on trouve avec stupéfaction un titre de chapitre où la diète de Worms de 1521 est appelée « Concile de Worms ». — Je crois enfin qu'il est mieux d'écrire Pürstinger que Perstinger (p. 22) et Schatzgeyer que Schatzger (p. 227), Scot que Scott. Toutes ces critiques n'empêchent pas

que je me sois vivement intéressé à l'ouvrage qui contient de véritables trouvailles et qu'il faudra consulter désormais pour traiter de Luther et du luthéranisme.

L. CRISTIANI.

Gaston ZELLER. — *L'Alsace française de Louis XIV à nos jours.* — Paris, Armand Colin, 1945. In-12 de VII-147 pages.

Pendant la guerre, la propagande allemande a inondé l'Alsace et les autres pays occupés de publications de tout genre cherchant à prouver que nos provinces de l'Est ont toujours été et sont restées essentiellement germaniques. Rien de nouveau dans les arguments invoqués et déjà mille fois réfutés; mais comme la présence de l'ennemi nous interdisait alors toute riposte, d'aucuns ont pu se laisser impressionner et douter de la légitimité de notre cause. Alsacien lui-même et professeur à l'Université de Strasbourg, M. Zeller a voulu les éclairer en leur présentant, sous une forme très condensée, mais toujours très claire et très précise, « ce que l'Alsace et la France ont été l'une pour l'autre depuis le jour de leur union ». Œuvre d'information loyale, et non de polémique ou de propagande, où l'auteur laisse parler les faits, sans rien dissimuler « des malentendus, des bouderies, des scènes de ménage » qui ont suivi parfois le mariage de raison conclu sous Louis XIV entre les deux pays, et qui d'ailleurs n'ont pas été le lot exclusif de l'Alsace. La comparaison instituée (p. 47) avec l'histoire du Roussillon est significative, et l'on pourrait en dire autant de la Lorraine ou de la Franche-Comté.

D'où viennent donc ces résistances, qu'on ne saurait attribuer ni à un sentiment national alors inexistant, ni à des intérêts politiques qui laissaient la masse indifférente et ne préoccupaient guère que Strasbourg et les dix villes ci-devant impériales ? M. Zeller en cherche la raison dans le caractère même de l'Alsacien, tel que le dépeignent les premiers administrateurs français, tel qu'il est resté à peu près par la suite. « A la fois idéaliste et réaliste », il est profondément attaché à sa religion, qu'il pratique effectivement et dont il vit intensément, mais il sait aussi apprécier les biens de ce monde, à l'acquisition desquels il travaille avec autant d'ardeur qu'au salut de son âme (p. 28). Un jacobin de l'an II dira en raccourci : « Les prêtres et le numéraire, voici leurs idoles. » Lors donc que le gouvernement donne satisfaction et aux aspirations religieuses et aux intérêts matériels des Alsaciens, le rapprochement s'accentue; s'il les contrecarre, les résistances se produisent et l'assimilation est entravée. Telle est l'idée directrice qui guide M. Zeller dans la revue qu'il fait, période par période, de l'histoire de l'Alsace française, non sans apporter, bien entendu, à son récit, toutes les nuances et tous les compléments nécessaires, car la réalité s'accommode difficilement des formules trop rigides. Un des grands mérites de son livre, si riche de

faits et d'idées, est d'avoir mis l'accent sur l'importance capitale du problème religieux, et il nous plaît de le souligner dans cette Revue. Nous permettra-t-on cependant d'ajouter aux deux autres une troisième « idole » de l'Alsacien : le soldat ? Car nul n'est plus sensible au prestige de l'uniforme et à la gloire militaire, et le service dans les armées du roi, plus tard dans celles de la Révolution et de l'Empire, les brillantes destinées de tant de ses fils dont l'Alsace reste fière, ont été pour beaucoup, croyons-nous, dans la conquête définitive de l'âme alsacienne.

On verra dans le livre de M. Zeller comment cette conquête fut entravée, sous Louis XIV, par la misère, suite naturelle des guerres dans une province frontière, et surtout par la politique de vexations allant parfois jusqu'à la persécution, pratiquée par le roi, à l'égard des protestants d'Alsace. Or ceux-ci formaient la majorité à Strasbourg et dans la plupart des villes impériales qui, pour garder leurs libertés religieuses, réclamèrent le maintien de leur indépendance politique, invoquèrent les stipulations de la paix de Munster et continuèrent à tourner leurs regards vers l'Empire. Mais on ne trouve aucune trace de résistance dans les régions purement catholiques comme les anciennes possessions autrichiennes, réunies à la couronne trente-trois ans avant Strasbourg. Au XVIII^e^ siècle, par contre, les luttes religieuses s'apaisent, et la prospérité économique aidant, l'union s'achève en pays catholique, s'opère peu à peu dans les villes protestantes, grâce à la sagesse des Intendants, qui ne cherchent l'assimilation systématique « ni en matière administrative, ni sur le terrain des mœurs et de la langue ».

On a répété souvent, avec Fustel de Coulanges, que seule la révolution de 1789 a rendu l'Alsace française. A cette affirmation M. Zeller apporte de prudentes réserves, que nous accentuerions volontiers, car dès le milieu du XVIII^e^ siècle toute résistance sérieuse avait cessé, et la Révolution n'a fait que compléter l'union par l'unification. Il faut même que les liens unissant l'Alsace à la France aient été déjà bien solides pour qu'ils aient résisté à des conditions économiques redevenues déplorables, et surtout aux persécutions religieuses, dirigées cette fois contre les catholiques, à la suite de la Constitution civile, puis de la déchristianisation. Réfractaires d'abord, constitutionnels ensuite se défendirent de leur mieux contre les propagandistes jacobins, et il est exagéré de dire (p. 62) que les assermentés, découragés, abandonnèrent la partie dès le milieu de 1793, alors qu'il fallut leur arrestation en masse, dans l'été de 1794, pour faire fermer les églises. Mais si violentes qu'aient été ces luttes religieuses, « il n'y eut pas de Vendée alsacienne », et lorsqu'il s'agit de défendre la France contre les Impériaux, aucune province française ne fournit plus de volontaires. La « grande fuite » de 1793 ne fut qu'un accès de frayeur collective, comme on en avait vu lors de la « grande peur » de 1789, comme nous l'avons éprouvé en 1940, mais sans signification politique.

L'Alsace sortit de la tourmente avec un sentiment national très ardent, renforcé par sa vie commune avec la France du XIX^e^ siècle, exaspéré par les épreuves de 1870 et de 1940. A nous de veiller à ce que ne renaissent jamais des conditions matérielles ou morales qui permettent de le mettre en doute. Le beau livre de M. Zeller nous y aidera.

J. JOACHIM.

C.-J. GIGNOUX. — *Turgot* (Les Grandes Études historiques.) — Paris, Arthème Fayard, 1945. In-16 de 308 pages. Prix : 100 francs.

Cet ouvrage ne relève pas de la critique historique. La collection dont il fait partie n'admet ni notes ni références. L'auteur n'a même pas esquissé une bibliographie un peu nourrie, comme l'on en trouve dans plusieurs livres de la même collection. Outre des emprunts à des ouvrages récents, il a utilisé quelques-uns des mémoires du temps, le plus souvent de seconde main, sans trop se préoccuper ni des dates, ni du degré d'autorité des différents traits ou anecdotes qu'il a recueillis. Il s'en rapporte volontiers à des « traditions », fussent-elles « invérifiables ». Il fait écrire de Ferney, en 1750, une lettre de Voltaire qui était alors à Berlin. Il attribue au Journal de Véri le récit de la manière dont Turgot a quitté l'état ecclésiastique, trait de morale philosophique inventé à plaisir par Dupont de Nemours trente ans après l'événement. Les noms propres affectent parfois une orthographe fantaisiste : Devaismes pour de Vaines, etc.

Il ne faut donc pas chercher dans ce livre de quoi éclairer le rôle ou renouveler la biographie du grand ministre, encore moins le jugement motivé qui lui assigne sa vraie place dans le mouvement prérévolutionnaire.

Ce qui intéresse l'auteur, économiste réputé, c'est de confronter les projets et l'action de Turgot avec les théories de l'économie politique, science qui prétend avoir établi, malgré les démentis que les faits s'obstinent à lui infliger, les lois de l'activité humaine dans la production et le développement des richesses. Turgot, qui se défendait avant tout d'être l'homme d'un système, se trouve évidemment en état d'infériorité, au banc de cet examen *a posteriori*.

L'auteur a beau jeu, après cela, de plaisanter l'appétit de savoir encyclopédique de son héros, de brocarder le système d'un homme qui n'en voulait pas avoir. C'est en vain que les contemporains dignes de foi se sont accordés à vanter la vertu de Turgot, son amour passionné du bien public, l'intégrité et la fermeté de son caractère. Voici ce qu'en conclut l'auteur, avec l'ironie coutumière qui donne au livre sa couleur : « Ainsi Turgot était un surhomme, si le compliment de M. de Monthyon, chroniqueur sans bienveillance, n'était pas volontairement outré. Et cela aussi

était inquiétant, parce qu'un surhomme est fort rarement un politique » (p. 43).

Si donc Turgot n'a pas réussi, c'est son manque de souplesse courtisane qui en est cause, beaucoup plus que la faiblesse de Louis XVI, la légèreté de Maurepas, l'acharnement des privilégiés, Parlement compris, à préserver leurs prébendes, l'intrigue de Necker, la versatilité égoïste des philosophes voués à la destruction de la monarchie chrétienne, et préférant bientôt au ministre intègre et tolérant sincère le charlatan génevois. Pourtant Frédéric II était d'avis que Turgot aurait sauvé son pays si Louis XVI avait montré « un peu de force et de génie ».

M. Gignoux n'est pas de cette opinion. La lettre émouvante de Turgot acceptant le pouvoir lui paraît seulement d'un « classicisme décourageant ». Il raconte en revanche longuement la guerre des Farines, en rejetant tout le tort sur Turgot, contrairement à l'avis de Voltaire et des contemporains clairvoyants.

Le persiflage habituel de l'auteur enlève même à Turgot le mérite de l'intention de ses réformes. Qu'une citation suffise à caractériser ton et style : « On voit où conduisait peu à peu l'innocent examen des conditions dans lesquelles Jacques Bonhomme pourrait être appelé à casser des cailloux sur les routes de France ; l'égalité devant l'impôt, le consentement de ce dernier par la nation, sont deux des thèmes essentiels sur lesquels s'ouvrira quinze ans plus tard la Révolution. Prescience ou hasard, Turgot offrait à la monarchie menacée l'occasion de les prendre à son compte » (p. 193).

Ceux qui aiment l'histoire et la prennent au sérieux formeront autrement leur jugement sur le grand ministre et laisseront aux économistes professionnels et dogmatiques à déterminer si Turgot a été physiocrate pur ou « mercantiliste libéral », s'il se vit ou non dépasser par le « libéralisme smithien », s'il a prévu à son insu « le déterminisme marxiste ».

L. Lavaquery.

Croquez (Albert) et Loublié (Georges). — *Fouquier-Tinville, l'accusateur public.* — Paris, Sequana, 1945. In-16 de 274 pages.

Ce petit livre que MM. Croquez et Loublié viennent de consacrer à Fouquier-Tinville ne se rattache que fort peu à l'histoire de l'Église de France : on y relèvera seulement que le futur accusateur public du Tribunal révolutionnaire était le neveu d'un chanoine de la cathédrale de Noyon, M. Martin de la Motte, et qu'il fut élevé chrétiennement au collège de ce même Noyon, mais, suivant la mode du temps, dans l'admiration sans réserve des temps antiques. Sur l'action même de Fouquier-Tinville, il y aurait eu pourtant beaucoup à dire au point de vue religieux, car nombreux furent les prêtres, les religieuses, les pieux fidèles même

qu'il envoya à la guillotine pour le seul fait d'avoir continué à prier Dieu; dans ses réquisitoires, le magistrat se montra toujours impitoyable pour de tels crimes, contre lesquels il réclamait toute la sévérité des lois de mort alors en vigueur : on peut regretter que, dans la biographie d'un tel personnage, qui joua un rôle de premier plan sous la Terreur, un chapitre n'ait pas été consacré à la poursuite et à la répression de la pratique catholique pendant ces années rouges; on y trouvera seulement, simplement signalées, quelques-unes des affaires les plus célèbres qui furent jugées, comme celles des Carmélites et Visitandines de la rue Cassette, du jésuite Dervillé, de Mme Leclerc-Glatigny.

Tel quel cependant l'ouvrage est intéressant. Il se présente comme un plaidoyer en faveur de l'homme qui fut l'objet d'une exécration unanime après le 9 thermidor et qui, depuis lors, a généralement été considéré comme le sinistre pourvoyeur de l'échafaud, auquel ses actes d'accusation envoyèrent 2 550 victimes en 1793 et 1794.

Fils d'un propriétaire du Vermandois, anobli par ses terres, Antoine-Quentin de Fouquier-Tinville se vit, comme cadet, réduit à une existence difficile : clerc de procureur, procureur lui-même au Châtelet, il donna sa démission, devint homme d'affaires besogneux et le serait sans doute toujours resté si, à 46 ans, la Révolution n'était venue le tirer de sa médiocrité. Au début, il n'a joué qu'un rôle insignifiant, comme commissaire de la section Saint-Merri (section Beaubourg); il a vainement tenté, en 1791, d'obtenir la place de greffier du Tribunal de Cassation; après le 10 août 1792 seulement, il entre dans les juridictions révolutionnaires comme directeur du jury d'accusation du Tribunal extraordinaire; un mois plus tard, ce tribunal était supprimé, mais, peu après, Fouquier était élu substitut de l'accusateur public du Tribunal criminel de la Seine; faisant désormais partie des cadres judiciaires réguliers, il devint, tout naturellement, le 13 mars suivant, auprès du Tribunal révolutionnaire créé trois jours auparavant, substitut de l'accusateur public, qu'il remplaça presqu'aussitôt, celui-ci ayant donné sa démission. Ainsi entrait-il dans l'Histoire.

Quel fut son rôle pendant les dix-huit mois où il fut l'animateur de la terrible machine destinée à poursuivre et punir les crimes contre-révolutionnaires ? Il résulte de l'étude de MM. Croquez et Loublié, — et, à cet égard, leur jugement est juste, — qu'il fut réellement, dans sa conduite, un « pauvre homme », — le pauvre homme qui déplorait lui-même sa mauvaise étoile quand il disait : « Je suis né pour le malheur !... » Dans ses fonctions, il se montre jusqu'à la fin un servile exécuteur de la loi et surtout l'esclave fidèle des décisions qui lui étaient signifiées par Robespierre et le Comité de Sûreté générale. Il semble également exact qu'il fut, dans la vie privée, un homme honnête, un bon père de famille qui, entré pauvre dans la magistrature, laissa, à sa mort, sa femme et ses enfants dans le besoin.

Est-ce à dire qu'il faut entièrement laver Fouquier-Tinville de

la flétrissure qui s'attache à son nom ? Ses biographes vont ici un peu trop loin. Si on ne peut relever contre lui de faits précis de cruauté, si, vers la fin, il ne cacha pas sa lassitude d'un métier qui lui était devenu terriblement à charge, si on retrouve, de loin en loin, quelques rares traits de générosité, il reste, malgré tout, que jamais on ne vit sa conscience se révolter contre les consignes iniques qu'on lui signifiait, que ses actes d'accusation, conservés dans la série W des Archives nationales, sont de monstrueux échafaudages de partialité et d'injustice, que, de gaîté de cœur, il envoya à la mort, par centaines, des innocents, contre lesquels on ne pouvait relever aucun délit prévu par le code pénal.

Autour de la figure de son accusateur public, toute l'histoire du Tribunal révolutionnaire est résumée dans ce livre; en le lisant on pourra se faire une juste idée du développement de cette triste juridiction sur laquelle MM. E. Campardon et H. Wallon ont écrit des ouvrages définitifs. On pourra peut-être reprocher à MM. Croquez et Loublié d'avoir un peu trop cédé à la tentation d'agrémenter leur récit en l'enjolivant de descriptions et de réflexions qui ne sont pas absolument de l'histoire, leur reprocher surtout de n'avoir publié aucun index bibliographique qui permette de contrôler les sources auxquelles ils ont puisé.

Jacques Hérissay.

Georges Rigault. — *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.* Tome V : *L'ère du Frère Philippe. Le généralat du Frère Anaclet, l'Institut en France au temps du Frère Philippe.* — Paris, Plon, 1945. In-8° de VI-592 pages. Prix : 192 francs.

Le nouveau volume de la grande œuvre que sans relâche poursuit M. Georges Rigault, et vers laquelle l'attention des lecteurs de la *Revue* a été déjà plusieurs fois attirée[1], prend l'histoire de l'Institut à une date critique, celle de 1830. Le Frère Guillaume de Jésus qui, depuis la mort du Frère Gerbaud, survenue en 1822, gouvernait l'Institut, vient à peine lui-même de disparaître lorsque surviennent les journées de Juillet et la Révolution. La chute du trône de Charles X est marquée par un mouvement d'anticléricalisme extrêmement prononcé. L'avenir apparaît sombre et chargé de menaces. C'est dans ces conditions que le chapitre général, réuni en septembre, appelle le Frère Anaclet à recueillir la succession vacante. Son généralat ne durera que quelques années. Une mort prématurée y mettra fin dès 1838, mais ce sont des années bien remplies, au cours desquelles l'Institut progresse très nettement. Il en est ainsi principalement en France, où, en 1830,

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 209-211; t. XXV (1939), p. 366-367; t. XXVI (1940), p. 120-121; t. XXIX (1943), p. 312-315.

au lendemain de la Révolution de Juillet, tout paraissait à craindre.

Le nombre des élèves des Frères qui, en 1830, s'élevait au chiffre de 86 998, est de 119 906 en 1838. En y ajoutant les 260 apprentis et les 4 330 ouvriers des cours du soir, les 220 pensionnaires, les 43 élèves de l'École normale de Rouen que dirigent les Frères, cela fait pour la France seule une clientèle dont le chiffre total approche de 125 000. Il n'est à cette date que neuf départements seulement à ne posséder aucune école tenue par les Frères. Aux colonies françaises, la fin malheureuse de l'établissement de Cayenne est largement compensée par la prospérité croissante de l'œuvre poursuivie à l'île Bourbon. En Italie, où les Frères sont de longue date établis à Rome, dans des conditions qui ne vont pas sans difficultés, ils progressent aussi. De nouvelles maisons sont fondées, dans le Piémont et le duché de Parme. La Belgique, devenue indépendante à la suite des journées d'août 1830, s'empresse de rappeler les Frères. Le Canada enfin leur ouvre un nouveau et magnifique champ d'apostolat.

L'œuvre considérable déjà ainsi réalisée va se poursuivre et se développer bien davantage encore, au cours des pontificats de Grégoire XVI et de Pie IX, par l'effet de la magistrale direction donnée à l'Institut par le nouveau chef que le chapitre général de 1838 a donné comme successeur au Frère Anaclet. Ce chef nouveau, le Frère Philippe, dont le nom est resté justement populaire, devait marquer profondément sa trace, non seulement dans les annales de l'Institut des Frères, mais dans l'histoire générale de l'enseignement chrétien, dans l'histoire aussi de l'expansion missionnaire à travers le monde. Pendant les longues années de son généralat, qui devait se prolonger jusqu'aux premiers jours de 1874, l'Institut prit une extension vraiment étonnante. M. Georges Rigault en avait déjà donné un premier aperçu dans une biographie du Frère Philippe, publiée en 1932. Ce n'était qu'une esquisse. Voici aujourd'hui un tableau achevé. Il s'ordonne, et ce n'est que justice, autour de la figure du grand animateur. C'est sans forcer la note que M. Rigault peut parler de l'*ère du Frère Philippe*. Cette *ère du Frère Philippe,* dont le généralat du Frère Anaclet constitue le prélude, elle est tellement remplie que, pour la retracer, deux volumes ont paru nécessaires.

Le tome V, que nous avons maintenant sous les yeux, étudie tour à tour, d'abord le généralat du Frère Anaclet, puis l'histoire de l'Institut en France sous le généralat du Frère Philippe, et enfin les directions religieuses et les réalisations pédagogiques du Frère Philippe. Cette troisième partie sert à la fois de conclusion à l'actuel tome V, et en même temps d'amorce au futur tome VI. Dans ce prochain volume, M. Rigault se propose d'exposer les progrès de l'expansion réalisée par l'Institut, sous les auspices du Frère Philippe, soit dans d'autres pays chrétiens, soit dans les colonies, soit aussi en pays de mission. Il lui a semblé préférable de procéder ainsi, plutôt que de confondre en un récit uni-

que tout ce qui a trait aux activités centrales de l'Institut et sur le sol de France, avec ces activités supra-nationales qui, dès le généralat du Frère Philippe, tiennent dans la vie de l'Institut une place si grande, et qui ne feront par la suite que s'amplifier encore.

Si donc la première partie du volume, relative au généralat du Frère Anaclet, nous mène parfois hors de France, au contraire, en ce qui concerne le généralat du Frère Philippe, les destinées de l'Institut en France sont seules retracées. L'œuvre réalisée par les Frères sur le sol français est évoquée dans ses aspects divers : avant tout écoles et pensionnats, mais sans oublier les réalisations d'un caractère particulier, telles que l'Institut agricole de Beauvais ou l'œuvre de Saint-Nicolas, sans oublier non plus l'œuvre des Frères dans les Écoles normales, ni leur tâche dans les maisons centrales.

Pas plus qu'il ne l'avait fait dans les précédents volumes, l'auteur ne se borne à ce qui concerne de façon immédiate et directe la vie de l'Institut. Il a compris son sujet de façon très large, en fonction de l'histoire générale de l'époque. Les personnages sont soigneusement replacés dans le « climat » religieux, politique et social qui fut le leur, celui de la France au temps de la Monarchie de Juillet, de la Seconde République et du Second Empire. On appréciera spécialement les larges développements consacrés à la loi Guizot de 1833, aux débats engagés sur la question de la liberté de l'enseignement, au rôle du Frère Philippe dans les travaux de la commission qui devait aboutir à la loi Falloux, plus tard à ses rapports avec Victor Duruy.

L'auteur nous permettra-t-il de lui adresser, pour finir, une critique ? Elle vise ce récit des dernières années du Frère Philippe, dont il a fait l'épilogue du volume. Il a agi de la sorte, nous dit-il, pour ne pas donner une impression d'inachèvement. Il a voulu en finir dans ce tome V avec tout ce qui concerne l'Institut en France au temps du Frère Philippe. Certes, ces pages, avec l'évocation qu'elles comportent du rôle des Frères pendant la guerre de 1870 et pendant la Commune, l'évocation aussi des menaces que déjà l'attitude des chefs du parti républicain faisait peser sur l'enseignement chrétien, sont d'un haut intérêt. Il nous semble pourtant qu'elles ne sont pas là vraiment à leur place. Puisque toute cette magnifique expansion hors de France qui fera la matière du prochain volume s'est réalisée sous les auspices du Frère Philippe, n'est-ce pas anticiper que de relater dès maintenant ses dernières années ? Leur récit, nous semble-t-il, eût dû venir plus tard, comme couronnement final des deux volumes consacrés à l'*ère du Frère Philippe*.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Paul HENRY. — *La France devant le monde, de 1789 à 1939.* — Paris, Aubier (éditions Montaigne), 1945. In-8° de 382 pages.

Il y a beaucoup de clarté, d'agrément et de finesse dans le gros volume — qui n'est compact qu'en apparence — où M. Paul Henry recherche, à travers 150 ans d'histoire, si l'on peut dégager, dans l'attitude de la France à l'égard des peuples, « certains traits permanents ou, si l'on préfère, une tradition et une doctrine ». Le propos était redoutable, car la France échappe aux définitions simples. Est-elle « celle de Louis XIV ou de Robespierre ? de saint Louis ou de Philippe le Bel ? de Napoléon ou de la Commune ? de Maurras ou de Jaurès ? de saint Bernard ou de Chomette ? de Lourdes ou de la libre pensée ? » L'historien répond qu'il n'y a pas une tradition, mais des traditions — et qu'il y a tout de même des problèmes fondamentaux où Richelieu se rencontre avec Robespierre, où A. de Mun sent à l'unisson de Jaurès. Ce sont ces problèmes (rapports avec les États étrangers, rayonnement « culturel », message humanitaire) que M. P. Henry passe en revue dans une série de chapitres solidement documentés[1], rédigés avec la plus élégante précision et où parfois passe un frémissement personnel : de fréquentes affirmations de sympathie à l'égard de la Roumanie (d'où M. Henry, qui y dirigea l'Institut français, a rapporté ses thèses de doctorat), d'émouvantes et discrètes allusions à la guerre, que l'auteur fit, sans « haine » contre les combattants adverses, « avec un *Faust* en poche » (p. 278), aux « années terribles » où la France officielle sembla renoncer à communier avec le monde, mais où la résistance s'organisait dans la clandestinité et où quelques universitaires, appelés à parler pendant l'occupation devant les Chantiers de Jeunesse, s'ingénièrent à combattre dans la mesure du possible tout esprit « de pessimisme et d'injuste dénigrement du passé » (p. 359). Et d'un chapitre à l'autre, les mêmes mots reviennent et s'imposent : « humanité, générosité, foi, passion pour la justice, exaltation des valeurs spirituelles, principes fondamentaux d'art ou de philosophie, idées de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, de Nation, respect des nationalités, défense du droit des peuples » — mots qu'il suffit de prononcer pour que toujours apparaisse devant le monde la pure image de la France libératrice et pacifique.

M. P. Henry, dont la méthode est sûre et l'esprit critique toujours en éveil, s'attache à rendre une exacte justice aux différents régimes qui ont fait la France. C'est ainsi qu'il n'aperçoit dans la Restauration « ni cette ère d'euphorie et de prospérité que vantent ses admirateurs, ni cette période de stagnation et de re-

1. Celui qui est consacré à la politique extérieure du gouvernement républicain de 1848 bénéficie des recherches que l'auteur a poursuivies dans les correspondances diplomatiques et dont il a exposé le résultat dans la *Revue Historique* en 1936, 1939 et 1940.

niement que prétendent ses adversaires »; mais il sait que Louis XVIII mérite d'être loué pour son loyal souci de faire régner l'ordre et de maintenir, malgré toutes les passions des émigrés, les principales conquêtes de la Révolution, — et il sait aussi que Charles X fut toujours animé par un vif sentiment de la grandeur française : au vrai, la politique extérieure de ce temps n'eut jamais rien de servile et, si elle fut à coup sûr exempte de gloriole, elle ne manqua ni de prudence ni de sagesse et le gouvernement fut d'accord avec le pays tout entier pour participer à la libération de la Grèce opprimée. De même M. P. Henry estime que Napoléon III fut, selon le mot d'O. Aubry, un « grand Européen » parce qu'il lança dans le domaine politique une foule d'idées « généreuses et fécondes » dont tour à tour les Roumains et les Italiens, les Polonais, les Suisses et les Danois, les Grecs et les Serbes, les Syriens et les Prussiens eux-mêmes recueillirent le bienfait et parce qu'il ne craignit jamais de proclamer que l'intérêt de la France était partout où existait « une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir ».

En fin de compte, le message de la France au monde est un message d'enthousiasme pour un idéal qu'imprègnent les enseignements du Christ et dont les réalisations s'appellent le monachisme clunisien et la philosophie médiévale, — les Croisades (« exploit surhumain d'une foi héroïque et spontanée »), — le miracle de la charité de Jeanne d'Arc, — saint Vincent de Paul et les Filles de la Charité penchés sur la souffrance humaine, — la passion avec laquelle un Lamennais et un Montalembert vont vers la foule qui a faim et soif de justice. Son esprit de tolérance et d'universalité humaine la rendit toujours hospitalière aux grands proscrits et curieuse des mœurs étrangères[2] et dicta son attitude à l'égard du problème juif dont il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il n'existe pas en France (p. 140). Personne, en dehors de quelques « maniaques », ne songeait à dénoncer « une caste en dehors de la communauté nationale » (p. 251) et, si l'antisémitisme existait, il restait superficiel et hostile à toute persécution, se bornant à reprocher aux Juifs « d'amasser trop facilement l'argent et d'être parfois trop visiblement des étrangers ». Mais, précisément après 1918, on vit affluer en France, venant de l'Europe centrale, des tribus entières dont les membres se montrèrent parfaitement inassimilables et devinrent « dans une proportion excessive, les héros de scandales ou d'affaires louches » (p. 340) : alors, mais alors seulement, naquit un problème qui allait être exploité de façon odieuse pendant l'occupation, mais tout cela ne prouve qu'une seule chose : c'est qu'il y a eu, depuis 1918, « un nombre inconsidéré de naturalisations hâtives », et qu'il sera « urgent » de les reviser, « quelque libéral que soit le régime ».

2. Pourquoi M. Henry semble-t il (p. 141) considérer la Corse comme étrangère, au même titre que l'Espagne ou que la Russie ?

On voit toute l'ampleur des questions abordées par M. P. Henry avec autant de courage que de sincérité. Car il a interrogé scrupuleusement les faits, proclamant nos grandeurs et avouant nos reniements, « non seulement dans le dessein de serrer de près les réalités historiques, mais peut-être aussi de déterminer si notre passé et notre honneur ne nous imposent pas des devoirs. » Témoignage d'un historien qui veut être un guide sur la route incertaine où la France, « ayant brisé la pierre de son tombeau », repart, blessée mais ardente....

Louis VILLAT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

MÉTHODOLOGIE

Louis Halphen. *Introduction à l'Histoire.* — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-16, 100 pages. Prix : 50 francs.

Ce très mince volume est le fruit des méditations et des loisirs forcés procurés à l'auteur en 1943 et 1944. M. Halphen y expose une solide doctrine de la science historique, défendue contre les philosophes qui en nient l'utilité et contre les hommes politiques ou sociologues qui l'utilisent en l'asservissant. Il la défend aussi contre les faux historiens, rhéteurs de l'Antiquité ou romanciers de nos jours, qui la travestissent. Il la défend encore contre certains historiens sérieux et certains trop exigeants : les premiers, entraînés par des textes piquants ou pittoresques, présentent pour un fait typique, un fait exceptionnel; les seconds invoquent les « leçons de l'Histoire », alors qu'il n'y a pas en ce domaine un déterminisme rigoureux, que l'histoire ne fait connaître que des antécédents et fournit seulement d'instructifs termes de comparaison. « Si, conclut l'auteur, sur le plan moral elle a des leçons à nous donner, ce sont des leçons de sincérité et de droiture. »

B. P. H.

Dom Charles Poulet. *Initiation à l'histoire ecclésiastique.* — Paris, Beauchesne, 1944. Petit in-8° de VI-360 pages.

L'avouerai-je ? j'ai été déçu en ouvrant ce livre. Pourquoi, aussi bien, m'étais-je figuré, sur le vu du titre, une de ces initiations destinées à des étudiants, étudiants en théologie, en l'espèce, ou élèves de grands séminaires, avec orientations et directives touchant la bibliographie, la recherche des sources, les recueils de documents, la consultation des archives ou les principes de la critique historique ? Ce n'est pas là ce que l'auteur a voulu donner au public. Il a entendu attirer l'attention sur les faits, les points essentiels de l'histoire de l'Église, lui donner, au moyen d'une série de tableaux alertement brossés, le goût de cette histoire, le familiariser en somme avec l'œuvre de l'Église à travers les âges : le chapitre consacré à la société médiévale, pour ne citer qu'un exemple, est un modèle du genre. En appendice, bibliographie succincte, classée par chapitres.

G. Drioux.

Dom GUÉRANGER. *Le Sens chrétien de l'histoire.* — Paris, Plon, 1945. In-16, 69 pages, 40 francs.

On se demande quelle a été l'intention exacte des éditeurs de ce petit volume, et l'introduction de dom Albert-M. Schmitt ne suffit pas à nous expliquer pourquoi il a jugé nécessaire et opportune la publication, sous une forme aussi soignée et aussi parfaite, des quatre articles de dom Guéranger, parus dans *l'Univers* des 21 février, 21 mars, 11 et 25 avril 1858. Sans doute a-t-il voulu rendre un nouvel hommage à l'une des figures les plus prestigieuses de son Ordre ? Mais, si nous l'en croyons, sans doute a-t-il aussi considéré que les conseils de dom Guéranger étaient plus que jamais nécessaires en face d'une nouvelle vague de naturalisme agressif et qu'ils étaient seuls en mesure d'assurer la fermeté de notre regard chrétien sur une période particulièrement agitée de l'histoire.

Quels sont donc ces conseils ? On peut les résumer dans la double recommandation d'avoir une philosophie de l'histoire authentiquement chrétienne et une présentation de l'histoire qui n'ait pas peur de paraître telle. L'historien chrétien devra éviter de masquer l'action du facteur surnaturel qui donne à l'histoire sa force et sa finalité authentique : bien au contraire, il devra souligner la place transcendante qu'occupe au plein cœur de l'humanité « le Christ, héros de l'histoire », expliquer en fonction de l'apparition du Rédempteur et du développement de l'Église les grandes époques de l'histoire universelle, et ne pas craindre de ramener à l'estimation des véritables forces spirituelles, de leur épanouissement ou de leur déclin, les révolutions des empires. A ce sujet on lira avec un profit tout particulier le second essai consacré à l'action de la sainteté dans l'histoire.

Le second conseil, disons plus exactement le second précepte, sera de revêtir dans la rédaction de l'œuvre ce que dom Guéranger appelle le style ou plus souvent le *ton chrétien.* C'est un ton élevé, qui ne craint pas de paraître édifiant ou dogmatique, ni de s'adresser à la foi autant qu'à l'intelligence. Un ton assurément très différent de la douce grisaille chère à l'histoire officielle qui admet tout, comprend tout, et met tout sur un même plan, la vérité comme l'erreur. L'historien chrétien ne doit pas avoir honte d'apparaître « tout d'une pièce », et de choquer, au nom de la certitude éternelle, la mode du jour présent. Pour le fond comme pour la forme, il doit se rattacher à la tradition de Bossuet et de saint Augustin.

On discuterait certainement avec profit les assertions de dom Guéranger. Elles rappellent des vérités utiles, je dirais même indispensables, que l'historien chrétien risque parfois de perdre de vue dans une ambiance où le phénoménisme est trop souvent unanimement accepté. Mais elles portent avec elles tout un aspect polémique qui ne correspond probablement plus à la situation présente. Depuis le temps de dom Guéranger les sciences histo-

riques ont su définir sur un terrain positif capable de réunir tous les amis sincères de la vérité, et si l'interprétation catholique des faits reste un besoin de l'esprit et une obligation morale pour ceux qui ont l'autorité et les lumières nécessaires, il n'en reste pas moins que les règles de la critique historique sont désormais baptisées par la volonté même de Rome. On relira opportunément, après les essais de dom Guéranger, l'encyclique *Divino Afflante* de Sa Sainteté Pie XII et, après avoir appris du saint moine que « le souverain malheur de l'historien chrétien serait de prendre pour règle d'appréciation les idées du jour », on y apprendra de la bouche du Souverain Pontife à « se garder de ce zèle tout autre que prudent, qui estime devoir attaquer ou tenir en suspicion tout ce qui est nouveau ».

Pierre MESNARD.

HISTOIRE DES IDÉES

Jean LAPORTE. *Le Rationalisme de Descartes.* — Paris, Presses universitaires, 1945. In-8° de 485 pages.

C'est avec un intérêt considérable que le public érudit attendait la parution d'une synthèse cartésienne due à la plume avertie de M. Jean Laporte. Les deux volumes consacrés par ce dernier à *la Doctrine de Port-Royal* (1923) le mettaient depuis plus de vingt ans à pied d'œuvre pour examiner toutes les avenues logiques, métaphysiques et religieuses du système. Un enseignement magistral en Sorbonne permit à M. Laporte de porter sa connaissance des textes cartésiens à un degré de perfection qui tenait haletants au pied de sa chaire deux générations d'étudiants : la part éminente qu'il prit en 1937 aux diverses publications destinées à commémorer le tricentenaire du *Discours de la Méthode* annonçait déjà une interprétation très riche et très personnelle d'une doctrine incessamment renouvelée par le zèle ardent de ses bénéficiaires. C'est cette vue d'ensemble que nous livre aujourd'hui un volume qui fera époque dans l'histoire de la philosophie.

On sait comment, après avoir nourri les plantes les plus diverses et les plus somptueuses de la philosophie classique, une pensée qui avait suscité Bossuet, Malebranche, Arnauld, Pascal et Spinoza fut peu à peu captée et détournée par des héritiers à la fois moins glorieux et moins fidèles. Le XVIII^e^ siècle se proclama cartésien et rationaliste : j'entends qu'il camoufla du nom de cartésianisme son rationalisme le plus mesquin, car il suffit de lire les *Lettres philosophiques* pour voir à quel point le mépris de Descartes voisinait dans l'esprit de Voltaire avec celui de Corneille et de Pascal. Le mot rationaliste devait encore restreindre sa compréhension au XIX^e^ siècle avec le positivisme et sa postérité bâtarde : on en arrivait à poser à la fois que « l'intelligence humaine peut tout comprendre » et à nier la réalité des valeurs qui échappaient à cette intelligence de plus en plus amenuisée.

Contre ceux qui se parent encore induement du patronage de Descartes, M. Laporte a montré que le grand philosophe poitevin avait un esprit tout opposé. Analysant non seulement les grands thèmes de la doctrine, mais leurs répercussions sur toutes les activités théoriques et pratiques, M. Laporte résume le cartésianisme dans un slogan magnifique : *expérience et liberté*. Et peut-être son exposé aussi brillant que profond relègue-t-il un peu dans l'ombre la part de la nécessité mathématique dans l'orientation de la pensée cartésienne, mais il apporte un complément définitif à la démonstration de tous ceux qui ont prétendu voir dans cet effort héroïque de l'esprit une œuvre de sagesse, où l'éclat du bon sens reste le type même de la lumière naturelle.

Pierre MESNARD.

Georges BASTIDE. *Les Grands Thèmes moraux de la civilisation occidentale*. — Paris, Bordas, 1945. In-8°, 369 pages, 150 francs.

Georges Bastide, déjà connu par de nombreuses publications philosophiques, dont un important essai sur *le Moment historique de Socrate*, présente aujourd'hui au public un ouvrage didactique qui rendra les plus grands services à l'étudiant et à l'honnête homme. C'est une espèce de fresque héroïque qui retrace le développement des idées morales de Socrate à nos jours, en fonction de la ligne que le critique considère comme fondamentale et qu'il identifie à la civilisation de l'Occident. Les thèmes sont illustrés par un choix de textes représentatifs et les connaissances appuyées sur une bibliographie restreinte, mais sincère et utile, usage qu'il y aurait tout profit à généraliser. Nous avons donc entre les mains un ouvrage qui s'inscrit très heureusement entre le *Traité de Morale générale* de M. Le Senne et *le Progrès de la conscience dans la philosophie occidentale* de M. Brunschvicg.

C'est évidemment surtout au dernier que l'on pensera en lisant ces fortes pages. M. Bastide a beaucoup retenu de son maître, et en particulier cet art unique de plier l'histoire à des vues un peu systématiques pour en dégager le « progrès spirituel » qui est leur commun postulat. Si le spiritualisme de M. Bastide s'annonce plus large et plus accueillant que le rationalisme brunschvicgien, il n'en demeure pas moins un idéalisme caractérisé, tandis que les emprunts aux philosophies bergsonienne et blondelienne accroissent encore le caractère évolutif et progressif de la doctrine.

Notons cependant quelques critiques. S'il existe une civilisation occidentale, peut-être eût-il été nécessaire d'en souligner davantage les constantes. Le rôle de la cité grecque fût peut-être apparu dès lors comme considérable et Aristote, à peu près complètement sacrifié par M. Bastide à la stricte orthodoxie sorbonienne, eût repris de ce chef toute son importance dans la constitution de notre héritage culturel. On aurait également mis en relief l'importance considérable de la Renaissance et de l'Humanisme dont le seul Montaigne est bien incapable de représenter

tout l'apport. Certaines tentatives du XIX^e^ siècle se seraient alors trouvées rattachées à leur préparation lointaine au lieu d'apparaître dans cet ouvrage comme de véritables créations spontanées.

Enfin, si nous considérons comme un progrès considérable dans l'enseignement officiel le chapitre important consacré par M. Bastide à la morale chrétienne sous le titre *le Royaume de Dieu par l'amour*, du point de vue historique nous ne jugeons pas suffisante l'analyse de l'incarnation de cette morale chrétienne dans la civilisation occidentale. En ce qui concerne le Moyen Age, nous nous étonnons de ne pas voir figurer dans la bibliographie l'*Esprit de la philosophie médiévale* qui est de tous les livres de M. Gilson le plus important à cet égard; en ce qui concerne le seizième siècle, nous sommes étonnés que la Réforme ait été encore plus maltraitée que la Renaissance, alors que les idées de Calvin tiennent une place si considérable dans la culture occidentale même la plus moderne; en ce qui concerne le dix-septième siècle, nous ne souscrivons pas à ce quasi-monopole de la pensée chrétienne accordé à Pascal, c'est-à-dire à un homme en pleine rupture avec la civilisation chrétienne de son temps, qu'il eût fallu caractériser davantage.

Ces critiques ne nous empêchent pas de reconnaître que l'apport positif de M. Bastide est presque toujours très judicieux. On goûtera en particulier l'excellent chapitre VI, *l'Être par le devenir*, qui suit avec beaucoup de force et de finesse le prolongement du kantisme jusqu'à nos jours, et la présentation des doctrines contemporaines où M. Bastide apparaît sensible aux idéologies les plus marquantes et désireux de les concilier dans un œcuménisme spirituel d'une grande élévation.

Les Grands thèmes moraux de la civilisation occidentale fourniront donc au lecteur une somme très consciencieuse d'élévations morales à partir des meilleures doctrines et un excellent modèle de compréhension sympathique, d'analyse féconde et respectueuse : c'est un livre de bonne foi, de grand savoir, susceptible d'exercer à son tour la plus heureuse influence sur la génération qui monte.

Pierre MESNARD.

Henri de LUBAC. *Proudhon et le christianisme.* — Paris, éditions du Seuil, 1945. In-8° de 316 pages.

Le livre nouveau du R. P. de Lubac illustre magnifiquement ce que dans un autre ouvrage l'auteur a appelé « le drame de l'humanisme athée ». Comment se fait-il que, malgré ses solides vertus, sa culture assez vaste et sa générosité naturelle, un bon esprit comme Proudhon ait été amené à faire profession sinon d'athéisme, du moins d'*antithéisme*, et à entraîner avec lui une importante famille d'esprits en dehors de la vérité religieuse ? Le P. de Lubac ne se borne pas à incriminer dans sa réponse les fâcheux préjugés intellectuels et sociaux de son auteur, et en par-

ticulier cet anticléricalisme petit-bourgeois qui l'amena à tyranniser la conscience de sa femme, cette suffisance idéologique encore accrue par une grande ardeur combative, et cette méthode redoutable des antinomies qui le détournait non seulement des conciliations commodes mais des synthèses méritoires. Il nous montre également le scandale que pouvait constituer, pour un ouvrier sincère mais sans horizons, la philosophie traditionaliste que l'on identifiait alors avec la conception catholique de l'existence, et l'apologie bourgeoise d'une religion pour le peuple, telle que la comprenaient des incroyants aussi rassis que M. Thiers. C'est surtout contre un usage trop authentique de « l'opium du peuple » que porte la condamnation du providentialisme : c'est contre un conservatisme étroit jusqu'à l'immoralisme que s'échafaude cette théorie de la justice absolue, où perce çà et là plus d'une lueur de générosité chrétienne. Il est probable que la compréhension sympathique entraîne parfois le P. de Lubac à quelque partialité en faveur de son auteur; mais on a tellement calomnié Proudhon que l'histoire n'aura peut-être pas à se plaindre de quelque excès en sens contraire sous la plume d'un écrivain catholique. Telle qu'elle nous est offerte, l'étude du P. de Lubac nous révèlera certainement l'un des cœurs les plus ardents de notre époque et nous invitera à faciliter à tous ses semblables l'accès d'un christianisme plus ouvert.

Pierre MESNARD.

ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

NICÉTAS STÉTHATOS. *Le Paradis spirituel...* Introduction, traduction et commentaire par Marie CHALENDARD. — MAXIME le Confesseur. *Centuries sur la charité.* Introduction et traduction de Joseph PEGON. — IGNACE d'Antioche. *Lettres.* Introduction, traduction et notes de P. Th. CAMELOT (Sources chrétiennes, 8, 9 et 10). — Paris, éditions du Cerf, et Lyon, éditions de l'Abeille, s. d. [1945]. In-8° de 103, 175 et 112 pages.

La collection *Sources chrétiennes* nous a promis d'accompagner ses traductions de l'édition du texte grec. Elle n'a tenu pour le moment sa promesse que pour le petit traité de Nicétas Stéthatos, jusqu'ici entièrement inédit. Les autres auteurs, publiés depuis, ne le sont qu'en traduction : il est permis de le regretter, car les anciennes éditions ne sont pas toujours accessibles, ni surtout irréformables. Du moins les traductions et commentaires sont-ils toujours pleins d'intérêt et de nouveauté. Les sept brèves lettres de saint Ignace portent la marque d'une antiquité particulièrement vénérable : à la différence de l'éditeur de la collection Hemmer et Lejay, le P. Camelot a visé à une littéralité stricte. Les sentences des moines byzantins offraient peut-être moins de difficultés techniques aux traducteurs, elles posaient en tout cas de délicats problèmes sur l'origine et la portée de la doctrine spi-

rituelle : le P. Pegon consacre plus de soixante pages à la présentation des quatre *Centuries* de Maxime, adversaire du monothélisme en Afrique byzantine, à Rome ou dans la capitale de l'Orient au VII^e^ siècle; la Sœur Chalendard, qui a découvert Nicétas Stéthatos, disciple de Syméon le nouveau théologien et secrétaire du patriarche Michel Cérulaire au XI^e^ siècle, le rattache à la tradition de Maxime le Confesseur dans une brève et substantielle Introduction aux textes inédits qu'elle publie[1].

Jean-Remy PALANQUE.

François CHATILLON. *Locus cui nomen Theopolis est... Essai sur Dardanus, préfet du prétoire des Gaules au V^e^ siècle, correspondant de saint Jérôme et de saint Augustin, et sur sa fondation de Theopolis* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 62^e^ année, 7^e^ série, n^os^ 5, 6, 7 et 8, année 1943, p. 29-151).

Que dire de nouveau sur ce Dardanus, qui fut en 412-413 préfet des Gaules et reçut en 414 une lettre de saint Jérôme, en 417 une lettre de saint Augustin ? Une inscription, une brève notice chez un chroniqueur, une allusion malveillante chez Sidoine Apollinaire constituent toutes nos sources, que l'on ne saurait enrichir par des apports inédits. Et cependant l'abbé Chatillon a trouvé le moyen de lui consacrer plus de cent vingt pages où d'ingénieuses considérations, conjectures et déductions sont extrêmement précieuses pour l'histoire religieuse du début du V^e^ siècle. Il a repris tous les textes, épigraphique et littéraires, qui se rapportent à son personnage, et en a présenté un commentaire exhaustif, précisant tout le *cursus* de Dardanus, corrigeant les données chronologiques de sa préfecture par exemple[2], analysant aussi le contenu des deux lettres que les plus éminents écrivains religieux lui adressèrent, recherchant la portée de son amitié avec Jérôme, la nature de ses relations avec Augustin. Ces chapitres sont excellents : avec une grande part, inévitable, à la conjecture, l'auteur sait replacer avec adresse et pénétration dans l'histoire générale ce que nous révèlent des textes trop fragmentaires. Mais l'intérêt le plus grand de cette étude, et sa partie la plus neuve aussi, résident dans les développements consacrés à Theopolis,

1. P. 28, l. 9 : au lieu de : *traités mineurs ici mis à jour*, lire : *mis au jour*.

2. Il a raison de supprimer la seconde préfecture que je voulais situer après 414 (dans mon *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, p. 103), car la lettre de saint Jérôme qui parle de la *duplex praefectura* n'est pas postérieure à cette année; mais il est sans doute inutile de revenir au système de Hirschfeld et de Mommsen qui insèrent une première préfecture en 409 ou avant cette date, si l'on admet avec Ernest Stein (*Byzantion*, t. IX (1934), p. 348, n. 1) que l'itération a pu être simplement honorifique. — Quant à la loi adressée à Dardanus par Honorius, elle nous paraît beaucoup plus à sa place en 412 qu'en 409, quoi qu'il en semble à l'abbé Chatillon (p. 69-70).

c'est-à-dire le domaine où Dardanus fixa sa résidence au lendemain de sa conversion, semble-t-il, et dont le nom nous est révélé par l'inscription fameuse encore lisible sur un rocher au détour d'une route alpestre. Le chapitre final rapporte, sous une forme volontairement un peu romancée, pourquoi et comment l'ancien préfet dut s'y installer, comment il y organisa une communauté chrétienne à l'abri des tourmentes barbares, illustrant dans le concret le concept auquel le théologien de la *Cité de Dieu* consacrait à ce moment un volumineux chef-d'œuvre. Mais cette reconstitution dont l'auteur ne dissimule pas ce qu'elle a « de hasardeux et d'incertain » est préparée et étayée par des discussions érudites et judicieuses d'où chacun pourra tirer grand profit. Au mot *locus* est consacré un chapitre (p. 44-56) qui dégage tout ce que le terme contient de religieux, pour les païens d'abord, pour les chrétiens ensuite. En outre l'abbé Chatillon a voulu reconnaître sur le terrain les lieux voisins de l'inscription pour y retrouver les traces de Dardanus : si l'archéologie n'a rien révélé encore de cette époque, l'examen du site l'amène à retrouver le domaine de Dardanus dans le synclinal suspendu de Chardavon, admirablement protégé par la nature avant de l'être par les soins du riche propriétaire. La localité de Saint-Geniez, à proximité de ce haut plateau, sur le cours supérieur du Rion, lui paraît perpétuer le culte du saint arlésien Genès, dont Dardanus aurait demandé une relique à l'évêque Patrocle. Sur ce point, l'abbé Chatillon utilise et suit — un peu trop docilement peut-être — les vues de G. de Manteyer, parfois aventureuses et fragiles[1]. Il rejoint aussi et confirme les conclusions de W. Seston sur l'origine des paroisses rurales, issues, selon celui-ci, des traditions religieuses des *vici* beaucoup plus que de la volonté des grands propriétaires, comme le voulait Imbart de la Tour : ici se retrouveraient les deux types d'églises locales, Chardavon dans la *villa* du patrice, Saint-Geniez dans l'agglomération des *pagani*. L'on voit comment, élargissant un cadre en apparence bien étroit, l'auteur de cette monographie a su enrichir son exposé de considérations de grande portée. Le style alerte et coloré avec lequel ces analyses sont présentées n'est pas un des moindres attraits de cette excellente étude qui nous révèle un historien de talent autant que de stricte méthode.

Jean-Remy PALANQUE.

1. Sur les affaires ecclésiastiques de la Seconde Narbonnaise, je me permets de signaler que l'auteur aurait eu intérêt à connaître et citer mon article sur *les Dissensions des Églises des Gaules à la fin du IV^e^ siècle* paru dans cette *Revue*, t. XX (1935), p. 481-501, qui lui aurait permis de compléter et corriger son exposé de la p. 123 (avec la n. 53, p. 134).

ART CHRÉTIEN

Marcel Aubert. *La Cathédrale Notre-Dame de Paris. Notice historique et archéologique.* Nouvelle édition. — Paris, librairie de Firmin-Didot et Cie [1945]. In-8° de xi-192 pages, illustrations. Prix : 160 francs.

Voici la troisième édition d'un petit volume consacré à un édifice auquel l'auteur n'a jamais cessé de s'intéresser depuis le début de sa carrière, tantôt en élargissant le sujet au point d'en faire sa thèse de doctorat, tantôt en approfondissant certains points de détail dans des articles de revue.

La comparaison entre les différentes éditions fait apparaître d'assez nombreuses modifications de détail dans la chronologie (rose du croisillon nord vers 1250 au lieu de 1268, premières chapelles de la nef vers 1235-1245 au lieu de 1250, achèvement de la façade vers 1250 au lieu de 1240, reprise du portail Sainte-Anne vers 1225-1230 au lieu de 1240, etc.), ainsi que d'importantes additions parmi lesquelles nous nous contenterons de citer les références aux sources, le rappel des faits historiques dont la cathédrale fut le cadre, l'influence architecturale, les dates de la charpente, la preuve de l'existence des arcs-boutants à double volée de la nef déduite de l'alternance entre colonnes et piles circulaires entourées de colonnettes qui règne entre les doubles collatéraux de la nef, etc.

Ce sont autant d'enrichissements empruntés aux travaux que l'auteur a publiés entre la première et la troisième édition de la « Notice ». Si nous ajoutons que l'illustration est entièrement renouvelée, il est juste de considérer ce petit volume comme un livre nouveau constituant, suivant le vœu de l'auteur, « en même temps qu'un guide sûr et précis, une monographie complète résumant l'état actuel de la science sur Notre-Dame de Paris ».

Jean Vallery-Radot.

Vital Mareille. *Les Trésors d'art de l'Aquitaine.* — Bordeaux, R. Picquot, 1945. In-8° de 128 pages, 130 héliogravures.

A grands traits, sous une forme alerte et agréable, l'auteur recense et apprécie les trésors artistiques de la région qui s'étend du Bordelais au Quercy et du Béarn à l'Angoumois et au Périgord. A côté des monuments (châteaux, maisons, églises), il réserve avec raison une place importante aux arts plastiques et aux arts mineurs (vitraux, sculpture, peinture, fer forgé, céramique et mobilier). Au cours d'une revue rapide — trop rapide, au gré du lecteur attentif, — il s'arrête parfois complaisamment à certaines œuvres trop peu connues, comme les vitraux de la cathédrale d'Auch, dus à un artiste local du xvi^e^ siècle, Arnauld de Moles, et dont la collection est « unique en France, et même dans le monde entier ». Le volume est magnifiquement illustré d'héliogravures réparties sur 62 pages hors texte.

R. L.-L.

MOYEN AGE

R. P. C. Spicq, O. P. *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Age* (Bibliothèque thomiste, XXVI). — Paris, librairie philosophique J. Vrin, 1944. In-8° de 403 pages.

Il n'existait pas jusqu'à présent d'étude bien à jour présentant, dans un tableau d'ensemble, l'histoire de l'exégèse latine au Moyen Age. Le P. Spicq s'est proposé de combler cette lacune. Il le fait dans un ouvrage très documenté, qu'il donne modestement comme une simple esquisse soucieuse de rester accessible à tous.

Son travail se divise naturellement en quatre parties : VIII^e^-XI^e^ siècle, XII^e^ siècle, XIII^e^ et XIV^e^. Pour chacune d'elles, il étudie d'abord l'ensemble des caractéristiques générales, puis les œuvres des différents auteurs.

Du VIII^e^ au IX^e^ siècle, science et exégèse sont presque synonymes. On se borne à reproduire les commentaires des Pères, surtout de saint Augustin. Le sens littéral, identifié au sens historique, est délaissé pour le sens allégorique. L'Écriture se prête aussi à toutes les accommodations, d'autant qu'on croit à la pluralité simultanée des sens. Au XII^e^ siècle, l'exégèse tend à se constituer en discipline autonome : d'allégorique elle devient théologique. Les Pères ne sont pas pour cela négligés, et leurs interprétations se retrouvent dans les *gloses*. On rédige aussi des *Quaestiones*, dont le but est de résoudre l'opposition de deux textes ou de deux exégèses, et des *Distinctiones*, ou répertoires alphabétiques, qui donnent les quatre sens classiques de l'Écriture. Hugues de Saint-Victor a le mérite de marquer nettement la distinction du sens littéral et du sens spirituel. — Le XIII^e^ siècle est le siècle des Universités et du grand essor de la théologie : l'Écriture intéresse moins que les spéculations auxquelles elle sert de base. Cependant, des précisions importantes sont formulées à son sujet : sur la canonicité des écrits contestés, sur l'ordre et la division des livres. On rédige des *Correctoires* pour remédier aux altérations de la Vulgate, et surtout, avec saint Albert le Grand et saint Thomas, les règles d'herméneutique se perfectionnent et trouvent leur formule. Pour saint Albert le Grand, l'exégèse littérale est la seule qui soit digne de ce nom. Quant à saint Thomas, il montre que le sens littéral (dont le sens allégorique n'est qu'une subdivision) et le sens spirituel ou typique sont les seuls qui soient vraiment contenus dans l'Écriture : l'emploi du second n'est pas laissé à l'arbitraire, mais il est soumis à des règles déterminées; le premier est seul à faire preuve en apologétique et en théologie. Quant au sens *per adaptationem*, c'est-à-dire accommodatice, il ne peut à aucun titre être considéré comme un sens de l'Écriture. — Le XIV^e^ siècle ne présente pas de différence réelle par rapport au précédent. Le principal exégète de cette époque est l'hébraïsant Nicolas de Lyre, dont l'œuvre est caractérisée par la recherche du sens littéral. Un chapitre sur la Bible et la prédication mon-

tre comment les maîtres en théologie commentaient un thème scripturaire d'après les principes de l'herméneutique traditionnelle.

Après cette longue enquête, le P. Spicq n'a pas de mal à faire comprendre combien on a eu tort de croire que l'exégèse du Moyen Age était uniquement allégorique. Elle l'est sans doute pour une bonne part, mais on y voit aussi s'affirmer de plus en plus l'estime et la recherche du sens littéral, grâce aux travaux des Victorins, de saint Albert le Grand, de saint Thomas et de Nicolas de Lyre. Sans doute ces auteurs ne pouvaient aller loin dans la voie qu'ils ouvraient, n'ayant ni les connaissances philologiques nécessaires, ni le sens de l'histoire : pour eux la Bible n'était encore que la somme des articles révélés, et non le document historique de la Révélation. Ils ont pourtant eu l'intuition du vrai sens des textes, et ont imprimé à l'exégèse une orientation définitive.

On saura gré au P. Spicq d'avoir débrouillé cette matière ingrate et d'avoir montré que les méthodes rigoureuses de l'exégèse contemporaine ne sont pas une déviation. Il n'était pas inutile de le rappeler, à l'heure où certaine école prétend nous ramener, sous couleur de théologie et de piété, aux confusions du VIII[e] siècle.

A. ROBERT, P. S. S.

Raoul MORTIER. *La Chanson de Roland* (Collection « la Noble France », publiée sous la direction de Mgr GRENTE). — Paris, la Bonne Presse, s. d. In-12 de 187 pages et la table.

M. Raoul Mortier, un des hommes vivants qui connaissent le mieux la Chanson de Roland, nous en offre une présentation accessible à tout esprit cultivé. Le texte n'est pas traduit, comme il l'a été en prose par Joseph Bédier, en vers par le poète Fagus, ou en prose, vers par vers, par M. Pauphilet pour l'édition de la Pléiade : il est seulement transcrit en orthographe moderne, et modifié avec infiniment de discrétion et de respect aux endroits que le vocabulaire ou la syntaxe rendraient aujourd'hui incompréhensibles. On a grand plaisir à constater que ces endroits sont beaucoup moins fréquents qu'on ne l'aurait craint dans un monument aussi ancien de notre langue. Ce procédé a même permis à M. Mortier de conserver presque partout le rythme décasyllabique de l'original. Jamais encore peut-être, le *Roland* n'avait été mis de plus heureuse façon à la portée des lecteurs du XX[e] siècle.

Une introduction claire et succincte dit tout ce qu'il est indispensable de savoir sur les problèmes d'ordre littéraire et historique que pose la *Chanson*. En appendices, M. Mortier a rejeté des considérations plus érudites sur le manuscrit d'Oxford, les autres textes de la Chanson et ceux qui, dans les diverses littératures, concernent la légende de Roland. L'ouvrage se clôt sur une étude des origines pleine d'aperçus féconds, mais où l'on est un peu

surpris de ne point trouver d'allusion précise à ces croisades espagnoles du XI^e^ siècle dont l'importance a été bien dégagée par M. Boissonnade dans son livre intitulé *Du nouveau sur la Chanson de Roland*. Autre sujet de légère surprise : le début de cette étude finale reproduit mot pour mot un paragraphe de l'introduction. Mais ce sont là petites critiques de détail qui ne diminuent en rien le haut mérite de l'ensemble. Edmond POGNON.

Georges DEROMIEU. *L'Inquisition* (Collection « Mythes et Religions »). — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-16 de 129 pages.

Le petit volume de M. Deromieu ne prétend pas faire œuvre nouvelle dans un domaine qui a été, depuis trois quarts de siècle, l'objet de tant de travaux importants. L'auteur se propose simplement de donner une idée générale des circonstances qui ont donné naissance à l'*Inquisitio hereticae pravitatis*, des grandes lignes de son organisation et de ses destinées chez les diverses nations catholiques jusqu'au XVIII^e^ siècle. Envisagé ainsi comme ouvrage de vulgarisation, le livre de M. Deromieu paraît digne d'éloge. Il est clairement composé, appuyé sur une bibliographie suffisante et témoigne d'un jugement impartial sur un sujet qui a provoqué longtemps les controverses les plus passionnées. Les principaux personnages mis en scène sont dépeints de façon vivante avec un heureux effort pour faire comprendre leur psychologie. On ne saurait faire grief à l'auteur d'avoir reproduit, sans les contrôler, les assertions courantes sur l'état déplorable dans lequel se serait trouvée l'Église dans la France méridionale du XIII^e^ siècle. Mais il serait bien désirable que quelques études précises fussent faites sur ce point pour savoir dans quelle mesure le clergé méridional différait de celui des autres régions de la France et si la Croisade d'Albigeois et l'Inquisition parvinrent à réformer ces abus.

Une lacune plus regrettable doit être signalée au point de vue juridique qui est essentiel dans l'histoire d'une juridiction et de sa procédure. Quelques pages auraient été nécessaires pour préciser les différences essentielles qui opposaient la procédure de l'*Inquisitio hereticae pravitatis* à la procédure romano-canonique ordinaire, telle qu'elle était pratiquée devant les cours d'Église aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Plus que les excès individuels de quelques inquisiteurs, ces dérogations au droit commun semblent avoir ému l'opinion des juristes et des justiciables et donné son fâcheux renom à l'Inquisition, surtout quand la diffusion de l'hérésie fut enrayée et qu'aucune nécessité ne justifia plus des mesures d'exception. Peut-être aussi, n'eût-il pas été inutile, à propos de l'Inquisition en Espagne, de consacrer quelques lignes au rôle joué par ce tribunal dans les Indes occidentales. Mais ces critiques de détail n'enlèvent rien à la qualité du travail de M. Deromieu et à son utilité comme ouvrage de haute vulgarisation.

G. BOYER.

Abbé Pierre Béraud. *Le Tuchinat au diocèse d'Uzès, 1382-1384.* — Nîmes, éditions Maison-Carrée, 1944. In-16 de 80 pages.

Au temps où se déroulait, à Paris, la révolte des Maillotins, une rébellion, qui dura deux ans, de 1382 à 1384, éclata aussi dans le haut Languedoc. C'est le soulèvement des Tuchins, pauvres gens qui protestaient contre l'excès des taxes et contre les seigneurs ralliés aux Anglais. Ils furent, en général, soutenus par les bourgeois et par le clergé local et ils constituèrent, dans le seul diocèse d'Uzès, une bande armée qui compta jusqu'à neuf cents hommes. Après avoir réussi à simposer à Bagnols, Pont-Saint-Esprit, etc., et occupé plusieurs châteaux-forts de la région, ils furent peu à peu refoulés par les gens d'armes de la noblesse, perdirent leurs places fortes et se soumirent ou se retirèrent dans les montagnes du Vivarais.

Les historiens ont souvent jugé sévèrement les Tuchins. M. l'abbé Béraud, utilisant le dossier d'un procès qui s'ouvrit après la fin de l'émeute — dossier qu'il a eu la bonne fortune de découvrir aux archives municipales de Bagnols, — montre, tout en se défendant de réhabiliter les Tuchins, qu'on a beaucoup exagéré et que, si certains des révoltés finirent par se rendre détestables, les gens d'armes qui les combattirent commirent de bien plus grands méfaits, comme la dévastation complète du village de Saint-Gervais, dont les habitants subirent, de leur fait, d'atroces tourments. Des extraits du dossier, publiés en appendice à titre de « preuves », corroborent un récit qui, en suivant les textes de près, rend l'épisode singulièrement vivant.

R. Limouzin-Lamothe.

JANSÉNISME

Le Breton Grandmaison. *Pierre Nicole ou la civilité chrétienne.* — Paris, Albin Michel, 1946. In-12 de 200 pages.

Dans ce petit volume, écrit d'un style vivant et pittoresque, on trouvera non point une biographie du bon M. Nicole, mais un portrait psychologique fort intéressant avec de nombreuses citations des *Essais de morale* et une peinture colorée du milieu janséniste. Nicole est « le janséniste malgré lui », qu'entraîne « dans son tourbillon le tyran Arnauld ». Le bon, le pacifiant, le paisible Nicole fut enrôlé une fois pour toutes sous l'étendard d'Arnauld, « le fougueux et intraitable joûteur, orgueil de l'armée janséniste, le grand Arnauld ».

Enrôlé dans l'armée janséniste, Nicole doit voler au secours de la « Cause », toutes les fois que l'exige le général, l'impérieux Arnauld : il doit revoir, corriger, traduire en latin les *Provinciales* de Pascal et pour cette tâche il prend un pseudonyme, le premier, et il en prendra bien d'autres pour publier les volumes de ces *Essais*, et pour voyager incognito avec Arnauld. C'est d'ail-

leurs une tradition chez les Jansénistes de camoufler leur identité : c'était souvent prudence et quelquefois innocente manie. La bulle qui condamna les cinq propositions fut et resta longtemps une pomme de discorde et Nicole, par ordre d'Arnauld, dut batailler pour s'opposer à la signature du Formulaire et défendre la distinction du fait et du droit.

L'antimysticisme foncier de Nicole transparaît souvent, non seulement dans ses attaques contre la prophétesse du pur amour, Mme Guyon, mais encore dans ses *Visionnaires* et dans ses *Lettres imaginaires* où il veut imiter Pascal. Ses paroles sévères contre les empoisonneurs publics que sont les faiseurs de romans et les dramaturges lui attirent une réplique terrible : les *Petites Lettres* de Racine qui blesse à vif tout l'état-major janséniste. Heureusement Boileau arrête la publication d'une dernière *Lettre* et Nicole « pousse jusqu'à la vertu la diplomatie du silence ». Plus tard, d'ailleurs, Racine deviendra, avec Boileau et bien d'autres, l'ami intime de Nicole.

Nicole est l'homme de toutes les conciliations; il voudrait vivre dans la solitude, mais ce n'est pas possible « aux côtés d'Arnauld, le roi-soleil du jansénisme ». Nicole a beaucoup de correspondants et surtout beaucoup de correspondantes; ce sont des Philothées et non point des pénitentes, puisqu'il est simple clerc; elles lui fournissent pour ses *Essais de morale* des documents vécus qui entretiennent une « misanthropie tempérée ».

Il se retire souvent rue Saint-Jacques, chez Mme de Longueville, qui, après sa conversion, « tenait lieu de paratonnerre à tout le jansénisme ». L'ancienne Frondeuse, l'ancienne Précieuse, dût avoir un directeur et un directeur choisi parmi les princes de la spiritualité janséniste : M. de Sacy, M. Singlin, le bon M. Nicole, qui sera le confident choyé, parce qu'il sait écouter cette orgueilleuse princesse, « qui aime à s'occuper d'elle-même et à en occuper les autres ».

Dans cette Capoue théologique de la rue Saint-Jacques, à côté d'Arnauld, il rédigea ses *Essais*, mais souvent il accompagne Arnauld, comme son aide de camp. Ce rôle lui pèse parfois; alors un de ses amis, l'abbé de Rancé, ou Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, lui écrit des lettres pressantes pour lui rappeler son devoir de suivre Arnauld partout : « Ces Tyrtées en pantoufle chantent les splendeurs des combats, auprès du Maître et prêchent le mépris du repos terrestre et de la liberté si vaine du monde ». Ainsi on comprend les descriptions pessimistes que, dans ses *Essais*, Nicole trace de l'amitié où l'on trouve « l'inévitable présence d'un amour-propre saintement déguisé ».

Nicole excelle à peindre les défauts des gens de bien. Ces Messieurs eux-mêmes « font figure de dignes hommes plutôt que de saintes gens »; il se moque parfois « des précieuses ridicules de la grâce que l'on voit s'agiter dans le camp janséniste »; et il critique ses amis comme l'abbé de Rancé « qui méprise souverainement ses adversaires » et qui a engagé contre Mabillon une que-

relle ridicule; il déplore l'obstination de ces Messieurs et des religieuses de Port-Royal et leurs petits travers; il détaille le chapitre de l'ambition dans les annales du jansénisme.

Nicole voudrait tout mitiger, tout adoucir. De plus en plus, et surtout à l'approche de la vieillesse, le bon Nicole s'applique à pratiquer « la civilité chrétienne » qui est une forme de l'humilité extérieure, laquelle n'est que le reflet de l'humilité véritable. Cette « civilité » consiste « à céder aux autres autant que l'ordre du monde le peut permettre, à les préférer à soi, à les considérer au-dessus de soi » et le plus sûr moyen de supporter les hommes, c'est de les aimer, tels qu'ils sont.

Les infirmités se multiplient; Nicole écrit à un ami : « Ce que je désirerais, — et ce qui n'est pas, — c'est que le vide que Dieu fait autour de moi, et qui augmentera toujours plus, fût rempli de Dieu. » Et il conclut : « La vie mourante est une excellente vie. » L'heure venue, il meurt discrètement, comme il avait vécu.

Ces quelques détails suffiront pour mettre en relief l'intérêt qui s'attache à ce livre, vivante peinture du monde janséniste sous le commandement du grand Arnauld.

J. CARREYRE.

Chanoine Marc PERROUD. *Le Jansénisme en Savoie.* — Chambéry, Imprimeries réunies, 1945. In-8° de 111 pages.

Racontant l'histoire du jansénisme en Savoie, M. Perroud n'a pas à narrer un grand nombre d'épisodes particuliers, comme il s'en passa en France : refus de signer le Formulaire d'Alexandre VII ou d'accepter la Constitution *Unigenitus*, refus de sacrements et de funérailles religieuses. Les ducs, par une tactique curieuse, avaient interdit d'exiger des adhésions écrites ou orales aux documents pontificaux antijanséniste : ceci non point par sympathie pour le parti, mais au contraire pour le desservir en lui enlevant l'avantage qu'il tirait d'ordinaire de la controverse et des incidents violents. Le Sénat faisait observer cette consigne, tout en étant très favorable aux Jésuites et très opposé aux propagandes suspectes, plus exactement à raison même de ces dispositions.

Ce qui empêcha aussi le jansénisme de se répandre beaucoup dans le pays, ce fut le choix des évêques. Ceux de Maurienne, de Tarentaise, d'Annecy et de Chambéry nommés par les ducs eurent des tendances romaines très accentuées. Ceux de Belley et de Grenoble, dont les sièges épiscopaux étaient en France, eurent parfois une orientation différente; nommés sous la paix clémentine par Louis XIV, ils furent sinon jansénistes, du moins adversaires de la morale relâchée; mais leur action était contrebalancée en Savoie par celle du Sénat et des ducs.

M. Perroud fait une heureuse synthèse de beaucoup de matériaux jusqu'ici épars dans les livres et les revues. Il y ajoute des détails inédits empruntés aux Archives de Savoie concernant la lutte que durent mener l'évêque d'Annecy et la cour de Turin,

vers la fin du XVIII[e] siècle, contre les jansénistes attardés qui se trouvaient parmi les Dominicains du couvent de Chambéry.

Il défend contre les attaques du P. Bouchage les directeurs du Grand Séminaire de cette dernière ville. Plusieurs, en effet, furent élevés à l'épiscopat. M. Perroud aurait trouvé en leur faveur des arguments de renfort dans les *Nouvelles ecclésiastiques;* les violences de l'organe janséniste contre ces divers personnages prouvent bien quelles étaient leurs doctrines. Par surcroît les articles de cette feuille auraient fourni à M. Perroud des indications utiles sur bien des incidents qu'il semble ignorer.

Cette remarque n'enlève rien au grand mérite de l'ouvrage. Il est riche d'une abondante documentation. Les grandes lignes y sont exactement tracées. Il semble bien qu'il n'y ait plus lieu de retoucher des portraits comme ceux de Jean d'Arenthon et du cardinal Le Camus.

L. MAHIEU.

Mgr J.-M. VIDAL. *Histoire des évêques de Pamiers,* tome VII : *J.-B. de Verthamon (1693-1735).* — Toulouse, bureaux du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers,* 1945. In-8° de 164 pages, portrait.

M. de Verthamon fut nommé au siège de Pamiers quand prit fin le conflit qui avait mis aux prises le roi de France et le pape au sujet de la Régale. Ce diocèse avait été ravagé par la violence des agents royaux et la maladresse de l'administrateur, Ducamp, nommé par Louis XIV. L'épiscopat de M. de Verthamon, qui dura quarante-et-un ans, fut à bien des égards un épiscopat réparateur. Pourtant Mgr Vidal, qui l'étudie de la façon la plus objective, ne manque pas de relever différentes fautes commises par le prélat. Pourquoi, par exemple, ne se servit-il pas du pouvoir de revalider les actes nuls accomplis en grand nombre dans le diocèse depuis la mort de Caulet ? Ce pouvoir lui avait été accordé par Rome. — Un oncle de l'évêque avait appartenu à la Compagnie de Jésus. Pourtant le prélat versa peu à peu dans le jansénisme. Il adhéra en 1714 à la bulle *Unigenitus,* mais sans aucun acte public, et il en vint à la rejeter. Il écrivit à Innocent XIII avec les quatre appelants pour en obtenir la révocation. Et en 1727 une grande lettre pastorale de lui appuyait la démarche du cardinal de Noailles auprès de Benoît XIII pour qu'il approuvât les XII articles. Il mourut dans ces sentiments en 1735, sans d'ailleurs avoir fait dans son diocèse aucun acte de prosélytisme.

Inutile de souligner la grande valeur scientifique de cette monographie. Pour l'écrire, Mgr Vidal a largement puisé, comme pour ses publications antérieures, à tous les travaux imprimés et aux meilleures sources d'archives, appaméennes, parisiennes et romaines.

Relevons pourtant une légère inexactitude au sujet de Pierre de Langle, évêque de Boulogne (p. 139). Ce n'est pas dans la province

ecclésiastique de Cambrai qu'on tenta de le déposer. Boulogne relevait en effet du siège archiépiscopal de Reims.

Mgr Vidal attribue l'Instruction des Quarante, lors de la bulle *Unigenitus*, à un gallicanisme caché (p. 128). C'est une sévérité outrée. A ce compte, Fénelon, qui y adhéra, était lui-même répréhensible.

Mgr Vidal semble aussi se méprendre sur la portée de la lettre *Pastoralis officii*. Elle n'édictait pas contre les appelants l'excommunication proprement dite, comme l'a bien montré M. l'abbé Carreyre.

L. Mahieu.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

Pierre Rain. *La Diplomatie française d'Henri IV à Vergennes.* — Paris, Plon, 1944. In-8° de 344 pages.

Sous un aussi beau titre et sous cette signature, nous attendions, l'avouerons-nous, tout autre chose que ce manuel banal de politique étrangère. Nous pensions trouver une étude approfondie des principes, des moyens, des procédés et des hommes qui ont servi et illustré la diplomatie française dans une période où elle a connu un âge d'or, puis s'est immobilisée sur les traditions formées : quelque chose qui prolongeât l'effort si heureusement tenté naguère par M. Picavet pour la diplomatie au temps de Louis XIV. Fût-ce dans un cadre plus réduit, on eût aimé, entre autres choses, que l'auteur expliquât dans quelle mesure les considérations religieuses avaient guidé les décisions politiques de la monarchie des Bourbon, et comment nos bureaux avaient pu tirer parti des moyens que l'Église et le clergé gallican mettaient à la disposition de la couronne. Même pour Richelieu, face à la Maison d'Autriche et aux prises avec l'imbroglio allemand, M. Rain ne paraît pas s'être soucié de tenter cet effort.

Il a borné son ambition à fixer les grandes lignes d'un cours pour étudiants des sciences politiques. Dans un dessin clair, rapide et d'allure tout à fait classique, — sauf peut-être, et assez heureusement, pour la politique de Choiseul et de Vergennes dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, — il a tracé la courbe de l'influence politique de la France de la fin des guerres de religion à la veille de la crise révolutionnaire.

A. Latreille.

Jacques Madaule. *Histoire de France.* Tome II : *De 1715 à nos jours* (Collection : La suite des temps, n° 12). — Paris, Gallimard [1945]. In-8° de 452 pages.

Entièrement écrit avant la Libération, nous dit le « Prière d'insérer », ce tome ne pouvait être publié en 1943 comme le premier[1], en raison de son inspiration nettement patriotique, anti-

1. Voir *Revue*, t. XXXI (1945), p. 139-141.

allemande et démocratique que les maîtres du jour n'auraient certainement pas tolérée. Aujourd'hui il peut exprimer toute sa pensée sur les aspects les plus brûlants de notre histoire contemporaine, et il ajoute même à l'histoire qui peut être écrite celle pour laquelle l'on manque encore de recul et même d'information : plus de quarante pages sont, à la fin, consacrées aux cinq ans qui mènent « de l'armistice à la victoire »; si judicieuses soient-elles, ce n'est plus de l'histoire. Par contre, dans tout le reste du volume, l'auteur a su juger, analyser, prendre parti sans abandonner le ton ni la position d'esprit d'un historien objectif. Il n'a pourtant escamoté aucune difficulté, estompé aucun épisode trouble. Toujours il s'efforce de répandre la lumière, de faire saillir les faits essentiels. Un sens pédagogique très sûr amène constamment sous sa plume l'expression : « on ne saurait exagérer l'importance de ... » qui oblige sans cesse l'esprit du lecteur, où flottent encore sans doute les souvenirs de ses études scolaires, à repenser l'événement, à le dominer, à recomposer les enchaînements. N'est-ce pas là le travail historique par excellence ?

Comme le précédent volume, celui-ci s'attache avant tout à l'histoire politique. Deux époques : victoires de la bourgeoisie (1715-1848); la démocratie capitaliste (1848-1940). Sous la discontinuité des régimes, apparaît la continuité d'une prépondérance sociale : celle de la bourgeoisie qui combat pour éliminer la noblesse sous l'Ancien Régime et le peuple sous la Révolution, puis organise ses conquêtes sous la Restauration et la Monarchie de Juillet; le triomphe du suffrage universel, tempéré par la domination des puissances d'argent sous le Second Empire comme sous la Troisième République. On remarquera particulièrement la grande place faite à cette dernière époque : près de deux cents pages pour la seule Troisième République ! Et chemin faisant que de notations intéressantes et incontestables, malgré leur paradoxe apparent : le romantisme des ultras (p. 145), le caractère peu militaire du bonapartisme (p. 197), etc. Une large part est faite à la politique extérieure, étroitement liée à l'exposé de la politique intérieure, alors que les manuels les séparent pour des raisons de commodité peu respectueuses des enchaînements véritables[2].

Dans cet ensemble, complexe comme les réalités elles-mêmes, l'histoire religieuse n'est pas négligée, mais elle n'est jamais au premier rang. Affaires jansénistes et gallicanes, Constitution civile du clergé, Concordat, conflit de Napoléon et du pape, l'aven-

2. Je n'ai pas relevé de graves erreurs ou lacunes. Toutefois l'on voit se terminer la Constituante (p. 86) sans qu'ait été indiquée la promulgation de la Constitution de 1791 ni même signalée la création des départements; le Consulat à vie est traité (p. 118) sans qu'ait été analysée la Constitution de l'an VIII. A deux reprises (p. 205, 211) il est question de l'*Officiel* au lieu du *Moniteur*. Le *Jamais !* de Rouher lui est attribué à propos de l'unité allemande (p. 218), alors qu'il a été prononcé pour la question romaine (cf. p. 219). Ce ne sont là que vétilles !

ture de Lamennais, la liberté de l'enseignement, l'ordre moral, le ralliement, la Séparation : tous ces épisodes apparaissent en leur temps, mais à l'occasion de l'histoire générale, nullement traités en eux-mêmes. On ne saurait en faire un grief à l'auteur, qui a voulu écrire une histoire surtout politique. Les jugements qu'il porte en cette matière, sobres et nuancés, seront d'autant plus facilement acceptés de tous, tel celui que lui inspire la loi Falloux : « Il est dommage qu'en fait l'enseignement chrétien soit surtout apparu aux classes dirigeantes comme un moyen d'entretenir chez les pauvres l'esprit d'obéissance et de soumission. Ainsi une liberté précieuse en elle-même s'est trouvée compromise chez nous par l'usage indiscret qu'en ont fait certains groupes politiques et sociaux » (p. 190).

Jean-Remy PALANQUE.

Jacques HÉRISSAY. *Les Journées de Septembre 1792.* — Paris, Bonne Presse, s. d. In-12 de 470 pages. Prix : 150 francs.

Cet ouvrage de M. J. Hérissay est plutôt destiné au grand public qu'aux spécialistes; il ne revêt aucune forme technique, ne donne aucune référence, n'aborde que sommairement la critique des témoignages qu'il utilise, ne traite pas *ex professo* le problème des responsabilités, encore qu'il nous décrive les débats de l'Assemblée législative, les délibérations de la Commune, mette en scène Marat, Danton, Manuel, Roland et nous introduise dans les réunions des Sections. On ne saurait donc le comparer à l'ouvrage de M. P. Caron sur les *Massacres de Septembre,* car son but est tout différent.

M. J. Hérissay s'applique en effet à reconstituer par le détail cette crise tragique qu'avec lui nous suivons heure par heure à Paris, depuis le début des massacres jusqu'aux derniers sursauts du drame. Cette abondance de touches n'accuse pas seulement le relief du tableau; elle projette aussi des lumières suggestives sur la mentalité populaire et sur le caractère des massacreurs. Ceux-ci croient à un vaste complot qui doit anéantir les patriotes, livrer Paris aux Prussiens, c'est pourquoi ils « travaillent » en conscience à purger la capitale de la « cinquième colonne » qui se prépare à intervenir, tandis que les bons citoyens combattront à Verdun. Pour la plupart, ils sont de petites gens du quartier, boutiquiers, artisans. M. J. Hérissay cite leurs noms, donne leur adresse et leur profession. D'aucuns arrivent des villages de banlieue et se trouvent gagnés par la fièvre générale, tel ce paysan de Vaugirard, homme fort pacifique, qui se met à tuer et, rentré chez lui, le soir, se montre assez stupéfait d'avoir participé à cette œuvre sanguinaire. Toutes ces précisions ont leur valeur. La fureur de carnage devient telle qu'on en arrive à exécuter, dans leur maison de correction, les enfants de Bicêtre et leurs bourreaux avouent que « pour les dépêcher », il leur fallut du courage; car c'est plus dur, disent-ils, d'abattre des adolescents que des hommes faits.

Comment expliquer cette psychose du meurtre qui englobe pêle-mêle dans les massacres, suisses, aristocrates, prêtres réfractaires, condamnés de droit commun, forçats, « femmes flétries », enfants de Bicêtre ? M. J. Hérissay invoque avec justesse les excitations de la presse et des clubs; tout un chapitre s'intitule : « l'appel au meurtre ». Ces excitations furent réelles et très efficaces. Mais peut-être fallait-il souligner davantage les forfanteries et les menaces des émigrés, sinon l'imprudence de certains ecclésiastiques, trop dociles aux néfastes suggestions de Maury qui écrivait le jour même des massacres : « Il est très heureux pour le clergé et pour la religion que ces démagogues soient intraitables et qu'on ne puisse entrer en négociations avec eux. La force armée décidera de tout... Le problème sera incessamment résolu. » Peut-être aussi fallait-il marquer plus nettement les funestes conséquences du manifeste de Brunswick, colossale erreur digne de la psychologie germanique. Toutes ces fautes contribuent pour une bonne part à accréditer les accusations des patriotes. Leur campagne bien orchestrée les exploite; la fièvre obsidionale, les inquiétantes nouvelles du front, la phobie de la cinquième colonne firent le reste. Quant aux agissements de la Commune, impuissante ou complice, ils demeurent, faute de documents, mystérieux.

Ce drame de septembre intéresse tout particulièrement l'histoire religieuse; nombreux furent les ecclésiastiques massacrés. Tous étaient réfractaires; aucun d'eux n'avait prêté le serment constitutionnel; quelques-uns refusèrent le serment de liberté qu'on leur défère pour les sauver. Une odieuse équivoque les associe pour cette raison aux ennemis de la patrie qu'on soupçonne, pour préparer la contre-révolution, de tendre la main aux Prussiens. Certains propos des massacreurs, ceux de Lazowsky surtout, qui reproche aux Sulpiciens d'Issy de « forger des poignards pour massacrer les femmes et les enfants », ne laissent aucun doute sur le caractère de cette accusation. Ce ne fut pas la moindre souffrance de ces prêtres excellents français. En vain essaient-ils de dissiper l'équivoque. On ne les écoute point. A ce sujet, l'auteur des *Journées de septembre* nous apporte de troublantes précisions. Il nous décrit longuement l'arrestation, les épreuves, la mort de tous ces martyrs, relate par le menu leurs faits et gestes, rapporte leurs interrogatoires et leurs réponses. Les scènes des Carmes, de l'Abbaye, de Saint-Firmin, des Bernardins, outre la reconstitution minutieuse du cadre, sont terriblement évocatrices. On les connaissait depuis longtemps; mais l'accumulation des détails leur donne un relief encore plus saisissant. On ne saurait les lire sans une profonde émotion.

S'il ne satisfait pas entièrement les techniciens de l'histoire, ce long et minutieux travail de M. J. Hérissay permettra du moins au grand public de revivre les heures tragiques de septembre 1792. Il lui permettra surtout d'en méditer les terribles leçons.

J. LEFLON.

R. P. Mouly. *Concordataires, Constitutionnels et Enfarinés en Quercy et Rouergue au lendemain de la Révolution.* — Rodez, Carrère, 1945. In-8° de 154 pages.

Ce nouvel ouvrage du R. P. Mouly étudie la réorganisation religieuse dans le Quercy et le Rouergue au lendemain du Concordat. On y retrouve les problèmes habituels dans ces sortes de travaux, réconciliation des constitutionnels, fusion des deux clergés, répartition des places, avec cette différence qu'ils sont plus aigus dans cette région où sévit la guerre civile. Le département de l'Aveyron avait été moins touché que d'autres par le schisme constitutionnel; la proportion des jureurs apparaît comparativement faible, 600 sur 1 800, soit le tiers seulement; de ces 600 jureurs, en 1801, il ne reste que le 1/6e, 120 environ, disent les vicaires épiscopaux, suspects de grossir leurs effectifs, 76 assurent d'autres, suspects de les vouloir diminuer. Mais ils se montrent ardents, obstinés, et ne se rétractent que très difficilement. Aussi les paroisses qu'on leur attribue, avec le souci évident de les disperser, les accueillent-elles souvent fort mal. De là des incidents pittoresques et parfois tragiques, tel celui du ci-devant cordelier Noê, qui voit soudain s'effondrer sous lui la chaire où il prêche et se relève sous les débris à la grande joie de ses ouailles qui ont machiné le coup. Les sectateurs de la Petite Église ne se montrent pas moins passionnés; on les surnomme les « enfarinés », en raison de la poudre de riz ou de la farine qu'ils répandent sur leur chevelure, pour bien montrer qu'ils demeurent fidèles aux coutumes religieuses d'avant la Révolution. Leurs chefs ecclésiastiques sont des exaltés. L'un d'eux, Poirier, afin de punir un père de famille qui a fait baptiser son enfant par un soumissionnaire, le soufflette publiquement en disant : « Je suis ton évêque; je te donne le sacrement de confirmation. » Aussi, après l'avoir incarcéré, parle-t-on de l'envoyer à Charenton. Pour ces réfractaires, le Concordat n'est qu' « une loi encore plus coquine que les autres »; ils représentent l'Église que le pape a trahie. Le R. P. Mouly explique la genèse de cette Petite Église, la fait remonter à 1795, rattache ce mouvement à l'opposition que rencontre la soumission aux lois conseillée par les vicaires généraux du diocèse; il délimite les zones de dissidence « de la région de Villefranche à celle d'Espalion, en suivant de façon irrégulière la vallée du Lot »; il nous brosse le portrait des principaux chefs, nous raconte les poursuites dont ils sont l'objet. Cette dernière partie de son ouvrage apporte une contribution fort intéressante à l'histoire de la Petite Église et à l'histoire religieuse de l'Église de France sous Napoléon.

J. Leflon.

Joseph AYNARD. *Justice ou charité ? Le drame social et ses témoins de 1825 à 1845* (Collection « l'Abeille »). — Paris, Plon, 1945. In-16 de 183 pages, 60 francs.

M. J. Aynard, à qui nous devons la seule *Histoire de la bourgeoisie française* qui ait été écrite jusqu'ici, s'est proposé dans ce petit volume de dire comment la classe dirigeante avait réagi au spectacle de la montée du paupérisme industriel de 1825 à 1845. Essai d'histoire psychologique et moral, qui montre bien l'ignorance prodigieuse, mêlée d'effroi, des bourgeois devant la misère ouvrière. Dans la carence générale, un certain nombre d'esprits plus vigoureux ont cependant entrevu la véritable situation et compris qu'il fallait faire appel non plus à la traditionnelle charité, qui peut seulement soulager des maux considérés comme inévitables, mais au sentiment de la justice qui voudrait abolir des maux évitables : les injustices sociales qui ne sont pas des calamités naturelles. Tels furent Bigot de Morogues, dans ses divers essais, qui s'échelonnent de 1822 à 1834; le docteur Villermé, avec son *Tableau de l'état moral et physique des ouvriers;* de 1850; et celui qui va peut-être le plus loin, Eugène Buret, dans un grand ouvrage, *de la Misère des classes laborieuses en Angleterre et en France,* paru en 1840. M. Aynard donne un aperçu des vues de ces précurseurs, en cherchant à dégager ce qu'elles apportaient à l'époque de nouveau.

L'entreprise était moins nécessaire pour Villermé, qui est maintenant relativement connu. Elle est intéressante pour les deux autres écrivains, plus ignorés, — et qui étaient d'ailleurs des isolés. Elle paraît un peu gâtée par une insuffisante fermeté dans l'analyse d'une évolution d'idées qu'il n'était pas facile de résumer clairement dans un cadre aussi étroit. L'ouvrage donne bien l'impression du désarroi des hommes de ce temps devant des phénomènes sociaux qu'ils comprennent mal. Mais on aurait aimé qu'il en distinguât les manifestations avec plus de rigueur chronologique et en faisant plus équitablement la part des différentes familles d'esprit. Dans un livre portant un tel titre, on s'attendait que l'auteur ferait un sort à part aux catholiques et se demanderait comment ils avaient si rarement songé à distinguer les obligations de la justice sociale de l'exercice de la charité. Il y a bien un chapitre intitulé « l'Économie politique chrétienne », mais il réunit des citations fort mêlées d'hommes qui ne sont certainement pas représentatifs de l'esprit chrétien (Hugo, Eugène Sue, etc.) et pas non plus des économistes. M. Aynard parle presque comme si tous les catholiques avaient accepté la misère comme le résultat d'un ordre providentiel, que seule l'aumône pouvait secourir. Il lui arrive de dire, en commentant un passage d'Ozanam jeune (passage qui visiblement ne se suffit pas à lui-même) : « C'est la note du chrétien qui ne songe pas à améliorer le monde; celui-ci sera toujours mauvais par le péché de l'homme... » La formule — à laquelle font écho çà et là des mots sur le « pessimisme

chrétien », sur « l'ascétisme chrétien » ..., — semble au moins équivoque. Il aurait été historiquement plus exact de montrer que pour les croyants l'essentiel, dans un pays qu'ils voyaient avec angoisse se déchristianiser et perdre le sentiment religieux, était de refaire une société chrétienne, où l'exercice de la charité et la religion protégeraient le peuple. Conception beaucoup trop courte, qui dispensait fâcheusement de se livrer à l'étude précise des causes et des remèdes techniques du paupérisme, mais qui est loin de trahir toujours je ne sais quelle indifférence spirituelle devant la misère ou une passivité dérivant d'un pessimisme décidé à l'endroit des choses de la terre.

A. Latreille.

Maurice Reclus. *La Troisième République de 1870 à 1918.* — Paris, Arthème Fayard, 1945. In-12 de 312 pages.

Écrire une histoire sérieuse de la IIIe République en un volume de dimensions aussi modestes est un tour de force qu'on ne peut réaliser qu'en se limitant. « La loi du présent récit, écrit M. Maurice Reclus, est de suivre la ligne de faîte des événements; il s'interdit l'accès des vallées latérales dont l'exploitation serait fructueuse pour l'historien » (p. 108). Le récit s'attache en effet avec prédilection aux grands événements gouvernementaux et parlementaires qu'il retrace dans un esprit favorable aux opportunistes et à leurs successeurs modérés. L'auteur sait d'ailleurs dominer cette ligne de faîte pour donner une explication d'ensemble du régime, de sa continuité en politique intérieure et en politique extérieure (p. 145-157), et même de la civilisation — civilisation de liberté — dont il est l'expression (p. 214-219).

Pour reprendre la comparaison de M. Maurice Reclus, on peut regretter qu'il s'interdise, non seulement l'exploitation des vallées latérales, mais aussi, mais surtout, celle du sous-sol qui seule explique les raisons profondes des événements. A le lire, on comprend fort bien les faits passagers, on voit mal les « faits lents », et l'on ne se rend pas assez compte que la France est sensiblement différente en 1918 de ce qu'elle était en 1870, en particulier au point de vue social et religieux, sous l'influence des principaux d'entre eux : la transformation des modes de locomotion, la diffusion de la presse, le déplacement des centres de gravité de la population.

Enfin, puisque la IIIe République a achevé sa carrière, on peut regretter que l'auteur ne l'ait pas suivie jusqu'à son terme. Faute de l'avoir fait, les jugements qu'il porte sur elle perdent de leur poids, puisqu'ils sont susceptibles d'être infirmés au cours d'une période qu'il n'étudie pas.

Ces réserves formulées, — et elles le sont non dans un esprit de critique, mais en vue de déterminer les limites que l'auteur s'est imparti pour ne point sortir du cadre que lui fixait la collection à laquelle appartient son ouvrage, — il convient de préciser

que celui-ci, toujours intelligent et lucide, témoigne d'une parfaite connaissance du sujet traité, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un spécialiste incontesté de la IIIe République. Il nous semble même être le meilleur travail d'ensemble consacré à cette période.

Adrien DANSETTE.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Dom MARTÈNE. *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur,* publiée avec une introduction et des notes par dom G. CHARVIN. Tome VIII (1701-1712) et tome IX (1713-1747) (Archives de la France monastique, vol. XLVI et XLVII). — Ligugé (Vienne), abbaye Saint-Martin; Paris, A. Picard, 1942 et 1943. 2 vol. gr. in-8° de 221 et IV-361 pages.

Les années 1701 à 1712 coïncident avec l'apogée de l'activité littéraire des Bénédictins. Mabillon meurt en 1707, mais ses émules, qui se sont multipliés, trouvent un nouveau maître, digne du disparu, en la personne de dom Bernard de Montfaucon. De grandes collections paraissent : *Acta sanctorum O. S. B., Annales O. S. B., Collectio nova patrum et scriptorum graecorum, Paleographia graeca, Histoire de Bretagne, Histoire de Languedoc, Gallia christiana.* Il n'y a pas uniquement des érudits et des historiens. Dom François Lami, qui mourut en avril 1711, était un philosophe et physicien fort digne de considération; Malebranche l'appelait : « un homme qui pensait juste ».

En 1718, cent ans après sa création, la congrégation de Saint-Maur était encore dans sa splendeur : 190 monastères, environ 2 300 religieux, la régularité observée avec soin, une tenue morale sans reproche, une production intellectuelle soutenue, lui avaient acquis une éminente renommée. Les controverses violentes provoquées dans les rangs du clergé de France par la bulle *Unigenitus* réveillèrent fâcheusement le trouble que le jansénisme avait déjà apporté à beaucoup d'esprits. De 1714 à 1735 les choses allèrent fort mal, au point de mettre en péril l'existence de la congrégation. Si dom Martène, quelque peu suspect personnellement, semble vouloir ignorer ces ombres, son éditeur ne s'est pas cru autorisé à n'en rien dire. Des notes très substantielles, mises en tête des chapitres du tome IX, relatent les faits principaux, en y joignant des indications bibliographiques et des cotes d'archives.

Le texte de dom Martène s'arrête à 1739. Dom Fortet poursuivit l'histoire avec moins d'ampleur jusqu'à 1747. Pour la suite rien de ce genre n'a été écrit. Dom Charvin promet cependant encore deux volumes, qui fourniront la matière de l'histoire à composer de 1747 à 1790. Il promet aussi de publier dans l'un de ces volumes une table détaillée; elle sera accueillie avec reconnaissance.

H. WAQUET.

Dom Charles POULET. *La Sainteté française contemporaine. Sous le signe de Marie.* — Paris, Beauchesne, 1946. In-8° de 289 pages.

Tout en poursuivant la publication de son *Histoire du christianisme,* Dom Poulet, dont l'activité est vraiment sans relâche, a entrepris une œuvre nouvelle qui, par son objet même, intéresse de façon toute spéciale l'histoire de l'Église de France. Il s'agit en effet de la sainteté française contemporaine. Dans les premières lignes de sa préface, Dom Poulet indique les raisons qui l'ont orienté dans cette direction. Aux jours les plus sombres de la guerre, l'idée lui est venue d'esquisser de ce sujet immense, jusqu'ici dispersé en mille livres, en des biographies souvent trop longues, une vue d'ensemble permettant aux Français de prendre mieux conscience du trésor spirituel extraordinaire qu'ils détiennent. Il convient de citer. « Ma fierté patriotique, disais-je, trouvera là comme une divine revanche. Et je ne m'étais pas trompé. Chaque jour je m'émerveillais toujours plus devant cette parure de sainteté; j'aurais voulu la déployer aux yeux de ceux qui nous dénigraient. Toute une épopée, parfois fantastique ! Toute une légende dorée, dont on ne pourra pas dire, celle-là, qu'elle est née dans les imaginations simplistes, puisque les faits sont récents, les documents multiples et inattaquables, et que parfois les témoins sont encore vivants ».

La matière est immense. On s'explique aisément que dix volumes aient paru nécessaires. Dom Poulet ne cherche d'ailleurs nullement à dresser une sorte de répertoire exhaustif. Il est au contraire fermement résolu à être incomplet, à se borner à l'essentiel, à ce qui lui a paru d'un intérêt général pour tout Français moyen. Telle qu'il l'a conçue, son œuvre devra ressembler « à une anthologie discrètement sertie d'une glose explicative, où l'odieuse phrase n'a point de place ».

Le volume qui ouvre la série a été placé par Dom Poulet *sous le signé de Marie.* Il s'agit en effet des religieuses de l'Assomption, de Notre-Dame de Sion, de Marie Réparatrice, de Marie Auxiliatrice, de Notre Dame du Cénacle. En lisant ces cinq chapitres, on voit combien l'auteur avait raison lorsqu'il parlait d'une nouvelle légende dorée. Les personnages principaux se nomment Eugénie Milleret de Brou, Théodore et Alphonse Ratisbonne, Émilie d'Oultremont, Sophie de Soubiran, Thérèse Couderc. Quelques-uns de ces noms sont déjà familiers aux catholiques français. Tous méritent de l'être.

Celui qui craindrait quelque monotonie sera vite détrompé. Toutes ces âmes saintes, mais ayant chacune sa marque, Dom Poulet a su nous les rendre présentes, qu'il évoque par exemple la radieuse histoire de la conversion d'Alphonse Ratisbonne, ou au contraire la douloureuse épreuve de la fondatrice de Marie Auxiliatrice, la Mère de Soubiran, qui, écartée de sa congrégation par une subtile intrigue, s'élève par l'humiliation jusqu'aux cimes les plus hautes.

L'impression que procure la lecture de ce premier volume est singulièrement réconfortante. La glorieuse lignée des saints de France n'est point épuisée. La sainteté française contemporaine est vraiment un « trésor spirituel extraordinaire », et nous devons savoir gré à Dom Poulet de le mettre en lumière. Disons avec lui que « si l'on veut vraiment rebâtir la Patrie française, ce sont ces modèles-là qu'il faudra imiter, et que d'ailleurs tout est possible chez nous ».

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

François VEUILLOT. *Saint Jean Bosco et les Salésiens.* (Les grands fondateurs et leur congrégation). — Paris, Alsatia, 1943. In-8° de 230 pages.

Dans un livre de deux cents pages, aux illustrations judicieusement choisies, François Veuillot a entrepris de nous résumer à grands traits la prodigieuse carrière et l'œuvre immense de don Bosco et son prolongement posthume, pensant ainsi, comme il le dit dans sa préface, donner, malgré ce modeste format, un tableau plus exact que d'autres biographies plus complètes, « parce que toute biographie du saint qui s'arrête à sa mort en se bornant à ouvrir une fenêtre sur l'immense horizon qui déborde sa vie n'en constitue, pour ainsi dire, qu'un récit incomplet et tronqué ».

La première partie de ce livre, qui en comprend trois, est donc consacrée à narrer brièvement l'extraordinaire existence de ce petit prêtre de Turin qui, se sentant appelé par toute l'enfance misérable et abandonnée, commence en 1841 par catéchiser quelques galopins qui rôdaient autour de l'église où il disait sa messe et en compte l'année suivante plus de six cents groupés autour de lui. L'œuvre salésienne était née; elle connaîtra une extension prodigieuse au delà du Piémont d'abord, vers Florence et la Sicile ensuite, puis en France à la fin du siècle, en Espagne, en Belgique, en Amérique et enfin en pays de mission.

La seconde partie nous retrace l'œuvre remarquable des successeurs de don Bosco, parmi lesquels don Rua, tous dignes du fondateur, et nous donne un tableau de l'œuvre des Salésiens en France.

L'étude de la famille salésienne dont les membres, prêtres et coadjuteurs, tous liés par les trois vœux de religion, forment une « pieuse société », animée de la charité et de la douceur de saint François de Sales d'où elle tire son nom, constitue la troisième partie de l'ouvrage. En quelques pages très vivantes, l'auteur nous décrit les œuvres d'artisanat rural, les célèbres patronages pour la jeunesse ouvrière ouverts à tous, même aux moins bons, « car ceux qui ne sont pas l'élite ont aussi une âme... » Il termine enfin par un aperçu sur l'Institut féminin des filles de don Bosco, les religieuses de Marie-Auxiliatrice, et sur le tiers-ordre des coopérateurs qui aident dans le monde les religieux et comptent parmi eux des noms illustres, comme Georges Goyau, qui mit souvent son talent au service des publications salésiennes.

Simone FRANÇOIS-VIVÈS.

Renée Zeller. *L'histoire, l'œuvre et la vie secrète des Dames de Nazareth* (Les grands fondateurs et leur congrégation). — Paris, Alsatia, 1944. In-8° de 206 pages, illustrations hors texte.

Dans la même collection des « grands fondateurs et leur congrégation », Mme Renée Zeller nous fait connaître la congrégation des dames de Nazareth vouée à l'enseignement. Elle retrace d'abord la vie agitée et pleine d'événements de la fondatrice, la duchesse de Doudeauville, qui, « restée dans le monde contre toutes ses inclinations », eut à subir les charges d'une vie mondaine et les affres de la Révolution. A la fin de sa vie, après la mort de sa fille très aimée, Mme de Rastignac, la duchesse de Doudeauville se retira à Montléan et commença, vers 1806, son œuvre de fondatrice en groupant autour d'elle des enfants dont elle dirigeait l'éducation pour restaurer les foyers chrétiens après la tourmente révolutionnaire. Elle fut secondée dans cette entreprise par une jeune fille, Élisabeth Rollat, qui devint la première supérieure de la congrégation.

Le développement du nouvel Institut, fort lent et précaire au début, fut marqué par les fondations successives de Lyon en 1836, puis de Péronne, Boulogne, Oullins, Reims, et par l'expansion missionnaire, avec les fondations de Nazareth, Caïffa, Saint-Jean d'Acre et le grand pensionnat de Beyrouth. En terminant, l'auteur tente de dégager les traits caractéristiques de la spiritualité nazaréenne, en étudiant brièvement l'esprit de la règle, tirée de celle de saint Augustin adaptée par saint Ignace, et désireuse d'honorer le mystère de la vie cachée de Jésus à Nazareth qui, jusqu'alors, ne l'était spécialement par aucune famille religieuse. Ce titre de Nazareth — qui conviendrait, semble-t-il, à des contemplatives obscures et silencieuses — reste bien adapté pourtant à des enseignantes, nous explique l'auteur, si l'on songe à leur but d'éducatrices qui est de remodeler les foyers chrétiens sur la Sainte Famille.

Simone François-Vivès.

Pierre Lorson, S. J. *Les Sœurs de Ribeauvillé.* Lettre liminaire de Mgr Weber, évêque de Strasbourg. — Colmar, Alsatia, 1946. In-8° de 195 pages, 6 gravures hors texte. Prix : 84 francs.

Bien des gens de « l'intérieur » (ou, comme on dit maintenant, de la « Vieille France ») ignoreraient sans doute jusqu'au nom de la petite sous-préfecture de Ribeauvillé, si ce mot n'était incorporé dans le nom d'une congrégation de femmes dont le prestige est grand dans notre pays, parce que la France a envers cet ordre une dette de reconnaissance qui s'est accrue encore au cours de ces dernières années. Les Sœurs de Ribeauvillé ont, en effet, contribué, pour une large part, à maintenir en Alsace, sous l'occupation, la pensée de la France absente.

Le rôle exceptionnel dévolu à cette congrégation, cette popularité, ce concert d'éloges, qui va de Clemenceau au général de

Gaulle, tout cela aurait bien surpris les humbles fondateurs. C'est à peine si ceux-ci ont laissé un nom : deux prêtres, l'abbé Kremp, simple vicaire, et l'ancien jésuite Hurstel, et une couturière, Madeleine Erhard, qui vivaient à Molsheim, dans la Basse-Alsace, à la veille de la Révolution. Ils se sont certainement inspirés de ce qu'avait fait l'abbé Moye dans le diocèse de Saint-Dié en fondant la congrégation des Sœurs de la Providence : aussi bien ont-ils emprunté à cet ordre, ses règles, ses méthodes, et jusqu'à son nom.

Sur les origines des Sœurs de Ribeauvillé, le livre du R. P. Lorson est un peu sommaire; il est vrai que la question se trouve traitée de façon satisfaisante dans un petit ouvrage de l'abbé Beuchot, paru en 1901, auquel l'auteur renvoie. Néanmoins, nous aurions aimé quelques précisions sur l'état général de l'instruction des filles en Alsace à la veille de la Révolution : la création de cette communauté répondait certainement à un besoin que l'auteur décrit en termes trop vagues pour notre légitime curiosité.

Le chapitre le plus nouveau, le plus intéressant aussi, est celui qui raconte l'histoire de la Congrégation de 1940 à 1945. Les catholiques alsaciens qui se faisaient encore quelques illusions sur les nazis les ont vite perdues : dès le 4 septembre 1940, il est signifié sans ambages à la supérieure que son ordre devait renoncer définitivement à toutes ses écoles, publiques, privées et maternelles. En quatre ans, le régime scolaire institué par les Allemands a produit les brillants résultats que voici : sauf en éducation sexuelle, en gymnastique et en chant, les élèves ne savaient à peu près rien en 1945.

Écrit d'un style alerte, savoureux, très personnel, heureusement dégagé des servitudes du genre édifiant, le livre du P. Lorson est de ceux qui se lisent d'un trait. On appréciera sa grande indépendance de jugement; s'il lui arrive de critiquer, — avec modération, — sa critique n'est pas à sens unique; il sait reconnaître le « libéralisme courtois » des autorités universitaires françaises, ce qui le met à l'aise pour dénoncer sans parti-pris les menaces qui pèsent sur l'enseignement confessionnel en Alsace. Le P. Lorson souhaite l'extension à toute la France du régime scolaire alsacien. Ce vœu n'est sans doute pas près d'être réalisé ! Nous croyons utile de signaler à ce propos des pourparlers, très peu connus, qui se déroulèrent peu après 1918 et qui auraient pu aboutir à l'institution, pour toute la France, d'un régime situé à mi-chemin entre le régime de l'intérieur et le régime alsacien. On trouvera à ce sujet des précisions, qui, à beaucoup apparaîtront comme des révélations, dans un article de l'abbé Renaud paru dans la *Revue des deux mondes* de 1939 sous ce titre : « Pour une politique religieuse ».

C. LAPLATTE.

BIOGRAPHIES

Philippe Erlanger. *Louis XIII* (Collection « Leurs Figures). — Paris, Gallimard, 1946. In-8° de 295 pages. Prix : 180 francs.

Ce volume, qui cherche trop souvent l'attrait par le procédé et n'hésite pas, par exemple, à donner à 25 chapitres, sur 31, des titres formés par des citations, doit son intérêt au talent réel de son auteur : cet auteur sait évoquer une scène, imaginer un dialogue, mettre en relief une phrase, un mot, placer la formule et exploiter le trait. C'est de lecture attachante, amusant souvent, vivant toujours. Est-ce très solide ? Des témoignages comme celui d'Héroard, des travaux comme ceux de L. Batiffol, L. Vaunois, G. Hanotaux ont été honnêtement utilisés; mais l'esprit critique a été fréquemment débordé par le plaisir de la page bien filée et de l'aperçu suggestif.

Du moins le Louis XIII qui se dégage de l'ensemble est cohérent et même vraisemblable, quoique trop systématisé : un timide autoritaire, un fils respectueux qui sait trancher en faveur de Richelieu, un roi qui veut vivre et agir en roi.... On le connaissait déjà. Mais les amateurs de livres qui se lisent sans peine auront plaisir à le retrouver chez M. Erlanger mis en devises et débité en petites histoires. Il y a, sur la vie sentimentale et matrimoniale du « Roi chaste », un chapitre qui leur plaira, et d'autres, sur l'époque Luynes ou sur les dernières années, qui ne sont pas sans valeur.

H. Drouot.

Madeleine Daniélou. *Madame de Maintenon éducatrice.* — Paris, Bloud et Gay, 1946., In-8° de 223 pages.

Les biographes de Mme de Maintenon ne se sont attachés qu'en passant à son œuvre d'éducatrice ou n'en ont pas vu le ressort caché, qui était sa profonde foi religieuse. Aussi Mme Daniélou a-t-elle pu reprendre le sujet et lui consacrer un ouvrage vraiment neuf, où l'on sent, à chaque page, percer sa propre expérience d'éducatrice chrétienne.

C'est dans les circonstances de la vie de Mme de Maintenon, qui avait été chargée de l'éducation des enfants illégitimes du roi, et dans les exigences de sa vie intérieure que Mme Daniélou recherche les origines de la vocation spéciale de la fondatrice de Saint-Cyr. Il s'agissait, pour elle, de préserver les jeunes filles de la noblesse de France des « contacts grossiers ou dangereux qu'elle avait dû subir elle-même » et de leur parler « le langage de la raison et de la foi ». De cette pitié, qu'elle sut faire partager au roi, pour des enfants « privées du pain de l'âme et de l'esprit », est née l'œuvre qui remplit la seconde moitié de sa vie.

L'institution, fondée à Noisy, puis transportée à Saint-Cyr, fut très différente des « couvents » qui se consacraient alors à l'éducation des filles. Mme Daniélou en étudie, tour à tour, tous les

aspects : l'organisation matérielle, particulièrement soignée grâce aux libéralités du roi; la règle et l'esprit des « Dames de Saint-Louis » qui dirigèrent la maison et qui, de simples chanoinesses séculières, devinrent de véritables religieuses, rattachées à l'ordre de Saint-Augustin; les méthodes pédagogiques qu'elles employèrent sous la direction de la fondatrice et qui faisaient une bien plus large place à l'éducation morale et ménagère qu'à l'instruction proprement dite; les résultats obtenus et la destinée que connurent les « Demoiselles », au couvent ou dans le monde. Mme Daniélou insiste surtout sur le fait que l'œuvre ne fut pas conçue en une fois dans tous ses détails. C'est peu à peu qu'elle prit la forme définitive qu'elle devait conserver jusqu'à la Révolution.

Il y eut, en effet, du vivant même de Mme de Maintenon, dans l'histoire intérieure de Saint-Cyr, une évolution dont l'étude est peut-être, au point de vue historique, la partie la plus remarquable de cet ouvrage. A un Saint-Cyr mondain, dominé par l'esprit d'une des premières maîtresses, Mme de Brinon, et marqué en particulier par les représentations théâtrales antérieures à *Esther* et à *Athalie*, succéda un Saint-Cyr mystique, imbu de quiétisme sous l'influence de Mme Guyon et des disciples que celle-ci gagna parmi les confesseurs de la maison, comme l'abbé Jassault, ou parmi les maîtresses, comme Mme de la Maisonfort. Le directeur spirituel de Mme de Maintenon, Godet des Marais, évêque de Chartres, soutenu par Bossuet, lui fit voir le danger de ce mysticisme exagéré. Et les tenants du quiétisme furent écartés, en 1697, par une lettre de cachet, comme l'avait été auparavant Mme de Brinon. Fénelon lui-même avait réagi contre certaines outrances ; mais il fallut l'autorité du roi, qui, pour de multiples raisons, se méfiait, comme on sait, de l'archevêque de Cambrai, pour éliminer complètement l'influence de celui-ci à Saint-Cyr et pour en détacher Mme de Maintenon.

Ce n'est qu'après ces « expériences amères » que Mme de Maintenon « se livra à son propre génie qui était grand pour l'éducation ». Elle inculqua alors à ses filles, — aux « Dames de Saint-Louis » aussi bien qu'aux « Demoiselles », — le goût d'une piété discrète, exempte de mysticisme et fondée, comme toute l'éducation de Saint-Cyr, sur la sagesse, l'ordre, la raison. Aussi, les « Dames de Saint-Louis » furent-elles « plutôt régulières et dévouées que vraiment ferventes ». Elles furent marquées des traits qu'elles tenaient de leur fondatrice elle-même : « la distinction de l'esprit et des manières, le sérieux parfait de la vie, une religion solide et pratique, un peu de hauteur apparente, un « air de cour » qu'on lui reprochera. »

Au XVIII[e] siècle, Saint-Cyr allait se figer dans ses traditions et ne vivre plus que de souvenirs. Les résultats eussent peut-être déçu Mme de Maintenon qui avait voulu, « par l'éducation des filles, renouveler en France la perfection du christianisme ». Il n'en reste pas moins que son œuvre représente « la vraie tradi-

tion de l'éducation française », faite de mesure et d'équilibre, et qu'elle a exercé, bien au delà de la Révolution, une influence durable, non seulement dans la création de la maison de la Légion d'Honneur, à Saint-Denis, qu'elle a sans doute inspirée à Napoléon, mais aussi dans un esprit — plus que dans des méthodes — que la liberté de l'enseignement a permis plus tard d'adapter à des milieux différents et à des temps nouveaux.

R. Limouzin-Lamothe.

Chanoine André Girard. *Un prélat berrichon. Monseigneur Pierre-Marie Lenoir, restaurateur de l'abbaye de Fontgombaud (1818-1907)*. — Paris, Jouve, 1945. In-8° de 240 pages, ill. — Chez l'auteur, 38, rue Jean-Baffier, Bourges. Prix à la souscription : 190 francs.

C'est la vie d'un indomptable homme d'action, mort sur la brèche, sans avoir jamais cessé de bâtir, de fonder, de quêter, de lutter contre amis et ennemis, tout en remplissant exactement ses fonctions de curé. Le récit est puisé à une copieuse documentation, dont la principale et la plus vivante est la correspondance du héros, qui a été presque entièrement conservée.

Né à Bourges, dans une famille de vignerons, Lenoir débute dans la carrière ecclésiastique comme vicaire à Châteauroux, où il ouvre une école de Frères malgré son archiprêtre. Une visite aux ruines de l'abbaye bénédictine de Fontgombaud (Indre) l'enchante pour toujours. Il rêve de relever l'église, dont il ne restait plus que le grand pignon et le chevet avec le transept à ciel ouvert, de restaurer les bâtiments conventuels et d'y ramener des moines. Ce rêve, il vivra assez pour le réaliser intégralement, puis pour le voir s'évanouir. A son appel, les Trappistes créent en 1850 un prieuré qui sera neuf ans plus tard érigé en abbaye. Une colonie pénitentiaire y est annexée. Menant de front la réfection des édifices et le rétablissement du monastère, le curé de Fontgombaud ouvre une souscription dont il part à pied recueillir les fonds. Elle a un succès immédiat, qui ne se démentira jamais, près des fidèles, des fonctionnaires, des hommes politiques, de l'archevêque de Tours, des évêques de Poitiers (Mgr Pie) et d'Angoulême. L'archevêque diocésain, cardinal Dupont, a donné son consentement à la fondation, mais c'était à contre-cœur, et son hostilité connue retient sur la réserve la majeure partie du clergé berrichon. Il craignait, ont pensé les contemporains, que des ressources importantes ne fussent détournées de l'œuvre à laquelle il travaillait avec amour, sacrifiant sa fortune à la construction d'un petit séminaire à Bourges. Sans écarter cette explication, je me demande si, de plus, le cardinal, qui tenait encore d'assez près à l'Ancien Régime — il était le disciple chéri du cardinal de La Fare, — n'était pas intimement choqué de l'initiative d'un prêtre de campagne. Sentant la fausseté de leur position, les moines cherchèrent, non sans désinvolture, à faire leur paix avec le prélat

sur le dos du pauvre desservant. Par décision de leur Chapitre général de 1857, trois abbés écrivirent à Lenoir pour l'inviter à se tenir désormais à l'écart de son œuvre. On lira (p. 103 à 109) leur lettre et celles, plus belles, de la victime à son ami l'archéologue de Chergé et au vicaire général Caillaud. Relégué dans une paroisse lointaine, dont il rebâtit l'église et restaura — malheureusement — les fresques, Lenoir rentra en grâce sous les archevêques suivants, et se réconcilia vite avec les Trappistes, qui souffraient toutefois avec une certaine impatience leur dépendance financière à son égard. De loin il dirigeait toujours leurs travaux, qui s'achevèrent seulement en 1899 par la reconstruction de la nef. On allait l'inaugurer solennellement quand le gouvernement, à la suite d'interventions de bas étage, interdit la cérémonie quarante-huit heures avant le jour fixé. Cet épisode de la lutte antireligieuse alors aiguë fut pour le monastère le commencement de la fin. Dès 1880, la colonie pénitentiaire avait été fermée. La création d'une distillerie de kirsch n'avait pas suffi à compenser la perte qui en résultait pour les moines endettés. Un abbé remarquable, dom Albéric, mort prématurément en 1902, fut remplacé par un religieux hors d'état de faire face à la situation. L'abbaye, vendue en 1905 à la requête des créanciers, passa en des mains laïques. Les religieux se dispersèrent. Peine cruelle pour le vieux fondateur, qui, entre temps, était devenu curé-doyen de Châtillon-sur-Indre et prélat romain. Ses dernières années, toujours actives — restauration de son église, création d'un asile de vieillards — furent troublées par un nouveau conflit avec l'autorité diocésaine. Resté bonapartiste de sentiments, il avait jugé sévèrement l'extrême déférence dont Mgr Servonnet avait fait montre envers l'autorité républicaine lors de l'interdiction de 1899. L'archevêque, mettant en avant son grand âge, lui demanda sa démission, qu'il refusa. Il devait survivre plusieurs années, toujours autoritaire et caustique, conservant jusqu'au lit de mort une énergie physique et morale exceptionnelles.

L'ouvrage du chanoine Girard, qui vient d'être honoré d'un prix académique, n'a pas seulement une valeur anecdotique certaine. Il a le mérite de montrer clairement, sur le plan local, l'interférence constante de la politique et de l'action religieuse au XIXe siècle. On a le droit d'espérer que l'auteur continuera ses études sur cette époque si proche, qu'on ne peut dire encore bien connue.

Maurice de LAUGARDIÈRE.

Albert FLORY. *Charles de Montalembert* (Les Grandes Figures chrétiennes). — Paris, Bonne Presse, [1946]. In-16 de 94 pages. Prix : 24 francs.

En un petit nombre de pages écrites d'un style alerte, M. Flory a réussi à dégager les traits essentiels de la physionomie singulièrement attachante de Charles de Montalembert. Cette rapide

esquisse, manifestement inspirée de l'ouvrage du P. Lecanuet, se lit avec agrément. Elle contribuera à entretenir chez les générations nouvelles, trop aisément portées à l'oubli, le souvenir, plus que jamais d'actualité, du grand orateur catholique et des luttes par lui menées pour la liberté d'enseignement.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Albert Flory. *Le Docteur Charles Ozanam* (Idéalistes et animateurs). — Paris, Bonne Presse, 1944. In-16, 170 p., portrait, 36 francs.

Le docteur Charles Ozanam (1824-1890), le plus jeune frère de Frédéric Ozanam, s'est dévoué, comme tous les siens, aux grandes causes catholiques de son temps. Membre des conférences de Saint-Vincent de Paul, tertiaire dominicain, il fut l'ami d'Henri Perreyve et accompagna, comme médecin, les volontaires pontificaux dans la campagne de Mentana. Son dévouement et son désintéressement professionnel, son œuvre scientifique, importante et hardie pour son époque, en ont fait une personnalité marquante du monde médical. A la suite de son maître, le docteur J.-P. Tessier, il a défendu, par ses écrits, les principes de la philosophie spiritualiste ou « animiste », dans un milieu où régnait surtout le matérialisme. Quelques inédits, tirés des papiers de la famille Ozanam, complètent la documentation que l'on possédait déjà sur un des principaux foyers chrétiens du siècle dernier.

R. L.-L.

Comte de Saint-Aulaire. *François-Joseph.* — Paris, A. Fayard, 1945. In-12 de 600 pages. Prix : 150 francs.

Cet ouvrage n'est pas une simple biographie de l'empereur François-Joseph. A propos de sa personne, l'auteur traite de son gouvernement et des graves problèmes qui se sont posés devant lui au cours d'un règne de soixante-huit ans. Une longue carrière d'ambassadeur qualifie M. de Saint-Aulaire pour parler avec compétence. Il y joint un talent d'écrivain agréable, spirituel, piquant comme la conversation d'un grand diplomate. Sans doute l'Église de France n'apparaît guère en ce volume sinon dans les pages qui évoquent la politique contradictoire de Napoléon III, révolutionnaire à l'extérieur et cependant appuyée à l'intérieur sur les conservateurs et les catholiques. L'idée fondamentale du livre est que l'Autriche n'aurait pu été préservée de l'alliance allemande que par l'aide de la France. Cette aide lui a été refusée parce que l'Autriche-Hongrie était une grande puissance catholique. Un gouvernement français libéré des préventions anticléricales, aurait eu des vues plus justes et aurait épargné aux deux pays de grands malheurs. Le dernier chapitre, où sont tracées devant l'Autriche des perspectives de résurrection, semble avoir été écrit avant que le « rideau de fer » soviétique ait coupé l'Europe par le milieu.

C'est dire que ces vues qui peut-être seront vraies demain, ne le sont guère aujourd'hui.

B. P. H.

Pierre PIRARD, A. A. *Huysmans* (Les grandes figures chrétiennes). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16 de XIII-80 pages, 24 francs.

Cet essai n'est pas seulement une courte biographie de J.-K. Huysmans. Il contient aussi une évocation très prenante de l'art de l'écrivain et il retrace, avec une sympathie non dissimulée, les étapes de son itinéraire spirituel. Contre les sceptiques qui doutèrent de sa conversion, l'auteur de cet opuscule défend la sincérité et la loyauté de Huysmans et son courage à braver une opinion littéraire matérialiste et athée. Il le loue d'avoir exhumé « tout un monde que Renan et M. Taine pensaient avoir tué » et d'avoir été, en cela, un initiateur : « Par dessus ce respect humain si magnifiquement piétiné, passèrent d'autres écrivains et, derrière eux, ce XX^e^ siècle, à qui l'on pourra tout reprocher, sauf de rougir de ses idées. »

R. L.-L.

Mgr de LLOBET, archevêque d'Avignon. *Le Cardinal de Cabrières.* — Paris, Bonne Presse, 1944. In-16 de 189 pages, 30 francs.

Ce volume de la collection « la Noble France » nous donne un florilège des écrits du cardinal de Cabrières, précédé d'une esquisse biographique : en attendant un ouvrage plus complet, il nous permet de mieux connaître un prélat qui, à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^, tint dans l'Église de France une place importante.

Évêque de Montpellier de 1874 à 1921, cardinal en 1911, François-Marie de Rovérié de Cabrières sut, par sa haute piété, la dignité de son existence, la courtoisie de son accueil et le charme de son esprit, s'attirer le respect de ceux mêmes qui combattaient ce qu'il chérissait avant tout : l'Église et la Royauté. Grand Français, il sut, sans renier ses convictions politiques, exalter l'union de tous autour du drapeau; pasteur charitable, il eut le beau geste d'ouvrir les églises de sa ville épiscopale pour servir d'abri aux vignerons venus pour manifester.

Et pourtant, la lecture de ces extraits, d'une haute tenue littéraire et religieuse, laisse entrevoir que ce descendant d'une noble lignée n'était pas l'homme des temps modernes : l'indigence des fragments groupés sous le titre « les Idées sociales » montre que le problème social lui était totalement étranger. Quant au rôle politique qu'il joua auprès du Vatican, il est passé sous silence. Seul, l'éloge sans réserves du cardinal Merry del Val nous permet d'entrevoir dans quel sens s'exerça son action.

Ed. BRULEY.

HAGIOGRAPHIE

Dom Jean Mazé, O. S. B. *Souverains et monastères.* — Abbaye de Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1945. In-8° de 296 pages, six gravures dans le texte.

Sous ce titre un peu vague, l'auteur a groupé plusieurs tableaux consacrés à divers souverains et souveraines qui se retirèrent dans des monastères, soit pendant certaines périodes de leur existence, soit définitivement.

Un chapitre d'introduction montre rapidement ce qu'était un monastère, tant au point de vue religieux qu'au point de vue économique et social. Les souverains s'y rencontrent avec d'autres princes, mais également ils vont parfois y chercher la paix en renonçant à leur grandeur et en se vouant à l'idéal monastique.

Les sujets des études du volume sont issus de pays variés et traités en ordre chronologique. En dehors de France : les rois de l'Heptarchie anglaise, Sigebert, Ceolwulf, Sebbi, Offa, puis Boris, roi de Bulgarie, Aïton I^er^ et Aïton II, rois d'Arménie, Charles-Quint et Philippe II. Pour ce qui intéresse plus directement la France, nous y trouvons Sigismond, roi de Bourgogne, sainte Radegonde, Judicaël, roi de Bretagne, Carloman, roi des Francs, saint Louis, Jeanne de France.

Ce sont des études de style hagiographique certes, mais appuyées d'une connaissance étendue du sujet et dans la meilleure tradition bénédictine. L'auteur semble avoir d'ailleurs été moins à l'aise en traitant les grandes figures comme saint Louis ou Charles-Quint qu'en nous retraçant l'existence de Carloman ou de Jeanne de France.

Cet ouvrage semble évidemment destiné à un public non spécialisé; il est cependant accompagné de références assez nombreuses tant aux sources qu'à la littérature du sujet. Ces références auraient gagné à être revues avant l'impression : par exemple, *Annales Bertin dans Perts* (sic), *Scrïpt. I. 423-424* (p. 80, n. 42).

La Patrologie de Migne est citée P. L., sans que rien n'indique précédemment le sens de l'abréviation (p. 58, note 3; p. 77, notes 36 et 37) et la *Vita Radegundis* est citée p. 77 par référence à P. L. et p. 78 à Baudonivie *loc. cit.* Les *Acta sanctorum* de Mabillon sont cités sous différentes formes : *Mabillon, A. A. S. S. O. S. B., saec. IV, pars I* (p. 113, note 2, p. 120, note 16, p. 132, note 10); *Acta sanctorum Ordinis Sancti Benedicti, saecul. VI, pars 2^a^* (p. 19, note 16); *Acta sanctorum O. S. B., saeculo I* (p. 70, note 27) et *Act. sanct. O. S. B., saec., sext.* (p. 88, note 8).

Le but de cet ouvrage est certes de n'envisager qu'un aspect très particulier de la vie de certains souverains, mais le lecteur, pour un personnage comme saint Louis, risque de partager l'avis de la femme qui interpelle le roi au Parlement (p. 181) et de ne pas voir en quoi l'existence du saint roi forme un tout merveilleux.

Michel Reulos.

Victor GIRAUD. *Saint Vincent de Paul* (Les Saints de France). — Paris, Bonne Presse, s. d., [1945]. In-12 de 127 pages.

Inspiré et relu avant publication par le grand spécialiste de saint Vincent de Paul, Pierre Coste, prêtre de la Mission, ce charmant livret est de surcroît rédigé avec le talent littéraire qu'on connaît à M. Victor Giraud. Il est clair, exact, et, naturellement, il donne dans l'apologie avec conviction, le sujet étant de ceux où l'admiration peut se déclarer sans risque d'excès. M. Giraud écrit : « Je n'oublie, certes, ni saint François de Sales, ni Condren, ni Bérulle, ni Olier, ni Pascal, ni Bossuet, ni Fénelon. Mais si l'on veut, sans faire tort à personne, se conformer à la stricte justice historique, il faut dire que saint Vincent de Paul a été le grand animateur religieux du XVII^e^ siècle français. »

H. DROUOT.

Jacques CHRISTOPHE. *Sainte Louise de Marillac* (Les Saints de France). — Paris, Bonne Presse, s. d., [1945]. In-12 de 158 p.

Ce petit volume, tout imprégné de spiritualité, est écrit de façon vivante et ne romance l'histoire qu'avec retenue. Nous y suivons assez bien dans sa réalité la belle vie de l'organisatrice des Filles de la Charité, cette sainte veuve type parmi les saintes veuves du milieu du XVII^e^ siècle français : âme pure, foi ardente, tête pratique. L'information est sérieuse et de valables documents sont empruntés à des ouvrages de première main, dont quelques-uns sont cités. Aucune table des matières.

H. DROUOT.

Jacques CHRISTOPHE. *Sainte Marguerite-Marie* (Les Saints de France). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-12 de 128 pages, 30 fr.

Récit littéraire qu'émaille un papillotage d'érudition. L'auteur ignore le travail documentaire réalisé par Mgr Gauthey en 1915 dans les trois volumes de son ouvrage intitulé *Vie et Œuvres de sainte Marguerite-Marie*. Par suite, il ressuscite des erreurs rectifiées depuis, et il en ajoute allègrement d'autres. Même légèreté sur d'autres points : à propos, par exemple, de Bossuet (p. 50 et 121), et du P. la Colombière (p. 76). Les nombreuses citations de la sainte sont édifiantes et feront du bien.

J. DÉCRÉAU.

Gaëtan BERNOVILLE. *Sainte Marie-Euphrasie Pelletier, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers*. — Paris, Alsatia, 1945. In-16 de 285 pages et un portrait.

La sainte fondatrice du Bon Pasteur d'Angers, qui avait été récemment l'objet d'une biographie très importante due au R. P. Georges, eudiste (cf. *Revue*, t. XXIX (1943), p. 351), vient d'inspirer à M. Gaëtan Bernoville un ouvrage plus court à l'usage du grand

public. Agréablement écrit, il contribuera à mieux faire connaître la femme remarquable qui, au milieu des pires épreuves, réussit à édifier une œuvre considérable, répandue dans le monde entier, pour le relèvement des pécheresses et la préservation des jeunes filles en danger moral. Peut-être peut-on lui reprocher un certain abus de la littérature et des digressions : au cours de l'une d'elles, nous apprenons avec quelque étonnement qu'Ébroïn fut *roi* de Neustrie.

Ed. Bruley.

Chanoine Maurice Le Bas. *Monseigneur Caron (1845-1929). Un prestigieux animateur de jeunesse.* — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16 de 258 pages, portrait, 90 francs.

Dix-sept ans après sa mort survenue en 1929, Mgr Caron n'est pas atteint par l'oubli. Ses mérites comme supérieur du petit séminaire de Versailles demeurent vivants dans la mémoire de ses anciens élèves. Les fidèles se souviennent toujours du prédicateur émouvant qui exerça avec flamme durant soixante ans le ministère de la parole sacrée; les pèlerins de Terre Sainte remarquent parmi les édifices religieux du pays la basilique qu'il a élevée à Jésus Adolescent sur la colline de Nazareth.

Tous ceux-là et d'autres encore liront avec plaisir sa vie que vient de publier M. le chanoine Maurice Le Bas en un volume bien présenté et écrit dans une langue agréable. Ancien élève de Mgr Caron, distingué par lui en raison de ses précoces talents, le biographe méditait depuis longtemps de consacrer à la mémoire de son maître ce monument de la reconnaissance. Les ministères absorbants qui lui furent confiés tour à tour en paroisse, à la tête du petit séminaire de Marines, à la Direction de l'enseignement libre l'ont empêché d'exécuter plus tôt ce pieux dessein. Dans la demi-retraite d'une aumônerie de religieuses, il offre aujourd'hui au public une œuvre mûrie, bien conduite et attachante.

Dans son avant-propos, l'auteur se défend d'avoir fait œuvre d'historien. On ne trouve en effet dans l'ouvrage aucun développement sur l'époque où vécut le héros, l'éducation des enfants, le diocèse, les séminaires en général.

Seule la personne de ce prêtre d'élite apparaît aux diverses phases de sa vie, non dans une analyse subtile, mais dans une sorte de dessin à la pointe sèche, alerte et un peu idéalisé. Quelques silhouettes de professeurs associés à son œuvre lui font cortège.

Mgr Caron fut un homme heureux. Doué d'une belle prestance, de l'imagination et de la sensibilité qui font les poètes, d'une éloquence naturelle à la portée des plus simples, il devint populaire comme vicaire de ville dans l'œuvre des patronages alors à ses débuts. Nommé à trente-six ans supérieur du petit séminaire de Versailles, il trouve sa maison orientée dans la voie des bonnes études par un prédécesseur humaniste. Il laissera ses professeurs aller leur train la bride sur le cou, soucieux seulement de les bien

choisir et de les attacher à son œuvre. Quant à lui, il voudra être le pasteur de ses élèves; la chapelle est son domaine; c'est là qu'il rend Dieu sensible au cœur par sa parole, sa présence assidue et son exemple. Obligé par les décrets de 1906 à transplanter son séminaire dans un autre immeuble, il surmonte tous les obstacles par huit années d'héroïque travail.

Le culte de Jésus adolescent établi par lui dans l'ancien séminaire se développe encore dans le nouveau. Déjà, sans doute, il l'envisage comme un refuge pour lui dans l'époque crépusculaire de la vieillesse. Dans sa retraite, à soixante-dix ans, il prêche en effet Jésus adolescent, il rédige en son honneur une revue; il lui élève à Nazareth une basilique à laquelle il annexe un orphelinat de jeunes apprentis. Quand l'œuvre est achevée, il la visite à quatre-vingt-quatre ans en un suprême pèlerinage. La mort l'y atteint; il repose en Terre Sainte, mêlé au sol que Jésus a foulé. N'est-ce pas là une belle histoire, un roman pieux dont le principal mérite est d'avoir été vécu ?

P. CHARPENTIER.

MISSIONS

Chanoine O. DENIS. *Le Livre d'or des missionnaires vendéens. Diocèse de Luçon.* Préface de Mgr CHAPPOULIE. — Fontenay-le-Comte, Lussaud frères, 1944. In-8° (14 × 22), XI-234 pages, illustrations. Prix : 40 francs.

Le répertoire de M. le chanoine O. Denis, fruit d'un labeur patient et méritoire, se divise en quatre grandes parties : la première est consacrée aux évêques, la seconde aux martyrs, la troisième aux vicaires généraux et aux supérieurs; la quatrième enfin est constituée par une série de brèves notices sur les missionnaires défunts et vivants. L'auteur ne cite pas ses sources : son ouvrage est si substantiel qu'il aurait sans doute été forcé d'en doubler les dimensions, chose évidemment impossible, surtout aujourd'hui. En revanche, un état des missionnaires par congrégation aurait probablement rendu service, sans grossir démesurément le volume. De toute façon, ce livre montre avec éloquence, par le seul énoncé des noms et des faits, ce que peut être à travers le monde le rayonnement d'un diocèse, même modeste, quand il est aussi profondément chrétien que celui de Luçon : l'univers entier y figure, des Antilles à la Chine, des Indes au Congo, du Japon à l'Algérie, de Bagdad à Mexico, d'Hanoï à Constantinople. Les Pères de Chavagnes tiennent naturellement le premier rang. Mais que d'autres avec eux dans cette imposante galerie ! Prêtres des Missions Étrangères de Paris, Jésuites, Capucins, Montfortains, Maristes, Dominicains, Pères Blancs, Lazaristes, Sulpiciens, Spiritains, Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun, Clergé colonial, etc., la vieille Vendée catholique a fourni et continue de fournir les vocations missionnaires les plus variées, dont la diversité même constitue

une des richesses de l'Église. On doit remercier M. le chanoine Denis de nous avoir donné cet ouvrage édifiant, au sens le plus élevé du mot, qui est en même temps une très utile contribution à l'histoire de son diocèse et à l'histoire des Missions.

Robert RICARD.

R. P. RAMBAUD, O. P. *Mère Véronique Pollien.* — Lyon, Vitte, 1945. In-8° de 420 pages.

Originaire du Chablais, où elle naquit à Chevênoz en 1855, Mère Véronique Pollien, dont le P. Rambaud s'est fait le biographe consciencieux et zélé, entra en 1873 chez les Filles de la Croix de Chavanod, placées à cette époque sous la direction des Missionnaires de Saint-François-de-Sales. La Propagande ayant confié à ceux-ci la charge du Coromandel et de l'Inde centrale, ils firent appel à des religieuses d'Annecy et de Saint-Jean-de-Maurienne, puis, en 1886, aux Filles de la Croix.

Mère Pollien, qui avait la vocation missionnaire, fut chargée de la fondation d'Amraoti, capitale du Bérar, dans le diocèse de Vizagapatam. A l'exception d'un court séjour en France, elle ne devait plus quitter l'Inde jusqu'à sa mort, en 1934. Comme provinciale, elle créa plusieurs maisons dans le diocèse de Nagpur, enlevé à Vizagapatam, et aussi dans le Sud de l'Inde, à Trichinopoly et à Tuticorin, chez les Paravers. Préoccupée de la formation de religieuses indigènes, elle échoua avec les basses castes, mais réussit avec les Anglo-Indiennes et les Goanaises. Écoles, orphelinats, dispensaires doivent leur existence à cette courageuse et sainte religieuse française qui fut toujours un modèle d'abnégation, de dévouement et d'humilité.

Mère Pollien avait un frère Chartreux, dom François de Sales, qui mourut en Calabre en 1936. Il est l'auteur d'un livre de spiritualité : *la Vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement.*

Le P. Rambaud a eu à sa disposition les papiers et les lettres provenant de son héroïne, mais les premiers chapitres de son travail eussent été facilement résumés en quelques pages. La mémoire de Mère Pollien n'en eût pas souffert, alors que ces digressions inutiles risquent de fatiguer le lecteur.

René RANCŒUR.

R. P. JANIN. *Monseigneur Jalabert* (Les Grandes Figures chrétiennes). — Paris, Bonne Presse, s. d. [1945]. In-16 (12 × 18), 95 pages.

Mgr Jalabert a laissé le souvenir d'un grand évêque missionnaire. Le R. P. Janin évoque cette belle figure avec toute la piété qui convient, en rappelant les principales étapes d'une vie bien remplie qui se déroula surtout en Guyane et au Sénégal. On sait que Mgr Jalabert mourut au début de 1919 dans le naufrage du paquebot « *Afrique* », sur lequel il regagnait son poste. Par une

coïncidence curieuse et tragique, l'évêque auquel il succéda à la tête du vicariat apostolique de la Sénégambie, Mgr Kunemann, avait lui-même disparu en mer sur le bateau de sa Mission.

R. R.

HISTOIRE LOCALE

Géraud Lavergne. *Histoire de Périgueux.* — Périgueux, Fontas, 1945. In-8° de 161 pages, 6 reproductions en hors-texte d'eaux-fortes extraites de l'album de J. de Verneilh et L. Gaucherel, *le Vieux Périgueux.*

Aucune histoire générale de Périgueux n'existait jusqu'ici. M. Géraud Lavergne, l'érudit archiviste en chef de la Dordogne, vient de l'écrire.

Développant le rapide « coup d'œil sur l'histoire de Périgueux » publié dans l'annuaire de la Dordogne en 1923, utilisant des études fragmentaires, recourant aux documents des archives communales inventoriés par M. Hardy, faisant appel à sa connaissance approfondie de l'histoire locale, M. Lavergne a fait un livre intéressant, imagé et vivant.

Depuis la période du Bas-Empire où Périgueux s'appelait Vésone jusqu'au lendemain de la récente libération et à la visite du chef du Gouvernement provisoire de la République, l'auteur retrace la vie politique de cette cité qui, primitivement construite dans la boucle harmonieuse de l'Isle, s'étendit peu à peu aux collines avoisinantes, la replaçant toujours, pour l'intelligence des faits, dans le cadre de l'histoire générale. Arrêtant de temps à autre l'exposé de ces faits, il décrit avec art les aspects différents de la ville, marquant ainsi les étapes successives de sa construction : la « Cité » ou ville basse avec ses ruines gallo-romaines, sa tour de Vésone, ses arènes, les fragments du rempart élevé, lors des grandes invasions, à l'aide de matériaux extraits des monuments antiques, la magnifique église à coupoles dédiée à saint Étienne et construite au XII^e^ siècle dans le style roman le plus pur, le Puy-Saint-Front avec ses rues étroites et tortueuses, ses boutiques aux voûtes profondes, ses élégantes maisons de la Renaissance aux escaliers de pierre et de bois, aux balcons richement sculptés, dominées par l'église Saint-Front aux grands toits plats que l'architecte Abadie a malencontreusement remplacés par des coupoles à clochetons d'un style douteux, les boulevards et les allées de Tourny qui ceinturent la ville du Moyen Age sans l'enlaidir, les voies rectilignes, heureusement rares, percées au XIX^e^ siècle à travers les vieux quartiers qu'elles déparent.

L'originalité de l'histoire politique de Périgueux est tout entière enfermée dans l'histoire de son Consulat qui prit naissance en 1188 au moins, — l'existence à cette date du sceau de cette seigneurie urbaine en fournit la preuve, — et qui ne cessa complètement d'exister qu'après l'abolition, dans la nuit du 4 août 1789,

de tous les privilèges. Le 16 septembre 1240, un accord fut conclu entre bourgeois et citadins, chevaliers, nobles ou clercs : il fut décidé que la Cité qui tenait pour le comte de Périgord et le bourg du Puy-Saint-Front, œuvre de bourgeois entreprenants et décidés, ne feraient plus qu'une seule et même ville sous le gouvernement d'un maire et de consuls. Cette unité, ébranlée fortement quatre ans plus tard, resta longtemps précaire, menacée par le mauvais vouloir du comte de Périgord et les intrigues du chapitre de Saint-Front, l'invasion étrangère; elle se réalisa grâce à la fidélité des bourgeois envers la royauté française et à la protection royale.

L'histoire de l'Église tient peu de place dans ce livre. L'auteur en donne les raisons : « Nous avons, écrit-il, surtout voulu marquer le rôle politique qu'a joué Périgueux dans le développement politique de notre pays et nous avons fait le projet de récrire la très intéressante *Histoire de l'Église de Périgueux* dans un volume spécial. »

Puisse-t-il nous être donné de rendre compte bientôt de ce nouvel ouvrage.

Guy Dubosco.

Henry Joly. *La Corse française au XVI^e siècle.* — Lyon, Lardanchet, 1942. In-16 de 229 pages. Prix : 35 francs.

L'occupation de la Corse par le maréchal de Termes, au nom de la France en 1553, fut l'un des épisodes les plus curieux de la guerre menée par Henri II contre la maison d'Autriche. C'est ce fait mémorable que M. Joly nous raconte, en un volume élégant et de lecture agréable. Il n'a eu pour le faire qu'à reprendre sa thèse de l'École des chartes de 1922. S'il a dû laisser de côté les longs extraits de documents originaux que comportait sa thèse, nous n'en sommes pas moins sûrs que tout son exposé repose sur la base la plus solide et la plus substantielle. Il a grand soin naturellement de rattacher la conquête de la Corse à l'histoire générale. Avec lui, nous sommes aussi souvent sur le continent que dans « l'île de Beauté ». Les figures les plus originales défilent sous nos yeux : l'extraordinaire Polin de la Garde, l'amiral turc Draghut, le maréchal Paule de Termes, le connétable de Montmorency et bien d'autres encore, notamment le pape si zélé, mais si volcanique, qui porta le nom de Paul IV. L'histoire religieuse de la Corse n'est pas oubliée (pages 23 et suiv. surtout). On peut regretter toutefois que la mission du P. Landini, en 1552, ne soit pas évoquée plus explicitement.

L. Cristiani.

René Delègue. *Histoire des écoles chrétiennes dirigées à La Rochelle par les Frères des Écoles chrétiennes, depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.* — S. l. n. d. [La Rochelle, Pigrellet, 1944]. In-16 de 48 pages.

L'opuscule de M. Delègue est très instructif. Il n'intéresse pas La Rochelle seulement. Il constitue une contribution de réelle va-

leur à l'histoire des vicissitudes de l'enseignement chrétien en France depuis la Révolution.

En retraçant l'histoire des écoles dirigées à La Rochelle par les Frères des Écoles chrétiennes, M. Delègue distingue trois périodes très nettement marquées. De 1818 à 1881, les Frères dirigent l'école communale. Cette première période, que l'on pourrait appeler la période heureuse, n'est pourtant pas elle-même exempte de difficultés. On lira avec un particulier intérêt les pages consacrées au conflit qui, à la suite de la loi de 1833, se produit entre les Frères et la municipalité à propos de la gratuité. Ce conflit n'est d'ailleurs pas spécial à La Rochelle. Il se produit alors dans maintes villes. M. Georges Rigault en a traité au tome V de son *Histoire générale des Frères des Écoles chrétiennes*. On joindra utilement à ses développements ceux fournis pour La Rochelle par M. Delègue.

En 1881 s'ouvre une seconde période. L'école communale de La Rochelle est retirée aux Frères. Ils n'abandonnent pas leur œuvre d'enseignement. Ils la continuent dans d'autres conditions. A défaut de l'école communale, ils ont l'école libre, et la font prospérer.

En 1905, commencement d'une troisième période, qui se prolonge jusqu'en 1940, et à laquelle M. Delègue donne le nom de « période du camouflage ». L'Association scolaire des familles rochelaises assume la responsabilité de maintenir l'école et d'assurer sa vie. L'instruction est donnée, sous le contrôle de l'Institut, par des Frères sécularisés. Les difficultés financières, grandes dès le début, ne cessent de s'aggraver. En 1940, la situation est angoissante.

C'est précisément à cette date que M. Delègue arrête son exposé. Il se borne à indiquer d'un mot comment la situation fut alors changée. Depuis le moment où M. Delègue écrivait ces pages, d'autres changements, inspirés d'un esprit tout autre, sont encore survenus. De lourdes menaces pèsent, une fois de plus, sur l'enseignement chrétien. Plus que jamais, le souvenir des efforts du passé, ces efforts que M. Delègue qualifie à bon droit d'héroïques, doit être rappelé et donné en exemple.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

Limoges à travers les siècles. — Limoges, Société archéologique et historique du Limousin, 1946. In-8° de 152 pages, illustrations.

A l'occasion de son centenaire, la Société archéologique et historique du Limousin a publié un ouvrage qui n'est pas une histoire suivie de Limoges, mais un recueil d'études sur les principaux épisodes de cette histoire et sur les aspects les plus caractéristiques de la vie limogeoise à travers les siècles. Certains chapitres offrent de courtes synthèses particulièrement bien venues, comme ceux qui traitent de l'émaillerie, par le Dr Jouhaud, des

églises, par M. Albert de Laborderie, et de la Révolution à Limoges par M. Antoine Perrier. D'autres seront sans aucun doute des révélations pour une partie des lecteurs, telle l'étude sur la topographie ancienne de Limoges par M. Fr. Delage et celle sur les livres de raison par M. Betgé-Brésetz. L'histoire religieuse n'est certes pas oubliée. On y trouve même, à propos de S. Martial, un équilibre, quelque peu déroutant, entre l'histoire et la « tradition constante ». Pourtant, sur les grandes abbayes de Limoges, n'y aurait il pas eu autre chose à rappeler que la prise de possession de l'abbaye Saint-Martial par les moines de Cluny ? Et surtout comment passer sous silence l'extraordinaire floraison catholique du XVII[e] siècle ? La place est moins mesurée aux généraux de la Révolution, au sujet desquels les redites ne manquent pas.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

René BOYENVAL. *Un village à cheval sur les frontières d'Artois et de Picardie : le Souich.* — Amiens, G. Colombel, 1945. In-8° de 348 pages.

On pourrait croire que 348 pages, pour un village qui atteignit au maximum 675 habitants, constituent une manifeste exagération. On est d'autant plus heureux de féliciter l'auteur qu'il n'y ait rien qui ne regarde absolument ce petit village et qui ne soit tiré de documents originaux.

Toute la première partie (p. 29-96) est consacrée à la paroisse; bonne description de l'église et d'un mobilier de valeur (les belles stalles du XVIII[e] siècle viennent de Saint-Merry de Paris, amenées par un curé originaire du Souich). Nombreux documents sur les curés et les clercs laïcs.

Retenons particulièrement ce qui concerne les biens ecclésiastiques. En 1538, deux propriétaires (Église du Souich 1 % et Ordre de Malte 1,6 %) ne possèdent que 2,6 % des terres, alors que la noblesse a 35 % et les propriétaires de la bourgeoisie 13 % ; le reste, qui est considérable, appartenant aux habitants ou aux riverains. En 1759, la propriété ecclésiastique est de 4 % ; la noblesse a diminué à 10 %, la bourgeoisie est montée à 23 %, la propriété des habitants demeurant par tête, en moyenne, de 2 hectares, mais le nombre des propriétaires passant de 65 à 79. Ces quelques chiffres sont des plus révélateurs du changement de l'état social.

La population de ce village d'influence picarde est en grave décroissance : 675 habitants en 1815, 195 en 1944.

Souhaitons que l'auteur continue ses travaux minutieux. Peut-être pourrait-on lui suggérer de nous donner lui-même les conclusions de ses recherches, car cette précieuse monographie est surtout un recueil de documents.

J. LESTOCQUOY.

VARIÉTÉS

DANIEL-ROPS. *Histoire sainte. Jésus en son temps.* — Paris, Fayard, 1946. In-8° de 638 pages et 2 cartes. Prix : 160 francs.

Cet ouvrage, publié dans la collection des *Grandes Études historiques*, fait suite au livre que l'auteur a fait paraître, il y a trois ans, sur *le Peuple de la Bible*. Un autre volume est annoncé, sur *l'Église des Apôtres et des Martyrs*. Tout cet ensemble constituera une *Histoire sainte*.

Cette large perspective ne doit pas être perdue de vue. Elle explique le soin qu'a pris l'historien de décrire l'Empire romain, sa vie sociale et religieuse, ses réactions en face du christianisme (ch. III, p. 145-178). Cette étude n'intéresse pas directement la vie de Jésus, mais elle est une préface indispensable à l'histoire des Apôtres.

Le premier volume de cette *Histoire sainte* a été très favorablement accueilli; le présent ouvrage mérite le même accueil et trouvera des lecteurs encore plus nombreux. La vie du Christ notre Seigneur a été si souvent écrite, inspirée par des conceptions religieuses si profondément opposées, qu'on hésite à reprendre une fois encore l'étude historique de ces documents si vénérables, et qui ont été tant de fois défigurés ou mutilés. M. Daniel-Rops a apporté à l'étude des sources chrétiennes, et tout particulièrement des évangiles, le même soin attentif qu'il avait consacré à l'Ancien Testament; sa foi chrétienne, qui s'affirme en toute sincérité, ne voile pas son regard et ne précipite pas son jugement; le lecteur lui saura gré de cette réserve et subira volontiers cette influence discrète et amicale.

Le cadre de cette histoire s'éclaire par l'étude de la topographie et de la géographie palestiniennes; les pèlerins de Terre Sainte aimeront à trouver ici, très vivante, l'impression de Jérusalem et de la Galilée; ils remarqueront particulièrement le compte rendu attentif des fouilles archéologiques qui tout récemment ont dégagé le prétoire de Pilate et fait apparaître les dalles du Lithostrotos (p. 508-523).

C'est dans cette petite province, grande à peu près comme la Bretagne, que Jésus a vécu, a prêché, a souffert. C'est là que nous suivons d'abord le ministère du Précurseur, puis la naissance et l'enfance de Jésus, sa retraite au désert, ses premières conquêtes, ses prédications en Galilée, puis en Judée; enfin les luttes suprêmes des derniers jours; la passion et la mort; nous contemplons enfin le fait et la portée de la résurrection, de la victoire de Jésus sur la mort. En annexes, deux brèves études sur Jésus et la critique, et sur le suaire de Turin.

Ces voyages, ces discours, ces mystères si chers à la piété chrétienne revivent dans les toiles de nos musées, dans les sculptures et les vitraux de nos cathédrales. L'historien, sans s'attarder à ces œuvres d'art, aime à les évoquer d'un mot; ce qui retient son

attention, c'est la parole de Jésus, et sa vie; « ce qui donne à l'Évangile sa beauté, c'est incontestablement l'écho même des paroles du Maître » (p. 31). Cet accent inimitable a été vivement ressenti par Daniel-Rops, par exemple dans son étude sur la prédication galiléenne (p. 232), sur les paraboles (p. 245-246), sur les béatitudes (p. 242), sur l'enseignement de Jésus et la contradiction que provoquera toujours son « exigence héroïque » (p. 400). Cette exigence est soutenue par une autorité souveraine qui s'affirme particulièrement au cours des dernières luttes, à Jérusalem (p. 340). « Le pathétique de cette période tient dans l'opposition entre la surnaturelle, la majestueuse figure de Jésus et ce grouillement de haines, de jalousies et de lâchetés fétides qu'on aperçoit à chaque détour des textes. » Tout cela culmine dans le récit de la passion; en l'achevant, l'historien insiste sur la simplicité pathétique du récit : « Au moment de tourner cette page, la plus belle et la plus épouvantable de l'Évangile, on voudrait noter encore ceci : la simplicité de tous ces épisodes et du ton dont ils sont rapportés... Aucun chapitre, dans les quatre évangiles, ne donne davantage que celui de la passion, l'impression d'exprimer la vérité toute nue, et, en même temps, de relever, jusque dans les plus humbles phrases, d'une surnaturelle inspiration » (p. 555).

De tout cela, paroles, miracles, actions quotidiennes, se dégage peu à peu une présence qui s'impose au lecteur attentif, et qui donne à cette histoire tout son prix; c'est le dernier mot du récit (p. 599) faisant écho au dernier mot de l'introduction.

Les réserves que j'aurais à formuler sur cette vie de Jésus se réduisent à peu de chose; la seule qui ait quelque importance porte sur la crise d'enthousiasme et de dépression marquée par la multiplication des pains et le discours sur le pain de vie. Cet épisode est immédiatement précédé par une mission des apôtres (Mc., VI, 7-13), qui avait vivement ému les populations galiléennes : le nom de Jésus était devenu célèbre (*ib.*, 14), au point que le roi Hérode se demandait s'il n'était pas Jean ressuscité (*ib.*, 16); l'affluence de la foule était telle que les apôtres n'avaient plus le temps de manger (*ib.*, 31). C'est alors que Jésus passe le lac et, pour nourrir la multitude, multiplie les pains; en face d'un tel miracle, la foule, déjà émue, s'exalte et veut s'emparer de Jésus pour le faire roi. Faut-il voir ici « une manière de complot » (p. 276) ? Je ne le pense pas; c'est une poussée de nationalisme qui soulève la foule. A ces partisans enthousiastes, Jésus propose non une perspective d'indépendance politique, mais le pain de vie. C'est l'épreuve décisive, à laquelle beaucoup défaillent : « De ce moment beaucoup de ses disciples se retirèrent, et ils n'allaient plus avec lui » (Jn., VI, 66). Parmi les douze eux-mêmes, pour la première fois, apparaît un traître : « l'un de vous est un démon » (Jn., VI, 70). Cette crise fait déjà présager la scission qui dès lors va s'accentuer entre la foule qui hésite ou se retire, et les disciples fidèles qui s'attachent plus intimement au Maître.

Ce trait me paraît ici trop effacé; mais cette divergence d'in-

terprétation sur un point secondaire ne me fait pas oublier l'impression du livre entier : j'aime à contempler dans ces pages le Christ que les évangiles font revivre dans la réalité de son incarnation, dans les souffrances et l'humilité de sa vie humaine, et j'y reconnais aussi et j'y adore le Fils de Dieu, « plein de grâce et de vérité ».

Jules LEBRETON.

C. LEROY, A. DEMONT, M. LATEUR. *Les Traditions populaires dans le Nord de la France. Les fêtes : de la Toussaint à la fête des Rois.* — Arras, Centre d'études régionales du Pas-de-Calais, 1945. In-8 °de 112 pages.

Les études contenues dans ce petit livre concernent la Toussaint et le jour des Morts, le culte de saint Éloi, la fête des Rois, par Mlle Leroy, la Sainte-Catherine et la Saint-Nicolas, les coutumes et chants de Noël par A. Demont, la Sainte-Barbe dans les régions minières par M. Lateur. On y trouve tout ce que l'on est accoutumé de rechercher dans ces sortes de travaux, avec une particulière richesse d'informations et de notes érudites dans ce qui sort de la plume de Mlle Leroy.

Ce sont évidemment, dans le cas le plus général, une foule de petits faits, racontés sans plus. Le folklore est une science jeune encore : elle observe plus qu'elle n'explique. Aussi bien des questions viennent à l'esprit en fermant le volume et en particulier la question des origines, grave problème et qui intéresse hautement l'histoire religieuse. Ainsi voit-on que certains folkloristes ont remarqué que le miracle du pied coupé (le Christ, sous l'apparence d'un apprenti, pour donner une leçon d'humilité à saint Éloi, coupe le pied d'un cheval, le ferre et le « recolle ») ne diffère guère de miracles attribués à Esculape ou à des dieux forgerons du VII^e^ siècle; ainsi la fête des Rois et ses corollaires de la fête des Innocents et autres singularités médiévales ne seraient que des remplacements des Saturnales, tout comme une fête de saint Éloi au 25 juin aurait remplacé les fêtes du solstice. Le problème est d'envergure, car, si ce livre n'en traite pas, on sait que les légendes courant sur les arbres ou les sources posent les mêmes questions d'héritage du paganisme.

Quand on a lu ce que Mlle Leroy écrit du culte de saint Éloi, on ne manque pas d'être un peu sceptique au sujet de ce saint comme « successeur des dieux », pour reprendre une formule qui fit quelque bruit; on constate que saint Éloi était patron des forgerons dès le XII^e^ siècle (ce qui fait déjà cinq siècles après les dieux forgerons); ce n'est qu'au XV^e^ siècle qu'on lui attribue le miracle : quel saut dans le temps ! On voit combien des études précises seraient désirables sur l'origine de ces traditions. On a voulu souvent nous faire croire qu'elles se perdent dans la nuit des temps et c'est tout au plus parfois si l'on atteint le XVIII^e^ ou même le XIX^e^ siècle. A propos d'un dolmen appelé *table des fées,* on me fit

récemment observer que cette dénomination n'avait pas plus de cinquante ans d'âge. C'est probablement un résultat de l'enseignement primaire dans la commune ! Et la popularité de l'étrange, absurde et laïc Père Noël n'est-elle pas de la même source ? Nous assistons à la création de traditions populaires d'origine savante qui prennent bien vite un air de respectable antiquité.

Au siècle de Voltaire, on semblait s'indigner du « roi de la fève ». C'est « l'esprit de Satan », déclare un certain abbé Deslions. Nous n'en sommes plus là, mais nous voudrions connaître mieux comment les traditions populaires se rattachent au sentiment religieux ou, au contraire, dans quelle mesure elles sont de simples manifestations de joie ou de deuil que la foi unanime des temps anciens ne concevait que rattachées à la religion. Nous sommes loin d'être fixés là-dessus, mais un livre comme celui dont nous rendons compte nous donne au moins quelques lueurs supplémentaires : c'en est assez pour l'accueillir avec faveur.

J. Lestocquoy.

Édouard Krakowski. *La France et sa mission.* — Paris, Mercure de France, 1936. In-16 de 320 pages.

Louis Lallement. *Essai sur la mission de la France.* — Paris, éditions du Seuil, [1944]. In-16 de 256 pages.

Il est bien tard pour rendre compte du premier de ces ouvrages; mais n'est-il pas trop tard aussi pour le second, conçu, rédigé et publié au temps de « Vichy » et qui en porte un peu les traces, si l'on en juge par certains silences et bien des réticences ? De tels livres devraient être, par leur sujet même, en dehors et au-dessus de toute actualité; et leur caractère leur épargne de se tenir au courant des récentes acquisitions de l'érudition. Nous pouvons donc les lire et les juger après dix ans écoulés sans inconvénient majeur. Leur objet est sensiblement le même, leur inspiration et leurs conclusions non moins apparentées : esprit philosophique volontiers bergsonien, recherche des traditions constantes, respect des valeurs religieuses, admiration de Barrès et de Péguy. Et pourtant leurs auteurs sont bien différents : le premier, qui a publié déjà maints ouvrages de philosophie et de psychologie politique en français, se présente comme un étranger désireux de rendre hommage à une nation dont il est « passionnément épris » comme tous ses compatriotes polonais; le second, dont on ne sait les antécédents ni la formation, est un Français, catholique et monarchiste, semble-t-il, qui a médité sur le passé de son pays et voudrait le voir revenir aux sources de sa grandeur passée. On se plaira donc davantage à la lecture du premier, dont le témoignage, venu du dehors, est impartial et serein, plutôt qu'à l'utilisation du second, imprégné d'esprit partisan. Il est juste toutefois de reconnaître un réel effort de compréhension et d'équité à l'égard de la Révolution et du socialisme : sous la plume d'un homme qui parle du « crime du 21 janvier 1793 » et s'inspire des formules

du comte de Chambord ou de Charles Maurras, il est remarquable de lire un éloge au moins partiel des doctrines du XVIII[e] siècle (p. 113, 117, 135) et des aspirations socialistes (p. 164), les unes et les autres inconsciemment imprégnées d'idéal chrétien. « La France de 89 ne se comprend que replacée dans l'histoire de la France de Clovis, de saint Louis, de Louis XIV » (p. 139).

Plus encore que le nationaliste français, Édouard Krakowski insiste sur les constantes de notre histoire : en parlant de tradition française, il entend « le legs général de toute l'histoire dont vit encore la France contemporaine », — « monarchie et révolution mêlées » (p. 6). Son *Essai de synthèse historique* est davantage nourri de connaissances des faits, dont le récit n'alourdit d'ailleurs aucunement l'exposé et dont le choix apparaît le plus souvent judicieux. Et remercions cet étranger d'avoir si bien compris, dégagé et loué le destin et la mission de la nation française. Quant à l'*Essai* de Louis Lallement, on y louera la vigueur du style, la clarté de la synthèse, la modération relative des jugements qui évitent les condamnations trop sommaires et les éloges sans nuances.

Jean-Remy PALANQUE.

René MAZEDIER. *Histoire de la Presse parisienne, de Théophraste Renaudot à la IV[e] République, 1631-1945.* — Paris, éditions du Pavois, 1945. In-16 de 314 pages. Prix : 150 francs.

Voici, sur la presse parisienne — c'est-à-dire, en fait, sur la presse française en général, — un petit livre fort complet qui nous mène de vive allure de la *Gazette* de Th. Renaudot jusqu'aux feuilles les plus récentes nées dans la clandestinité et dans la libération et des premiers essais de législation jusqu'aux ordonnances de 1944 et de 1945 qui remanient le statut de 1881 et préparent le nouveau régime de la presse. Chemin faisant, on s'attarde sur quelques journalistes dont l'action fut décisive : Émile de Girardin, qui le premier entreprit de calculer la recette sur le produit de la publicité et non plus seulement sur les abonnements, Hippolyte de Villemessant, inventeur de la technique et fondateur du *Figaro*, H. Rochefort, le « hardi sagittaire » de la *Lanterne*, le « grand libéral » Prévost-Paradol, et Moïse-Polydore Millaud, le créateur du journal à un sou... Beaucoup de renseignements aussi sur la vie du journal, le « métier » proprement dit, les agences d'information, etc.; de pittoresques aperçus sur les « journaux fantaisistes », sur « la vénalité de la presse », etc.; un relevé de quelques « réflexions et pensées » sur la presse; une bibliographie sommaire... Bref une véritable petite encyclopédie, généralement bien informée, dont le détail s'alimente parfois de souvenirs personnels (p. 220). Un style alerte et facile, souvent négligé (p. 80 : Fieschi et « sa mitrailleuse rudimentaire »; p. 143 : Thiers « chef exécutif de la République »; p. 147 : les hommes de la Commune qualifiés, en raison de leurs violences, de « survoltés »; p. 154 :

Mac-Mahon, « le maréchal de l'époque »; p. 156 : les textes « baptisés de lois scélérates »; p. 241 : Th. Renaudot, « l'ancêtre au visage de bois », etc.); une étrange admiration pour Clément Vautel, qui lui paraît un homme « considérable » (p. 132) au même titre que les journalistes signataires de la protestation de 1830 contre les ordonnances, et dont les bulletins révèlent « la fantaisie, l'observation, la satire, les idées » (p. 249). Avec une grande indépendance d'esprit, M. Mazedier nous explique « comment la presse nous trompe » et il éprouve une certaine nostalgie devant « le déclin de la liberté » que signale son dernier chapitre... Un livre de bonne foi qui rendra bien des services.

Louis Villat.

Robert Flacelière. *Renaissance liturgique et vie paroissiale.* — Paris, éditions du Seuil, 1945. In-16 de 144 pages.

Des prêtres et des fidèles, en nombre toujours croissant, entreprennent de travailler à la renaissance liturgique de nos paroisses de France, renaissance qui leur paraît répondre à un besoin profond de notre époque. En dehors même des publications du *Centre de pastorale liturgique,* dont il est rendu compte dans cette Revue, paraissent fréquemment des brochures et des livres consacrés aux questions de cet ordre. C'est ainsi que M. Flacelière a voulu brosser un tableau sommaire des améliorations déjà réalisées ici ou là en ce domaine et présenter aussi quelques suggestions pratiques.

Il pense qu'un véritable renouveau liturgique a pour conditions préalables : la restauration du sens du sacré et des connaissances bibliques parmi les fidèles, la substitution par endroits de la langue vulgaire au latin, qui est ignoré de la grande masse des paroissiens, enfin une transformation profonde du budget paroissial en vue d'écarter les obstacles que la question d'argent oppose au rayonnement spirituel de l'Église.

M. Flacelière passe ensuite en revue les différents aspects de la messe dominicale, à commencer par l'aménagement de l'église et de l'autel, et finalement il émet quelques vœux en ce qui concerne la célébration du cycle liturgique (surtout les offices de la Semaine sainte et de Pâques), et l'administration de certains sacrements (surtout le baptême et le mariage).

Fréquemment M. Flacelière fait appel à l'histoire, car il est visiblement persuadé que rien de bon ne pourrait être tenté, en fait de restauration liturgique, qui ne serait pas conforme à la tradition authentique de l'Église.

Antoine Trin.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

Tome XLVIII, 1938-1941. Issoudun, Laboureur et Cie, 1941.

Paul CHENU : *le Livre des Offices pontificaux de Jean Cœur*, p. 1-32. Description d'un luxueux manuscrit exécuté pour le compte du fils de Jacques Cœur, archevêque de Bourges de 1446 à 1482.

François QUIÉVREUX : *les Vitraux du déambulatoire de la cathédrale de Bourges*, p. 33-39. Une observation attentive permet de rattacher cet ensemble de verrières du XIIIe siècle à deux ateliers distincts, qui ont également fourni des vitraux à la cathédrale de Chartres.

Edmond CHAUSSÉ : *l'Hôpital du Lys-Saint-Georges*, pages 41-68. L'auteur a pu reconstituer d'une façon très complète l'histoire de ce refuge fondé au XIIIe siècle, installé en pleine campagne dans la région de La Châtre (Indre). Ses revenus constituaient un bénéfice à la collation du chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre, auquel il resta attaché jusqu'à la Révolution malgré les tentatives de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, auquel le rattachaient les mesures générales de réformation des hôpitaux.

Solange PAJOT : *la Sculpture en Berry à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance*, p. 69-190. C'est naturellement la sculpture religieuse qui domine dans cette attentive recension de toutes les œuvres d'art appartenant à l'époque envisagée, conservées dans les départements du Cher et de l'Indre; il n'est pas possible de les rattacher à une école locale et l'auteur a judicieusement recherché l'origine des courants artistiques qui ont présidé à leur production.

J. de GOY : *Journal des chanoines Malyvert et Bengy*, p. 191-265. Publication des notes manuscrites de deux chanoines de la cathédrale de Bourges, embrassant la période de 1754 à 1811.

Maurice de LAUGARDIÈRE : *Fragments de livres liturgiques de la collégiale de Sancergues*, p. 281-287. Fragments de parchemin retrouvés dans des reliures, les plus intéressants ayant appartenu à deux bréviaires manuscrits du XIVe et du XVe siècle, à l'usage du chapitre de Saint-Cyr-de-Sancergues (Cher).

Tome XLIX, 1941-1943. Bourges, André Tardy, 1945.

J. de GOY, secrétaire : *Rapport sur les travaux de la Société, 1938-1942*, p. IX-XXXIII. Renseignements importants sur les édifices religieux du diocèse, en particulier sur la cathédrale de Bourges, et les mesures de protection de ses vitraux, déposés puis remis en place en 1938, déposés de nouveau en 1939. Documents du XVe siècle relatifs au diocèse de Bourges, aux archives vaticanes.

Léon Mirot et Jeanne Vieillard : *Un épisode des relations franco-aragonaises sous le règne de Charles VI. La créance du comte Jean II de Boulogne, du duc et de la duchesse de Berri contre le comte d'Ampurias*, p. 1-45. Jean d'Aragon, comte d'Ampurias, gendre du roi Pierre IV d'Aragon, avait guerroyé en Roussillon contre son beau-père avec le concours des troupes de Jean II, comte de Boulogne. Après la mort de celui-ci, le recouvrement des frais de l'expédition fut poursuivi par sa fille Jeanne de Boulogne, seconde femme de Jean, duc de Berri. La créance, montant à 40 000 florins, fut ramenée par une transaction de 1396 à 18 000 francs, payables par échéances qui ne furent pas observées; finalement l'extinction de la famille du débiteur fit rentrer le comté d'Ampurias dans les possessions de la couronne d'Aragon, qui solda la dette.

Paul Chenu : *Notes pour une histoire de Bourges jusqu'en 1500 d'après les miniatures des manuscrits*, p. 157-173. Parmi les miniatures relevées par l'auteur, plusieurs se rapportent à des personnages ecclésiastiques : saint Sulpice le Pieux, archevêque de Bourges (624-644) ; Harpin, vicomte de Bourges, puis religieux à La Charité-sur-Loire; saint Guillaume, archevêque de Bourges (1200-1209); Guillaume de Boisratier, archevêque de Bourges, début du xv^e^ siècle; la bienheureuse Jeanne de Valois, duchesse de Berri.

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.

4^e^ série. 45^e^ vol., 1945. Bourges, Desquand.

P. Chenu : *Notes de numismatique et de sigillographie*, p. 5-12. Description de plusieurs sceaux ecclésiastiques : J., prieur de Saint-Gilles de Surgères, xiii^e^ s.; Bernard, fils d'Étienne, archidiacre d'Aunis, xiv^e^ s.; Auboin, chantre de Sézanne, xiv^e^ s.; Pierre de Lacoré, évêque de Saintes, 1744-1762; l'abbaye de la Grainetière, Vendée (xiii^e^ s.); Congrégation de la Sainte-Vierge du collège des Jésuites de Saintes (xvii^e^ s.); l'abbaye de Saint-Satur, Cher (xii^e^ s.); Jean, dominicain; l'église de Saint-Éloi-de-Gy, Cher (xiii^e^ s.).

P. Des Chaumes et C. Darnault : *la Travée occidentale de la grande nef de la cathédrale de Bourges*, p. 23-30. La travée voisine de la façade a été construite avec des éléments particulièrement robustes, comportant des ornements attestant la fantaisie des artistes qui l'édifièrent à la fin du xiii^e^ siècle.

P. Des Chaumes.

INDRE

Revue de l'Académie du Centre. 1942. Châteauroux, Laboureur.

Théodore Panis : *Aigurande-sur-Bouzanne*, p. 10-21. L'auteur signale, en particulier, une lanterne des morts actuellement détruite, et l'église Notre-Dame dont les parties les plus anciennes remontent au xiii^e^ siècle; les parties hautes étaient fortifiées.

Eugène Sallé : *la Révolution de 1789 et les paysans de Segry-Gouers*, p. 72-87; ann. 1944, p. 47-58. La vente des biens nationaux. Le presbytère avait été pillé et incendié ainsi que l'église au cours de la Fronde (1653).

1943.

Eugène Sallé : *Un Conseil de fabrique en quête de ressources*, p. 6-7. Pour subvenir aux réparations de l'église de Ségry (Indre), la fabrique céda, en 1858, au musée de Cluny, deux reliquaires du xii^e^ siècle en cuivre repoussé, avec émaux bleus de Limoges, pour 4 500 francs.

Adrien Blanchet : *Notes sur quelques soulèvements et projets d'insurrection en Berry sous la Première République*, p. 10-16. En plus des deux soulèvements de 1796 (Vendée de Palluau et Vendée sancerroise), l'auteur a trouvé la trace de préparatifs faits en 1801 par un chef vendéen nommé Trottouin, qui ne furent pas exécutés.

Mme Paul Thibault : *Un précieux document inédit sur le prieuré de Longefond*, p. 59-68. Livre de comptes d'un prieuré de relígieuses de l'ordre de Fontevrault, plein de renseignements intéressants sur la période de 1690 à 1711.

1944.

Eugène Sallé : *la Bourgeoisie d'Issoudun au XVIII^e siècle*, p. 59-77. L'auteur indique le genre de vie des diverses catégories de bourgeois : officiers de justice, bourgeois « vivant noblement », médicastres, marchands.

1945.

Eúgène Sallé : *les Marchands et les artisans d'Issoudun au XVIII^e siècle*, p. 42-55. Étude d'une classe sociale s'étendant de la condition ouvrière à la bourgeoisie aisée, se distinguant pourtant de celle-ci par l'absence de préoccupations d'ordre intellectuel, et toute aux besognes matérielles seulement interrompues par les observances religieuses.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

CORRÈZE

Bulletin de la Société... historique et archéologique de la Corrèze.

Tome LXVI, 1944. Brive, Hôtel de Labenche.

Régis Rohmer : *les Vies ou biographies de Clément VI. Son œuvre oratoire*, p. 61-72. Analyse des « Vies » du pape limousin, d'après les *Vitae paparum...* de Baluze, rééditées par l'abbé Mollat.

Henri Hugon : *Trouvaille de monnaies médiévales à Argentat : « Barbarins » de Limoges*, p. 80-90. Découverte faite le 12 mars 1943 par des terrassiers d'un lot de 2 500 pièces : deniers d'argent du XI^e siècle à l'effigie de saint Martial, représenté avec une face barbue.

Tome LXVII, 1945.

Maurice Gady : *Saint Libéral*, p. 60-82. Né à Brive vers 870. Évêque d'Embrun vers 920, il quitte son diocèse vers 930. Sa cathédrale ayant été transformée en mosquée par les Arabes, il revient sous l'habit de mendiant dans sa ville natale, où il meurt le 21 novembre 938.

Albert de Laborderie : *l'Architecture cistercienne en Limousin*, p. 83-103. Analyse pénétrante d'après l'ouvrage de M. Marcel Aubert, des dix églises cisterciennes élevées en Limousin, particulièrement détaillée pour Obazine, *véritable joyau de l'architecture cistercienne*.

Georges Thérier : *Notes sur Saint-Bonnet-la-Rivière et son église*, p. 172-186. Église complètement circulaire avec collatéral, inspirée du plan de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Datant de la fin du XII^e-début du XIII^e siècle, elle dépendait jusqu'à la Révolution de l'abbaye bénédictine de Solignac.

Régis Rohmer.

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome LXXXI, fasc. 1. Limoges, 1945.

Franck Delage : *Dans l'ancien collège de Limoges*, p. 3-13. Fondé en 1525 par les Consuls et confié à des prêtres séculiers, dirigé en 1598 par les Jésuites, dont la grande chapelle, dite église, fut achevée en 1629. Entre autres œuvres d'art, le Christ au pilori, attribué à Philippe de Champaigne.

Pierre Morel : *Un conflit féodal au XIII^e siècle. Pierre, abbé de Solignac, et les frères Armand*, p. 60-82. Histoire des démêlés entre l'abbé et ses vassaux.

Albert de Laborderie : *l'Église de Saint-Michel-des-Lions*, p. 94-139. Notice sur ce monument dont la première pierre fut posée en 1364. Belles verrières du XV^e siècle (vie de saint Jean-Baptiste et vie de la Vierge).

L. Jouhaud : *Au chapitre Saint-Étienne d'Eymoutiers. Cinq prévôts pour une place*, p. 140-159. Histoire des démêlés qui se déroulèrent dans ce chapitre lors de l'élection de Léonard Cramouzaud, le 24 mars 1767, lequel ne prit possession de la prévôté que le 18 juillet 1769.

Régis Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences... archéologiques de la Creuse.
Tome XXIX, fasc. 1. Guéret, impr. J. Lecante, 1944.

R.-H. Bautier : *l'Église de La Chapelle-Balouë. Étude historique et archéologique*, p. 32-40. Église rurale dont la construction remonte au début du dernier quart du XIII^e siècle. Description de l'édifice, remanié au XV^e et au XVI^e siècle.

R. Chartreix : *Monographie de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine* (suite), p. 41-54. Chapitre IX : *les Institutions civiles*. Notes sur les assemblées de paroisse. La mention d'une école n'apparaît qu'au XVIII^e siècle. L'instruction était presque nulle.

P. Valadeau : *Notice historique sur Dun-le-Palleteau*, p. 55-75 (à suivre). Chapitre I^er : origine; la paroisse (érigée seulement en 1711, par démembrement de celle de Sagnat); les confréries (de l'Assomption et du Rosaire, réunies en 1786); l'hôpital (fondé au début du XIV^e siècle).

R.-H. Bautier : *le Compte du comté de la Marche (1409-1410)*, p. 76-182. Édition du document d'après une copie du XVII^e siècle.

H. Hugon : *Médailles et jetons de la Creuse*, p. 183-196. Quelques médailles de dévotion et de pèlerinage (p. 190).

R.-H. Bautier : *les Reinages de confréries des origines à nos jours*, p. 215-266. « Le reinage est la mise aux enchères, au cours d'une fête religieuse annuelle, ... de titres divers, notamment des dignités de roi et de reine », attachés à certaines confréries. Cette institution, mal connue jusqu'ici, a été très répandue dans le centre de la France. M. Bautier l'étudie dans son ensemble, plus spécialement pour la Creuse. Il précise la diffusion des reinages (avec une carte), analyse leurs caractères et leur organisation, résume leur histoire (avant et après la Révolution) et montre qu'ils ont été, sous l'Ancien Régime, une source de revenus fructueux pour les fabriques paroissiales. Actuellement, les reinages sont en voie de disparition complète.

R. Limouzin-Lamothe.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Tome LXIV. Clermont-Ferrand, 1944.

L. WELTER : *Contribution à l'histoire du projet de l'érection d'un évêché à Moulins, 1787-1790,* p. 73-82, carte. Ce projet a déjà fait le sujet d'une étude du chanoine Clément (1923). De nouveaux documents ont permis à Mlle Welter de préciser les relations de l'évêque désigné pour le nouveau diocèse (Des Gallois de La Tour) avec l'évêque de Clermont. Mais l'enquête canonique n'était pas achevée en 1790. La carte représente les limites du diocèse projeté.

André BOSSUAT : *Un ordre de chevalerie auvergnat, l'ordre de la Pomme d'or,* p. 83-98. Fondé le 1er janvier 1395 par 14 jeunes nobles auvergnats, réunis à Clermont. Chef du groupe : Louis de Montaigut, seigneur de Listenois. Insigne : une pomme d'or entourée de la devise : *La plus belle me doit avoir.* « Pénétrés d'esprit courtois et aventureux, amateurs de poésie autant que de coups d'épée, [ces jeunes gens] s'efforcent de transposer dans la réalité les rêves dont les a farcis la lecture des romans. »

Pierre JANELLE : *l'Angleterre était-elle vouée au protestantisme ?* p. 155-198. Examen d'ouvrages récemment publiés en Angleterre, par James Mackinnon (1939), H. Maynard-Smith (1938), Charles Sturge (1938), Brian Magee (1938), Louise Imogen Guiney (1938). A l'image d'une Angleterre « se jetant en bloc dans le protestantisme », il faut substituer « celle d'une nation profondément attachée à la vieille religion et qui ne se laisse que très lentement conquérir par les idées nouvelles ». Encore sous Cromwell, le catholicisme reste « un élément important de la vie publique ».

Jean GODONNÈCHE : *les Paroisses de la région de La Tour-d'Auvergne au temps de Massillon,* p. 199-212. D'après les procès-verbaux de visites épiscopales.

L. WELTER : *Subvention du clergé du diocèse de Clermont-Ferrand pour l'édition de la* Vie des saincts et sainctes d'Auvergne et du Velay, *de Jacques Branche,* p. 291-292. L'ouvrage a paru au Puy en 1652.

Alexandre ONDET : *les Derniers abbés d'Issoire,* p. 313-337. Claude Delaire, 1727-1759; Henri-Charles-François de Retz de Fressinet, 1759-1784; Philippe-Gabriel de Juin de Siran, 1784-1790.

Tome LXV. 1945.

André BOSSUAT : *la Vierge allaitant de Mareugheol (Puy-de-Dôme),* p. 86-92, pl. XVe siècle. De parenté bourbonnaise. Comparaison avec une vierge de Moulins, contemporaine.

L. WELTER : *Une tentative pour redonner prospérité à l'abbaye Saint-Pierre de Blesle au temps de Louis XVI,* p. 123-133. Monastère de Bénédictines (Haute-Loire) dont l'accès était réservé à des filles nobles de la région. En 1789 l'abbesse, grâce à l'appui du duc d'Orléans, obtient la transformation de son monastère en collège de chanoinesses.

L. WELTER : *les Impositions du clergé d'Auvergne et les difficultés de perception aux XVIIe et XVIIIe siècles,* p. 180-205. D'après le fonds de la chambre ecclésiastique du diocèse de Clermont, aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, fonds que Mlle Welter a classé et répertorié. « L'histoire de la perception des décimes ... est surtout l'histoire des

difficultés de cette perception et des précautions prises par la chambre ecclésiastique et par les receveurs pour que soient régulièrement versées au receveur général et par lui aux trésoriers de France les sommes imposées sur les revenus des bénéficiers. »

Revue d'Auvergne. Tome LVIII. Clermont-Ferrand, 1944.

P.-F. Fournier : *Répertoire des cahiers de doléances pour les États généraux de 1789 dans les sénéchaussées de Riom et de Clermont*, p. 12-38. Une liasse s'est conservée de ceux de Clermont. De ceux de Riom, il ne reste que quelques épaves.

H. Germouty : *les Reinages dans le Massif Central*, p. 130-142. Les reinages consistaient dans le privilège, pour certains paroissiens, d'avoir une place choisie dans les processions, peut-être aussi dans certaines autres cérémonies. Ce droit s'adjugeait aux enchères.

Tome LIX, 1945.

J. Semonsous : *la Charte de coutumes du Montel-de-Gelat*, p. 15-23. Charte du 20 juillet 1400. Édition du texte.

Auvergne (anciennement *l'Auvergne littéraire*).

Année XXI, cahiers 106[1]-110, 1944.

Marcellin Boudet : *Napoléon III et Gergovie, souvenirs*, cahier 110, p. 5-19. Pour l'histoire anecdotique du Second Empire : visite de Napoléon III à Clermont et à Gergovie; réception de Boudet chez l'empereur à Vichy; opinion de celui-ci sur les médiums; portraits de Morny, Rouher.

Année XXII, cahiers 111-114, 1945.

Marcel Bourrier : *le Conventionnel riomois Gilbert Romme, son disciple le comte Paul Strogonof, l'esprit et la vie de société avant 1789 et pendant la Révolution, pittoresques témoignages extraits de la correspondance de Miette Tailhand, la jeune nièce de Romme*, cahier 111, p. 3-86, pl. Le titre, assez long, dit tout ce qu'il y a à dire.

P. Balme : *Une demeure historique, Effiat*, cahier 114, p. 5-44, fig. et pl. Le fief d'Effiat fut acquis par les Coëffier au XVI[e] siècle. Le château fut construit par eux, surtout par le Maréchal d'Effiat. Après eux, il passa en diverses mains, notamment, pendant quelque temps, celles de Law. A côté, le Maréchal d'Effiat établit des Pères oratoriens, qui, par la suite, furent chargés de l'école militaire fondée à Effiat.

P.-F. Fournier.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. Tome XXX, 1944.

Léonce Bouyssou : *Étude sur la vie rurale en Haute-Auvergne, la région d'Aurillac au XV[e] siècle* (suite), p. 222-233, 271-289, 336-349. Fin : tome XXXI (1945), p. 47-63, 74-86. Pays pauvre, non encore adapté à l'économie pastorale, qui a fait depuis sa richesse. Socialement et juridiquement apparenté avec les régions du Midi de la France.

Abel Beaufrère : *la Nécropole de l'église Saint-Geraud* [*d'Aurillac*], p. 297-304, fig., plan. Fouillée en 1939. Les sépultures paraissent dater du XI[e] siècle.

---

1. C'est par erreur que le cahier 106 a été analysé précédemment avec l'année 1943. En réalité, il appartient à l'année 1944.

Tome XXXI, 1945.

Abel Beaufrère : *Une église carolingienne à Aurillac*, p. 30-46, fig. Vestiges de l'église construite par le comte Geraud au X^e^ siècle, retrouvés en 1944.

Joubert : *Mgr Louis-Joseph d'Humières, archevêque d'Avignon, 1753-1834*, p. 105-123. Originaire de la Haute-Auvergne. Nommé archevêque d'Avignon en 1831. Cette nomination fut attaquée par *l'Avenir*. Aucun évêque français ne consentit à sacrer le nouvel archevêque, qui le fut seulement en 1832 par un seul évêque, espagnol.

Pierre Janelle : *Note sur un poète dévot sanflorain du XVII^e^ siècle*, p. 124-128. Jacques Valette, auteur des *Belles respirations d'un esclave de la vertu* (Paris, 1607), inconnu d'ailleurs, mais dont on peut se demander s'il ne serait pas le même qu'un Jacques Valet, auteur d'une *Apologie pour la vénération, prière et louange des saints* (Paris, 1607).

P.-F. Fournier.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.

Tome XLIV. Moulins, les Imprimeries réunies, 1943-1945.

Philippe Tiersonnier : *les Armes d'Alexandre Le Grand, prieur de Souvigny*, p. 18-20. Il avait été d'abord conseiller clerc au Parlement de Paris. Il appartenait à une famille de robe portant d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée en chef de trois larmes d'argent. C'est ainsi qu'il faut lire son blason sur une pierre sculptée, à Souvigny où il fit construire en 1670 le portail du logis du prieur. Il mourut en 1682.

Paul Dupieux : *Papiers de la cure de Villefranche d'Allier*, p. 21-24. Leur description et leur intérêt. Ils furent réintégrés aux Archives départementales en 1942. — : *les Œuvres d'art ignorées : 3° une Vierge d'Étienne Vigier à Meillers (1687)*, p. 77-81. Il y a toute une lignée de sculpteurs moulinois sur bois et sur pierre, du nom de Vigier. L'un, Philibert, s'illustra pour le compte de Louis XIV à Versailles et à Marly. Il s'agit ici de son frère.

Paul Dupieux : *les Portraits de Jeanne de France, femme de Jean II de Bourbon*, p. 129. Importants aussi pour l'iconographie mariale.

Augustin Bernard : *les Thermes de Bourbon-l'Archambault; les Baigneurs illustres*, p. 176-189, 200-227, 238-257. On relève quelques noms intéressants pour nos études : la Mère de Bigny, supérieure de la Visitation de Moulins; Richelieu, archevêque de Lyon, frère du cardinal-ministre; Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, et d'autres.

François Mitton : *le Petit-Saint de la collégiale de Moulins*, p. 258-262. Le clocher, ainsi appelé, était d'une étonnante délicatesse. Son nom provient du latin *signum* avec le sens de « cloche ».

Paul Dupieux : *Peintres verriers du XVI^e^ siècle à Moulins*, p. 287-296. Après le grand Étienne Saulnier, les « verriniers » Pierre et Jean Goupy, au cours des années 1510-1560, ont peut-être besogné aux vitraux de la collégiale de Moulins, que Mérimée trouvait « très beaux ». Documents à l'appui. Ces trois noms étaient inconnus jusqu'à ce jour.

Notre Bourbonnais. Moulins, 1943-1945. In-8°.

Yvonne Florentin-Talon : *Souvigny et Bourbon. Moines et seigneurs du X^e^ au XV^e^ siècle*, n° 77, p. 194-197. Bonne étude; elle montre comment

peu à peu les liens de l'avouerie se relâchèrent entre la maison de Bourbon et le prieuré de Souvigny. Les Bourbons finirent par absorber dans leur immense autorité le monastère qui leur avait donné naissance. Mais alors ils furent proches de leur chute.

P. Dupieux.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Tome XXXI, 1er fasc., 1942. Nevers, Porte du Croux, 1943.

André Biver : *Une expertise du prieuré de Saint-Saulge (2 déc. 1717-22 mars 1718)*, p. 10-11. Elle porte sur les chœurs des églises dépendant du prieuré.

Léon Mirot : *Notes sur l'abbé Adrien Surugue, curé de Saint-Louis-des-Français de Moscou de 1808 à 1812*, p. 20. Né à Clamecy le 30 novembre 1753.

Gabriel Montagnon : *Recherche et discussion des origines et des modalités de l'introduction de l'industrie de la fayence dans la ville de Nevers*, p. 42-81. Cette ville fut devancée dans la fabrication de la faïence, au XVIe siècle, par Lyon et Rouen.

André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

3e série, tome XXIV. Lyon, 20, place des Terreaux, 1945.

Robert Poidebard : *l'École généalogique lyonnaise, 1840-1940*, p. 75-140. Cent ans de recherches historiques et généalogiques parmi les archives lyonnaises, les érudits locaux, les sociétés savantes, les revues. Importante bibliographie et table des noms.

Dr M. Lannois : *Sur un frontispice du XVIe siècle « A la dame de Virgile »*, p. 197-208. Étude iconographique sur le lai de Virgile, tel que le représente le titre de *la Bible des poètes de Ovide*, Paris, Philippe Le Noir, 1522.

Dr André Cade : *les Incunables médicaux lyonnais*, p. 213-264. Bonne étude de bibliographie médicale avec un catalogue et une table.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Hôtel de Ville. Année 1944, 72, rue Pasteur, Lyon.

La Société a suspendu la publication de son *Bulletin* pour le remplacer exceptionnellement par un volume de 265 pages (1945) consacré à l'historien lyonnais Eugène Vial, 1863-1942. On y trouve, sous la signature J. T., une biographie de Vial et, sous le titre « Gens et choses de Lyon », des articles inédits de cet auteur, notamment à propos des *Académies de Fourvière*, de bonnes notices sur les humanistes lyonnais du XVIe siècle.

Compte rendu de l'Association lyonnaise de recherches archéologiques.

P. Wuilleumier : *les Fouilles de Fourvière*, p. 1-3. État des fouilles en 1944 et plan du Petit Théâtre.

Amable Audin : *la Fondation de Lyon*, p. 4-8. D'après des calculs basés sur l'orientation du *cardo* et du *decumanus* de la cité, l'auteur propose la date du jeudi 11 octobre 43 avant notre ère.

Jean Tricou.

LOIRE

Bulletin de la Diana. Tome XXVII, n° 5. Montbrison, 1943.

Abbé P. GARDETTE : *Carte linguistique du Forez*, p. 259-281. La plus importante frontière de langue qui se trouve en France, celle qui sépare la langue d'Oc du français et du franco-provençal, pénètre en Forez en deux points et sépare du reste du département le plateau de Noirétable et les régions de Saint-Bonnet-le-Château et de Bourg-Argental, en langue d'oc.

Édouard PERROY : *Conseils aux « monographistes locaux »*, p. 290-304. Excellents conseils qui peuvent servir même en dehors du Forez. On y trouve ce qu'il faut faire ou ne pas faire en ces matières. Retenons surtout l'encouragement à établir des inventaires des fonds publics là où ceux qui sont salariés pour ce travail négligent de le faire, et à dépouiller les chartriers privés trop souvent à l'abandon et destinés à disparaître.

Année 1944, tome XXIX, n° 1. 1944.

Paul TEZENAS DU MONTCEL : *le Prieuré de Jourcey*, p. 11-48. Notice historique sur ce petit monastère et sa sécularisation en chapitre noble de femmes en 1785.

Jean TRICOU.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Au cours de l'année 1945, aucune des sociétés savantes du département de l'Isère n'a édité de nouvelle publication, et il n'a pas paru de nouveau fascicule des *Annales de l'Université de Grenoble*.

G. L.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société des études des Hautes-Alpes. 63e année, 1944. Gap.

A. BOUCHAYER : *les Roses de Grenoble*, p. 1-117. Dissertation sur les armoiries de Grenoble, accompagnée de considérations sur les origines de la ville et son histoire municipale.

Louis ROYER : *les Finances du Dauphiné au XIIIe siècle*, p. 181-199. L'aspect financier de l'œuvre de concentration, centralisation et consolidation des dauphins André et Guigues VII.

Georges de MANTEYER : *les Finances delphinales (1268-1370)*, p. 201-782. Publication en général in-extenso de comptes concernant les territoires actuels des Hautes-Alpes, auxquels on a joint des textes de régions voisines pour les dernières années. En conclusion, quelques remarques d'intérêt général tirées de ces comptes.

R. AVEZOU.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tome LXIX, 1944-1945. Valence, 4, place des Ormeaux.

Lettres de J.-Bern. Colaud de la Salcette, chanoine de Die, député aux États généraux de 1789, publiées par J. de FONT-RÉAULX, p. 136-156. Lettres écrites entre le 7 juin 1789 et le 27 janvier 1790 au chanoine

Agnès. L'auteur est un des premiers à se rallier au Tiers; très hostile au haut clergé; se préoccupe beaucoup des pensions des corps supprimés.

P. THOMÉ DE MAISONNEUFVE : *les Libertés municipales de Romans*, p. 157-166 (à suivre). Événements et troubles de 1578 à 1580.

J. BOUVIER : *Recherches sur le clergé de Romans pendant la Révolution française*, p. 165-181, 193-216, 233-245. Dispersion du corps religieux; réduction des paroisses; rôle du clergé constitutionnel; la Terreur (non sanglante); essais de reconstitution après Thermidor; organisation de la vie religieuse, peu connue, de 1795 à 1800.

E. MALBOIS : *Saint-Restitut*, p. 246-253. Histoire de ce village, des origines au XV^e^ siècle.

J. de FONT-RÉAULX : *Identification d'Atiacum avec Saint-Péray*, p. 265-267. *Ay* représente l'Atiacum.

J. de FONT-RÉAULX.

SAVOIE

SAVOIE

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

2^e^ série. Tome X. 1^re^ partie. Belley, impr. Chaduc, 1945.

A. GROS : *la Maurienne et l'abbaye de Novalaise*, p. 34-54. Fondation de l'abbaye de Novalaise en 726. Les domaines du monastère en Maurienne au VIII^e^ siècle. — : *le Décret de Conrad le Salique et la géographie de la Maurienne (1038)*, p. 74-80. Quelques identifications de noms de lieux. — : *la Dime au XVIII^e^ siècle*, p. 96-136. Quotité et perception dans les diverses paroisses du diocèse.

A. GORRÉ : *le Culte des apôtres dans le diocèse de Maurienne*, p. 182-192. Patronage de nombreuses paroisses et chapelles.

Édouard BARATIER.

HAUTE-SAVOIE

Revue savoisienne. 85^e^ année, 1944. Annecy, impr. Dépollier, 1944.

Paul TAPPONNIER : *Jean-François Vuavrin (1769-1843)*, p. 31-41. Natif de Collonges-sous-Salève, ce jeune prêtre savoyard émigra à Genève, où il participa activement à la restauration catholique. Il devint, en 1806, curé de l'église Saint-Germain, rendue au culte et le resta jusqu'à sa mort.

L. DÉPOLLIER : *Un épisode de la vie d'Annecy en 1815*, p. 63-75. Précisions intéressantes sur la situation politique de la région d'Annecy, fournies par l'étude d'un mémoire de Maurice Perret, capitaine des pompiers et négociant de cette ville.

86^e^ année, 1945.

P. DUPARC : *« la Savoysiade » d'Honoré d'Urfé*, p. 60-64. Aperçu sur une épopée historique en vers peu connue et inédite de l'auteur de *l'Astrée*.

Mémoires et documents, publiés par l'Académie salésienne.

Tome 62. Belley, impr. Chaduc, 1945.

C.-M. REBORD : *Histoire de Crest-Voland* ... (90 p.). Monographie communale et paroissiale assez poussée du XVII^e^ à la fin du XIX^e^ siècle.

Mémoires et documents, publiés par l'Académie du Faucigny. Tome V, 1943. Bonneville, impr. Plancher, 1944.

Paul Guichonnet : *les Derniers jours de la maison des Barnabites de Bonneville*, p. 50-58. Détails sur la nationalisation du couvent et l'expulsion des religieux.

Henri Baud : *Écoles et régents à Cluses au XVI^e siècle*, p. 72-79, 124-132. Précisions intéressantes sur le fonctionnement de l'instruction publique à cette époque. Jean Menenc, le plus célèbre des régents clunisiens (1550-1610) ; sa vie et son œuvre.

Édouard Baratier.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Mémoires de l'Institut historique de Provence. Tome XX, ann. 1943-1944.

E. Duprat : *la Provence dans le haut Moyen Age. Le couloir austrasien du VI^e siècle*, p. 36-65. Après le partage de l'empire franc en 561, les Austrasiens qui avaient obtenu l'Auvergne, demandèrent et obtinrent effectivement un débouché sur la Méditerranée. Les limites du couloir à eux concédé et qu'ils occupèrent jusqu'en 593 et, au moins par intervalle, jusqu'en 678, n'ont jamais été établies d'une façon bien précise. Il est cependant admis qu'il s'étendait jusqu'au port de Marseille. Se basant sur les données fournies par la géographie ecclésiastique, par les textes historiques, par la toponymie, par l'hagiographie, la viabilité et l'archéologie, M. Duprat englobe dans cette zone une partie des évêchés d'Avignon et d'Aix et l'étend à l'est jusqu'à Garréoult. Chemin faisant il confirme l'origine auvergnate de certains noms de lieux et rajeunit de plusieurs siècles, en les attribuant à cette période auvergnate, certains vestiges archéologiques trouvés à Entremont, à Velaux, à Roquepertuse et considérés jusqu'ici comme préhistoriques ou préromains.

E. Duprat : *Histoire des légendes saintes de Provence. V. Saint Victor et ses compagnons de Marseille*, p. 66-94. C'est la première partie d'une étude qui sera continuée et dans laquelle l'auteur établit que les éléments fournis aux *Acta* par les martyrologes sont bien postérieurs au V^e siècle et que des historiens tels que Camille Jullian, Michel Clerc et dom Leclercq se sont trompés en les faisant remonter si haut. Sur l'origine même du saint, il émet l'hypothèse que le corps de saint Victor fut ramené de Périnthe par Saturnin, évêque arien d'Arles, en 360, avec ceux de Mitre, Genès, Hermès et Adrien.

Émile Isnard.

VAR

Rien n'a paru depuis la dernière recension.

Ernest Hildesheimer.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 47^e année. Nice, 1944.

Émile-G. Léonard : *la Reine Jeanne et le comté de Nice*, p. 2-12, 33-44. Étudie tout particulièrement les vicissitudes de Vintimille provençale jusqu'à sa reprise définitive par Gênes en 1357.

G. Blondeau : *les Premières élections françaises dans l'ancien comté de Nice (1792-1793)*, p. 13-19, 45-56. Élections qui suivirent le vœu des assemblées primaires du 25 novembre 1792, tendant à la réunion à la France : élections municipales d'abord, puis élection des délégués des communes qui, réunis, à Nice, en « Convention nationale des colons marseillais », désignèrent les administrateurs du pays, en attendant que les lois françaises y fussent appliquées.

P. Canestrier : *l'Inféodation des communes du comté de Nice à la fin du XVII^e siècle : conséquence de la dévaluation monétaire*, p. 91-101. En raison de la détresse des finances et de la chute de la monnaie, le duc de Savoie Victor-Amédée II fait évaluer au cours du jour les vieux droits régaliens sur les communes; il exige le paiement et inféode à des particuliers les communes qui ne peuvent se racheter. Les quatre communes du val d'Entraunes, par exemple, parviennent à payer la somme demandée, mais d'autres communes, au contraire, se voient pourvues d'un seigneur, alors qu'elles jouissaient de leur liberté depuis de longues années.

Ernest Hildesheimer.

CORSE

Aucun périodique intéressant nos études n'a paru depuis notre dernière recension.

Louis Villat.

GUIENNE ET GASCOGNE

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.

Tome LXV. Cahors, impr. A. Coueslant, 1944.

A. Combes : *Analyse des registres de la commune de Cahors pendant la Révolution* (fin), p. 47-58.

J. Depeyre : *Vie de saint Géraud, archevêque de Braga (1096-1108)* (fin), p. 59-71, 194-207. La statue en gisant de saint Géraud est allongée sur son tombeau; l'archevêque, vénéré durant sa vie, fut invoqué après sa mort, comme un saint.

Ludovic de Valon : *le Poème de la salle capitulaire de Catus*, p. 101-129. Beau spécimen de l'art roman du XII^e siècle.

Cte L. d'Alauzier : *Sénaillac-Lauzès au XV^e siècle*, p. 149-158. Dépeuplée à la suite de la guerre de Cent Ans, cette localité fut colonisée vers 1450 par de nouveaux habitants.

Tome LXVI. 1945.

J. Depeyre : *Post-scriptum à l'Essai sur une école de sculpture ornementale quercynoise autour de 1500*, p. 124-130. Cette école témoigne par ses œuvres du culte rendu par nos aïeux à la Vierge Marie, à l'Immaculée.

Revue religieuse du diocèse de Cahors.

Tome LV, 1944. Cahors, rue Frédéric-Suisse.

E. Sol : *les Trente ans d'épiscopat de Mgr Pierre-Alfred Grimardias (1866-1896)*. Une quinzaine d'articulets publiés en 1944 et 1945 (t. LVI) achèvent la biographie de ce prélat qui témoigna toute sa vie d'un grand attachement à la cause de l'enseignement libre.

Eugène Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY ET GASCOGNE*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome LXXII, 1944. Montauban, impr. Forestié.

Marcel Gausseran : *Commentaires sur le climat intellectuel de l'ancienne Académie de Montauban (1600-1659)*, p. 21-39. Les relations de cette académie protestante avec les autorités ecclésiastiques furent souvent tendues. En 1659, à la suite de graves incidents, Louis XIV dut exiler l'académie à Puylaurens (Albigeois).

Raymond Chalumeau : *le Collège de Montauban sous la direction des Jésuites (1634-1762)*, p. 39-51. De 1634 à 1659 les Jésuites subirent la mi-partition du collège, la moitié des classes restant confiées aux maîtres protestants. Prospérité du collège après 1660.

Nota. — Rien à signaler dans le *Recueil de l'Académie de Montauban*, t. LIV, ann. 1944.

Raymond Chalumeau.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais 69e année, 1942. Agen, Laborde.

E. Lambert : *l'Ancienne cathédrale d'Agen Saint-Étienne et l'architecture du Midi de la France*, p. 1-24. Étude très fouillée d'un monument du XIVe siècle, démoli au début du XIXe, et qui s'apparentait aux œuvres remarquables du maître Jean Deschamps, cathédrales de Clermont, Limoges, Narbonne, Toulouse.

70e année, 1943.

Ch. Angély : *Sulpice Sévère était-il agenais ?* p. 1-13. Question souvent débattue et que l'auteur tranche par la négative.

Ch. Bert : *les Cordeliers du Mas d'Agenais*, p. 25-64. Travail important par les documents produits sur la vie religieuse dans cette petite ville de l'Agenais.

71e année, 1944.

Ch. Angély : *les Limites du royaume des Nitiobriges*, p. 1-23. Le petit royaume des Nitiobriges, cité par César, s'étendait sur la rive droite de la Garonne ; son territoire est incorporé aujourd'hui dans le département de Lot-et-Garonne.

G. Ferrières : *la Sénéchaussée d'Agenais à la fin de l'Ancien Régime*, p. 24-58. L'auteur, après avoir délimité le territoire de cette sénéchaussée, étudie son activité économique, agricole et industrielle au cours du XVIIIe siècle.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Tome LXXI. Périgueux, impr. Ribes, 1944.

H. Waquet : *le Comte Bernard de Périgord et l'abbaye de Brantôme*, p. 24-31. Étude diplomatique d'un acte (original ou copie figurée très ancienne) du comte Bernard en faveur de l'abbaye (Xe siècle). Notes sur les rapports entre l'abbaye de Brantôme et celle de La Chaise-Dieu entre 1080 et 1294.

Dr Stephen-Chauvet : *Particularités morphologiques des monogrammes religieux du Périgord*, p. 32-44. Étude et description de cinq monogrammes du Christ (IHS) et de la Vierge (MA) fréquents en Dordogne et datant des XIVe, XVe et XVIe siècles.

E. Dusolier : *l'Abbé Élie Boisset, curé de Ribérac de 1829 à 1843*, p. 98-117. Récit des démêlés entre le curé et les autorités locales, dus à l'hostilité de celui-ci contre la Monarchie de Juillet.

Éloge funèbre de M. le chanoine Roux, président de la Société. Principaux travaux historiques du défunt. Notice nécrologique par M. le chanoine Prieur, p. 203-215 (Tirage à part).

Tome LXXII. Périgueux, 1945.

A signaler seulement dans ce tome la publication d'un *Procès-verbal de visite d'églises, Saint-Martin de Genebrede et Saint-Jean-de-Vertis (diocèse de Sarlat)*, p. 91-92. Années 1597-1601.

Guy Duboscq.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 68e année, 1944. Dax, P.-H. Labèque.

A.-E. Dourthe : *la Sauvetat de Mimizan*, p. 3-10. Ses limites, d'après les pyramides qui les déterminaient.

A. Aparici-Serres : *le Savant Jean Thore, sa vie, ses œuvres, son milieu* (fin), p. 26-46. Ses démêlés avec les ultras, et notamment avec l'abbé Jourdan, recteur de l'Académie de Pau, pour le maintien de l'Institution libre tenue par lui à Dax.

69e année, 1945.

A. Aparici-Serres : *les « Portugais » [juifs portugais] de Dax entre 1600 et 1750*, p. 3-17. D'après les registres paroissiaux.

Principaux ouvrages du chanoine Daugé. I-III. Bibliographie mentionnant : 1° les études en langue française de caractère historique publiées ou inédites; 2° les ouvrages en langue gasconne ou de caractère folklorique ou linguistique publiés ou inédits. Très utile.

J. Mangin.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.

XXXVIIe année, 1944. Bordeaux, Féret.

Gabriel Loirette : *l'Université de Bordeaux au XVIIIe siècle : Faculté de Droit (Documents nouveaux)*, p. 6-22. Cette publication est une addition apportée au travail de H. Barckhausen, *Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux* (1886). Ces textes, au nombre de douze, sont accompagnés de commentaires et visent à mettre en lumière certains arrêts de la Cour du parlement de Bordeaux, relatifs à l'ancienne Faculté de droit, des extraits des registres des décrets de l'Université dont l'homologation était demandée à cette juridiction souveraine, annexés aux arrêts proprement dits. Les douze textes publiés, avec une introduction qui en donne une analyse succincte, s'ajoutent à ceux qui ont fait l'objet du travail de Barckhausen.

F. Moussie et B. Duffour : *Trois lettres inédites de Montesquieu*, p. 23-28. Au chevalier de Vivens et précisions sur la nature de ses travaux.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

6e série, tome XII. 1939-1943.

G. Ducaunnes-Duval : *le Couvent des Grandes Carmélites à Bordeaux*, p. 17-27. Si l'idée première de la fondation d'un couvent des Carmélites à Bordeaux appartient au cardinal de Sourdis, la réalisation de ce projet est dûe à Marc-Antoine de Gourgue, premier président à la Cour du

parlement de Bordeaux. C'est le 8 décembre 1610 que les Carmélites s'installèrent dans la maison de Beaumont; elles acquirent ensuite un emplacement correspondant aujourd'hui au cours de l'Intendance, entre la rue de Grassi et la rue de la Vieille-Tour. Le nouveau monastère, placé sous le vocable de saint Joseph, fut en état de recevoir la communauté en 1614. Construction et décoration de la chapelle complètement transformée à partir de 1632, grâce à la libéralité d'Olive de Lestonnac, veuve du président de Gourgue; histoire succincte, jusqu'en 1792, du couvent, qui pendant deux siècles a tenu une grande place dans la vie religieuse de Bordeaux.

Gabriel LOIRETTE.

GERS

Bulletin de la Société archéologique, historique... du Gers.

45e année, 1944. Auch, impr. F. Cocharaux.

L. ASTUGUEVIELLE : *Lettre de Mathieu Guiraudez de Saint-Mézard, député du clergé d'Auch, en 1789*, p. 16-29. Signa, le 11 novembre 1790, une protestation contre la Constitution civile du clergé et, dans cette longue lettre inédite, exposa les motifs de son refus par une critique théologique très serrée de cette constitution.

M. BORDES : *Aspects de la vie religieuse à Lectoure à la fin du XVe siècle : les Confréries*, p. 90-93. Notes sur les revenus et les dépenses de plusieurs des sept confréries qui exerçaient dans la ville de Lectoure une action religieuse intense. Des laïcs dirigeaient ces confréries; en 1531, l'activité religieuse passera tout entière entre les mains du clergé.

A. IRISSOU : *Un conflit au sein du Chapitre de Saint-Orens (d'Auch) en 1785*, p. 181-184. Double objet de ce conflit : la répartition (entre les 18 chanoines) des grains provenant de la dîme, une mesquine question de préséance.

46e année, 1945.

Ch. BOURGEAT : *Tombeaux anciens de Montcorneil-Grazan*, p. 18-22. Des fouilles récentes ont mis au jour dans le cimetière de Grazan, canton de Saramon, plusieurs sarcophages, anépigraphes, d'époque mérovingienne, mais utilisés à une époque postérieure comme ossuaires : deux ou trois squelettes dans chaque sarcophage. Les communautés de Montcorneil et Grazan ont longtemps appartenu au monastère voisin de Simorre.

S. PENNES : *le Théâtre des Jésuites au collège d'Auch, au XVIIe siècle*, p. 23-41, 169-182. Notes brèves accompagnant la publication des programmes de trois tragédies représentées au collège des Jésuites d'Auch, entre 1650 et 1715.

G. BRÉGAIL : *Petite histoire d'une statue*, p. 42-47. Étrange destin d'une statue de sainte Marguerite, provenant des Augustins de Toulouse, transformée en statue de la Liberté par les Jacobins d'Auch et, depuis le Concordat, redevenue statue de sainte Marguerite dans une chapelle de la cathédrale.

M. BORDES : *Une carmélite dans la querelle janséniste au XVIIIe siècle*, p. 203-225. Il s'agit de Sœur Thérèse de la Croix, née Gérarde de Rosset, originaire d'une famille calviniste de Montpellier. Sous-prieure du Carmel de Lectoure, en lutte contre l'évêque de Beaufort, elle anime, avec le chanoine Louis Paris-Vacquier, le clan janséniste lectourois; deux fois exilée, elle s'obstinera dans sa résistance. Les *Mémoires* inédits (3 volumes mss.) s'achèvent sur une note de résignation et d'amertume qui ne permet pas de savoir si la carmélite se soumit finalement à l'Église.

Ch. BOURGEAT.

LANGUEDOC

TARN

Revue du Languedoc. Tome I^er^. 1944.

Y. Dossat : *la Société méridionale à la veille de la Croisade albigeoise*, p. 66-87. « Malgré l'instabilité de la situation politique, on peut penser qu'avec la prospérité de ses villes et l'activité de son commerce, le Languedoc a été surpris en plein essor économique par la Croisade. »

Y. Dossat : *le Clergé méridional à la veille de la Croisade albigeoise*, p. 263-278. Dans la lutte contre l'hérésie, « tel est le fait essentiel : l'aide des pouvoirs publics faisait défaut au clergé. Là où celui-ci ajoutait à l'autorité spirituelle le pouvoir temporel, il a pu limiter les conséquences de cette carence. Mais dans l'ensemble, faute de l'appui du bras séculier, les sanctions édictées contre les hérétiques et leurs fauteurs restaient lettre morte. Les prélats, même hostiles à l'hérésie, avaient une attitude prudente et modérée, ils devaient éviter les éclats... » Ainsi, la réaction violente de la Croisade est-elle due au manque d'énergie ou au désintéressement des hauts barons.

A. Brimo : *le Couvent des Jacobins de Toulouse et l'essor de la miniature languedocienne*, p. 346-355. Étudiant les manuscrits dominicains du XIII^e^ siècle, conservés à la bibliothèque de Toulouse, l'auteur arrive à cette conclusion qu'il faut distinguer une école toulousaine de la miniature, qui se confond avec l'école dominicaine, et qu'on peut ainsi caractériser : « synthèse de l'archaïsme roman et du pathétique catalan ».

Revue du Tarn. Tome X, 1944.

F. Bousquet : *les Jésuites et l'instruction secondaire à Albi*, p. 336-342. La première installation des Jésuites au collège d'Albi remonte à 1581; leur prise de possession définitive, à 1623.

E. Berlat [E. Lambert] : *la Berbie, cité épiscopale d'Albi*, p. 383-400, 428-438, 468-476, et tome XI, p. 45-57. Très importante étude, la première consacrée à la citadelle épiscopale d'Albi par un archéologue de profession; apporte des vues nouvelles sur la chronologie de l'édifice et notamment sur la résidence de l'évêque Bernard de Combret (1254-1271), antérieure aux grandes constructions de Bernard de Castanet (1276-1308). Ne sépare pas la cathédrale et le palais, dans cet ensemble unique qui constitue une véritable « cité » ecclésiastique.

É. Appolis : *Un conventionnel, magistrat impérial*, p. 414-427, 477-489. Suite de l'étude, déjà signalée, sur Pierre-Jean-Louis Campmas.

Y. Dossat : *En marge de la prise de Montségur*, p. 439-442. Fixe, à l'aide de documents découverts dans la collection Doat, la date, jusqu'ici ignorée, de la crémation des Parfaits de Montségur, au 16 mars 1244; et déplace à Bram le lieu de leur supplice (de certains tout au moins), traditionnellement assigné au pied même de la forteresse.

P. Rascol : *le Cardinal de Bernis et l'administration du diocèse d'Albi*, p. 448-457. Montre, à partir de la correspondance échangée de Rome avec le syndic du diocèse, Salabert, entre 1778 et 1783, que le cardinal, bien qu'éloigné par son ambassade, n'a pas cessé de veiller aux intérêts de son siège archiépiscopal.

P. Breillat : *le Graal et les Albigeois*, p. 458-467; t. VI, p. 99-109, 161-171. Étude tendant à montrer qu'il n'y eut, contrairement à la légende répandue dans le Midi, aucun lien, réel ou seulement littéraire, entre les mythes du Graal au début du XIII^e^ siècle et les doctrines albigeoises.

Tome XI, 1945.

P. Breillat : *Esquisse du cardinal de Bernis*, p. 3-24. Réhabilitation à l'occasion du 150e anniversaire de sa mort (1794), du cardinal-archevêque d'Albi et ministre de France à Rome, dont les vertus essentielles furent le culte de l'honneur et de l'amitié. Cet article est un raccourci de la plaquette parue sous le même titre aux *Éditions du Languedoc*.

P. Rascol : *le Cardinal de Bernis et l'administration du diocèse d'Albi*, II-III, p. 123-128 et 182-191. Publication des lettres du syndic du diocèse, Salabert, à l'archevêque, ministre de France à Rome (1778-1783).

J. Rivière : *Monseigneur de Pins*, p. 139-149. Un évêque albigeois à la tête du diocèse de Lyon (1766-1850).

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

Nouvelle série, tome V, 1943-1944.

Le secrétaire signale (p. 6-7) l'importante restauration de la grande peinture murale de la cathédrale d'Albi, le *Jugement dernier*, œuvre de l'art français, antérieure à 1480.

M. Bécamel : *Épisodes d'histoire de la Révolution dans le canton d'Alban*, p. 11-17. Les tribulations d'un curé constitutionnel; la Société populaire d'Alban; l'agitation royaliste dans la « Vendée du Tarn ».

V. Allègre : *Une œuvre d'art méconnue, l'église Saint-Pierre de Monestiès à Saint-Gauzens (Tarn)*, p. 39-45. Découverte d'un beau portail roman dans la région vauréenne si déshéritée en monuments de cette nature.

M. Bécamel : *Denis Maignial et le cahier des doléances du Verdier (cant. de Montmiral)*, p. 46-58. L'œuvre religieuse et politique d'un curé constitutionnel, qui, après avoir été un des vicaires épiscopaux du département, déçu finalement par la Révolution, fut emprisonné et dut aller terminer ses jours en Amérique.

G.-E. de Falguerolles : *les Charges fiscales d'un consulat rural, Lempaut, diocèse de Lavaur, sous l'Ancien Régime*, p. 59-86. Étudie notamment le taux des dîmes, leur mode de perception et leur emploi.

P. Breillat : *Glanures historiques et archéologiques*, p. 87-95. Mentionne diverses dalles tumulaires des XVIe et XVIIe siècles, un inventaire manuscrit des archives de l'évêché d'Albi en 1512 et des fragments des *Statuta Albiensis curie episcopalis*, édités en 1534-1535, sur l'ordre du chancelier Antoine Duprat, évêque d'Albi, par son neveu et vicaire général, Anne Regin.

R. Granier : *l'Ermitage de Lagarde-Viaur*, p. 94-104. Les curieux démêlés des ermites avec la population des villages voisins au XVIIe siècle.

P. Rascol : *Sur quelques livres de raison*, p. 126-143. Étudie notamment les registres des dépenses de l'archevêché d'Albi au XVIIIe siècle, les livres de comptes de la maison du cardinal de Bernis et de la marquise de Narbonne, sa sœur; puis ceux de l'abbaye de Candeil, des Carmes de la forêt de Valence et des Chartreux de Castres.

P. Breillat [et J. Armingaud] : *Supplément à la campanographie tarnaise*, p. 144-148. Nouvelles cloches antérieures à 1800; cérémonie de la bénédiction d'une cloche à Sainte-Cécile d'Albi en 1593.

Nouvelle série, tome VI, 1944-1945.

M. Bécamel : *Un manuscrit des statuts synodaux d'Albi au XIVe siècle*, p. 20-21. Découverte d'un manuscrit du XIVe siècle, de la bibliothèque de Poitiers, que l'on ne connaissait que par les imprimés des XVe-XVIe siècles.

V. Allegre : *l'Art gothique dans la vallée de la Vère* (suite), p. 40-48, ill.

M. Bécamel : *Visites pastorales de Charles Le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi (1687-1703)*, p. 64-76.

P. Breillat : *l'Histoire du Tarn aux Archives du Rouergue* (notamment *l'Évêque d'Albi, Guilhem Peire, et l'hommage du comte de Rodez à Simon de Montfort; Jeanne d'Arc, l'Albigeois et le Rouergue; la cathédrale d'Albi vue par un Ruthénois au XVIII^e siècle*), p. 76-83.

P. Breillat : *Note toponymique : un saint découronné, saint Cibar, au profit de saint Waast*, p. 84-89. Rapporte à saint Cibar la véritable origine du nom du hameau de Saint-Waast (comm. Confouleux, cant. Rabastens, Tarn).

G.-E. de Falguerolles : *les Charges fiscales d'un consulat rural (Lempaut, diocèse de Lavaur) sous l'Ancien Régime*, p. 90-105. Étude type de la fiscalité en Languedoc avant la Révolution.

J. Vanel : *Histoire de la confrérie de Notre-Dame du Montement de Rabastens (1286-1792)*, p. 106-123. D'après le tableau sur cuir de la fondation (miniatures du XIII^e siècle; reproductions) et le livre manuscrit de la Confrérie du XV^e au XVIII^e siècle.

Bulletin de la Société des bibliophiles occitans.

Nouvelle revue dirigée par MM. P. de Berne-Lagarde (Toulouse) et A.-J. Boussac, majoral du Félibrige (Albi).

Tome premier, 1945.

P. Breillat : *Un nouveau texte littéraire en dialecte albigeois, « lo Doctrinal de sapiensa » (1511)*, p. 10-25. Signale un *unicum* de la bibliothèque de Castres, l'impression à Lyon, en 1511, par P. Mareschal et B. Chaussard, d'une traduction en dialecte albigeois de l'œuvre de Guy de Roye, évêque de Castres puis archevêque de Sens (1388). Cette version, dit le prologue, fut commandée spécialement par l'évêque d'Albi, Louis II d'Amboise, à l'usage des curés, chapelains et vicaires de son diocèse, afin de leur faciliter l'intelligence et l'enseignement des choses de la religion.

P. Breillat.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse.

Tome XXXI. Tarbes, impr. des Orphelins apprentis, 1944.

J. Contrasty : *Controverse sur la charte de fondation de l'église de Saint-Gaudens au X^e siècle*, p. 1-31. L'auteur relève avec arguments à l'appui ce qui lui paraît erroné dans la monographie de la collégiale Saint-Gaudens par M. le chanoine Marboutin.

Mgr Tournier : *le Chanoine Maurice Garrigou, trois rôles ignorés : Sacré-Cœur, Liturgie, Germaine de Pibrac*, p. 32-46. Chapitre d'un livre à paraître sur un saint prêtre qui, après la Révolution, propagea le culte du Sacré-Cœur, rédigea l'*Ordo* diocésain et prépara la béatification de la bergère de Pibrac en associant son culte à la délivrance de Pie VII et de Pie IX.

Chanoine Barthas : *Notes historiques sur les origines de la paroisse de l'Immaculée-Conception*, p. 46-60 et t. XXXII, p. 20-39. Paroisse de faubourg à Toulouse.

Raymond Corraze : *l'Art à Toulouse au XVI^e siècle*, p. 61-89. Baux à besogne concernant plusieurs églises paroissiales de Toulouse et du diocèse.

Chanoine CONTRASTY : *l'Abbé Jean Lestrade, curé de Gragnague, 1862-1944*, p. 1-36. Cf. Notes bibliographiques, t. XXXI (1944), p. 178.

Tome XXXII. Tarbes, 1945.

Mgr TOURNIER : *Toulouse et les Jeux floraux dans la « Vie du cardinal Mathieu »*, p. 1-19. Rectification d'erreurs ou de jugements relevés dans la *Vie du cardinal* par Edmond Renard.

Raymond CORRAZE : *l'Administration temporelle des évêchés au XVI^e siècle*, p. 40-67. Les grands fermiers des évêchés du Midi appartenaient presque tous au commerce toulousain.

Mgr TOURNIER : *Une société secrète dans la vie du Père Marie-Antoine*, p. 75-86. Le fameux Père Marie-Antoine (Léon Clergue), mort en 1907, dont la cause de béatification est introduite, appartint dans sa jeunesse à la société secrète ecclésiastique l'Aa, qui l'aida, en 1857, à fonder à Toulouse un couvent de Capucins.

Chanoine CONTRASTY : *Après le siècle de fer. Contribution à l'histoire des élections canoniques des évêques. Bulle de Nicolas II, 1060*, p. 87-91. Ce pape régla le mode des élections pour mettre fin aux désordres.

Raymond CORRAZE : *Thomas Le Franc, chapelain-mage de la cathédrale Saint-Étienne*, p. 92-100. A la fois chapelain, recteur et banquier apostolique, au début du XVI^e siècle.

Chanoine CONTRASTY : *Rétablissement à Cazères, en 1547, d'une antique confrérie de Sainte-Catherine*, p. 110-112. Fondée en faveur des défunts.

Bulletin de littérature ecclésiastique,

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, 1944.

E. DELARUELLE : *Essai sur la formation de l'idée de croisade* (suite et à suivre), p. 12-46, 73-90. L'auteur note l'apparition, au XI^e siècle, d'une nouvelle classe sociale qui, disciplinée par l'Église, consacrera ses armes à la défense des causes spirituelles. Il étudie : 1° l'Église dans la féodalité; 2° la chevalerie — cette nouvelle classe sociale des *milites* — avec son entrée en scène par l'établissement de la paix de Dieu et ses expéditions en Espagne; 3° le rôle des laïcs dans l'Église d'après Grégoire VII; 4° la guerre sainte en Italie; 5° le projet oriental de Grégoire VII.

Ferdinand CAVALLÉRA : *Aux origines des congrès scientifiques internationaux des catholiques*, p. 171-179; année 1945, p. 194-214. Publication de lettres adressées en 1885 par Suchelet, secrétaire général du congrès des catholiques de la Normandie, à Mgr Duilhé Saint-Projet qui avait pris l'initiative de ces congrès, à Mgr d'Hulst et à plusieurs catholiques marquants de l'époque.

Année 1945.

É. GRIFFE : *la Gaule chrétienne à la fin du IV^e siècle*, p. 116-128. Extrait du dernier chapitre d'un livre à paraître. A la fin de ce siècle, le christianisme avait fait lentement de grands progrès, surtout dans la noblesse sénatoriale et dans les milieux plus humbles des cités épiscopales : les paroisses rurales commençaient à s'organiser. Cette époque se fit remarquer par l'intensité de la vie religieuse des moines et des ascètes.

Revue de Comminges. Saint-Gaudens, impr. Abadie, 1944.

Chanoine CONTRASTY : *Controverse sur la charte de fondation de l'église de Saint-Gaudens au X^e siècle*, p. 1-29. Article paru aussi dans la *Revue historique de Toulouse* (tome XXX).

Mgr Tournier : *la Peste de 1654 à Soueich en Comminges*, p. 30-50. D'après le cahier des défunts de Soueich, de 1649 à 1664.

Raymond Corraze : *Michel-Pierre de Mauléon, prieur de Roquefort*, p. 73-80. Ce prieur, du XVI^e^ siècle, était apparenté avec l'évêque de Comminges, Jean de Mauléon.

Chanoine Marboutin : *A propos de l'église de Saint-Gaudens*; p. 83-84. Réponse à l'article de M. le chanoine Contrasty.

Chanoine Contrasty : *Appendice à la controverse*, p. 85-90. Réplique à la réponse.

Paul Barrau de Lorde : *les Registres des baptêmes, mariages et sépultures de Poubeau, Port-de-Luchon et Jurvielle au XVII^e^ siècle*, p. 105-119. A noter : malgré les épidémies, guerres et pillages, la population de ces villages n'avait cessé de s'accroître.

Jean Lestrade : *les Registres paroissiaux de Valcabrère et Labroquère*, p. 145-160. Liste des recteurs, des mariages, baptêmes et sépultures notables, et fragments de chronique paroissiale du XVII^e^ au XIX^e^ siècle.

Clément Tournier.

GARD

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

VII^e^ série, tome LII. Années 1939-1941. Nîmes, Chastanier, 1945.

Marcel Fabre : *Rabelais, les arènes de Nîmes et le Pont du Gard*, p. LVI-LXXIV. En s'appuyant uniquement sur une phrase du chapitre V de *Pantagruel*, une simple « galéjade », l'auteur déduit que Rabelais, passant par Nîmes en 1532, dut voir ces magnifiques monuments romains et qu'ils firent sur son esprit une prodigieuse impression. C'est là une assertion vraisemblable, mais qu'aucun texte ne corrobore.

Henry Bauquier : *Journal de guerre (1870-71) du commandant de Villeperdrix*, p. 1-13. Il s'agit d'un manuscrit découvert fortuitement par M. Bauquier dans la bibliothèque du Musée archéologique de Nîmes. Ce manuscrit, intitulé « Souvenirs de l'Armée de la Loire par un petit chasseur à pied », est un journal de campagne écrit sans la moindre prétention, par un jeune sous-officier qui fit ensuite sa carrière dans l'armée. Villeperdrix ne se perd pas dans de grandes considérations, mais ses remarques, sur mille points de détail, sont curieuses, originales, spirituelles. Il ne dit que ce qu'il a vu, mais il le dit bien.

Colonel Blanchard : *les Rigueurs de l'hiver à Nîmes en 1709 et leurs conséquences*, p. 35-49. Nîmes et ses environs furent très éprouvés, comme le reste de la France, par les rigueurs de l'hiver de 1709. Des bêtes et même des gens furent trouvés morts sur les chemins. Les figuiers, les amandiers et aussi les oliviers, qui étaient alors la principale richesse du pays, furent gelés, ainsi que les blés. Une famine paraissait imminente; on n'y échappa que difficilement. Les farines du Haut-Languedoc, d'abord, puis le blé qu'on alla chercher jusque dans les ports de la Méditerranée orientale sauvèrent les Nîmois. Le pouvoir royal allégea de façon notable le montant de la taille due par la province de Languedoc pour l'année courante et accorda des indemnités aux propriétaires d'oliviers forcés d'arracher leurs arbres.

[Jules] Igolen : *la Fontaine de Nîmes*, p. 51-118. Étude détaillée suivie d'une bibliographie.

Henri Mazel : *Nîmes en 1880*, p. 149-173. Souvenirs de jeunesse de l'auteur. Splendeurs des processions. Lutte entre royalistes et républicains, enfin vie quotidienne à Nîmes il y a quelque soixante ans. Portraits pris sur le vif des principales figures nîmoises de l'époque : Mgr

Plantier, Mgr Besson, Charles Lenthéric, Germer-Durand, l'architecte Henri Révoil, le père d'Alzon, le sar Péladan... tout un passé encore récent et pourtant complètement révolu.

Élie Gré : *Correspondance de l'abbé Giret et de l'abbé Sorbière*, p. 174-182. Échange de lettres, en 1791-1792, entre l'abbé Giret, curé constitutionnel de Saint-Quentin, près d'Uzès, révolutionnaire notoire dont le nom est resté tristement célèbre dans le Gard, et l'abbé Sorbière, ancien curé de la même localité. Giret invite Sorbière à un débat public sur le serment. Refus de Sorbière : il ne peut admettre de discussion sur un point de doctrine qui vient d'être réglé définitivement par le pape lui-même.

École antique de Nîmes.

XXIV^e^ session, 1943. Nîmes, Chastanier, 1945.

A[ndré] Dupont : *les Invasions musulmanes en Septimanie pendant la première moitié du VIII^e^ siècle*, p. 17-42. Les invasions musulmanes dans le Midi de la France, au cours de la première moitié du VIII^e^ siècle, sont liées à la facilité avec laquelle les Arabes, favorisés par l'anarchie qui paralysait le royaume wisigothique d'Espagne, ont pu réaliser la conquête de la péninsule, entre 711 et 713. Leur pénétration, au nord des Pyrénées, s'est effectuée par vagues successives, entre 719 et 725, et elle aboutit à l'occupation totale de la Septimanie gothique. Leurs incursions dans la vallée du Rhône et de la Saône jusqu'à Autun et Beaune, ne correspondent ensuite qu'à des actes de représailles; par contre, leur expédition à travers le Toulousain et l'Aquitaine, fut peut-être plus raisonnée; elle est brisée en 732 par Charles Martel à Poitiers et les Infidèles conservent seulement le Languedoc méditerranéen, sorte de marche musulmane en terre franque; ce sera seulement la prise de Narbonne en 759 par Pépin le Bref, après l'échec de Charles Martel en 736, qui libérera la Septimanie du joug étranger. La présence des Musulmans en Septimanie revêt les caractères d'une occupation militaire, marquée par l'établissement, dans les diverses cités, de garnisons et de gouverneurs à pouvoirs discrétionnaires; par l'imposition aux habitants de lourdes charges et par des vexations. La région doit vivre sur elle-même et par ses propres moyens. L'activité de l'Église est très compromise et ses ressources sont dissociées. Les cités se trouvent ainsi privées de tout stimulant et végètent pendant quarante ans. Seule Narbonne conserve peut-être quelque originalité, bien qu'elle soit réduite à un rôle militaire et administratif. Cette occupation musulmane, lourde épreuve pour la Septimanie, lui impose une œuvre profonde de reconstruction, et rend ainsi plus vivante, dans l'esprit de ses habitants, la nécessité d'une reconquête chrétienne du monde méditerranéen.

[Colonel] Blanchard : *les Cadres de la vie nîmoise sous l'Ancien Régime*, p. 43-76. Les cadres de la vie provinciale. Constitution et fonctionnement des cadres locaux : l'administration municipale avec son antique consulat; la justice; le culte catholique et le culte protestant, ce dernier proscrit depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et ne se pratiquant plus que dans les Assemblées du Désert; l'enseignement public et privé avec son collège des Arts, ses couvents d'Ursulines et de Visitandines, puis ses Frères de la Doctrine chrétienne; les finances.

Raphaël Durand.

LOZÈRE (*ANCIEN GÉVAUDAN*)

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère.

Mende, H. Chaptal, 1943-1944.

Léon Laurens : *le Sarcophage de Saint-Frézal (826)*, p. 389-393. Conserverait, près de La Canourgue, les reliques d'un évêque du Gévaudan, assassiné d'après la légende en 826.

R. Estoup : *les Orgues de la cathédrale de Mende et ses principaux organistes du Moyen Age à nos jours* (fin), p. 397-416, 450-461. Restaurées par Cavaillé-Coll, en 1902.

Marius Balmelle et Suzanne Pouget : *Mende, cœur du Gévaudan*, p. 462-480, 521-544, 575-589, fig. Autour du tombeau de saint Privat, évangélisateur du Gévaudan au IIIe siècle, la ville a pris naissance; son histoire, son évolution. Les guerres de religion et le pillage de la cathédrale en 1579.

F. Remize : *le Château de Balsièges au XVe siècle*, p. 516-520. D'après l'inventaire de sa prise de possession en 1484, par Jacques Serfrédérici, de Lugano, trésorier de Clément de la Rovère, évêque de Mende, neveu de Jules II.

Marius Balmelle : *Joseph Ignon*, p. 492-494, fig. Vice-président de la Société des lettres de la Lozère (1872-1944), auteur notamment d'une étude sur le mobilier sacré des églises du diocèse de Mende.

F. Remize : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 401-416. Évaluations de biens, marché aux grains, droits du Chapitre et du clergé, troupeaux transhumants, les notaires.

Marius Balmelle.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais.

Tome L, janv.-mars 1944. Aubenas, impr. Habauzit.

Louis Nicod : *Essai de toponymie vivaroise* (à suivre), p. 1-19. Origines romaines et pré-romaines; sanctuaires, etc.

Albert Grimaud : *Récit de la guerre du Roure, en 1670, par Jean Bonhomme, natif et feudiste d'Antraigues*, p. 27-32. Il y prit part. Manuscrit publié d'après le manuscrit France, 1626, des archives du ministère des Affaires étrangères.

Charles Du Besset : *Trois siècles de vie rurale, économique et sociale en Haut-Vivarais (1600-1900)*, p. 33-58 (suite et à suivre). Les procès et la justice ; multiplicité des procès ; hommes de loi et d'affaires; vices de l'ancienne organisation et sa réforme.

J. de Font-Réaulx.

AUDE

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne.

3e série, tome VI. Années 1941-1943. Carcassonne, Gabelle.

Roger Hyvert : *les Anciennes mesures audoises pour les longueurs, les grains et les surfaces*, p. 197-204.

Roger Hyvert : *la Situation financière du diocèse de Saint-Papoul à la fin du XIVe siècle*, p. 258-264. D'après un registre contenant les baux des fermes des Aides ordonnées pour la guerre (1393-1398). Le diocèse comptait 730 feux soumis à l'imposition en 1394.

Chanoine É. Griffe : *les Origines de la cité de Carcassonne. A propos*

du castellum, p. 265-269. Établit contre M. Poux que l'ancienne enceinte de la cité est antérieure à l'occupation wisigothique.

Dr Paul Cayla : *Fragment d'un registre de l'Inquisition*, p. 282-289. Il s'agit d'un feuillet mutilé qui sert de couverture à un registre de notaire. On y relève treize aveux faits devant les inquisiteurs le 17 août 1243 par des personnes originaires du Lauraguais, toutes relapses. L'auteur reproduit les aveux d'un tisserand de Fanjeaux, d'une femme du Mas-Saintes-Puelles et de deux nobles de Laurac. — : *la Signification du mot « ferroul »*, p. 328-329. Désigne les offrandes faites à l'église paroissiale.

Chanoine Borrel : *Organisation à Toulouse des secours contre l'incendie (1590)*, p. 337-341.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.

Tome XLVII, 1944. Carcassonne, Roudière.

Jacques Lemoine : *les Noms de lieux gaulois de l'Aude*, p. 128-139. Essai d'explication des formes anciennes.

Paul Doumerg : *Histoire de la ville et de l'abbaye bénédictine de Caunès*, p. 141-157. Très rapide aperçu depuis les origines (VIII[e] s.) jusqu'à la Révolution.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.

Tome XX (2[e] partie). Année 1941. Narbonne, Caillard.

A. Sabarthès : *Arthur-Richard Dillon, dernier archevêque de Narbonne (1753-1806)* (fin), p. 163-214. Voici les trois derniers chapitres d'une biographie qui nous restitue, autant que faire se peut, la physionomie d'un prélat de l'Ancien Régime finissant. Après avoir raconté les dernières années de Dillon dans sa retraite de Londres, l'auteur aborde la délicate question de sa « valeur morale ». La calomnie n'a pas épargné l'archevêque de Narbonne. Il faut savoir gré à M. le chanoine Sabarthès d'avoir fait justice de certaines allégations qui, en définitive, sont sans fondement sérieux.

J. Campardou : *Étude cartographique de la voie domitienne de Narbonne à Salces*, p. 215-301. Très longue description avec croquis. L'auteur reprend à son compte les hypothèses de Rouzaud sur le tracé des voies romaines au sud et à l'ouest de Narbonne. Ces hypothèses nous paraissent toujours tout à fait inacceptables : il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver.

Tome XXI (1[re] partie). Année 1942.

A. Fliche : *la Valeur éducative de l'histoire régionale*, p. 1-8. Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Narbonne.

P. Jourda : *les Préparatifs d'un voyage princier au XVIII[e] siècle*, p. 18-42. Préparatifs faits dans le Languedoc pour recevoir l'infant d'Espagne don Philippe, fils de Philippe V, qui devait traverser les provinces du Midi pour aller en Italie occuper les duchés de Parme, Modène et Plaisance. D'après la correspondance de l'intendant Bernage (novembre 1741-mars 1742).

Él. Griffe.

HÉRAULT

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

4[e] série. Tome IX, 1943. Béziers, Impr. générale.

Dr H. Marc : *Une institution charitable et hospitalière du Béziers de jadis. La maison du Refuge, 1738-1791*, p. 41-63. L'auteur fait l'histori-

que de cette œuvre destinée à la conversion des femmes de mauvaise vie, fondée à Béziers par l'évêque Des Alris de Rousset. Notons, à ce propos, une fondation similaire, la maison du Refuge de Montpellier, fondée par l'évêque Charles de Pradel et la duchesse de Verneuil, en 1676.

Dr J. Brunel : *le Château de Brousson. Une résidence peu connue de deux abbés de Joncels, au XVII^e siècle. Quelques notes inédites sur ces deux abbés. La vie dans nos campagnes à cette époque*, p. 64-92. Ces abbés sont Henri de Thésan du Poujol, grand archidiacre de Saint-Pons, et Joseph-Gabriel de Thésan du Poujol, archidiacre de Saint-Pons, conseiller au parlement de Toulouse, baron de Boussagues.

M. de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Almanach de Brioude et de son arrondissement. 24^e année. Brioude, 1943.

Dr Émile Roux : *les Auvergnats en Provence. Les papes d'Avignon, Clément VI et Grégoire XI*, p. 11-48. Généalogie et histoire sommaire de la famille Rogiers; tableau de la cour d'Avignon au milieu du XIV^e siècle; Clément VI et Rienzi; la politique de Grégoire XI. Hors-texte reproduisant les portraits des deux papes, peints à Rome en 1770, et conservés dans l'église d'Agnat.

Dr Émile Roux : *Soanen à La Chaise-Dieu*, p. 49-68. L'auteur publie une partie d'une *Relation en forme de lettre d'un voyage à La Chaise-Dieu*, datée de 1739.

Marc Dousse : *les Collections Paul Le Blanc*, p. 75-120. Suite du catalogue du fonds d'Auvergne de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand, n^os 1006 à 1218. — 25^e et 26^e années, p. 49-80 : n^os 1219 à 1275.

25^e et 26^e années. Brioude, 1944-1945.

Étienne Delcambre : *le Brivadois sous le Directoire*, p. 7-27. Conférence faite à Brioude pour la Société d'études archéologiques. Brioude fut la citadelle du jacobinisme et l'opposition au régime fut moins forte dans les cantons de l'ancien district de Brioude que dans le reste du département. Les chouans du Midi y trouvèrent cependant de zélés partisans et la résistance catholique fut particulièrement âpre dans certains cantons, notamment dans celui de Langeac.

F. Micolon : *le Plafond de la chambre du pape au château de la Mothe*, p. 33-48. Plafond à caissons peints (XVI^e siècle) dans une chambre de la grosse tour du château. Décor de rinceaux, entrelacs et figures chimériques en camaïeux et points d'or sur fonds rouge ou bleu. L'auteur propose de dater ce plafond des années 1539-1543 et l'attribue à des artistes italiens. Il examine ensuite les traditions relatives aux séjours de papes dans le château, sans pouvoir aboutir à autre chose qu'à des hypothèses. 1 planche : Tapisserie représentant Louis de Beaufort-Canillac et Jeanne de Norry, sa femme.

Nota. — Le *Bulletin historique*, publié par la Société académique du Puy et de la Haute-Loire n'a pas paru depuis 1943.

H. Boullier de Branche.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.
3e série. Tome V. Pau, 1944.

Robert LE BLANT : *les Localités gallo-romaines en Béarn*, p. 28-38. Le premier évêque connu de Beneharnum est Galactoire, qui signa au concile d'Agde en 506. Plus tard, les successeurs de Galactoire sont dits évêques de Lescar. Mais la ville actuelle de Lescar est-elle bâtie sur l'emplacement de Beneharnum ? C'est l'opinion commune. M. R. Le Blant, s'appuyant sur une interprétation de l'itinéraire d'Antonin, pense que la cité romaine de Beneharnum était plutôt à quelque 9 km. au nord de Lescar.

Vahé NAFILYAN : *le Trésor noélistique de la cathédrale Sainte-Marie d'Oloron*, p. 123-140. La cathédrale d'Oloron possède une crèche, composée d'un tryptique et de quelques statuettes. L'auteur pense qu'il s'agit là d'œuvres inspirées ou engendrées sous une même direction d'origine locale, peut-être oloronaise, sortie vers la fin du XVIIe siècle, ou, au plus, au commencement du XVIIIe, des ateliers du sculpteur Guillaume Duchesnes, établis dans la ville épiscopale de Sainte-Marie-de-Béarn.

Chanoine L. BLAZY : *Mandement de l'évêque de Bayonne concernant le petit séminaire de Larressore (1738)*, p. 141-145. Ce mandement nous montre la préoccupation de l'évêque de ne pas laisser les clercs faire leurs études au sein de leurs familles, sous la direction de leurs curés, parce qu'ils risquaient de n'y recevoir qu'une formation intellectuelle incomplète, ni hors du diocèse dans les collèges où la vie de recueillement et de piété laissait trop souvent à désirer.

J.-B. LABORDE : *le Prieuré de Castets en Vic-Bilh*, p. 224-254. Prieuré en la dépendance de l'abbaye de Saint-Pé.

3e série. Tome VI. 1946.

R. ANCELY : *Une tradition régionale, les « herbes de la Saint-Jean »*, p. 79-90. Après avoir relevé les usages que l'on faisait, dans la région, des « herbes de la Saint-Jean », l'auteur propose une explication sur leurs origines : qu'il s'agisse des feux ou des bouquets, leur origine remonte à la plus haute antiquité païenne, en particulier au culte du soleil. On sait que l'Église a eu la préoccupation de christianiser ces rites.

J. ANNAT.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.
16e année, 1941, nos 49-50. Rieucros (Ariège).

Mgr J.-M. VIDAL : *Jean-Baptiste de Verthamon, évêque de Pamiers (1693-1733)*, p. 1-23, et 17e-19 ann., p. 65-88. Tirage à part. Voir le compte rendu, ci-dessus, p. 360.

Chanoine BLAZY : *le Carmel de Pamiers pendant la Révolution*, p. 24-55. Expulsion des religieuses; le couvent est vendu comme bien national et finalement restitué aux Carmélites en 1805.

Chanoine BLAZY : *Arrestation, à Tarascon, d'un prêtre émigrant (10 avril 1793)*, p. 56-59. L'auteur l'identifie avec J.-L.-Gaston de Pins, né à

Castres, qui devint évêque de Béziers, enfin archevêque d'Amasia *in partibus*.

17e-19e années, 1942-1944, nos 51-56.

Chanoine Blazy : *Joseph Lakanal. Quelques précisions sur ses premières années*, p. 89-99. Le vicaire de Bénac, son oncle, et Bernard Fond, curé de Serres et futur évêque conventionnel, ont été les premiers instituteurs de Lakanal, avant son entrée au collège des Doctrinaires, à Toulouse.

J.-M. Durand.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Bulletin de la Société agricole... et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Vol. 62, 178 p., 1944. Perpignan, Gabriel Trilha.

Jean Sarrète : *Une colonne constantinienne à Saint-Hippolyte (Pyrénées-Orientales). Solution d'un passionnant problème archéologique par l'histoire, la numismatique et la paléographie*, p. 79-100. Cette colonne n'est pas un « milliaire », comme certains l'ont pensé, mais bien un monument « votif » érigé en l'honneur du « César » Constantin le Grand, par ses sujets de *Ruscino*, ou de *Combusta*, l'ancêtre de l'actuel Saint-Hippolyte. Le souvenir de sainte *Helena* ne se rattache-t-il pas, d'ailleurs, aux origines d'*Helena* (Elne), l'antique *civitas*, puis *sedes episcopalis* (vie s.) du Roussillon, après la destruction de l'opulente *Illiberis* ? Cette colonne est classée comme monument historique depuis 1892.

Mathias Delcor : *les Fonts-baptismaux romans historiés, de Palau-de-Cerdagne, XIIe siècle (Pyrénées-Orientales)*, p. 101-108, 2 fig. Cuve en granit du pays (hauteur 0 m. 68). Autour de la panse, 15 petits registres, sculptés en bas-relief par une main assez malhabile, représentent les préfigures du baptême depuis Adam jusqu'à son institution comme sacrement. Classée comme monument historique depuis 1907.

Paul Devy : *Monographie historique sur la corporation des apothicaires en Roussillon des origines à 1789*, p. 109-118. Placée sous le patronage des saints Côme et Damien. C'est un exposé de la soutenance d'une thèse de doctorat devant la Faculté de pharmacie de Montpellier.

Joseph Borrallo : *le Prieuré de Saint-Acisclе (au faubourg actuel de Perpignan du même vocable)*, p. 119-141. Prieuré bénédictin mentionné dès 937, réuni à la collégiale Saint-Jean de Perpignan (1433) ; desservi, en 1580, par des Récollets, ruiné dès 1789. Une chapelle de secours a été récemment construite aux alentours, sous ce même vocable, qui pourra un jour devenir un centre paroissial du quartier dit de « Saint-Assiscle ».

Mathias Delcor : *M. Albert Salsas (1864-1940), sa vie, son œuvre*, p. 163-167, portrait. Auteur de plusieurs et excellents ouvrages et articles d'histoire et d'archéologie roussillonnaises, A. Salsas, de son vivant receveur de l'Enregistrement, a légué aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales de nombreux documents manuscrits, patiemment glanés, sur l'histoire de la région et laisse en manuscrit un « Armorial des évêques d'Elne-Perpignan » avec planches en couleur.

Jean Sarrète.

ÉCHOS ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé C. Hillereau, [1355], aumônier, Hospice de Vence (Alpes-Maritimes), présenté par M. Denaix.

M. Gaston Barthelet, [1356], 11, boulevard Jeanne-d'Arc, à Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Sevrin.

M. l'abbé Jean-Baptiste Gernigon, [1357], curé de la Trinité à Château-Gontier (Mayenne), présenté par M. Guermonprez.

M. l'abbé Robert Gaudin, [1358], curé-doyen de Jarnac (Charente), présenté par M. Duboscq.

M. l'abbé René Herbelin, [1359], curé de Javron (Mayenne), présenté par M. Carrière.

Le R. P. Jérôme Szalay, [1360], 5, avenue Sainte-Eugénie, Paris (XV^e^), présenté par M. Carrière.

Bibliothèque du Séminaire Universitaire, [1361], 247, rue Main, Ottawa (Canada).

Le R. P. Augustin N. Arcibal, [1362], à Campagnac (Aveyron), présenté par M. Sevrin.

M. l'abbé Joseph Charpentier, [1363], aumônier du Sanatorium, à Dreux (Eure-et-Loir), présenté par M. Sevrin.

M. Raymond Mouchet, [1364], professeur au lycée Ampère, 12, rue Paul-Bert, Lyon (III^e^), présenté par M. Latreille.

M. Pierre Durye, [1365], archiviste aux Archives nationales, 173, rue de Charenton, Paris (XII^e^), présenté par M. Mahieu.

M. l'abbé Fernand Bridoux, [1366], à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), présenté par M. Carrière.

M. Paul Rousset [1367], 12, avenue Léon-Gaud, à Genève (Suisse), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Marius Hudry, [1368], collège Saint-Paul, par Cevins (Savoie), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé André Burg, [1369], conservateur-adjoint au Musée de la Ville, Haguenau (Bas-Rhin), présenté par M. Le Bras.

Société d'histoire de l'Église d'Alsace, [1370], Musée de la Ville, Haguenau (Bas Rhin). — Secrétaire général : M. Burg.

M. le chanoine François Méjecaze, [1371], directeur du collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e^), présenté par M. Zeiller comme membre fondateur.

M. l'abbé Raymond Marcel, [1372], 11, square Alboni, Paris (XVI^e^), présenté par M. Leflon.

M. le chanoine Jean-Marie Guéguen, [1373], recteur de Notre-Dame du Folgoët (Finistère), présenté par M. Kerbiriou.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 9 mars 1945. Communication de M. Deshoulières.

M. Marcel Aubert lit une note de M. Deshoulières sur *les Arcades de couronnement des absides romanes*. L'auteur montre que les niches creusées au haut des absides, d'abord en Italie, puis dans les régions méditerranéennes, au temps du « premier art roman », ont évolué à l'époque romane et ont abouti à deux types : l'un, galeries à arcades, qui se voit uniquement sur les bords du Rhin; l'autre, arcades aveugles accrochées au mur entre les fenêtres et la corniche, est particulièrement abondant dans le Centre et l'Ouest de la France, en Berry, en Saintonge et en Angoumois, dans des régions où le « premier art roman » n'avait pas introduit les bandes décoratives couronnées de festons.

Séance du 22 juin 1945. Communication de M. Lot.

Que nous apprennent sur le peuplement germanique de la France de récentes recherches sur les noms de lieu. Si l'on se fiait à de récents travaux, parus surtout en Allemagne, le peuplement germanique de la France, aux IVe, Ve, VIe siècles, aurait été plus considérable qu'on n'imaginait. En Aquitaine même les Visigoths auraient laissé des traces appréciables de leur séjour. Il y a dans ces affirmations une part certaine d'exagération. Ces auteurs ont négligé de distinguer parmi ces noms de lieu ceux qui s'appliquent à des paroisses, à des hameaux, à des fermes, à des lieux-dits. Or les premiers seuls sont à invoquer, car le fait qu'un hameau ou une ferme porte le nom d'un ou plusieurs habitants est germanique peut faire croire qu'il accuse la présence d'un individu ou d'un petit groupe de cultivateurs, serfs ou colons, représentant une minorité dans un domaine rural. Encore faut-il observer que les noms germaniques ayant été adoptés, par suite par l'ensemble de la population de la Gaule, tout comme au Ier siècle des Gaulois avaient pris des noms romains, un personnage à nom germanique n'est pas forcément germanique. L'observation vaut aussi pour les paroisses portant un nom d'homme franc, burgonde, gothique. Par rapport à l'ensemble des lieux à noms germaniques ces paroisses ne constituent qu'une minorité. Par rapport aux noms de lieu d'origine celtique ou romaine ces paroisses ne représentent qu'une proportion infime. Les cartes produites par ces chercheurs où tous les noms germaniques sont représentés pêle-mêle ne sont donc qu'un trompe-l'œil.

Séance du 29 juin 1945. Communication de M. Jean Hubert.

Recherches sur la topographie religieuse des cités de la Gaule du IVe au IXe siècle. L'étude détaillée de la topographie des villes épiscopales d'Arles, Tours, Clermont, Reims, Angers, Bayeux et le Mans, prises pour exemples, laisse apparaître un certain nombre de traits communs. Deux groupes de sanctuaires se constituent progressivement, l'un à l'extérieur des remparts, peu après la paix de l'Église, l'autre à l'intérieur de la cité mais au plus près du premier, sans doute pour des raisons de dévotion ou de liturgie. Ces foyers de christianisme ne paraissent prospérer qu'à partir du VIe et du VIIe siècle. Des modifications profondes surviennent au IXe siècle, notamment à la suite de la fondation des chapitres épiscopaux. La cathédrale prend alors sa place définitive dans la cité et des légendes tendent rapidement à faire croire qu'elle n'a jamais changé d'emplacement. A l'époque où l'économie de la Gaule est

redevenue essentiellement rurale, l'occupation des villes par l'évêque et son clergé les sauve d'une complète décadence, mais aussi en modifie profondément l'aspect et le rôle.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Lemoine (H.). Département de Seine-et-Oise. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques, série H. — Corbeil, impr. Crété, 1944. In-4°, VII-180 p.

Mathieu (Rémi). Le Système héraldique français (*La roue de Fortune*). — Paris, Janin, 1946. In-8°, 328 p., 60 ill., 280 fr.

Réau (Louis). L'Art gothique en France, architecture, sculpture, peinture, arts appliqués (*Nouvelle encyclopédie illustrée de l'art français*). — Paris, G. Le Prat, 1946. In-4° (285×215), 170 p., fig., pl., 590 fr.

TEXTES

Kuttner (Stephanus). Decreta septem priorum sessionum concilii Tridentini sub Paulo III Pont. max., ex autographo Angeli Massarelli. Préface de Hieronymus D. Hannan. — Washington, Université catholique d'Amérique, 1945. In-4°, XLIII-103 p., fac-sim.

Mémoires de Barras, présentés par Paul Vergnet (*Chroniques, mémoires et récits*). — Paris, Éditions littéraires et artistiques, 1946. In-8° (14×18), 452 p., 180 fr.

Pazzi (Sainte Marie-Madeleine de). Extases et lettres. Traduction de M.-M. Vaussard. Préface de Maurice Vaussard (*La Vigne du Carmel*). — Paris, éditions du Seuil, 1945. In-16, 222 p.

Piquard (Maurice). Police du noble hostel consistorial de Besançon (*Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. XIII). — Besançon, impr. de l'Est, 1946. In-8°, XXI-343 p.

ÉTUDES HISTORIQUES

Alain (Pierre). Saint Camille de Lellis (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1946. In-8° (14×19), 220 p., 84 fr.

Aujay (Édouard). Talleyrand. — Paris, J. Tallandier, 1946. In-16 (185×120), 287 p., 95 fr.

Bard (Abbé Gabriel). Jean-Émile Anizan, fondateur des Fils de la Charité, 1853-1928. — Paris, Spes, 1946. In-8° (225×135), IV-336 p., pl., portr., fac-sim., 150 fr.

Bernoville (Gaëtan). Grignon de Montfort apôtre de l'École et les Frères de Saint-Gabriel. — Paris, Albin Michel, 1946. In-8°, 376 p., 16 pl., 150 fr.

Bernoville (Gaëtan). La Salette. — Paris, Albin Michel, 1946. In-8° (115×185), 288 p., 75 fr.

Bessières (Albert). Sonis (1825-1887). — Paris, Beauchesne, 1946. In-8° (135×210), 392 p., 3 grav. h. t.

Breillat (Pierre). Esquisse du cardinal de Bernis. — Albi, éditions du Languedoc, 1946. In-16, 45 p.

Briault (R. P. Maurice). Le Vénérable Père Libermann. — Paris, de Gigord, 1946. In-8°, 580 p., 180 fr.

Chauvet (Paul). L'Insurrection parisienne et la prise de la Bastille. Préface de Georges Bourgin. — Paris, Domat-Monchrestien, 1946. In-8°, IV-237 p.

Coppin (Chanoine Joseph). Mère Monique, fondatrice des Augustines de Cambrai, 1814-1895. — Lille, S.I.L.I.C., 1946. In-16 (200×130), 235 p., pl., portr., fac-sim., 120 fr.

Cristiani (Chanoine Léon). Jean Cassien. La spiritualité du désert (*Figures monastiques*). — Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1946. 2 vol. in-8°, 267 et 319 p., carte.

Darbon (Michel). Guillaume-Joseph Chaminade, 1761-1850. — Paris, Spes, 1946. In-16 (185×120), 264 p., 100 fr.

Dauphin (Dom Hubert). Le Bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, † 1046 (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 24). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1946. In-8°, XV-419 p.

Devismes (Bernard). Unité religieuse, unité nationale. De l'Évangélisme à la Révocation de l'Édit de Nantes. — Paris, Perrin, 1946. In-16, 432 p., 180 fr.

En trois siècles, la Communauté des Hospitalières de la Charité de Beaune, 1645-1945 [par Sœur L. S.]. — Dijon, impr. de Darantière, 1945. In-8° (230×145), 151 p., fig., pl., portr.

Feuchère (Dr Pierre). Les Vieilles familles chevaleresques du nord de la France. 1re série, n° 2 : Olhain. — Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1946. In-8°, 104 p.

Feuchère (Dr Pierre). Trois capitaines artésiens du XIVe et du XVe siècle. Baudouin de Lens-Longwez († 1316), Baudouin de Lens-Annequin († 1364), Charles de Récourt-Lens († 1419). — Extrait du *Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai*, t. XLI. In-8°, 26 p.

Garreau (Albert). Histoire mariale de la France. — Paris, éditions des Saints-Pères, 1946. In-8°, 264 p., 120 fr.

Gaubert (Henri). Les Charrettes de la guillotine (*Visions du passé*). — Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1946. In-8°, 296 p., 100 fr.

Gauroy (Chanoine). Jeanne d'Arc Champenoise. — Strasbourg, F.-X. Le Roux, 1946. In-12, 28 p., 1 h. t., 40 fr.

Gillet (R. P.), O. P. La Mission de sainte Catherine de Sienne. — Paris, Flammarion, 1945. In-16 (185×120), 262 p., 110 fr.

Giraud (Victor). Sainte Jeanne de Chantal (*Les Saints de France*). — Paris, Bonne Presse, 1946. In-16, 125 p., 30 fr.

Grenier (Albert). La Gaule, province romaine. — Toulouse-Paris, Didier, 1946. In-16 (180×135), 148 p., pl., cartes, 80 fr.

Grente (Mgr). Une Sainte normande : Marie-Madeleine Postel. — Paris, Bonne Presse, 1946. In-8°, 233 p., 150 fr.

Gros (Georges). Louis XI pèlerin à Saint-Claude, en Comté. Préface de Lucien Febvre. Dessins de Robert Franceschi. — Besançon, éd. Servir, 1946. In-8°, 179 p., ill., h. t.

Guitton (Georges). Les Martyrs de Privas guillotinés pendant la Terreur de 1794. — Paris, Spes, 1945. In-16, 274 p., ill., carte, 120 fr.

Hérissay (Jacques). Hors la loi. Sous la Terreur (*Visions du Passé*). — Paris, éditions de Fontenelle, 1946. In-8° (12×18,5), 300 p., ill., 125 fr.

Jacob (Louis). Fabre d'Églantine, chef des « Fripons ». — Paris, Hachette, 1946. In-16, 317 p., 140 fr.

La Force (Duc de). Lauzun courtisan du Grand Roi. — Paris, Hachette, 1946. In-8°, 272 p., 200 fr.

Leclercq (Dom Jean). La Spiritualité de Pierre de Celle (1115-1183) (*Études de théologie et d'histoire de la spiritualité*). — Paris, J. Vrin, 1946. In-8° (24×16), 246 p., 300 fr.

Le Febvre (Yves). Pierre l'Ermite et la Croisade. — Amiens, Malfère, 1946. In-8°, 224 p., 165 fr.

Leroy (Alfred). Marie-Antoinette (*Époques et visages*). — Paris, Société d'éditions françaises et internationales, 1946. In-8°, 356 p., 8 h. t., 210 fr.

Lorson (R. P.), S. J. Les Sœurs de Ribeauvillé. Lettre liminaire de Mgr Weber. — Colmar, Alsatia, 1946. In-8°, 195 p., 6 grav. h. t.

Marc-Bonnet (Henry). La Papauté contemporaine (*Que sais-je ?*). — Paris, Presses universitaires de France, 1946. In-16, 136 p.

Marçais (Georges). La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age (*Les grandes crises de l'histoire*). — Paris, Aubier, éditions Montaigne, 1946. In-8°, 310 p.

Marchal (Jean). Esquisse d'une histoire économique et sociale des métiers en France (476-1791). 3e édition. — Paris, la Nouvelle édition, s. d. In-12, 60 p.

Pirenne (Jacques). Les Grands courants de l'Histoire universelle. Tome II : de l'Expansion musulmane aux traités de Westphalie. — Paris, Albin Michel, 1946. In-8°, xxiv-652 p., cartes, 450 fr.

Plinval (Georges de) et Romain Pittet. Histoire illustrée de l'Église. Fascicules I-VIII. — Genève, éditions de l'Écho illustré; Paris, éditions du Cerf, 1946. In-4° (210×295), 362 p., ill.

Reinhard (Marcel). Avec Bonaparte en Italie. D'après les lettres inédites de son aide de camp Joseph Sulkowski. — Paris, Hachette, 1946. In-8°, 315 p., 175 fr.

Tild (Jean). L'Abbé Grégoire (*l'Histoire vivante*). — Paris, Nouvelles éditions latines, 1946. In-8° (13×20), 178 p., 120 fr.

Vallentin (Antonina). Mirabeau avant la Révolution. — Paris, Grasset, 1946. In-8° (210×135), xii-519 p., 252 fr.

Viple (Joseph). Devant le tribunal criminel de l'Allier (1792-1811). — Moulins, Crépin-Leblond, 1946. In-8°, 55 p.

Walter (Gérard). Robespierre (*Leurs figures*). — Paris, N R F., 1946. In-8°, 768 p., 440 fr.

Warren (Comte Henri de). La Bretagne cistercienne. — Abbaye Saint-Wandrille, éditions de Fontenelle, 1946. In-8°, 228 p., ill., cartes, 250 francs.

VARIETÉS

Amour et Violence (*Études carmélitaines*). Avec le concours de P. Garrigou-Lagrange, R. Huyghe, Prof. Lhermitte, P. Lucien, J. Madaule, Dr Parcheminey, P. Philippe, G. Thibon et Lanza del Vasto. — Paris, Desclée de Brouwer, 1946. In-12, 277 p.

Aubry (Désiré). Le Maître obéi. — Paris, Bonne Presse, 1946. In-8°, 198 p., 80 fr.

Chastel (Guy). Comment vivent les Trappistes (*Pages catholiques*). — Paris, A. Michel, 1946. In-16 (115×175), 48 p., 15 fr.

DANSETTE (Adrien). Histoire de la libération de Paris. — Paris, A. Fayard, 1946. In-8°, 520 p., carte h. t. et plan, 150 fr.

HARANG (Abbé Jean). Mystères du Christ, mystères du cloître. — Paris, Bonne Presse, 1946. In-8°, 144 p., 60 fr.

JAOUEN (J.), M. S. La Grâce de la Salette, 1846-1946. — Paris, éditions du Cerf, 1946. In-16, 359 p., 250 fr.

MENON (P.-L.), R. LECOTTÉ. Au Village de France. La vie traditionnelle des paysans. — Paris, Bourrelier, 1945. In-8° (13×20), 212 p., 150 fr.

RAY (Chanoine). Un « surhomme ». Le saint curé d'Ars. Rapide synthèse du fait apologétique d'Ars. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1946. In-16 (12×19), 180 p., 70 fr.

A CORRIGER

Page 10, *omis :* BEAUPIN (Mgr Eugène), [920], président du Comité catholique des amitiés françaises à l'Étranger, 5, rue Gay-Lussac. Paris (V^e^).

Page 14, *omis :* CHEVALIER (L'abbé Henri), [1166], curé de Villecloye, par Montmédy (Meuse).

Page 27, *omis :* PANEL (L'abbé Donal), [1341], curé de Saint-Bonaventure, 26, rue de la République, Lyon (Rhône).

Page 31, *omis :* SCHNEIDER (Charles), [1250], délégué des Réfugiés à Grans (Bouches-du-Rhône).

Page 36, *omis :* ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GERS, [1315], 13 bis, rue Victor-Hugo, Auch (Gers). — M. Houth.

Page 19, ligne 35. Au lieu de : avenue *du Président-Roosevelt,* lire avenue de New-York.

Page 132, ligne 23. Au lieu de : *jouissait,* lire jouissaient

Page 133, ligne 14. Au lieu de : On *avait,* lire On n'avait

Page 133, ligne 15. Au lieu de : *servit,* lire servît

Page 163, ligne 6. Au lieu de : *veuve,* lire œuvre

Page 195, ligne 17. Au lieu de : *Dardel,* lire JARDEL

Page 195, ligne 34. Au lieu de : *Eudes,* lire EUDE

Page 204, ligne 6. Au lieu de : *Buria* S., lire BURIAS

TABLE DU TOME XXXII

ARTICLES

CRISTIANI (Léon). Luther et la Faculté de théologie de Paris (A propos du quatrième centenaire de la mort de Luther) 53 à 83

GLORIEUX (P.). La Faculté de théologie de Paris et ses principaux docteurs au XIII[e] siècle ..... 241 à 264

LEDRÉ (Charles). Un archevêque français au concile de 1811 ..... 84 à 102

LESTOCQUOY (Jean). L'Origine des évêchés de la Belgique seconde ..... 43 à 52

SEVRIN (Ernest). Croyances populaires et médecine supranaturelle en Eure-et-Loir au XIX[e] siècle ..... 265 à 308

MÉLANGES

BROCHARD (Louis). Propos de méthode. Sur une liste paroissiale de curés ..... 309 à 312

BERTIER DE SAUVIGNY (G. de). Mgr de Quélen et les incidents de Saint-Germain-l'Auxerrois en février 1831 .... 110 à 120

DES GRAVIERS (J.). La date du commencement de l'année chez Grégoire de Tours ..... 103 à 106

KERBIRIOU (Louis). Un maître de l'hagiographie moderne. Le Rev. Gilbert H. Doble ..... 313 à 314

RICARD (Robert). Un petit livre sur Jean de Ségovie .. 107 à 109

SEVRIN (Ernest). Le Cardinal Cambacérès et le pouvoir civil ..... 315 à 318

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTOINE DE PADOUE (Saint). Les Sermons pour l'année liturgique. Traductiont par l'abbé Paul BAYART [B. P. H.]— 152

Archives départementales de Seine-et-Marne. Répertoire numérique de la série H, dressé par Jean HUBERT [V. Carrière] 148

AUBERT (Marcel). La Cathédrale Notre-Dame de Paris [Vallery-Radot] 353

Aynard (Joseph). Justice ou charité ? Le drame social et ses témoins de 1825 à 1845 [A. Latreille] 366
Bastide (Georges). Les Grands Thèmes moraux de la civilisation occidentale [P. Mesnard] 348
Bataille (Henry). Le Départ de Jeanne d'Arc [B. H. P.].. 155
Bayart (Paul). Voir Antoine de Padoue (Saint).
Béraud (Abbé Pierre). Le Tuchinat au diocèse d'Uzès [R. Limouzin-Lamothe] 357
Bernoville (Gaëtan). L'Épopée des Lucs et les Saints Innocents de la Vendée [E. Gabory] 161
Bernoville (Gaëtan). Sainte Marie-Euphrasie Pelletier [Ed. Bruley] 380
Boyenval (René). Un village à cheval sur les frontières d'Artois et de Picardie : le Souich [J. Lestocquoy].... 387
Camelin (Joseph). Répertoire officiel du clergé constitutionnel de Rhône-et-Loire [M. Chartier]..... 140
Camelot (J. Th.). Voir Ignace d'Antioche.
Canu (Jean). Louis XIII et Richelieu [H. Drouot]..... 155
Carré (Lieutenant-Colonel Henri). L'Enfance et la première jeunesse de Louis XIV [L. Villat] 156
Chalendard (Marie). Voir Nicétas Stéthatos.
Chappoulie (Henri). Rome et les missions d'Indochine au xvii^e siècle. Tome I [P. Roussier] 133
Charpentier (John). L'Ordre des Templiers [V. Carrière]. 125
Chartes du Forez antérieures au xiv^e siècle, publiées sous la direction de Georges Guichard, comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour. Tome IX [P. Piétresson de Saint-Aubin] 149
Charvin (Dom G.). Voir Martène (Dom).
Chatillon (François). Essai sur Dardanus [J.-R. Palanque]. 351
Christophe (Jacques). Sainte Louise de Marillac [H. Drouot] 380
Christophe (Jacques). Sainte Marguerite-Marie [J. Décréau] 380
Croquez (Albert) et Loublié (Georges). Fouquier-Tinville, l'accusateur public [J. Hérissay] 337
Daniélou (Madeleine). Madame de Maintenon éducatrice [R. Limouzin-Lamothe] 373
Daniel-Rops. Histoire sainte. Jésus en son temps [J. Lebreton] 388
Dégardin (Gaston). Rues et monuments de Bapaume [J. Lestocquoy] 160
Delègue (René). Histoire des écoles chrétiennes dirigées à La Rochelle par les Frères des Écoles chrétiennes, depuis le début du xix^e siècle jusqu'à nos jours [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 385
Demont (A.). Voir Leroy (C.)
Denis (Chanoine O.). Le Livre d'or des missionnaires vendéens [R. Ricard] 382
Deromieu (Georges). L'Inquisition [G. Boyer] 356

DHONT (J.). Les Origines de la Flandre et de l'Artois [J. Lestocquoy] 158
DUFOUR (J.-E.). Voir Chartes du Forez.
ÉRLANGER (Philippe). Louis XIII [H. Drouot] 373
Études de pastorale liturgique [R. Flacelière] 143
FLACELIÈRE (Robert). Renaissance liturgique et vie paroissiale [A. Trin] 393
FLORY (Albert). Charles de Montalembert [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 376
FLORY (Albert). Le Docteur Charles Ozanam [R. L.-L.] 377
GANDILHON (R.). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques. Tome I : Ain-Creuse [R. Limouzin-Lamothe] 147
GIGNOUX (C.-J.). Turgot [L. Lavaquery] 336
GIRARD (Chanoine André). Monseigneur Pierre-Marie Lenoir [M. de Laugardière] 375
GIRAUD (Victor). Saint Vincent de Paul [H Drouot] 380
GRAVIER (Maurice). Luther et l'opinion publique [L. Cristiani] 332
GRIMAUD (Louis). Histoire de la liberté d'enseignement en France. Tome I : l'Ancien Régime. Tome II : la Révolution [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 137
GUÉRANGER (Dom). Le Sens chrétien de l'histoire [P. Mesnard] 346
GUICHARD (Georges). Voir Chartes du Forez.
HALPHEN (Louis). Introduction à l'Histoire [B. P. H.] 345
HAUCOURT (Geneviève d'). La Vie au Moyen Age [B. P. H.]. 154
HENRY (Paul). La France devant le monde, de 1789 à 1939 [L. Villat] 342
HÉRISSAY (Jacques). Les Journées de Septembre 1792 [J. Leflon] 363
HOMO (Léon). Histoire d'Orient [A. Robert] 324
HUBERT (Jean). Voir Archives départementales de Seine-et-Marne.
IGNACE d'Antioche. Lettres. Traduction de P. Th. CAMELOT [J.-R. PALANQUE] 350
JANIN (R. P.). Monseigneur Jalabert [R. R.] 383
JOLY (Henry). La Corse française au XVI[e] siècle [L. Cristiani] 385
KRAKOWSKI (Édouard). La France et sa mission [J.-R. Palanque] 391
LALLEMENT (Louis). Essai sur la mission de la France [J.-R. Palanque] 391
LAPORTE (Jean). Le Rationalisme de Descartes [P. Mesnard] 347
LATEUR (M.). Voir LEROY (C.).
LAVERGNE (Géraud). Histoire de Périgueux [G. Duboscq].. 384
LE BAS (Chanoine Maurice). Monseigneur Caron (1845-1929) [P. Charpentier] 382

Le Bras (Gabriel). Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France. Tome II [A. Latreille] 121
Le Breton Grandmaison. Pierre Nicole ou la civilité chrétienne [J. Carreyre] 357
Leclercq (Chanoine J.). La Vie du Christ dans son Église [G. Bardy] 162
Leroy (C.), A. Demont, M. Lateur. Les Traditions populaires dans le Nord de la France [J. Lestocquoy] 390
Les Plus vieux textes du Carmel, traduits et commentés [par le P. François de Saint-Marie] [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 150
Lestocquoy (J.). Les Dynasties bourgeoises d'Arras du XI^e^ au XV^e^ *siècle* [P. Piétresson de Saint-Aubin] 329
Limoges à travers les siècles [R. Limouzin-Lamothe] 386
Llobet (Mgr de). Le Cardinal de Cabrières [Ed. Bruley] .. 378
Lobet (Marcel). Histoire mystérieuse et tragique des Templiers [V. Carrière] 125
Lorson (Pierre). Les Sœurs de Ribeauvillé [C. Laplatte] .. 371
Lot (Ferdinand). Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine [J. Lestocquoy] 326
Loublié (Georges). Voir Croquez (Albert).
Lubac (Henri de). Proudhon et le christianisme [P. Mesnard] 349
Madaule (Jacques). Histoire de France. Tome II [J.-R. Palanque] 361
Madelin (Louis). Histoire du Consulat et de l'Empire. Tome IX : la Crise de l'Empire, 1810-1811 [L. Lavaquery] ... 142
Mareille (Vital). Les Trésors d'art de l'Aquitaine [R. L. L.] 353
Martène (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée par dom G. Charvin. Tomes VIII et IX [H. Waquet] 368
Maxime le Confesseur. Centuries sur la charité. Traduction de Joseph Pegon [J.-R. Palanque] 350
Mazé (Dom Jean). Souverains et monastères [Michel Reulos] 379
Mazedier (René). Histoire de la presse parisienne [L. Villat] 392
Mollat (Michel). Collège de Bourbon et lycée Corneille [Ch. Anel] 161
Mortier (Raoul). La Chanson de Roland [Edm. Rognon] .. 355
Mouly (R. P.). Concordataires, constitutionnels et enfarinés en Quercy et Rouergue [J. Leflon] 365
Neufbourg (Comte de). Voir Chartes du Forez.
Nicétas Stéthatos. Le Paradis spirituel. Traduction par Marie Chalendard [J.-R. Palanque] 350
Pegon (Joseph). Voir Maxime le Confesseur.
Pernoud (Régine). Lumière du Moyen Age [Fr. Lehoux] .. 154
Perroud (Chanoine Marc). Le Jansénisme en Savoie [L. Mahieu] 359
Perroy (Édouard). Voir Chartes du Forez.

PIRARD (Pierre). Huysmans [R. L.-L.] 378
PLUMPE (Joseph-C.). Mater Ecclesia An inquiry into the concept of the Church as mother in early christianity [G. Bardy] 152
POTTIER (R.). Saint Augustin le Berbère [G. Bardy] 123
POULET (Dom Charles). Initiation à l'histoire ecclésiastique [G. Drioux] 345
POULET (Dom Charles). La Sainteté française contemporaine [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 369
RAIN (Pierre). La Diplomatie française d'Henri IV à Vergennes [A. Latreille] 361
RAMBAUD (R. P.). Mère Véronique Pollien [R. Rancœur].. 383
RECLUS (Maurice). La Troisième République de 1870 à 1918 [A. Dansette] 367
RIGAULT (Georges). Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Tome V [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 339
ROMAN (Georges). Le Procès des Templiers [V. Carrière].. 125
SAINT-AULAIRE (Comte de). François-Joseph [B. P. H.]— 377
SAINTE-MARIE (P. François de). Voir les Plus vieux textes du Carmel.
SAINT-RENÉ TAILLANDIER (Mme). La Jeunesse du Grand Roi : Louis XIV et Anne d'Autriche [L. Villat] 156
SEILER (R. P. Léon). L'Activité humaine du Christ selon Duns Scot [G. Bardy] 164
SPICQ (R. P.). Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Age [A. Robert] 354
VAN GENNEP (Arnold). Le Folklore de l'Auvergne et du Velay [A. Varagnac] 319
VEUILLOT (François). Saint Jean Bosco et les Salésiens [S. François-Vivès] 370
VIDAL (Mgr J.-M.). Histoire des évêques de Pamiers. Tome VII [L. Mahieu] 360
ZELLER (Gaston). L'Alsace française de Louis XIV à nos jours [J. Joachim] 334
ZELLER (Renée). L'histoire, l'œuvre et la vie secrète des Dames de Nazareth [S. François-Vivès] 371

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 406. — Ain, par G. RENOUD, 184. — Aisne, par M. de SARS, 190. — Allier, par P. DUPIEUX, 400. — Alpes-Maritimes, par E. HILDESHEIMER, 404. — Alsace, 175. — Angoumois, 204. — Anjou, 193. — Ardèche, par J. de FONT-RÉAULX, 415. — Ardennes, par R. ROBINET, 170. — Ariège, par J.-M. DURAND, 418. — Artois, 165. — Aube, par P. d'HERBÉCOURT, 169. — Aude. par Él. GRIFFE, 415. — Aunis, 204. — Auvergne, 398.
Bas-Quercy, 406. — Bas-Rhin, par G. ALLEMANG, 175. — Basses-

Pyrénées, par J. Annat, 418. — Béarn, 418. — Berri, 394. — Bouches-du-Rhône, par É. Isnard, 404. — Boulonnais, 165. — Bourbonnais, 400. — Bourgogne, 179. — Bretagne, 197.

Calvados, par R. N. Sauvage, 197. — Cambrésis, 167. — Cantal, par P.-F. Fournier, 399. — Champagne, 169. — Charente, 204. — Charente-Maritime, par H. Delafosse, 204. — Cher, par P. Des Chaumes, 394. — Comté de Foix, 418. — Comté de Nice, 404. — Corrèze, par R. Rohmer, 396. — Corse, par L. Villat, 405. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 179. — Côtes-du-Nord, par F. Merlet, 198. — Couserans, 418. — Creuse, par R. Limouzin-Lamothe, 397.

Dauphiné, 402. — Deux-Sèvres, 202. — Dordogne, par G. Duboscq, 406. — Doubs, par G. Gazier, 185. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 402.

Eure, par M. Baudot, 197. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 190.

Finistère, par H. Waquet, 199. — Flandre, 167. — Franche-Comté, 185.

Gard, par R. Durand, 413. — Gascogne, 405. — Gers, par Ch. Bourgeat, 408. — Gironde, par G. Loirette, 407. — Guienne, 405.

Hainaut, 167. — Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 411. — Haute-Loire, par H. Boullier de Branche, 417. — Haute-Marne, par J.-G. Gigot, 169. — Hautes-Alpes, par R. Avezou, 402. — Haute-Saône, par J.-M. Dumont, 186. — Haute-Savoie, par É. Baratier, 403. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 397. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 179. — Hérault, par M. de Dainville, 416.

Ile-de-France, 186. — Ille-et-Vilaine, 197. — Indre, par P. Des Chaumes, 395. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 192. — Isère, 402.

Jura, par M. Berthet, 186.

Landes, par J. Mangin, 407. — Languedoc, 409. — Limousin, 396. — Loire, par J. Tricou, 402. — Loire-Inférieure, par S. Canal, 200 — Loiret, par G. Chenesseau, 190. — Loir-et-Cher, par H. Hémonée, 190. — Lorraine, 170. — Lot, par E. Sol, 405. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutier, 406. — Lozère, par H. Balmelle, 415. — Lyonnais, 401.

Maine, 190. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 193. — Manche, par R. N. Sauvage, 197. — Marche, 397. — Marne, par R. Gandilhon, 169. — Mayenne, par E. Laurain, 191. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 170. — Meuse, par N. Becquart, 174. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 200. — Moselle, par J. Rigault, 171.

Nièvre, par A. Biver, 401. — Nivernais, 401. — Nord, par G. Drioux, 167. — Normandie, 194.

Oise, par J. Vinot Préfontaine, 189. — Orléanais, 190. — Orne, par R. N. Sauvage, 197.

Pas-de-Calais, par J. Lestocquoy, 165. — Pays Basque, 418. — Périgord, 406. — Picardie, 168. — Poitou, 201. — Provence, 404. — Puy-de-Dôme, par P.-F. Fournier, 398. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 419.

Quercy, 405.
Rhône, par J. Tricou, 401. — Roussillon, 419.
Saintonge, 204. — Saône-et-Loire, par A. Morgand, 182. — Sarthe, par L. Calendini, 190. — Savoie, par É. Baratier, 403. — Seine, par J. de La Monneraye, 186. — Seine-et-Marne, par J. Hubert, 189. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 187. — Seine-Inférieure, par F. Blanchet, 194. — Somme, par H. Peltier, 168.
Tarn, par P. Breillat, 409. — Tarn-et-Garonne, par R. Chalumeau, 406. — Touraine, 192.
Var, par E. Hildesheimer, 404. — Vendée, par A.-D. Poirier, 202. — Vienne, par J. Salvini, 201. — Vosges, par L. Lévêque, 175.
Yonne, par A. Courtet, 182.

ÉCHOS

Académie des inscriptions et belles-lettres 421
Confessionnaux du XVII[e] siècle [G. Coolen] 233
La Revue d'histoire de l'Église en Italie [G. D.] 422
Le premier congrès national du Centre de pastorale liturgique [R. Flacelière] 231
Nécrologie : S. Exc. Mgr Marius Besson [J. Zeiller] 220
M. le chanoine Blazy [A.-G. Martimort] 228
M. Édouard Jordan [A. Fliche] 216
M. le chanoine Victor Leroquais [L. Brochard] 225
Mgr Victor Martin [A. Fliche] 221
M. le chanoine Lucien Pfleger [R. Metz] 230
Nos nouveaux académiciens : M. le comte Robert d'Harcourt [A. Bressolles] 214
M. Pierre Renouvin [G. Bourgin] 215
Rectifications opportunes : de M. G. Bardy 234
de M. R. Ricard 235
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles 205
Assemblée générale du 22 juin 1946 [G. Dubosco], 266 ; Allocution du Président, 207; Rapport du Secrétaire général, 209; Questions à l'ordre du jour 212
— Liste des membres 7
— Statuts 5

LIVRES NOUVEAUX

Études historiques 237 424
Sciences auxiliaires 236 423
Textes 236 424
Variétés 240 425

Le Directeur : V. CARRIÈRE.
Le Gérant : André-Pouyé

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v. 32
1946

GTU Library
3 2400 00325 5183

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.

DATE DUE

59279

BR
840
R46
v.32
1946

REVUE DIHISTOIRE DE
L'ÉGLISE DE FRANCE

DATE	ISSUED TO
	100105

BR
840
R46
v. 32
1946

59279

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological